UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION WASHINGTON, D.C. 20549

FORMULAIRE 40-F

	101	INITO LI MINE	7 40-1						
[Cochez une ca	ase]								
	DÉCLARATION D'INSCRIPTION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 12 DE LA LO INTITULÉE SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934								
		OU							
	RAPPORT ANNUEL CONF INTITULÉE SECURITIES EXC		À L'ALINÉA 13(a) OU 15(d) DE LA LOI OF 1934						
Pour l'ex	ercice terminé le 31 octobre 2021		Numéro de dossier de la Commission 1-14446						
	LA BANQUI	E TORONTO-	DOMINION						
	(Dénomination exacte de l'ins	scrit telle qu'ell	e est indiquée dans sa charte)						
		Canada							
	(Province ou autre territ	toire de constitu	tion ou d'organisation)						
		6029							
	(Numéro de code de la classification		standard primaire (le cas échéant))						
		13-5640479							
	(Numéro d'identification		de l'I.R.S. (s'il y a lieu))						
	ala Puran	. d., abaf d., aa	ntontion						
	a/s Bureau	u du chef du co C.P. 1	ntentieux						
	Toron	to-Dominion C	Centre						
		o (Ontario) M5							
		416-308-6963							
	(Adresse et numéro de téléphone d		ureaux de la direction de l'inscrit)						
	Glenn Gibson,	The Toronto-F	Dominion Bank						
	31	West 52 nd Stre	et						
		New York, NY							
		10019-6101							
		212-827-7000							
(Nom,	, adresse (y compris le code postal)	et numéro de t	éléphone (y compris l'indicatif régional)						
	du représentant p	our signification	n aux États-Unis)						
Titres inscrits o	ou devant être inscrits conforméme	nt à l'alinéa 12((b) de la loi.						
			Dénomination de chaque Bourse						
	e chaque catégorie	Symbole	où les titres sont inscrits						
Acti	ions ordinaires	TD	New York Stock Exchange						
Titres inscrits o	ou devant être inscrits conforméme	nt à l'alinéa 12(g) de la loi.						
		Sans objet							
	(T	itre ou catégori	<u> </u>						
Titres pour les	quels il existe une obligation de déc	claration confor	mément à l'alinéa 15(d) de la loi.						

Sans objet (Titre ou catégorie)

Pour les	rapports annuels, indiquez en cochant la case	pertinen	te l'information d	léposée avec le prése	ent formulaire:
\boxtimes	Notice annuelle	\boxtimes	États financiers	annuels audités	
	le nombre d'actions en circulation de cha es de l'émetteur à la fin de la période visée pa			ions du capital-acti	ons ou d'actions
Action Action (Fond Action (Fon	ons ordinaires ons privilégiées à taux rajusté tous les cinq an ds propres d'urgence en cas de non-viabilité) ons privilégiées à taux rajusté tous les cinq an ds propres d'urgence en cas de non-viabilité) ons privilégiées à taux rajusté tous les cinq an ds propres d'urgence en cas de non-viabilité) ons privilégiées à taux rajusté tous les cinq an ds propres d'urgence en cas de non-viabilité) ons privilégiées à taux rajusté tous les cinq an ds propres d'urgence en cas de non-viabilité) ons privilégiées à taux rajusté tous les cinq an ds propres d'urgence en cas de non-viabilité) ons privilégiées à taux rajusté tous les cinq an ds propres d'urgence en cas de non-viabilité) ons privilégiées à taux rajusté tous les cinq an ds propres d'urgence en cas de non-viabilité) ons privilégiées à taux rajusté tous les cinq an ds propres d'urgence en cas de non-viabilité) ons privilégiées à taux rajusté tous les cinq an	s et à div	idende non cumu	latif, série 3 latif, série 5 latif, série 7 latif, série 9 latif, série 16 latif, série 18	1 823 932 636 20 000 000 20 000 000 20 000 000 14 000 000 14 000 000 14 000 000 16 000 000
(Fond	ds propres d'urgence en cas de non-viabilité) ons privilégiées à taux rajusté tous les cinq an ds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	s et à div			14 000 000
Actio	ons privilégiées à taux rajusté tous les cinq an ds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	s et à div	idende non cumu	latif, série 24	18 000 000
Actio	ons privilégiées à taux rajusté tous les cinq an ds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	s et à div	idende non cumu	latif, série 26	1 750 000
le 29 jui privilégio privilégio qu'actifs	e cadre de l'émission de billets avec rembour llet 2021, l'inscrit a émis des actions priv ées de série 26) d'un capital de 1 750 mi ée de série 26. Les actions privilégiées de se à recours limité de la fiducie dans le cadre canées des états financiers consolidés de l'inscription.	rilégiées llions de érie 26 or le la strud	de premier rang dollars canadien nt été émises à un	de catégorie A, s ns au prix de 1 00 ne fiducie pour être	érie 26 (actions 0 \$ CA l'action détenues en tant
l'article	en cochant la case pertinente si l'inscrit 1) 13 ou l'alinéa 15(d) de la loi de 1934 au cour le déposant était tenu de déposer ces rappor ers jours.	s des 12	mois qui précède	nt (ou d'une période	plus courte pour
	Oui 🛚			Non	
interactif Interacti	en cochant la case pertinente si l'inscrit a s's qui doivent être présentés conformément ve Data File) (article 232.405 de ce chapitre de laquelle l'inscrit était tenu de présenter ce	t à la <i>Ri</i>) au cour	<i>lle 405</i> du <i>Regu</i> s des 12 mois pré	lation S-T (au sens	de l'expression
	Oui 🛚			Non	
	en cochant la case pertinente si l'inscrit e <i>ompany</i> de la <i>Rule 12b-2</i> de la loi de 1934.	st une so	ciété en croissan	ice émergente, au se	ens de emerging
			Société en crois	ssance émergente	
États-Un fins de	rit est une société en croissance émergente is, indiquer en cochant la case si l'inscrit a conformité aux nouvelles normes compta 13(a) de la loi de 1934.	choisi de	ne pas utiliser la	période de transition	on prolongée aux

† L'expression « nouvelle norme comptable ou norme comptable révisée » (new or revised financial accounting standard) s'entend des mises à jour du Accounting Standards Codification publié par le Financial Accounting Standards Board après le 5 avril 2012.

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit a déposé un rapport et une attestation sur l'évaluation par sa direction de l'efficacité de son contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément à l'article 404b) de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act* (15 U.S.C. 7262(b)) par le cabinet d'experts-comptables agréés inscrit qui a établi ou délivré son rapport d'audit.

 \boxtimes

Contrôles et procédures de communication de l'information

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures - Contrôles et procédures de communication de l'information* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'information fournie sous la rubrique Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures – Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rapport d'attestation du cabinet d'experts-comptables agréés inscrit

L'information fournie sous la rubrique Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant aux actionnaires et administrateurs de La Banque Toronto-Dominion - Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'annexe 99.3 : États financiers annuels 2021 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'information fournie sous la rubrique Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures – Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Expert financier du comité d'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité d'audit* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 1^{er} décembre 2021 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Code d'éthique

L'inscrit a adopté le Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs (le « code ») comme son code d'éthique applicable à l'ensemble de ses employés et administrateurs, y compris le président du groupe et chef de la direction, le premier vice-président à la direction et chef des finances, et la première vice-présidente, contrôleuse, chef comptable, et chef, Finances, bureau de la Société de l'inscrit. L'inscrit affiche le code sur son site Web au www.td.com et s'engage également à remettre sans frais un exemplaire du code à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être faite par la poste, par téléphone ou par courriel à l'adresse suivante :

La Banque Toronto-Dominion
Relations avec les actionnaires de TD
C.P. 1, Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) Canada M5K 1A2
Téléphone: 1-866-756-8936
Courriel: tdshinfo@td.com

Le 3 février 2021, une version modifiée du code a été déposée auprès de la SEC sur formulaire 6-K et affichée sur le site Web de l'inscrit.

Les principales modifications alors apportées au code comportaient notamment a) à la rubrique Introduction et sommaire, il est maintenant fait renvoi au cadre de mise en œuvre de la culture de TD qui regroupe des éléments de la raison d'être, de la stratégie, des engagements communs, de l'appétit pour le risque et du code de TD; b) à la rubrique 2D) Droits de la personne, accessibilité, diversité, inclusion et prévention de la violence en milieu de travail – du texte a été ajouté pour correspondre à la Politique de respect en milieu de travail récemment mise à jour, qui clarifie que l'obligation de traiter les autres avec dignité et respect s'applique aux clients, aux fournisseurs et aux membre du public; c) à la rubrique 2E – Communiquer à propos de la TD ou en son nom – la Politique sur les communications électroniques et les médias sociaux a été divisée en deux politiques distinctes : la Politique sur les médias sociaux et la Politique sur l'utilisation acceptable des communications électroniques. Des modifications ont

été apportées pour tenir compte du nouveau cadre de la politique; d) à la rubrique 2F — Comportements professionnels inadéquats (Manquement à l'éthique des pratiques de vente) - du texte a été mis à jour pour souligner l'obligation de tenir compte des besoins, de la situation et des objectifs financiers des clients dans toutes les interactions avec les clients; e) à la rubrique 4D) — Sécurité des systèmes informatiques — du texte a été ajouté pour renforcer le fait que l'installation et l'utilisation de tout logiciel non autorisé sont strictement interdites; f) à la rubrique 7B) — Signalement des infractions — le texte a été modifié pour tenir compte du fait que la Ligne de dénonciation TD a été renommée la Ligne d'assistance en matière de conduite et d'éthique professionnelle TD. En plus de ces modifications, certaines autres modifications rédactionnelles, techniques, organisationnelles, administratives et mineures ont été apportées au code.

Aucune dispense des dispositions du code n'a été accordée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021 au président du groupe et chef de la direction, au premier vice-président à la direction et chef des finances, et à la première vice-présidente, contrôleuse, chef comptable, et chef, Finances, bureau de la Société de l'inscrit.

Principaux honoraires et services comptables

L'information relative aux honoraires d'audit, aux honoraires pour services liés à l'audit, aux honoraires pour services fiscaux et aux autres honoraires qui est fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 1^{er} décembre 2021 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Politiques d'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 1^{er} décembre 2021 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la dispense des dispositions d'approbation préalable stipulées dans les règles applicables de la SEC n'a pas été utilisée pour des services se rapportant à des honoraires pour services liés à l'audit, des honoraires pour services fiscaux ou d'autres honoraires, et le comité d'audit n'a pas approuvé de tels honoraires visés par la dispense des dispositions d'approbation préalable.

Heures consacrées à l'audit attribuées à des personnes autres que les employés du comptable principal

Sans objet.

Arrangements hors bilan

L'information fournie sous la rubrique Situation financière du Groupe – Titrisation et arrangements hors bilan de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Présentation sous forme de tableaux des obligations contractuelles

L'information présentée dans le tableau 58 : *Durée contractuelle restante* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Identification des membres du comité d'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité d'audit* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 1^{er} décembre 2021, identifiant les membres du comité d'audit de la personne inscrite est intégrée par renvoi dans les présentes.

Information sur la sécurité dans les mines

Sans objet.

Information sur les territoires étrangers qui interdisent les inspections.

Sans objet.

Engagement

L'inscrit s'engage à fournir, en personne ou par téléphone, des services de représentants pour répondre aux demandes d'information faites par le personnel de la Commission, et à transmettre dans les plus brefs délais, lorsque le personnel de la Commission le lui demande, de l'information relative aux titres inscrits conformément au formulaire 40-F, aux titres à l'égard desquels découle l'obligation de déposer un rapport annuel sur formulaire 40-F ou aux opérations effectuées sur ces titres.

Comparaison avec les règles en matière de gouvernance du New York Stock Exchange

Une comparaison entre les règles en matière de gouvernance du NYSE que doivent suivre les émetteurs nationaux des États-Unis aux termes des normes d'inscription du NYSE et les pratiques en matière de gouvernance de la Banque Toronto-Dominion (dont la divulgation est requise en vertu de l'article 303A.11 du Manuel des sociétés inscrites au NYSE (NYSE Listed Company Manuel)) peut être consulté à la page de régie d'entreprise du site Web de la personne inscrite au www.td.com/francais/governance.

Signatures

Conformément aux exigences de la loi de 1934, l'inscrit atteste qu'il respecte toutes les exigences de dépôt sur formulaire 40-F et qu'il a dûment fait signer le présent rapport annuel en son nom par le soussigné qui est dûment autorisé à cette fin.

Inscrit: LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Par: /s/ Kelvin Tran

Nom: Kelvin Tran

Titre : Premier vice-président à la direction et chef des finances

Date: Le 2 décembre 2021

UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION Washington, D.C. 20549

FORMULAIRE 40-F

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT AUX ALINÉAS 13(a) ou 15(d) DE LA LOI INTITULÉE SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Nº	Annexes
99.1	Notice annuelle datée du 1 ^{er} décembre 2021
99.2	Rapport de gestion
99.3	États financiers annuels 2021
99.4	Industry Guide 3 - Rendement de l'actif, ratio de versement de dividendes et ratio capitaux propres/actif
99.5	Code d'éthique
99.6	Consentement du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant
99.7	Attestation conformément à l'article 302 de la loi des États-Unis intitulée Sarbanes-Oxley Act of 2002
99.8	Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>
101	L'information financière suivante est tirée du rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021, en format Inline XBRL : i) le bilan consolidé aux 31 octobre 2021 et 2020; ii) l'état du résultat consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour chacun des trois exercices de la période de trois ans terminée le 31 octobre 2021; et iii) les notes des états financiers consolidés.
104	Page couverture du dossier de données interactif (en format Inline XBRL et comprise dans l'annexe 101)



La Banque Toronto-Dominion

NOTICE ANNUELLE

Le 1^{er} décembre 2021

Documents intégrés par renvoi

Des parties de la présente notice annuelle (la « notice annuelle ») sont présentées dans les états financiers annuels consolidés (les « états financiers annuels ») et le rapport de gestion de la Banque (au sens des présentes) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 (le « rapport de gestion 2021 ») et sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle.

	Pages de renvoi – Notice annuelle	Pages intégrées par renvoi - États financiers annuels	Pages intégrées par renvoi - Rapport de gestion 2021
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	Notice affiliable	annuers	gestion 2021
Dénomination sociale, adresse et constitution	4	-	_
Liens intersociétés	4	-	-
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			
Historique des trois derniers exercices	4	-	3-9, 18-34
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS			
Revue des activités, y compris les placements à l'étranger	_	11-16	5, 18-34
Participation dans The Charles Schwab Corporation	6	70	5,18, 26-30, 64
Concurrence	-	-	69-70
Actifs incorporels	-	26, 30, 72-73	-
Nombre moyen d'employés	6	-	-
Prêt	-	-	41-52, 80-84
Politiques sociale et environnementale	6	-	109-111
Facteurs de risque	6	-	65-111
DIVIDENDES	_		
Dividendes par action de la Banque (fin de l'exercice le 31 octobre)	7	-	-
Dividendes de Schwab (fin de l'exercice le 30 septembre)	7 7	-	57
Restrictions sur les dividendes	,	80	57
STRUCTURE DU CAPITAL	•	70.00	
Actions ordinaires	8	78-80	-
Actions privilégiées	8 9	78-80 78-80	60
Billets avec remboursement de capital à recours limité Restrictions	10	70-00	-
Notations	11	_	99-100
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE	• • •		00 100
Inscriptions sur les marchés	12	_	_
Cours et volume des opérations	13	-	_
Placements antérieurs	14	79	_
TITRES ENTIERCÉS ET TITRES ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS	14	72	-
CONTRACTUELLES QUANT AU TRANSFERT			
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION			
Administrateurs et comités du conseil de la Banque	14	-	-
Comité d'audit	18 -	-	-
Renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit et de l'auditeur nommé par les actionnaires	20	_	_
Membres de la haute direction de la Banque	21	-	_
Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction	22	-	-
Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction	23	_	_
Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les	20		
actionnaires	23	-	-
POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES			
Poursuites	24	93-95	-
Mesures réglementaires	25	-	-
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	25	-	_
AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES			
Agent des transferts	25	-	-
Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	25	-	-
INTÉRÊTS DES EXPERTS	25	_	-
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	26		_
ANNEXE A – Liens intersociétés ANNEXE B – Description des notations ANNEXE C – Charte du comité d'audit	∠0	-	
			•

À moins d'indication contraire, la présente notice annuelle donne des renseignements à jour au 31 octobre 2021.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (au sens du présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion 2021 (le « rapport de gestion 2021 ») dans le rapport annuel 2021 de la Banque aux rubriques « Sommaire et perspectives économiques » et « Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19 », pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, aux rubriques « Principales priorités pour 2022 » et « Contexte d'exploitation et perspectives », et, pour le secteur Siège social, à la rubrique « Principales priorités pour 2022 » ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2022 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, le cadre réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, les attentes en matière de rendement financier pour la Banque ainsi que les incidences éventuelles, notamment économiques et financières, de la maladie à coronavirus 2019 (« COVID-19 »). Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « cibler » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique, financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, individuellement ou collectivement, de tels écarts incluent les risques notamment stratégiques, de crédit, de marché (y compris le risque lié aux actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux écarts de crédit), opérationnel (y compris les risques liés à la technologie, à la cybersécurité et aux infrastructures), de modèle, d'assurance, d'illiquidité, d'insuffisances des fonds propres, juridiques, de réglementation, en matière de conformité et de conduite, de réputation, environnementaux et sociaux et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent les incidences économiques et financières et les autres incidences découlant de pandémies, notamment de la pandémie de COVID-19; la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; le risque géopolitique; la capacité de la Banque de mener à terme ses stratégies à long terme et ses principales priorités à plus court terme, y compris la réalisation d'acquisitions et de cessions, l'élaboration de plans de fidélisation de la clientèle et l'exécution de plans stratégiques; le risque lié à la technologie et à la cybersécurité (y compris les cyberattaques et les atteintes à la sécurité des données) visant la technologie informatique, l'Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; le risque de modèle; les activités frauduleuses; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou les membres de son groupe, y compris relativement au traitement et au contrôle de l'information; et les autres risques découlant du recours par la Banque à des tiers fournisseurs de services; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et nouveaux règlements, y compris les lois fiscales, les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidités, ainsi que de la modification et de l'application des lois et règlements en vigueur et le régime de recapitalisation interne des banques; la surveillance réglementaire et le risque de conformité; l'intensification de la concurrence de la part de concurrents existants et de nouveaux venus (y compris des sociétés de technologie financière et d'importantes sociétés de technologie); l'évolution des attitudes des consommateurs et les perturbations liées à la technologie; l'exposition à des litiges importants et à des questions de réglementation; la capacité de la Banque de recruter, de former et de maintenir en poste des personnes clés compétentes; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (v compris la possibilité de taux d'intérêts négatifs): l'augmentation des coûts de financement et de la volatilité du marché causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le risque relatif à la transition liée à l'abandon du taux interbancaire offert; les principales estimations comptables et les changements aux normes, conventions et méthodes comptables qu'utilise la Banque; les crises de l'endettement existantes et éventuelles à l'échelle internationale; le risque environnemental et social (y compris les changements climatiques); et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque

avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion 2021, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs aux événements ou opérations dont il est question aux rubriques « Acquisitions importantes » et « Événements importants et postérieurs à la date de clôture, et acquisitions en cours » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque. La Banque avise les lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion 2021 aux rubriques « Sommaire et perspectives économiques » et « Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19 », pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, aux rubriques « Principales priorités pour 2022 » et « Contexte d'exploitation et perspectives », et, pour le secteur Siège social, « Principales priorités pour 2022 », telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale, adresse et constitution

La Banque Toronto-Dominion (la « Banque » ou « TD ») et ses filiales sont collectivement connues sous la dénomination de « Groupe Banque TD ». La Banque, banque à charte de l'annexe 1 sous le régime de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « Loi sur les banques »), a été constituée le 1^{er} février 1955 par suite de la fusion de The Bank of Toronto (constituée en 1855) et de The Dominion Bank (constituée en 1869). Le siège social de la Banque est situé au Toronto-Dominion Centre, King Street West et Bay Street, Toronto (Ontario) M5K 1A2.

Liens intersociétés

L'information relative aux liens intersociétés entre la Banque et ses principales filiales se trouve à l'annexe A de la présente notice annuelle.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique des trois derniers exercices

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (« TD » ou la « Banque »). TD est la cinquième banque en importance en Amérique du Nord en fonction de son actif et sert plus de 26 millions de clients dans des centres financiers partout dans le monde dans trois principaux secteurs d'exploitation : Services de détail au Canada, incluant TD Canada Trust, Financement auto TD Canada, Gestion de Patrimoine TD (Canada), Placements directs TD et TD Assurance; Services de détail aux États-Unis, incluant TD Bank, America's Most Convenient Bank®, TD Auto Finance U.S., TD Wealth (U.S.) et une participation dans The Charles Schwab Corporation; et Services bancaires de gros, incluant Valeurs Mobilières TD. TD se classe également parmi les plus importantes sociétés de services financiers en ligne du monde et compte plus de 15 millions de clients en ligne et mobiles. Le 31 octobre 2021, l'actif de TD atteignait 1,7 billion de dollars canadiens. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto et du New York Stock Exchange sous le symbole « TD ».

TD Bank, N.A., exploitée sous la dénomination TD Bank, America's Most Convenient Bank®, est l'une des dix plus importantes banques aux États-Unis. Elle offre à ses clients une gamme complète de produits et services financiers par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 1 100 succursales pratiques situées dans le nord-est des États-Unis, dans les États du centre du littoral de l'Atlantique, dans la région métropolitaine du district de Columbia, en Caroline du Nord et du Sud, de même qu'en Floride. TD Bank, N.A. est une filiale en propriété exclusive de la Banque.

Pour de plus amples renseignements sur les secteurs d'exploitation de TD, voir les descriptions faites ci-après et aux pages 3 à 9 et 18 à 34 du rapport de gestion 2021.

Le 1^{er} novembre 2018, la Banque a réalisé son acquisition de Greystone Capital Management Inc., la société mère de Greystone Managed Investments Inc., gestionnaire d'actifs institutionnels canadien établi à Regina, en Saskatchewan.

Le 10 janvier 2019, la Banque a conclu une convention relative à un programme de fidélisation à long terme (la « convention de fidélisation ») avec Air Canada. Aux termes de la convention de fidélisation, la Banque sera le principal émetteur de cartes de crédit dans le cadre du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada, qui est entré en vigueur en novembre 2020 et se poursuivra jusqu'en 2030, et qui pourra être prolongé dans certaines circonstances. La convention de fidélisation a été conclue dans le cadre de l'acquisition par Air Canada d'Aimia Canada Inc., qui exploitait auparavant le programme de fidélisation Aéroplan, moyennant un prix d'achat total de 450 millions de dollars en espèces et la prise en charge d'un passif d'environ 1,9 milliard de dollars lié aux milles Aéroplan.

Le 6 octobre 2020, The Charles Schwab Corporation (« Schwab ») a réalisé l'acquisition de TD Ameritrade Holding Corporation (« TD Ameritrade »), dont la Banque était un important actionnaire (l'« opération de Schwab »). À la clôture, la Banque a échangé sa participation d'environ 43 % dans TD Ameritrade moyennant une participation d'environ 13,5 % dans Schwab, soit 9,9 % en actions ordinaires comportant droit de vote et le reste en actions ordinaires ne comportant pas droit de vote, convertibles en actions ordinaires comportant droit de vote au moment du transfert à un tiers.

La Banque et Schwab sont parties à une convention des actionnaires (la « convention des actionnaires »), qui est entrée en vigueur à la clôture de l'opération de Schwab. Aux termes de la convention des actionnaires : i) à la condition qu'elle respecte certaines conditions, la Banque a deux sièges au conseil d'administration de Schwab, lesquels sont actuellement occupés par MM. Bharat Masrani et Brian Levitt, ii) Groupe Banque TD ne peut détenir plus de 9,9 % des actions ordinaires comportant droit de vote de Schwab, et iii) la Banque est assujettie à des restrictions usuelles en matière de moratoire et de blocage et à certaines exceptions, des restrictions sur les transferts.

En outre, le 25 novembre 2019, la Banque et Schwab ont conclu une convention sur les comptes de dépôt assurés qui est entrée en vigueur à la clôture de l'opération de Schwab et dont la date d'expiration initiale est le 1er juillet 2031.

Le 1^{er} mai 2021, la Banque a réalisé son acquisition l'entreprise de financement direct d'équipement de Wells Fargo au Canada.

Le 1^{er} juillet 2021, la Banque a réalisé son acquisition de Headlands Tech Global Markets, LLC, société de négociation quantitative de titres à revenu fixe établie à Chicago.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La description des principaux secteurs d'activité de TD et l'information s'y rapportant sont données à la page 3 et aux pages 18 à 34 du rapport de gestion 2021.

Participation dans The Charles Schwab Corporation

À la clôture de l'opération de Schwab le 6 octobre 2020, la Banque a échangé sa participation d'environ 43 % dans TD Ameritrade contre une participation d'environ 13,5 % dans Schwab, soit environ 9,9 % en actions ordinaires comportant droit de vote et le reste en actions ordinaires ne comportant pas droit de vote,

convertibles en actions ordinaires comportant droit de vote au moment du transfert à un tiers. Au 31 octobre 2021, la Banque était propriétaire d'une participation d'environ 13,41 % dans Schwab.

Schwab est un important fournisseur de services financiers. Par l'intermédiaire de ses filiales, Schwab offre une gamme complète de services de gestion de patrimoine, de courtage en valeurs mobilières, bancaires, de gestion d'actifs, de dépôt et de conseils financiers à des investisseurs individuels et des conseillers en placement indépendants. Schwab est une société américaine cotée en Bourse, et ses actions ordinaires sont inscrites à la cote du New York Stock Exchange.

La participation de la Banque dans Schwab fait l'objet d'une convention d'actionnaires qui renferme des dispositions quant à certaines questions, notamment la gouvernance, la composition du conseil, l'actionnariat, la cession d'actions et le vote.

Nombre moyen d'employés

Au cours de l'exercice 2021, TD comptait en moyenne 89 464 employés équivalents plein temps.

Politiques sociales et environnementales

La Banque publie un rapport sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance énonçant ses politiques et stratégies sociales et environnementales. Ce rapport et d'autres renseignements connexes peuvent être consultés sur le site Web de la Banque. Des renseignements supplémentaires relatifs aux politiques sociales et environnementales de la Banque peuvent être consultés à la rubrique « Risque environnemental et social (y compris les changements climatiques) » aux pages 110 et 111 du rapport de gestion 2021, laquelle rubrique est intégrée par renvoi.

Facteurs de risque

La Banque estime qu'il est très important d'évaluer régulièrement sa structure d'exploitation et de recenser les risques prépondérants et émergents, soit les risques qui peuvent avoir une incidence importante sur la Banque et qui monopolisent l'attention des cadres supérieurs par leurs répercussions potentiellement généralisées ou immédiates. Une explication du type de risques auxquels la Banque et ses entreprises sont exposées et les façons dont la Banque les gère figurent à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » aux pages 65 à 111 du rapport de gestion 2021, laquelle rubrique est intégrée par renvoi aux présentes.

DIVIDENDES

Dividendes par action de la Banque (fin de l'exercice le 31 octobre)

Type d'actions	2021	2020	2019
Actions ordinaires	3,16 \$	3,11 \$	2,89 \$
Actions privilégiées de pr viabilité)	emier rang de catégorie	A ((fonds propres d'urge	nce en cas de non-
Série 1	0,92 \$	0,92 \$	0,98 \$
Série 3	0,92 \$	0,92 \$	0,94 \$
Série 5	0,97\$	0,96 \$	0,94 \$
Série 7	0,80\$	0,88 \$	0,90 \$
Série 9	0,81 \$	0,93 \$	0,93 \$
Série 11 ¹	0,00\$	1,23 \$	1,23 \$
Série 12 ²	0,69 \$	1,38 \$	1,38 \$
Série 14 ³	1,21 \$	1,21 \$	1,21 \$
Série 16	1,13\$	1,13 \$	1,13 \$
Série 18	1,18\$	1,18\$	1,18 \$
Série 20	1,19\$	1,19\$	1,35 \$
Série 22	1,30 \$	1,30 \$	0,98 \$
Série 24	1,28 \$	1,28 \$	0,52 \$
Série 26 ⁴	-	-	-

Nota:

- 1 Le 31 octobre 2020, la Banque a racheté la totalité de ses 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 (FPUNV) en circulation.
- 2 Le 30 avril 2021, la Banque a racheté la totalité de ses 28 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12 (FPUNV) en circulation.
- 3 Le 31 octobre 2021, la Banque a racheté la totalité de ses 40 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 (FPUNV) en circulation.
- 4 Les actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série 26 (FPUNV) ont été émises le 29 juillet 2021 à une fiducie à recours limité dans le cadre de l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité. Jusqu'à sa révocation, le fiduciaire de la fiducie à recours limité a renoncé à son droit de recevoir tous les dividendes sur les actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série 26 (FPUNV). Jusqu'à ce que cette renonciation soit révoquée par le fiduciaire de la fiducie à recours limité, aucun dividende ne devrait être déclaré ni versé sur les actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série 26 (FPUNV).

Dividendes de Schwab (fin de l'exercice le 30 septembre)

Schwab a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,18 \$ US par action sur ses actions ordinaires à chaque trimestre de l'exercice 2021.

Restrictions sur les dividendes

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. En outre, la capacité de verser des dividendes sur les actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation fait l'objet d'une restriction à moins que la totalité des dividendes sur les actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement.

STRUCTURE DU CAPITAL

Le texte suivant résume certaines des dispositions des actions ordinaires, des actions privilégiées et des billets avec remboursement de capital à recours limité de la Banque. Ce résumé est présenté entièrement sous réserve des règlements de la Banque et des conditions générales réelles se rattachant à ces titres. Pour de plus amples renseignements sur la structure du capital de la Banque, il y a lieu de se reporter aux pages 53 à 62 du rapport annuel 2021 et aux notes 19, 20 et 21 des états financiers 2021. La Banque intègre par renvoi ces pages et notes aux présentes.

Conformément aux normes de fonds propres adoptées par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (« BSIF »), pour être admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 en vertu de Bâle III, les instruments de fonds propres non ordinaires émis par la Banque après le 1^{er} janvier 2013, y compris les actions privilégiées (au sens des présentes) et les débentures subordonnées (les billets à moyen terme comportant des dispositions relatives aux FPUNV, au sens donné ci-après) doivent comporter une clause relative aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (les « dispositions relatives aux FPUNV »), aux termes de laquelle elles seraient converties en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou qu'elle est sur le point de le devenir ou si la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale canadienne (chacun, un « événement déclencheur »).

Actions ordinaires

Le capital d'actions ordinaires autorisé de la Banque se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Droits de vote

Sous réserve des restrictions énoncées à la rubrique « Restrictions » ci-après, les porteurs d'actions ordinaires sont habilités à voter à toutes les assemblées des actionnaires de la Banque, sauf les assemblées où uniquement les porteurs d'une certaine catégorie ou série d'actions sont habilités à voter.

Droits aux dividendes

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes à mesure qu'ils sont déclarés par le conseil, sous réserve de la priorité des porteurs des actions privilégiées de la Banque.

Droits en cas de liquidation

Après le paiement aux porteurs d'actions privilégiées de la Banque du ou des montants auxquels ils peuvent avoir droit, et après le remboursement de toutes les dettes en cours, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir le reliquat des biens de la Banque lors de la liquidation ou de la dissolution de la Banque.

Actions privilégiées

La Banque est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, catégorie A (les « actions privilégiées ») sans valeur nominale.

Les actions privilégiées de la banque peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries et comporter les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil peut déterminer.

Priorité

Les actions privilégiées de chaque série sont de rang égal aux autres séries d'actions privilégiées, et toutes les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions ordinaires et toutes les autres actions de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées quant au versement des dividendes et à la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, à la condition qu'il ne se soit pas produit un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV applicables à une série d'actions privilégiées. S'il survient un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV, la priorité existante

des actions privilégiées de la série touchée ne sera plus applicable puisque la totalité des actions privilégiées de cette série seront converties en actions ordinaires de la Banque qui prendront, au moment de la conversion, rang égal avec la totalité des autres actions ordinaires de la Banque.

Droits de vote

Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans la mesure stipulée à l'égard d'une série en particulier ou prévue dans la Loi sur les banques. La Banque ne peut, sans l'approbation préalable des porteurs d'actions privilégiées, créer ni émettre i) des actions de rang supérieur ou égal aux actions privilégiées, ou ii) une série supplémentaire d'actions privilégiées, à moins que, à la date d'une telle création ou émission, tous les dividendes cumulatifs et tous les dividendes non cumulatifs déclarés mais non versés n'aient été versés ou qu'une réserve n'ait été créée pour leur versement à l'égard de chaque série d'actions privilégiées alors émises et en circulation.

L'approbation de modifications aux dispositions relatives aux actions privilégiées en tant que catégorie peut être donnée par écrit par les porteurs de toutes les actions privilégiées en circulation, ou par résolution adoptée par le vote affirmatif d'au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée à laquelle les porteurs d'une majorité des actions privilégiées alors en circulation sont présents ou représentés par procuration ou, à défaut de quorum à cette assemblée, lors d'une reprise d'assemblée à laquelle les actionnaires alors présents ou représentés par procuration peuvent traiter des affaires pour lesquelles l'assemblée avait été convoquée à l'origine.

Droits en cas de liquidation

En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, à la condition qu'il ne se soit pas produit un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV applicables à une série d'actions privilégiées, avant que tout montant ne puisse être payé ou que des biens puissent être distribués parmi les porteurs d'actions ordinaires ou d'actions de toute autre catégorie de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées, le porteur d'une action privilégiée d'une série aura le droit de recevoir, dans la mesure où cela est ainsi stipulé à l'égard de ces actions privilégiées dans les conditions se rattachant à la série concernée : i) un montant correspondant au montant versé sur l'action en cause; ii) la prime, le cas échéant, stipulée à l'égard des actions privilégiées de cette série; et iii) tous les dividendes cumulatifs non versés, le cas échéant, sur ces actions privilégiées et, dans le cas d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, tous les dividendes non cumulatifs déclarés et non versés. Après le paiement aux porteurs des actions privilégiées des montants qui leur sont ainsi payables, ceux-ci n'ont pas le droit de prendre part à toute autre distribution des biens ou de l'actif de la Banque.

Billets avec remboursement de capital à recours limité

À l'heure actuelle, la Banque a en circulation des billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles à titre de FPUNV, série 1 (les « BRCRL ») d'un capital de 1 750 millions de dollars dont le recours se limite aux actifs détenus dans une fiducie consolidée par la Banque (la « fiducie à recours limité »). Les actifs de la fiducie à recours limité sont constitués des actions privilégiées à taux fixe rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif FPUNV, série 26 (les « actions privilégiées de série 26 ») d'un capital de 1 750 millions de dollars, au prix de 1 000 \$ l'action, qui ont été émises parallèlement à l'émission des BRCRL.

Dans l'éventualité i) du non-paiement de l'intérêt après une date de paiement de l'intérêt, ii) du non-paiement du prix de rachat dans le cas d'un rachat des BRCRL, iii) du non-paiement du capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date d'échéance des BRCRL, iv) d'un cas de défaut aux termes des BRCRL, ou v) d'un événement déclencheur (chacun, un « événement donnant droit à des recours »), le recours de chaque porteur de BRCRL se limitera à sa quote-part des actifs de la fiducie à recours limité. Un événement déclencheur est un événement où le BSIF détermine que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de le devenir et qu'elle le redeviendra après la conversion de l'ensemble de ses instruments de fonds propres autres que ses actions ordinaires, ou lorsque la Banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux ou un soutien équivalent d'un gouvernement fédéral ou provincial du Canada, sans lequel le BSIF aurait déterminé la Banque non viable.

Les BRCRL, en raison du recours qu'ils comportent à l'égard des actions privilégiées de série 26, comprennent des dispositions standards relatives aux FPUNV, lesquelles sont nécessaires pour qu'ils soient

admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur survient. À la survenance d'un tel événement, chaque action privilégiée de série 26 détenue dans la fiducie à recours limité sera automatiquement et immédiatement convertie en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront remises aux porteurs de BRCRL en contrepartie du capital et de l'intérêt couru et impayé sur les BRCRL. Le nombre d'actions ordinaires émises sera déterminé en appliquant la formule de conversion énoncée dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de série 26. Les BRCRL sont des instruments hybrides comportant des composantes capitaux propres et passif puisque le versement de l'intérêt et le remboursement du capital en espèces sont effectués au gré de la Banque. Le non-paiement de l'intérêt et du capital en espèces ne constitue pas un cas de défaut et déclenchera la remise des actions privilégiées de série 26.

Restrictions

Aucune restriction n'est imposée quant à la propriété de titres de la Banque pour s'assurer que la Banque respecte un niveau de propriété canadienne requis. Toutefois, la Loi sur les banques contient des restrictions sur l'émission, le transfert, l'acquisition, la propriété effective et le vote relativement à toutes les actions d'une banque à charte. Par exemple, aucune personne ne doit être un actionnaire principal d'une banque si la banque a des capitaux propres de 12 milliards de dollars ou plus. Une personne est un actionnaire principal d'une banque lorsque :

- i) le total des actions de toute catégorie d'actions comportant droit de vote détenues en propriété effective par une personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 20 % de cette catégorie d'actions comportant droit de vote; ou
- ii) l'ensemble des actions de toute catégorie d'actions sans droit de vote détenues en propriété effective par cette personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 30 % de cette catégorie d'actions sans droit de vote. Aucune personne ne doit avoir un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque, y compris la Banque, sans l'agrément préalable du ministre des Finances (Canada).

Pour l'application de la Loi sur les banques, une personne a un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque à charte canadienne lorsque l'ensemble de toutes les actions de la catégorie appartenant en propriété effective à cette personne, aux entités contrôlées par cette personne et à toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 10 % de toutes les actions en circulation de cette catégorie d'actions de cette banque.

La Loi sur les banques interdit également l'inscription d'un transfert ou d'une émission d'actions de la Banque à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou l'un de ses mandataires ou organismes ou tout gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou tout mandataire ou organisme d'un tel gouvernement, et l'exercice, en personne ou par voie de procuration, des droits de vote rattachés aux actions de la Banque qui sont détenues en propriété effective soit par Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou un mandataire ou un organisme de celle-ci, soit par le gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou par un organisme d'un tel gouvernement. Par dérogation à ce qui précède, le ministre des Finances du Canada peut approuver l'émission d'actions d'une banque, y compris la Banque, à un mandataire qui est un « mandataire admissible », soit un mandataire ou un organisme de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou tout mandataire ou organisme d'un gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques qui remplit les critères suivants : i) son mandat est accessible au public; ii) il contrôle les titres d'un fond de placement de manière à maximiser le rendement corrigé du risque à long terme, si le Fonds bénéficie d'un apport de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou du gouvernement d'un pays étranger ou de la subdivision politique, soit est établi pour procurer l'indemnisation, l'hospitalisation, les soins médicaux, la retraite, la pension ou des prestations analogues à des personnes physiques; et iii) les décisions prises à l'égard des titres du Fonds visés à l'alinéa ii) ne sont influencées d'aucune façon importante par Sa Majesté du chef du Canada ou de la province ou du gouvernement du pays étranger ou de la subdivision politique. La Banque et le mandataire admissible présentent conjointement la demande en vue d'obtenir l'agrément du ministre.

Notations

Les notations revêtent une importance particulière quant aux frais d'emprunt de la Banque et à sa capacité de réunir des capitaux. Une dévaluation des notes pourrait potentiellement entraîner une augmentation des frais de financement et des exigences accrues de mise en gage de sûretés pour la Banque ainsi qu'une réduction de l'accès aux marchés financiers. Une dévaluation des notes pourrait également nuire à la capacité de la Banque d'effectuer des opérations sur dérivés dans le cours normal. La Banque révise régulièrement le niveau de sûretés accru qui serait nécessaire en cas de dévaluation des notes et détient des actifs liquides pour garantir les autres sûretés nécessaires en cas de certaines dévaluations des notes de la dette à long terme de premier rang de la Banque. On trouvera de l'information supplémentaire sur les notes sous la rubrique « Risque de liquidité » de la rubrique « Gestion des risques » commençant aux pages 95 à 107 du rapport de gestion 2021.

En date du 31 octobre 2021, La Banque Toronto-Dominion (TD) a sollicité les notations suivantes auprès des agences de notation énumérées ci-dessous :

		Notation	Rang*
Moody's Investor Service	Titres de créance de premier rang existants ¹	Aa2	3 de 21
	Titres de créance de premier rang ²	A1	5 de 21
	Titres de créance à court terme	P-1	1 de 4
	Titres de créance subordonnés	A2	6 de 21
	Titres de créance subordonnés - FPUNV	A2 (hyb)	6 de 21
	Actions privilégiées - FPUNV	Baa1 (hyb)	8 de 21
	Billets avec remboursement de capital à recours limité - FPUNV	Baa1 (hyb)	8 de 21
	Perspective	Stable	

		Notation	Rang*
Standard & Poor's	Titres de créance de premier rang existants ¹	AA-	4 de 22
	Titres de créance de premier rang ²	А	6 de 22
	Titres de créance à court terme	A-1+	1 de 8
	Titres de créance subordonnés	Α	6 de 22
	Titres de créance subordonnés - FPUNV	A-	7 de 22
	Actions privilégiées - FPUNV	BBB	9 de 22
	Billets avec remboursement de capital à recours limité - FPUNV	BBB	9 de 22
	Perspective	Stable	

		Notation	Rang*
DBRS	Titres de créance de premier rang existants ¹	AA (haut)	2 de 26
	Titres de créance de premier rang ²	AA	3 de 26
	Titres de créance à court terme	R-1 (haut)	1 de 10
	Titres de créance subordonnés	AA (bas)	4 de 26
	Titres de créance subordonnés - FPUNV	Α	6 de 26
	Actions privilégiées - FPUNV	Pfd-2 (haut)	4 de 16
	Billets avec remboursement de capital à recours limité - FPUNV	A (bas)	7 de 26
	Perspective	Stable	

^{*} Rang relatif de chaque notation selon le système de classification général de l'agence de notation.

Nota:

- 1 Comprend: a) les titres de créance de premier rang émis avant le 23 septembre 2018; et b) les titres de créance de premier rang émis à compter du 23 septembre 2018, qui sont exclus du régime de recapitalisation interne des banques, y compris les titres de créance d'une durée initiale à l'échéance de moins de 400 jours et la plupart des billets structurés.
- 2 Sous réserve d'une conversion aux termes du régime de recapitalisation interne des banques.

Fitch Ratings (« Fitch ») continue de fournir des notations non sollicitées pour TD; toutefois, TD ne participe pas au processus de notation. Au 31 octobre 2021, Fitch a attribué la note de « AA- » à la dette non garantie de premier rang à long terme de TD (rang : 4 sur 23), la note de « F1+ » à la dette à court terme de TD (rang : 1 sur 8), la note de « A » à la dette à long terme subordonnée de TD (rang : 6 sur 23) et une perspective « stable ».

Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention d'une obligation financière dans la mesure où elles ne portent pas sur le cours du marché ni sur l'opportunité pour un investisseur en particulier. Les notations peuvent être révisées ou révoquées à tout moment par l'agence de notation. Les notations de crédit et perspectives fournies par les agences de notation se veulent une indication de leur opinion et peuvent varier de temps à autre en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la santé financière, la position concurrentielle et la liquidité de la Banque et en fonction de facteurs partiellement indépendants de la volonté de la Banque, notamment les méthodes qu'utilisent les agences de notation et les situations touchant le secteur des services financiers en général.

Comme il est courant de le faire, la Banque a fait des paiements dans le cours normal aux agences de notation énumérées ci-dessus relativement à l'attribution de notes aux titres de la Banque. De plus, la Banque a fait des paiements usuels à l'égard de certains autres services que les agences de notation applicables ont fournis à la Banque au cours des deux dernières années.

Une définition des catégories de chaque notation au 31 octobre 2021 provenant des site Web des agences de notation respectives figure à l'annexe B et il est possible d'obtenir une explication plus détaillée auprès de l'agence de notation applicable. Les descriptions suivantes des catégories de notation préparées par les agences de notation respectives ne sont fournies que parce que la législation canadienne le prescrit. La Banque ne sanctionne pas les catégories de notation ni l'application des critères et analyses des agences de notation respectives.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE

Inscriptions sur les marchés

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et du New York Stock Exchange. Sauf pour les actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série 26 (FPUNV), qui ne sont inscrites à la cote d'aucune Bourse, les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Cours et volume des opérations

Le cours des titres de la Banque à la Bourse de Toronto et le volume des opérations sur ceux-ci au cours de la dernière année sont indiqués dans les tableaux ci-après :

					ACTIONS	ORDINAIRI	ES					
	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
	2020	2020	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021
Haut (\$)	71,55	72,62	76,05	79,94	83,65	85,51	89,12	88,56	87,70	86,80	85,45	90,70
Bas (\$)	58,56	70,25	71,65	72,39	77,64	81,70	83,40	86,59	81,34	81,91	80,68	84,05
Vol.(000)	116 134	107 338	164 019	89 124	157 737	146 416	86 268	87 335	132 398	66 680	89 535	162 749

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)												
	Nov. 2020	Déc. 2020	Janv. 2021	Fév. 2021	Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021	Juillet 2021	Août 2021	Sept. 2021	Oct. 2021
Série 1												
Haut (\$)	19,50	20,87	21,20	23,06	23,20	23,15	23,99	24,30	24,00	24,25	24,49	24,66
3as (\$)	17,68	19,40	20,55	21,07	22,46	22,52	23,05	23,41	23,44	23,54	23,90	24,02
Vol.(000)	341	974	429	431	1 182	426	198	410	179	125	501	467
Série 3												
Haut (\$)	19,50	20,67	21,20	22,95	23,15	23,13	23,94	24,43	23,93	24,25	24,49	24,84
Bas (\$)	17,64	19,40	20,34	20,97	22,42	22,40	23,11	23,42	23,50	23,50	23,90	24,11
Vol.(000)	327	1 347	237	276	407	383	377	171	170	174	103	146
Série 5												
Haut (\$)	20,21	20,99	21,25	22,88	23,30	23,44	24,00	24,40	24,00	24,40	24,82	24,75
Bas (\$)	18,22	19,90	20,34	21,06	22,42	22,55	23,33	23,40	23,61	23,65	24,06	24,35
√ol.(000)	252	381	251	353	474	432	223	206	169	242	264	404
Série 7			1							+	<u> </u>	1
Haut (\$)	20,57	22,48	22,89	23,87	24,24	24,22	24,60	24,80	24,56	25,06	25,09	25,20
Bas (\$)	19,45	20,55	22,35	22,62	23,67	23,51	23,80	23,90	23,85	24,22	24,56	24,77
√ol.(000)	69	379	84	685	174	129	542	144	115	297	160	228
Série 9		0.0		000	+	120	012	1	110	1207	100	LLO
Haut (\$)	21,40	23,48	23,50	24,00	24,25	24,34	24,75	24,87	24,61	25,27	25,19	25,28
	20,18	21,06	22,87	23,11	23,50	23,56	24,11	23,39	23,95	24,43	24,82	24,95
Bas (\$) Vol.(000)	41	56	52	347	107	78	153	191	82	93	62	73
Série 12 ¹	41	30	52	347	107	70	100	131	02	33	02	13
	25,49	25,60	25,59	25,36	25,35	25,38						
Haut (\$)	25,49	25,40	25,39	25,30	25,33	24,97						
Bas (\$) Vol.(000)	856	897	695	792	1 183	713						
Série 14 ²	000	097	095	192	1 103	713						
	25.05	05.77	25.00	05.04	05.75	05.75	05.40	05.04	05.54	25.24	25.20	25.20
Haut (\$)	25,65	25,77	25,80	25,61	25,75	25,75	25,49	25,61	25,54	25,31	25,30	25,30
Bas (\$)	25,00	25,44	25,15	25,42	25,47	25,30	25,34	25,38	25,17	25,20	25,23	24,98
Vol.(000)	435	637	911	746	1 326	520	2 174	416	377	517	526	438
Série 16	00.05	04 15	04	04.5=	04:-	05.50	00.00	00.00	05.00	00.5	05 ==	00.07
Haut (\$)	23,95	24,48	24,71	24,95	24,45	25,58	26,00	26,09	25,89	26,04	25,79	26,04
Bas (\$)	22,08	23,51	23,74	24,50	24,55	24,91	25,13	25,27	25,36	25,42	25,43	25,55
√ol.(000)	99	308	287	336	355	242	146	196	117	133	69	123
Série 18												
Haut (\$)	21,27	23,06	23,40	24,44	24,92	25,10	25,48	25,88	25,47	26,01	25,94	25,75
Bas (\$)	20,35	21,25	22,79	23,00	24,25	24,53	24,85	25,10	24,75	25,23	25,31	25,23
/ol.(000)	585	254	669	292	383	239	162	60	85	104	199	144
Série 20												
Haut (\$)	21,30	22,98	22,82	24,14	24,59	24,84	25,20	25,39	25,53	25,93	25,70	25,66
Bas (\$)	19,90	21,20	22,13	22,70	23,90	24,10	24,72	25,00	24,64	25,03	25,12	25,14
/ol.(000)	107	191	404	401	292	373	284	221	277	250	131	130
Série 22			1		1						İ	
Haut (\$)	25,20	25,35	25,59	25,72	26,19	26,29	26,83	27,00	26,84	27,01	26,88	27,07
Bas (\$)	24,28	24,95	25,11	25,25	25,30	25,79	25,99	26,02	25,89	26,27	26,25	26,35
/ol.(000)	155	233	395	166	186	474	270	126	134	105	133	129

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)												
	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
	2020	2020	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021
Série 24 Haut (\$) Bas (\$) Vol.(000)	25,40	25,72	26,05	26,15	26,64	26,31	27,14	27,20	27,12	27,33	27,33	27,38
	24,78	25,20	25,36	25,60	25,78	25,79	26,19	26,40	25,86	26,59	26,61	26,80
	172	452	165	115	445	339	562	166	122	124	193	140

Nota:

- 1 Le 30 avril 2021, la Banque a racheté la totalité de ses 28 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12 (FPUNV) en circulation.
- 2 Le 31 octobre 2021, la Banque a racheté la totalité de ses 40 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 (FPUNV) en circulation.

Placements antérieurs

Au cours du dernier exercice terminé, la Banque n'a pas émis d'actions qui ne sont pas inscrites ou cotées sur un marché. Pour des renseignements sur l'émission de débentures subordonnées et de billets avec remboursement de capital à recours limité de la Banque depuis le 31 octobre 2020, il y a lieu de se reporter aux notes 19 et 20 afférentes aux états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021, lesquelles notes sont intégrées par renvoi dans la présente notice annuelle.

TITRES ENTIERCÉS ET TITRES ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS CONTRACTUELLES QUANT AU TRANSFERT

Désignation de la catégorie	Nombre de titres entiercés ou assujettis à une restriction contractuelle quant au transfert au 31 octobre 2021	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires ¹	86 339	0,004 %
Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série 26 (FPUNV) ²	1 750 000	100 % des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série 26 (FPUNV)

<u>ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION</u>

Administrateurs et comités du conseil de la Banque

Le tableau ci-dessous donne, en date du 1^{er} décembre 2021, les noms des administrateurs de la Banque, leur poste principal et domaine d'activités actuels, leur municipalité de résidence et la date à laquelle chacun des administrateurs est devenu administrateur de la Banque.

¹ Le 1^{er} novembre 2018, la Banque a fait l'acquisition de la totalité des titres de capitaux propres en circulation de Greystone Capital Management Inc. (GCMI), la société mère de Greystone Managed Investments Inc. (Greystone). Dans le cadre de cette acquisition, des actions ordinaires de TD ont été émises à des employés actionnaires pour régler une tranche du prix d'achat et remplacer les attributions fondées sur des actions ordinaires de chaque employé actionnaire devant remplacer les attributions fondées sur des actions a été détenue en mains tierces pendant une période de trois ans après la date d'acquisition, sous réserve du maintien en fonction de ces employés actionnaires. Le 1^{er} novembre 2021, les 86 339 actions ordinaires restantes détenues en mains tierces au 31 octobre 2021 ont été libérées de l'entiercement et livrées aux actionnaires applicables. Société de fiducie AST (Canada) a agi en qualité d'agent d'entiercement. 2 Les actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série 26 (FPUNV) sont détenues dans une fiducie à recours limité et ne peuvent être transférées, sauf pour régler le recours des porteurs des billets avec remboursement de capital à recours limité dans le cas d'un événement donnant droit à des recours.

Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
Cherie L. Brant Associée, Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Territoire Mohawk Tyendinaga (Ontario) Canada	Août 2021
Amy W. Brinkley Conseillère, AWB Consulting, LLC Charlotte, Caroline du Nord, ÉU.	Septembre 2010
Brian C. Ferguson Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Cenovus Energy Inc. Calgary (Alberta) Canada	Mars 2015
Colleen A. Goggins Administratrice de sociétés et présidente mondiale retraitée de la branche de produits de grande consommation de Johnson & Johnson Princeton, New Jersey, ÉU.	Mars 2012
Jean-René Halde Administrateur de sociétés et président et chef de la direction retraité Banque de développement du Canada Saint-Laurent (Québec) Canada	Décembre 2015
David E. Kepler Administrateur de sociétés et vice-président à la direction retraité, The Dow Chemical Company Sanford, Michigan, ÉU.	Décembre 2013
Brian M. Levitt Président du conseil de La Banque Toronto-Dominion Kingston (Ontario) Canada	Décembre 2008
Allan N. MacGibbon Administrateur de sociétés et associé directeur et chef de la direction à la retraite de Deloitte s.r.l. (Canada) Oakville (Ontario) Canada	Avril 2014
Karen E. Maidment Administratrice de sociétés et ancienne chef des finances et des affaires administratives, BMO Groupe Financier Cambridge (Ontario) Canada	Septembre 2011
Bharat B. Masrani Président du groupe et chef de la direction La Banque Toronto-Dominion Toronto (Ontario) Canada	Avril 2014
Irene R. Miller Chef de la direction, Akim, Inc. New York, New York, ÉU.	Mai 2006
Nadir H. Mohamed Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction Rogers Communications Inc. Toronto (Ontario) Canada	Avril 2008
Claude Mongeau Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada Montréal (Québec) Canada	Mars 2015

Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
Joseph M. Natale Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Rogers Communications Inc. Toronto (Ontario) Canada	Avril 2021
S. Jane Rowe Vice-présidente, Placements, du conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario Toronto (Ontario) Canada	Avril 2020

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les administrateurs ont occupé le même poste au cours des cinq dernières années.

Avant le 3 novembre 2017, M. Ferguson était président et chef de la direction de Cenovus Energy Inc. Du 19 avril 2017 au 16 novembre 2021, M. Natale était président et chef de la direction de Rogers Communications. Avant le 1^{er} octobre 2020, M^{me} Rowe était première directrice générale et chef, Actions, du conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Chaque administrateur demeurera en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque, qui devrait avoir lieu le 14 avril 2022. Des renseignements sur les candidats proposés en vue de leur élection aux postes d'administrateur figureront dans la circulaire de procuration de la direction de la Banque se rapportant à l'assemblée.

Le tableau suivant présente, en date du 1^{er} décembre 2021, les comités du conseil de la Banque, les membres de chaque comité et les principales responsabilités de chaque comité.

Committee	Members	Key Responsibilities
Comité de gouvernance	Brian M. Levitt (président) Amy W. Brinkley Karen E. Maidment Alan N. MacGibbon	Gouvernance de la Banque : repérer des personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration et recommander à ce dernier les mises en candidature aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et recommander des candidats pour combler les vacances au conseil qui surviennent entre les assemblées des actionnaires;
		élaborer et recommander au conseil d'administration un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique professionnelle, conçus pour favoriser une saine culture de gouvernance au sein de la Banque;
		s'assurer que la Banque communique efficacement avec ses actionnaires, d'autres parties prenantes et le public, à la fois de façon proactive et responsable;
		superviser la conformité de la Banque à son objet et à sa stratégie, son rendement et sa communication de l'information en matière de responsabilité d'entreprise sur les questions d'ordre environnemental et social;
		surveiller les risques liés à la conduite à l'échelle de l'entreprise et agir à titre de comité de révision pour la Banque et certaines de ses filiales canadiennes qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale; et
		superviser l'évaluation du conseil et de ses comités.

Committee	Members	Key Responsibilities
Comité des ressources humaines	Karen E. Maidment (présidente) Amy W. Brinkley David E. Kepler Brian M. Levitt Nadir H. Mohamed	 Évaluation du rendement, rémunération et planification de la relève des dirigeants: s'acquitter et aider le conseil d'administration à s'acquitter de la responsabilité du conseil d'administration en ce qui a trait au leadership, à gestion des ressources humaines et à la rémunération, de la manière énoncée dans la charte du comité;
		 établir pour le chef de la direction des objectifs d'entreprise, et évaluer régulièrement le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs;
		 recommander la rémunération du chef de la direction au conseil aux fins d'approbation et examiner et approuver la rémunération de certains cadres supérieurs;
		surveiller la stratégie, les plans, les politiques et les pratiques en matière de rémunération de la Banque pour veiller à ce qu'ils soient conformes aux principes et normes d'application de saines pratiques de rémunération du Conseil de stabilité financière, y compris une bonne prise en compte des risques;
		superviser un processus solide de planification des compétences et de perfectionnement, y compris l'examen et l'approbation des plans de relève visant les postes de la haute direction et de chefs des fonctions de contrôle;
		examiner le plan de relève du chef de la direction et le recommander au conseil à des fins d'approbation;
		 produire un rapport sur la rémunération, lequel est publié dans la circulaire de procuration annuelle de la Banque, et passer en revue, le cas échéant, toute autre divulgation publique importante et pertinente de la rémunération; et
		superviser la stratégie, la conception et la gestion des plans de retraite, d'épargne-retraite et d'avantages sociaux des employés de la Banque.

Committee	Members	Key Responsibilities
Comité du risque	Amy W. Brinkley (présidente) Cherie L. Brant Colleen A. Goggins David E. Kepler Alan N. MacGibbon Karen E. Maidment	 Supervision de la gestion des risques de la Banque: approuver le cadre de gestion des risques et les cadres et politiques relatifs aux catégories de risques connexes qui établissent les niveaux d'approbation appropriés pour les décisions et les autres mesures afin de gérer le risque auquel la Banque est exposée; examiner et recommander la prise de position de la Banque en matière de tolérance du risque d'entreprise aux fins d'approbation par le conseil et surveiller les principaux risques de la Banque comme le prévoit le cadre de gestion des risques; examiner le profil de risque et la performance de la Banque en regard de la tolérance aux risques; et fournir une tribune à l'analyse globale de la vision d'entreprise en matière de risque, y compris l'évaluation des tendances et des risques actuels et émergents.
Comité d'audit	Alan N. MacGibbon* (président) Brian C. Ferguson* Jean-René Halde Irene R. Miller* Claude Mongeau* S. Jane Rowe*	 Supervision de la qualité et de l'intégrité de l'information financière de la Banque et le respect de la conformité: assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable; superviser l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes de l'information financière; être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité; recevoir des rapports des auditeurs nommés par les actionnaires, du chef des finances, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité et du chef mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun; assurer l'établissement et le maintien de politiques et programmes visant raisonnablement à ce que la Banque respecte et continue de respecter les lois qui la régissent; et agir à titre de comité d'audit pour certaines filiales de la Banque qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale.

^{*} Désigné comme expert financier du comité d'audit.

Comité d'audit

Le comité d'audit du conseil d'administration de la Banque exerce ses activités conformément à une charte écrite qui énonce ses responsabilités et ses exigences en matière de composition. Un exemplaire de la charte est joint à la présente notice annuelle en tant qu'annexe C. La charte du comité prévoit que tous les membres doivent posséder des compétences financières ou être disposés et aptes à acquérir les connaissances nécessaires très rapidement. Posséder des compétences financières signifie être capable de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions de nature comptable dont l'étendue et le niveau de complexité sont généralement semblables à l'étendue et à la complexité des questions qui devraient raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Banque.

De plus, la charte du comité prévoit des exigences en matière d'indépendance applicables à chaque membre et, à l'heure actuelle, chaque membre se conforme à ces exigences. Plus précisément, la charte prévoit qu'aucun membre du comité ne peut être dirigeant ou dirigeant à la retraite de la Banque et que chaque membre doit être indépendant de la Banque au sens de l'ensemble des lois, règles et règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent tout particulièrement aux membres des comités d'audit, et de toutes autres considérations pertinentes qu'établit le conseil, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque (dont un exemplaire est accessible sur le site Web de la Banque au www.td.com).

Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, les membres du comité d'audit sont : Alan N. MacGibbon (président), Brian C. Ferguson, Jean-René Halde, Irene R. Miller, Claude Mongeau et S. Jane Rowe. Les membres du comité d'audit apportent d'importantes compétences et une vaste expérience à leurs responsabilités, notamment dans le secteur des affaires et de l'enseignement en matière de comptabilité, d'affaires et de finances. Le conseil a établi que MM. Ferguson, MacGibbon et Mongeau ainsi que M^{mes} Miller et Rowe ont chacun les qualités d'un expert financier du comité d'audit au sens de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act*; tous les membres du comité ont des compétences financières et sont indépendants en vertu des normes d'inscription à la cote applicables du New York Stock Exchange, de la charte du comité, de la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque et des lignes directrices en matière de gouvernance des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le texte qui suit donne des renseignements quant à la formation et l'expérience de chacun des administrateurs qui s'avèrent pertinentes dans le cadre de l'exécution de leur mandat en tant que membre du comité :

Brian C. Ferguson est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Cenovus Energy Inc. Avant de prendre la direction de Cenovus Energy Inc., M. Ferguson a été vice-président à la direction et chef des finances d'Encana Corporation. M. Ferguson est titulaire d'un grade de premier cycle en commerce de l'Université de l'Alberta et il est fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Alberta. M. Ferguson est président du comité d'audit de Trans Mountain Corporation. M. Ferguson est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Jean-René Halde est administrateur de sociétés. De juin 2005 à juin 2015, il a été président et chef de la direction de Banque de développement du Canada. Avant juin 2005, M. Halde a occupé le poste de chef de la direction auprès de nombreuses sociétés chefs de file, y compris Metro-Richelieu Inc., Culinar Inc. et Groupe Livingston Inc. M. Halde est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université de Western Ontario et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School.

Allan M. MacGibbon est président du comité d'audit de la Banque. M. MacGibbon est administrateur de sociétés. Il a été associé directeur et chef de la direction de Deloitte s.r.l. (Canada) de 2004 à juin 2012 et il a également exercé les fonctions de directeur général mondial, Qualité, stratégie et communications de Deloitte Touche Tohmatsu Limited de juin 2011 à septembre 2013 et de conseiller principal de Deloitte s.r.l. (Canada) de juin 2012 à décembre 2013. M. MacGibbon occupe actuellement la fonction de président du comité d'audit de TD Bank US Holding Company (la société de portefeuille de TD Bank, N.A. et de TD Bank USA, N.A.) et de membre du comité d'audit de CAE, Inc. M. MacGibbon est titulaire d'un diplôme de premier cycle en administration des affaires et d'un doctorat honorifique de l'Université du Nouveau-Brunswick. Il est comptable professionnel agréé, comptable agréé et Fellow des comptables professionnels agréés de l'Ontario. M. MacGibbon est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Irene R. Miller est chef de la direction d'Akim, Inc. Jusqu'en juin 1997, M^{me} Miller était vice-présidente du conseil et chef des finances de Barnes & Noble, Inc. Avant d'entrer au service de Barnes & Noble, Inc., en 1991, elle a occupé des postes de cadre supérieur relatifs aux services bancaires d'investissement et au financement des sociétés chez Morgan Stanley & Co. et Rothschild Inc., respectivement. M^{me} Miller a occupé auparavant la fonction de présidente du comité d'audit du conseil d'Inditex, S.A., de Coach, Inc., d'Oakley, Inc., de The Body Shop International plc et de Benckiser N.V. M^{me} Miller est titulaire d'un diplôme de premier cycle en sciences de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en sciences (en chimie et génie chimique) de l'Université Cornell. M^{me} Miller est un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Claude Mongeau est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. Avant de prendre la direction de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, M. Mongeau a été vice-président à la direction et chef des finances de

la société. M. Mongeau est président du comité d'audit de Cenovus Energy Inc. et membre du comité de la sécurité, de l'environnement, de la responsabilité et des réserves de Cenovus Energy Inc. et des comités des finances et de la gestion du risque, de la sécurité et de la rémunération de Norfolk Southern Corporation. M. Mongeau est titulaire d'un grade de premier cycle en psychologie de l'Université du Québec à Montréal et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill. M. Mongeau est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

S. Jane Rowe est vice-présidente, Placements, Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (« Ontario Teachers ») et a été première directrice générale, Actions, d'Ontario Teachers. Avant d'entrer au service d'Ontario Teachers en 2010, M^{me} Rowe a occupé divers postes de haute direction en services bancaires d'investissement et des postes de direction en finances auprès de Banque Scotia. M^{me} Rowe a siégé au comité d'audit de Sierra Wireless. M^{me} Rowe est titulaire d'un diplôme de premier cycle en commerce de l'Université Memorial de Terre-Neuve et d'une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business de l'Université York. M^{me} Rowe est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit et de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité d'audit supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque, y compris le travail de l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires, qui est à l'heure actuelle Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« EY »). EY est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, d'un audit des états financiers annuels de la Banque et examine les états financiers trimestriels de la Banque.

Il incombe au comité d'audit de recommander la nomination et de surveiller l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires. Le comité d'audit évalue le rendement et les compétences de l'auditeur nommé par les actionnaires et remet au conseil ses recommandations à l'égard de la nomination ou du renouvellement du mandat à des fins de recommandation aux actionnaires. L'auditeur nommé par les actionnaires est alors nommé par les actionnaires, lors d'un vote sur cette question à l'assemblée générale annuelle.

Au moins une fois par année, le comité d'audit évalue le rendement, les qualifications, les compétences, les ressources (montant et type) et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires, y compris le principal associé, pour aider le conseil à formuler sa recommandation quant à la nomination de l'auditeur nommé par les actionnaires. Cette évaluation annuelle comprend une évaluation de la qualité d'audit et de certaines caractéristiques du service comme : l'indépendance de l'auditeur, l'objectivité et le scepticisme professionnel; la qualité de l'équipe de mission; la surveillance de la fréquence du roulement des associés; et la qualité des communications et du service fournis par l'auditeur nommé par les actionnaires. Dans le cadre de l'évaluation, le comité d'audit examine la nature et la portée des communications reçues de l'auditeur nommé par les actionnaires au cours de l'année, les réponses de la direction et du comité d'audit à un questionnaire annuel concernant le rendement de l'auditeur nommé par les actionnaires et les interactions avec celui-ci.

EY a été nommé l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 conformément à la Loi sur les banques et à la recommandation du comité d'audit et est l'unique auditeur externe indépendant de la Banque depuis le début de l'exercice terminé le 31 octobre 2006. Avant 2006, EY était co-auditeur de la Banque.

Membres de la haute direction de la Banque

Au 31 décembre 2021, les personnes suivantes sont membres de la haute direction de la Banque :

Membre de la haute direction	Poste principal	Municipalité de résidence
Riaz Ahmed	Chef de groupe, Services bancaires de gros, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, Valeurs Mobilières TD	Oakville (Ontario) Canada
Ajai K. Bambawale	Chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Greg Braca ¹	Chef de groupe, Services de détail aux États-Unis, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Bank, America's Most Convenient Bank®	Orangeburg, New York, ÉU.
Norie C. Campbell	Chef de groupe et chef du contentieux, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Theresa L. Currie ¹	Chef de groupe, Services bancaires personnels au Canada, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Paul C. Douglas	Chef de groupe, Services bancaires aux entreprises au Canada, Groupe Banque TD	Burlington (Ontario) Canada
Barbara Hooper	Première vice-présidente à la direction, Trésorerie, Expansion des affaires, Approvisionnement stratégique et Immobilier	Etobicoke (Ontario) Canada
Kenn Lalonde	Premier vice-président à la direction et chef des ressources humaines, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Bharat B. Masrani	Président du groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Christine Morris	Première vice-présidente à la direction, Transformation de l'entreprise, Habilitation et Expérience client	Etobicoke (Ontario) Canada
Michael G. Rhodes ¹	Chef de groupe, Innovation, Technologie et Services communs, Groupe Banque TD	Wilmington, Delaware, ÉU.
Leovigildo Salom ¹	Chef de groupe, Gestion de patrimoine et TD Assurance, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Kelvin Tran	Premier vice-président à la direction et chef des finances	Toronto (Ontario) Canada

^{1.} Le 28 octobre 2021, la Banque a annoncé les changements suivants au sein des membres de la haute direction à compter du 1^{er} janvier 2022 : M. Michael Rhodes deviendra chef de groupe, Services bancaires personnels au Canada, il succède à M^{me} Theresa Currie qui prendra sa retraite le 31 janvier 2022; M. Leo Salom deviendra chef de groupe, Services de détail aux États-Unis, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Bank, America's Most Convenient Bank[®], il succède à M. Greg Braca qui deviendra vice-président du conseil de Banque TD aux États-Unis; M. Raymond Chun deviendra chef de groupe, Patrimoine et assurance, il succède à M. Leo Salom; et M. Greg Keeley deviendra premier vice-président à la direction, Technologie et plateformes.

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les membres de la haute direction ont occupé le même poste au cours des cinq dernières années.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, Services bancaires de gros, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, Valeurs Mobilières TD le 1^{er} septembre 2021, M. Ahmed a été chef de groupe et chef des finances, Groupe Banque TD du 2 janvier 2016 au 31 août 2021.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD le 1^{er} février 2018, M. Bambawale était vice-président à la direction, Groupe Banque TD et chef de la gestion des risques, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 18 septembre 2014 au 31 janvier 2018.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, Services de détail aux États-Unis, Groupe Banque TD et de président et chef de la direction, TD Bank, America's Most Convenient Bank® le

1er novembre 2017, M. Braca était vice-président à la direction, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 1er juin 2017 au 31 octobre 2017 et vice-président à la direction, Groupe Banque TD et chef de l'exploitation, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 1er novembre 2016 au 31 mai 2017.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe et chef du contentieux, Groupe Banque TD le 20 mars 2020, M^{me} Campbell a été chef de groupe, Expérience client et Expérience collègue, Groupe Banque TD du 1^{er} novembre 2017 au 19 mars 2020, chef de groupe et chef du contentieux, Groupe Banque TD du 12 décembre 2016 au 31 octobre 2017 et chef de groupe et chef du contentieux (lesquelles fonctions étaient auparavant appelées chef de groupe, Service juridique, Conformité, Lutte contre le blanchiment d'argent, Crimes financiers et gestion des fraudes, Projets d'entreprise et chef du contentieux, Groupe Banque TD) du 1^{er} novembre 2014 au 11 décembre 2016.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de première vice-présidente à la direction, Trésorerie, Expansion des affaires, Approvisionnement stratégique et Immobilier le 1er septembre 2021, M^{me} Hooper a été vice-présidente à la direction, Trésorerie, Expansion des affaires et Approvisionnement stratégique du 23 janvier 2017 au 31 août 2021 et vice-présidente à la direction, Trésorerie et gestion du bilan et Expansion des affaires du 27 juin 2016 au 22 janvier 2017.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de premier vice-président à la direction et chef des ressources humaines le 27 mai 2021, M. Lalonde a été vice-président à la direction, Ressources humaines du 27 mai 2019 au 26 mai 2021, et président et chef de la direction de TD Assurance du 17 septembre 2012 au 26 mai 2019.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de première vice-présidente à la direction, Transformation de l'entreprise, Habilitation et Expérience client le 1^{er} septembre 2021, M^{me} Morris a été vice-présidente à la direction et chef de l'exploitation, Services bancaires personnels au Canada du 1^{er} avril 2020 au 31 août 2021, vice-présidente à la direction, Solutions de prêts, Services bancaires personnels au Canada du 16 septembre 2019 au 31 mars 2020 et première vice-présidente, Prêts garantis par des biens immobiliers, Produits bancaires aux particuliers, Services bancaires personnels au Canada du 27 juin 2016 au 15 septembre 2019.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, Innovation, Technologie et Services communs, Groupe Banque TD le 1^{er} novembre 2017, M. Rhodes a été vice-président à la direction, Groupe Banque TD, et chef des Services bancaires aux consommateurs, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 6 juillet 2015 au 31 octobre 2017.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe, Gestion de patrimoine et TD Assurance, Groupe Banque TD le 1^{er} novembre 2017, M. Salom a été vice-président à la direction, Gestion de patrimoine, Groupe Banque TD du 2 août 2011 au 31 octobre 2017.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de premier vice-président à la direction et chef des finances le 1er septembre 2021, M. Tran a été vice-président à la direction, Finances de l'entreprise du 29 mars 2021 au 31 août 2021, premier vice-président, Groupe Banque TD et chef des finances, TD Bank, America's Most Convenient Bank® du 28 juillet 2020 au 28 mars 2021 et premier vice-président et auditeur en chef du 29 novembre 2017 au 27 juillet 2020.

Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction

À la connaissance de la Banque, en date du 31 octobre 2021, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Banque étaient collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, au total, de 1 659 900 actions ordinaires de la Banque ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur celles-ci, soit environ 0,09 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque.

Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction

Sauf tel qu'il est indiqué ci-dessous, à notre connaissance et après enquête raisonnable, la Banque confirme, en date du 1^{er} décembre 2021, ce qui suit :

- i) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou dirigeant d'une société (y compris la Banque) qui :
 - a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une interdiction d'opération ou une ordonnance similaire à une interdiction d'opération ou une ordonnance interdisant à la société de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs), qui a été émise pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;
 - b) fait l'objet d'une ordonnance qui été émise après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'occuper des fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui était le résultat d'un événement survenu pendant que cette personne agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou
 - c) a, au cours de l'exercice suivant la cessation des fonctions de la personne, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;
- ii) au cours des dix exercices précédant la date de la notice annuelle, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens; et
- iii) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci, ni ne s'est vu imposer d'autres amendes ou sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient susceptibles d'être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

M^{me} Goggins était, avant le 14 juin 2016, une administratrice de Valeant Pharmaceuticals Inernational, Inc. (« Valeant »). L'Autorité des marchés financiers (Québec) a rendu des ordonnances d'interdiction d'opérations visant les dirigeants et les administrateurs de Valeant alors que M^{me} Goggins était administratrice de Valeant. Ces ordonnances étaient en vigueur du 31 mars 2016 au 29 avril 2016 et du 17 mai 2016 au 8 juin 2016.

Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité d'audit de la Banque a mis en œuvre une politique restreignant les services qui peuvent être fournis par l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires. La politique donne à la direction des directives détaillées quant aux services précis qui sont admissibles à une préautorisation du comité d'audit. En vertu de la loi, l'auditeur nommé par les actionnaires ne peut pas fournir certains services à la Banque ou à ses filiales.

Conformément à la politique, le comité d'audit doit préapprouver une fois par année les types de services devant être rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires ainsi que le montant maximum des honoraires pouvant être payés pour de tels services. La politique prévoit également que le comité d'audit recevra, une fois par trimestre, un rapport annuel cumulatif des honoraires payés ou payables à l'auditeur nommé par les actionnaires pour les services rendus, ainsi que les détails de quelque mandat proposé à des fins d'examen et, au besoin, de préautorisation, par le comité d'audit. Pour prendre sa décision concernant les services devant être rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires, le comité d'audit tient compte du respect des

exigences et des lignes directrices réglementaires et juridiques applicables ainsi que de la question de savoir si la prestation des services aurait une incidence négative sur l'indépendance de l'auditeur. Cela consiste notamment à examiner si la prestation des services amènerait l'auditeur à auditer son propre travail, à se poser comme défenseur des intérêts de la Banque ou à agir comme s'il était dirigeant de la Banque.

Les honoraires versés à EY, auditeur externe indépendant actuel nommé par les actionnaires de la Banque, par catégorie d'honoraires pour les services fournis au cours des trois derniers exercices financiers sont présentés en détail dans le tableau qui suit.

	Honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./s.E.N.C.R.L.		
(en milliers de dollars CA)	2021	2020	2019
Honoraires d'audit ¹	28 530 \$	28 283 \$	26 395 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	1 502 \$	1 334 \$	1 477 \$
Honoraires pour services fiscaux ³	913 \$	1 481 \$	1 794 \$
Autres honoraires ⁴	1 103 \$	1 680 \$	512 \$
Total - Banque et filiales	32 048 \$	32 778 \$	30 178 \$
Fonds de placement ⁵	3 060 \$	2 970 \$	231 \$
Total des honoraires	35 108 \$	35 748 \$	30 409 \$

Nota:

- 1 Les honoraires d'audit se rapportent aux services professionnels relatifs à l'audit des états financiers de la Banque, y compris l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière, à l'audit de ses filiales et à d'autres services normalement offerts par l'auditeur nommé par les actionnaires en ce qui concerne les dépôts légaux auprès des autorités de réglementation ou les mandats prévus par la loi.
- Les honoraires pour services liés à l'audit se rapportent aux services de certification et aux services connexes rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires. Ces services comprennent : les audits des régimes d'avantages sociaux; les audits d'organismes de bienfaisance; les services d'audit de certaines structures d'accueil que la Banque administre; les consultations comptables et fiscales dans le cadre de fusions, d'acquisitions, de désinvestissements et de restructurations; les examens des contrôles d'application et des contrôles généraux; l'interprétation des normes comptables; les services de certification ou les procédures spécifiques non exigés en vertu d'une loi ou d'une réglementation; la traduction d'états financiers et de rapports dans le cadre de l'audit ou de l'examen; et les services de conseils en technologie de l'information.
- Les honoraires pour services fiscaux se rapportent aux services de conseils et de planification généraux en matière de fiscalité dans le cadre de fusions, d'acquisitions et de structures de financement; aux publications fiscales sous forme électronique et sur papier; aux services de conseils et d'observation fiscales en matière d'impôt sur les bénéfices et d'impôt indirect; aux services relatifs au prix de transfert ainsi qu'aux questions relatives aux droits et aux douanes.
- Tous les autres honoraires se rapportent aux rapports qui traitent des procédures de contrôle des organismes de service, aux services fiscaux de fonds inscrits à la SEC, sous réserve des règles complexes sur les sociétés de placement de la SEC ainsi qu'aux autres fonds et entités de gestion connexes; aux études de référence; aux services de conseils en matière de réglementation; ainsi qu'aux services d'amélioration du rendement et du fonctionnement.
- Y compris les honoraires pour des services professionnels fournis par EY pour certains fonds de placement gérés par des filiales de la Banque. Outre les frais administratifs, les filiales assument les honoraires d'audit pour des services professionnels rendus relativement à l'audit annuel et aux dépôts prévus par la loi ou la réglementation et à d'autres services fournis pour les fonds de placement en échange de frais d'administrations fixes. Pour certains fonds, ces frais sont versés directement par les fonds. EY a été nommée l'auditeur de la majorité des fonds de placement pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020.

POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES

Poursuites

Certaines poursuites auxquelles la Banque est partie sont plus amplement décrites sous la rubrique « Litiges » de la note 27 afférente aux états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, laquelle note est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

Mesures réglementaires

De temps à autre, dans le cours normal des affaires, la Banque et ses filiales se voient imposer des droits ou des amendes par des autorités en valeurs mobilières relativement à des questions d'ordre administratif, notamment des dépôts ou des déclarations en retard, qui peuvent être considérés comme des pénalités ou des sanctions conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières mais qui sont,

individuellement ou globalement, négligeables pour la Banque¹. En outre, la Banque et ses filiales sont assujetties à de nombreuses autorités en valeurs mobilières partout dans le monde et les frais, les pénalités administratives, les ententes de règlement et les sanctions peuvent être classées de façon différente par chaque agent responsable. Au cours du dernier exercice, la Banque a versé une sanction administrative pécuniaire de 400 000 \$ à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À notre connaissance, la Banque confirme qu'au 1^{er} décembre 2021, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque, ni aucune personne ayant des liens avec eux ou membre de leur groupe, n'a eu un intérêt important dans une opération au cours des trois derniers exercices terminés ou au cours de l'exercice en cours, qui a eu ou dont on pourrait s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante sur la Banque.

<u>AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES</u>

Agent des transferts

Compagnie Trust TSX C.P. 700 Succursale B Montréal (Québec) H3B 3K3

Téléphone : 416-682-3860 ou sans frais au 1-800-387-0825 (Canada et États-Unis seulement)

Télécopieur : 1-888-249-6189 Courriel : inquiries@astfinancial.com Site Web : www.astfinancial.com/ca-fr

Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Computershare P.O. Box 505000 Louisville, KY 40233

ou

462 South 4th Street, Suite 1600 Louisville, KY 40202

Téléphone: 1-866-233-4836

ATS pour personnes malentendantes : 1-800-231-5469 Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578

ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610

Site Web: www.computershare.com/investor

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 déposés en vertu du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, dont certaines parties sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle, ont été audités par EY, comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, de Toronto (Ontario). EY est l'auditeur externe qui a préparé le Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant — Opinion sur les états financiers consolidés et le Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant — Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. EY est indépendante de la Banque aux termes du Code de déontologie des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et également des lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et de leurs

¹ Le *Règlement 14-101 sur les définitions* limite le sens de « législation en valeurs mobilières » à la législation provinciale et territoriale canadienne et « autorité en valeurs mobilières » aux autorités en valeurs mobilières provinciales et territoriales canadiennes.

règles et règlements applicables adoptés par la Securities and Exchange Commission des États-Unis et le Public Company Accounting Oversight Board.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires concernant la banque figurent sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.com.

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque, les options d'achat de titres et l'intérêt des initiés dans des opérations importantes, dans chaque cas le cas échéant, sont contenus dans la circulaire de procuration de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle il y a eu élection d'administrateurs. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion de la Banque pour son dernier exercice financier terminé, soit, à la date des présentes, l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

Aux termes de certains pouvoirs de résolution des banques canadiennes qui sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018 (le « régime de recapitalisation interne »), la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») pourrait, si la Banque a cessé d'être viable, ou est sur le point de l'être, prendre temporairement le contrôle ou la possession de la Banque et être investie de pouvoirs élargis aux termes d'une ou de plusieurs ordonnances du gouverneur en conseil (Canada), y compris le pouvoir de vendre ou d'aliéner la totalité ou une partie des actifs de la Banque, et le pouvoir d'effectuer ou de faire en sorte que la Banque effectue une opération ou une série d'opérations aux fins de restructurer l'entreprise de la Banque. Les objectifs déclarés du régime de recapitalisation interne comprennent la réduction de l'exposition du gouvernement et des contribuables dans l'improbable éventualité de la défaillance d'une banque désignée par le BSIF comme une banque nationale d'importance systémique, la réduction de la probabilité d'une telle défaillance en augmentant la discipline du marché et en renforcant le fait que ce sont les actionnaires et les créanciers de la Banque qui sont responsables des risques des banques nationales d'importance systémique, et non les contribuables, et la préservation de la stabilité financière en habilitant la SADC à rétablir rapidement la viabilité d'une banque nationale d'importance systémique et en lui permettant de rester ouverte et en activité, même lorsque la banque nationale d'importance systémique a connu de graves pertes. Pour une description des pouvoirs de résolution des banques canadiennes et des facteurs de risque connexes se rapportant à certains passifs de la Banque, il y a lieu de se reporter à https://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/divulgationreglementaire/principaux-elements-du-capital/principaux-elements-du-capital.jsp.

Annexe A

Liens intersociétés

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement.

FILIALES IMPORTANTES¹

(en millions de dollars canadiens)		31 octobre 2021
		Valeur comptable
	Emplacement du siège social	des actions détenues
Amérique du Nord	ou du bureau principal ²	par la Banque ³
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	2 3
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	
Primmum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	
TD Wealth Holdings Canada Limited	Toronto (Ontario)	508
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	
GMI Servicing Inc.	Regina (Saskatchewan)	
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	332
TD Group US Holdings LLC	Wilmington (Delaware)	6857
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	
TD Prime Services LLC	New York (New York)	
TD Securities Automated Trading LLC	Chicago (Illinois)	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	
Toronto Dominion Investments, Inc.	New York (New York)	
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	
Epoch Investment Partners, Inc.	New York (New York)	
TDAM USA Inc.	New York (New York)	
TD Bank USA, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	
TD Bank, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	
TD Wealth Management Services Inc.	Mt. Laurel (New Jersey)	
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	38
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	93
.a Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	11 04
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	
/aleurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	265
TD Vermillion Holdings Limited	Toronto (Ontario)	2748
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	
nternational		
D Ireland Unlimited Company	Dublin (Irlande)	132
TD Global Finance Unlimited Company	Dublin (Irlande)	
D Securities (Japan) Co. Ltd.	Tokyo (Japon)	12
oronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	100
oronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	102
TD Bank Europe Limited	London (Angleterre)	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	London (Angleterre)	
TD Securities Limited	London (Angleterre)	
Foronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	105

À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

Vote emises et en circulation des entités enumérées. Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni. Les valeurs comptables ont été calculées afin de satisfaire aux exigences de communication du paragraphe 308 (3)(a)(ii) de la *Loi sur les banques*. Des opérations intersociétés peuvent avoir été incluses aux présentes. Toutefois, elles sont éliminées à des fins de présentation de l'information financière consolidée.

Annexe B

Description des notations

Description des notations de Moody's Investors Service sur son site Web public

Les notations attribuées en fonction des échelles de notation mondiales à long terme et à court terme de Moody's constituent des indications prospectives des risques de crédit relatifs des obligations financières émises par des sociétés non financières, des institutions financières, des véhicules de financement structurés, des véhicules de financement de projets et des entités du secteur public. Moody's définitif le risque de crédit comme étant le risque qu'une entité puisse ne pas s'acquitter de ses obligations financières contractuelles à échéance et toute perte financière estimative en cas de défaut ou d'insuffisance. Les obligations financières contractuelles visées par les notations de Moody's sont celles qui prévoient, sans égard à l'opposabilité, le paiement d'un montant déterminé, pouvant varier selon des sources de variation standard (p. ex., les taux d'intérêt variables), avant une date déterminée. Les notations de Moody's visent la capacité de l'émetteur d'obtenir des liquidités suffisantes pour assurer le paiement de l'obligation, ainsi que sa volonté de payer. Les notations de Moody's ne visent pas les sources de variation non standard du montant de l'obligation principale (c.-à-d., des titres indexés), sans une déclaration contraire expresse dans un communiqué de presse joint à la notation initiale. Les notations à long terme sont attribuées à des émetteurs ou à des obligations d'une échéance initiale de onze mois ou plus et donnent une indication de la possibilité de défaillance ou d'insuffisance à l'égard des obligations financières contractuelles et de la perte financière prévue subie en cas de défaut ou d'insuffisance. Les notations à court terme sont accordées aux obligations d'une échéance initiale de 13 mois ou moins et donnent une indication de la possibilité de défaillance ou d'insuffisance à l'égard des obligations financières contractuelles et de la perte financière prévue subie en cas de défaut ou d'insuffisance. Moody's attribue des notations au niveau des émetteurs et au niveau des instruments à la fois en fonction d'une échelle à long terme et d'une échelle à court terme. En règle générale, les notations sont rendues publiques même si des notations privées et non publiées peuvent également être attribuées.

Moody's fait une différence entre les notations de financement structuré et les notations fondamentales (c.-à-d., les notations des sociétés non financières, des institutions financières et des entités du secteur public), des prêts à l'échelle à long terme mondiale en ajoutant (sf) à toutes les notations de financement structuré. L'ajout de (sf) aux notations de financement structuré devrait éliminer toute présomption que ces notations et les notations fondamentales au même niveau auront le même comportement. L'indicateur (sf) à l'égard des notations des titres de financement structuré indique que les titres fondamentaux et de financement structuré dont la note est par ailleurs semblable peuvent avoir des caractéristiques différentes quant au risque. Grâce aux méthodes qu'elle utilise actuellement, Moody's espère toutefois atteindre l'équivalence générale prévue du rendement de ses notations fondamentales et de financement structuré lorsque ce rendement est mesuré sur une longue période de temps.

Moody's attribue des notations aux obligations financières à long terme et à court terme. Les notations à long terme sont attribuées à des émetteurs ou à des obligations d'une échéance initiale de onze mois ou plus et donnent une indication de la possibilité de défaillance à l'égard de paiements faisant l'objet d'une promesse contractuelle et de la perte financière prévue en cas de défaut. Les notations à court terme sont attribuées aux obligations d'une échéance initiale de 13 mois ou moins et donnent une indication de la possibilité de défaillance à l'égard de paiements faisant l'objet d'une promesse contractuelle et de la perte financière prévue en cas de défaut. Moody's rattache des modificateurs numériques 1, 2, et 3 à chaque catégorie de notation générique de « Aa » à « Caa ». Le modificateur 1 indique que l'obligation se situe dans la partie supérieure de sa catégorie de notation générale; le modificateur 2 indique un rang moyen; et le modificateur 3 indique un rang dans la partie inférieure de la catégorie de notation générale. En outre, l'indicateur « (hyb) » est ajouté à toutes les notations de titres hybrides émis par les banques, les assureurs, les sociétés de financement et les maisons de courtage.

Une notation à long terme globale de « Aa » reflète des obligations qui sont considérées de grande qualité et sont soumises à un risque de crédit très faible. Les obligations notées « A » sont considérées de qualité moyenne-élevée et sont soumises à un risque de crédit faible. Les obligations notées « Baa » sont considérées de qualité moyenne et sont soumises à un risque de crédit modéré puisqu'elles peuvent comporter certaines caractéristiques spéculatives. Des notations à long terme globales de « P-1 » (Prime-1) reflètent une capacité supérieure de rembourser les obligations à court terme.

Les perspectives attribuées par Moody's constituent un avis sur l'orientation probable d'une notation à moyen terme. Les quatre catégories de perspectives sont les suivantes : « positive », « négative », « stable » et « en évolution ». Les perspectives peuvent être attribuées au niveau de l'émetteur ou au niveau de la notation. Lorsqu'une perspective est attribuée au niveau de l'émetteur et que l'émetteur compte de multiples notations avec différentes perspectives, un modificateur « (m) » indique que de multiples notations seront affichées et des communiqués de presse de la part de Moody's décriront et fourniront les motifs de ces écarts. La désignation de « NSS » (notation sous surveillance) est habituellement utilisée lorsqu'un émetteur compte une ou plusieurs notations sous surveillance, ce qui remplace les perspectives attribuées. Une désignation de « NR » (notation retirée) indique qu'un émetteur n'a aucune notation active à laquelle une perspective est applicable. Les perspectives ne sont pas attribuées à toutes les entités notées. Dans certains cas, cela se traduit par l'indication « AP » (aucune perspective).

Une perspective « stable » indique une faible probabilité d'un changement de notation à moyen terme. Une perspective « négative », « positive » ou « en évolution » indique une plus grande probabilité d'un changement de notation à moyen terme. Un comité de notation qui attribue une perspective « stable », « négative », « positive » ou « en évolution » indique également qu'il croit que le profil de crédit de l'émetteur est conforme au niveau de notation applicable à ce moment.

Description des notations de S&P Global Ratings sur son site Web public

Une notation de crédit de S&P Global Ratings à l'égard d'une émission se veut une opinion prospective quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière en particulier, d'une catégorie d'obligations financières en particulier ou d'un programme financier en particulier (notamment des notations attribuées aux programmes de billets à moyen terme ou programmes de papier commercial). Elle tient compte de la solvabilité des garants ou des assureurs ou d'autres mécanismes de rehaussement du crédit à l'égard de l'obligation, de même que de la monnaie dans laquelle l'obligation est libellée. Elle exprime le point de vue de S&P Global Ratings quant à la capacité et à la volonté du débiteur de remplir ses engagements financiers à l'échéance, et cette opinion peut évaluer les modalités, comme la sûreté et la subordination, sans avoir une incidence sur le paiement final en cas de défaut.

Les notations de crédit peuvent être à long terme ou à court terme. Les notations de crédit à court terme sont généralement attribuées aux obligations étant considérées à court terme sur le marché pertinent, habituellement d'une échéance initiale d'au plus 365 jours. Les notations de crédit à court terme peuvent également servir à indiquer la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'un droit d'encaissement par anticipation sur les obligations à long terme. Nous attribuons habituellement une notation de crédit à long terme à une obligation assortie d'une échéance initiale de plus de 365 jours. Toutefois, les notations que nous attribuons à certains instruments peuvent différer de ces lignes directrices en fonction des pratiques du marché. Les billets à moyen terme reçoivent des notations à long terme.

Les notations de crédit sont fondées, à divers degrés, sur l'analyse que fait S&P Global Ratings des considérations suivantes :

- la possibilité de paiement la capacité et la volonté du débiteur de respecter ses engagements financiers à l'égard d'une obligation conformément aux modalités de l'obligation;
- la nature et les dispositions de l'obligation financière et le potentiel de remboursement que nous lui imputons; et
- la protection offerte par l'obligation financière et le rang relatif de celle-ci en cas d'une faillite, d'une restructuration ou de tout autre arrangement en vertu des lois sur la faillite et des autres lois touchant les droits des créanciers.

Une notation de crédit constitue une évaluation d'un risque de défaut, mais peut comprendre une évaluation du rang relatif ou du recouvrement final en cas de défaut. Les obligations de rang inférieur ont habituellement une notation inférieure à celle des obligations de rang supérieur, pour tenir compte de leur rang inférieur en cas de faillite, comme il est indiqué ci-dessus. (Cette différence peut s'appliquer lorsqu'une entité compte à la fois des obligations de rang supérieur et des obligations subordonnées, des obligations garanties et non garanties ou des obligations d'une société en exploitation ou d'une société de portefeuille.)

Une obligation à long terme notée « AA » n'est que très légèrement différente des obligations mieux notées. La capacité du débiteur de respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation est très élevée. Une obligation à long terme notée « A » est en quelque sorte plus vulnérable aux effets défavorables des changements de situation et de conjoncture que des obligations dans les catégories de notation supérieures.

La capacité du débiteur de respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation est cependant toujours élevée. Une obligation à long terme notée « BBB » présente des paramètres de protection adéquats. Toutefois, une conjoncture économique défavorable ou des circonstances changeantes sont plus susceptibles d'entraîner un affaiblissement de la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. Les notations « AA » à « CCC » peuvent être modifiées par l'ajout d'un signe plus (+) ou d'un signe moins (-) afin d'indiquer la position relative dans la catégorie de notation principale.

Une obligation à court terme notée « A-1 » se situe dans la catégorie la plus élevée de S&P Global Ratings. La capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de cette obligation est élevée. Dans cette catégorie, un signe plus (+) est rattaché à certaines obligations afin d'indiquer que la capacité du débiteur de respecter ses engagements financiers à leur égard est extrêmement élevée.

Le barème de notation des actions privilégiées canadiennes de S&P Global Ratings s'adresse aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires des marchés financiers canadiens, ces notations des actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation mondiaux) constituant des symboles de notation qui ont été largement utilisés dans le marché canadien depuis bon nombre d'années. Les notes que S&P Global Ratings attribue aux actions privilégiées selon le barème canadien constituent un avis prospectif quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une action privilégiée en particulier émise sur le marché canadien, par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur le marché canadien. Il existe une correspondance directe entre les notations particulières attribuées au moyen du barème de notation des actions privilégiées canadiennes et les différents niveaux de notation au moyen du barème de notation des titres d'emprunt mondiaux de S&P Global Ratings. Le barème de notation canadien est entièrement établi d'après le barème de notation mondial applicable, et aucun autre critère d'analyse n'est utilisé quant à la détermination des notations du barème canadien. Habituellement, S&P Global Ratings présente les notations qu'elle attribue aux actions privilégiées d'un émetteur sur son barème mondial ainsi que sur son barème canadien lorsqu'elle présente les notations d'un émetteur donné. Les notes « P-2 » accordées à des actions privilégiées nationales canadiennes correspondent aux notes « BBB » accordées à des actions privilégiées mondiales.

Une perspective de S&P Global Ratings évalue l'orientation éventuelle d'une notation de crédit à moyen terme, habituellement jusqu'à deux ans pour les titres de grande qualité et habituellement jusqu'à un an pour les titres de qualité spéculative. Pour établir une perspective de notation, il faut tenir compte des changements de la conjoncture économique et/ou des conditions financières fondamentales. Une perspective « stable » indique que la notation n'est pas susceptible de changer.

Description des notations de DBRS sur son site Web public

Le barème des notations à long terme de DBRS Morningstar donne une indication du risque de défaillance, c'est-à-dire le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Les notations se fondent sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents à l'émetteur et au classement relatif des créances. Toutes les autres catégories de notation que les catégories « AAA » et « D » comptent également des sous-catégories « (haut) » ou « (bas) ». La notation qui n'est pas modifiée par une désignation « (haut) » ou « (bas) » se situe au milieu de la catégorie. Une notation à long terme « AA » constitue un cote de solvabilité supérieure. La capacité de paiement des obligations financières est jugée élevée. La cote de solvabilité n'est que légèrement différente de celle correspondant à la notation « AAA ». Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante. Une notation à long terme « A » constitue une bonne cote de solvabilité. La capacité de paiement des obligations financières est importante, mais la cote de solvabilité est inférieure à la notation « AA ». Des événements futurs peuvent être plus susceptibles d'influer sur cette capacité, mais les facteurs négatifs sont jugés gérables.

Le barème de notation des titres de créance à court terme de DBRS donne une indication du risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières à court terme en temps opportun. Les notations se fondent sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents à l'émetteur et au classement relatif des créances. Les catégories de notation « R-1 » et « R-2 » comptent des sous-catégories « (haut) », « (moyen) » et « (bas) ». Une notation à court terme « R-1 (haut) » constitue la cote de solvabilité la plus élevée. La capacité de paiement des obligations financières à court terme à échéance est exceptionnellement élevée. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante.

Le barème de notation des actions privilégiées de DBRS donne une indication du risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations, tant quant aux versements de dividendes que quant aux remboursements

du capital à l'égard des actions privilégiées émises dans le marché canadien des valeurs mobilières conformément aux modalités aux termes desquelles les actions privilégiées en cause ont été émises. Chaque notation de DBRS utilisant le barème de notation des actions privilégiées se fonde sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents à l'entité émettrice. Chaque catégorie de notation compte les sous-catégories « haut » et « bas ». La notation qui n'est pas modifiée par une désignation « haut » ou « bas » se situe au milieu de la catégorie. Les actions privilégiées émises dans le marché canadien des valeurs mobilières sont notées selon le barème de notation des actions privilégiées et les actions privilégiées émises à l'extérieur du marché canadien des valeurs mobilières sont notées selon le barème des obligations à long terme. Puisque les dividendes sur les actions privilégiées ne sont payables que lorsqu'ils sont approuvés, le non-paiement de dividendes sur les actions privilégiées n'entraîne pas nécessairement la notation « D ». DBRS peut également utiliser « DS » (défaut sélectif) lorsque seuls certains titres sont touchés, comme dans le cas d'un « échange de titres en difficulté ». Les actions privilégiées notées « Pfd-2 » présentent généralement une bonne qualité de crédit. La protection des dividendes et du capital demeure importante, mais le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des sociétés notées « Pfd-1 ». Les notations « Pfd-2 » correspondent en général aux émetteurs de catégorie « A » ou ayant un point de référence plus élevé.

Annexe C

CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE TORONTO-DOMINION

~ ~ Superviser la qualité et l'intégrité de l'information financière de la Banque et le respect des exigences de réglementation ~ ~

Principales responsabilités

- Assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable;
- superviser l'efficacité des contrôles internes, notamment le contrôle interne relatif à la présentation de l'information financière;
- être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité;
- recevoir des rapports de l'auditeur nommé par les actionnaires, du chef des finances, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité et du chef mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun;
- assurer l'établissement et le maintien de politiques et programmes visant raisonnablement à ce que la Banque respecte et continue de respecter les lois et règlements qui la régissent;
- agir à titre de comité d'audit pour certaines filiales de la Banque qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale.

Rôle clé de l'indépendance

- le comité est entièrement formé d'administrateurs indépendants;
- le comité se réunit régulièrement sans la présence de la direction;
- le comité a le pouvoir d'engager des conseillers indépendants, rémunérés par la Banque, pour l'aider à prendre les meilleures décisions possibles relativement à la présentation de l'information financière, aux conventions et pratiques comptables, aux pratiques de présentation de l'information, à la conformité et aux contrôles internes de la Banque.

Composition et indépendance, connaissances financières et pouvoirs

Le comité est composé de membres du conseil d'administration dont le nombre est déterminé par le conseil, conformément aux règlements de la Banque ainsi qu'aux lois, aux règles et aux règlements applicables et à toute autre considération pertinente, sous réserve d'un minimum de trois administrateurs.

Aux fins de la présente charte, « Banque » désigne La Banque Toronto-Dominion dans son ensemble.

Aucun membre du comité n'est un dirigeant en poste ou un dirigeant à la retraite de la Banque. Chaque membre du comité est indépendant de la Banque au sens des lois, des règles et des règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent particulièrement aux membres d'un comité d'audit, et de toute autre considération pertinente que détermine le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque. Aucun membre du comité ne peut siéger au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes sans le consentement du comité de gouvernance et du conseil.

Les membres du comité sont nommés par le conseil et demeurent chacun en fonction jusqu'à ce qu'un successeur soit dûment nommé, à moins que le membre ne démissionne, ne soit révoqué ou cesse d'être un administrateur. Un président est nommé par le conseil suivant la recommandation du comité de gouvernance, faute de quoi les membres du comité peuvent désigner un président par vote majoritaire. Le comité peut, à l'occasion, déléguer à son président certains des pouvoirs ou responsabilités qui lui sont confiés en vertu des présentes.

En plus des qualités énoncées dans la description du poste d'administrateur, tous les membres du comité doivent posséder des compétences financières ou avoir la volonté et la capacité d'acquérir rapidement les connaissances nécessaires. Par « compétences financières », on entend la capacité de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Banque. Au moins un membre du comité doit avoir une formation en comptabilité ou une expérience connexe en gestion financière, par exemple, toute expérience ou formation au cours de laquelle le membre a acquis un haut niveau de compétences financières, notamment toute expérience présente ou passée à titre d'auditeur, chef de la direction, chef des finances ou haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

Pour s'acquitter des responsabilités énoncées dans la présente charte, le comité peut mener toute enquête nécessaire qu'il juge appropriée et s'adresser à tout dirigeant, employé ou mandataire de la Banque pour exercer ses fonctions, y compris l'auditeur nommé par les actionnaires. Le comité peut obtenir des conseils ou de l'aide de conseillers externes, notamment des conseillers juridiques ou comptables, qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions, et peut retenir les services de tels conseillers indépendants ou externes et établir la rémunération qui leur sera versée par la Banque, à son gré, sans obtenir l'approbation du conseil.

Les membres du comité doivent approfondir leurs connaissances en finance, en comptabilité et dans d'autres domaines liés à leurs responsabilités en assistant à des séances de formation ou à tout autre type de perfectionnement.

Réunions

Le comité se réunit au moins quatre fois par année ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Chaque trimestre, le comité rencontre l'auditeur nommé par les actionnaires et la direction afin d'examiner les états financiers de la Banque, conformément à la rubrique intitulée « Présentation de l'information financière » ci-dessous. Le comité réserve une partie de chaque réunion trimestrielle courante en vue d'une rencontre séparée avec le chef de la direction, le chef des finances, le chef du contentieux, l'auditeur en chef, le chef de la conformité, le chef mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent et l'auditeur nommé par les actionnaires, respectivement, et une partie doit être tenue sans la présence des membres de la direction et de l'auditeur nommé par les actionnaires. Un membre du comité peut demander au président qu'une réunion ou une partie d'une réunion du comité se déroule sans la présence de la direction. Le comité se réunit également avec le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (« BSIF ») pour examiner les résultats de l'examen du contrôle annuel de la Banque par le BSIF si le BSIF demande de se réunir avec le comité plutôt qu'avec l'ensemble du conseil.

Pour favoriser une communication ouverte entre ce comité et le comité du risque et lorsque le président du comité du risque n'est pas un membre de ce comité, celui-ci aura une invitation permanente pour assister à chaque réunion de ce comité à son gré en qualité d'observateur sans droit de vote et il recevra la documentation relative à chacune de ces réunions. Ce comité rencontre en outre le comité du risque au moins deux fois par année pour discuter de sujets communs aux deux comités.

Le comité peut inviter à ses réunions un administrateur, un membre de la direction de la Banque ou les autres personnes qu'il juge appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités. Le comité peut aussi exclure de ses réunions des personnes s'il juge opportun de le faire pour s'acquitter de ses responsabilités.

Devoirs et responsabilités spécifiques

Présentation de l'information financière

Le comité est chargé de superviser la présentation aux actionnaires d'une information financière fiable, exacte et claire, notamment en passant en revue et en analysant les états financiers annuels et intermédiaires de la Banque, et le rapport de gestion et en passant en revue l'opinion de l'auditeur nommé par les actionnaires sur les états financiers annuels et le contrôle interne de la Banque relatif à la présentation de l'information financière, avant leur approbation par le conseil et diffusion publique, et en examinant, au besoin, les communiqués à caractère financier de la Banque portant sur de l'information non publique d'importance. Un tel examen des rapports financiers de la Banque comprend, au besoin, mais au moins une fois par année, un entretien avec la direction, la Direction d'audit interne et l'auditeur nommé par les actionnaires au sujet de questions importantes liées aux normes et méthodes comptables, à la présentation de l'information financière et du rapport de gestion, y compris les ajustements aux mesures non conformes aux PCGR (par ex., les éléments à noter) et aux estimations et opinions clés de la direction.

Le comité examine les communiqués de presse sur les résultats et s'assure que des procédés adéquats sont en place pour examiner la présentation de l'information financière de la Banque extraite ou tirée des états financiers de la Banque, autre que l'information contenue dans les états financiers annuels et intermédiaires et le rapport de gestion de la Banque, et doit évaluer périodiquement la pertinence de ces procédures.

Processus de présentation de l'information financière

Le comité seconde le conseil dans sa supervision du processus de présentation de l'information financière de la Banque, notamment en accomplissant les tâches suivantes :

- travailler avec la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et la Direction d'audit interne pour s'assurer de l'intégrité des processus de présentation de l'information financière de la Banque;
- examiner le processus associé à l'attestation par le chef de la direction et le chef des finances de l'intégrité des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Banque et des autres renseignements dont la divulgation est exigée;
- étudier les principales conventions comptables de la Banque et examiner de façon relativement détaillée le fondement des principales estimations et appréciations, y compris, notamment les réserves actuarielles, les provisions pour pertes sur prêts et les autres provisions pour dépréciation, et aborder ces sujets avec la direction et/ou l'auditeur nommé par les actionnaires;
- rester au fait des tendances et des pratiques exemplaires en matière de présentation de l'information financière, notamment en s'informant sur les questions d'actualité, à mesure qu'elles surviennent, et l'application de ces tendances et pratiques à la Banque;
- examiner, avec la direction et l'auditeur nommé par les actionnaires, les principaux principes et conventions comptables, ainsi que toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées et tout redressement important après l'audit;

- étudier et approuver, s'il y a lieu, les modifications de fond aux conventions de présentation de l'information comptable et financière de la Banque, telles qu'elles sont suggérées par la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires ou la Direction d'audit interne;
- établir des systèmes de présentation régulière au comité par la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et la Direction d'audit interne, au sujet des principales opinions exprimées dans le cadre de la préparation des états financiers par la direction, et de toute difficulté d'importance éprouvée pendant l'examen ou l'audit, y compris toute restriction relative à la portée du travail ou à l'accès aux renseignements nécessaires;
- examiner les questions de fiscalité et de planification fiscale qui sont importantes pour les états financiers.

Rôle du comité dans le processus de présentation de l'information financière

L'auditeur nommé par les actionnaires est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, de l'audit des états financiers annuels de la Banque et de l'examen de l'information financière trimestrielle de la Banque. La direction de la Banque est responsable du processus de présentation de l'information financière de la Banque qui comprend la préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers de la Banque, et la mise en œuvre de principes et de conventions appropriés en matière de présentation de l'information comptable et financière ainsi que de contrôles et procédés internes conçus pour assurer le respect des normes comptables et des lois et règlements applicables. Le comité supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque et reçoit les rapports trimestriels relatifs au processus entrepris par la direction et aux résultats de l'examen de l'auditeur nommé par les actionnaires. Il n'appartient pas au comité de planifier ou d'effectuer les audits, ni de déterminer que les états financiers de la Banque sont complets, exacts et conformes aux Normes internationales d'information financière.

Contrôles internes

L'auditeur nommé par les actionnaires est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, d'un audit du contrôle interne de la Banque relatif à la présentation de l'information financière. Il incombe à la direction de la Banque d'élaborer et de maintenir un contrôle interne relatif à la présentation de l'information financière efficace et d'évaluer l'efficacité de ce contrôle interne.

Le comité est chargé de superviser la mise en œuvre du cadre de contrôles internes et de surveiller son efficacité, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- examiner des rapports de la direction se rapportant à la mise en œuvre et au maintien d'un système et de processus de contrôles internes suffisants et efficaces (notamment des contrôles liés à la prévention, au repérage et à la détection d'actes frauduleux) qui sont conçus pour apporter une certitude à l'égard de certains aspects, notamment la présentation de l'information (relative aux finances, à l'exploitation et au risque), l'efficience et l'efficacité de l'exploitation et la protection des actifs, la surveillance de la conformité avec les lois, les règlements et les lignes directrices, ainsi que les politiques internes, y compris la conformité avec l'article 404 de la loi américaine intitulée Sarbanes-Oxley Act et les règles analogues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;
- rencontrer la direction, l'auditeur en chef et l'auditeur nommé par les actionnaires pour évaluer la pertinence et l'efficacité des contrôles internes de la Banque, notamment les contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière et les contrôles liés à la prévention, au repérage, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux;
- veiller à ce que soient en place des structures de gouvernance et des méthodes de contrôle suffisantes à l'égard de tous les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière;

- recevoir les rapports du comité du risque qui sont jugés nécessaires ou souhaitables à l'égard de toute question liée aux processus de contrôles internes évaluée par ce comité dans le cadre de l'exécution de ses responsabilités; et
- examiner l'information présentée par la Banque à ses actionnaires au sujet des contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière.

Direction d'audit interne

Le comité supervise la Direction d'audit interne de la Banque, ainsi que tout aspect de la fonction d'audit interne qui est imparti à un tiers. Le comité doit veiller à ce que la Direction d'audit interne ait l'indépendance nécessaire à l'exécution de ses responsabilités. En outre, le comité doit :

- examiner et approuver le plan d'audit annuel (y compris, notamment la méthode d'évaluation du risque) et ses modifications importantes et veiller à ce que le plan soit adéquat, en fonction du risque, et vise toutes les activités pertinentes et principaux risques sur un cycle mesurable;
- examiner et approuver le budget financier et le plan des ressources annuels et examiner les mises à jour importantes;
- examiner et approuver au moins une fois par année le mandat et l'attestation d'indépendance de l'auditeur en chef ainsi que le mandat de la Direction d'audit interne;
- examiner les éléments clés des principales politiques d'audit;
- confirmer la nomination et la révocation de l'auditeur en chef;
- communiquer au moins une fois par année son opinion sur le rendement de l'auditeur en chef au chef de la direction à titre de commentaire dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- évaluer au moins une fois par année l'efficacité et le bien-fondé de la Direction d'audit interne;
- examiner les résultats du rapport indépendant sur l'examen d'assurance de la qualité de la Direction d'audit interne qui est effectué tous les cinq ans, y compris les renseignements sur les compétences et l'indépendance du ou des évaluateurs et tout conflit d'intérêts éventuel;
- procéder à un examen et discuter des rapports courants préparés par l'auditeur en chef, y compris, notamment les contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière et toute autre information prescrite par la réglementation, et de la réponse de la direction, et faire un suivi des conclusions en suspens, et examiner de manière proactive des conclusions thématiques à l'échelle de la Banque;
- fournir une tribune permettant à l'auditeur en chef de consulter librement le comité à l'égard de questions liées à l'audit interne, à l'organisation et au secteur d'activité ou aux rapports et relations qu'entretiennent la Direction d'audit interne, la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et/ou les autorités de réglementation;
- examiner les rapports portant sur les lacunes relevées par les autorités de surveillance en ce qui a trait à la Direction d'audit interne, y compris de l'information visant à démontrer l'avancement des mesures de correction et de redressement nécessaires, prises par la direction, dans des délais raisonnables.

Supervision de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité est chargé d'examiner et d'évaluer annuellement le rendement, les aptitudes, les compétences, les ressources (en nombre et en genre) et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires et de recommander au conseil de recommander aux actionnaires la candidature de l'auditeur nommé par les actionnaires. Le comité est chargé d'approuver la rémunération de l'auditeur et doit être satisfait que le niveau des frais d'audit est proportionnel à l'étendue du travail de manière à assurer un audit de qualité. Le comité doit également faire des recommandations au conseil en ce qui concerne, s'il y a lieu, la révocation de l'auditeur nommé par les actionnaires. L'auditeur nommé par les actionnaires est tenu de rendre compte au comité et à l'ensemble du conseil, en tant que représentant des actionnaires, de son examen des états financiers et des contrôles de la Banque. De plus, le comité doit :

- examiner et approuver les plans d'audit annuels et les lettres de mission de l'auditeur nommé par les actionnaires et veiller à ce que les plans soient adéquats, en fonction du risque, et visent l'ensemble des activités pertinentes sur un cycle mesurable;
- passer en revue, au moins une fois par année, les processus utilisés par l'auditeur nommé par les actionnaires pour assurer la qualité de ses services d'audit, notamment quant à leur indépendance et voir à toute autre question susceptible d'avoir une incidence sur la capacité du cabinet d'audit d'agir à titre d'auditeur nommé par les actionnaires;
- discuter des questions devant être communiquées au comité par l'auditeur nommé par les actionnaires, conformément aux normes établies par les Comptables professionnels agréés du Canada et le Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») et aux exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et des organismes de réglementation de la Banque, notamment le BSIF, lorsque ces questions s'appliquent à la Banque;
- examiner avec l'auditeur nommé par les actionnaires toute question pouvant être soulevée par lui, y compris tout problème ou toute difficulté d'audit, comme des restrictions liées à ses activités d'audit ou à l'accès aux renseignements demandés, et les réponses de la direction;
- demander à la direction de prendre des mesures de redressement nécessaires pour répondre à toutes les conclusions et recommandations de l'auditeur nommé par les actionnaires en temps opportun;
- examiner avec l'auditeur nommé par les actionnaires les préoccupations, s'il en est, concernant la qualité des normes et politiques comptables de la Banque, et non seulement leur acceptabilité, telles qu'elles appliquent à sa présentation de l'information financière;
- fournir une tribune permettant à la direction et à l'auditeur interne et/ou à l'auditeur nommé par les actionnaires d'aborder des questions relatives aux relations ou aux rapports qu'ils entretiennent. Si des différends concernant la présentation de l'information financière ne sont pas résolus, voir au règlement de ces différends entre la direction et l'auditeur interne et/ou l'auditeur nommé par les actionnaires;
- passer en revue et évaluer au moins une fois par année, les compétences, le rendement et l'indépendance du principal associé et des autres associés principaux clés de l'auditeur nommé par les actionnaires, évaluer la fréquence de la rotation et, au besoin à la rotation du principal associé et des autres associés principaux clés, évaluer les compétences du nouveau principal associé et des autres associés principaux clés de l'auditeur nommé par les actionnaires et obtenir de l'auditeur nommé par les actionnaires la confirmation du respect des conditions à remplir par les auditeurs conformément à la Loi sur les banques (Canada) et des lignes directrices des autres autorités de réglementation applicables;
- mener, au moins à tous les cinq ans, un examen périodique complet de l'auditeur nommé par les actionnaires; et

 chaque année, avec l'auditeur nommé par les actionnaires, examiner les rapports publics du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et du PCAOB et en discuter et, dans la mesure nécessaire, discuter des conclusions du CCRC et/ou du PCAOB portant précisément sur l'inspection de l'audit de la Banque.

Indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité est chargé de surveiller et d'évaluer l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires par différents mécanismes, notamment en effectuant les tâches suivantes :

- examiner et approuver (ou recommander au conseil aux fins d'approbation) les modalités des missions d'audit et les honoraires d'audit ainsi que les autres services pouvant légalement être fournis par l'auditeur nommé par les actionnaires pour la Banque, cette approbation devant être donnée spécifiquement ou aux termes d'une procédure de préapprobation adoptée par le comité;
- recevoir la déclaration écrite officielle préparée au moins une fois par année par l'auditeur nommé par les actionnaires, confirmant l'indépendance et décrivant toutes les relations qui existent entre l'auditeur nommé par les actionnaires et la Banque, conformément aux règles de conduite professionnelle établies par les instituts de comptables agréés provinciaux canadiens ou d'autres organismes de réglementation, s'il y a lieu;
- une fois par année ou plus fréquemment si cela est nécessaire, prendre connaissance et discuter avec le conseil et l'auditeur nommé par les actionnaires de tout service ou de tout lien existant entre l'auditeur nommé par les actionnaires et la Banque ou de tout facteur pouvant avoir une incidence sur l'objectivité et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires;
- examiner, approuver et surveiller les politiques et les procédures relatives à l'embauche d'associés ou d'employés actuels ou anciens de l'auditeur nommé par les actionnaires, conformément aux lois applicables; et
- examiner, approuver et surveiller les autres politiques et procédures mises en œuvre pour favoriser l'indépendance des auditeurs, comme les critères d'attribution du contrat de l'auditeur nommé par les actionnaires et la rotation des membres de l'équipe de mission d'audit, au besoin.

Service des finances

Le comité est chargé de superviser le service des finances de la Banque, notamment :

- examiner et approuver le mandat du service des finances et le mandat du chef des finances au moins une fois par année;
- examiner et approuver au moins une fois par année, le plan budgétaire et des ressources du service des finances, notamment recevoir de la direction des rapports portant sur la suffisance des ressources;
- évaluer annuellement l'efficacité du service des finances;
- examiner périodiquement les résultats d'une évaluation comparative du service des finances menée avec l'aide d'un tiers indépendant;
- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef des finances dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- confirmer la nomination et la révocation du chef des finances; et

 offrir au chef des finances une tribune lui permettant de consulter librement le comité à l'égard de questions relatives à la présentation de l'information financière ou des questions se rapportant aux relations et aux rapports qu'entretiennent le service des finances, la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et/ou les organismes de réglementation.

Observation des lois

Le comité est chargé de superviser l'établissement et la mise en œuvre de politiques et de programmes raisonnablement conçus pour que la Banque puisse respecter et continuer de respecter les lois et les règlements qui la régissent, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- mettre en place et maintenir une marche à suivre conformément aux exigences des organismes de réglementation aux fins de la réception, de la conservation et du traitement de la communication confidentielle et anonyme des préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit, et recevoir des rapports sur ces plaintes et communications comme l'exige la politique applicable; et
- passer en revue les avis professionnels et les modifications apportées aux principales exigences réglementaires relatives aux normes comptables, dans la mesure où elles s'appliquent au processus de présentation de l'information financière de la Banque.

Service de la conformité

Le comité supervise le service de la conformité de la Banque et l'exécution de son mandat, et veille à ce que le service de la conformité ait l'indépendance nécessaire à l'exécution de ses responsabilités. En outre, le comité doit faire ce qui suit :

- examiner et approuver son plan annuel, notamment son budget et ses ressources, de même que tout changement important au plan annuel;
- examiner et approuver chaque année le mandat du service de la conformité et du chef de la conformité;
- évaluer au moins une fois par année l'efficacité du service de la conformité;
- examiner périodiquement les résultats d'une évaluation comparative du service de la conformité menée avec l'aide d'un tiers indépendant;
- confirmer la nomination et la révocation du chef de la conformité;
- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef de la conformité dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- s'assurer, de concert avec la direction, que la Banque respecte les exigences réglementaires applicables et le programme de gestion de la conformité réglementaire (« GCR »);
- recevoir semestriellement des rapports du service de la conformité quant à la conformité aux exigences en matière de protection des consommateurs au Canada sous la supervision de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (« ACFC »);
- procéder à un examen et discuter régulièrement des rapports préparés par le chef de la conformité à l'intention du comité, y compris les rapports des autorités de réglementation et de surveillance se rapportant au service de la conformité, au programme de GCR de la Banque ou au respect ou au non-respect par la Banque des lois et des règlements applicables, et faire un suivi des questions non résolues, y compris, notamment vérifier

de manière proactive si des lacunes dans un domaine peuvent aussi toucher d'autres domaines;

- examiner au moins une fois par année l'évaluation faite par le chef de la conformité de la pertinence et de l'efficacité des contrôles GCR quotidiens de la Banque et du respect de ceux-ci, ainsi que l'avis du chef de la conformité quant à la question de savoir si les contrôles et le programme de GCR sont suffisamment rigoureux pour respecter les exigences de réglementation applicables à l'échelle de l'entreprise; et
- offrir au chef de la conformité une tribune lui permettant de consulter librement le comité à l'égard de questions liées à la conformité ou aux rapports et relations qu'entretiennent le service de la conformité, la direction et/ou les autorités de réglementation.

Lutte contre le blanchiment d'argent (« LBA ») et le financement des activités terroristes (« FAT »)

Le comité effectue la surveillance et le suivi de la mise en œuvre, du maintien et de l'efficacité soutenue du programme relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques et à la corruption (le « programme LBA ») de sorte que la Banque soit conforme aux lois et règlements qui s'appliquent à elle ainsi qu'à ses propres politiques, notamment :

- examiner avec la direction la conformité de la Banque avec les exigences des organismes de réglementation applicables;
- examiner un rapport annuel du chef mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent concernant l'évaluation de l'efficacité du programme LBA, et effectuer un suivi avec la direction de l'état des recommandations et des suggestions, s'il y a lieu;
- examiner tous les deux ans l'avis de l'auditeur en chef concernant l'efficacité du programme LBA, et faire un suivi avec la direction de la situation des recommandations et suggestions, s'il y a lieu.

Service de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent

Le comité supervise le service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent de la Banque et la réalisation de son mandat, et il veille à ce que le service de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent ait l'indépendance nécessaire à l'exécution de ses responsabilités. Le comité doit notamment faire ce qui suit :

- examiner et approuver le plan annuel du service de LBA mondiale et toute modification importante touchant le plan annuel, y compris, notamment son budget et ses ressources;
- examiner et approuver le programme LBA, sa conception et toutes les politiques importantes de LBA/FAT, y compris la politique relative aux sanctions internationales de TD;
- au moins une fois par année, évaluer l'efficacité du service de LBA mondiale;
- examiner les résultats d'un examen périodique indépendant sur l'efficacité du programme LBA;
- examiner périodiquement les résultats d'une évaluation comparative du service de LBA mondiale menée avec l'aide d'un tiers indépendant;
- examiner et approuver annuellement le mandat du service de LBA mondiale et le mandat du chef mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent;
- confirmer la nomination et la révocation du chef mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent;

- communiquer annuellement au chef de la direction, dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération, son avis quant au rendement du chef mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent;
- procéder à un examen et discuter régulièrement des rapports préparés par le chef mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent destinés au comité, y compris les rapports des autorités de surveillance se rapportant au programme LBA, portant sur le respect ou le non-respect par la Banque des lois et des règlements applicables et sur la conception et le déroulement du programme LBA, la suffisance des ressources (humaines, informatiques et budgétaires), et toute recommandation à cet égard, et faire un suivi des questions non résolues, y compris vérifier de manière proactive si des lacunes dans un domaine peuvent aussi toucher d'autres domaines; et
- offrir au chef mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent une tribune lui permettant de consulter librement le comité à l'égard de questions de conformité se rapportant aux relations et rapports qu'entretiennent le service de LBA mondiale, la direction et/ou les organismes de réglementation.

Généralités

Le comité assume également les tâches et responsabilités générales suivantes :

- agir à titre de comité d'audit pour certaines filiales canadiennes de la Banque qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale, y compris rencontrer au moins une fois par année sans la présence de la direction, les actuaires désignés des filiales applicables de la Banque qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale;
- examiner avec le chef des services juridiques de la Banque toute question de nature juridique découlant de litiges, de réclamations ou de non-conformité à la réglementation, qui pourrait avoir un effet important sur la situation financière de la Banque et offrir au chef des services juridiques une tribune lui permettant d'avoir un accès illimité au comité pour soulever toute question d'ordre juridique;
- s'acquitter de toute autre fonction ou tâche qui incombe à un comité d'audit, conformément aux exigences réglementaires, ou qui est déléguée par le conseil;
- une fois par année, diriger une autoévaluation permettant au comité d'évaluer son apport et son efficacité quant à la façon de s'acquitter de son mandat;
- revoir et évaluer la pertinence de la présente charte au moins une fois par année et soumettre la présente charte au comité de gouvernance pour examen et recommandation au conseil à des fins d'approbation, tout en tenant compte que les modifications que le président du comité et le président du conseil considèrent d'ordre administratif peuvent être examinées et approuvées par le comité de gouvernance tout au long de l'année et mises en commun une fois par année à des fins d'examen et d'approbation par le conseil;
- tenir des procès-verbaux ou d'autres comptes rendus des réunions et des activités du comité; et
- faire rapport au conseil sur les questions importantes soulevées lors des réunions du comité d'audit après chaque réunion du comité et, s'il y a lieu, faire également au comité du risque un compte rendu des questions le concernant.

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider le lecteur à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque ») pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 comparativement aux exercices précédents. Il doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2021. Le présent rapport de gestion est daté du 1^{er} décembre 2021. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	1	SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE	
		Revue du bilan	40
Aperçu des résultats financiers		Qualité du portefeuille de crédit	41
Résultat net	10	Situation des fonds propres	53
Produits	11	Titrisation et arrangements hors bilan	62
Provision pour pertes sur créances	12	Transactions entre parties liées	64
Charges	13	Instruments financiers	65
Impôts et taxes	15		
Information financière trimestrielle	17	FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES	
		Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	65
ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION		Gestion des risques	73
Description des activités	18	•	
Services de détail au Canada	20	NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES	
Services de détail aux États-Unis	26	Méthodes et estimations comptables critiques	112
Services bancaires de gros	31	Modifications de méthodes comptables courantes et futures	116
Siège social	35	Contrôles et procédures	118
APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2020		INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES	119
Sommaire du rendement de 2020	36		
Rendement financier de 2020 par secteur d'exploitation	38	GLOSSAIRE	126

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse http://www.tel.com, sur le site SEDAR à l'adresse http://www.sec.gov (section EDGAR Filers).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion de 2021 ») du rapport annuel 2021 de la Banque aux rubriques « Sommaire et perspectives économiques » et « Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19 », aux rubriques « Principales priorités pour 2022 » et « Contexte d'exploitation et perspectives èconomiques » et « Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19 », aux rubriques « Principales priorités pour 2022 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Principales priorités pour 2022 » pour le secteur Siège social, ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2022 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, les attentes en matière de rendement financier pour la Banque ainsi que les possibles répercussions économiques, financières et autres conséquences de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emp

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes - dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, stratégiques, de crédit, de marché (y compris le risque actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), opérationnels (y compris les risques liés à la technologie, à la cybersécurité et à l'infrastructure), de modèle, d'assurance, de liquidité, d'adéquation des fonds propres, les risques juridiques, de réglementation, de conformité, en matière de conduite, d'atteinte à la réputation, environnementaux et sociaux, et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment les répercussions économiques, financières et autres conséquences de pandémies, y compris la pandémie de COVID-19; la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; le risque géopolitique; la capacité de la Banque à réaliser des stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à court terme, notamment réaliser des acquisitions et des cessions, élaborer des plans de fidélisation de la clientèle, élaborer des plans stratégiques, les risques liés à la technologie et à la cybersécurité (y compris les cyberattaques ou les intrusions liées aux données) visant la technologie informatique, Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; le risque de modélisation; les activités frauduleuses; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information et les autres risques découlant du recours par la Banque à des prestataires de services indépendants; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements, de la modification des lois et des règlements actuels ou de leur application, y compris, sans s'y restreindre, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité, et le régime de « recapitalisation interne » des banques; la surveillance réglementaire et le risque de conformité; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus, y compris les entreprises de technologie financière et les géants du domaine de la technologie; les changements de comportement des consommateurs et les perturbations liées à la technologie; l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation importants; la capacité de la Banque à recruter, former et maintenir en poste des gens de talent; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêt négatifs); l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le risque de transition lié à l'abandon du taux interbancaire offert; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles; le risque environnemental et social (y compris les changements climatiques); et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2021, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou à toute transaction dont il est question aux rubriques « Acquisitions importantes » ou « Événements importants et postérieurs à la date de clôture et acquisitions en cours » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2021 aux rubriques « Sommaire et perspectives économiques » et « Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19 », aux rubriques « Principales priorités pour 2022 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Principales priorités pour 2022 » pour le secteur Siège social, telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

TABLEAU 1: FAITS SAILLANTS FINANCIERS			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020	2019
Résultats d'exploitation			
Total des produits – comme présenté	42 693 \$	43 646 \$	41 065 \$
Total des produits – rajusté ¹	42 693	42 225	41 065
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(224)	7 242	3 029
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 707	2 886	2 787
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	23 076	21 604	22 020
Charges autres que d'intérêts – rajustées¹	22 909	21 338	21 085
Résultat net – comme présenté	14 298	11 895	11 686
Résultat net – rajusté ¹	14 649	9 968	12 503
Situation financière (en milliards de dollars canadiens)			
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	722,6 \$	717,5 \$	684,6 \$
Total de l'actif	1 728,7	1 715.9	1 415,3
Total des dépôts	1 125.1	1 135.3	887.0
Total des capitaux propres	99,8	95,5	87,7
Total des actifs pondérés en fonction des risques ²	460,3	478,9	456,0
Ratios financiers	<u> </u>	·	
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires			
ordinaires – comme présenté ³	15,5 %	13,6 %	14,5 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires	·		
ordinaires – rajusté ¹	15,9	11,4	15,6
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ¹	21,2	18,7	20,5
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires			
ordinaires – rajusté¹	21,4	15,3	21,5
Ratio d'efficience – comme présenté ³	54,1	49,5	53,6
Ratio d'efficience – rajusté ^{1, 3}	53,7	50,5	51,3
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances en % de la moyenne			
des prêts et acceptations nets ⁴	(0,03)	1,00	0,45
Information sur les actions ordinaires – comme présentée (en dollars canadiens)			
Résultat par action			
De base	7,73 \$	6,43 \$	6,26 \$
Dilué	7,72	6,43	6,25
Dividendes par action	3,16	3,11	2,89
Valeur comptable par action ³	51,66	49,49	45,20
Cours de clôture ⁵	89,84	58,78	75,21
Actions en circulation (en millions)			
Nombre moyen – de base	1 817,7	1 807,3	1 824,2
Nombre moyen – dilué	1 820,2	1 808,8	1 827,3
Fin de période	1 822,0	1 815,6	1 811,9
Capitalisation boursière (en milliards de dollars canadiens)	163,7 \$	106,7 \$	136,3 \$
Rendement de l'action ³	3,9 %	4,8 %	3,9 %
Ratio de versement de dividendes ³	40,9	48,3	46,1
Ratio cours/bénéfice ³	11,6	9,2	12,0
Rendement total pour les actionnaires (1 an) ³	58,9	(17,9)	7,1
Information sur les actions ordinaires – rajustée (en dollars canadiens) ^{1, 3}			
Résultat par action		F 07 A	
De base	7,92 \$	5,37 \$	6,71 \$
Dilué	7,91	5,36	6,69
Ratio de versement de dividendes	39,9 %	57,9 %	43,0 %
Ratio cours/bénéfice	11,3	11,0	11,2
Ratios des fonds propres ²		40 4 04	40.4.61
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	15,2 %	13,1 %	12,1 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1	16,5	14,4	13,5
Ratio du total des fonds propres Ratio de levier	19,1	16,7	16,3
	4,8	4,5	4,0

La Banque Toronto-Dominion (la « TD » ou la « Banque ») dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS « comme présentés ». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR, telles que des résultats « rajustés » et des ratios non conformes aux PCGR, afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Pour obtenir plus de renseignements et consulter une liste des éléments à noter et un rapprochement entre les résultats rajustés et les résultats comme présentés, se reporter à la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document. Les mesures financières et les ratios non conformes aux PCGR utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

² Ces mesures ont été incluses dans le présent document conformément aux lignes directrices sur les normes de fonds propres et les exigences de levier du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Pour plus de renseignements, se reporter à la section « Situation des fonds propres » du présent document.

³ Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

⁴ Compte non tenu des prêts dépréciés acquis.

⁵ Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). La TD est la cinquième banque en importance en Amérique du Nord en fonction de son actif et elle offre ses services à plus de 26 millions de clients. Ces services sont regroupés dans trois grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans The Charles Schwab Corporation (« Schwab »); et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec plus de 15 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 octobre 2021, les actifs de la TD totalisaient 1,7 billion de dollars canadiens. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

SOMMAIRE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

L'économie mondiale continue de se rétablir de la pandémie de COVID-19. L'activité dans les secteurs à forte intensité de contacts physiques reprend à mesure que les restrictions de la santé publique sont levées. Toutefois, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement continuent de freiner la cadence de la reprise. Les pénuries de microprocesseurs ont entraîné des réductions importantes de la production automobile à l'échelle mondiale, tandis que le secteur de la logistique est aux prises avec des retards qui ralentissent la livraison de produits à leur destination finale.

Les disparités dans les taux de vaccination entraînent des résultats sanitaires variables, ce qui exacerbe les contraintes d'approvisionnement. Les éclosions récentes de cas de COVID-19 en Asie ont aggravé les pénuries d'intrants et contribué aux retards dans les ports. Comme les flux de travail continuent d'être interrompus par des mesures de confinement, les chaînes d'approvisionnement mondiales risquent d'être perturbées de façon constante, ce qui pourrait exercer une pression à la hausse sur les prix et freiner la croissance économique mondiale.

L'économie des États-Unis a affiché une croissance annualisée estimée à 2 % au troisième trimestre civil, en recul par rapport à une croissance moyenne de 6,5 % au premier semestre de l'année. Après avoir atteint une progression insoutenable de 10 % ou plus au premier et au deuxième trimestres, les dépenses de consommation ont ralenti pour s'établir à un taux annualisé d'à peine 1,6 % au troisième trimestre. Une bonne partie de ce recul est attribuable à la réduction des dépenses en biens durables. Les ventes de véhicules automobiles, en particulier, se sont contractées de 54 % sur une base annualisée, en partie en raison de la rareté de produits disponibles. En revanche, les dépenses en services ont continué de progresser, mais plus lentement qu'aux trimestres précédents, les inquiétudes liées au variant Delta ayant freiné la reprise dans les secteurs des loisirs, de la restauration et de l'hébergement.

Même si le PIB des États-Unis dépasse maintenant son niveau d'avant la pandémie, la reprise a été très déséquilibrée. Au troisième trimestre civil, les dépenses en produits ont dépassé de 7 % leur niveau d'avant la pandémie, alors que les dépenses en services, qui représentent une part beaucoup plus importante de l'activité économique, se situaient toujours 1,6 % en deçà de ce seuil. Cette divergence a entraîné une augmentation du déficit commercial et contribué à des ruptures d'approvisionnement. La réorientation des activités vers le secteur des services devrait aider à atténuer certaines de ces pressions, alors que l'épargne élevée des ménages devrait aider ceux-ci à absorber la hausse des prix et à contribuer à la poursuite de la croissance au cours de l'année civile 2022.

Le ralentissement récent de l'activité économique aux États-Unis est moins manifeste sur le marché du travail. La croissance de l'emploi s'est accélérée en octobre, ce qui laisse présager un nouvel accroissement de l'activité économique au dernier trimestre de l'année civile. La demande de main-d'œuvre est très forte – le nombre de postes vacants ayant atteint un sommet sans précédent en milieu d'année et demeurant bien au-dessus des niveaux prépandémiques – mais les employeurs mettent plus de temps à pourvoir les postes vacants. En octobre, la population active aux États-Unis avait perdu plus de trois millions de personnes par rapport à ce qu'elle était avant la pandémie. Cette contraction de la population active freine la croissance de l'emploi et contribue à abaisser le taux de chômage qui s'est établi à 4,6 % en octobre.

La nature inégale de la reprise, combinée aux contraintes d'approvisionnement constantes, a entraîné une augmentation des pressions inflationnistes. L'indice des prix à la consommation a progressé de 5,4 % sur douze mois en septembre et se maintient au-dessus de 5 % depuis mai de cette année. Les pressions exercées sur les prix semblent se généraliser, touchant non seulement les catégories de biens, tels que les aliments, l'énergie et les véhicules, mais aussi les services, y compris le coût du logement. Et les effets sur ces derniers se sont historiquement révélés plus persistants.

En novembre, la Réserve fédérale américaine a fait un premier pas vers la réduction des mesures d'accommodement monétaire, annonçant une réduction de ses achats mensuels d'actifs par rapport au rythme actuel de 80 milliards de dollars américains en bons du Trésor et de 40 milliards de dollars américains en titres adossés à des créances hypothécaires. La banque centrale réduira ainsi ses achats de bons du Trésor de 10 milliards de dollars américains par mois et ses achats de titres adossés à des créances hypothécaires de 5 milliards de dollars américains par mois, ce qui devrait lui permettre de cesser d'augmenter son bilan d'ici le milieu de l'année prochaine. Après cela, les Services économiques TD s'attendent à ce que la Réserve fédérale hausse le taux des fonds fédéraux à deux reprises de 25 points de base (pdb) au cours du deuxième semestre de l'année civile 2022. Le moment et l'ampleur des hausses de taux futures pourraient changer si les pressions inflationnistes ne diminuaient pas à la satisfaction de la banque centrale.

Après avoir connu un ralentissement au deuxième trimestre civil, l'économie canadienne a retrouvé une croissance modérée au troisième trimestre. Même si la réouverture de l'économie a entraîné une croissance plus vigoureuse dans les secteurs des services, la sécheresse a gravement entravé la production agricole au cours de l'été et les pénuries de la chaîne d'approvisionnement ont causé un ralentissement de l'activité manufacturière qui s'est prolongé pendant l'automne. L'activité économique devrait repartir à la hausse une fois que ces répercussions se seront atténuées. Bien qu'une recrudescence des cas d'infection à la COVID-19 pose un risque de révision à la baisse des perspectives, particulièrement à l'approche de l'hiver, les taux élevés de vaccination au Canada et une mise en œuvre plus cohérente des mesures d'atténuation, y compris l'obligation de porter un couvre-visage et de présenter une preuve de vaccination pour les activités intérieures, devraient réduire le risque de perturbation de l'activité économique. Par ailleurs, les importantes épargnes excédentaires accumulées devraient continuer à soutenir les dépenses de consommation en 2022.

L'économie canadienne a été principalement avantagée par la surperformance affichée par le marché du travail, qui a vu tous les emplois perdus durant le choc initial de la pandémie être remplacés et sa population active retrouver sa taille d'avant la pandémie. Toutefois, il y a encore place à l'amélioration. La croissance de l'emploi se concentre dans un petit nombre de secteurs, tandis que le taux d'emploi dans les secteurs de services à forte intensité de contacts physiques, comme les loisirs et l'hébergement, demeure bien en deçà des niveaux prépandémiques. Contrairement à la dynamique observée aux États-Unis, la forte croissance de la population active a freiné l'amélioration du taux de chômage au Canada, qui s'est maintenu à 6,7 % en octobre. Comme au sud de la frontière, la demande de main-d'œuvre est élevée et la croissance de l'emploi devrait demeurer vigoureuse.

Le marché du logement au Canada est demeuré résilient. Après avoir connu un recul pendant l'été, les activités de revente se sont accélérées au cours des derniers mois. La croissance du prix moyen des propriétés résidentielles s'est aussi accélérée, reflétant le resserrement du marché à l'échelle du pays. Même si les prix sont appuyés par une offre limitée, le taux de croissance des prix des propriétés résidentielles devrait ralentir en raison de l'érosion de l'accessibilité et d'une hausse des taux hypothécaires.

L'inflation des prix à la consommation au Canada, bien qu'inférieure à celle aux États-Unis, s'est aussi accélérée au cours des derniers mois pour atteindre 4,4 % en septembre, la hausse la plus rapide en treize ans. L'accélération de la croissance des prix des aliments ainsi que la hausse des prix de l'énergie et du coût du logement ont fait grimper l'inflation. À l'instar des États-Unis et d'autres économies développées, le Canada est susceptible de connaître de nouvelles pressions sur les prix en raison des perturbations prolongées de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

La Banque du Canada a maintenu son taux de financement à un jour à 0,25 % en octobre, mais est allée plus loin que la Réserve fédérale en mettant carrément fin à son programme d'achat d'actifs. En raison de la reprise plus solide du marché de l'emploi, la Banque du Canada pourrait commencer à hausser les taux d'intérêt plus tôt que la Réserve fédérale. Les Services économiques TD s'attendent à une augmentation du taux de financement à un jour de 25 pdb au deuxième trimestre civil de 2022, suivie de deux autres hausses de 25 pdb avant la fin de l'année civile. Les Services économiques TD s'attendent à ce que la valeur du dollar canadien se maintienne dans la fourchette des 0,79 \$ US à 0,81 \$ US au cours des deux prochaines années.

MESURES PRISES PAR LA BANQUE EN RÉPONSE À LA COVID-19

Les mesures prises pour freiner la pandémie de COVID-19 ont continué d'entraîner des répercussions économiques considérables partout dans le monde tout au long de l'exercice 2021. En Amérique du Nord, le secteur bancaire a mis en œuvre en mars et avril 2020 diverses mesures destinées à alléger la pression sur les consommateurs et les entreprises, dont certaines se sont poursuivies en 2021. De même, les gouvernements, les sociétés d'État, les banques centrales et les régulateurs ont mis sur pied des programmes visant à atténuer les répercussions de la crise et à soutenir le fonctionnement efficace des marchés financiers, et certaines de ces mesures sont également demeurées en place en 2021. La TD prend une part active à cet effort soutenu pour répondre à la pandémie de COVID-19, guidée par les principes de soutien au bien-être de ses clients et de ses collègues et de maintien de la résilience opérationnelle et financière de la Banque.

À compter du deuxième trimestre de 2020, la Banque a permis à presque tous ses employés de travailler à partir de la maison. Même si la plupart des employés des succursales de la Banque ont pu retourner sur leur lieu de travail avant le début de l'exercice 2021, environ 60 000 collègues de la TD ont continué d'être en télétravail tout au long de l'exercice 2021, et les dispositions de télétravail devraient demeurer en place pendant un certain temps. Les activités de la TD, notamment l'infrastructure technologique de la Banque, la capacité de son réseau, ses capacités en infonuagique d'entreprise et ses systèmes d'accès à distance, sont demeurées stables tout au long des mois qui se sont écoulés depuis le début de la pandémie de COVID-19, assurant un soutien continu pour les dispositions de télétravail et le niveau élevé et soutenu d'activités des clients du service en ligne et du service mobile. La Banque continue d'évaluer ses plans à moyen et à long terme en lien avec la COVID-19, y compris l'incidence de la reprise économique et pour divers scénarios de retour au bureau.

Au cours de l'exercice 2020, la Banque a offert plusieurs formes d'aide financière directe aux clients aux prises avec des difficultés financières en raison de la COVID-19, y compris le report de paiements de prêts. La majeure partie de cette aide est arrivée à son terme, à l'exception des reports de paiement de prêts garantis par des biens immobiliers aux États-Unis, où le programme permettait de repousser les paiements jusqu'à 18 mois. Il y a eu peu d'autres demandes de prolongation de la part des clients. Au 31 octobre 2021, les soldes de prêts bruts qui continuaient de faire l'objet de programmes de report de paiements liés à la COVID-19 s'établissaient à environ 0,04 milliard de dollars au Canada, reflétant principalement les portefeuilles de prêts aux petites entreprises et de prêts commerciaux (4,4 milliards de dollars au 31 octobre 2020, reflétant principalement les portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, d'autres prêts à la consommation, de prêts aux petites entreprises et de prêts commerciaux), et à environ 0,49 milliard de dollars américains aux États-Unis, principalement dans le portefeuille de prêts garantis par des biens immobiliers (2,2 milliards de dollars américains au 31 octobre 2020, reflétant principalement les portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, d'autres prêts à la consommation, de prêts aux petites entreprises et de prêts commerciaux). Les taux de défaillance des clients qui ne bénéficient plus des programmes de report sont plus élevés que ceux observés au sein de la population en général, mais demeurent faibles en chiffres absolus, reflétant le maintien de l'aide gouvernementale et la communication proactive de la TD avec ses clients. La Banque continue de fournir des conseils et de l'aide aux clients par l'entremise de ses canaux habituels, soit Assistance TD au Canada et TD Cares aux États-Unis. L'aide financière fournie par l'entremise de ces canaux n'est pas prise en compte dans les soldes présentés ci-dessus.

En plus des mesures d'assistance financière directe, la Banque a continué de soutenir les programmes pour les particuliers et les entreprises mis de l'avant par le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis, lesquels sont décrits ci-après.

Programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

En vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) financé par Sa Majesté du chef du Canada (le « gouvernement du Canada ») et par Exportations et développement Canada (EDC) à titre d'agent du gouvernement du Canada, la Banque a consenti à ses clients admissibles des services bancaires aux entreprises un prêt jusqu'à hauteur de 60 000 \$ sans intérêt assorti d'une exonération partielle jusqu'au 31 décembre 2022. Si le prêt n'est pas remboursé d'ici le 31 décembre 2022, il sera prolongé de trois ans à un taux d'intérêt annuel de 5 %. La période de présentation des nouvelles demandes de prêt et de majoration au titre du CUEC a pris fin le 30 juin 2021. Le financement fourni à la Banque par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme CUEC est assorti d'une obligation de remettre les montants recouvrés sur les prêts consentis aux termes du programme et est autrement sans recours pour la Banque. Au 31 octobre 2021, la Banque avait consenti à environ 213 000 (184 000 au 31 octobre 2020) de ses clients des prêts dans le cadre du programme CUEC et financé des prêts dans le cadre de ce programme d'un montant d'environ 11,6 milliards de dollars (7,3 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

Loi Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act et programme de protection des salaires adoptés aux États-Unis

En vertu du programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP), établi aux termes de la *Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act* (« loi CARES ») des États-Unis et mis en œuvre par l'agence américaine Small Business Administration (SBA), la Banque a offert des prêts aux petites entreprises afin de leur permettre de maintenir en poste les travailleurs, de verser les salaires et de couvrir d'autres dépenses. Les prêts accordés dans le cadre du PPP ont une durée allant de 2 ans à 5 ans, portent intérêt au taux annuel de 1 % et sont entièrement garantis par la SBA. La totalité du montant du principal du prêt et les intérêts courus sont admissibles à une exonération si le prêt est utilisé pour les dépenses admissibles. Les frais que la Banque perçoit sur les prêts accordés dans le cadre du PPP varient généralement entre 1 % et 5 % de la valeur du prêt au moment de l'octroi. Les frais sont amortis sur la durée du prêt, et tout montant non amorti au moment de l'exonération est comptabilisé immédiatement en résultat. La Banque recevra un remboursement de la SBA pour toute portion du prêt qui sera exonérée. La période de présentation des nouvelles demandes de prêt au titre du PPP a pris fin le 31 mai 2021. Au 31 octobre 2021, la Banque avait financé environ 133 000 prêts aux termes du PPP (86 000 au 31 octobre 2020) et avait environ 36 000 prêts en cours aux termes du PPP (86 000 au 31 octobre 2020) dont la valeur comptable brute s'élevait à environ 3,1 milliards de dollars américains (8,2 milliards de dollars américains au 31 octobre 2020). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, environ 47 000 nouveaux prêts (3,6 milliards de dollars américains) ont été accordés aux termes du PPP (86 000 nouveaux prêts [8,2 milliards de dollars américains] pour l'exercice clos le 31 octobre 2020) et environ 97 000 prêts aux termes du PPP (8,7 milliards de dollars américains) ont fait l'objet d'une exonération (néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2020).

Autres programmes

Au cours de 2021, la Banque a continué de travailler avec des sociétés d'État fédérales, notamment EDC et la Banque de développement du Canada (BDC), afin de mettre sur pied divers autres programmes de garantie et programmes de prêts conjoints à l'intention des clients de la Banque. Cela comprend le Programme de crédit pour les secteurs durement touchés (PCSTT) assorti de garanties, qui a été lancé au deuxième trimestre de l'exercice et qui vise à soutenir les entreprises canadiennes qui ont été fortement touchées par la pandémie de COVID-19 et qui en subissent les conséquences économiques. En outre, la TD a continué de collaborer avec le gouvernement du Canada pour faciliter l'accès à la Prestation canadienne de la relance économique et à la Subvention salariale d'urgence du Canada au moyen du dépôt direct de l'Agence du revenu du Canada.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA BANQUE

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les PCGR actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS « comme présentés ».

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

En plus des résultats comme présentés, la Banque présente également certaines mesures financières, notamment des mesures financières non conformes aux PCGR qui sont historiques, des ratios non conformes aux PCGR, des mesures financières supplémentaires et des mesures de gestion du capital, pour évaluer ses résultats. Les mesures financières non conformes aux PCGR, telles que les résultats « rajustés », sont utilisées afin d'évaluer les secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent; ces éléments sont présentés dans le tableau 3. Les ratios non conformes aux PCGR sont des ratios dont une ou plusieurs des composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Les exemples de ratios non conformes aux PCGR comprennent le résultat de base par action rajusté et le résultat dilué par action rajusté, le ratio de versement de dividendes rajusté, le ratio d'efficience rajusté et le taux d'imposition effectif rajusté. La Banque croit que les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs. Les mesures financières supplémentaires servent à décrire la situation financières de la Banque, et les mesures de gestion du capital servent à décrire la situation des fonds propres de la Banque, et elles sont toutes deux expliquées là où elles apparaissent pour la première fois dans le présent document.

Cartes stratégiques aux États-Unis

Le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque comprend des conventions conclues avec certains détaillants américains en vertu desquelles la TD est l'émetteur aux États-Unis de cartes de crédit de marque privée et comarquées à l'intention de leurs clients américains. En vertu des modalités de ces conventions individuelles, la Banque et les détaillants partagent les profits générés par les portefeuilles concernés après déduction des pertes sur créances. Selon les IFRS, la TD est tenue de présenter les montants bruts des produits et des provisions pour pertes sur créances liés à ces portefeuilles dans l'état du résultat consolidé de la Banque. À l'échelle des secteurs d'exploitation, la part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la TD en vertu des conventions.

Participation dans The Charles Schwab Corporation

Le 6 octobre 2020, la Banque a acquis une participation d'environ 13,5 % dans Schwab après la clôture de l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade Holding Corporation (« TD Ameritrade »), dont la Banque est un actionnaire important (la « transaction avec Schwab »). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2021. La quote-part de la Banque du résultat de Schwab est présentée avec un décalage d'un mois et la Banque a commencé à comptabiliser sa quote-part du résultat de Schwab sur cette base au premier trimestre de l'exercice 2021. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend la quote-part de la Banque du résultat net de sa participation dans Schwab. Le résultat net du secteur Siège social comprend les montants pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises ainsi que les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab.

Le 25 novembre 2019, la Banque et Schwab ont conclu une convention sur les comptes de dépôt assurés (la « convention sur les CDA avec Schwab »), qui est entrée en vigueur à la clôture de la transaction avec Schwab et dont la date d'échéance initiale est le 1^{er} juillet 2031. Pour plus de renseignements, se reporter à la section « Transactions entre parties liées » du présent rapport de gestion.

ACQUISITIONS IMPORTANTES

La Banque a conclu deux acquisitions au cours de l'exercice 2021 :

Acquisition de la Société de financement direct d'équipement Wells Fargo au Canada

Le 1^{er} mai 2021, la Banque a conclu l'acquisition de la Société de financement direct d'équipement Wells Fargo au Canada auprès de Wells Fargo & Company. Les résultats de l'entreprise acquise ont été consolidés à compter de la date d'acquisition et sont inclus dans le secteur Services de détail au Canada.

Acquisition de Headlands Tech Global Markets, LLC

Le 1^{er} juillet 2021, la Banque a conclu l'acquisition de Headlands Tech Global Markets, LLC, entreprise de négociation quantitative de titres à revenu fixe de Chicago. Les résultats de l'entreprise acquise ont été consolidés à compter de la date d'acquisition et sont inclus dans le secteur Services bancaires de gros.

Ces acquisitions ont été comptabilisées comme des regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. L'excédent de la contrepartie comptable sur la juste valeur des actifs corporels nets acquis est affecté aux autres immobilisations incorporelles et au goodwill.

Le tableau qui suit donne les résultats d'exploitation comme présentés de la Banque.

TABLEAU 2 : RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Comme présentés¹			
(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019
Produits d'intérêts nets	24 131 \$	24 497 \$	23 821 \$
Produits autres que d'intérêts	18 562	19 149	17 244
Total des produits	42 693	43 646	41 065
Provision pour pertes sur créances	(224)	7 242	3 029
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 707	2 886	2 787
Charges autres que d'intérêts	23 076	21 604	22 020
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation			
dans Schwab et TD Ameritrade	17 134	11 914	13 229
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	3 621	1 152	2 735
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade	785	1 133	1 192
Résultat net – comme présenté	14 298	11 895	11 686
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	249	267	252
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle			
dans des filiales	14 049 \$	11 628 \$	11 434 \$
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	14 049 \$	11 628 \$	11 416 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	=	_	18

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

No. 14-4 11		2020	2019
Résultats d'exploitation – rajustés			
Produits d'intérêts nets	24 131 \$	24 497 \$	23 821
Produits autres que d'intérêts ²	18 562	17 728	17 244
otal des produits	42 693	42 225	41 065
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(224)	7 242	3 029
ndemnisations d'assurance et charges connexes	2 707	2 886	2 787
Charges autres que d'intérêts ³	22 909	21 338	21 085
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation			
dans Schwab et TD Ameritrade	17 301	10 759	14 164
Charge d'impôt sur le résultat	3 658	2 020	2 949
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade ⁴	1 006	1 229	1 288
tésultat net – rajusté	14 649	9 968	12 503
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	249	267	252
tésultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle			
dans des filiales – rajusté	14 400	9 701	12 251
ttribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat	_	_	18
tésultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	14 400	9 701	12 233
tajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat			
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises ⁵	(285)	(262)	(307)
harge d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab ⁶	(103)	`	. –
rofit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade ²	_	1 421	_
harges liées à l'acquisition de Greystone ³	-	(100)	(117)
harges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le			
programme de fidélisation du transporteur ³	_	_	(607)
oins l'incidence de l'impôt sur le résultat			
mortissement des immobilisations incorporelles acquises	(32)	(37)	(48)
harge d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab ⁶	(5)	-	_
rofit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade	=	(829)	
harges liées à l'acquisition de Greystone harges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le	_	(2)	(5)
programme de fidélisation du transporteur	_	_	(161)
programmo de nacioación da transportedi		1 927	(817)
otal des rajustements pour les éléments à noter	(351)		

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

- i. Amortissement des immobilisations incorporelles acquises 2021 : 148 millions de dollars; 2020 : 166 millions de dollars; 2019 : 211 millions de dollars. Ces charges sont comptabilisées dans le secteur Siège social.
- ii. Charges d'intégration propres à la Banque liées à la transaction avec Schwab 2021 : 19 millions de dollars. Ces charges sont comptabilisées dans le secteur Siège social.
- iii. Charges liées à l'acquisition de Greystone 2020 : 100 millions de dollars; 2019 : 117 millions de dollars. Ces charges sont comptabilisées dans le secteur Services de détail au Canada.
- iv. Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur 2019 : 607 millions de dollars. Ce montant est comptabilisé dans le secteur Services de détail au Canada.

- i. Amortissement des immobilisations incorporelles acquises liées à Schwab et TD Ameritrade 2021 : 137 millions de dollars; 2020 : 96 millions de dollars; 2019 : 96 millions de dollars.
- ii. Quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade 2021 : 84 millions de dollars.

⁶ Les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab comprennent les charges d'intégration propres à la Banque ainsi que les montants après impôts de la quotepart de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade, tous deux comptabilisés dans le secteur Siège social. Se reporter aux notes de bas de tableau 3 et 4 pour les montants.

TABLEAU 4 : RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSE				0040
(en dollars canadiens)	2021	2020)	2019
Résultat de base par action – comme présenté	7,73	\$ 6,43	3 \$	6,26
Rajustements pour les éléments à noter	0,19	(1,06)	0,45
Résultat de base par action – rajusté	7,92	\$ 5,3	7 \$	6,71
Résultat dilué par action – comme présenté	7,72	\$ 6,43	3 \$	6,25
Rajustements pour les éléments à noter	0,19	(1,07)	0,44
Résultat dilué par action – rajusté	7,91	\$ 5,36	3 \$	6,69

¹ Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

² Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent l'élément à noter suivant lié aux acquisitions d'actifs et aux regroupements d'entreprises propres à la Banque :

i. Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade – 2020 : 1 421 millions de dollars. Ce montant a été comptabilisé dans le secteur Siège social.

³ Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants liés aux acquisitions d'actifs et aux regroupements d'entreprises de la Banque :

⁴ La quote-part du résultat net rajustée de la participation dans Schwab et TD Ameritrade exclut les éléments à noter suivants (après impôt). L'incidence de ces deux éléments est comptabilisée dans le secteur Siège social.

⁵ L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises se rapporte aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs ou de regroupements d'entreprises, y compris aux montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises attribuables à la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade, tous deux comptabilisés dans le secteur Siège social. Se reporter aux notes de bas de tableau 3 et 4 pour les montants.

TABLEAU 5 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUI	R LE RÉSULTAT ^{1, 2}		
(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019
TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)	27 \$	51 \$	76 \$
Schwab et TD Ameritrade	137	96	96
MBNA Canada	27	27	40
Aéroplan	23	17	17
Divers	39	34	30
	253	225	259
Logiciels et droits de gestion d'actifs	436	523	469
Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat	689 \$	748 \$	728 \$

¹ L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels et des droits de gestion d'actifs, est inclus dans les éléments à noter.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque consolidée correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ordinaires ordinaires ordinaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ordinaire

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour les secteurs d'exploitation correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires d'un secteur d'exploitation donné exprimé en pourcentage de son capital attribué moyen. La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est essentiellement alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été réduit à 9 % à compter du deuxième trimestre de 2020, comparativement à 10,5 % pour le premier trimestre de 2020 et à 10 % pour l'exercice 2019.

TABLEAU 6: RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRE	S ORDINAIRES			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021		2020	2019
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	90 677	\$	85 203 \$	78 638 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	14 049		11 628	11 416
Éléments à noter, après impôt sur le résultat	351		(1 927)	817
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	14 400	\$	9 701 \$	12 233 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires -				
comme présenté	15,5	%	13,6 %	14,5 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté	15,9		11,4	15,6

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés aux participations dans Schwab et TD Ameritrade, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires. Le RCPCAAO rajusté est calculé à partir du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure tous les éléments à noter et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires, le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté peuvent être utilisés pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires or

TABLEAU 7: RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTION	INAIRES ORDINAIF	RES	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020	2019
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	90 677 \$	85 203 \$	78 638 \$
Goodwill moyen	16 404	17 261	17 070
Goodwill théorique et immobilisations incorporelles théoriques moyens liés aux participations dans			
Schwab et TD Ameritrade	6 667	4 369	4 146
Autres immobilisations incorporelles acquises moyennes ¹	439	509	662
Passifs d'impôt différé connexes moyens	(171)	(255)	(260)
Capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	67 338	63 319	57 020
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	14 049	11 628	11 416
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises, après impôt sur le résultat	253	225	259
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure			
l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, après impôt sur le résultat	14 302	11 853	11 675
Autres éléments à noter, après impôt sur le résultat	98	(2 152)	558
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	14 400 \$	9 701 \$	12 233 \$
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires	21,2 %	18,7 %	20,5 %
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté	21,4	15,3	21,5

¹ Excluent les immobilisations incorporelles liées aux logiciels et aux droits de gestion d'actifs.

² Compris dans la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade.

INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS

Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur les principaux éléments de l'état du résultat du secteur Services de détail aux États-Unis. L'incidence correspond à la différence entre les résultats convertis aux taux de change moyens entre le dollar américain et le dollar canadien pour les périodes indiquées.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021 par rapport	2020 par rapport
	à 2020	à 2019
	Augmentation	Augmentation
	(diminution)	(diminution)
Services bancaires de détail aux États-Unis		
Total des produits	(752)	\$ 138 \$
Charges autres que d'intérêts	(443)	83
Résultat net, après impôt	(300)	3
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade ¹	(57)	15
Résultat net, après impôt, du secteur Services de détail aux États-Unis	(357)	18
Résultat par action (en dollars canadiens)		
Résultat de base	(0,20)	\$ 0,01 \$
Résultat dilué	(0,20)	0,01

Taux de change moyen (équivalent de 1,00 \$ CA)	2021	2020	2019
Dollar américain	0,795	0,743	0,753

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS Résultat net

Le résultat net comme présenté pour l'exercice s'est établi à 14 298 millions de dollars, en hausse de 2 403 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par une baisse de la provision pour pertes sur créances, une hausse des produits dans le secteur Services de détail au Canada et une baisse des indemnisations d'assurance et charges connexes, le tout en partie contrebalancé par un profit net à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent, la hausse des charges autres que d'intérêts, la baisse des produits dans le secteur Services de détail aux États-Unis et une diminution de la contribution de la participation de la Banque dans Schwab par rapport à la contribution de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 14 649 millions de dollars, en hausse de 4 681 millions de dollars, ou 47 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 15,5 %, contre 13,6 % pour l'exercice précédent.

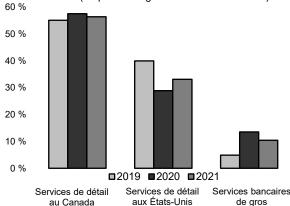
Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté pour l'exercice a été de 15,9 %, contre 11,4 % pour l'exercice précédent.

Répartie par secteur, la hausse du résultat net comme présenté s'explique par des augmentations de 2 455 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, de 1 959 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 152 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par une baisse de 2 163 millions de dollars dans le secteur Siège social.

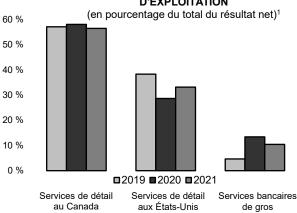
Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 7,72 $\$, en hausse de 20 % par rapport à 6,43 $\$ pour l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 7,91 $\$, contre 5,36 $\$ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 48 %.

RÉSULTAT NET COMME PRÉSENTÉ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION

(en pourcentage du total du résultat net)1



RÉSULTAT NET RAJUSTÉ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION



¹ Les montants ne tiennent pas compte du secteur Siège social.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Produits

Les produits comme présentés ont été de 42 693 millions de dollars, en baisse de 953 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits rajustés ont atteint 42 693 millions de dollars, en hausse de 468 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

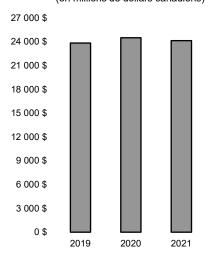
Les produits d'intérêts nets pour l'exercice ont été de 24 131 millions de dollars, en baisse de 366 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La baisse est attribuable à la diminution des marges dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par la croissance des volumes dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux et l'augmentation des produits d'intérêts nets liés aux activités de négociation.

Répartie par secteur, la baisse des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des diminutions de 760 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 142 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 104 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, en partie contrebalancées par une augmentation de 640 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

MARGE D'INTÉRÊTS NETTE

La marge d'intérêts nette est calculée en divisant les produits d'intérêts nets par les actifs productifs d'intérêts moyens. Cette mesure est un indicateur de la rentabilité des actifs productifs de la Banque moins les coûts de financement. La marge d'intérêts nette a diminué de 16 pdb pour l'exercice, pour s'établir à 1,56 %, par rapport à 1,72 % à l'exercice précédent, reflétant surtout l'incidence de la baisse des taux d'intérêt et la hausse des soldes de dépôt dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux. Les actifs productifs d'intérêts moyens utilisés dans le calcul sont une mesure financière non conforme aux PCGR et la marge d'intérêts nette est un ratio non conforme aux PCGR. Ces termes n'étant pas définis par les IFRS, ils pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS (en millions de dollars canadiens)



PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice ont été de 18 562 millions de dollars, en baisse de 587 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant le profit net à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les produits autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établis à 18 562 millions de dollars, en hausse de 834 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait de l'accroissement des produits tirés des comptes à honoraires et des transactions dans les activités de gestion de patrimoine et de services bancaires, de la hausse des volumes dans les activités d'assurance et de l'augmentation des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la baisse des produits liés aux activités de négociation de gros et une diminution de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une diminution correspondante des indemnisations d'assurance.

Répartie par secteur, la baisse des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des diminutions de 1 212 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 898 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par des augmentations de 1 277 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 246 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				2021 par rapport à 2020
	2021	2020	2019	Variation en %
Services de placement et de valeurs mobilières				
Honoraires et commissions de courtage	1 095 \$	865 \$	637 \$	27
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	1 453	1 224	1 191	19
Honoraires de prise ferme et de conseil	816	717	520	14
Frais de gestion de placements	649	623	629	4
Gestion de fonds communs	2 052	1 797	1 768	14
Honoraires de fiducie	114	115	127	(1)
Total des services de placement et de valeurs mobilières	6 179	5 341	4 872	16
Commissions sur crédit	1 453	1 400	1 289	4
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières	14	40	78	(65)
Produits (pertes) de négociation	313	1 404	1 047	(78)
Frais de service	2 655	2 593	2 885	2
Services de cartes	2 435	2 154	2 465	13
Produits d'assurance	4 877	4 565	4 282	7
Autres produits (pertes)	636	1 652	326	(62)
Total	18 562 \$	19 149 \$	17 244 \$	(3

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les produits liés aux activités de négociation représentent le total des produits (pertes) de négociation, des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, et des produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits (pertes) de négociation comprennent les profits et pertes réalisés et latents sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction. Les produits d'intérêts nets sur les positions de négociation proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous déduction faite des charges et produits d'intérêts associés au financement de ces actifs et passifs. Les produits liés aux activités de négociation ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme tirés des activités de transaction de valeurs mobilières. Les produits liés aux activités de négociation sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Ce terme n'étant pas défini par les IFRS, il pourrait ne pas être comparable à un terme similaire utilisé par d'autres émetteurs. La direction estime que les produits liés aux activités de négociation sont une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

Les produits liés aux activités de négociation par gamme de produits présentent les produits de négociation ventilés par catégorie de transactions importante.

TABLEAU 10 : PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION						
(en millions de dollars canadiens)		Pour le	es exercices	clos les	31 octobre	
	2021		2020		2019	
Produits (pertes) de négociation	313	\$	1 404	\$	1 047	\$
Produits (perte) d'intérêts nets ¹	1 892		1 325		293	
Produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais						
du résultat net ²	18		53		(10)	
Total	2 223	\$	2 782	\$	1 330	\$
Rajustement de l'équivalence fiscale des produits liés aux activités de négociation	122		159		127	
Total des produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) ³	2 345	\$	2 941	\$	1 457	\$
Par produit						
Instruments à taux d'intérêt et de crédit	931	\$	1 717	\$	413	\$
Monnaies étrangères	792		766		677	
Actions et autres	500		299		240	
Total	2 223	\$	2 782	\$	1 330	\$
Rajustement de l'équivalence fiscale des produits liés aux activités de négociation	122		159		127	
Total des produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) ³	2 345	\$	2 941	\$	1 457	\$

¹ Compte non tenu de l'équivalence fiscale.

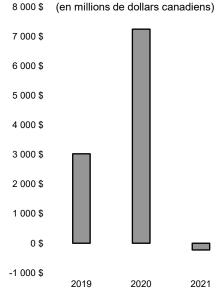
APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a consisté en une reprise de provision de 224 millions de dollars, soit une provision inférieure de 7 466 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 1 309 millions de dollars, en baisse de 1 654 millions de dollars, ou 56 %, reflétant essentiellement l'amélioration des conditions de crédit et la migration du crédit à l'exercice précédent dans les portefeuilles de prêts du secteur Services bancaires de gros. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 1 533 millions de dollars, soit une provision inférieure de 5 812 millions de dollars, traduisant une augmentation de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs à l'exercice précédent et la reprise de provision à l'exercice considéré, découlant en grande partie de l'amélioration des conditions de crédit, y compris des perspectives économiques plus favorables. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage du volume des prêts, s'est établi à -0,03 %.

Répartie par secteur, la baisse de la provision pour pertes sur créances s'est établie à 3 175 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, à 2 488 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, à 1 177 millions de dollars dans le secteur Siège social et à 626 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (en millions de dollars canadiens)



² Excluent les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées à la JVRN qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

³ Comprend des produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) du secteur Services bancaires de gros de 2 279 millions de dollars (2 940 millions de dollars en 2020; 1 573 millions de dollars en 2019). Pour plus de renseignements sur le rajustement de l'équivalence fiscale, se reporter à la section « Description des activités » du présent document.

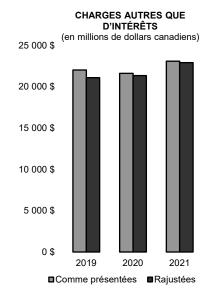
APERCU DES RÉSULTATS FINANCIERS

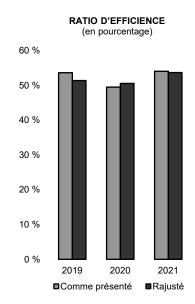
Charges

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont élevées à 23 076 millions de dollars, en hausse de 1 472 millions de dollars, ou 7 %, reflétant une hausse de la quote-part nette des profits revenant aux partenaires des programmes de détaillants de cartes stratégiques aux États-Unis, du fait surtout de la baisse de la provision pour pertes sur créances, qui a représenté environ 5 % de la hausse. Les charges autres que d'intérêts reflètent également l'augmentation des charges de personnel et l'accroissement des dépenses en vue de soutenir la croissance des activités, en partie contrebalancés par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et les charges à l'exercice précédent liées à l'acquisition de Greystone, qui ensemble ont représenté 2 % de la hausse. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 22 909 millions de dollars, en hausse de 1 571 millions de dollars, ou 7 %.

Répartie par secteur, la hausse des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par des augmentations de 881 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 562 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 191 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par une diminution de 162 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis.





INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnisations d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 707 millions de dollars, en baisse de 179 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, ce qui reflète l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours de l'exercice considéré et une diminution de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts, contrebalancées en partie par la hausse des demandes d'indemnisations au cours de l'exercice considéré découlant de la croissance des activités.

RATIO D'EFFICIENCE

Le ratio d'efficience mesure l'efficience opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficience de nos activités.

Le ratio d'efficience comme présenté s'est établi à 54,1 %, comparativement à 49,5 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficience rajusté s'est établi à 53,7 %, par rapport à 50,5 % à l'exercice précédent.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				2021 par rapport
(à 2020
·				Variation
	2021	2020	2019	en %
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	7 250 \$	7 225 \$	6 921 \$	_
Rémunération au rendement	3 074	2 785	2 682	10
Prestations de retraite et autres avantages du personnel	2 054	1 883	1 653	9
Total des salaires et avantages du personnel	12 378	11 893	11 256	4
Charges liées à l'occupation des locaux				
Loyers ²	274	349	944	(21)
Amortissement et pertes de valeur	1 121	1 101	405	2
Divers	487	540	486	(10)
Total des charges liées à l'occupation des locaux	1 882	1 990	1 835	(5)
Charges liées à la technologie, au matériel et au mobilier				
Coûts associés au matériel et au mobilier, au traitement des données et				
aux licences ²	1 455	1 411	1 281	3
Amortissement et pertes de valeur	239	223	200	7
Total des charges liées à la technologie, au matériel et au mobilier	1 694	1 634	1 481	4
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	706	817	800	(14)
Communication et marketing	1 203	1 187	1 202	1
Frais de restructuration	47	(16)	175	394
Frais liés aux activités de courtage et honoraires de				
sous-conseiller	427	362	336	18
Services professionnels, services-conseils et services externes	1 620	1 451	1 666	12
Autres charges	3 119	2 286	3 269	36
Total des charges	23 076 \$	21 604 \$	22 020 \$	7
Ratio d'efficience – comme présenté	54,1 %	49,5 %	53,6 %	460 pdb
Ratio d'efficience – rajusté	53,7	50,5	51,3	320

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

2 Par suite de l'adoption d'IFRS 16, Contrats de location (IFRS 16), les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisées dans les produits d'intérêts nets et les charges d'amortissement sur les actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisées dans les charges autres que d'intérêts. Auparavant, selon IAS 17, Contrats de location, la charge de location nette sur les contrats de location simple était classée dans les charges autres que d'intérêts. Les charges de location restantes reflètent les paiements exclus du champ d'application d'IFRS 16.

APERCU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 2 509 millions de dollars, ou 91,7 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une hausse de la charge d'impôt sur le résultat de 2 469 millions de dollars, ou 214,3 %, et une augmentation des autres impôts et taxes de 40 millions de dollars, ou 2,5 %. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 1 678 millions de dollars, ou 46,6 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse de la charge d'impôt sur le résultat de 1 638 millions de dollars, ou 81,1 %.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 21,1 % pour 2021, par rapport à 9,7 % pour l'exercice précédent. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent reflète essentiellement l'incidence de la hausse du résultat avant impôt ainsi que l'incidence de la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2021.

La Banque comptabilise sa participation dans Schwab et TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de Schwab (280 millions de dollars pour l'exercice considéré) et la charge d'impôt sur le résultat de TD Ameritrade (378 millions de dollars à l'exercice précédent) ont été exclues du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

Pour permettre le calcul après impôt du résultat rajusté, la charge d'impôt sur le résultat rajustée est calculée en rajustant les impôts pour chaque élément à noter au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de l'entité juridique en question. Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt. Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 21,1 % pour 2021, comparativement à 18,8 % pour l'exercice précédent. La hausse par rapport à l'exercice précédent tient principalement à l'incidence de la hausse du résultat avant impôt rajusté. Les résultats rajustés ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 12 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée							
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021		2020		2019		
Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée	3 621	\$	1 152	\$	2 735	\$	
Total des rajustements pour les éléments à noter	37		868		214		
Charge d'impôt sur le résultat – rajustée	3 658		2 020		2 949		
Autres impôts et taxes							
Charges sociales	635		602		587		
Impôt sur le capital et sur les primes	201		186		168		
TPS, TVH et taxes de vente provinciales ¹	535		539		678		
Taxes municipales et taxes d'affaires	253		257		243		
Total des autres impôts et taxes	1 624		1 584		1 676		
Total des impôts et taxes – rajusté	5 282	\$	3 604	\$	4 625	\$	
Taux d'imposition effectif – comme présenté	21,1	%	9,7	%	20,7	%	
Taux d'imposition effectif – rajusté	21,1		18,8		20,8		

¹ Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH).

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Information financière trimestrielle

SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2021

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a été de 3 781 millions de dollars, en baisse de 1 362 millions de dollars, ou 26 %, par rapport à celui du quatrième trimestre de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par le profit net à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net pour le trimestre s'est établi à 3 866 millions de dollars, en hausse de 896 millions de dollars, ou 30 %, par rapport à celui du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant une baisse des provisions pour pertes sur créances et une hausse des produits, le tout en partie contrebalancé par une augmentation des charges autres que d'intérêts. Le résultat dilué par action comme présenté s'est établi à 2,04 \$ pour le trimestre, en baisse de 27 % par rapport à 2,80 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté s'est établi à 2,09 \$ pour le trimestre, en hausse de 31 % par rapport à 1,60 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits comme présentés pour le trimestre ont été de 10 941 millions de dollars, en baisse de 903 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les produits rajustés pour le trimestre ont atteint 10 941 millions de dollars, en hausse de 518 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets comme présentés pour le trimestre ont été de 6 262 millions de dollars, en hausse de 235 millions de dollars, ou 4 %, en raison surtout de la croissance des volumes dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux, de l'amortissement accéléré des frais découlant de l'exonération de prêts accordés dans le cadre du PPP et de l'augmentation des produits d'intérêts nets liés aux activités de négociation, le tout en partie contrebalancé par la diminution des marges et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Répartie par secteur, la hausse des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des augmentations de 80 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, de 80 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, de 43 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 32 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour le trimestre se sont établis à 4 679 millions de dollars, soit une baisse de 1 138 millions de dollars, ou 20 %, en raison du profit net à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour le trimestre se sont élevés à 4 679 millions de dollars, en hausse de 283 millions de dollars, ou 6 %, en raison de l'augmentation des produits tirés des comptes à honoraires dans les activités des services de gestion de patrimoine et des services bancaires personnels et commerciaux, de la hausse des volumes dans les activités d'assurance et de la hausse des honoraires de prise ferme et de services-conseils, le tout en partie contrebalancé par une baisse des produits

liés aux activités de négociation de gros. Répartie par secteur, la diminution des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des baisses de 1 396 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 184 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par des augmentations de 411 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services de de de 31 millions de dollars dans le secteur Services de de de 31 millions de dollars dans le secteur Services de de de 31 millions de dollars dans le secteur Services de de de 31 millions de dollars dans le secteur Services de de de 31 milli

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre a consisté en une reprise de provision de 123 millions de dollars, soit une provision inférieure de 1 040 millions de dollars par rapport à celle du quatrième trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés pour le trimestre s'est établie à 220 millions de dollars, soit une baisse de 139 millions de dollars, ou 39 %, découlant en grande partie de l'amélioration des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs pour le trimestre a consisté en une reprise de provision de 343 millions de dollars, soit une provision inférieure de 901 millions de dollars, traduisant une augmentation de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs à l'exercice précédent et la reprise de provision au trimestre considéré, découlant en grande partie de l'amélioration des conditions de crédit. Le total de la provision pour pertes sur créances pour le trimestre, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à -0,07 %.

Répartie par secteur, la baisse de la provision pour pertes sur créances s'est établie à 648 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, à 198 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, à 123 millions de dollars dans le secteur Siège social et à 71 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes pour le trimestre se sont établies à 650 millions de dollars, en hausse de 20 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et la hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré découlant de la croissance des activités, en partie contrebalancées par une amélioration de l'expérience en matière de sinistres au cours de l'exercice considéré et une diminution de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont établies à 5 947 millions de dollars, en hausse de 238 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des charges de personnel et l'accroissement des dépenses en vue de soutenir la croissance des activités, le tout en partie contrebalancé par la baisse des coûts d'optimisation des biens immobiliers du secteur Siège social et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, qui ensemble ont représenté 2 % de la hausse. Les charges autres que d'intérêts reflètent également une hausse de la quote-part nette des profits revenant aux partenaires des programmes de détaillants de cartes stratégiques aux États-Unis, du fait surtout de la baisse de la provision pour pertes sur créances, qui a représenté environ 2 % de la hausse. Répartie par secteur, la hausse des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par des augmentations de 228 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 77 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par des diminutions de 43 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 24 millions de dollars dans le secteur Siège social. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour le trimestre ont atteint 5 898 millions de dollars, en hausse de 252 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 20,4 % pour le trimestre, par rapport à -4,4 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent découle essentiellement de l'incidence de la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 20,4 % pour le trimestre, contre 19,7 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent tient principalement à l'incidence de la hausse du résultat avant impôt rajusté, en partie contrebalancée par les changements apportés au passif estimatif au titre de positions fiscales incertaines.

ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

La pandémie de COVID-19 a continué d'avoir des répercussions importantes sur le rendement financier de la TD en 2021. Au fil de l'exercice, le résultat a bénéficié de perspectives économiques plus favorables et de l'amélioration des conditions de crédit, ce qui a donné lieu à une diminution marquée des provisions pour pertes sur créances, en particulier aux deuxième et troisième trimestres. Bien que les taux d'intérêt bas aient continué d'exercer des pressions sur les marges d'intérêts nettes, les produits ont augmenté en raison de la hausse des volumes et de l'augmentation des activités de la clientèle, principalement dans le secteur Services de détail au Canada. Les charges ont augmenté, témoignant des charges de personnel, y compris la rémunération variable et les investissements en vue de soutenir la croissance des activités. Les résultats trimestriels de la Banque ont subi l'incidence notamment des facteurs saisonniers, du nombre de jours dans le trimestre, de la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis, et de la conversion des monnaies étrangères.

(en millions de dollars canadiens, sauf	S ¹									Trois me	ois clos les
indication contraire)					2021						2020
	31 oct.	31 juill.	30 avr.		31 janv.		31 oct.		31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits d'intérêts nets	6 262			\$	6 030	\$	6 027	\$	6 101 \$	6 200 \$	6 169
Produits autres que d'intérêts	4 679	4 708	4 393		4 782	•	5 817	•	4 564	4 328	4 440
Total des produits	10 941	10 712	10 228		10 812		11 844		10 665	10 528	10 609
Provision (reprise de provision) pour pertes											
sur créances	(123)	(37)	(377))	313		917		2 188	3 218	919
Indemnisations d'assurance et											
charges connexes	650	836	441		780		630		805	671	780
Charges autres que d'intérêts	5 947	5 616	5 729		5 784		5 709		5 307	5 121	5 467
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	910	922	962		827		(202)		445	250	659
Quote-part du résultat net de la participation	224	170	222		169		252		200	047	205
dans Schwab et TD Ameritrade							353		328	247	205
Résultat net – comme présenté	3 781	3 545	3 695		3 277		5 143		2 248	1 515	2 989
Rajustements pour les éléments à noter,											
avant impôt sur le résultat ² Amortissement des immobilisations											
incorporelles acquises	74	68	69		74		61		63	68	70
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la	74	00	03		/ -		01		03	00	70
transaction avec Schwab	22	24	19		38		_		_	_	_
Profit net à la vente de la participation dans					00						
TD Ameritrade	_	_	_		_		(1 421)		_	_	_
Charges liées à l'acquisition de Greystone	_	_	_		_		25		25	26	24
Total des rajustements pour les éléments à											
noter, avant impôt sur le résultat	96	92	88		112		(1 335)		88	94	94
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat ²	11	9	8		9		838		9	10	11
Résultat net – rajusté	3 866	3 628	3 775		3 380		2 970		2 327	1 599	3 072
Dividendes sur actions privilégiées et											
distributions sur autres instruments de											
capitaux propres	63	56	65		65		64		68	68	67
Résultat net attribuable aux actionnaires											
ordinaires – rajusté	3 803	3 572	\$ 3 710	\$	3 315	\$	2 906	\$	2 259 \$	1 531 \$	3 005
(en dollars canadiens, sauf indication contraire)											
Résultat de base par action											
Comme présenté	2,04				1,77	\$	2,80	\$	1,21 \$	0,80 \$	1,61
Rajusté	2,09	1,96	2,04		1,83		1,60		1,25	0,85	1,66
Résultat dilué par action											
Comme présenté	2,04	1,92	1,99		1,77		2,80		1,21	0,80	1,61
Rajusté	2,09	1,96	2,04		1,83		1,60		1,25	0,85	1,66
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires											
ordinaires – comme présenté	15,7 %	6 15,3	% 16,7	0/.	14,3	0/.	23,3	0/_	10,0 %	6,9 %	14,2
Rendement des capitaux propres	13,7	0 13,3	70 10,7	/0	14,5	70	20,0	70	10,0 70	0,3 70	14,2
attribuables aux actionnaires											
ordinaires – rajusté	16,1	15,6	17,1		14,7		13,3		10,4	7,3	14,6
	, .	.0,0	,.		1-1,1		10,0		. 5, 1	7,0	11,0
(en milliards de dollars canadiens, sauf											
indication contraire)											
Actifs productifs moyens	1 750	1 699	\$ 1726	\$	1 746	\$	1 718	\$	1 681 \$	1 568 \$	1 449
Actifs productifs d'intérêts moyens ³	1 574	1 527	1 536		1 563		1 531	•	1 494	1 374	1 292
Marge d'intérêts nette	1,58 %	6 1,56	% 1,56	%	1,53	%	1,57	%	1,62 %	1,83 %	1,90

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau « Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

³ Les actifs productifs d'intérêts moyens sont une mesure non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements sur cette mesure, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » et à la section « Glossaire » du présent document.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION Description des activités

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des trois grands secteurs suivants : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Les Services de détail au Canada offrent des services à plus de 16 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les services bancaires personnels offrent un éventail complet de produits et de conseils en matière de dépôts, de paiements et de prêts par l'intermédiaire d'un réseau de 1 061 succursales et de 3 381 guichets automatiques, et des services bancaires par téléphone, par application mobile et en ligne. Financement auto offre aux clients des options de financement souples aux points de vente pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs. Les services bancaires commerciaux offrent un vaste éventail de produits et des services personnalisés pour aider les propriétaires d'entreprise à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international, et de produits et services bancaires courants. Les services commerciaux offrent des solutions de paiement aux points de vente pour les petites et grandes entreprises. Les activités de gestion de patrimoine offrent des produits et conseils de gestion de patrimoine et de placements à des clients de détail et institutionnels au Canada par l'entremise de services de placement direct, de services-conseils et de services de gestion de placements. Les activités d'assurance offrent des produits d'assurance de dommages et d'assurance de personnes à des clients partout au Canada.

Les **Services de détail aux États-Unis** comprennent les activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, les activités de gestion de patrimoine aux États-Unis ainsi que la participation de la Banque dans Schwab. Les Services bancaires de détail aux États-Unis offrent, sous la marque TD Bank¹⁰⁰, America's Most Convenient Bank¹⁰⁰, des services à plus de 9,6 millions de clients par le truchement de succursales situées le long de la côte Est américaine, de concessionnaires automobiles et de partenaires de cartes de crédit situés partout au pays. Les services bancaires personnels offrent un éventail complet de produits et de conseils financiers aux clients, principalement du Maine à la Floride, par l'intermédiaire d'un réseau de 1 148 succursales et de 2 701 guichets automatiques, et des services bancaires par téléphone, par application mobile et en ligne. Les services bancaires commerciaux offrent une gamme diversifiée de produits et de services pour aider les entreprises à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international, et de produits et services bancaires courants. Les services de gestion de patrimoine offrent une gamme de produits et de services de gestion de patrimoine aux clients de détail et institutionnels. La contribution de la participation de la Banque dans Schwab est présentée à titre de quote-part du résultat net de la participation dans Schwab avec un décalage d'un mois.

Les **Services bancaires de gros** offrent des services à plus de 12 000 entreprises, gouvernements et clients institutionnels présents sur les principaux marchés des capitaux dans le monde. Sous la marque Valeurs Mobilières TD, les Services bancaires de gros offrent des services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement à des clients externes ainsi que des solutions bancaires de gros et d'accès aux marchés pour les services de détail et de gestion du patrimoine de la Banque et leurs clients. L'expertise du secteur Services bancaires de gros est mondiale et soutenue par une présence partout en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique.

Les autres activités commerciales de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social et comprennent des groupes de service et de contrôle, notamment les groupes Solutions en technologie de l'information, Services communs, Gestion de la trésorerie et du bilan, Marketing, Ressources humaines, Finances, Gestion du risque, Service de la Conformité, Services juridiques, le groupe de lutte contre le blanchiment d'argent et bien d'autres. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. Le cas échéant, la Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajustés, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 29 des états financiers consolidés de 2021.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et de la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le secteur Services bancaires de gros est reprise dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 152 millions de dollars (159 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019).

La quote-part du résultat net de la participation dans Schwab est comptabilisée dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les montants pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises ainsi que les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

La rubrique « Principales priorités pour 2022 » figurant pour chaque secteur d'exploitation dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions de la Banque et sur les hypothèses décrites à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée, se reporter à la rubrique « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs » et à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs »

(en millions de dollars canadiens)	Servic		de détail Canada		Service: aux l	s de dé États-L			Services bancaires de gros ³				Siège		Total			
	2021		2020		2021	2)20		2021		2020		2021	2020	2021		2020	
Produits (pertes) d'intérêts nets	11 957	\$	12 061	\$	8 074 \$	8	334	\$	2 630	\$	1 990	\$	1 470 \$	1 612 \$	24 131	\$	24 497	9
Produits (pertes) autres que d'intérêts	13 549		12 272		2 684	2	138		2 070		2 968		259	1 471	18 562		19 149	
Total des produits	25 506		24 333		10 758	11	272		4 700		4 958		1 729	3 083	42 693		43 646	
Provision (reprise de provision) pour pertes																		
sur créances – actifs dépréciés	652		1 256		438		997		8		279		211	431	1 309		2 963	
Provision (reprise de provision) pour pertes sur																		
créances – actifs productifs	(394)		1 490		(688)	1	928		(126)		229		(325)	632	(1 533)		4 279	
Total de la provision (reprise de provision) pour																		
pertes sur créances	258		2 746		(250)	2	925		(118)		508		(114)	1 063	(224)		7 242	
Indemnisations d'assurance et																		
charges connexes	2 707		2 886		.				-				-	.	2 707		2 886	
Charges autres que d'intérêts	11 003		10 441		6 417		579		2 709		2 518		2 947	2 066	23 076		21 604	_
Résultat avant impôt sur le résultat	11 538		8 260		4 591	1	768		2 109		1 932		(1 104)	(46)	17 134		11 914	
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	3 057		2 234		504	(167)		539		514		(479)	(1 429)	3 621		1 152	
Quote-part du résultat net de la participation dans																		
Schwab et TD Ameritrade	-		_		898	1)91		_		_		(113)	42	785		1 133	_
Résultat net – comme présenté	8 481		6 026		4 985	3)26		1 570		1 418		(738)	1 425	14 298		11 895	
Rajustements pour les éléments à noter, avant																		
impôt sur le résultat																		
Amortissement des immobilisations																		
incorporelles acquises	-		_		-		-		-		_		285	262	285		262	
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la													400		400			
transaction avec Schwab	-		_		-		_		-		_		103	_	103		-	
Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade													_	(1 421)	_		(1 421)	
	_		100		_		_		_		_			(1421)	_		100	
Charges liées à l'acquisition de Greystone Total des rajustements pour les éléments			100				_										100	_
à noter, avant impôt sur le résultat	_		100		_		_		_		_		388	(1 159)	388		(1 059)	
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat			2				_				_		37	866	37		868	_
	8 481	\$	6 124	\$	4 985 \$			\$	1 570	•	1 418	Φ.	(387) \$	(600) \$	14 649	•	9 968	_
Résultat net – rajusté ⁴	0 40 1	Ą	0 124	Ф	4 905 4	. 3	020	Φ	1 5/0	\$	1410	Ф	(307) \$	(600) \$	14 649	Þ	9 900	4
Capitaux propres moyens attribuables aux																		_
actionnaires ordinaires ⁵	17 626	\$	18 049	\$	38 531 \$	39	325	\$	8 318	\$	8 374	\$	26 202 \$	18 955 \$	90 677	\$	85 203	,
Actifs pondérés en fonction des risques	145 458	-	143 504	-	205 879	232			99 678	•	92 434	-	9 255	10 005	460 270		478 909	•

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuable à la Banque en vertu des conventions.

³ Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est repris dans le secteur Siège social.

⁴ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

⁵ Pour plus de renseignements sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Services de détail au Canada

Les Services de détail au Canada offrent un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 16 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance.

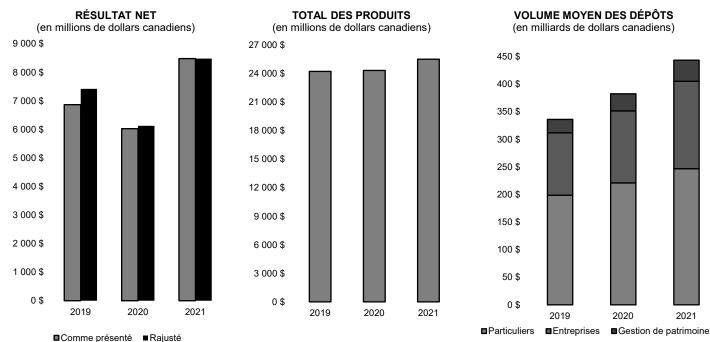


TABLEAU 15 : PRODUITS			
(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019
Services bancaires aux particuliers	11 452 \$	11 321	\$ 12 076 \$
Services bancaires aux entreprises	3 465	3 383	3 184
Gestion de patrimoine	5 693	4 840	4 432
Assurance	4 896	4 789	4 534
Total	25 506 \$	24 333	\$ 24 226 \$

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts de particuliers gamme complète de produits de comptes chèques, de comptes d'épargne et de placement pour les clients de détail
- Prêts garantis par des biens immobiliers vaste gamme de prêts garantis par des biens immobiliers pour les propriétaires
- Prêts à la consommation vaste gamme de produits de financement non garantis pour les clients de détail
- Cartes de crédit et paiements Visa Débit, portefeuilles numériques, transfert d'argent électronique, plans de paiement par versements et cartes de crédit exclusives, comarquées et d'affinité
- Financement auto financement aux particuliers pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs, notamment des prêts à des taux promotionnels offerts en collaboration avec d'importants constructeurs automobiles

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux solutions en matière de prêts, de dépôts et de gestion de trésorerie pour les entreprises de divers secteurs, notamment l'immobilier, l'agriculture et l'automobile
- Services bancaires aux petites entreprises produits et services financiers pour les petites entreprises
- Services commerciaux technologie aux points de vente et solutions de paiement pour les petites et grandes entreprises
- Financement d'équipement TD options de financement spécialisées pour l'achat d'équipement pour les entreprises dans divers secteurs

Gestion de patrimoine

- Services de placement direct ressources aux investisseurs de détail autonomes afin de faciliter la recherche, la gestion de placements et la négociation d'une gamme de produits de placement par les canaux en ligne, téléphoniques et mobiles
- Services-conseils en gestion de patrimoine conseils en gestion de patrimoine et solutions en matière de planification financière à des clients aisés, fortunés et très fortunés, intégrés à d'autres activités de gestion de patrimoine et à celles de la Banque dans son ensemble
- Gestion d'actifs capacités de gestion et services de structuration de placements dans les secteurs public et privé pour les clients de détail et institutionnels, y
 compris une gamme diversifiée de fonds communs de placement, de FNB et de portefeuilles gérés de façon professionnelle conçus pour fournir de meilleurs
 rendements ajustés en fonction des risques

Assurance

- Assurance de dommages produits d'assurance habitation et auto offerts par l'entremise de canaux directs, ainsi qu'aux membres de groupes d'affinités comme les associations professionnelles, les universités et les groupes d'employeurs
- Assurance de personnes produits de protection du crédit pour les clients des services bancaires aux particuliers, d'autres produits simples d'assurance de personnes, de protection de solde de carte de crédit et d'assurance voyage distribués par les canaux de distribution directs

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada est mature et hautement concurrentiel, et se compose de grandes banques à charte, de banques régionales de taille importante, de joueurs occupant des créneaux dans certains produits et marchés, et de divers concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers. Le leadership sur le marché et la rentabilité dépendent de la fourniture d'une gamme complète de produits à prix concurrentiels, de conseils proactifs répondant aux besoins des clients, d'un service et d'une convivialité exceptionnels, d'une gestion prudente des risques et d'une gestion rigoureuse des dépenses. L'industrie canadienne de la gestion de patrimoine englobe des banques, des compagnies d'assurance, des gestionnaires d'actifs indépendants et des sociétés de courtage de plein exercice et à escompte. La croissance des parts de marché repose sur la capacité d'offrir des solutions de gestion de patrimoine distinctives et intégrées et de suivre le rythme des changements technologiques et des exigences réglementaires. L'industrie canadienne de l'assurance de dommages est fragmentée et concurrentielle et se compose de nombreuses sociétés offrant de l'assurance aux particuliers et aux entreprises, tandis que l'industrie de l'assurance de personnes est constituée de plusieurs grands concurrents. La réussite dans le secteur de l'assurance est fonction de l'offre de produits variés offrant une protection à des prix concurrentiels qui tiennent compte adéquatement du risque assumé.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2021
Fournir des conseils fiables pour que nos clients aient confiance en leur avenir financier	 Nous avons maintenu le programme Conseils TD Prêts pour vous, notre approche Une seule TD visant à aider les clients à prendre confiance en leur avenir financier en leur proposant des conseils personnalisés. Nous avons augmenté le nombre de conseillers dans nos canaux de distribution de services bancaires et de gestion de patrimoine et en succursales, accru nos ressources en matière de formation et mis en place des outils pour améliorer notre offre de conseils et fournir une expérience client plus cohérente. Nous avons mis sur pied un guichet unique pour la prestation de conseils en matière d'assurance en procédant au lancement d'un nouveau centre de formation sur le site public de TD Assurance afin de renforcer la confiance des consommateurs et d'accroître leur maîtrise du numérique.
Fournir constamment une expérience client mémorable personnalisée et connectée dans tous les canaux	 Nous avons amélioré la proposition de valeur de nos produits et amélioré nos résultats dans l'indice d'expérience légendaire (IEL) dans toutes nos activités. TD Canada Trust est lauréate du « Prix d'excellence en services financiers » dans la catégorie « Excellence des services financiers téléphoniques automatisés »², parmi les cinq grandes banques de détail canadiennes³ et parmi toutes les institutions financières selon le sondage du Customer Service Index (CSI) d'Ipsos de 2021⁴. La gamme de cartes de crédit de TD a reçu de nombreux prix : la carte Visa Infinite TD Aéroplan a été classée meilleure carte de transporteur aérien (Rewards Canada), ainsi que meilleure carte de primes-voyage (GreedyRates), et la carte Platine Plus récompenses MBNA a été classée meilleure carte de primes pour les dépenses quotidiennes (GreedyRates) et meilleure carte de primes-voyage sans frais (Rewards Canada). Financement auto TD a été classée au premier rang pour la satisfaction des concessionnaires parmi les prêteurs non exclusifs avec crédit de détail pour une quatrième année de suite, selon le sondage 2021 de J.D. Power, qui évalue la satisfaction des concessionnaires canadiens à l'égard de leur prêteur automobile. Gestion de patrimoine TD a continué à optimiser les niveaux de services des centres de contact, à apporter des améliorations à sa plateforme et à investir dans une formation personnalisée et de qualité inégalée pour les investisseurs. TD Assurance a étendu son réseau de centres d'indemnisation automobile à guichet unique, en ouvrant son 22e centre à l'échelle nationale.
Approfondir nos relations avec les clients en nous présentant comme Une seule TD et en étendant notre présence sur les marchés et pour les produits sous-représentés	 Nous avons maintenu des parts de marché solides⁵ et insufflé un nouvel élan à l'ensemble de nos activités: Au premier rang pour la part de marché des dépôts de particuliers, des services de placement direct et du nombre de virements électroniques par Interac et de transactions sans contact Au deuxième rang pour la part de marché des prêts garantis par des biens immobiliers, des cartes de crédit, des prêts automobiles et indirects, des fonds communs de placement et des dépôts et prêts des entreprises Deuxième gestionnaire de fonds en importance au Canada pour les actifs de retraite et le plus important gestionnaire de fonds institutionnels⁶ Le plus important distributeur direct de produits d'assurance⁷ et chef de file dans le marché des groupes d'affinités pour les produits d'assurance au Canada Nombre record de montages de prêts garantis par des biens immobiliers et de ventes au détail par carte de crédit Accumulation record d'actifs dans nos activités de gestion de patrimoine Nombre record de primes d'assurances générales Nous avons conclu une alliance stratégique avec Postes Canada pour étendre l'accès à des services financiers pour les Canadiens, particulièrement ceux des collectivités rurales, éloignées et autochtones. Nous avons clôturé l'acquisition de la Société de financement direct d'équipement Wells Fargo au Canada qui permettra d'offrir une expertise complète en matière de location et de financement d'équipement. Nous avons créé une équipe Expérience de la clientèle noire chargée de fournir des conseils et des solutions personnalisés aux clients et communautés noires partout au Canada.

² TD Canada Trust partage le prix dans la catégorie « Excellence des services bancaires téléphoniques automatisés », selon le sondage d'Ipsos 2021.

³ Les cinq grandes banques de détail canadiennes comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

⁴ Les Prix d'excellence en services financiers d'Ipsos 2021 sont basés sur les résultats trimestriels continus du sondage du Customer Service Index (CSI). L'échantillon pour l'ensemble du programme CSI de l'année 2021 qui s'est terminée par la série de sondages de septembre 2021 compte 47 977 sondages réalisés, donnant lieu à 72 290 notes attribuées à des institutions financières à l'échelle du pays.

⁵ Les parts de marché sont fondées sur les données les plus récentes disponibles fournies par le BSIF concernant les dépôts des particuliers et les prêts aux particuliers en date d'août 2021, tirées du document Information financière supplémentaire trimestrielle pour les cartes de crédit en date de juillet 2021, fournies par l'Association des banquiers canadiens concernant les prêts garantis par des biens immobiliers en date de juin 2021, fournies par l'Association des banquiers canadiens concernant les prêts automobiles et indirects en date d'avril 2021, fournies par Investor Economics, division d'ISS Market Intelligence, concernant les actifs, opérations de négociation et produits des services de placement direct en date de juin 2021, et fournies par l'Institut des fonds d'investissement du Canada concernant les fonds communs de placement en comparaison avec les six grandes banques en date de septembre 2021. Les six grandes banques comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

^{6 «} Les 40 principaux gestionnaires de fonds (au 30 juin 2021) » de Benefits Canada, novembre 2021; et « Managed Money Advisory Service (au 30 juin 2021) » d'Investor Economics, automne 2021.

⁷ Fondé sur les primes brutes souscrites pour l'assurance de dommages. Classements fondés sur les données disponibles auprès du BSIF, des assureurs, du Bureau d'assurance du Canada et des organismes de réglementation provinciaux au 31 décembre 2020.

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2021
Agir rapidement pour obtenir des résultats, en prenant seulement les risques que nous pouvons comprendre et gérer	 Nous avons continué de transformer notre façon de travailler, en automatisant une part accrue de nos activités et en mettant en œuvre d'autres améliorations de processus pour accroître la rapidité et l'efficacité. Nous avons maintenu des offres comme les expériences de paiement personnalisées et les primes aux clients dans le cadre de relations stratégiques axées sur les cartes de crédit, notamment : Ajout de nouveaux privilèges à quatre cartes de crédit de voyage de premier plan faisant partie de la gamme de cartes de crédit TD Aéroplan Grâce à notre partenariat exclusif avec Amazon, les clients ont pu échanger plus de 22 milliards de points dans le cadre du programme Magasinez avec vos points sur Amazon et effectuer 1,5 million d'échanges depuis son lancement en octobre 2020 Amélioration du processus de demande de la carte comarquée Amazon/MBNA Lancement du processus d'émission immédiate permettant aux clients réservant un vol sur le site d'Air Canada d'obtenir une nouvelle carte de crédit TD Aéroplan et de payer immédiatement l'achat des billets
Innover en songeant aux besoins de nos clients et de nos collègues, et façonner l'avenir des services bancaires à l'ère du numérique	 Nous avons été nommés « meilleure banque numérique canadienne pour les consommateurs en Amérique du Nord » par le magazine <i>Global Finance</i>: Leader dans le secteur, la TD a été primée dans sept catégories, dont meilleure application bancaire mobile, meilleure offre de produits en ligne, meilleur système de paiement et présentation de factures, meilleure sécurité de l'information et gestion de la fraude, meilleure en prêts et meilleures API bancaires ouvertes. La TD a également été nommée la banque numérique la plusnovatrice pour une troisième année de suite. Nous avons été récompensés par le Business Intelligence Group pour nos innovations clients fondées sur l'intelligence artificielle[§]. Nous avons continué à être chef de file quant au nombre de virements électroniques par Interac et de transactions effectuées par débit et sans contact[§]. Nous sommes toujours classés au premier rang pour la portée numérique moyenne parmi toutes les banques canadiennes, et l'un des chefs de file pour la portée numérique nationale parmi les grandes banques des marchés développés ¹⁰, et toujours premiers au classement pour les applications bancaires numériques canadiennes avec le plus grand nombre de visiteurs uniques en ligne et le taux de fidélité le plus élevé selon Comscore ¹¹. Nous avons été classés au premier rang des déposants de brevets d'institutions financières au Canada. Nous avons renforcé la position de TD Assurance pour devenir un assureur numérique de premier plan au Canada grâce à de nouvelles capacités améliorées de libre-service, y compris la soumission en ligne le jour même, et l'émission et la modification de polices en ligne.
Étre reconnu comme un employeur de choix chez qui la diversité et l'inclusivité sont valorisées Contribuer à la qualité de vie de nos collectivités	 À la Banque TD, nous demeurons déterminés à faire progresser notre stratégie en matière de diversité et d'inclusion afin de créer une culture plus inclusive et diversifiée au sein de la Banque. Nous avons pris des engagements audacieux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation, et avons concentré nos efforts sur la poursuite de notre objectif d'enrichir la vie de nos clients, de nos collègues et de nos collectivités. Nous avons été reconnus par de prestigieuses sociétés d'analyse comparative en 2021 parmi les meilleurs employeurs en matière de diversité et d'inclusion, y compris les meilleurs employeurs pour la diversité au Canada; classés au 14e rang des meilleures entreprises pour la diversité de Diversitylnc. en 2021; inscrits à l'indice d'égalité des sexes des services financiers de Bloomberg (BFGEI); classés parmi les meilleurs lieux de travail pour les femmes au Canada de Great Place to Work. Nous sommes demeurés au premier rang pour le nombre de succursales dans les zones urbaines et les heures d'ouverture.
TIOS CONICCIIVILES	 Nous nous sommes engagés à verser, au cours des cinq prochaines années, 10 millions de dollars au Black Opportunity Fund (BOF) pour combattre le racisme et la discrimination systémique à l'égard des Noirs au Canada. Nous avons lancé en 2021 4 nouveaux FNB axés sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dont trois fonds en partenariat avec Morningstar pour faire progresser notre stratégie d'investissement durable et bonifier notre offre d'options de placements ESG pour les clients. Gestion de placements TD Inc. (GPTD) s'est joint au International Corporate Governance Network. Nous avons élargi la gamme de services pour les nouveaux Canadiens, en mettant de l'avant entre autres un livret en 10 langues destiné aux nouveaux arrivants au Canada, un questionnaire personnel pour aider les clients à évaluer leurs connaissances financières, un nouveau programme de CPG pour étudiants étrangers avant leur arrivée, et un forfait bancaire amélioré comprenant 12 mois d'opérations illimitées de Virement international TD.

⁸ Source : prix d'excellence en intelligence artificielle de 2021 du Business Intelligence Group (29 mars 2021).
9 Source : INTERAC Issuer Executive Metric Summary – La Banque Toronto-Dominion, octobre 2021.
10 Source : outil MMX® Multi-Platform de Comscore, services financiers – services bancaires, audience totale, moyenne sur trois mois se terminant en septembre 2021, au Canada, aux États-Unis, en Espagne, en France et au Royaume-Uni.
11 Source : outil Mobile Metrix® de Comscore, services financiers – services bancaires (applications mobiles), audience totale, moyenne sur trois mois se terminant en septembre 2021,

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2022

- Continuer à investir dans Conseils TD Prêts pour vous et à élargir notre équipe de services-conseils afin d'aider les clients à planifier leur avenir financier
- Améliorer nos capacités multicanaux de bout en bout en vue d'offrir des expériences clients intuitives et personnalisées
- · Accroître notre part du marché en approfondissant nos relations avec les clients et en mettant l'accent sur des produits et marchés sous-représentés
- Renforcer nos canaux de distribution de services-conseils en gestion de patrimoine, accroître l'offre de services aux clients des Services de placement direct
 et innover pour devenir un leader en gestion de placements
- Continuer à améliorer nos produits et services d'assurance en veillant à ce qu'ils soient concurrentiels et faciles à comprendre, et donnent aux clients la protection dont ils ont besoin
- Améliorer la vitesse, la capacité et l'efficience en tirant parti des analyses de données et de l'analytique avancée ainsi que de l'automatisation et en s'adaptant à de nouveaux modes de travail
- Continuer de faire évoluer notre marque à titre d'employeur de choix qui valorise la diversité et l'inclusivité afin que les collègues réalisent leur plein potentiel
- Faire progresser nos objectifs ESG en contribuant à une reprise inclusive et durable et en aidant à renforcer la résilience des communautés

TABLEAU 16 : SERVICES DE DÉTAIL AU CANADA			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020	2019
Produits d'intérêts nets	11 957 \$	12 061 \$	12 349 \$
Produits autres que d'intérêts	13 549	12 272	11 877
Total des produits	25 506	24 333	24 226
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	652	1 256	1 126
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	(394)	1 490	180
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	258	2 746	1 306
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 707	2 886	2 787
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	11 003	10 441	10 735
Charges autres que d'intérêts – rajustées ¹	11 003	10 341	10 011
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présenté	3 057	2 234	2 535
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajusté ¹	3 057	2 236	2 701
Résultat net – comme présenté	8 481	6 026	6 863
Résultat net – rajusté ¹	8 481 \$	6 124 \$	7 421 \$
Principaux volumes et ratios			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté ²	48,1 %	33,4 %	38,6 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ^{1, 2}	48,1	33.9	41,7
Marge d'intérêts nette (y compris sur les actifs titrisés)	2,61	2,79	2,96
Ratio d'efficience – comme présenté	43,1	42,9	44,3
Ratio d'efficience – raiusté ¹	43,1	42,5	41,3
Actifs administrés (en milliards de dollars canadiens) ³	557 \$	433 \$	422 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens) ³	427	358	353
Nombre de succursales de détail au Canada	1 061	1 085	1 091
Nombre moyen d'équivalents temps plein	41 439	40 872	40 936

¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque des mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail au Canada pour l'exercice s'est établi à 8 481 millions de dollars, en hausse de 2 455 millions de dollars, ou 41 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une baisse de la provision pour pertes sur créances, une hausse des produits et une baisse des indemnisations d'assurance, en partie contrebalancées par une hausse des charges autres que d'intérêts. Sur une base rajustée, le résultat net a augmenté de 2 357 millions de dollars, ou 38 %. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été de 48,1 %, contre respectivement 33,4 % et 33,9 % à l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les produits pour l'exercice se sont établis à 25 506 millions de dollars, une hausse de 1 173 millions de dollars, ou 5 %, en regard de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets ont diminué de 104 millions de dollars, ou 1 %, reflétant la diminution des marges sur les dépôts, en partie contrebalancée par la croissance des volumes. Le volume moyen des prêts a augmenté de 27 milliards de dollars, ou 6 %, témoignant de la croissance de 6 % des prêts aux particuliers et de 6 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 61 milliards de dollars, ou 16 %, reflétant la croissance de 12 % des dépôts de particuliers, de 22 % des dépôts d'entreprises et de 24 % des dépôts dans les activités de gestion de patrimoine. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,61 %, une diminution de 18 pdb découlant de l'incidence continue de la faiblesse des taux d'intérêt et de changements apportés à la composition du bilan.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 1 277 millions de dollars, ou 10 %, du fait de l'accroissement des produits tirés des transactions et des comptes à honoraires dans les activités de gestion de patrimoine et des services bancaires et de la hausse des volumes dans les activités d'assurance, le tout en partie contrebalancé par une baisse de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une diminution correspondante des indemnisations d'assurance, et l'incidence des rabais de prime consentis aux clients des activités d'assurance.

² Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été réduit à 9 % à compter du deuxième trimestre de 2020, comparativement à 10,5 % pour le premier trimestre de 2020 et à 10 % en 2019.

³ Pour en savoir plus sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

Au 31 octobre 2021, les actifs administrés s'élevaient à 557 milliards de dollars, en hausse de 124 milliards de dollars, ou 29 %, et les actifs gérés, à 427 milliards de dollars, en hausse de 69 milliards de dollars, ou 19 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui, dans les deux cas, reflète l'appréciation des marchés et la croissance des nouveaux actifs.

La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 258 millions de dollars, en baisse de 2 488 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 652 millions de dollars, une baisse de 604 millions de dollars, ou 48 %, liée essentiellement à l'amélioration des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 394 millions de dollars, soit une provision inférieure de 1 884 millions de dollars, traduisant une augmentation de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs à l'exercice précédent et la reprise de provision à l'exercice considéré, découlant en grande partie de l'amélioration des conditions de crédit, y compris des perspectives économiques plus favorables. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,06 %, en baisse de 56 pdb.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 707 millions de dollars, en baisse de 179 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant une expérience en matière de sinistres plus favorable au cours de l'exercice considéré et une diminution de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante des produits autres que d'intérêts, en partie contrebalancées par une hausse des demandes d'indemnisation pour l'exercice considéré découlant de la croissance des activités.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont atteint 11 003 millions de dollars, en hausse de 562 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. La hausse reflète surtout l'accroissement des dépenses en vue de soutenir la croissance des activités, y compris les charges liées au volume et les charges de personnel ainsi que les coûts liés à la technologie et au marketing, en partie contrebalancé par les charges à l'exercice précédent liées à l'acquisition de Greystone. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 662 millions de dollars, ou 6 %.

Le ratio d'efficience comme présenté et le ratio d'efficience rajusté pour l'exercice se sont établis à 43,1 %, par rapport à respectivement 42,9 % et 42,5 % pour l'exercice précédent.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

Bien que la COVID-19 continue de poser des risques pour les perspectives, l'activité économique au Canada devrait s'accélérer au cours de l'exercice 2022, grâce à la hausse des dépenses de consommation et des investissements des entreprises. L'amélioration de la conjoncture économique devrait favoriser une croissance continue des produits dans le secteur Services de détail au Canada, l'augmentation des activités de la clientèle et des volumes de prêts et de dépôts et la perspective d'une hausse des taux d'intérêt contribuant à compenser la pression anticipée sur les frais découlant de la concurrence accrue et de la modération prévue des activités de revente sur le marché de l'habitation et des volumes d'opérations des services de placement direct. Les provisions pour pertes sur créances devraient augmenter tout au long de l'exercice, reflétant la croissance des volumes et un retour à la normale progressif des conditions de crédit. Les indemnisations d'assurance devraient également augmenter sous l'effet du retour à la normale des activités de la clientèle. Le secteur Services de détail au Canada maintiendra son approche rigoureuse de la gestion des dépenses, en investissant dans des produits, des canaux et des infrastructures pour répondre à l'évolution des besoins des clients, satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires et améliorer l'efficacité. Bien qu'il soit possible que les résultats ne suivent pas toujours les tendances d'un trimestre à l'autre, nous croyons que le secteur Services de détail au Canada de la TD, qui est axé sur la clientèle et soutenu par la technologie numérique, est bien positionné pour réaliser ses possibilités de croissance.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Services de détail aux États-Unis

Les Services bancaires de détail aux États-Unis offrent, sous la marque TD Bank™, America's Most Convenient Bank™, un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 9,6 millions de clients dans le secteur des services bancaires personnels et commerciaux de la Banque aux États-Unis, y compris les activités de gestion de patrimoine. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend une participation dans Schwab.

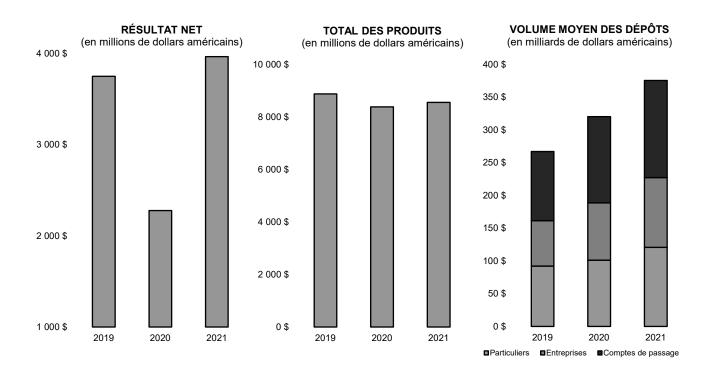


TABLEAU 17 : PRODUITS1									
(en millions de dollars)	Dollars canadiens Dollars américains								néricains
	2021	2021 2020 2019 2021							2019
Services bancaires aux particuliers	6 267	\$	6 649	\$	6 894 \$	4 983	\$	4 942 \$	5 189 \$
Services bancaires aux entreprises	3 810		3 919		3 786	3 029		2 913	2 850
Gestion de patrimoine	468		447		496	372		332	373
Autres ²	213		257		615	170		193	464
Total	10 758	\$	11 272	\$	11 791 \$	8 554	\$	8 380 \$	8 876 \$

¹ Ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts de particuliers gamme complète de produits de comptes chèques et de comptes d'épargne pour les clients de détail offerte par l'entremise de multiples modes de prestation
- Prêts à la consommation vaste gamme de produits de financement, y compris des prêts hypothécaires résidentiels, des lignes de crédit domiciliaires et des solutions de prêts non garantis pour les clients de détail
- Services de cartes de crédit cartes de crédit de marque TD pour les clients de détail et petites entreprises, et cartes de crédit de marque privée et comarquées offertes aux clients de détaillants de premier plan aux États-Unis par l'entremise de partenariats à l'échelle du pays
- Financement auto services indirects de financement aux particuliers par l'entremise d'un réseau de concessionnaires automobiles et services de financement sur stocks aux concessionnaires à l'échelle des États-Unis

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux solutions d'emprunts, de dépôts et de gestion de liquidités répondant aux besoins des entreprises et des gouvernements américains dans une vaste gamme de secteurs
- Services bancaires aux petites entreprises produits et services financiers offerts aux petites entreprises, y compris des services commerciaux

² Les autres produits englobent principalement les produits tirés des activités de placement et des conventions sur les comptes de dépôt assuré (CDA) conclues avec TD Ameritrade et Schwab

Gestion de patrimoine

- Services-conseils en gestion de patrimoine conseils en gestion de patrimoine, solutions en matière de planification financière, services de planification de succession et de fiducie, et produits d'assurance et de rente pour clients aisés, fortunés et institutionnels, offerts par des conseillers en succursale et par l'entremise d'une plateforme de conseils robotisés
- Gestion de placements comprend les activités d'Epoch Investment Partners, Inc. et les activités américaines de placements de GPTD

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel et englobe plusieurs institutions financières de grande envergure, de même que des banques régionales, des petites banques communautaires et caisses d'épargne, des sociétés de crédit, des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers. L'industrie de la gestion de patrimoine englobe les banques nationales et régionales, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. Les services bancaires personnels et commerciaux de même que les services de gestion de patrimoine comprennent aussi des concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers. Ces secteurs répondent aux besoins de particuliers, d'entreprises et de gouvernements auxquels ils offrent des produits comprenant des services de dépôts, de gestion des liquidités, de conseils financiers et de gestion d'actifs. Les produits peuvent être distribués par un canal de distribution unique ou par un ensemble de canaux de distribution, notamment en succursale, par guichet automatique, par téléphone ou par canaux numériques. Certaines entreprises fournissent également des services à leurs clients par des canaux indirects. Les concurrents offrant des services traditionnels adoptent de nouvelles technologies et axent leur priorité sur le service à la clientèle. Les concurrents offrant des services non traditionnels ont gagné du terrain et collaborent de plus en plus avec les banques afin d'élaborer de nouveaux de produits et services et d'améliorer le service à la clientèle. Les facteurs clés de la rentabilité continuent d'être l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients au moyen d'un service et d'une fonctionnalité mémorables, un éventail de produits et ser

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2021
Offrir un service omnicanal	• Nous avons reçu le titre de banque la plus digne de confiance décerné par le quotidien <i>Investor's Business Daily</i> en 2021 12.
et une commodité incomparables	 Nous nous sommes classés au premier rang en matière de sécurité et de réputation dans le cadre du Digital Banking Trust Report publié par Insider Intelligence ¹³.
	 Nous occupons le premier rang des prêts garantis par la SBA selon le nombre d'unités dans la région allant du Maine à la Floride (cinquième rang à l'échelle nationale jusqu'en septembre 2021).
	 Financement auto TD a obtenu le plus haut taux de satisfaction de la clientèle selon le sondage 2021 de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle des services de financement des concessionnaires aux États-Unis 14.
	TD Bank a obtenu le plus haut taux de satisfaction de la clientèle selon le sondage 2021 de J.D. Power sur la satisfaction
	de la clientèle des services bancaires aux petites entreprises dans la région du Sud. C'est la troisième fois que TD Bank se classe au premier rang du sondage sur la satisfaction de la clientèle des services bancaires aux petites entreprises dans la région du Sud ¹⁵ .
Cultiver et approfondir nos	Nous avons réalisé une forte croissance des volumes d'un exercice à l'autre, notamment :
relations avec les clients	- augmentation de respectivement 19 % et 22 % des dépôts de particuliers et d'entreprises;
Totalions avec les olients	 augmentation de 12 % du solde des Services de cartes de crédit;
	 octrois de financement par Financement auto TD totalisant 1,3 milliard de dollars américains, soit une augmentation de 15 %.
	 Nous avons lancé la carte de crédit Double Up, un programme de remise en argent de premier plan qui permet aux clients d'accumuler une remise de 1 % sur leurs achats et une remise additionnelle de 1 % lorsque les points sont échangés en espèces versées dans un compte de dépôt TD.
	 Nous avons fusionné les produits, les services et l'expertise des équipes des Services bancaires commerciaux ainsi que des Services bancaires aux grandes entreprises et Services bancaires spécialisés, afin de présenter une offre plus complète et mieux adaptée aux clients commerciaux.
Tirer parti de notre image de marque distinctive, qui nous	Nous avons facilité l'accès au financement en vertu du PPP mis en œuvre par la SBA et à l'exonération de prêt prévue aux termes de celui-ci.
dépeint comme la banque « à visage humain »	 Classement au septième rang à l'échelle du pays au chapitre du financement dans le cadre du PPP, ayant accordé environ 133 000 prêts aux termes du PPP depuis le début du programme
	 Facilitation de l'exonération d'environ 97 000 prêts dont la valeur comptable brute s'élevait à 8,7 milliards de dollars américains au 31 octobre 2021
	 Nous avons reporté les paiements de 9 400 prêts garantis par des biens immobiliers de clients aux prises avec des difficultés financières en raison de la COVID-19, totalisant 2,1 milliards de dollars américains depuis le début
	du programme.
	 Nous avons lancé TD Essential Banking, un compte de dépôt à frais modiques et sans frais de découvert, en plus d'annoncer des modifications à notre politique en matière de découvert bancaire afin d'améliorer l'accès des collectivités mal servies aux produits et services financiers traditionnels.

¹² Classée au premier rang dans le cadre d'un sondage mené par *Investor's Business Daily* en juillet et août 2021.

¹³ Classée au premier rang selon le rapport Digital Trust publié par *Insider Intelligence* au premier trimestre de 2021.

¹⁴ Sondage 2021 de J.D. Power sur la satisfaction des concessionnaires américains à l'égard de leur prêteur automobile mené auprès de sociétés réalisant entre 375 000 et 910 000 transactions.

¹⁵TD Bank a obtenu le plus haut taux de satisfaction de la clientèle selon le sondage 2021 de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle des services bancaires aux petites entreprises dans la région du Sud.

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2021
Innover pour atteindre nos buts visant à simplifier les processus et à favoriser une exécution rapide dans un souci d'excellence	 Nous avons amélioré nos capacités numériques, notamment en permettant la prise de rendez-vous en temps réel pour les clients des services de détail, des services aux petites entreprises ou des services de gestion du patrimoine, l'ajout de cartes de débit et de crédit à un portefeuille numérique et la consultation des données liées à une carte de crédit en ligne ou au moyen de l'application. Nous avons augmenté de 9 % d'un exercice à l'autre le nombre d'utilisateurs actifs des services numériques et augmenté de 13 % d'un exercice à l'autre le nombre d'utilisateurs actifs des services mobiles, le nombre d'utilisateurs des services numériques dépassant les cinq millions et le total des ventes numériques représentant près de 37 % des ventes totales. Nous avons lancé une solution de conseiller-robot, <i>TD Automated Investing</i>, et une solution hybride avec conseiller-robot, <i>TD Automated Investing Plus</i>, donnant accès à une plateforme numérique conviviale qui répond aux besoins en matière de placement des clients. Nous avons conclu une convention d'accès aux données avec l'utilitaire de système bancaire ouvert Akoya aux États-Unis, visant à permettre aux clients de partager des données avec les entreprises de technologie financière et les agrégateurs. Nous avons lancé en collaboration avec Autobooks l'intégration directe des fonctions de traitement de la facturation et des
Être un employeur de choix pour les meilleurs talents	 paiements pour les clients des services bancaires en ligne aux petites entreprises. Nous avons obtenu la note maximale de 100 % pour la septième année consécutive lors de l'édition 2021 du Disability Equality Index® (DEI), un outil d'analyse comparative nationale des politiques et des pratiques d'entreprises en matière d'intégration des personnes handicapées et d'équité en milieu de travail. Nous avons figuré au palmarès de Forbes comme l'un des meilleurs employeurs pour la diversité en 2021 pour une troisième année de suite. Nous avons reçu un prix de la meilleure équipe et vu deux de nos dirigeantes figurer au palmarès 2021 des femmes les plus influentes d'American Banker.
Soutenir activement les collectivités au cœur desquelles nous exerçons nos activités	 Nous avons créé un fonds d'actions de 100 millions de dollars américains pour soutenir les petites entreprises appartenant à des personnes issues de groupes minoritaires, afin d'offrir des possibilités dans les collectivités mal servies et combattre les iniquités raciales. Nous avons versé des dons totalisant plus de 23 millions de dollars américains afin de venir en aide aux collectivités par l'entremise de la <i>TD Charitable Foundation</i> et du <i>TD Ready Challenge</i>.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2022

- Assurer une plus grande fidélité de la part des clients en offrant des expériences branchées et personnalisées et en rehaussant notre proposition de conseils dans l'ensemble des canaux
- Continuer d'investir dans les données, la numérisation et les technologies pour mieux comprendre et servir nos clients
- Accroître l'efficacité, favoriser l'innovation et accélérer la mise en œuvre pour améliorer l'expérience collègue et dégager de meilleurs résultats clients
- Accroître notre part du marché en approfondissant nos relations avec les clients et en augmentant notre présence sur des marchés prometteurs
- Agir rapidement grâce à l'innovation, à l'automatisation et à la simplification des procédés pour nos collègues et clients
- Faire preuve de prudence à l'égard du risque et satisfaire aux exigences de la réglementation
- Être un leader en matière d'ESG en faisant avancer les initiatives en matière de changements climatiques et d'environnement, tout en continuant de mettre l'accent sur la diversité et l'inclusion
- Être un chef de file de l'expérience collègue et un employeur de choix pour les meilleurs talents diversifiés

(en millions de dollars, sauf indication contraire)			
Dollars canadiens	2021	2020	2019
Produits d'intérêts nets	8 074 \$	8 834 \$	8 951
Produits autres que d'intérêts	2 684	2 438	2 840
Total des produits	10 758	11 272	11 791
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances –			
actifs dépréciés	438	997	936
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances –			
actifs productifs	(688)	1 928	146
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(250)	2 925	1 082
Charges autres que d'intérêts	6 417	6 579	6 411
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	504	(167)	471
Résultat net des Services bancaires de détail aux			
États-Unis	4 087	1 935	3 827
Quote-part du résultat net de la participation dans			
Schwab et TD Ameritrade ^{1, 2}	898	1 091	1 154
Résultat net	4 985 \$	3 026 \$	4 981
Dollars américains			
Produits d'intérêts nets	6 419 \$	6 561 \$	6 737
Produits autres que d'intérêts	2 135	1 819	2 139
Total des produits	8 554	8 380	8 876
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances –			
actifs dépréciés	344	738	705
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances –			
actifs productifs	(550)	1 407	109
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(206)	2 145	814
Charges autres que d'intérêts	5 101	4 887	4 826
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	403	(119)	355
Résultat net des Services bancaires de détail aux			
États-Unis	3 256	1 467	2 881
Quote-part du résultat net de la participation dans			
Schwab et TD Ameritrade ^{1, 2}	711	811	869
Résultat net	3 967	2 278	3 750
Principaux volumes et ratios			
Rendement des capitaux propres attribuables aux			
actionnaires ordinaires ³	13,0 %	7.7 %	12,6
Marge d'intérêts nette ⁴	2,19	2,69	3,31
Ratio d'efficience	59,6	58,3	54,4
Actifs administrés (en milliards de dollars américains)	30 \$	24 \$	21
Actifs gérés (en milliards de dollars américains)	41	39	44
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	1 148	1 223	1 241
Nombre de saccarsales de detail aux Etats-Onis Nombre moyen d'équivalents temps plein	25 508	26 380	26 675

La quote-part de la Banque du résultat de Schwab et TD Ameritrade est présentée avec un décalage d'un mois. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2021.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est élevé à 4 985 millions de dollars (3 967 millions de dollars américains), en hausse 1 959 millions de dollars (1 689 millions de dollars américains), ou 65 % (74 % en dollars américains), par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 13,0 %, contre 7,7 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans Schwab. Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis et la contribution de la participation de la Banque dans Schwab pour l'exercice ont été respectivement de 4 087 millions de dollars (3 256 millions de dollars américains) et 898 millions de dollars (711 millions de dollars américains).

La contribution de la participation de la Banque dans Schwab de 711 millions de dollars américains a diminué de 100 millions de dollars américains, ou 12 %, en regard de la contribution de la participation de la Banque dans TD Ameritrade à l'exercice précédent.

Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est établi à 3 256 millions de dollars américains, en hausse de 1 789 millions de dollars américains, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant principalement la baisse de la provision pour pertes sur créances et la hausse des produits autres que d'intérêts, en partie contrebalancées par une hausse des charges et la baisse des produits d'intérêts nets.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires personnels et commerciaux de même que des activités de gestion de patrimoine. Les produits pour l'exercice ont été de 8 554 millions de dollars américains, en hausse de 174 millions de dollars américains, ou 2 %, en regard de ceux de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont diminué de 142 millions de dollars américains, ou 2 %, reflétant la diminution des marges sur les dépôts, en partie contrebalancée par la croissance des volumes de dépôts et l'amortissement accéléré des frais découlant de l'exonération de prêts accordés dans le cadre du PPP. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,19 %, une diminution de 50 pdb, reflétant surtout la diminution des marges sur les dépôts, légèrement contrebalancée par l'exonération des prêts accordés dans le cadre du PPP. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 316 millions de dollars américains, ou 17 %, reflétant la croissance des produits tirés des comptes à honoraires en raison de l'augmentation des activités de la clientèle, l'augmentation de la valeur de certains placements et la baisse des pertes sur les placements liés au programme de crédit d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu.

² Les montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises et la quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de TD Ameritrade par Schwab sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

³ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été réduit à 9 % à compter du deuxième trimestre de 2020, comparativement à 10,5 % pour le premier trimestre de 2020 et à 10 % pour l'exercice 2019.

⁴ La marge d'intérêts nette est calculée en divisant les produits d'intérêts nets du secteur Services de détail aux États-Unis par les actifs productifs d'intérêts moyens, sans tenir compte de l'incidence liée aux conventions sur les comptes de passage et de l'incidence des dépôts intersociétés et des sûretés sous forme de trésorerie, ce qui, selon la direction, reflète mieux la performance du secteur. En outre, la valeur des produits d'intérêts exonérés d'impôt est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. Les produits d'intérêts nets et les actifs productifs d'intérêts moyens utilisés dans le calcul sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

Le volume des prêts moyens a diminué de 2 milliards de dollars américains, ou 1 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, témoignant d'une baisse de 2 % des prêts aux entreprises, alors que le remboursement des prêts commerciaux et des prélèvements moins élevés à l'égard de ces derniers a plus que contrebalancé la hausse des prêts accordés dans le cadre du PPP, et d'une baisse de 1 % des prêts aux particuliers. Le volume moyen des dépôts a progressé de 55 milliards de dollars américains, ou 17 %, comparativement à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse de 22 % du volume des dépôts d'entreprises, une hausse de 19 % du volume des dépôts de particuliers et une hausse de 13 % du volume des comptes de passage.

Les actifs administrés s'élevaient à 30 milliards de dollars américains au 31 octobre 2021, en hausse de 6 milliards de dollars américains, ou 25 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, témoignant de la croissance des volumes de prêts et de dépôts. Les actifs gérés s'établissaient à 41 milliards de dollars américains au 31 octobre 2021, en hausse de 2 milliards de dollars américains, ou 5 %, ce qui reflète l'appréciation des marchés, contrebalancée en partie par les sorties nettes d'actifs.

La provision pour pertes sur créances a consisté en une reprise de provision de 206 millions de dollars américains, soit une provision inférieure de 2 351 millions de dollars américains par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 344 millions de dollars américains, soit une baisse de 394 millions de dollars américains, ou 53 %, principalement attribuable aux portefeuilles de prêts à la consommation, ce qui reflète en grande partie l'amélioration des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 550 millions de dollars américains, soit une provision inférieure de 1 957 millions de dollars américains, reflétant une augmentation de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs à l'exercice précédent, et la reprise de provision à l'exercice considéré découlant en grande partie d'une amélioration des conditions de crédit, y compris des perspectives économiques plus favorables. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la quote-part de la Banque de la provision pour pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est établie à -0,12 %, en baisse de 142 pdb.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établies à 5 101 millions de dollars américains, en hausse de 214 millions de dollars américains, ou 4 %, en regard de celles de l'exercice précédent, reflétant surtout les coûts d'optimisation des succursales, la hausse des charges liées à la rémunération au rendement et les investissements dans l'entreprise, le tout en partie contrebalancé par la baisse des provisions pour litiges et des gains de productivité.

La charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 403 millions de dollars américains, contre un recouvrement d'impôt de 119 millions de dollars américains pour l'exercice précédent, soit une charge supérieure de 522 millions de dollars, reflétant essentiellement la hausse du résultat avant impôt.

Le ratio d'efficience pour l'exercice a été de 59,6 %, par rapport à 58,3 % pour l'exercice précédent.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

Les perspectives pour le secteur Services de détail aux États-Unis continuent de refléter les effets persistants de la pandémie de COVID-19, notamment la faiblesse des taux d'intérêt et le niveau élevé des liquidités des clients ainsi que les pénuries de main-d'œuvre. L'accroissement des produits lié à la hausse du volume des dépôts de particuliers et d'entreprises et à l'augmentation des activités de la clientèle devrait vraisemblablement être modéré par la pression sur les marges, y compris une baisse des produits découlant de l'exonération des prêts accordés dans le cadre du PPP, et le rapatriement des comptes de passage. La provision pour pertes sur créances devrait augmenter au cours de l'exercice, en raison d'une hausse des volumes et d'une normalisation continue des conditions de crédit. Le secteur Services de détail aux États-Unis maintiendra son approche disciplinée de la gestion des charges, tout en continuant d'investir de manière stratégique pour soutenir la croissance des activités internes et générer des gains de productivité. Même si les résultats sont susceptibles de fluctuer d'un trimestre à l'autre, nous croyons que les Services bancaires de détail aux États-Unis sont en bonne position pour continuer de cultiver et d'approfondir les relations avec les clients, en tirant parti des données et de nos connaissances afin d'offrir des expériences exceptionnelles et des conseils pertinents dans l'ensemble des canaux de distribution.

THE CHARLES SCHWAB CORPORATION ET TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Pour plus de renseignements sur Schwab et TD Ameritrade, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2021.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Services bancaires de gros

Sous la marque Valeurs Mobilières TD, les Services bancaires de gros constituent une banque d'investissement complète de premier plan qui offre une vaste gamme de services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement qui conviennent aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels des principaux marchés des capitaux du monde partout en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique.

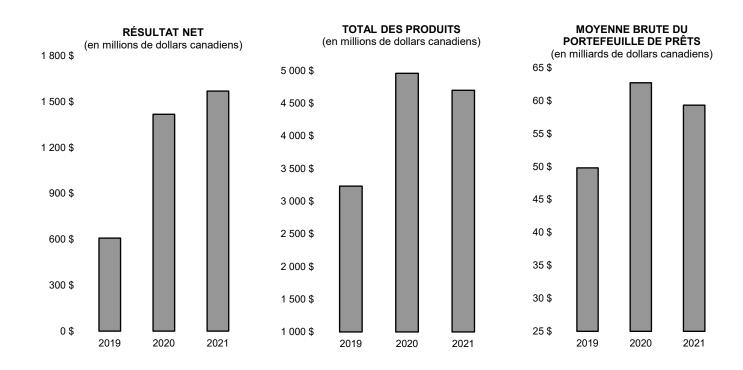


TABLEAU 19: PRODUITS1			
(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019
Marchés mondiaux	3 174 \$	3 658 \$	2 155 \$
Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement	1 457	1 162	1 035
Autres	69	138	41
Total	4 700 \$	4 958 \$	3 231 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

GROUPES DE PRODUITS

- Marchés mondiaux vente, négociation et recherche, prise ferme de titres de créance et de capitaux propres, titrisation de clients, financement commercial, gestion des liquidités, et services de courtage de premier rang et d'exécution¹⁶
- Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement prêts et syndication de prêts, prise ferme de titres de créance et de capitaux propres, services-conseils et activités connexes¹⁶
- Autres portefeuilles de placements et autres ajustements comptables

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires de gros est un marché mature et hautement compétitif qui comprend des banques, des grandes sociétés de placements mondiales et des maisons de courtage indépendantes très spécialisées. Le secteur Services bancaires de gros offre des services d'accès aux marchés financiers ainsi que des services de financement de grandes entreprises et de placement aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels. Les exigences réglementaires changeantes continuent d'avoir une incidence sur la stratégie et les rendements du secteur. Les entreprises font face à ces enjeux en recentrant leurs efforts sur les produits de négociation et les produits d'honoraires tirés des transactions réalisées au nom de la clientèle afin de réduire le risque, de préserver leur capital et de réaliser des économies qui peuvent être investies dans les technologies pour soutenir la croissance des activités de négociation électronique. La concurrence devrait demeurer intense pour la conclusion de transactions avec des clients de première qualité. À plus long terme, les entreprises de services bancaires de gros dont le modèle d'affaires est axé sur une clientèle diversifiée, une gamme complète de produits et services et la capacité de gérer efficacement les coûts et le capital seront bien positionnées pour dégager des rendements intéressants pour leurs actionnaires.

¹⁶ Certaines sources de produits sont réparties entre les sous-secteurs Marchés mondiaux et Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement conformément à

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2021
Poursuivre nos efforts visant à	Nous avons été reconnus comme chef de file pour notre expertise et nos capacités d'exécution dans les marchés
mettre sur pied une maison de	financiers.
courtage intégrée en Amérique du	Meilleure banque d'investissement canadienne aux Euromoney Awards for Excellence de 2021
Nord d'envergure mondiale	Obtention des prix « Most Impressive SSA House Coverage Team » et « Most Impressive SSA House for Obtention des prix « Most Impressive SSA House for Impressive S
	Post-Libor Solutions » dans le cadre des Global Capital Bond Awards
	Performance supérieure aux pairs à l'échelle mondiale en matière de services de mise en relation avec des investigaceurs petertiele et de cervices à le clientèle desse le cadre du condess 2020 mané par le magazine.
	investisseurs potentiels et de services à la clientèle dans le cadre du sondage 2020 mené par le magazine Global Custodian
	 Classement au premier rang des courtiers/négociants de métaux de base selon EnergyRisk in Base Metals
	pour la deuxième année d'affilée
	Nous avons effectué des investissements en vue de soutenir l'expansion mondiale de nos activités libellées en
	dollars américains, notamment en ajoutant des gens d'expérience responsables dans les sous-secteurs des
	placements privés, du financement à effet de levier, des communications, des médias et de la technologie et de la
	promotion financière.
	Nous avons continué de renforcer notre position en tant que conseillers auprès des marchés financiers en matière
	de questions ESG.
	 L'un des deux conseillers en structuration retenus par le gouvernement du Canada dans le cadre de la première
	émission d'obligations vertes
	 Gestionnaire chef de file associé dans le cadre de l'émission d'obligations pour la vaccination par la Facilité
	internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), ce qui a fourni à Gavi, l'Alliance du vaccin, des fonds
	immédiatement disponibles afin de soutenir la vaccination systématique dans des pays à revenu relativement
	faible
	 L'un des cinq gestionnaires chefs de file associés dans le cadre de la première émission d'obligations vertes par
	l'Union européenne d'une valeur de 12 milliards d'euros, la plus importante émission d'obligations vertes
	jamais réalisée
	Premier courtier canadien à lancer des billets structurés liés aux facteurs ESG Participation à l'actual de 53 maîte liée au dévalors arrent durable quant une valour nominale totale de
	Participation à l'octroi de 53 prêts liés au développement durable ayant une valeur nominale totale de 116 milliorde de dellers américaires existent à titre d'agent de structuration dans pout de ses trappagations.
	116 milliards de dollars américains, agissant à titre d'agent de structuration dans neuf de ces transactions d'envergure mondiale
Au Canada, occuper le premier	Nous avons conservé notre position de leader au Canada.
rang des grands courtiers	Classement au premier rang pour les opérations de fusions et d'acquisitions canadiennes annoncées et
rang acc granuc countries	réalisées 17, notamment plusieurs acquisitions stratégiques et importantes :
	o conseiller financier exclusif auprès de Shaw Communications lors de son acquisition par
	Rogers Communications dans le cadre d'une transaction évaluée à 26 milliards de dollars;
	o conseiller financier auprès de Cenovus Energy lors de sa fusion totalisant 23,6 milliards de dollars avec
	Husky Energy;
	o conseiller financier auprès d'Inter Pipeline lors de la vente de celle-ci à Brookfield Infrastructure dans le
	cadre d'une transaction évaluée à 16 milliards de dollars;
	o conseiller financier auprès de Brookfield Infrastructure lors de la vente d'EnWave pour une contrepartie
	de 4,1 milliards de dollars américains;
	o conseiller financier auprès d'Agnico Eagle dans le cadre de sa fusion à venir avec Kirkland Lake Gold
	pour une capitalisation boursière combinée de 24 milliards de dollars américains. Cette transaction
	représente la deuxième plus importante transaction de fusions et d'acquisitions jamais réalisée dans le
	secteur aurifère et la plus importante opération de fusion entre égaux. - Classement au second rang pour la prise ferme d'obligations de gouvernements ¹⁸
	 Seul responsable des registres canadien dans le cadre de l'émission transfrontalière par Air Canada de titres à
	rendement élevé, agissant comme chef de file responsable des registres et seul fournisseur d'une analyse
	d'investissement à l'égard de la tranche de 2 milliards de dollars, le plus important placement de titres à
	rendement élevé au Canada jamais réalisé, et comme responsable des registres à l'égard de la tranche de
	1,2 milliard de dollars américains
	Chef de file responsable des registres auprès de Softchoice dans le cadre de son premier appel public à
	l'épargne d'une valeur de 403 millions de dollars et co-responsable des registres de son placement
	complémentaire de 150 millions de dollars
	 Classement au premier rang pour la qualité des services d'opérations de change au Canada selon l'étude de
	Coalition Greenwich sur les opérateurs de change canadiens de 2021 pour la deuxième année d'affilée
	Classement parmi les trois premiers analystes de recherche sur les actions dans neuf secteurs selon
. 4	Brendan Wood International
Aux États-Unis, créer de la valeur	Nous avons continué de renforcer nos capacités en matière de services-conseils et d'exécution aux États-Unis.
pour les clients et fournir des	- Conseiller de NASDAQ lors de son acquisition de Verafin, une transaction de 2,8 milliards de dollars américains
conseils judicieux dans des	- Conseiller financier auprès d'EQT Infrastructure dans le cadre d'une transaction d'acquisition de 5,3 milliards de
secteurs où nous sommes	dollars américains visant Covanta Holding Corporation, leader mondial en matière de solutions durables
concurrentiels	d'élimination qui permettent de rediriger les déchets à partir des sites d'enfouissement
	Participation à des émissions records de billets américains s'élevant à plus de 4 milliards de dollars américains Intégration de plus de 45 payvelles sociétés clientes au sein du groupe Costion de trécorerie d'entreprises et
	Intégration de plus de 45 nouvelles sociétés clientes au sein du groupe Gestion de trésorerie d'entreprises et de 27 nouveaux fonds à la plateforme TD Prime Services.
	de 27 nouveaux fonds à la plateforme TD Prime Services

¹⁷ Source : Refinitiv : sur 12 mois continus.

18 Source : Bloomberg : depuis le début de l'année civile, à l'exclusion des émissions réalisées par un seul chef de file membre du même groupe que l'émetteur, crédits additionnels au classement pour le chef de file.

En Europe et en Asie-Pacifique,	Nous avons lancé nos activités à Dublin afin de soutenir les clients européens.
mettre à profit nos capacités à	Nous avons agi à titre de gestionnaire chef de file dans le cadre de l'émission d'une obligation sociale de 9 milliards
l'échelle mondiale pour créer des	d'euros, assortie d'une échéance de 15 ans, par l'Union européenne aux termes de l'instrument européen de soutien
maisons de courtage connectées et	temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE).
durables	
Poursuivre notre croissance avec	Nous avons procédé au lancement de nouveaux cadeaux et objets de collection en platine et en métaux précieux,
les partenaires des secteurs	notamment les ronds d'argent TD Toujours fiers et les ronds d'argent coloré des Blue Jays de Toronto sur le site
Services de détail et Gestion du	Métaux précieux TD.
patrimoine de la TD et continuer à	Nous avons ajouté le site Vérifiez Moi à notre canal de distribution de métaux précieux.
leur offrir notre soutien	Nous avons procédé au lancement de FNB de bitcoins destinés aux clients de Placements directs TD.
Investir dans une infrastructure	Nous avons accéléré la stratégie d'innovation et de technologie de Valeurs mobilières TD et élargi les capacités en
efficace et agile, ainsi que dans	matière de négociation électronique de titres à revenu fixe à l'intention du courtier grâce à l'acquisition de
l'innovation et les capacités des	Headlands Tech Global Markets.
données et nous adapter aux	Nous avons procédé à des investissements en matière d'analyse et de services de données à l'aide de
changements de l'industrie et	Bloomberg Enterprise Data.
de la réglementation	Nous avons lancé un outil novateur qui permet aux institutions financières clientes de gérer la liquidité
	intrajournalière.
	Nous avons lancé TDS One Portal pour mener des recherches sur les clients.
Être un milieu de travail formidable	Nous avons recueilli près de 2 millions de dollars au profit d'organismes d'aide à l'enfance au moyen de la campagne
et inclusif en attirant, en formant et	annuelle Underwriting Hope.
en retenant les gens les plus	Nous avons remis 14 bourses d'études à différents candidats dans le cadre du programme annuel de bourses
talentueux	Combler le fossé de Valeurs mobilières TD.
	Nous avons obtenu une note de 100 % à l'indice Human Rights Campaign Corporate Equality aux États-Unis pour
	une sixième année d'affilée.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2022

- Travailler en collaboration avec les grandes entreprises, les gouvernements et les clients institutionnels afin de fournir des conseils et des solutions intégrés à notre objectif de succès collectif à long terme
- Approfondir nos relations avec les clients des services de promotion financière, institutionnels, de courtage de premier rang et du secteur public partout dans le monde
- Continuer à développer notre expertise ESG et tirer parti de notre leadership dans ce domaine en accompagnant nos clients dans leur transition vers une économie à faibles émissions de carbone
- Atteindre le premier rang pour ce qui est de notre part de marché au Canada
- Continuer d'accroître nos activités libellées en dollars américains dans les secteurs où nous sommes bien positionnés par rapport à la concurrence, en attirant de nouveaux clients, en approfondissant nos relations, en élargissant notre offre de produits et de services-conseils et en investissant dans le talent
- Tirer profit de notre expertise en Amérique du Nord et de nos capacités à l'échelle mondiale pour étendre nos activités en Europe et en Asie-Pacifique
- Continuer d'investir aux côtés de nos partenaires des secteurs Services de détail et Gestion du patrimoine afin d'ajouter des produits pour nos clients
- Stimuler l'innovation et développer nos capacités d'analyse des données afin d'accroître l'efficience du processus de bout en bout et d'offrir une valeur ajoutée à nos clients
- Rester centrés sur la gestion du risque, des fonds propres, du bilan et des liquidités
- Demeurer un employeur de choix tout en mettant l'accent sur l'inclusion et la diversité

TABLEAU 20 : SERVICES BANCAIRES DE GROS			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020	2019
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	2 630 \$	1 990 \$	911 \$
Produits autres que d'intérêts	2 070	2 968	2 320
Total des produits	4 700	4 958	3 231
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	8	279	20
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	(126)	229	24
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(118)	508	44
Charges autres que d'intérêts	2 709	2 518	2 393
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale)	539	514	186
Résultat net	1 570 \$	1 418 \$	608 \$
Principaux volumes et ratios			
Produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) ¹	2 279 \$	2 940 \$	1 573 \$
Moyenne brute du portefeuille de prêts (en milliards de dollars canadiens) ²	59,3	62,7	49,8
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ³	18,9 %	16,9 %	8,3 %
Ratio d'efficience	57,6	50,8	74,1
Nombre moyen d'équivalents temps plein	4 796	4 589	4 536

¹ Les produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) font partie du total des produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) de la Banque présenté au tableau 10 et sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements sur cette mesure, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » et à la section « Glossaire » du présent document.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour l'exercice a atteint un montant record de 1 570 millions de dollars, une hausse de 152 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une diminution de la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancée par une baisse des produits et une augmentation des charges autres que d'intérêts.

Les produits pour l'exercice se sont établis à 4 700 millions de dollars, en baisse de 258 millions de dollars, ou 5 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, reflet d'une diminution des produits liés aux activités de négociation, en partie contrebalancée par des hausses des autres produits, des produits tirés des prêts, des frais de services-conseils et des honoraires de prise ferme de titres de capitaux propres.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a consisté en une reprise de provision de 118 millions de dollars, soit une provision inférieure de 626 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a été de 8 millions de dollars, une baisse de 271 millions de dollars, reflétant principalement la migration du crédit à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 126 millions de dollars, soit une provision inférieure de 355 millions de dollars, reflétant principalement une augmentation de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs à l'exercice précédent et une reprise de provision à l'exercice considéré, découlant en grande partie de l'amélioration des conditions de crédit, notamment des perspectives économiques plus favorables.

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 2 709 millions de dollars, en hausse de 191 millions de dollars, ou 8 %, en regard de celles de l'exercice précédent, reflétant essentiellement une hausse des charges de personnel découlant des investissements continus dans les activités du secteur Services bancaires de gros libellées en dollars américains et de l'augmentation de la rémunération variable.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

En perspective, le contexte d'exploitation demeure complexe, caractérisé par la hausse de l'inflation et les pressions sur la chaîne d'approvisionnement, l'incertitude entourant le rythme et le calendrier des futures hausses de taux d'intérêt des banques centrales, les questions entourant les facteurs géopolitiques et les facteurs ESG, l'intensification de la concurrence et l'évolution des exigences en matière de fonds propres et de réglementation. Ces éléments peuvent influer sur l'optimisme des sociétés et des investisseurs ainsi que sur la conjoncture du marché et des affaires de manière positive ou négative, ce qui rend les résultats des marchés financiers difficiles à prévoir. Nous continuerons d'investir dans les activités libellées en dollars américains, notamment en ajoutant des gens d'expérience responsables dans les marchés où Valeurs mobilières TD est concurrentielle, et nous prévoyons obtenir d'autres parts de marché. Nous sommes d'avis que le modèle d'affaires axé sur une clientèle toujours plus diversifiée de Valeurs mobilières TD est bien positionné pour soutenir la croissance future.

² Comprend les prêts bruts et les acceptations bancaires liés au secteur Services bancaires de gros, compte non tenu des lettres de crédit, des garanties sous forme de trésorerie, des swaps sur défaillance de crédit et de la provision pour pertes sur créances.

³ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été réduit à 9 % à compter du deuxième trimestre de 2020, comparativement à 10,5 % pour le premier trimestre de 2020 et à 10 % pour l'exercice 2019.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Siège social

Le secteur Siège social est composé d'un certain nombre de groupes responsables des services et du contrôle. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

TABLEAU 21 : SIÈGE SOCIAL			
(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019
Résultat net – comme présenté	(738)	\$ 1 425	\$ (766) \$
Rajustements pour les éléments à noter			
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises avant impôt sur le résultat	285	262	307
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab	103	_	_
Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade	_	(1 421)	_
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat	37	866	48
Résultat net – rajusté ¹	(387)	\$ (600)	\$ (507) \$
Ventilation des éléments inclus dans le résultat net – rajusté			
Charges nettes du Siège social ²	(739)	\$ (833)	\$ (715) \$
Autres	352	233	190
Participations ne donnant pas le contrôle	_	_	18
Résultat net – rajusté ¹	(387)	\$ (600)	\$ (507) \$
Principaux volumes	•	•	•
Nombre moyen d'équivalents temps plein	17 721	17 757	16 884

¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » dans la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

Le secteur Siège social comprend les charges liées à un certain nombre de services et à des fonctions de contrôle, l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, certains éléments fiscaux au niveau de l'entreprise et les rajustements intersociétés comme l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et la quote-part du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis revenant aux partenaires des programmes de détaillants.

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour l'exercice a été de 738 millions de dollars, en comparaison d'un résultat net comme présenté de 1 425 millions de dollars pour l'exercice précédent. La diminution d'un exercice à l'autre est attribuable principalement à un profit net à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade de 1 421 millions de dollars (2 250 millions de dollars après impôt) à l'exercice précédent, ainsi qu'à des charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab à l'exercice considéré, le tout en partie contrebalancé par une baisse des charges nettes du Siège social et une hausse de l'apport des autres éléments à l'exercice considéré. Les charges nettes du Siège social ont diminué de 94 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent, surtout en raison des coûts d'optimisation des biens immobiliers du Siège social de 163 millions de dollars (121 millions de dollars après impôt) à l'exercice précédent. Les éléments inclus au poste Autres ont augmenté de 119 millions de dollars, principalement en raison de la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan. La perte nette rajustée pour l'exercice a été de 387 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 600 millions de dollars pour l'exercice précédent.

ORIENTATION POUR 2022

En 2021, le secteur Siège social a continué d'appuyer les secteurs d'exploitation de la Banque, de réaliser les initiatives d'entreprise et de réglementation ainsi que de gérer le bilan et les activités de financement de la Banque. En 2022, les groupes responsables des services et du contrôle compris dans le secteur Siège social continueront de faire face de façon proactive aux complexités et aux défis découlant du contexte d'exploitation, y compris en ce qui a trait aux infrastructures, pour répondre aux exigences et aux attentes changeantes des clients, des collectivités, des collègues, des gouvernements et des organismes de réglementation. Le secteur Siège social continuera également de suivre de près la conception, le développement et la mise en œuvre de processus, de systèmes, de technologies, et des contrôles et initiatives d'entreprise et de réglementation pour faire en sorte que les secteurs de la Banque exercent leurs activités de façon efficiente, efficace et conforme aux exigences réglementaires applicables.

² Pour plus de renseignements sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

APERCU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2020

Sommaire du rendement de 2020

TABLEAU 22 : REVUE DU RENDEMENT FINANCIER DE 20201					
(en millions de dollars canadiens)	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Produits d'intérêts nets	12 061	\$ 8 834	\$ 1 990	\$ 1 612 \$	24 497 \$
Produits autres que d'intérêts	12 272	2 438	2 968	1 471	19 149
Total des produits	24 333	11 272	4 958	3 083	43 646
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	1 256	997	279	431	2 963
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	1 490	1 928	229	632	4 279
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	2 746	2 925	508	1 063	7 242
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 886	_	_	_	2 886
Charges autres que d'intérêts	10 441	6 579	2 518	2 066	21 604
Résultat avant charge d'impôt sur le résultat	8 260	1 768	1 932	(46)	11 914
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 234	(167)	514	(1 429)	1 152
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade	_	1 091	_	42	1 133
Résultat net – comme présenté	6 026	3 026	1 418	1 425	11 895
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat	98	_	_	(2 025)	(1 927)
Résultat net – rajusté ²	6 124	\$ 3 026	\$ 1 418	\$ (600) \$	9 968 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

RÉSULTAT NET

Le résultat net comme présenté pour l'exercice s'est établi à 11 895 millions de dollars, en hausse de 209 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par un profit net sur la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et les charges à l'exercice précédent liées à l'entente conclue avec Air Canada. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 9 968 millions de dollars, en baisse de 2 535 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse de la provision pour pertes sur créances, une baisse des produits dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux et une augmentation des charges autres que d'intérêts, le tout en partie contrebalancé par l'accroissement des produits dans le secteur Services bancaires de gros et dans les activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 13,6 %, contre 14,5 % pour l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté pour l'exercice a été de 11,4 %, contre 15,6 % à l'exercice précédent.

Répartie par secteur, la hausse du résultat net comme présenté s'explique par des augmentations de 2 191 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 810 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par des diminutions de 1 955 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 837 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 6,43 \$, en hausse de 3 %, par rapport à 6,25 \$ à l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 5,36 \$, contre 6,69 \$ pour l'exercice précédent, soit une diminution de 20 %.

Les produits comme présentés se sont chiffrés à 43 646 millions de dollars, soit 2 581 millions de dollars, ou 6 %, de plus que ceux à l'exercice précédent. Les produits rajustés se sont chiffrés à 42 225 millions de dollars, en hausse de 1 160 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice ont atteint 24 497 millions de dollars, soit une hausse de 676 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La hausse est attribuable à l'augmentation des produits d'intérêts nets liés aux activités de négociation ainsi qu'à la croissance des volumes dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux, le tout en partie contrebalancé par la diminution des marges.

Répartie par secteur, la hausse des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des augmentations de 1 079 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 2 millions de dollars dans le secteur Siège social, le tout en partie contrebalancé par des baisses de 288 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 117 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice ont été de 19 149 millions de dollars, en hausse de 1 905 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant le profit net à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, l'accroissement des produits dans les activités de gestion de patrimoine et d'assurance, et l'augmentation des produits liés aux activités de négociation et des produits tirés des comptes à honoraires dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par une baisse des produits tirés des comptes à honoraires dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des augmentations de 1 264 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 648 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 395 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, le tout en partie contrebalancé par une diminution de 402 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 7 242 millions de dollars, en hausse de 4 213 millions de dollars, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 2 963 millions de dollars, en hausse de 333 millions de dollars, ou 13 %, reflétant la migration du crédit dans le secteur Services bancaires de gros ainsi que l'augmentation des provisions dans le secteur Services de détail au Canada. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 4 279 millions de dollars, en hausse de 3 880 millions de dollars, ce qui s'explique surtout par la détérioration importante des perspectives économiques, y compris l'incidence de la migration du crédit. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage du volume des prêts, s'est établi à 1 %, une hausse de 55 pdb.

² Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » dans la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

Répartie par secteur, la hausse de la provision pour pertes sur créances s'explique par des augmentations de 1843 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 1440 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, de 466 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 464 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnisations d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 886 millions de dollars, en hausse de 99 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. La hausse reflète l'incidence de la croissance des activités, la hausse de certaines provisions pour demandes d'indemnisation de l'exercice considéré, l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et l'augmentation du nombre d'événements météorologiques violents, le tout en partie contrebalancé par la baisse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont élevées à 21 604 millions de dollars, en baisse de 416 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant principalement les charges liées à l'entente conclue avec Air Canada, comptabilisées au cours de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 21 338 millions de dollars, en hausse de 253 millions de dollars, ou 1 %, reflétant l'accroissement des dépenses à l'appui des initiatives commerciales, la hausse des charges du personnel, y compris les primes de reconnaissance des collègues, les coûts d'optimisation des biens immobiliers du secteur Siège social, et une hausse des provisions pour litiges, le tout en partie contrebalancé par la baisse de la quote-part nette des profits revenant aux partenaires des programmes de détaillants de cartes stratégiques aux États-Unis, une réduction des dépenses discrétionnaires et les frais de restructuration engagés à l'exercice précédent.

Répartie par secteur, la baisse des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par des diminutions de 415 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 294 millions de dollars dans le secteur Service de détail au Canada, en partie contrebalancées par des augmentations de 168 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 125 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 1 675 millions de dollars, ou 38,0 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une baisse de 1 583 millions de dollars, ou 57,9 %, de la charge d'impôt sur le résultat et une baisse de 92 millions de dollars, ou 5,5 %, des autres impôts et taxes. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 1 021 millions de dollars, ou 22,1 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une baisse de 929 millions de dollars, ou 31,5 %, de la charge d'impôt sur le résultat.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 9,7 % pour 2020, par rapport à 20,7 % pour l'exercice précédent. La diminution par rapport à l'exercice précédent reflète essentiellement l'incidence de la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, y compris un profit sur réévaluation non imposable, le reclassement de profits de change cumulés non imposables hors du cumul des autres éléments du résultat global, un écart de taux découlant du reclassement en résultat de l'impôt différé dans le cumul des autres éléments du résultat global visant des éléments de couverture désignés et la reprise d'un passif d'impôt différé. Parmi les autres facteurs qui ont contribué à la diminution du taux d'imposition effectif, mentionnons la baisse du résultat avant impôt et la composition des activités, en partie contrebalancées par la hausse des provisions liée à des changements aux réglementations fiscales. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2020.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 18,8 % pour 2020, comparativement à 20,8 % pour l'exercice précédent. La diminution par rapport à l'exercice précédent reflète essentiellement la baisse du résultat avant impôt et la composition des activités, en partie contrebalancées par la hausse des provisions liée à des changements aux réglementations fiscales.

La Banque a comptabilisé sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de TD Ameritrade, de 378 millions de dollars pour 2020, contre 389 millions de dollars pour l'exercice précédent, est exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

BILAN

Le <u>total de l'actif</u> s'établissait à 1 716 milliards de dollars au 31 octobre 2020, soit 301 milliards de dollars, ou 21 %, de plus qu'au 31 octobre 2019. L'augmentation est attribuable à des hausses de 140 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 97 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti (déduction faite de la provision pour pertes sur créances), de 33 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), de 5 milliards de dollars des dérivés, de 3 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 3 milliards de dollars de la participation dans Schwab et TD Ameritrade, de 2 milliards de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, de 2 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, de 1 milliard de dollars des actifs financiers désignés à la JVRN et de 23 milliards de dollars des autres actifs. L'augmentation a été en partie contrebalancée par une baisse de 8 milliards de dollars des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG). La dépréciation du dollar canadien par rapport à son niveau à la fin de l'exercice précédent a entraîné une augmentation de 7 milliards de dollars, ou environ 1 %, de l'actif.

Le <u>total du passif</u> s'établissait à 1 620 milliards de dollars au 31 octobre 2020, soit 293 milliards de dollars, ou 22 %, de plus qu'au 31 octobre 2019. L'augmentation est attribuable à des hausses de 248 milliards de dollars des dépôts, de 63 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, de 3 milliards de dollars des dérivés, de 1 milliard de dollars des billets et débentures subordonnés et de 31 milliards de dollars des autres passifs. L'augmentation a été en partie contrebalancée par des baisses de 45 milliards de dollars des passifs financiers désignés à la JVRN et de 8 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction. La dépréciation du dollar canadien par rapport à son niveau à la fin de l'exercice précédent a entraîné une augmentation de 8 milliards de dollars, ou environ 1 %, du passif.

Les <u>capitaux propres</u> s'établissaient à 96 milliards de dollars au 31 octobre 2020, soit 8 milliards de dollars, ou 9 %, de plus qu'au 31 octobre 2019. La hausse s'explique par l'augmentation des résultats non distribués, l'augmentation du cumul des autres éléments du résultat global, reflétant des profits sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, et l'émission d'actions ordinaires.

APERCU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2020

Rendement financier de 2020 par secteur d'exploitation

Le résultat net comme présenté du secteur **Services de détail au Canada** pour l'exercice a atteint 6 026 millions de dollars, en baisse de 837 millions de dollars, ou 12 %, comparativement à celui de l'exercice précédent. La baisse du résultat net reflète l'augmentation de la provision pour pertes sur créances et la hausse des indemnisations d'assurance, en partie contrebalancées par l'accroissement des produits et l'augmentation des charges autres que d'intérêts au cours de l'exercice précédent liée à l'entente conclue avec Air Canada et à l'acquisition de Greystone. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 6 124 millions de dollars, en baisse de 1 297 millions de dollars, ou 17 %. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été respectivement de 33,4 % et 33,9 %, contre respectivement 38,6 % et 41,7 % à l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les produits pour l'exercice se sont élevés à 24 333 millions de dollars, en hausse de 107 millions de dollars en regard de ceux de l'exercice précédent reflétant une solide croissance des produits tirés de la gestion de patrimoine et des activités d'assurance, ainsi que la croissance des volumes des services bancaires personnels et commerciaux, le tout en partie contrebalancé par la compression des marges découlant de la baisse des taux d'intérêt au cours de l'exercice.

Les produits d'intérêts nets ont diminué de 288 millions de dollars, ou 2 %, en raison de la diminution des marges, en partie contrebalancée par la croissance des volumes. Le volume moyen des prêts a augmenté de 16 milliards de dollars, ou 4 %, témoignant de la croissance de 3 % des prêts aux particuliers et de 7 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 46 milliards de dollars, ou 14 %, reflétant la croissance de 11 % des dépôts de particuliers, de 15 % des dépôts d'entreprises et de 28 % des dépôts dans les activités de gestion de patrimoine. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,79 %, une diminution de 17 pdb découlant de la baisse des taux d'intérêt.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 395 millions de dollars, ou 3 %, du fait de l'augmentation des produits tirés des transactions et des comptes à honoraires dans les activités de gestion de patrimoine, et de la hausse des produits d'assurance, le tout en partie contrebalancé par une baisse des produits tirés des comptes à honoraires dans les activités bancaires en raison de la diminution des activités de la clientèle.

Les actifs administrés s'élevaient à 433 milliards de dollars au 31 octobre 2020, en hausse de 11 milliards de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui reflète la croissance des nouveaux actifs. Les actifs gérés s'élevaient à 358 milliards de dollars au 31 octobre 2020, en hausse de 5 milliards de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, témoignant de l'appréciation des marchés.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 2 746 millions de dollars, en hausse de 1 440 millions de dollars, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 1 256 millions de dollars, en hausse de 130 millions de dollars, ou 12 %, reflétant l'augmentation des provisions dans les portefeuilles de prêts à la consommation et aux entreprises. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 1 490 millions de dollars, par rapport à 180 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique surtout par une détérioration importante des perspectives économiques, y compris l'incidence de la migration du crédit, et est attribuable aux portefeuilles de prêts à la consommation et aux entreprises. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,62 %, en hausse de 31 pdb.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 886 millions de dollars, en hausse de 99 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. La hausse reflète l'incidence de la croissance des activités, la hausse de certaines provisions pour demandes d'indemnisation de l'exercice considéré, l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et l'augmentation du nombre d'événements météorologiques violents, le tout en partie contrebalancé par la baisse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont établies à 10 441 millions de dollars, en baisse de 294 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette baisse est attribuable aux charges liées à l'entente conclue avec Air Canada et à l'acquisition de Greystone au cours de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 10 341 millions de dollars, en hausse de 330 millions de dollars, ou 3 %, reflétant l'augmentation des coûts liés au personnel, notamment la rémunération variable, les dépenses liées au volume et les investissements en technologie, le tout en partie contrebalancé par une diminution des dépenses discrétionnaires.

Le ratio d'efficience comme présenté et le ratio d'efficience rajusté pour l'exercice se sont établis respectivement à 42,9 % et 42,5 %, par rapport respectivement à 44,3 % et 41,3 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net comme présenté du secteur **Services de détail aux États-Unis** pour l'exercice s'est élevé à 3 026 millions de dollars (2 278 millions de dollars américains), en baisse de 1 955 millions de dollars (1 472 millions de dollars américains), ou 39 % (39 % en dollars américains), par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 7,7 %, contre 12,6 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade. Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis et la contribution de la participation de la Banque dans TD Ameritrade pour l'exercice ont été respectivement de 1 935 millions de dollars (1 467 millions de dollars américains) et 1 091 millions de dollars (811 millions de dollars américains).

La contribution de TD Ameritrade s'est élevée à 811 millions de dollars américains, en baisse de 58 millions de dollars américains, ou 7 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, reflétant principalement la baisse des commissions liées aux activités de négociation, la baisse des produits tirés des actifs et la hausse des charges d'exploitation, le tout en partie contrebalancé par l'accroissement des volumes d'opérations.

Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est établi à 1 467 millions de dollars américains, en baisse de 1 414 millions de dollars américains, ou 49 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant surtout la hausse de la provision pour pertes sur créances et la baisse des produits, en partie contrebalancées par la baisse de la charge d'impôt.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires personnels et commerciaux de même que des services de gestion de patrimoine. Les produits pour l'exercice ont été de 8 380 millions de dollars américains, en baisse de 496 millions de dollars américains, ou 6 %. Les produits d'intérêts nets ont diminué de 176 millions de dollars américains, ou 3 %, la croissance des volumes de prêts et de dépôts ayant été plus que contrebalancée par la compression des marges sur les dépôts dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,69 %, une diminution de 62 pdb, reflétant surtout la diminution des marges sur les dépôts et la composition du bilan. Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 320 millions de dollars américains, ou 15 %, reflétant la diminution des activités de cartes de crédit et de dépôt, ainsi que l'augmentation des pertes sur les placements liés au programme de crédit d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 12 milliards de dollars américains, ou 7 %, comparativement à celui de l'exercice précédent, reflétant la croissance de 6 % des prêts aux particuliers et de 8 % des prêts aux entreprises, les prêts aux entreprises ayant augmenté de façon importante, ce qui témoigne de la hausse des prélèvements sur les lignes de crédit commerciales et des montages de prêts en vertu du PPP mis en œuvre par la SBA. Le volume moyen des

dépôts a progressé de 53 milliards de dollars américains, ou 20 %, comparativement à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse de 26 % du volume des dépôts d'entreprises, une hausse de 25 % du volume des comptes de passage et une hausse de 10 % du volume des dépôts de particuliers.

Les actifs administrés s'élevaient à 24 milliards de dollars américains au 31 octobre 2020, en hausse de 3 milliards de dollars américains, ou 16 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, témoignant de la croissance des volumes de prêts et de dépôts. Les actifs gérés totalisaient 39 milliards de dollars américains au 31 octobre 2020, en baisse de 5 milliards de dollars américains, ou 11 %, ce qui reflète des sorties de fonds nettes.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 2 145 millions de dollars américains, en hausse de 1 331 millions de dollars américains, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 738 millions de dollars américains, en hausse de 33 millions de dollars américains, ou 5 %. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 1 407 millions de dollars américains, une hausse de 1 298 millions de dollars américains, en raison surtout de la détérioration importante des perspectives économiques, y compris l'incidence de la migration du crédit, et est essentiellement attribuable aux portefeuilles de prêts commerciaux, de cartes de crédit et de prêt-auto. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la partie contractuelle de la Banque des pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 1,30 %, soit une hausse de 78 pdb.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établies à 4 887 millions de dollars américains, en hausse de 61 millions de dollars américains, ou 1 %, en regard de celles de l'exercice précédent, témoignant essentiellement des hausses des provisions pour litiges, des charges du personnel et des coûts pour aider les clients et les employés durant la pandémie de COVID-19, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité et des frais de restructuration engagés au cours de l'exercice précédent.

Le recouvrement d'impôt sur le résultat s'est chiffré à 119 millions de dollars américains, contre une charge d'impôt de 355 millions de dollars américains pour l'exercice précédent, une baisse de 474 millions de dollars américains reflétant surtout la diminution du résultat avant impôt et les changements apportés au passif estimatif au titre de positions fiscales incertaines, le tout en partie contrebalancé par la hausse des provisions liée à des changements aux réglementations fiscales.

Le ratio d'efficience comme présenté et le ratio d'efficience rajusté pour l'exercice ont été de 58,3 %, par rapport à 54,4 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur **Services bancaires de gros** pour l'exercice a atteint un montant record de 1 418 millions de dollars, en hausse de 810 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette hausse reflète l'augmentation des produits, contrebalancée en partie par la hausse de la provision pour pertes sur créances et l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Les produits pour l'exercice se sont établis à 4 958 millions de dollars, en hausse de 1 727 millions de dollars, ou 53 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, reflétant une augmentation des produits liés aux activités de négociation, une hausse des honoraires de prise ferme et une augmentation des frais liés aux crédit

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 508 millions de dollars, une augmentation de 464 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a été de 279 millions de dollars, reflétant la migration du crédit principalement dans le secteur du pétrole et du gaz. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 229 millions de dollars, reflet surtout d'une détérioration importante des perspectives économiques, y compris l'incidence de la migration du crédit.

Les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 2 518 millions de dollars, en hausse de 125 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. La hausse reflète une augmentation de la rémunération variable, une hausse des charges liées au volume et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Le résultat net comme présenté du secteur **Siège social** pour l'exercice a été de 1 425 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 766 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable principalement à un profit net à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade de 1 421 millions de dollars (2 250 millions de dollars après impôt), ainsi qu'à une hausse de l'apport des autres éléments, contrebalancés en partie par une augmentation des charges nettes du Siège social pour l'exercice considéré et un apport des participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice précédent. Les éléments inclus au poste Autres ont augmenté en raison de l'incidence des provisions pour litiges et de l'incidence négative des éléments fiscaux à l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par une baisse de l'apport des activités de gestion de la trésorerie et du bilan. Les charges nettes du Siège social ont augmenté principalement en raison de l'incidence des coûts d'optimisation des biens immobiliers du Siège social de 163 millions de dollars pour l'exercice considéré, partiellement contrebalancée par des frais de restructuration de 51 millions de dollars à l'exercice précédent. La perte nette rajustée pour l'exercice a été de 600 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 507 millions de dollars pour l'exercice précédent.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Revue du bilan

(en millions de dollars canadiens)		Aux	
rerie et dépôts productifs d'intérêts auprès de banques valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais ésultat net s financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances s mobilières prises en pension déduction faite de la provision pour pertes sur prêts pation dans Schwab de l'actif f s détenus à des fins de transaction s s s financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net s tions liées aux valeurs mobilières mises en pension et débentures subordonnés	31 octobre 2021	31 octobre 2020	
Actif			
Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	165 893 \$	170 594	\$
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	147 590	148 318	
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais			
du résultat net	9 390	8 548	
Dérivés	54 427	54 242	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 564	4 739	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	79 066	103 285	
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	268 939	227 679	
Valeurs mobilières prises en pension	167 284	169 162	
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	722 622	717 523	
Participation dans Schwab	11 112	12 174	
Autres	97 785	99 601	
Total de l'actif	1 728 672 \$	1 715 865	\$
Passif			
Dépôts détenus à des fins de transaction	22 891 \$	19 177	\$
Dérivés	57 122	53 203	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	113 988	59 665	
Dépôts	1 125 125	1 135 333	
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	144 097	188 876	
Billets et débentures subordonnés	11 230	11 477	
Autres	154 401	152 635	
Total du passif	1 628 854	1 620 366	
Total des capitaux propres	99 818	95 499	
Total du passif et des capitaux propres	1 728 672 \$	1 715 865	\$

Le <u>total de l'actif</u> s'établissait à 1 729 milliards de dollars au 31 octobre 2021, soit 13 milliards de dollars, ou 1 %, de plus qu'au 31 octobre 2020. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de l'appréciation du dollar canadien a entraîné une diminution de 56 milliards de dollars, ou environ 3 %, du total de l'actif.

La hausse du total de l'actif est attribuable à des augmentations de 41 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti (déduction faite de la provision pour pertes sur créances), de 5 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts) et de 1 milliard de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN. La hausse a été en partie contrebalancée par des baisses de 24 milliards de dollars des actifs financiers à la JVAERG, de 5 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 2 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 1 milliard de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, de 1 milliard de dollars des autres actifs et de 1 milliard de dollars de la participation dans Schwab.

La trésorerie et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques ont diminué de 5 milliards de dollars, reflétant surtout l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et les activités de gestion de la trésorerie.

Les **prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction** ont diminué de 1 milliard de dollars, témoignant de la diminution des valeurs mobilières liées à un gouvernement et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, contrebalancées en partie par une augmentation des titres de capitaux propres.

Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net ont augmenté de 1 milliard de dollars en raison de nouveaux placements, en partie contrebalancés par les échéances.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ont diminué de 24 milliards de dollars, en raison des échéances et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, contrebalancées en partie par de nouveaux placements.

Les titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances ont augmenté de 41 milliards de dollars, reflet de nouveaux placements, contrebalancés en partie par des échéances et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les valeurs mobilières prises en pension ont diminué de 2 milliards de dollars, reflet de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, contrebalancée en partie par une augmentation des volumes.

Les **prêts**, **déduction faite de la provision pour pertes sur prêts** ont augmenté de 5 milliards de dollars, reflétant principalement la croissance des volumes de prêts garantis par des biens immobiliers, contrebalancée en partie par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

La participation dans Schwab a diminué de 1 milliard de dollars en raison surtout de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les autres actifs ont diminué de 1 milliard de dollars en raison surtout de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Le <u>total du passif</u> s'établissait à 1 629 milliards de dollars au 31 octobre 2021, soit 9 milliards de dollars, ou 1 %, de plus qu'au 31 octobre 2020. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de l'appréciation du dollar canadien a entraîné une diminution de 59 milliards de dollars, ou environ 4 %, du total du passif.

L'augmentation du total du passif est attribuable à des hausses de 54 milliards de dollars des passifs financiers désignés à la JVRN, de 4 milliards de dollars des dérivés, de 4 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction et de 2 milliards de dollars des autres passifs. L'augmentation a été en partie contrebalancée par des baisses de 45 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et de 10 milliards de dollars de dépôts.

Les dépôts détenus à des fins de transaction ont augmenté de 4 milliards de dollars, reflétant de nouvelles émissions, en partie contrebalancées par les échéances.

Les passifs **dérivés** ont augmenté de 4 milliards de dollars, reflétant les pertes liées à la réévaluation à la valeur de marché des contrats de change et des dérivés d'actions, en partie contrebalancées par les profits liés à la réévaluation à la valeur de marché des contrats de taux d'intérêt et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ont augmenté de 54 milliards de dollars en raison de nouvelles émissions, en partie contrebalancées par les échéances.

Les **dépôts** ont diminué de 10 milliards de dollars, l'augmentation du total des dépôts ayant été plus que compensée par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension ont diminué de 45 milliards de dollars en raison surtout de la baisse des volumes.

Les **autres** passifs ont augmenté de 2 milliards de dollars, reflétant principalement une augmentation des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, contrebalancée en partie par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les <u>capitaux propres</u> s'établissaient à 100 milliards de dollars au 31 octobre 2021, soit 4 milliards de dollars, ou 5 %, de plus qu'au 31 octobre 2020. L'augmentation reflète essentiellement une hausse des résultats non distribués, en partie contrebalancée par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Qualité du portefeuille de crédit

APERÇU

- Le portefeuille de prêts et d'acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, s'est établi à 743 milliards de dollars, soit une hausse de 8 milliards de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent.
- Les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ont été de 1 782 millions de dollars, soit une baisse de 541 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent.
- La provision pour pertes sur créances a consisté en une reprise de 224 millions de dollars, par rapport à une provision de 7 242 millions de dollars à l'exercice précédent.
- Le total de la provision pour pertes sur créances, y compris les positions hors bilan, a diminué de 2 129 millions de dollars pour atteindre 7 255 millions de dollars.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le portefeuille de crédit, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, de la Banque a augmenté de 8 milliards de dollars, ou 1 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, témoignant surtout de la croissance des volumes des portefeuilles canadiens, en partie contrebalancée par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et des remboursements dans le portefeuille américain de prêts aux entreprises et aux gouvernements, découlant en grande partie du PPP.

L'exposition de la Banque au risque de crédit est principalement liée aux prêts et aux acceptations, bien que la Banque ait aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons celles portant sur les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme expliqué à la note 31 des états financiers consolidés de 2021.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le portefeuille de prêts de la Banque continue de se concentrer dans les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi que les prêts sur cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, qui en tout ont représenté 66 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, en hausse de 3 % par rapport à 2020. Au cours de l'exercice, ces portefeuilles ont augmenté de 19 milliards de dollars, ou 4 %, et totalisaient 488 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels ont représenté 36 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 en 2021, en hausse de 2 % par rapport à 2020. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit ont représenté 30 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, en 2021, en hausse de 1 % par rapport à 2020.

Pour ce qui est du risque de crédit, les prêts consentis par la Banque aux entreprises et aux gouvernements ont représenté 34 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, en baisse de 3 % par rapport à 2020. Au Canada, ces prêts ont principalement été concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 6 % et 2 %, des prêts nets. Aux États-Unis, ces prêts ont principalement été concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers en 2021, soit respectivement 4 % et 2 %, des prêts nets.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2021, 69 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, étaient détenus au Canada, en hausse de 4 % par rapport à 2020. L'Ontario représentait la pondération régionale la plus importante au Canada, soit 40 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, par rapport à 38 % pour l'exercice précédent.

Le reste du portefeuille de crédit est essentiellement aux États-Unis, où 30 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, y sont détenus, en baisse de 4 % par rapport à 2020. L'exposition aux prêts dépréciés acquis et l'exposition dans les autres régions géographiques ont été relativement faibles. L'État de New York, la Nouvelle-Angleterre et le New Jersey représentaient les pondérations régionales les plus importantes aux États-Unis, soit respectivement 6 %, 5 % et 4 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, par rapport à 6 %, 6 % et 5 % pour l'exercice précédent.

Selon IFRS 9, Instruments financiers (IFRS 9), la Banque établit des provisions pour les pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance au coût amorti et des titres de créance à la JVAERG. La Banque détient pour 341 806 millions de dollars de ces titres de créance, dont une tranche de 341 806 millions de dollars est considérée comme étant des actifs productifs (étape 1 et étape 2) et une tranche de néant, comme étant des actifs dépréciés. La provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance au coût amorti et à des titres de créance à la JVAERG est respectivement de 2 millions de dollars et 7 millions de dollars

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)									
			3	31 octobre 2021	31 octobre	31 octobre	31 octobre	31 octobre	31 octobre
	•	Provisions pour		2021	2020	2019	2021	2020	2019
		pertes sur prêts à							
	Prêts	l'étape 3 (actifs		Prêts	Prêts	Prêts			
	bruts	dépréciés)		nets	nets	nets			
Canada Prêts hypothécaires résidentiels	231 675	\$ 33	¢	231 642	\$ 213 196 \$	200 925 \$	31,0 %	28,7 %	28,5 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	231 0/3	4 33	φ	231 042	4 213 190 \$	200 923 φ	31,0 /6	20,1 /6	20,5 /
Lignes de crédit domiciliaires ³	101 933	20		101 913	94 814	91 040	13,6	12,8	12,9
Prêts-auto indirects	27 580	39		27 541	27 311	25 644	3,7	3,7	3,6
Autres Cartes de crédit	19 257 15 149	28 49		19 229 15 100	18 239 15 479	18 410 18 358	2,6 2,0	2,4 2,1	2,6 2,6
Total des prêts aux particuliers	395 594	169		395 425	369 039	354 377	52,9	49,7	50,2
Immobilier	000 004	100		000 420	000 000	00+011	02,0	40,1	00,2
Résidentiel	24 716	1		24 715	22 697	19 795	3,3	3,1	2,8
Non résidentiel	18 841	1		18 840	17 513	15 827	2,5	2,4	2,2
Total des prêts immobiliers	43 557	2		43 555	40 210	35 622	5,8	5,5	5,0
Agriculture	9 060	2		9 058	8 652	8 126	1,2	1,2	1,2
Automobile Services financiers	4 997 15 134	12		4 985 15 134	5 166 14 012	6 590 16 633	0,7 2,0	0,7 1,8	0,9 2,5
Alimentation, boissons et tabac	2 583	1		2 582	2 282	2 424	0,3	0,3	0,3
Foresterie	577	-		577	529	657	0,1	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	2 892	19		2 873	3 564	3 358	0,4	0,5	0,5
Services de santé et services sociaux Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	8 442 4 615	11 74		8 431 4 541	7 745 3 488	7 134 3 478	1,1 0,6	1,0 0,5	1,0 0,5
Métaux et mines	1 661	3		1 658	1 514	1 668	0,2	0,3	0,3
Pipelines, pétrole et gaz	3 882	22		3 860	4 933	4 641	0,5	0,7	0,7
Énergie et services publics	2 542	.=		2 542	1 856	1 961	0,3	0,2	0,3
Services professionnels et autres Commerce de détail	4 375 3 705	15 66		4 360 3 639	5 299 3 452	4 674 3 592	0,6 0,5	0,7 0,5	0,7 0,5
Fabrication – divers et vente de gros	2 759	5		2 754	2 296	2 685	0,5	0,5	0,5
Télécommunications, câblodistribution et médias	2 694	2		2 692	2 996	2 852	0,4	0,4	0,4
Transports	3 306	11		3 295	2 605	2 209	0,4	0,4	0,3
Divers	5 321	7		5 314	4 606	4 156	0,7	0,6	0,6
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	122 102	252		121 850	115 205	112 460	16,2	15,6	16,1
Total – Canada États-Unis	517 696	421		517 275	484 244	466 837	69,1	65,3	66,3
Prêts hypothécaires résidentiels	36 573	18		36 555	38 808	34 475	4,9	5,2	4,9
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	***************************************			00 000	00 000	00	.,0	0,2	.,0
Lignes de crédit domiciliaires	8 726	26		8 700	10 893	11 489	1,2	1,5	1,6
Prêts-auto indirects	31 550	23		31 527	33 048	32 428	4,3	4,4	4,6
Autres Cartes de crédit	769 15 584	3 89		766 15 495	941 16 646	1 113 17 877	0,1 2,1	0,1 2,3	0,2 2,6
Total des prêts aux particuliers	93 202	159		93 043	100 336	97 382	12,6	13,5	13,9
Immobilier							,-		
Résidentiel	9 242	4		9 238	10 195	8 875	1,2	1,3	1,3
Non résidentiel	21 522	9		21 513	25 217	24 249	2,8	3,3	3,4
Total des prêts immobiliers	30 764	13		30 751	35 412	33 124	4,0	4,6	4,7
Agriculture Automobile	737 4 210	_		737 4 210	899 6 580	736 6 809	0,1 0,6	0,1 0,9	0,1 1,0
Services financiers	16 337	_		16 337	13 062	7 215	2,2	1,8	1,0
Alimentation, boissons et tabac	3 017	3		3 014	3 461	3 705	0,4	0,5	0,5
Foresterie	467	-		467	517	699	0,1	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation Services de santé et services sociaux	14 034 13 736	1		14 033 13 735	14 725 16 039	12 597 13 175	1,8 1,8	2,0 2,2	1,8 2,0
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	2 366	4		2 362	3 611	2 234	0,3	0,5	0,3
Métaux et mines	1 454	1		1 453	1 891	1 887	0,2	0,3	0,3
Pipelines, pétrole et gaz	1 893	7		1 886	4 502	4 554	0,3	0,6	0,6
Énergie et services publics	2 976 11 671	_ 6		2 976	2 995	3 052	0,4	0,4	0,4
Services professionnels et autres Commerce de détail	11 6/1 5 367	8		11 665 5 359	14 308 7 616	11 723 5 866	1,6 0.7	1,9 1,0	1,7 0.8
Fabrication – divers et vente de gros	6 223	2		6 221	7 926	8 887	0,8	1,1	1,3
Télécommunications, câblodistribution et médias	3 212	=		3 212	3 707	4 755	0,4	0,5	0,7
Transports	6 997	2		6 995	8 956	10 164	0,9	1,2	1,4
Divers Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	2 290 127 751	1 49		2 289 127 702	2 184 148 391	2 432 133 614	0,3 16,9	0,3 20,0	0,3 19,0
Total des prets aux entreprises et aux gouvernements Total – États-Unis	220 953	208		220 745	248 727	230 996	29,5	33,5	32,9
Autres pays	220 333	200			270 121	200 000	20,0	00,0	02,9
Prêts aux particuliers	34	_		34	12	12	_	_	_
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	10 227	-		10 227	9 206	5 781	1,4	1,2	0,8
Total – Autres pays	10 261			10 261	9 218	5 793	1,4	1,2	0,8
Total, compte non tenu des autres prêts	748 910	629		748 281	742 189	703 626	100.0	100,0	100,0

6

6

635

146

146

748 427

222

301 703 927

301

Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 – actifs productifs
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements 5 755 742 672 \$ 7 446 3 701 700 226 \$ Total, déduction faite de la provision

Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)

Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite de la provision. 734 965 \$ 5,2 % 0,8 % 5,5 % 1,0 5,0 5,1 la provision

152

152

749 062 \$

Prêts dépréciés acquis⁴

Total – Autres prêts Total

100,0

100,0 %

100,0 %

la provision

1 D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

2 Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

3 Lignes de crédit domiciliaires.

4 Comprennent les prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et les autres prêts dépréciés acquis.

(en millions de dollars canadiens,					Aux		Pourcenta	age du total
sauf indication contraire)		3	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019
	Pro	visions pour	-			-		
	pei	rtes sur prêts						
	Prêts	à l'étape 3 (actifs	Prêts	Prêts	Prêts			
	bruts	dépréciés)	nets	nets	nets			
Canada		,						
Provinces de l'Atlantique	12 875 \$	7 \$	12 868 \$	12 767 \$	12 722 \$	1,7 %	1,7 %	1,8 %
Colombie-Britannique ³	78 461	26	78 435	70 245	67 415	10,5	9,5	9,6
Ontario ³	301 048	312	300 736	279 355	271 220	40,2	37,6	38,5
Prairies ³	83 009	58	82 951	81 203	75 932	11,1	10,9	10,8
Québec	42 303	18	42 285	40 674	39 548	5,6	5,6	5,6
Total – Canada	517 696	421	517 275	484 244	466 837	69,1	65,3	66,3
États-Unis								
Caroline du Nord et Caroline du Sud	12 600	13	12 587	13 483	12 711	1,7	1,8	1,8
Floride	18 672	19	18 653	20 314	18 181	2,5	2,7	2,6
Nouvelle-Angleterre ⁴	35 446	24	35 422	42 465	42 508	4,7	5,7	6,0
New Jersey	27 854	20	27 834	35 425	31 504	3,7	4,8	4,5
New York	43 330	33	43 297	46 154	40 382	5,8	6,2	5,7
Pennsylvanie	12 973	11	12 962	15 267	12 999	1,7	2,1	1,9
Autres	70 078	88	69 990	75 619	72 711	9,4	10,2	10,4
Total – États-Unis	220 953	208	220 745	248 727	230 996	29,5	33,5	32,9
Autres pays								
Europe	4 212	_	4 212	3 229	2 634	0,6	0,4	0,4
Autres	6 049	-	6 049	5 989	3 159	0,8	0,8	0,4
Total – Autres pays	10 261	-	10 261	9 218	5 793	1,4	1,2	0,8
Total, compte non tenu des autres prêts	748 910	629	748 281	742 189	703 626	100,0	100,0	100,0
Autres prêts	152	6	146	222	301	_	_	_
Total	749 062 \$	635 \$	748 427 \$	742 411 \$	703 927 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à		-	-	-		-	-	-
l'étape 2			5 755	7 446	3 701	_		
Total, déduction faite de la provision			742 672 \$	734 965 \$	700 226 \$	_		
Variation en pourcentage par rapport à l'exercie – prêts et acceptations, déduction faite des p								
pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépré	éciés)		2021	2020	2019	=		
Canada			6,8 %	3,7 %	4,9 %			
États-Unis			(11,3)	7,7	5,8			
Autres pays			11,3	59,1	5,7			
Autres prêts			(34,2)	(26,3)	(30,8)	=		
Total			1,0 %	5,0 %	5,1 %			

D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS

Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers, notamment l'achat d'une résidence et un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de sûretés, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit sont élaborées de sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non assurées à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts garantis par des biens immobiliers de la Banque contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'emprunteurs. En outre, la Banque peut obtenir de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance-prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la situation économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières.

Taux admissible minimal au Canada applicable aux prêts hypothécaires assurés et non assurés

Le 20 mai 2021, le BSIF a annoncé des changements au taux admissible minimal applicable aux prêts hypothécaires non assurés. De plus, le ministère des Finances a annoncé des changements au taux admissible applicable aux prêts hypothécaires assurés. Depuis le 1er juin 2021, le nouveau taux de référence est le taux le plus élevé entre le taux hypothécaire contractuel majoré de 2 % et 5,25 %, et s'appliquera aux prêts hypothécaires assurés et non assurés. Le précédent taux de référence applicable aux prêts hypothécaires non assurés était le taux le plus élevé entre le taux hypothécaire contractuel majoré de 2 % et le taux de référence quinquennal fixé par la Banque du Canada. Le précédent taux de référence applicable aux prêts hypothécaires assurés était le taux le plus élevé entre le taux hypothécaire contractuel et le taux de référence quinquennal fixé par la Banque du Canada.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

³ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁴ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

TABLEAU 26 : PRÊTS GARANTIS PAR (en millions de dollars canadiens)	R DES BIENS IMMOBILIER	S AU CANADA ¹			Aux Total des prêts garantis par des
			Amortissables	Non amortissables	biens immobiliers
	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires	Total des prêts garantis par des biens immobiliers amortissables	Lignes de crédit domiciliaires	
	•				31 octobre 2021
Total	231 675 \$	71 016 \$	302 691 \$	30 917 \$	333 608 \$
					31 octobre 2020
Total	213 239 \$	61 790 \$	275 029 \$	33 048 \$	308 077 \$

¹ Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

(en millions de dollars canadi	iens, sauf indica	ation contra	aire)									Aux
	Prêts	hypothé	caires réside	ntiels	Li	gnes de ci	rédit domicil	iaires				Total
	Ass	urés³	Non as	surés	Assu	rées³	Non ass	urées	As	suré³	Non a	ssuré
											31 octobre	2021
Canada												
Provinces de l'Atlantique	3 007 \$	1,3 %	3 575 \$	1,5 %	265 \$	0,3 %	1 451 \$	1,4 %	3 272 \$	1,0 %	5 026 \$	1,5 %
Colombie-Britannique ⁴	9 522	4,1	37 169	16,0	1 446	1,4	17 738	17,4	10 968	3,3	54 907	16,5
Ontario ⁴	25 603	11,1	94 913	41,1	5 173	5,1	52 977	52,0	30 776	9,1	147 890	44,3
Prairies ⁴	20 590	8,9	17 244	7,4	2 425	2,4	11 314	11,1	23 015	6,9	28 558	8,6
Québec	8 138	3,5	11 914	5,1	841	0,8	8 303	8,1	8 979	2,7	20 217	6,1
Total – Canada	66 860	28,9 %	164 815	71,1 %	10 150	10,0 %	91 783	90,0 %	77 010	23,0 %	256 598	77,0 %
États-Unis	868		35 797		-		8 736		868		44 533	
Total	67 728 \$		200 612 \$		10 150 \$		100 519 \$		77 878 \$		301 131 \$	_
											31 octobre	2020
Canada	0.040.0	4 = 0/	0.400.0	4 = 0/	0.40.0	0.0.0/	4 007 4	4 4 0/	0.504.0	4.4.0/	4 4 4 5 0	
Provinces de l'Atlantique	3 218 \$	1,5 %	3 108 \$	1,5 %	316 \$	0,3 %	1 337 \$	1,4 %	3 534 \$	1,1 %	4 445 \$	1,4 %
Colombie-Britannique ⁴	10 142	4,8	30 416	14,3	1 670	1,8	16 192	17,1	11 812	3,8	46 608	15,1
Ontario ⁴	28 818	13,5	80 096	37,4	5 925	6,2	47 361	50,0	34 743	11,3	127 457	41,5
Prairies ⁴	21 741	10,2	16 750	7,9	2 726	2,9	11 260	11,9	24 467	7,9	28 010	9,1
Québec	8 520	4,0	10 430	4,9	993	1,0	7 058	7,4	9 513	3,1	17 488	5,7
Total – Canada	72 439	34,0 %	140 800	66,0 %	11 630	12,2 %	83 208	87,8 %	84 069	27,2 %	224 008	72,8 %
États-Unis	1 008		37 972		-		10 953		1 008		48 925	
Total	73 447 \$		178 772 \$		11 630 \$		94 161 \$		85 077 \$		272 933 \$	

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

Le tableau ci-après présente un sommaire du calendrier de l'amortissement des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque selon la durée restante des contrats hypothécaires. Tous les montants sont calculés en fonction de l'habitude actuelle des emprunteurs en matière de remboursement anticipé afin de bien projeter leur propension à rembourser par anticipation. L'habitude actuelle de remboursement des emprunteurs tient compte des remboursements anticipés déjà effectués et des prévisions à l'égard de la période d'amortissement restante selon l'encours et les modalités des contrats en vigueur.

			D - F }		D- 40 }	_	\- 4F \		D- 00 }		D- 05 }	D- 20 }		Aux
	Moins de 5 ans		De 5 ans à moins de 10 ans		De 10 ans à moins de 15 ans	L	De 15 ans à moins de 20 ans		De 20 ans à moins de 25 ans		De 25 ans à moins de 30 ans	De 30 ans à moins de 35 ans	35 ans et plus	Total
													31 octob	ore 2021
Canada	0,9	%	3,1	%	6,6	%	19,0 °	%	41,9	%	28,2 %	0,3 %	- %	100,0 %
États-Unis	8,4		3,2		4,6		5,6		17,7		58,3	2,0	0,2	100,0
Total	1,9	%	3,2	%	6,3	%	17,2 °	%	38,4	%	32,4 %	0,6 %	- %	100,0 %
													31 octol	bre 2020
Canada	0,9	%	3,4	%	6,9	%	20,0 (%	44,7	%	23,3 %	0,8 %	- %	100,0 %
États-Unis	5,3		4,5		4,6		6,0		20,8		56,3	2,3	0,2	100,0
Total	1,6	%	3,5	%	6,5	%	17,8 °	%	41,2	%	28,4 %	1,0 %	- %	100,0 %

¹Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

acisagnes a la vivita e l'agina description de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

² Pourcentage basé sur l'encours.

TABLEAU 29 : RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ - Nouveaux prêts montés et nouveaux prêts acquis¹, ², ³

							Pour les 12	mois clos les
			3′	1 octobre 2021			31	octobre 2020
	Prêts	Lignes de			Prêts	Lign	es de	
	hypothécaires	crédit			hypothécaires		crédit	
	résidentiels	domiciliaires4,5		Total	résidentiels	domiciliai	res ^{4, 5}	Total
Canada								_
Provinces de l'Atlantique	73 %	6 71	%	72 %	74	%	71 %	73 %
Colombie-Britannique ⁶	68	65		67	68		63	66
Ontario ⁶	68	66		67	68		66	67
Prairies ⁶	74	71		73	74		71	72
Québec	73	72		72	73		72	73
Total – Canada	69	67		68	69		66	68
États-Unis	72	63		70	71		62	69
Total	69 %	66	%	68 %	69	%	66 %	68 %

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux et est transféré à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail, lorsque la NRE est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Compte non tenu des prêts dépréciés acquis, les prêts douteux bruts ont diminué de 746 millions de dollars, ou 24 %, en regard de ceux de l'exercice précédent.

Au Canada, les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ont diminué de 318 millions de dollars, ou 38 %, en 2021. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux nets de 352 millions de dollars, soit une baisse de 209 millions de dollars, ou 37 %, témoignant de l'amélioration des conditions de crédit qui s'est répercuté principalement dans les portefeuilles des prêts hypothécaires résidentiels et des lignes de crédit domiciliaires. Les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, aux entreprises et aux gouvernements se sont établis à 161 millions de dollars, soit une baisse de 109 millions de dollars, ou 40 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant surtout les résolutions, dont le nombre a dépassé celui des créances générées.

Aux États-Unis, les prêts douteux nets ont diminué de 223 millions de dollars, ou 15 %, en 2021. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux nets de 921 millions de dollars, soit une baisse de 179 millions de dollars, ou 16 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant principalement l'amélioration des conditions de crédit et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Les prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements se sont établis à 348 millions de dollars, soit une baisse de 44 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant principalement les résolutions, dont le nombre a dépassé celui des nouvelles créances générées, et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Sur le plan géographique, 29 % du total des prêts douteux nets ont été générés au Canada et 71 %, aux États-Unis. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets au Canada a été en Ontario, représentant 14 % du total des prêts douteux nets, par rapport à 18 % à l'exercice précédent. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets aux États-Unis a été dans l'état de New York, représentant 18 % du total des prêts douteux nets, par rapport à 14 % à l'exercice précédent.

(as seilling de dellers consiliers)	2024	2020	2040
(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements			
Prêts douteux au début de la période	3 157 \$	3 032 \$	3 154 \$
Classés comme douteux au cours de la période	3 839	6 305	6 037
Transférés dans les prêts productifs au cours de la période	(938)	(1 138)	(1 272)
Remboursements nets	(1 322)	(1 553)	(1 492)
Cessions de prêts	(18)	(67)	(292)
Montants radiés	(2 173)	(3 436)	(3 175)
Variations de change et autres variations	(134)	14	72
Prêts douteux à la fin de l'exercice	2 411 \$	3 157 \$	3 032 \$

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ D'après le prix des maisons au moment du montage.

⁴ Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.

⁵ L'option de l'avantage du taux fixe des lignes de crédit domiciliaires est incluse dans le calcul du ratio prêt-valeur.

⁶ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

² Compte non tenu des prêts dépréciés acquis.

³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

TABLEAU 31 : PRÊTS DOUTI (en millions de dollars canadiens, sauf indi							Aux				Pourcentag	e du total
(,	31 oct. 2021	31 oct. 2020	31 oct. 2019	31 oct. 2018	31 oct. 2017	31 oct. 2021	31 oct. 2020	31 oct. 2019	31 oct. 2018	31 oct. 2017
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets					
Canada Prêts hypothécaires résidentiels Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	233	\$ 33	\$ 200 \$	333 \$	253 \$	246 \$	279 \$	11,2 %	14,3 %	11,0 %	10,0 %	11,6 %
Lignes de crédit domiciliaires Prêts-auto indirects	121 51	20 39	101 12	177 21	134 29	118 23	102 11	5,7 0,7	7,6 0,9	5,8 1,3	4,8 0,9	4,3 0,5
Autres Cartes de crédit ⁵	39 77	28 49	11 28	30	9 66	12 55	19 51	0,6 1,6	- 1,3	0,4 2,9	0,5 2,2	0,8 2,1
Total des prêts aux particuliers Immobilier	521	169	352	561	491	454	462	19,8	24,1	21,4	18,4	19,3
Résidentiel Non résidentiel	2	1 1	1 2	7 6	2 2	3 2	3	0,1 0,1	0,3 0,3	0,1 0,1	0,1 0,1	0,1 0,1
Total des prêts immobiliers	5	2	3	13	4	5	6	0,2	0,6	0,2	0,2	0,2
Agriculture	10	2	8	16	13	4	5	0,4	0,7	0,6	0,2	0,2
Automobile	18	12	6	16	25	9	2	0,3	0,7	1,1	0,4	0,1
Services financiers	_ 5	- 1	4	- 5	1	2	_	-	_	_	0,1	-
Alimentation, boissons et tabac Foresterie Gouvernements, entités du secteur	1	-	1	-	2 –	1	1 -	0,2 0,1	0,2 _	0,1 _	_	_
public et éducation Services de santé et services sociaux Construction industrielle et	19 33	19 11	22	21	4	4	11	1,2	0,9	0,2	0,2	0,5
entrepreneurs spécialisés Métaux et mines	101 6	74 3	27 3	71 4	142 6	136 7	2 15	1,5 0,2	3,0 0,2	6,2 0,2	5,5 0,3	0,1 0,7
Pipelines, pétrole et gaz Énergie et services publics	39	22	17	25	19	9	22	1,0	1,1	0,8	0,4	0,9
Services professionnels et autres	25	15	10	7	13	5	6	0,5	0,3	0,6	0,2	0,2
Commerce de détail	118	66	52	54	11	5	8	2,9	2,3	0,5	0,2	0,3
Fabrication – divers et vente de gros Télécommunications, câblodistribution et médias	8 5	5	3	10 19	- 6	6 1	7	0,2 0,2	0,4	0,2	0,2	0,3
Transports	13 7	11 7	2	4	4 3	2	5 2	0,2 0,1	0,2	0,2	0,1	0,2
Divers Total des prêts aux entreprises et				5	<u> </u>				0,2	0,1		0,1
aux gouvernements Total - Canada	413 934	252 421	161 513	270 831	253 744	198 652	92 554	9,0 28,8	11,6 35,7	11,0 32,4	8,0 26,4	3,8 23,1
États-Unis	934	421	513	031	744	032	554	20,0	33,1	32,4	20,4	23,1
Prêts hypothécaires résidentiels Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	397	18	379	425	418	416	429	21,3	18,3	18,2	16,9	17,9
Lignes de crédit domiciliaires	336	26	310	386	455	796	795	17,4	16,6	19,8	32,3	33,1
Prêts-auto indirects	194	23	171	210	232	198	234	9,6	9,0	10,1	8,0	9,8
Autres Cartes de crédit ⁵	5 148	3 89	2 59	8 71	5 90	6 58	4 38	0,1 3,3	0,3 3,1	0,2 3,9	0,2 2,4	0,2 1,6
Total des prêts aux particuliers	1 080	159	921	1 100	1 200	1 474	1 500	51,7	47,3	52,2	59,8	62,6
Immobilier Résidentiel	50	4	46	45	20	24	27	2,5	1,9	0,9	1,0	1,1
Non résidentiel	100	9	91	87	66	97	73	5,1	3,8	2,9	3,9	3,1
Total des prêts immobiliers	150 1	13	137 1	132 1	86 1	121	100	7,6	5,7	3,8	4,9	4,2
Agriculture Automobile	4	_	4	4	5	2 8	12	0,1 0,2	0,2	0,2	0,1 0,3	0,1 0,5
Services financiers	7	_	7	14	15	28	39	0,4	0,6	0,7	1,1	1,6
Alimentation, boissons et tabac Foresterie	11 -	3 -	8 -	8 –	8 –	10 1	9 1	0,4 -	0,4 -	0,3	0,4	0,4
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	6	1	5	7	9	7	9	0,3	0,3	0,4	0,3	0.4
Services de santé et services sociaux	21	1	20	20	32	11	11	1,1	0,3	1,4	0,5	0,4
Construction industrielle et												
entrepreneurs spécialisés	18	4	14	13 19	24	19	20 4	0,8	0,6	1,0	0,8	0,8
Métaux et mines Pipelines, pétrole et gaz	15 8	1 7	14 1	19	4	3 11	4 17	0,8 0,1	8,0 —	0,2	0,1 0,5	0,2 0,7
Énergie et services publics	7	-	7	13	1	1	1	0,4	0,6	_	-	-
Services professionnels et autres	59	6	53	52	68	44	46	3,0	2,2	2,9	1,8	1,9
Commerce de détail	37	8 2	29 12	38	38	37 15	37	1,6	1,6	1,7	1,5	1,6
Fabrication – divers et vente de gros Télécommunications, câblodistribution	14	2	12	13	13	15	26	0,7	0,6	0,6	0,6	1,1
et médias	6	_	6	6	4	3	1	0,3	0,3	0,2	0,1	_
Transports	27	2	25	30	26	15	6	1,4	1,3	1,1	0,6	0,2
Divers Total des prêts aux entreprises et	6	1_	5	21	20	6	3	0,3	0,9	0,9	0,2	0,1
aux gouvernements	397 1 477	49 208	348 1 269	392 1 492	354 1 554	342 1 816	344 1 844	19,5	17,0 64,3	15,4	13,8 73,6	14,3 76,9
												/6 U
Total – États-Unis Autres pays	14//		1 209	1 492	1 334	- 1 010	1 044	71,2	- 04,3	67,6	73,0	70,5

Prêts douteux nets en % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

1,89 % 2,59 % 2,81 % 3,33 % 3,45 %

1 Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.
2 D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.
3 Incluent les prêts évalués à la JVAERG.
4 Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (IAS 39), ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la JVAERG selon IFRS 9.
5 Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

TABLEAU 32 : PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2, 3, 4, 5}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication	contraire)				Aux		Pourcent	age du total
	<u> </u>		31 octobre					
			2021	2020	2019	2021	2020	2019
		Provisions pour						
	Prêts	pertes sur prêts	Prêts	Prêts	Prêts			
	douteux	à l'étape 3 (actifs	douteux	douteux	douteux			
	bruts	dépréciés)	nets	nets	nets			
Canada								
Provinces de l'Atlantique	25 9	7	\$ 18 \$	23 \$	24 \$	1,0 %	1,0 %	1,1 %
Colombie-Britannique ⁶	87	26	61	95	71	3,4	4,0	3,1
Ontario ⁶	556	312	244	415	382	13,7	17,9	16,6
Prairies ⁶	223	58	165	238	211	9,3	10,2	9,2
Québec	43	18	25	60	56	1,4	2,6	2,4
Total – Canada	934	421	513	831	744	28,8	35,7	32,4
États-Unis								
Caroline du Nord et Caroline du Sud	77	13	64	99	104	3,6	4,3	4,5
Floride	155	19	136	154	141	7,6	6,6	6,1
Nouvelle-Angleterre ⁷	259	24	235	299	367	13,2	12,9	16,0
New Jersey	177	20	157	192	219	8,8	8,3	9,5
New York	352	33	319	324	324	17,9	13,9	14,1
Pennsylvanie	93	11	82	99	84	4,6	4,3	3,7
Autres	364	88	276	325	315	15,5	14,0	13,7
Total – États-Unis	1 477	208	1 269	1 492	1 554	71,2	64,3	67,6
Total	2 411 9	629	\$ 1782 \$	2 323 \$	2 298 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des prêts nets	•		0,24 %	0,32 %	0,33 %	•		

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)

La provision pour pertes sur créances, y compris les positions hors bilan, de 7 255 millions de dollars au 31 octobre 2021 comprenait une provision pour pertes sur prêts douteux à l'étape 3 de 638 millions de dollars, une provision à l'étape 2 de 3 959 millions de dollars et une provision à l'étape 1 de 2 649 millions de dollars, ainsi qu'une provision relative aux titres de créance de 9 millions de dollars. Les provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 sont pour les prêts productifs et les instruments hors bilan.

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)

La provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 a diminué de 240 millions de dollars, ou 27 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, reflétant les résolutions de prêts douteux dans le portefeuille du secteur Services bancaires de gros, l'amélioration des conditions de crédit et l'incidence du taux de change.

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)

Au 31 octobre 2021, la provision relative aux actifs productifs totalisait 6 608 millions de dollars, en baisse par rapport à 8 499 millions de dollars au 31 octobre 2020. La diminution est largement en raison des reprises au cours de l'exercice considéré découlant de l'amélioration des conditions de crédit, y compris de meilleures perspectives économiques, et de l'incidence du taux de change. La diminution de la provision pour les prêts à la consommation s'est reflétée dans tous les produits et comprenait un montant de 437 millions de dollars attribuable à la partie revenant aux partenaires des portefeuilles de cartes stratégiques aux États-Unis. La diminution de la provision pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements s'est de façon générale reflétée dans divers secteurs. La provision relative aux titres de créance a augmenté de 2 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent.

Les informations prospectives, y compris les variables macroéconomiques réputées être prédictives des pertes de crédit attendues selon l'expérience de la Banque, sont utilisées pour déterminer les scénarios de pertes de crédit attendues et les pondérations probabilistes connexes afin d'établir les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Chaque trimestre, l'ensemble des variables macroéconomiques de base prévues sont mises à jour, donnant lieu à de nouveaux scénarios macroéconomiques optimistes et pessimistes. Les pondérations probabilistes appliquées à chaque scénario de pertes de crédit attendues sont également passées en revue chaque trimestre et mises à jour, au besoin, dans le cadre du processus de gouvernance de la Banque à l'égard des pertes de crédit attendues. Par suite des revues périodiques et des mises à jour trimestrielles, la provision pour pertes sur créances pourrait être revue afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées en fonction des pertes récentes de la Banque et de ses opinions prospectives, y compris l'incidence de la COVID-19. La Banque passe régulièrement en revue la méthode employée et a effectué des évaluations qualitatives supplémentaires au niveau du portefeuille et des prêts pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante. Pour plus de renseignements sur les informations prospectives, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2021 de la Banque.

La provision pour pertes sur créances fondées sur des pondérations probabilistes reflète les opinions prospectives de la Banque de même que ses estimations relativement aux répercussions potentielles de la COVID-19. La Banque continue de faire le suivi des répercussions de la COVID-19. Dans la mesure où certaines répercussions anticipées de la COVID-19 ne peuvent pas être totalement intégrées dans les modèles quantitatifs, la direction continue d'exercer un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer le montant des pertes de crédit attendues en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables. Une importante part d'incertitude perdure à l'égard des effets de la pandémie de COVID-19, et à mesure que la situation se développera, la provision pour pertes sur créances sera peaufinée dans les trimestres à venir. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2021 de la Banque.

² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

⁴ Compte non tenu des prêts dépréciés acquis.

⁵ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

⁶ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁷ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) est le montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan), y compris les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs) et les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés), à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances prévues et subies dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements au cours de l'exercice sont soustraits des provisions.

Au Canada, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 553 millions de dollars, soit une baisse de 468 millions de dollars, ou 46 %, par rapport à celle de 2020 largement attribuable à l'amélioration des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 102 millions de dollars, une baisse de 178 millions de dollars, ou 64 %, par rapport à celle de l'exercice précédent largement attribuable à l'amélioration des conditions de crédit.

Aux États-Unis, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 589 millions de dollars, soit une baisse de 712 millions de dollars, ou 55 %, par rapport à celle de 2020 largement attribuable à l'amélioration des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 73 millions de dollars, une baisse de 298 millions de dollars, ou 80 %, par rapport à celle de l'exercice précédent largement attribuable à l'amélioration des conditions de crédit.

Sur le plan géographique, la plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait au Canada a été en Ontario. La plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait aux États-Unis a été dans l'État de New York et en Nouvelle-Angleterre.

Le tableau ci-après est un sommaire des provisions présentées à l'état du résultat consolidé.

TABLEAU 33 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES			
(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019
Provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)			
Services de détail au Canada	652 \$	1 256 \$	1 126 \$
Services de détail aux États-Unis	438	997	936
Services bancaires de gros	8	279	20
Siège social ¹	211	431	548
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3	1 309	2 963	2 630
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs) ²			
Services de détail au Canada	(394)	1 490	180
Services de détail aux États-Unis	(688)	1 928	146
Services bancaires de gros	(126)	229	24
Siège social ¹	(325)	632	49
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	(1 533)	4 279	399
Provision pour pertes sur créances	(224) \$	7 242 \$	3 029 \$

¹ Comprend la provision pour pertes sur créances sur la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

² Comprend la provision pour pertes sur créances sur les actifs financiers, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière.

en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			cices clos les			ntage du tota
	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019
rovision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	2021	2020	2019	2021	2020	2018
anada , , , , , , , , , , , , , , , , , ,						
rêts hypothécaires résidentiels	- \$	27	\$ 26 \$	- %	0,9 %	1,0
rêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	3	17	11	0,2	0,6	0,4
Prêts-auto indirects	151	221	238	11,5	7,5	9,1
Autres	126	226	227	9,6	7,6	8,6
Cartes de crédit	273	530	489	20,9	17,9	18,6
otal des prêts aux particuliers nmobilier	553	1 021	991	42,2	34,5	37,7
Résidentiel	1	(4)	1	0,1	(0,1)	_
Non résidentiel		1	1	_	-	_
otal des prêts immobiliers	1	(3)	2	0,1	(0,1)	_
griculture	(1)	5	2	(0,1)	0,2	_
utomobile	4	5	8	0,3	0,2	0,3
ervices financiers	_	_	_	· <u> </u>	-	-
limentation, boissons et tabac	2	_	3	0,2	_	0,1
oresterie	-	_	_	-	_	-
ouvernements, entités du secteur public et éducation	24	-	-	1,8	_	-
ervices de santé et services sociaux	7	4	7	0,5	0,1	0,3
onstruction industrielle et entrepreneurs spécialisés	24	52	48	1,8	1,7	1,9
létaux et mines	1	4	9	0,1	0,1	0,3
ipelines, pétrole et gaz	8	17	8	0,6	0,6	0,3
nergie et services publics	- 42	- 20	_ 15	- 10	0.7	0,0
ervices professionnels et autres	13	20	15 15	1,0 0.7	0,7	0,6
ommerce de détail abrication – divers et vente de gros	9	99 7	15 5	0,7	3,3 0,2	0,0
élécommunications, câblodistribution et médias		42	7		1,4	0,2
ransports	7	15	8	0.5	0,6	0,0
utres	3	13	11	0,3	0,4	0,4
otal des prêts aux entreprises et aux gouvernements	102	280	148	7,8	9,4	5,6
otal – Canada	655	1 301	1 139	50,0	43,9	43,3
tats-Unis						
rêts hypothécaires résidentiels	(4)	9	10	(0,3)	0,3	0,4
rêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	` '				•	•
Lignes de crédit domiciliaires	(19)	11	(12)	(1,5)	0,4	(0,4
Prêts-auto indirects	92	349	318	7,0	11,7	12,1
Autres	140	171	180	10,7	5,8	6,8
Cartes de crédit	380	761	894	29,1	25,7	34,0
otal des prêts aux particuliers	589	1 301	1 390	45,0	43,9	52,9
mmobilier						
Résidentiel	3	3	3	0,2	0,1	0,1
Non résidentiel	(4)	16	4	(0,3)	0,5	0,2
otal des prêts immobiliers	(1)	19	7	(0,1)	0,6	0,3
griculture	-	_	_	-	-	-
utomobile	=	_	1	<u></u>	_	-
ervices financiers	5	1	2	0,4	_	-
limentation, boissons et tabac	3	2	_	0,2	0,2	-
iouvernements, entités du secteur public et éducation	(1)	_ 24	1 7	(0,1)	- 0.8	0
ervices de santé et services sociaux	3 4		7 15	0,2 0,3	0,8 (0,1)	0,0 0,0
onstruction industrielle et entrepreneurs spécialisés létaux et mines	(1)	(4) 5	(1)	0,3 (0,1)	0,3	0,0
ipelines, pétrole et gaz	(1)	231	(1)	0,1)	0,3 7,8	-
nergie et services publics	3	7	18	0,8 0,2	7,8 0,2	0,
				0,2	0,2	1,
	2		27	U.Z	0,0	
ervices professionnels et autres		25	27 8	-,	0.3	n :
ervices professionnels et autres ommerce de détail	2			0,2 0,6 0,2	0,3 0,2	0,3
ervices professionnels et autres ommerce de détail abrication – divers et vente de gros	2 8	25 10	8	0,6		0,; - -
ervices professionnels et autres ommerce de détail abrication – divers et vente de gros élécommunications, cáblodistribution et médias	2 8 2 1 10	25 10 6	8 2	0,6 0,2	0,2	-
ervices professionnels et autres ommerce de détail abrication – divers et vente de gros élécommunications, câblodistribution et médias ransports	2 8 2 1	25 10 6 7	8 2 2	0,6 0,2 0,1	0,2 0,2	0,0
ervices professionnels et autres ommerce de détail abrication – divers et vente de gros élécommunications, câblodistribution et médias ansports ivers	2 8 2 1 10	25 10 6 7 7	8 2 2 16	0,6 0,2 0,1 0,8	0,2 0,2 0,2	0,€ 0,€
ervices professionnels et autres ommerce de détail abrication – divers et vente de gros élécommunications, câblodistribution et médias ransports ivers otal des prêts aux entreprises et aux gouvernements	2 8 2 1 10 27	25 10 6 7 7 31	8 2 2 16 15	0,6 0,2 0,1 0,8 2,1	0,2 0,2 0,2 1,0	0,6 0,6 4,5
ervices professionnels et autres ommerce de détail abrication – divers et vente de gros élécommunications, câblodistribution et médias ransports ivers otal des prêts aux entreprises et aux gouvernements otal – États-Unis	2 8 2 1 10 27	25 10 6 7 7 31 371	8 2 2 16 15	0,6 0,2 0,1 0,8 2,1	0,2 0,2 0,2 1,0 12,5 56,4	0,6 0,6 4,5 57,4
ervices professionnels et autres ommerce de détail abrication – divers et vente de gros élécommunications, câblodistribution et médias ransports ivers otal des prêts aux entreprises et aux gouvernements otal – États-Unis utres pays	2 8 2 1 10 27 73	25 10 6 7 7 31 371	8 2 2 16 15 120 1 510	0,6 0,2 0,1 0,8 2,1 5,6	0,2 0,2 0,2 1,0 12,5	0,3
ervices professionnels et autres ommerce de détail abrication – divers et vente de gros élécommunications, câblodistribution et médias ransports ivers otal des prêts aux entreprises et aux gouvernements otal – États-Unis utres pays otal, compte non tenu des autres prêts utres prêts	2 8 2 1 10 27 73 662	25 10 6 7 7 31 371 1672 2	8 2 2 16 15 120 1 510	0,6 0,2 0,1 0,8 2,1 5,6 50,6	0,2 0,2 0,2 1,0 12,5 56,4 0,1	0,6 0,6 4,5 57,4
ervices professionnels et autres ommerce de détail abrication – divers et vente de gros élécommunications, câblodistribution et médias ransports ivers otal des prêts aux entreprises et aux gouvernements otal – États-Unis utres pays otal, compte non tenu des autres prêts utres prêts	2 8 2 1 10 27 73 662	25 10 6 7 7 31 371 1672 2	8 2 2 16 15 120 1 510	0,6 0,2 0,1 0,8 2,1 5,6 50,6	0,2 0,2 0,2 1,0 12,5 56,4 0,1	0,6 0,6 4,5 57,4
ervices professionnels et autres ommerce de détail abrication – divers et vente de gros élécommunications, câblodistribution et médias ransports ivers otal des prêts aux entreprises et aux gouvernements otal – États-Unis utres pays otal, compte non tenu des autres prêts utres prêts itres de créance au coût amorti ou à la JVAERG	2 8 2 1 10 27 73 662 - 1 317	25 10 6 7 7 31 371 1672 2 2 975	8 2 2 16 15 120 1510 - 2 649	0,6 0,2 0,1 0,8 2,1 5,6 50,6	0,2 0,2 0,2 1,0 12,5 56,4 0,1 100,4	0,6 0,6 4,5 57,-
ervices professionnels et autres ommerce de détail abrication – divers et vente de gros élécommunications, câblodistribution et médias ransports ivers otal des prêts aux entreprises et aux gouvernements otal – États-Unis utres pays otal, compte non tenu des autres prêts utres prêts itres de créance au coût amorti ou à la JVAERG rêts dépréciés acquis ³	2 8 2 1 10 27 73 662 - 1 317	25 10 6 7 7 31 371 1672 2 2975	8 2 2 16 15 120 1 510 - 2 649	0,6 0,2 0,1 0,8 2,1 5,6 50,6 - 100,6	0,2 0,2 0,2 1,0 12,5 56,4 0,1 100,4	0,6 0,0 4,4 57,7 100,7
ervices professionnels et autres ommerce de détail abrication – divers et vente de gros élécommunications, câblodistribution et médias ransports ivers otal des prêts aux entreprises et aux gouvernements otal – États-Unis utres pays otal, compte non tenu des autres prêts utres prêts itres de créance au coût amorti ou à la JVAERG rêts dépréciés acquis³ otal – Autres prêts	2 8 2 1 10 27 73 662 - 1 317	25 10 6 7 7 31 371 1672 2 2 975	8 2 2 16 15 15 120 1 510 - 2 649 - (19) (19)	0,6 0,2 0,1 0,8 2,1 5,6 50,6 - 100,6	0,2 0,2 0,2 1,0 12,5 56,4 0,1 100,4 - (0,4)	0,0 0,0 4,4 57,,- 100,7
ervices professionnels et autres ommerce de détail abrication – divers et vente de gros élécommunications, câblodistribution et médias ransports ivers otal des prêts aux entreprises et aux gouvernements otal – États-Unis utres pays otal, compte non tenu des autres prêts utres prêts tres de créance au coût amorti ou à la JVAERG rêts dépréciés acquis³ otal – Autres prêts otal – Autres prêts otal de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	2 8 2 1 10 27 73 662 - 1 317	25 10 6 7 7 31 371 1672 2 2975	8 2 2 16 15 120 1 510 - 2 649	0,6 0,2 0,1 0,8 2,1 5,6 50,6 - 100,6	0,2 0,2 0,2 1,0 12,5 56,4 0,1 100,4	0,0 0,0 4,4 57,,- 100,7
ervices professionnels et autres ommerce de détail abrication – divers et vente de gros élécommunications, câblodistribution et médias ansports vers otal des prêts aux entreprises et aux gouvernements otal – États-Unis utres pays otal, compte non tenu des autres prêts utres prêts tres de créance au coût amorti ou à la JVAERG éts dépréciés acquis³ otal – Autres prêts otal – Autres prêts otal de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés) rovision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	2 8 2 1 10 27 73 662 - 1 317 - (8) (8)	25 10 6 7 7 31 371 1 672 2 2 975 - (12) (12) 2 963	8 2 2 16 15 15 120 15 10 - 2 649 - (19) (19) \$ 2 630 \$	0,6 0,2 0,1 0,8 2,1 5,6 50,6 - 100,6	0,2 0,2 0,2 1,0 12,5 56,4 0,1 100,4 - (0,4)	0,0 0,0 4,4 57,- 100,
ervices professionnels et autres ommerce de détail abrication – divers et vente de gros élécommunications, càblodistribution et médias ransports ivers otal des prêts aux entreprises et aux gouvernements otal – États-Unis utres pays otal, compte non tenu des autres prêts utres prêts tres de créance au coût amorti ou à la JVAERG rêts dépréciés acquis³ otal – Autres prêts otal de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés) rovision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 rêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	2 8 2 1 10 27 73 662 - 1 317	25 10 6 7 7 31 371 1672 2 2 975 - (12) (12) 2 963	8 2 2 16 15 120 1510 2 649 (19) (19) \$ 2 630 \$ \$ \$ 400 \$	0,6 0,2 0,1 0,8 2,1 5,6 50,6 - 100,6	0,2 0,2 0,2 1,0 12,5 56,4 0,1 100,4 - (0,4)	0,0 0,0 4,4 57,,- 100,7
ervices professionnels et autres ommerce de détail abrication – divers et vente de gros élécommunications, câblodistribution et médias ransports ivers otal des prêts aux entreprises et aux gouvernements otal – États-Unis utres pays otal, compte non tenu des autres prêts utres prêts itres de créance au coût amorti ou à la JVAERG rêts dépréciés acquis ³	2 8 2 1 10 27 73 662 - 1 317 - (8) (8)	25 10 6 7 7 31 371 1 672 2 2 975 - (12) (12) 2 963	8 2 2 16 15 15 120 15 10 - 2 649 - (19) (19) \$ 2 630 \$	0,6 0,2 0,1 0,8 2,1 5,6 50,6 - 100,6	0,2 0,2 0,2 1,0 12,5 56,4 0,1 100,4 - (0,4)	0,6 0,0 4,4 57,7 100,7

Total de la provision pour pertes sur prets a l'étape 1 et à l'étape 2

Total de la provision pour pertes sur créances

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Inclut les prêts évalués à la JVAERG.

³ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			Ex	ercices clos les			Pourc	entage du tot	tal
	31 octobre 2021	31 c	ctobre 2020	31 octobre 2019	3	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octob 201	
Canada									
Provinces de l'Atlantique	40	\$	67 \$	80	\$	(17,9) %	0,9	% 2	,6
Colombie-Britannique ⁴	73		138	120		(32,6)	1,9	4	,0
Ontario ⁴	315		678	490		(140,6)	9,4	16	,2
Prairies ⁴	163		276	302		(72,8)	3,8	10	.0
Québec	64		142	147		(28,5)	2,0		,8
Total – Canada	655		1 301	1 139		(292,4)	18,0	37	,6
États-Unis						, , ,			
Caroline du Nord et Caroline du Sud	35		68	63		(15,6)	0,9	2	,1
Floride	59		117	112		(26,3)	1,6	3	,7
Nouvelle-Angleterre ⁵	65		191	161		(29,0)	2,6	5	,3
New Jersey	52		107	128		(23,2)	1,5	4	,2
New York	101		180	174		(45,1)	2,5	5	,7
Pennsylvanie	30		52	61		(13,4)	0,7	2	,0
Autres ⁶	320		957	811		(142,9)	13,2	26	,8
Total – États-Unis	662		1 672	1 510		(295,5)	23,0	49	,8
Autres pays	-		2	_		-	_		_
Total, compte non tenu des autres prêts	1 317		2 975	2 649		(587,9)	41,0	87	,4
Autres prêts ⁷	(8)		(12)	(19)		3,5	(0,1)	(0	,6)
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	1 309		2 963	2 630		(584,4)	40,9	86	
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	(1 533)		4 279	399		684.4	59,1	13	
Total de la provision pour pertes sur créances	(224)	\$	7 242 \$		\$	100,0 %			

Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets ⁶	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019
Canada			
Prêts hypothécaires résidentiels	- %	0,01 %	0,01 %
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts			
aux particuliers	0,35	0,66	0,65
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,08	0,22	0,13
Total – Canada	0,03	0,27	0,25
États-Unis			
Prêts hypothécaires résidentiels	(0,01)	0,03	0,03
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts			
aux particuliers	1,08	2,10	2,28
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,06	0,26	0,10
Total – États-Unis	(0,17)	0,70	0,69
Autres pays	0,03	0,10	_
Total, compte non tenu des autres prêts	0,18	0,41	0,39
Autres prêts	(61,54)	(7,10)	(5,29)
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3			
(actifs dépréciés)	0,18	0,41	0,39
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	(0,21)	0,59	0,06
Total de la provision pour pertes sur créances en % de la	•		
moyenne des prêts et acceptations nets	(0,03) %	0,99 %	0,44 %

moyenne des prets et acceptations nets

(0,03) % 0,99 % 0,44 %

Diaprès surtout la région géographique de l'adresse du client.

Comprend les engagements de clients au titre d'acceptations.

Comprend les engagements de clients au titre d'acceptations.

Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

Comprend les provisions pour pertes sur créances attribuables à d'autres États/régions, y compris ceux ou celles qui se trouvent à l'extérieur de l'étendue géographique principale de la TD aux États-Unis.

Les autres prêts comprennent les autres prêts dépréciés acquis.

RISQUE-PAYS

France

Allemagne

Pays-Bas

Norvège

Suède

Suisse

Autres7

Royaume-Uni

Total - Reste de l'Europe

Le tableau suivant fournit un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (GIIPE).

(en millions de dollars	s canadiens)												Aux
		Pr	êts et engaç	gements ²	Dérivés, mi	ses en pens	ion et prêts o	de titres³	Portefeuille o	le négociatio	n et de place	ement 4, 5	
		Emprun-			ı	Emprun-				Emprun-			
	Futura maiores and	teurs Ins		Tatal Fut		teurs Ins		Total Fo		teurs Inst			position totale ⁶
_	Entreprises so	uverains fina	ancieres	Total Ent	reprises so	averains iin	ancieres	TOTAL EN	treprises so	uverains fina	incieres	Total	
Pays												31 octo	bre 2021
GIIPE													
Grèce	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- :
Italie	-	-	9	9	-	-	20	20	15	4	48	67	96
Irlande	-	-	539	539	11	10	353	374	-	-	37	37	950
Portugal	-	-	-	-	-	118	61	179	3	-		3	182
Espagne			100	100		12	124	136	21	11	57	79	315
Total GIIPE	-		648	648	11	140	558	709	39	5	142	186	1 543
Reste de l'Europe													
Autriche	-	-	17	17	7	90	31	128	-	1 418	11	1 429	1 574
Belgique	433	-	210	643	727	17	134	878	2	298	31	331	1 852
Finlande	-	199	9	208	-	109	119	228	-	980	64	1 044	1 480
France	548	904	979	2 431	46	364	1 627	2 037	234	5 064	220	5 518	9 986
Allemagne	2 411	429	353	3 193	866	759	1 513	3 138	302	9 628	98	10 028	16 359
Pays-Bas	607	234	411	1 252	287	272	338	897	141	2 550	79	2 770	4 919
Norvège	-	305	28	333	-	167	24	191	3	1 161	628	1 792	2 316
Suède	-	-	56	56	-	73	94	167	10	1 833	662	2 505	2 728
Suisse	1 014	74	311	1 399	578	32	1 302	1 912	72	-	87	159	3 470
Royaume-Uni	6 998	13 841	1 151	21 990	1 790	1 304	11 022	14 116	1 487	382	539	2 408	38 514
Autres ⁷	-	162	119	281	-	224	372	596	6	460	11	477	1 354
Total - Reste													
de l'Europe	12 011	16 148	3 644	31 803	4 301	3 411	16 576	24 288	2 257	23 774	2 430	28 461	84 552
Total – Europe	12 011 \$	16 148 \$	4 292 \$	32 451 \$	4 312 \$	3 551 \$	17 134 \$	24 997 \$	2 296 \$	23 779 \$	2 572 \$	28 647 \$	86 095 \$
Pays												31 octo	bre 2020
GIIPE													
Grèce	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- 9
Italie	_	_	10	10	-	-	3	3	17	_	17	34	47
Irlande	_	_	320	320	11	_	331	342	_	_	21	21	683
Portugal	_	_	_	_	_	86	24	110	13	_	_	13	123
Espagne	_	_	89	89	-	_	86	86	4	715	38	757	932
Total GIIPE	-	_	419	419	11	86	444	541	34	715	76	825	1 785
Reste de l'Europe													
Autriche	_	-	18	18	3	122	33	158	5	1 266	9	1 280	1 456
Belgique	266	_	189	455	824	30	175	1 029	40	320	_	360	1 844
Finlande	_	252	9	261	_	52	63	115	-	1 054	16	1 070	1 446
-	504	1001	000	0.537		4 075	4.050	0.000	400	4 700	100	5 00 4	10.004

2 577

2 349

1 420

394

67

1 645

382

25 877 \$

15 890

25 458

374

536

29

67

331

760

109

3 803 \$

3 384

1 075

697

179

439

109

19

847

203

3 772

3 858 \$

1 253

1 086

725

42

174

856

699

8 424

13 530

13 974 \$

2 383

2 317

1 648

481

283

1 202

10 863

21 390

911

109

249

29

5

4

16

93

550

584 \$

4 789

9 691

2 635

708

1784

479

430

23 156

23 871 \$

466

30

220

439

781

162

526

2 689

2 765 \$

40

5 364

9 970

2 884

1 152

2 569

1 098

26 395

27 220 \$

178

470

10 324

14 636

5 952

2 027

2 9 1 9

3 025

27 851

1 763

73 243

75 028 \$

895

383

327

9

1 592

4 088

4 099 \$

Environ 98 % (97 % au 31 octobre 2020) de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés Aa3 ou mieux par Moody's Investors Services (Moody's) ou AA ou mieux par Standard & Poor's (S&P), et la quasi-totalité de cette exposition se rapporte à la dette souveraine même de ces pays ou aux banques d'importance systémique de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières sont garanties au moment de leur conclusion. La grande majorité des risques liés aux dérivés sont contrebalancés par une sûreté sous forme de trésorerie tandis que les opérations de rachat sont garanties en grande partie par des titres de gouvernement notés AA ou mieux et par de la trésorerie. La Banque a aussi une exposition limitée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsqu'elle fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

En plus de l'exposition européenne présentée ci-dessus, la Banque a également une exposition de 13,6 milliards de dollars (14,8 milliards de dollars au 31 octobre 2020) à des entités supranationales parrainées en Europe et une exposition indirecte de 3,5 milliards de dollars (6,2 milliards de dollars au 31 octobre 2020) à des sûretés européennes de contreparties hors de l'Europe liées aux rachats et aux transactions de prêt de valeurs mobilières qui sont soumises à des exigences quotidiennes d'appel de marge.

591

609

1 163

5 333

9 443

9 443 \$

1 481

1 024

494

275

365

151

273

9 797

12 631

12 631 \$

Total - Europe 1 Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'a été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 octobre 2021 ni au 31 octobre 2020.

³ Les expositions sont calculées à la juste valeur et tiennent compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 1,9 milliard de dollars pour le GIIPE (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2020) et de 78,0 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (82,3 milliards de dollars au 31 octobre 2020). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

⁴ Le portefeuille de négociation et de placement comprend les dépôts, et les expositions du portefeuille de négociation sont présentées déduction faite des positions vendeur admissibles.

⁵ Les justes valeurs des expositions au GIIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement étaient de néant au 31 octobre 2021 et au 31 octobre 2020.

⁶ La Banque ne disposait d'aucune protection notionnelle achetée à l'aide de swaps sur défaillance (néant au 31 octobre 2020).

⁷ L'exposition « Autres » à l'Europe est répartie entre 12 pays (12 pays au 31 octobre 2020), dont l'exposition individuelle nette, comprenant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 octobre 2021.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Situation des fonds propres

TABLEAU 37 : STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS – Bâle III (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	2021	2020
actions ordinaires majorées du surplus d'apport connexe	23 086 \$	22 570
Résultats non distribués	63 944	53 845
Cumul des autres éléments du résultat global	7 097	13 437
onds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	94 127	89 852
ujustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Goodwill (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(16 099)	(17 019)
nmobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(2 006)	(2 030)
ctifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires	(100)	(177)
éserve de couverture de flux de trésorerie	(1 691)	(3 720)
suffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	-	_
rofits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	(124)	(57)
citeur proprie citifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(470)	(9)
ctions propres	(36)	(36)
articipations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières,	(00)	(00)
déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	(4 486)	(6 321)
articipations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités	, ,	, ,
financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles		
(montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-
utres déductions et ajustements réglementaires de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires indiqués par		
le BSIF ¹	822	2 133
otal des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	(24 190)	(27 236)
onds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	69 937	62 616
the first of the transfer of the		
utres éléments de fonds propres de catégorie 1	E CO4	E 647
utres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital struments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres	5 691	5 647
de catégorie 1	450	1 190
utres éléments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers		1 130
utres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	6 141	6 837
articipations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) articipations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières	(12)	(12)
qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	(350)	(350)
otal des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1	(362)	(362)
utres éléments de fonds propres de catégorie 1	5 779	6 475
onds propres de catégorie 1	75 716	69 091
onds propres de catégorie 2 et provisions		
struments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	11 030	11 277
struments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 2	120	160
rovisions collectives	1 665	509
onds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires	12 815	11 946
justements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2		
struments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre	(8)	_
articipations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières,		
déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)²	(308)	(856)
articipations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes,		
à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 %, mais qui	(00)	
ne satisfait plus les conditions	(68)	_
articipations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	(460)	(160)
qui sortent du permetre de consolidation reglementaire, deduction raite des positions courtes admissibles ptal des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	(160)	(160)
	(544) 12 271	(1 016)
onds propres de catégorie 2 otal des fonds propres	87 987 \$	10 930 80 021
otal des lorius propres	0/ 3 0/ \$	00 02 1
ctifs pondérés en fonction des risques	460 270 \$	478 909
cuis ponueres en fonction des risques		
atios et multiples de fonds propres³		
atios et multiples de fonds propres³ onds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	15,2 %	- /
Ratios et multiples de fonds propres ³ conds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) conds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	16,5	14,4
atios et multiples de fonds propres ³ onds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)		,

¹ Représentent les dispositions transitoires relatives aux pertes de crédit attendues publiées par le BSIF. Pour des renseignements additionnels, se reporter à la rubrique « Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III » de la section « Situation des fonds propres » du présent document.

² Comprennent les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) et des banques d'importance systémique intérieure (BISI) canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires de l'entité.

³ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres et le ratio du levier, compte non tenu des dispositions transitoires relatives aux pertes de crédit attendues, sont respectivement 15,0 %, 16,3 %, 19,1 % et 4,7 %.

⁴ Le ratio de levier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie dans la rubrique « Fonds propres réglementaires » du présent document.

OBJECTIFS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES FONDS PROPRES

Les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
 - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
 - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
 - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, y compris les analyses des évaluations des facteurs de stress, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
 - protéger la Banque contre des événements de pertes inattendus;
 - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accès au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des résultats non distribués. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque, les porteurs de billets avec remboursement de capital à recours limité et les porteurs des titres de créance subordonnés de la Banque.

GESTION DES FONDS PROPRES

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère les fonds propres de la Banque et est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres sur une base consolidée, sous la supervision du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. Le conseil d'administration surveille la gestion du risque d'adéquation des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des capitaux suffisants qui lui procurent la souplesse nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Les ratios de fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, aux attentes du BSIF qui ont entraîné l'interruption par les institutions financières de tout processus d'augmentation de dividendes ou de rachats d'actions en réponse à la COVID-19, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique est la mesure interne dont la Banque se sert pour évaluer les exigences de fonds propres et est l'une des composantes principales de l'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Le capital économique est formé du capital à risque qui est nécessaire pour financer les pertes qui pourraient survenir dans des situations de crise économique ou d'exploitation et du capital de placement utilisé pour financer les acquisitions ou les investissements pour soutenir la croissance future des bénéfices.

La Banque recourt à des modèles internes pour déterminer le montant de capital à risque requis pour couvrir les risques découlant des activités de la Banque. Les caractéristiques de ces modèles sont décrites à la section « Gestion des risques » du présent document. Le cadre économique des fonds propres de la Banque a comme objectif de maintenir le capital à risque servant à couvrir les pertes imprévues en s'alignant sur les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres.

La Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle. Par conséquent, en plus de couvrir les risques de pilier 1 relatifs au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques de pilier 2 importants, notamment le risque de marché pour les activités autres que de négociation pour le portefeuille de détail (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire), le risque de crédit additionnel imputable à la concentration (portefeuilles commerciaux et de gros) et les risques classés dans la catégorie « Autres », notamment le risque d'affaires, le risque d'assurance et les risques associés aux participations importantes de la Banque. Le cadre tient également compte des avantages de la diversification dans les types de risque et les secteurs d'exploitation.

Se reporter à la rubrique « Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteur », qui présente une ventilation par secteur d'exploitation du capital économique de la Banque.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les exigences en matière de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques respectifs, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. Bâle III a mis de l'avant, en 2015, un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan. La TD a continué de gérer ses fonds propres réglementaires selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle III, comme il est mentionné à la section « Situation des fonds propres» du présent document.

Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF décrit en détail la façon dont les règles en matière de fonds propres de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes. D'autres exigences sont présentées ci-après.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 nouvellement émis doivent comprendre des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments de fonds propres non ordinaires soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si un événement déclencheur survient. Un événement déclencheur est un événement où le BSIF détermine que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, et qu'elle le redeviendra après la conversion de l'ensemble de ses instruments de fonds propres autres que ses actions ordinaires, ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial du Canada, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 existants qui ne comprennent pas de disposition relative aux FPUNV sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période avant commencé en 2013 et se terminant en 2022.

La ligne directrice sur les normes de fonds propres fixe les cibles minimales à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres à respectivement 4,5 %, 6 % et 8 %. Le BSIF s'attend également à ce que les banques canadiennes incluent des réserves de fonds propres de 2,5 %. En outre, les six banques canadiennes désignées BISI, y compris la TD, sont assujetties à un supplément de 1 % en actions ordinaires.

De plus, les banques canadiennes sont tenues de conserver une réserve de fonds propres anticyclique, variant entre 0 % et 2,5 %, qui doit être constituée de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. La réserve de fonds propres anticyclique est calculée en utilisant la moyenne pondérée des réserves déployées au Canada et dans les États membres du CBCB et dans certains États non membres dans lesquels la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé. En raison de la COVID-19, plusieurs États ont décidé de suspendre, de réduire ou de retarder les augmentations prévues de leur réserve de fonds propres anticyclique. La réserve de fonds propres anticyclique pour le Canada demeure à 0 %. Selon la répartition des expositions et les réserves constituées à l'heure actuelle, l'exigence à l'égard de la réserve anticyclique de la Banque était de 0 % au 31 octobre 2021.

Le 25 juin 2018, le BSIF a accru la transparence associée à la réserve de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du deuxième pilier qui n'était pas divulguée par le passé en exigeant la présentation de la réserve pour stabilité intérieure (RSI). La RSI est détenue par les BISI en vue de contrer les risques dont il est question dans le deuxième pilier associés aux vulnérabilités systémiques. La réserve est de l'ordre de 0 % à 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques et doit être constituée de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Le BSIF réexaminera la réserve au moins deux fois par an et toute modification sera rendue publique. Le 13 mars 2020, dans le cadre de sa réponse à la COVID-19, le BSIF a annoncé que la RSI, qui devait passer à 2,25 % à compter du 30 avril 2020, serait réduite à 1,00 % à compter de la date de l'annonce. Le 17 juin 2021, le BSIF a annoncé que la RSI augmentera le 31 octobre 2021 pour passer à 2,50 % du total des actifs pondérés en fonction des risques.

En vigueur depuis le deuxième trimestre de 2018, le BSIF a institué une approche révisée pour calculer le plancher de fonds propres réglementaires. Le plancher révisé est fondé sur l'approche standard de Bâle II, selon le coefficient appliqué. Le coefficient plancher qui était de 75 % a été abaissé à 70 % avec prise d'effet le 9 avril 2020. À l'heure actuelle, les fonds propres de la Banque sont au-delà du niveau plancher.

Le tableau ci-dessous présente les ratios minimums de fonds propres réglementaires actuels du BSIF pour la Banque.

RATIOS CIBLES DE FONDS PROP	RES RÉGLEMEN	ITAIRES										
											Cible	
							Cible				réglementaire	
		Rés	serve de		Suppléments		réglementaire				au titre du	
		conserva	tion des		pour les		au titre du			pre	mier pilier et du	
	Minimum	fonds	propres		BISI/BISM1		premier pilier ²		RSI ³		deuxième pilier	
Fonds propres de												
catégorie 1 sous forme												
d'actions ordinaires	4,5	%	2,5	%	1,0	%	8,0	%	2,5	%	10,5	%
Fonds propres de catégorie 1	6,0		2,5		1,0		9,5		2,5		12,0	
Total des fonds propres	8,0		2,5		1,0		11,5		2,5		14,0	

¹ Le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM s'applique. Le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les BISM que doit respecter la Banque. Le supplément pour les BISI pourrait augmenter au-delà de 1 %, si la cote pour les BISI attribuée à la Banque devait augmenter au-delà de certains seuils, pour atteindre un maximum de 4,5 %.

Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF et l'exigence réglementaire minimale est fixée à 3 %.

Le 23 septembre 2018, le régime de recapitalisation interne des banques canadiennes de même que la ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du BSIF sont entrés en vigueur. En vertu de cette ligne directrice, la Banque doit respecter les ratios cibles de TLAC fondés sur les risques et de levier TLAC aux fins de la surveillance d'ici le 1^{er} novembre 2021. Depuis septembre 2018, les cibles étaient de 23,0 % des actifs pondérés en fonction des risques pour le ratio de TLAC fondé sur les risques, compte tenu de la RSI de 1,50 % qui était en vigueur à cette date, et de 6,75 % pour le ratio de levier TLAC. En raison de l'annonce faite le 17 juin 2021 par le BSIF à l'égard de l'augmentation de la RSI, la Banque devra respecter d'ici le 1^{er} novembre 2021 un ratio cible de TLAC fondé sur les risques de 24,0 % des actifs pondérés en fonction des risques, compte tenu de la RSI de 2,50 %. Tout autre changement à la RSI donnera lieu à un changement correspondant au ratio cible de TLAC.

En juillet 2019, afin de s'aligner sur les révisions finales de Bâle III qui ont été publiées par le CBCB en décembre 2017, le BSIF a publié la ligne directrice sur ses exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel. Les banques qui sont présentement autorisées à utiliser l'approche de mesure avancée (AMA) devront utiliser l'approche standard de Bâle III révisée lorsque les nouvelles exigences seront mises en œuvre au Canada. Le BSIF a accordé une période de transition pour les exercices de 2020 à 2022, au cours de laquelle les banques autorisées à utiliser l'AMA aux fins de déclaration devront présenter leurs fonds propres au titre du risque opérationnel selon l'approche standard actuelle.

Le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une banque d'importance systémique mondiale (BISM) par le Conseil de stabilité financière (CSF). La liste des banques désignées comme des BISM est publiée une fois par année au mois de novembre. La Banque continuait d'être désignée comme une BISM lorsque la liste des BISM de 2021 a été publiée par le CSF le 23 novembre 2021. En raison de cette désignation, la Banque est toujours assujettie à une exigence supplémentaire relative à sa capacité d'absorption des pertes (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) de 1 %. Conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, pour les banques canadiennes désignées comme BISM, le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM s'appliquera. Puisque le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % pour les BISM, la désignation de la Banque comme BISM n'a aucune incidence sur les exigences réglementaires minimales de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, que doit respecter la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Désignation comme banque d'importance systémique mondiale et informations à communiquer » du rapport annuel 2021 de la Banque.

² L'exigence à l'égard de la réserve anticyclique de la Banque était de 0 % au 31 juillet 2021.

³ La RSI est passée de 1,0 % à 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques à compter du 31 octobre 2021.

Au cours de l'exercice 2020, le BSIF a introduit un certain nombre de mesures afin d'augmenter la capacité des BISI à offrir du crédit à l'économie alors qu'une période de perturbation est attendue en lien avec la pandémie de COVID-19 et la conjoncture du marché. Un résumé de ces mesures, en vigueur à la date de leur publication, et des lignes directrices publiées subséquemment par le BSIF est présenté ci-après.

- Le 13 mars 2020, comme il est susmentionné, le BSIF a abaissé la RSI à 1,00 % et s'attend à ce que les institutions financières fédérales interrompent tout processus d'augmentation de dividendes ou de rachats d'actions. Le 17 juin 2021, le BSIF a annoncé que la RSI augmentera le 31 octobre 2021 pour passer à 2,50 % du total des actifs pondérés en fonction des risques. Le 4 novembre 2021, le BSIF a levé à compter de cette date l'attente quant au fait que les institutions financières interrompent les augmentations de dividendes réguliers ou les rachats d'actions.
- Le 27 mars 2020, le BSIF a annoncé les mesures additionnelles suivantes :
 - Les prêts bancaires pour lesquels les institutions ont accordé un report de paiements, dont les prêts hypothécaires, les prêts aux petites entreprises, les prêts aux particuliers et les prêts commerciaux aux moyennes entreprises, ont continué d'être traités comme des prêts productifs conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres. Ce régime appliqué temporairement est demeuré en vigueur jusqu'à la fin du report de paiements (jusqu'à concurrence de six mois). Le 31 août 2020, le BSIF a publié une ligne directrice portant sur le retranchement progressif du régime au regard des exigences de fonds propres visant les reports de paiement de prêt. Les prêts pour lesquels un report de paiement a été raccordé après le 30 septembre 2020 ne seront plus admissibles au régime spécial au regard des exigences de fonds propres.
 - Le BSIF a annoncé l'instauration de dispositions transitoires relatives au provisionnement des pertes de crédit attendues qui sont prévues en vertu du dispositif de Bâle. L'ajustement permettait qu'une partie de l'augmentation des provisions à l'étape 1 et à l'étape 2, par rapport au niveau de référence, soit incluse dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires plutôt que dans les fonds propres de catégorie 2, comme le spécifie la ligne directrice sur les normes de fonds propres. Le niveau de référence s'entend de la somme des provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 au premier trimestre de 2020 (pour les institutions de dépôts dont l'exercice prend fin en octobre). Cette augmentation était ajustée en fonction de l'incidence fiscale, puis en fonction d'un facteur scalaire, lequel était de 70 % pour l'exercice 2020, de 50 % pour l'exercice 2021 et de 25 % pour l'exercice 2022.
 - Les institutions qui doivent respecter des exigences de fonds propres au titre du risque de marché et qui ont recours à l'approche des modèles internes étaient autorisées à réduire de deux le multiplicateur de la valeur à risque (VaR) en contexte de crise qui s'appliquait à elles à la fin du premier trimestre de 2020. Le 16 mars 2021, le BSIF a annoncé que l'application de la réduction temporaire du multiplicateur de la VaR en contexte de crise prendrait fin le 1^{er} mai 2021.
 - Il est attendu des institutions qu'elles éliminent les couvertures aux fins du rajustement de la valeur de financement (RVF) du calcul des fonds propres au titre du risque de marché afin de corriger une asymétrie dans la règle selon laquelle les couvertures aux fins du RVF étaient prises en compte dans le calcul alors que les expositions sous-jacentes au RVF ne l'étaient pas. Ce changement a été mis en place depuis le début du deuxième trimestre de 2020.
 - Le BSIF a publié une ligne directrice sur le régime de fonds propres au titre des expositions découlant de l'instauration de nouveaux programmes fédéraux dont il est question à la rubrique « Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19 » du présent document. Le nouveau programme CUEC est financé par le gouvernement du Canada et les expositions aux prêts visés par ce programme peuvent être exclues des ratios de fonds propres fondés sur les risques et du calcul du ratio de levier. Dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises d'EDC, la partie garantie par le gouvernement du prêt est traitée comme une exposition au risque souverain tandis que l'autre partie est considérée comme un prêt de l'emprunteur. Le montant du prêt en entier est inclus aux fins du calcul du ratio de levier.
- Le 9 avril 2020, le BSIF a annoncé que les ID peuvent temporairement exclure de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier les expositions aux réserves des banques centrales et aux titres émis par des emprunteurs souverains qui sont admissibles à titre d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) en vertu de la ligne directrice Normes de liquidité. Le 12 août 2021, le BSIF a confirmé que l'exclusion des titres émis par des emprunteurs souverains ne sera pas prolongée au-delà du 31 décembre 2021. L'exclusion des réserves des banques centrales de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier est permise jusqu'à nouvel ordre.
- Le 23 avril 2020, le BSIF a précisé que les prêts du PPP affectés en vertu du mécanisme de prêts du PPP de la Boston Federal Reserve peuvent être exclus des ratios de fonds propres fondés sur les risques et de levier.

Le 27 janvier 2021, le BSIF a publié une ligne directrice sur le traitement des nouveaux prêts aux entreprises accordés dans le cadre du PCSTT du gouvernement du Canada annoncé le 26 janvier 2021. Les prêts octroyés dans le cadre du PCSTT sont traités comme une exposition sur un emprunteur souverain en raison de la garantie de la BDC, et la pondération du risque connexe doit leur être appliquée conformément à la ligne directrice sur les normes des fonds propres du BSIF. Le plein montant du prêt est inclus dans le calcul du ratio de levier du prêteur. La Banque a commencé le montage de prêts dans le cadre du PCSTT au deuxième trimestre de 2021.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché de négociation et le risque opérationnel. La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) au titre du risque de crédit pour l'ensemble de ses portefeuilles importants. Au troisième trimestre de 2020, la Banque a obtenu l'autorisation du BSIF de se servir de l'approche NI avancée pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit du portefeuille autre que de détail du secteur Services de détail aux États-Unis.

Au cours du troisième trimestre de 2020, la Banque est passée de l'approche standard pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit des portefeuilles autres que de détail aux États-Unis à l'approche NI avancée. En raison de cette transition, l'augmentation des provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 affectée à l'approche NI avancée, par rapport au niveau de référence pour le premier trimestre 2020, a été plafonnée au montant total de l'augmentation des provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 présenté par la Banque, aux fins de l'ajustement transitoire des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au titre du provisionnement des pertes de crédit attendues du BSIF qui aurait autrement été inclus dans les fonds propres de catégorie 2.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les filiales de la Banque sont consolidées, sauf les filiales d'assurances qui sont déconsolidées et traitées selon les exigences prescrites par la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres, comme le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de fonds propres qui pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces fonds propres ou des fonds à d'autres fins.

Au 31 octobre 2021, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 15,2 %, 16,5 % et 19,1 %. L'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque par rapport au ratio de 13,1 % au 31 octobre 2020 est attribuable principalement à la croissance interne des fonds propres, aux gains actuariels sur les régimes d'avantages du personnel (montant net), à une diminution de l'ajustement relatif aux participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières et à une diminution des actifs pondérés en fonction des risques surtout dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Ces éléments positifs ont été en partie contrebalancés par la réduction du facteur scalaire relatif aux dispositions transitoires du BSIF pour le provisionnement des pertes de crédit attendues, qui est passé de 70 % pour l'exercice 2020 à 50 % pour l'exercice 2021.

Au 31 octobre 2021, le ratio de levier de la Banque s'établissait à 4,8 %. Par rapport au ratio de levier de la Banque de 4,5 % au 31 octobre 2020, le ratio de levier a augmenté essentiellement en raison de la croissance interne des fonds propres, en partie contrebalancée par l'accroissement de l'exposition surtout dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2021, les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élevaient à 70 milliards de dollars. Les résultats ont contribué en grande partie à la croissance des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au cours de l'exercice. Parmi les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice, notons l'émission d'actions ordinaires d'un capital de 579 millions de dollars aux fins du plan de réinvestissement des dividendes et de l'exercice d'options sur actions.

Fonds propres de catégories 1 et 2

Au 31 octobre 2021, les fonds propres de catégorie 1 s'élevaient à 75,7 milliards de dollars, soit des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 69,9 milliards de dollars et d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 de 5,8 milliards de dollars. Les activités de gestion de fonds propres de catégorie 1 de la Banque au cours de l'exercice comprennent le rachat (ou l'annonce de l'intention de procéder au rachat) de quatre instruments de capitaux propres de catégorie 1 admissibles et l'émission de un instrument de capitaux propres de catégorie 1 admissible. Le 30 avril 2021, la Banque a racheté la totalité de ses 28 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 12 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les « actions privilégiées de série 12 »), à un prix de rachat de 25,00 \$ par action privilégiée de série 12, pour un coût de rachat total de 700 millions de dollars. Le 31 octobre 2021, la Banque a racheté la totalité de ses 40 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 14, comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les « actions privilégiées de série 14 ») à un prix de rachat de 25,00 \$ par action privilégiée de série 14, pour un coût de rachat total de 1 milliard de dollars. De plus, la Banque a racheté (ou a annoncé qu'elle avait l'intention de racheter) deux séries d'instruments de capitaux propres de catégorie 1 admissibles émis par l'intermédiaire de la Fiducie de capital TD IV (« Fiducie IV »), lesquels, à compter du 1er novembre 2021, ne seront plus admis à titre de fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Le 30 juin 2021, Fiducie IV a racheté la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV - série 3 (TD CaTS IV - 3) en circulation. Le 23 septembre 2021, Fiducie IV a annoncé son intention de racheter la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV - série 2 (TD CaTS IV - 2) et a racheté par la suite le 1er novembre 2021 la totalité des TD CaTS IV – 2 en circulation. Le 29 juillet 2021, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles à titre de FPUNV, série 1 (les « BRCRL ») d'un montant de 1 750 millions de dollars dont le recours de chaque billet se limite aux actifs détenus dans une fiducie consolidée par la Banque.

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissaient à 12,3 milliards de dollars au 31 octobre 2021. Aucune activité de gestion des fonds propres de catégorie 2 n'a eu lieu au cours de l'exercice.

PROCESSUS INTERNE D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital et les pratiques de simulation de crise de la Banque, qui aident à établir l'ensemble des normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le PIEAFP de la Banque est piloté par le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En fin de compte, cette évaluation permet d'évaluer la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et surveille l'adéquation globale des fonds propres disponibles de la Banque tant en fonction des normes internes en matière de fonds propres qu'en fonction des exigences réglementaires dans des conditions normales et en situation de crise.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

La capacité de la Banque à verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* et aux exigences du BSIF. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2021 pour en savoir davantage sur les restrictions concernant les dividendes.

Le 13 mars 2020, le BSIF a publié un communiqué de presse annonçant une série de mesures visant à soutenir la résilience des institutions financières en réponse aux défis que pose la COVID-19. Dans le cadre de ces mesures, il était attendu que les institutions financières fédérales interrompent les augmentations de dividendes et les rachats d'actions. Le 4 novembre 2021, le BSIF a levé à compter de cette date l'attente quant au fait que les institutions financières interrompent les augmentations de dividendes réguliers ou les rachats d'actions.

DIVIDENDES

Le 1^{er} décembre 2021, le conseil d'administration a approuvé un dividende de quatre-vingt-neuf cents (89 cents) par action ordinaire entièrement libérée du capital social de la Banque pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2022. Ce dividende sera payable à compter du 31 janvier 2022 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 janvier 2022.

Le dividende trimestriel s'établissait à 0,79 \$ par action ordinaire au 31 octobre 2021. Les dividendes en espèces déclarés et versés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice ont totalisé 3,16 \$ par action (3,11 \$ en 2020), ce qui représente un ratio de versement de 40 %, au bas de la fourchette cible actuelle de 40 % à 50 % du résultat rajusté. Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2021. Au 31 octobre 2021, il y avait 1 822 millions d'actions ordinaires en circulation (1 816 millions en 2020).

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou achetées sur le marché libre, au cours du marché.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, l'ensemble des 5,1 millions d'actions ordinaires émises sur le capital autorisé de la Banque aux termes du plan de réinvestissement des dividendes ont été émises sans escompte. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, 4,1 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque, sans escompte, et 10,0 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque, à un escompte de 2 %, aux termes du plan de réinvestissement des dividendes.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 1er décembre 2021, le conseil d'administration a approuvé le lancement d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant jusqu'à 50 millions d'actions ordinaires de la Banque, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto. Le moment et le montant de quelque rachat aux termes du programme sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation et à l'appréciation de la direction en fonction des facteurs comme la conjoncture des marchés et l'adéquation des fonds propres.

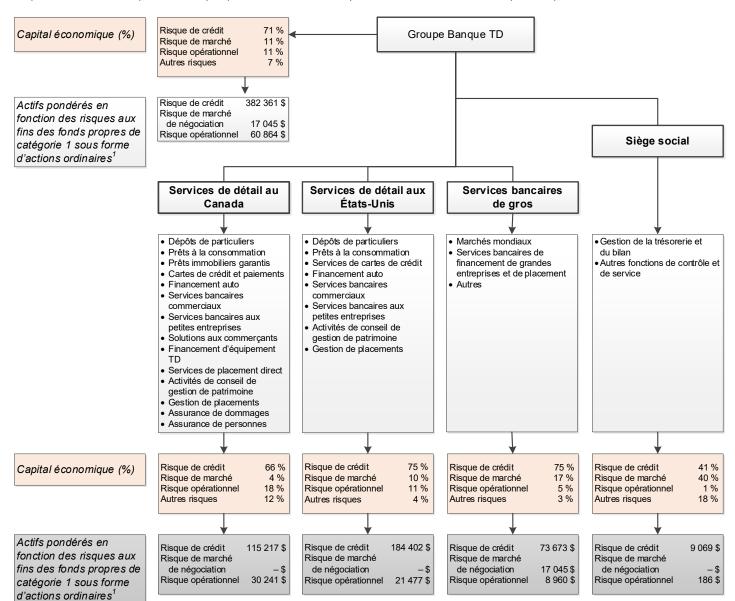
ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Les renseignements sur les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont présentés dans le tableau ci-après.

TABLEAU 38 : ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES			
(en millions de dollars canadiens)		Aux	
	31 octobre 2021	31 octobre 2020	
Risque de crédit			
Risque de crédit de détail			
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	29 736	\$ 33 372	\$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	31 453	36 448	
Autres expositions aux produits de détail	34 460	42 182	
Risque de crédit autre que de détail			
Entreprises	174 416	184 326	
Emprunteurs souverains	3 747	3 419	
Banques	9 083	8 551	
Expositions de titrisation	12 222	12 527	
Expositions sur actions	33 936	26 970	
Expositions assujetties à l'approche standard et à l'approche fondée sur les notations internes (NI)	329 053	347 795	
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire	18 609	19 839	
Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI	34 699	35 802	
Total du risque de crédit	382 361	403 436	
Risque de marché	17 045	16 758	
Risque opérationnel	60 864	58 715	
Total	460 270	\$ 478 909	\$

CAPITAL ÉCONOMIQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES PAR SECTEUR

L'organigramme qui suit présente une ventilation des actifs pondérés en fonction des risques et du capital économique de la Banque au 31 octobre 2021. Les actifs pondérés en fonction des risques reflètent les exigences en matière de fonds propres établies selon les lignes directrices réglementaires pour le risque de crédit, le risque de marché lié aux transactions et le risque opérationnel. Le capital économique reflète la vision interne de la Banque des exigences de fonds propres à l'égard de ces risques et des risques qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des actifs pondérés en fonction des risques et qui sont décrits à la rubrique « Capital économique » du présent document. Les résultats présentés dans le tableau ne reflètent pas l'attribution du goodwill et des immobilisations incorporelles. Pour en savoir plus sur les risques présentés ci-dessous, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent document.



¹ Les montants sont en millions de dollars canadiens.

TABLEAU 39 : ACTIONS ET AUTRES TITRES ¹				
(en millions d'actions / de parts et en millions de dollars canadiens, sauf indication contrair	e)			Aux
	31 o	ctobre 2021	31 o	ctobre 2020
	Nombre		Nombre	
	d'actions /		d'actions /	
	de parts	Montant	de parts	Montant
Actions ordinaires en circulation	1 823,9	23 066 \$	1 816,1	22 487
Actions propres – actions ordinaires	(1,9)	(152)	(0,5)	(37)
Total des actions ordinaires	1 822,0	22 914 \$	1 815,6	22 450
Options sur actions				
Droits acquis	4,4		5,4	
Droits non acquis	7,8		7,7	
Actions privilégiées – catégorie A				
Série 1	20,0	500 \$	20,0	500
Série 3	20,0	500	20,0	500
Série 5	20,0	500	20,0	500
Série 7	14,0	350	14,0	350
Série 9	8,0	200	8,0	200
Série 12 ²	-	-	28,0	700
Série 14 ³	-	-	40,0	1 000
Série 16	14,0	350	14,0	350
Série 18	14,0	350	14,0	350
Série 20	16,0	400	16,0	400
Série 22	14,0	350	14,0	350
Série 24	18,0	450	18,0	450
	158,0	3 950 \$	226,0	5 650
Autres instruments de capitaux propres				
Billets avec remboursement de capital à recours limité – Série 1 ⁴	1,8	1 750	_	_
	159,8	5 700 \$	226,0	5 650
Actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	(0,1)	(10)	(0,1)	(4)
Total des actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	159,7	5 690 \$	225,9	5 646
Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV :				
(en milliers de parts)				
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 ⁵	450,0	450	450,0	450
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3 ⁶	<i>-</i>	_	750,0	750

1 Pour plus de renseignements, y compris les caractéristiques de conversion et d'échange, et les distributions, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2021.

⁴ Pour les billets avec remboursement de capital à recours limité, le nombre d'actions ou de parts correspond au nombre de billets émis.

Billets avec remboursement de capital à recours limité

Le 29 juillet 2021, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles à titre de FPUNV, série 1 (les « BRCRL ») d'un montant de 1 750 millions de dollars dont le recours de chaque billet se limite aux actifs détenus dans une fiducie consolidée par la Banque (la « fiducie à recours limité »). Les actifs de la fiducie à recours limité sont constitués des actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 26 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (« actions privilégiées de série 26 ») d'un montant de 1 750 millions de dollars, à un prix de 1 000 \$ l'action, qui ont été émises parallèlement à l'émission des BRCRL. Les actions privilégiées de série 26 sont éliminées des états financiers consolidés de la Banque.

Les BRCRL portent intérêt à un taux fixe de 3,6 % par année, payable semestriellement, jusqu'au 31 octobre 2026, qui par la suite sera rajusté tous les cinq ans pour correspondre au rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans alors en vigueur majoré de 2,747 %, jusqu'à leur échéance le 31 octobre 2081. La Banque peut racheter les BRCRL, en totalité ou en partie, pendant la période allant du 1^{er} octobre au 31 octobre, inclusivement, à compter de 2026 et chaque cinq ans par la suite, avec l'approbation préalable écrite du BSIF. Dans l'éventualité i) du non-paiement des intérêts après une date de paiement d'intérêts, ii) du non-paiement du prix de rachat dans le cas du rachat des BRCRL, iii) du non-paiement du principal majoré des intérêts courus et impayés à la date d'échéance des BRCRL, iv) d'un cas de défaillance aux termes des BRCRL, ou v) d'un événement déclencheur, le recours de chaque porteur de BRCRL se limitera à sa quote-part des actifs de la fiducie à recours limité.

Les BRCRL, en raison du recours qu'ils comportent à l'égard des actions privilégiées de série 26, comprennent des dispositions standards relatives aux FPUNV, lesquelles sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur survient. À la survenance d'un tel événement, chaque action privilégiée de série 26 détenue dans la fiducie à recours limité sera automatiquement et immédiatement convertie en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront remises aux porteurs de BRCRL en contrepartie du principal et des intérêts courus et impayés sur les BRCRL. Le nombre d'actions ordinaires émises sera déterminé en appliquant la formule de conversion énoncée dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de série 26.

Les BRCRL sont des instruments hybrides comportant des composantes capitaux propres et passif puisque le versement d'intérêts et le remboursement du principal en trésorerie sont effectués au gré de la Banque. Le non-paiement des intérêts et du principal en trésorerie ne constitue pas un cas de défaillance, mais déclenchera la remise des actions privilégiées de série 26. La composante passif a une valeur nominale et, par conséquent, le produit reçu à l'émission a été présenté dans les capitaux propres, et tout versement d'intérêts est comptabilisé à titre de distribution sur les autres instruments de capitaux propres.

² Le 30 avril 2021, la Banque a racheté la totalité de ses 28 millions d'actions privilégiées de série 12, à un prix de rachat de 25,00 \$ par action privilégiée de série 12, pour un coût de rachat total de 700 millions de dollars.

³ Le 31 octobre 2021, la Banque a racheté la totalité de ses 40 millions d'actions privilégiées de série 14 à un prix de rachat de 25,00 \$ par action privilégiée de série 14, pour un coût de rachat total de 1 milliard de dollars.

 $^{^{5}}$ Le 1 $^{\mathrm{er}}$ novembre 2021, la Fiducie IV a racheté la totalité des TD CaTS IV - 2 en circulation.

⁶ Le 30 juin 2021, la Fiducie IV a racheté la totalité des TD CaTS IV – 3 en circulation.

Dispositions relatives aux FPUNV

Toutes les actions privilégiées de catégorie A comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, compte non tenu des actions privilégiées de série 26 émises à l'égard des BRCRL, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 790 millions d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était impayé sur ces actions privilégiées au moment de la conversion.

Les BRCRL, en raison du recours qu'ils comportent à l'égard de leurs actions privilégiées de série 26, comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Pour les BRCRL, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait de 350 millions d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était impayé sur les actions privilégiées de série 26 au moment de la conversion.

Pour les billets et débentures subordonnés admissibles comme FPUNV, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 3,2 milliards d'actions, en supposant qu'il n'y ait aucun intérêt couru ni impayé sur ces billets et débentures subordonnés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés annuels de 2021 de la Banque.

Évolution future des fonds propres réglementaires

Le 9 avril 2020, le BSIF a annoncé, conformément à la décision du CBCB, qu'il prolonge de un an le délai de mise en œuvre des deux dernières phases des exigences de marge initiale pour les dérivés non compensés centralement énoncées dans la ligne directrice E-22 du BSIF. Avec cette prolongation, la dernière phase de mise en œuvre aura lieu le 1er septembre 2022, date à laquelle les entités couvertes dont le montant notionnel moyen global (MNMG) des dérivés non compensés centralement est supérieur à 12 milliards de dollars canadiens seront assujetties aux exigences. À titre d'étape intermédiaire, depuis le 1er septembre 2021, les entités couvertes dont le MNMG des dérivés non compensés centralement excède 75 milliards de dollars canadiens sont assujetties aux exigences. Dans le cadre de la mise en œuvre de la troisième phase, la Banque est assujettie aux exigences de marges initiales pour les dérivés non compensés centralement depuis le 1er septembre 2018.

Le 26 novembre 2020, le CBCB a publié une modification technique visant les exigences en matière de fonds propres pour les titrisations de prêts non productifs. La modification comprend le retrait de l'option d'utiliser les paramètres fondés sur le risque comme intrants dans l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA), un plancher de pondération des risques de 100 % pour les expositions de titrisations qui sont pondérées en fonction des risques selon l'approche SEC-IRBA ou l'approche standard, et une ligne directrice sur les pondérations des risques pour certaines tranches de premier rang des titrisations. Au moment de l'annonce, la modification devait être appliquée au plus tard le 1er janvier 2023.

Le 11 mars 2021, le BSIF a lancé une consultation publique portant sur les modifications réglementaires proposées afin d'intégrer la dernière série des réformes de Bâle III à ses normes de fonds propres, à ses exigences de levier ainsi qu'aux exigences connexes en matière de communication par les banques. Les propositions du BSIF reflètent en très grande partie les normes internationales établies par le CBCB et sont adaptées pour tenir compte des particularités du marché national. Le 18 juin 2021, le BSIF a publié pour consultation un document sur les pratiques proposées de gestion des données sur l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel auxquelles devront souscrire les institutions qui sont tenues d'utiliser l'approche standard de Bâle III à l'égard du risque opérationnel. Également le 18 juin 2021, le BSIF a lancé une consultation sur les modifications réglementaires qu'il propose d'apporter au traitement du rajustement de la valeur de crédit et de la couverture du risque de marché d'autres ajustements de valorisation visant les dérivés de gré à gré. Ces deux séries de modifications proposées s'inscrivent dans la foulée de la consultation publique ciblée menée par le BSIF au sujet des réformes de Bâle III. Le 29 novembre 2021, le BSIF a présenté en détail ses décisions finales relatives aux politiques sur une série de sujets importants en lien avec les réformes de Bâle III. Dans le cadre de cette publication, le BSIF a annoncé que la mise en œuvre au Canada des réformes de Bâle III serait reportée de trois mois, passant du premier au deuxième trimestre de 2023. La mise en œuvre des révisions visant les cadres sur le risque lié au marché et le risque lié au rajustement de la valeur du crédit du BSIF est toujours prévue au premier trimestre de 2024.

Le 13 août 2021, le BSIF a publié la version finale de son préavis *Banques d'importance systémique mondiale — Obligations redditionnelles*. La version révisée du préavis fait le point sur les changements apportés aux exigences de divulgation qui figurent dans la version mise à jour de la méthode d'évaluation des BISM qui avait été publiée par le CBCB en juillet 2018 et qui entrera en vigueur pour l'exercice d'évaluation des BISM de 2022.

Désignation comme banque d'importance systémique mondiale et informations à communiquer

Le CSF, après consultation avec le CBCB et les instances nationales, désigne les BISM. En juillet 2013, le CBCB a publié une version révisée des règles définitives sur les BISM qui précise la méthodologie d'évaluation des BISM, laquelle s'appuie sur les renseignements fournis par les plus grandes banques d'envergure internationale. Douze indicateurs sont utilisés dans la méthodologie d'évaluation des BISM pour mesurer l'importance systémique. Le score pour un indicateur particulier est obtenu en divisant la valeur fournie par la banque considérée par le montant total fourni par les banques de l'échantillon pour cet indicateur inclus dans l'évaluation. Par conséquent, le score pour un indicateur de la banque considérée dépend des résultats et des renseignements fournis par les autres banques d'envergure internationale. En outre, la version révisée a apporté des éclaircissements sur les exigences de communication publique des douze indicateurs utilisés dans la méthodologie d'évaluation.

La Banque doit publier les douze indicateurs utilisés dans le cadre d'évaluation fondé sur des indicateurs des BISM, comme l'exige le BSIF. La communication publique des données de fin d'exercice est requise chaque année, au plus tard à la date de la communication publique des données financières du premier trimestre de l'exercice suivant de la banque à l'intention des actionnaires.

La liste des banques désignées comme des BISM est publiée une fois par année au mois de novembre. Le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une BISM par le CSF. La Banque continuait d'être désignée comme une BISM lorsque la liste des BISM de 2021 a été publiée par le CSF le 23 novembre 2021. En raison de cette désignation, la Banque serait assujettie à une exigence supplémentaire relative à sa capacité d'absorption des pertes (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) de 1 % selon les exigences de l'organisme de réglementation pertinent, membre du CSF; toutefois, conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, pour les banques canadiennes désignées comme BISM, le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM s'appliquera. Puisque le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les BISM, la désignation de la Banque comme BISM n'a aucune incidence sur les exigences réglementaires minimales de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. De plus, il n'y a actuellement aucune incidence sur les exigences en matière de ratio cible de TLAC fondé sur les risques aux fins de la surveillance de 24,0 % ou de ratio de levier TLAC de 6,75 % de la Banque en raison des exigences applicables aux BISM. Le supplément pour les BISM pourrait augmenter au-delà de 1 %, si la cote pour les BISM attribuée à la Banque devait augmenter au-delà de certains seuils, pour atteindre un maximum de 4,5 %.

En raison de la désignation de la Banque comme BISM, la Réserve fédérale des États-Unis exige que TD Group US Holding LLC (TDGUS), à titre de société de portefeuille intermédiaire américaine de la TD, maintienne un montant minimal de TLAC et de dette à long terme. À partir de la date où la Banque a été désignée BISM, TDGUS dispose d'une période transitoire de trois ans pour respecter ces exigences.

En juillet 2018, le CBCB a publié une version révisée du cadre de gestion des BISM portant sur la mise à jour de la méthode d'évaluation et l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes (*Global systemically important banks: revised assessment methodology and the higher loss absorbency requirement*). La nouvelle méthode d'évaluation établit un indicateur du volume de transaction et change les pondérations dans la catégorie relative à la substituabilité, modifie la définition des indicateurs relatifs aux activités transfrontières, étend le périmètre de consolidation pour inclure les filiales du domaine de l'assurance, et fournit d'autres lignes directrices sur la transition d'une tranche à l'autre et sur les exigences supplémentaires liées à l'absorption des pertes connexes. La version modifiée de la méthode devrait entrer en vigueur en 2022 et utilisera les données de fin d'exercice de 2021.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cadre normal des activités, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé de la Banque ou qui le sont, mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et de liquidité qui sont traités dans la section « Gestion des risques » du présent document. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

ENTITÉS STRUCTURÉES

La TD mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités structurées. Elle utilise des entités structurées pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider les clients de la TD à titriser leurs actifs financiers, et pour créer pour eux des produits de placement. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Pour plus de renseignements sur les liens de la Banque avec des entités structurées, se reporter aux notes 2, 9 et 10 des états financiers consolidés de 2021.

Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La titrisation des prêts hypothécaires résidentiels avec la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et les prêts hypothécaires demeurent donc inscrits au bilan consolidé de la Banque. En outre, la Banque titrise des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers en les vendant à des entités structurées soutenues et consolidées par la Banque. La Banque titrise aussi des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis par l'entremise d'entités soutenues par le gouvernement américain. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation et sont sortis du bilan consolidé de la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 9 et 10 des états financiers consolidés de 2021.

TABLEAU 40 : CRÉANCES TITRISÉES PAR LA BANQUE E	N TANT QU'INITIAT	RICI	 1							
(en millions de dollars canadiens)									Aux	
	•				Entités					
					structurées					
	Entités struct				importantes				res que des	
	non consolidées				consolidées		enti	structurées		
			Valeur						Valeur	
			comptable des droits						comptable des droits	
	Actifs titrisés		conservés		Actifs titrisés		Actifs titrisés		conservés	
	Actio titioco		CONSCIVES		Actio titioco			1 0	ctobre 2021	_
Prêts hypothécaires résidentiels	23 232	\$	_	\$	_	\$	1 135		_	\$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²		*	_	•	_	•	-	*	_	•
Prêts sur cartes de crédit	_		_		1 810		_		_	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	_		_		_		763		9	
Total des créances	23 232	\$	-	\$	1 810	\$	1 898	\$	9	\$
							;	31 c	ctobre 2020	
Prêts hypothécaires résidentiels	23 583	\$	_	\$	_	\$	1 688	\$	_ :	\$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	-	•	_	•	2 862	•	_	•	_	•
Prêts sur cartes de crédit	_		_		4 173		_		_	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	_		_		_		1 004		14	
Total des créances	23 583	\$	_	\$	7 035	\$	2 692	\$	14	\$

¹ Incluent tous les actifs titrisés par la Banque, qu'ils soient présentés au bilan ou hors bilan aux fins comptables, exception faite des titrisations effectuées par l'entremise des entités soutenues par le gouvernement américain.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titrise les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés

² La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation du point de vue des fonds propres.

Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'intermédiaire d'une entité structurée consolidée. La Banque consolide l'entité structurée puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité structurée et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité structurée. Au 31 octobre 2021, l'entité structurée n'avait aucun billet en cours (2,9 milliards de dollars au 31 octobre 2020). Au 31 octobre 2021, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de ce conduit était de néant (2,9 milliards de dollars au 31 octobre 2020) et la juste valeur s'élevait à néant (2,9 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

Prêts sur cartes de crédit

La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité structurée. La Banque consolide l'entité structurée puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité structurée et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité structurée. Au 31 octobre 2021, la Banque avait 2 milliards de dollars de créances titrisées sur cartes de crédit en cours (4 milliards de dollars au 31 octobre 2020). Étant donné la nature des créances sur cartes de crédit, leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Prêts aux entreprises et aux gouvernements

La Banque titrise les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés.

Titrisation d'actifs initiés par des tiers

Entités structurées importantes non consolidées

Conduits multicédants

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise d'entités structurées soutenues mais non consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2021, l'exposition éventuelle maximale de perte que courait la Banque en raison des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 10,5 milliards de dollars (10,9 milliards de dollars au 31 octobre 2020). De plus, au 31 octobre 2021, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 2,1 milliards de dollars (3,2 milliards de dollars au 31 octobre 2020) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques.

Tous les actifs titrisés par des tiers soutenus par les conduits multicédants non consolidés de la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque.

TABLEAU 41 : EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS NON CONSOLIDÉS SOUTENUS PAR LA BANQUE										
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)						Aux				
			31 octobre 2021			31 octobre 2020				
	Exposition et notations des			Exposition et notations des						
	entités structurées		Durée moyenne	entités structurées		Durée moyenne				
	non consolidées		pondérée prévue	non consolidées		pondérée prévue				
	AAA¹		(en années) ²	AAA ¹		(en années) ²				
Prêts hypothécaires résidentiels	5 395	\$	3,5	6 411	\$	3,5				
Prêts et crédit-bail – auto	4 349		2,5	3 802		1,8				
Crédit-bail – équipement	408		2,6	381		1,4				
Créances clients	306		1,5	306		1,5				
Total des créances	10 458	\$	3,0	10 900	\$	2,7				

¹ L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'à des actifs notés AAA.

Au 31 octobre 2021, la Banque détenait 1,7 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars au 31 octobre 2020) de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque qui sont inclus au poste Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction dans son bilan consolidé.

EXPOSITION HORS BILAN À DES CONDUITS SOUTENUS PAR DES TIERS

La Banque avait une exposition hors bilan à des conduits soutenus par des tiers en raison de facilités de liquidité consenties et d'engagements de financement qui s'établissaient à 2,5 milliards de dollars au 31 octobre 2021 (4,0 milliards de dollars au 31 octobre 2020). Les actifs compris dans ces conduits se composent de billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto, de créances sur cartes de crédit, de créances au titre du matériel et de créances clients. Au 31 octobre 2021, ces actifs avaient maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation d'au moins A. Les expositions au bilan à des conduits soutenus par des tiers sont incluses dans les états financiers.

ENGAGEMENTS

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients, pour gagner des produits d'honoraires et pour louer des locaux ainsi que du matériel et du mobilier. Les engagements importants de la Banque comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaires et commerciales, des engagements de crédit ainsi que des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant des locaux, du matériel et du mobilier. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques de liquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 27 des états financiers consolidés de 2021 contient de l'information détaillée sur les engagements de la Banque, y compris les arrangements relatifs au crédit et les engagements ou contrats de location à long terme.

GARANTIES

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des rehaussements de crédit et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2021.

² La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actifs est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles de créances renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles amortissables.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Transactions entre parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 23 des états financiers consolidés de 2021.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, SCHWAB, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, Schwab, TD Ameritrade et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, Schwab, TD Ameritrade et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12 des états financiers consolidés de 2021.

i) TRANSACTIONS AVEC SCHWAB ET TD AMERITRADE

La Banque a une influence notable sur Schwab et elle comptabilise sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans Schwab, la Banque a le droit de désigner deux des membres du conseil d'administration de Schwab et elle a des représentants qui siègent à deux comités du conseil d'administration, sous réserve du respect de certaines conditions par la Banque. Au 31 octobre 2021, les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprenaient le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et le président du conseil d'administration de la Banque.

Une description des transactions importantes conclues entre la Banque et ses sociétés affiliées et Schwab et TD Ameritrade est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt assurés

La Banque est une des parties à la convention sur les CDA avec Schwab, qui est entrée en vigueur à la clôture de la transaction avec Schwab, le 6 octobre 2020, et dont la date d'échéance initiale est le 1^{er} juillet 2031. Dans le cadre de la convention sur les CDA avec Schwab, la Banque met à la disposition des clients de Schwab des comptes de dépôt assurés par la FDIC (sous réserve de certaines limites). Schwab procure des services de tenue des registres et de soutien relativement à la convention sur les CDA avec Schwab. Les honoraires de gestion aux termes de la convention sur les CDA avec Schwab sont fixés à 15 pdb par année sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage. Depuis le 1^{er} juillet 2021, Schwab a l'option de réduire les dépôts effectués aux termes de la convention sur les CDA avec Schwab, qui étaient de 176 milliards de dollars (142 milliards de dollars américains) au 31 octobre 2021, d'un montant maximal de 10 milliards de dollars américains par an (sous réserve de certains ajustements), jusqu'à un plancher de 50 milliards de dollars américains. La Banque a versé à Schwab des honoraires de 1,6 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 relativement aux comptes de dépôt de passage (136 millions de dollars pour la période du 6 octobre 2020 au 31 octobre 2020). Le montant versé par la Banque est fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 186 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (194 milliards de dollars pour la période du 6 octobre 2020 au 31 octobre 2020), et de rendements selon des taux de référence du marché convenus, moins les intérêts réels versés aux clients de Schwab.

Avant l'entrée en vigueur de la convention sur les CDA avec Schwab à la clôture de la transaction avec Schwab, la Banque était partie d'une convention sur les comptes de dépôt assurés avec TD Ameritrade (la « convention sur les CDA avec TD Ameritrade »), en vertu de laquelle elle mettait à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés par la FDIC (sous réserve de certaines limites) à titre de comptes de passage désignés ou de comptes de dépôt autres que de passage. TD Ameritrade procurait des services de marketing et de soutien relativement à la convention sur les CDA avec TD Ameritrade. La Banque gagnait des honoraires de gestion équivalant à 25 pdb par année sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (sous réserve d'ajustements fondés sur une formule précise). La Banque a versé des honoraires de 1,9 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 avant la clôture de la transaction avec Schwab (2,2 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019) à TD Ameritrade à l'égard des comptes de dépôt de passage. Le montant versé par la Banque était fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 176 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019), et de rendements selon des taux de référence du marché convenus, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade.

Au 31 octobre 2021, les montants à recevoir de Schwab s'établissaient à 26 millions de dollars (75 millions de dollars au 31 octobre 2020). Au 31 octobre 2021, les montants à payer à Schwab s'établissaient à 195 millions de dollars (344 millions de dollars au 31 octobre 2020).

La Banque et d'autres institutions financières ont consenti à Schwab et à ses filiales des facilités de prêt renouvelables non garanties. L'engagement total que la Banque a fourni s'établissait à 95 millions de dollars, et aucun montant n'était prélevé au 31 octobre 2021 (305 millions de dollars, aucun montant prélevé au 31 octobre 2020).

ii) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés, et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, la Banque a versé 76 millions de dollars (78 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019) pour ces services. Au 31 octobre 2021, le montant à payer à Symcor s'établissait à 12 millions de dollars (12 millions de dollars au 31 octobre 2010).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'avait été prélevé aux 31 octobre 2021 et 31 octobre 2020.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Instruments financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts, des instruments dérivés et des valeurs mobilières prises en pension, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des passifs de titrisation, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et des titres de créance subordonnés.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de transaction par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction, des dérivés de couverture de la Banque et de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction, des dérivés de couverture de la Banque et de la majorité des passifs financiers de la Banque. Selon les normes comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, désignés à la JVARN, désignés à la JVAERG et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de 2021 de la Banque. Les titres de créance au coût amorti, la plupart des prêts et autres passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter aux rubriques « Jugements, estimations et hypothèses comptables » et « Évaluations de la juste valeur » du présent document. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de produits de négociation, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les princ

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section « Gestion des risques », beaucoup d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que les résultats de la Banque diffèrent de façon importante des plans, des objectifs et des estimations de la Banque, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Banque ou compromettre la viabilité de son modèle d'affaires. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques inhérents et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les prévisions, les objectifs, les estimations et les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la rubrique « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs » du présent document.

PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS

La TD juge qu'il est d'importance critique d'évaluer à intervalles réguliers le contexte dans lequel elle mène ses activités et de cerner les principaux risques et les risques émergents. Ces risques se définissent comme ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque et sur lesquels les principaux responsables de la gestion du risque s'attardent du fait de l'ampleur possible ou du caractère immédiat de leurs incidences.

Ces risques sont cernés par les principaux responsables de la gestion du risque qui en discutent et prennent des mesures à leur égard, en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque et au conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

Conjoncture économique et commerciale générale

La TD et ses clients exercent leurs activités au Canada, aux États-Unis et en moindre proportion dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions influe considérablement sur les résultats de la Banque, ce qui pourrait nuire aux résultats, aux activités, à la situation financière ou aux liquidités de la Banque et entraîner des changements dans la façon dont elle exerce ses activités. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux ainsi que de la liquidité de ces marchés, les valeurs immobilières, les niveaux d'emploi, les dépenses de consommation et le niveau d'endettement des consommateurs, l'évolution des tendances de consommation et des modèles d'affaires, les investissements des entreprises, les dépenses gouvernementales, les politiques budgétaires (y compris les changements apportés aux politiques fiscales et aux taux d'imposition), les taux de change, les risques liés à la dette souveraine, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes, les troubles civils, les désastres naturels, les phénomènes météorologiques extrêmes, les risques de perte de réputation associés à la surveillance accrue des organismes de réglementation, du public et des médias, les situations d'urgence en raison de la pandémie ou d'autres situations d'urgence en matière de santé publique, les perturbations touchant les infrastructures publiques, les politiques gouvernementales, le commerce international et les relations politiques et le volume des activités commerciales réalisées dans une région donnée.

Risques géopolitiques

Les politiques gouvernementales, le commerce international et les relations politiques autour du globe pourraient déstabiliser l'ensemble des marchés et des économies dans les régions où la Banque exerce ses activités. Bien que la nature et l'ampleur des risques puissent varier, ils ont le potentiel de perturber la croissance économique mondiale, d'accroître la volatilité des marchés des capitaux, des taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises, des écarts de taux, des politiques budgétaires et des cours des actions, ce qui pourrait nuire aux activités de négociation et autres que de négociation de la Banque et influencer directement et indirectement la conjoncture économique et commerciale de sorte que la Banque et ses clients pourraient en souffrir. Les risques géopolitiques en 2021 comprennent les tensions constantes à l'échelle mondiale qui ont mené à l'imposition de sanctions et de mesures de rétorsion ainsi qu'à une complexification des opérations connexes, à l'incertitude entourant les relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne après le Brexit, aux

changements de politique de l'administration américaine, à l'évolution de la dynamique mondiale, aux mesures protectionnistes en réponse à la pandémie de COVID-19, à l'accroissement de l'instabilité au Moyen-Orient et en Afghanistan et au niveau record de l'endettement dans les économies émergentes.

Incidence des pandémies, y compris de la COVID-19

Les pandémies, les épidémies ou les éclosions d'une maladie infectieuse au Canada ou à l'échelle mondiale ont nui et pourraient continuer à nuire aux résultats, aux activités, à la situation financière ou aux liquidités de la Banque et entraîner des changements dans la façon dont elle exerce ses activités.

La pandémie de COVID-19 a nui aux économies canadiennes, américaines et mondiales; a perturbé les chaînes d'approvisionnement au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale; a entraîné une perturbation des marchés des capitaux; a contribué à la baisse des taux d'intérêt et des rendements tant des titres du Trésor canadien que des titres du Trésor américain; a entraîné des abaissements de notations de crédit; a forcé la fermeture de nombreuses entreprises, se traduisant par une perte de revenus et une augmentation du taux de chômage; a nécessité l'imposition de mesures de quarantaine, de distanciation physique, de fermeture d'entreprises, de restrictions de voyage et de confinement au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays; a accentué les inquiétudes concernant les niveaux d'endettement des ménages; et a mené à une baisse des dépenses de consommation et à une perte de confiance des consommateurs. La pandémie de COVID-19 a également touché de façon disproportionnée certaines communautés, y compris les groupes raciaux et d'autres groupes marginalisés, faisant ressortir les questions et disparités sociales sous-jacentes liées à la stabilité financière.

La mesure dans laquelle la pandémie de COVID-19 continue de nuire aux résultats, aux activités, à la situation financière ou aux liquidités de la Banque dépendra de l'évolution de la situation au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale, notamment la disponibilité, l'utilisation et l'efficacité à grande échelle des vaccins. Les répercussions sur les activités et les résultats d'exploitation de la Banque pourraient se traduire par une diminution de la demande pour ses produits et services; un accroissement de la vulnérabilité des clients de la Banque à des événements négatifs ou inattendus; une augmentation des prêts en souffrance; une diminution des honoraires de gestion d'actifs, une baisse des produits liés aux services-conseils et aux activités de prise ferme; une hausse du risque de comptabiliser des pertes de valeur sur les valeurs mobilières ou sur d'autres actifs et des réductions des résultats; une augmentation des charges autres que d'intérêts; un abaissement des notations de crédit et une augmentation des pertes sur créances en raison de la détérioration de la situation financière des emprunteurs, qui pourraient nécessiter d'accroître la provision pour pertes sur créances et des radiations nettes. En outre, le niveau de crise actuel auquel les emprunteurs de la Banque sont soumis peut différer de celui incorporé dans les hypothèses formulées dans le cadre des estimations ou des modèles utilisés par la Banque pendant ou avant la pandémie.

Les autorités gouvernementales et de réglementation ont mis en œuvre d'importantes mesures afin d'offrir du soutien financier aux particuliers et aux entreprises, de stabiliser les marchés des capitaux et de soutenir la croissance économique. Bien qu'à court terme ces mesures aient atténué une partie des effets de la crise, à long terme, elles ne seront peut-être pas suffisantes pour atténuer entièrement l'incidence négative de la pandémie ou pour éviter une conjoncture de récession prolongée. De plus, lorsque ces mesures prendront fin, la Banque pourrait constater une hausse des prêts en souffrance ou de pertes de valeur, ce qui pourrait nuire à ses activités, à sa situation financière, à ses liquidités et à ses résultats d'exploitation. En outre, la participation de la Banque dans ces programmes d'aide l'a exposée à un risque accru de comportements frauduleux posés par certaines personnes se prétendant admissibles à ces programmes. Finalement, il est incertain quelle incidence, le cas échéant, le coût de la mise en œuvre de ces programmes aura sur les futures politiques en matière de fiscalité, d'imposition et de réglementation et quelles seront leur incidence sur la Banque, ses clients et sur le secteur des services financiers.

La pandémie a engendré de nouveaux risques opérationnels et de conformité, y compris la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux programmes et de nouvelles procédures à l'égard des produits et services de la Banque; la mise en place de mesures de sécurité renforcées pour ses employés et ses clients; le respect des lignes directrices des organismes de réglementation qui évoluent; la réponse au risque lié aux tentatives de fraude et aux cybermenaces et l'accroissement de ces activités et des comportements liés à celles-ci; et la protection de l'intégrité et de la fonctionnalité des systèmes, des réseaux et des données de la Banque compte tenu du grand nombre d'employés en télétravail. La Banque est aussi exposée aux risques liés au capital humain et aux risques découlant des problèmes de santé mentale de ses employés attribuables aux questions de santé et de sécurité, et à d'autres facteurs environnementaux de stress découlant des mesures mises en œuvre en raison de la pandémie de COVID-19. Tout comme la Banque est exposée à des risques opérationnels et de conformité additionnels, y compris ceux énumérés précédemment, ses fournisseurs et d'autres tiers sur lesquels se fonde la Banque ont été et pourraient continuer d'être exposés à des risques similaires ou à d'autres risques qui, à leur tour, pourraient avoir une incidence sur les activités de la Banque.

La pandémie de COVID-19 a perturbé la façon dont la Banque exerce ses activités, et pourrait continuer à la perturber, en raison de la fermeture de certaines succursales, de la modification des produits et des services auxquels les clients ont accès en succursale, d'ententes de télétravail conclues avec certains employés ou une grande partie des employés, ainsi que des perturbations qui affectent les principaux fournisseurs des produits et services de la Banque. En outre, le comportement des consommateurs a changé pendant la pandémie de COVID-19 (et ces changements de comportement pourraient demeurer alors qu'une reprise économique et la levée des restrictions associées à la COVID-19 s'amorcent) et il est encore incertain quelle sera l'issue de ce changement sur le contexte macroéconomique et commercial, sur les normes sociétales ou commerciales et sur les politiques en matière de fiscalité, d'imposition et de réglementation après la pandémie. Cette évolution pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la qualité et la continuité des services fournis aux clients, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque, y compris complexifier le processus de planification à long terme des affaires, du bilan et du budget de la Banque ou le rendre plus coûteux. La Banque a été confrontée à des défis liés à une concurrence accrue ou provenant de nouvelles sources et à d'autres défis et pourrait continuer à l'être. Dans la mesure où la Banque serait dans l'incapacité de s'adapter ou de livrer une concurrence efficace, elle pourrait connaître une diminution de ses activités et ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient en souffrir.

La Banque pourrait être critiquée ou devoir composer avec un risque accru de litiges et une surveillance accrue de la part des gouvernements et des organismes de réglementation, des différends avec des clients, de la publicité négative ou être exposée à des litiges (y compris des actions collectives ou des actions ou procédures intentées par des organismes de réglementation ou des gouvernements) en raison des effets de la pandémie de COVID-19 sur les conditions du marché et la conjoncture économique, y compris du fait de la participation de la Banque (directement ou au nom de ses clients) aux programmes d'aide gouvernementaux, des programmes de report de paiements de la Banque ou d'autres types de programmes d'aide aux clients et de l'incidence ou de l'inefficacité des mesures de santé et de sécurité de la Banque sur ses clients ou ses employés. La Banque a également reçu des demandes de renseignements officielles et non officielles de la part d'organismes gouvernementaux et réglementaires portant sur sa participation aux programmes d'aide gouvernementaux. Ces risques pourraient accroître les coûts d'exploitation, les frais juridiques et les coûts de conformité de la Banque, se traduire par des sanctions financières et amendes imposées à la Banque et nuire à sa réputation.

La pandémie de COVID-19 a accru et pourrait accroître encore davantage certains risques décrits à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent document, y compris les principaux risques et les risques émergents de la Banque, tels que le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de modèle, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation, le risque juridique, le risque en matière de conduite et le risque de réputation.

Réalisation des stratégies à long terme, des principales priorités stratégiques à court terme et des acquisitions

La Banque formule un certain nombre de stratégies et de priorités, comme celles présentées en détail pour chaque secteur à la section « Analyse des secteurs d'exploitation » du présent document. Il peut s'agir notamment des initiatives à grande échelle liées à la stratégie ou à la réglementation, qui en sont à diverses étapes d'élaboration ou de mise en œuvre. Les stratégies de croissance interne, les nouvelles acquisitions, l'intégration des activités récemment acquises, les projets visant à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, à mettre en œuvre de nouvelles plateformes et technologies et à mettre à niveau la technologie actuelle sont des exemples de telles initiatives. Les risques peuvent être plus élevés selon la taille, l'étendue, la célérité, l'interdépendance et la complexité des projets, les délais serrés pour achever les projets et les priorités concurrentes pour l'affectation limitée de ressources spécialisées.

La Banque soupèse régulièrement des occasions d'acquérir d'autres sociétés, ou entreprises, soit directement, soit indirectement, au moyen des stratégies d'acquisition de ses filiales. Avant de procéder à une acquisition ou à une fusion, la Banque effectue une évaluation de la transaction et un contrôle préalable minutieux, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition. Cependant, la capacité de la Banque de mener à bien une acquisition est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation ou autre approbation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où les approbations seront accordées ni des conditions en vertu desquelles elles le seront, le cas échéant.

Bien que la gouvernance, la surveillance, les méthodes, les outils et les ressources nécessaires à la gestion des stratégies et priorités de la Banque fassent l'objet d'une grande attention de la part de la direction, la capacité de la Banque à les réaliser repose sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs. Parmi ces hypothèses et ces facteurs figurent ceux énoncés aux rubriques « Principales priorités pour 2022 », « Orientation pour 2022 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » et à la section « Gestion des risques » du présent document, de même qu'une gestion rigoureuse des ressources et des charges et la capacité de la Banque de mettre en œuvre les programmes à l'échelle de l'entreprise (et les coûts liés à la mise en œuvre) afin de nous conformer aux règlements nouveaux ou modifiés ou encore aux exigences accrues des organismes de réglementation, qui peuvent tous être indépendants de la volonté de la Banque et difficiles à prévoir.

La Banque pourrait être dans l'incapacité d'atteindre ses objectifs financiers et stratégiques, notamment les économies de coûts ou les synergies de revenus prévues, par suite des acquisitions et malgré les activités d'intégration. De plus, la Banque, de temps à autre, peut également investir dans des sociétés sans que ces participations lui assurent le contrôle des sociétés, ce qui pourrait exposer la Banque aux risques opérationnels et financiers de ces sociétés, au risque que ces sociétés pourraient prendre des décisions avec lesquelles la Banque n'est pas d'accord et au risque que les objectifs de la Banque divergent de ceux des sociétés dans lesquelles la Banque détient des participations.

Au 31 octobre 2021, la Banque détenait une participation comme présentée dans Schwab qui s'établissait à 13,41 % des actions ordinaires avec droit de vote et des actions ordinaires sans droit de vote de Schwab en circulation et elle n'est pas autorisée à détenir plus de 9,9 % des actions ordinaires avec droit de vote de Schwab. La valeur de la participation de la Banque dans Schwab et sa contribution aux résultats financiers de la Banque sont exposées au mauvais rendement financier des activités de Schwab ou à d'autres problèmes auxquels Schwab serait confronté. En outre, la Banque se fie à Schwab pour obtenir ses résultats financiers qui sont inclus dans les états financiers de la Banque. Bien que la Banque détienne le droit de désigner des administrateurs au conseil d'administration de Schwab et certains autres droits aux termes de la convention des actionnaires conclue avec Schwab dans la mesure où la Banque détient une participation en actions d'au moins 5 % dans Schwab (et deux de ses administrateurs siègent actuellement au conseil d'administration de Schwab), ces droits pourraient ne pas atténuer l'exposition de la Banque au mauvais rendement financier de Schwab ou à d'autres problèmes auxquels serait confronté Schwab qui pourraient nuire aux résultats financiers de la Banque.

Si les stratégies, les priorités ou les acquisitions et activités d'intégration de la Banque ne sont pas exécutées avec succès ou n'atteignent pas leurs objectifs financiers ou stratégiques, les activités et le rendement financier de la Banque pourraient être touchés et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

Risque lié à la technologie et cyberrisque

Depuis quelques années, la technologie et la cybersécurité entraînent de plus en plus de risques pour les grandes institutions financières comme la Banque. Cette situation s'explique en partie par la multiplication, le perfectionnement et l'évolution constante des technologies nouvelles et des stratégies d'attaque employées par des entités sociopolitiques, des organisations criminelles, des initiés ou des prestataires de services malveillants, par des États-nations, des pirates informatiques et d'autres parties internes ou externes. L'accroissement de ces risques tient aussi à la taille, à la portée et à l'étendue géographique des activités de la Banque, à la complexité de son infrastructure technologique et aux technologies qu'elle utilise pour effectuer des opérations financières en ligne ou par d'autres moyens de télécommunication, notamment le développement continu de ses applications mobiles et de sa plateforme de services en ligne, de même qu'aux menaces opportunistes commises par des auteurs cherchant à exploiter la pandémie de COVID-19 en lançant des campagnes d'hameçonnage et de cyberespionnage.

Les technologies, systèmes et réseaux de la Banque ainsi que ceux de nos clients (y compris leurs appareils) et des prestataires de services indépendants de la Banque continuent d'être la cible de cyberattaques et pourraient faire l'objet d'interruptions de service, d'intrusions liées aux données ou d'autres intrusions (entre autres la perte ou la divulgation de renseignements personnels, y compris ceux de clients ou d'employés), de vols d'identité et d'espionnage industriel, ou d'autres méfaits. Bien que la Banque n'ait pas subi d'interruption de service importante, elle a connu par le passé un nombre limité d'interruptions de service restreintes provoquées par des cyberattaques. Le recours par la Banque aux services de prestataires indépendants qui subissent de tels méfaits accroît notre risque d'une attaque, d'un bris ou d'une interruption, la Banque n'exerçant pas une surveillance directe de leurs infrastructures technologiques ou de leur protection des données, ni un contrôle direct sur celles-ci.

Bien que la Banque n'ait subi aucune perte financière importante causée par ces défaillances technologiques, cyberattaques ou intrusions liées aux données ou d'autres intrusions, la Banque pourrait subir des pertes ou dommages importants dans l'avenir attribuables entre autres aux cyberattaques, comme les attaques ciblées et les attaques automatisées en ligne de systèmes et d'applications bancaires, les attaques de chaînes d'approvisionnement, les attaques au rançongiciel, les intrusions de logiciels malveillants, les attaques par déni de service, l'extraction de données par des initiés ou des prestataires de services malveillants ou les attaques par hameçonnage qui pourraient toutes conduire à l'utilisation frauduleuse, à la divulgation ou au vol de données ou de fonds de clients ou de la Banque.

Ces méfaits peuvent comprendre les tentatives d'employés, d'agents ou de prestataires de services indépendants de la Banque d'accéder aux informations sensibles ou d'autres données de la Banque, de ses clients ou de ses employés ou de les divulguer. Il est probable que les tentatives de soutirer illicitement ou de façon trompeuse des renseignements d'employés, de clients, de prestataires de services indépendants ou d'autres utilisateurs des systèmes de la Banque se poursuivront dans le but d'obtenir des informations sensibles et d'accéder aux données que détient la Banque ou aux données des clients ou des employés ou aux fonds de clients ou de la Banque. En outre, les clients se servent fréquemment de leurs propres appareils, comme leur ordinateur, leur téléphone intelligent ou leur tablette électronique, ce qui limite la capacité de la Banque d'atténuer certains risques particuliers à ces appareils personnels. La Banque pourrait subir des pertes ou dommages découlant de menaces à la cybersécurité ou à la technologie.

La Banque examine régulièrement les événements externes et évalue à intervalles réguliers ses contrôles et ses capacités d'intervention en cas de cyberattaques ou d'intrusions liées aux données ou d'autres intrusions, mais ces activités pourraient échouer à atténuer tous les risques, ce qui pourrait entraîner des pertes ou dommages pour la Banque découlant de ces attaques. Il devient de plus en plus difficile d'atténuer entièrement les risques liés à la technologie et au cyberespace, surtout parce que les tactiques, techniques et procédures utilisées changent fréquemment et les risques proviennent de sources très variées qui se transforment continuellement. Par conséquent, le secteur et la Banque sont susceptibles de subir des pertes ou dommages éventuels découlant de ces attaques. La mise en œuvre de certaines technologies, comme l'infonuagique, l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, la robotique et l'automatisation des processus, exige que nous demeurions centrés sur la gestion efficace des risques de la Banque et que nous investissions constamment dans celle-ci. Il est possible que la Banque ou des tiers avec qui elle fait affaire n'ont pas prévu ou n'ont pas mis en place ou ne prévoient pas ou ne mettent pas en place des mesures efficaces pour contrer tous ces risques liés à la technologie et au cyberespace, surtout parce que les tactiques, techniques et procédures utilisées changent fréquemment et que les risques proviennent de sources très variées qui se transforment continuellement. De plus, les fournisseurs de cyberassurance ont revu les modalités offertes pour ce type de couverture étant donné l'intensification de la cyberactivité à l'échelle mondiale créant de l'incertitude quant aux coûts pour une telle couverture et entraînant des modifications aux modalités de couverture dans l'ensemble du secteur. Par conséquent, la cyberassurance contractée par la Banque pour atténuer le risque pourrait être touchée et limiter la couverture des pertes financières. Par conséquent, s'il survient une cyberattaque, une interruption de services, une violation des données, une atteinte à la sécurité ou d'autres intrusions (y compris la perte ou la divulgation de renseignements personnels), un vol d'identité, de l'espionnage industriel ou une autre compromission des systèmes technologiques ou informatiques, du matériel informatique ou des processus connexes, ou tout problème important provoqué par une insuffisance des systèmes et de l'infrastructure de technologie de l'information, la Banque s'expose, entre autres, à des pertes financières; à la perte de clients ou d'occasions d'affaires; à une perturbation des activités; à une appropriation illicite ou une divulgation non autorisée de renseignements confidentiels, financiers ou personnels; au bris d'ordinateurs ou de systèmes de la Banque, de ses clients ou de contreparties; à la violation des lois sur la protection de la vie privée ou d'autres lois applicables; à des litiges; à des pénalités ou à des interventions réglementaires, à des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement; à la hausse des coûts pour assurer la maintenance et la mise à jour des systèmes et infrastructures d'exploitation et de sécurité de la Banque; et à des atteintes à la réputation. Si un tel incident devait survenir, la Banque pourrait devoir consacrer beaucoup de temps et de ressources à investiguer afin d'obtenir toutes les informations fiables nécessaires à l'évaluation de son incidence. Les applications détenues et mises en œuvre par la Banque, ses processus, ses produits et ses services sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions causées par une erreur humaine, des désastres naturels, des interruptions d'un service public, des situations d'urgence en raison de la pandémie ou d'autres situations d'urgence en matière de santé publique, des initiés malveillants, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes, ou des situations de non-conformité réglementaire qui peuvent nuire aux activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient restreindre la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait perturber ses activités et aboutir à des pertes financières.

Risque de modèle

La pandémie et les programmes d'aide gouvernementaux connexes ont accentué le niveau d'incertitude des modèles et ont affecté la fiabilité des modèles à l'égard de l'ensemble des différents secteurs d'activités. Des modèles affectés par le contexte de taux d'intérêt à la baisse ont été élaborés. En outre, des mesures d'atténuation appropriées à court et à long terme ont été définies et appliquées afin d'accroître la résilience des modèles qui sont élaborés à partir des données historiques qui pourraient devenir moins pertinentes dans le contexte actuel (p. ex., les modèles selon IFRS 9 et les simulations de crise). Les modèles pourraient révéler de nouvelles limites après la pandémie et la direction continuera de réévaluer si les limites découlant de la COVID-19 sont toujours pertinentes et les mesures d'atténuation correspondantes demeurent appropriées, même si les réévaluations n'arrivaient pas à accroître adéquatement la résilience de ces modèles.

Activités frauduleuses

Les risques de fraude sont les risques associés à des actions posées dans le but de tromper autrui, qui entraînent des pertes ou sont préjudiciables à la valeur de l'actionnaire, à la marque, à la réputation ainsi qu'à la satisfaction des employés et des clients. Les risques de fraude prennent divers visages, dont ceux de clients potentiels ou existants, d'agents, de tiers, d'entrepreneurs, d'employés et d'autres parties internes ou externes, y compris de prestataires de services offerts aux clients de la Banque qui conservent les justificatifs d'identité à l'égard de comptes bancaires et colligent des données à partir des renseignements et des activités des clients des services bancaires par Internet. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces clients, de ces contreparties, d'autres parties externes ou pour leur compte, y compris des états financiers, des informations financières et des informations d'authentification. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients, des contreparties et d'autres parties externes quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Afin d'authentifier les clients, par l'entremise des services téléphoniques, des canaux numériques ou des succursales de la Banque, celle-ci peut aussi miser sur certaines méthodes qui pourraient faire l'objet de fraude. La Banque a constaté une hausse des fraudes plus complexes, y compris des cyberfraudes et des stratagèmes frauduleux liés à la COVID-19. Elle a également constaté une augmentation des menaces découlant de la pandémie de COVID-19 visant tant les clients que la Banque. Malgré les investissements effectués par la Banque dans des programmes de prévention et de détection des fraudes ainsi que dans des capacités, mesures et défenses, ils n'ont pas réussi à atténuer et pourraient ne pas réussir à atténuer dans l'avenir toutes les activités frauduleuses qui pourraient perturber les activités de la Banque et entraîner des pertes financières. Outre le risque de perte importante (perte financière, appropriation illicite de renseignements confidentiels ou d'autres actifs de la Banque ou de ses clients et contreparties) que peut entraîner une activité frauduleuse, des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Banque et ce genre d'activité pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés.

Prestataires de services indépendants

La Banque reconnaît l'importance de recourir à des tiers pour soutenir ses activités, puisqu'ils permettent l'accès à des applications, des processus, des produits et des services de pointe, des connaissances spécialisées, des innovations, des économies d'échelle et des efficiences d'exploitation. Toutefois, ce recours peut amener à présumer de la continuité, de la fiabilité et de la sécurité de ces prestataires de services, de même que de leurs processus, de leur personnel et de leurs établissements. Puisque le secteur des services financiers et sa chaîne d'approvisionnement gagnent en complexité, la nécessité de mettre en œuvre des contrôles solides, généraux et pointus et d'en assurer la surveillance augmente.

De plus, la Banque reconnaît que les applications, processus, produits et services de ses fournisseurs sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions causées par une erreur humaine, des désastres naturels, des interruptions d'un service public, des pandémies ou d'autres urgences en matière de santé publique, des initiés malveillants, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes, ou des situations de non-conformité réglementaire qui peuvent rejaillir sur les activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient restreindre la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait perturber ses activités et aboutir à des pertes financières.

Promulgation de nouvelles lois ou de nouveaux règlements et modification des lois et règlements actuels

Le secteur des services financiers est fortement réglementé. La promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements et la modification de l'interprétation ou de l'application des lois et des règlements actuels, la délivrance de décisions juridiques et la modification du calendrier ou des activités de mise en œuvre pourraient nuire aux activités, à la rentabilité et à la réputation de la TD. Les politiques budgétaire, économique et monétaire de différentes banques centrales de différents organismes et gouvernements du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient également avoir de telles répercussions négatives. Ces répercussions négatives pourraient contraindre la Banque à engager des coûts additionnels et des ressources supplémentaires à des fins de conformité initiale et continue; limiter les types de produits et services ou la nature des produits et services qu'elle peut offrir et les tarifs qu'elle peut pratiquer; revoir à son détriment la tarification et le mode de prestation de ses produits et services; augmenter la capacité des concurrents nouveaux et existants à rivaliser sur la base des tarifs, des produits et des services (y compris ailleurs qu'au Canada, en favorisant certaines institutions du pays étranger); et réviser à la hausse les risques en cas de non-conformité potentielle. En plus des répercussions négatives décrites ci-dessus, tout manquement de la Banque à l'égard des lois et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions, des amendes et des changements, y compris des restrictions sur l'offre de certains produits ou services ou sur l'exercice d'activités dans certains territoires, pouvant miner ses résultats et ses activités, voire nuire à sa réputation.

La réglementation changeante continue de modeler le contexte mondial en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de sanctions économiques, et de nouvelles lois importantes et compliquées ainsi que de nouveaux règlements complexes et de grande portée qui sont en vigueur ou devraient entrer en vigueur à court et à moyen terme dans bon nombre de territoires où la Banque exerce ses activités.

Le contexte mondial en matière de protection des données et de la vie privée est dynamique et les attentes des organismes de réglementation continuent de changer. La promulgation de nouvelles lois et la modification de lois existantes sont à prévoir dans les différents territoires où la Banque exerce ses activités.

Les organismes de réglementation au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde portent de plus en plus d'attention aux questions et risques en matière de conduite et de résilience opérationnelle et ont des attentes grandissantes, ce qui pourrait mener à des enquêtes, à des mesures correctives et à une hausse des coûts de conformité. Bien que la Banque prenne différentes mesures pour continuer à améliorer ses programmes en matière de conduite et sa résilience opérationnelle et pour prévenir et détecter les incidences qui pourraient nuire aux clients, aux collègues ou à l'intégrité des marchés, ces incidences pourraient ne pas toujours être empêchées ou détectées.

Les organismes de réglementation régionaux, nationaux et internationaux accordent une attention grandissante aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), y compris aux répercussions des changements climatiques et à l'inclusion financière et économique, et s'attendent à ce que de nouvelles lois importantes et des modifications significatives à des lois en vigueur soient adoptées dans certains territoires où la Banque exerce ses activités.

En outre, des modifications dans l'interprétation ou l'application des lois et des règlements en vigueur pourraient être apportées afin d'incorporer à ceux-ci des questions environnementales, sociales et de gouvernance de façons qui n'avaient pas été anticipées jusqu'à maintenant.

Malgré la surveillance et l'évaluation effectuées par la Banque de l'incidence potentielle des règles, propositions, ordonnances de consentement et lignes directrices réglementaires, les gouvernements et les organismes de réglementation partout dans le monde pourraient adopter de façon inattendue de nouveaux règlements ou rendre des décisions juridiques qui s'appliqueraient à la Banque.

Canada

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont déposé un projet de règlement visant à réformer les instruments dérivés de gré à gré. La Banque surveille ce projet réglementaire qui, s'il était mis en application, pourrait donner lieu à une augmentation des coûts de conformité. La conformité à ces exigences pourrait avoir une incidence sur les entreprises, les activités et les résultats de la Banque.

De plus, les ACVM ont récemment présenté des réformes de la réglementation afin de rehausser la relation client-personne inscrite, désignées comme les réformes axées sur le client. Le rehaussement des exigences aux termes des réformes axées sur le client établit une norme de conduite plus élevée pour l'ensemble des catégories de courtiers et de conseillers inscrits. Il entraînera des coûts additionnels liés à la formation, à l'exploitation et aux systèmes, ainsi que des changements aux types de produits et services qui sont offerts par les sociétés affiliées inscrites de la Banque.

Au Canada, un certain nombre d'initiatives gouvernementales en voie d'être mises en œuvre, dont des initiatives réglementaires, ciblant l'évolution et la modernisation des modes de paiement, le système bancaire ouvert, la protection des consommateurs, la protection des données des clients, la protection des personnes vulnérables et la lutte contre le blanchiment d'argent pourraient avoir des répercussions sur les institutions financières. Tout particulièrement, la nouvelle loi liée à la protection des consommateurs du secteur bancaire entrera en vigueur en juin 2022 et la Banque poursuit ses efforts pour s'y conformer d'ici son entrée en vigueur.

Le régime de recapitalisation interne du gouvernement du Canada, qui est entré en vigueur en septembre 2018, a été mis en œuvre par règlement publié en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « Loi sur la SADC ») et de la Loi sur les banques prévoyant les détails définitifs du régime d'émission et de conversion d'instruments de recapitalisation interne émis par les BISI, y compris la Banque (collectivement, le règlement sur la recapitalisation interne). Des modifications ont été apportées à la Loi sur la SADC par l'intermédiaire du projet de loi C-30 qui appuieront le caractère exécutoire transfrontalier des dispositions de suspension applicable aux contrats financiers admissibles et en préciseront la portée ainsi que la façon dont les investisseurs, les créanciers et les autres participants pourraient être indemnisés à la suite de mesures prises par les autorités du secteur financier, entre autres, pour vendre ou liquider une banque en difficulté, ou pour en rétablir la viabilité. Le régime de recapitalisation interne pourrait influencer les coûts de financement de la Banque.

États-Unis

L'Economic Growth, Regulatory Relief and Consumer Protection Act (Reform Act) des États-Unis promulguée en 2018 a apporté des modifications à certains aspects de la Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (la loi Dodd-Frank), entre autres aux simulations de crise. En outre, les organismes fédéraux de réglementation américains concernés ont adopté des modifications réglementaires à certaines de ces exigences. En octobre 2019, la Réserve fédérale a publié une règle définitive qui mettait en œuvre les modifications de la Reform Act dans le cadre de l'application des normes prudentielles resserrées visant les organisations bancaires américaines et autres qu'américaines, la Tailoring Rule, fondée sur le profil de risque de l'organisation. Pour la Banque, ces normes ont entraîné, et continueront d'entraîner, des coûts liés à l'exploitation, aux fonds propres, à la liquidité et à la conformité. En outre, en raison de la désignation de la Banque comme BISI par le Conseil de stabilité financière, les activités aux États-Unis de la Banque devront respecter certaines exigences supplémentaires de fonds propres concernant la dette à long terme et la capacité totale d'absorption des pertes à compter de 2023.

Le cadre réglementaire actuel des établissements bancaires aux États-Unis pourrait être touché encore davantage par de nouvelles modifications législatives ou par l'évolution de la réglementation, y compris en ce qui a trait aux changements à l'égard du pouvoir exécutif de l'administration américaine, des membres du Congrès ou des dirigeants des organismes américains, et par l'attention accrue portée sur la discrimination raciale et l'iniquité économique potentielles, notamment le crédit équitable, par les organismes de réglementation. Les conséquences ultimes de l'évolution de la réglementation et son incidence sur la Banque ainsi que l'adoption ou la promulgation d'autres projets de loi ou de réglementation relatifs à ces exigences demeurent incertaines.

Europe

En Europe, l'incertitude persiste quant à l'avenir des relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, aux réformes mises en œuvre avec l'adoption du *Règlement sur l'infrastructure du marché européen* et à l'examen de la directive sur les marchés européens des instruments financiers et des dispositions réglementaires s'y rapportant, laquelle pourrait entraîner une hausse des coûts d'exploitation et de systèmes, et modifier les types de produits et de services que la Banque peut offrir aux clients de cette région.

Surveillance réglementaire et risque de conformité

La Banque et ses entreprises sont assujetties à une réglementation considérable et à une surveillance étendue exercée par différents organismes de réglementation et organismes d'autoréglementation de partout dans le monde. Des changements réglementaires et l'évolution des attentes des organismes de réglementation sont en cours dans tous les territoires où la Banque mène ses activités. Partout dans le monde, les gouvernements et les organismes réglementaires portent de plus en plus d'attention aux risques liés aux meilleures pratiques, à la protection des consommateurs, au contrôle, à l'utilisation et à la protection des données, à la gestion des fonds propres et de la liquidité, aux cadres du contrôle interne et à la lutte contre le blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes et aux menaces. Les organismes de réglementation à l'échelle mondiale surveillent de plus près les incidences de la COVID-19 sur les clients ainsi que sur les activités de la Banque et sa gestion et surveillance des risques associés à la pandémie.

La Banque surveille et évalue l'incidence potentielle des faits réglementaires pertinents (y compris les projets de règles et les règles déjà adoptées, de normes et de lignes directrices réglementaires). Cependant, bien que les importantes ressources de la Banque chargées des activités de conformité, juridiques et opérationnelles voient au respect de ces faits dans les délais prescrits en tenant compte aussi des autres attentes des gouvernements et des organismes de réglementation, il est possible que i) la Banque ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte qu'auront les règles définitives mettant en œuvre de tels faits, voire leur interprétation, ou des mesures coercitives prises par les gouvernements, les organismes de réglementation et les tribunaux à l'égard du respect de ces règles, que ii) la Banque soit dans l'incapacité de concevoir ou d'améliorer les plateformes, les technologies ou les procédures et cadres opérationnels requis pour se conformer à ces règles ou à ces attentes, ou pour s'adapter à celles-ci, avant leurs entrées en vigueur, ou que iii) les organismes de réglementation et autres parties remettent en question la conformité de la Banque. Par conséquent, la Banque pourrait devoir prendre des mesures supplémentaires ou engager plus de coûts que prévu, et faire l'objet de mesures coercitives et être exposée au risque de réputation. Les modifications réglementaires continueront d'accroître les risques de conformité et opérationnels ainsi que les coûts de la Banque. En outre, si les gouvernements ou les organismes de réglementation recourent à des mesures coercitives officielles contre la Banque, les activités, les stratégies d'affaires et l'offre de produits et services de la Banque pourraient subir des répercussions négatives, ce qui pourrait nuire aux résultats financiers de la Banque.

Également, il pourrait être établi que la Banque n'a pas traité de façon adéquate, exhaustive et en temps opportun les faits réglementaires ou les mesures coercitives auxquels elle est assujettie de manière à satisfaire aux exigences des gouvernements ou des organismes de réglementation. La Banque a fait l'objet de mesures coercitives liées à l'application de la réglementation et a conclu des règlements avec des organismes de réglementation et des organismes d'autoréglementation, elle pourrait donc continuer d'être visée par des enquêtes, mesures coercitives et litiges en plus grand nombre ou dont la portée serait plus large. En outre, la divulgation de l'application de mesures coercitives étant de plus en plus répandue, la réputation de la Banque pourrait en souffrir.

La Banque pourrait engager des coûts plus élevés que prévu pour améliorer sa conformité aux exigences, ou pourrait se voir imposer des amendes ou des pénalités ou faire l'objet de jugements découlant de sa non-conformité qui pourraient lui être défavorables, ce qui pourrait aussi entraîner des répercussions négatives sur la performance financière et la réputation de la Banque ainsi que des changements à l'égard de son exploitation, comme des restrictions quant à l'offre de certains produits ou services ou à l'exercice d'activités dans certains territoires.

Concurrence, changements de comportements des consommateurs et perturbations liées à la technologie

La Banque exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influer sur la capacité de la Banque à fidéliser la clientèle et à acquérir de nouveaux clients, comme la réputation de la Banque de même que la tarification et le caractère distinctif de nos produits et de nos services et l'expérience client globale.

La concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus peut nuire à la tarification des produits et services de la Banque et entraîner une baisse de nos produits ou la perte d'une part du marché. Une concurrence accrue nous contraint à procéder à des investissements à court et à long terme supplémentaires et à continuer de créer une valeur différenciée pour nos clients, ce qui pourrait entraîner une hausse des charges. De plus, la Banque évolue dans un contexte où des lois et règlements s'appliquant à elle pourraient ne pas s'appliquer à tous ses concurrents actuels ou aux concurrents émergents, ce qui pourrait inclure les institutions canadiennes œuvrant à l'étranger ou à l'extérieur des États-Unis, ou des prestataires de services et de produits financiers non traditionnels (comme les entreprises de technologie financière, qui sont les géants du domaine de la technologie). Les établissements n'acceptant pas de dépôts et les établissements non financiers sont souvent en mesure d'offrir des produits et des services qui n'étaient auparavant offerts que par les banques, ce qui leur permet de concurrencer les banques dans la prestation de services financiers numériques (essentiellement des services mobiles ou en ligne), sans toutefois devoir se soumettre aux mêmes exigences réglementaires ou à la même surveillance. Ces concurrents exercent également leurs activités à moindres coûts à l'égard des produits ou des soldes que ceux des banques traditionnelles. Ces tiers peuvent tenter d'acquérir des relations clients, de réagir rapidement aux

changements de comportements des consommateurs et d'amener ces clients à délaisser leur principale institution financière, ce qui pourrait aussi accroître les risques de fraude et d'atteinte à la vie privée pour l'ensemble des clients et des institutions financières. La nature des perturbations liées à la technologie est telle qu'il peut être difficile de les prévoir ou d'y réagir de façon adéquate et rapide, ce qui entraîne des risques inhérents pour certaines activités bancaires, y compris les paiements. Par conséquent, cette forme de concurrence peut également avoir des effets néfastes sur les résultats de la Banque.

La Banque continue d'accroître ses capacités en matière d'intelligence artificielle (IA) afin d'éclairer encore davantage les décisions d'affaires et les pratiques de gestion des risques ainsi que d'améliorer l'expérience client et l'efficience des activités de la Banque. L'IA pourrait être dans l'incapacité de reproduire de façon adéquate ou suffisante certains résultats ou de prédire avec exactitude des événements ou risques futurs.

La Banque surveille également les tendances émergentes, dont certaines ont été accélérées par la perturbation provoquée par la pandémie de COVID-19, qui pourraient bouleverser les interfaces traditionnelles, les préférences à l'égard des modes d'interaction ou les attentes de la clientèle. La Banque évalue une variété de possibilités visant à favoriser l'innovation, y compris l'investissement stratégique dans des sociétés novatrices, l'étude d'occasions de partenariat, et l'expérimentation en interne de nouvelles technologies et de nouveaux concepts, mais ces investissements et ces activités pourraient s'avérer infructueuses. Des mesures législatives ou réglementaires à l'égard de ces nouvelles technologies pourraient voir le jour et continuer à évoluer, ce qui pourrait donner lieu à une augmentation des coûts et des risques de conformité.

Risque environnemental et social (y compris les changements climatiques)

En tant qu'institution financière, la TD est exposée au risque environnemental et social. Le risque environnemental est le risque de pertes financières ou d'atteinte à la réputation découlant de facteurs environnementaux, comme les changements climatiques et la dégradation de l'environnement (p. ex., la pollution, la rareté des ressources, la contamination, la perte de biodiversité et la déforestation).

Le risque social est le risque de perte, de préjudice ou d'atteinte à la réputation découlant d'enjeux sociaux, comme les relations financières avec des secteurs socialement sensibles, les questions de droits de la personne (p. ex., la discrimination, y compris l'iniquité raciale, l'esclavage moderne, l'accès aux services bancaires ou les droits des peuples autochtones), et des perceptions de nos clients, de nos employés, de nos investisseurs et d'autres parties prenantes. Une attention accrue est portée sur les organisations, comme la TD, pour qu'elles contribuent à régler les enjeux d'iniquité sociale et financière dont font l'objet les groupes raciaux et d'autres groupes marginalisés.

Le risque lié au climat constitue le risque de perte financière ou d'atteinte à la réputation attribuable à la matérialisation du risque de crédit, du risque de marché, du risque opérationnel ou d'autres risques découlant des risques physiques et du risque de transition que comportent les changements climatiques pour la Banque, ses clients ou les collectivités où elle exerce ses activités. Ce risque comprend les risques physiques liés aux effets des changements climatiques, y compris les changements dans la fréquence ou dans la gravité des événements météorologiques extrêmes, la hausse du niveau de la mer et des températures et les risques de transition liés aux incidences attribuables aux modifications du cadre légal ou réglementaire, des technologies ou des comportements en raison de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

La Banque participe à des groupes de travail et des comités sectoriels et gouvernementaux qui cherchent à élaborer des normes de performance fondées sur les facteurs ESG et la finance durable, ou à les améliorer, et elle a aligné ses pratiques avec certaines des initiatives liées aux facteurs ESG. Entre autres, en 2020, la TD a annoncé son engagement dans un plan d'action mondial sur les changements climatiques qui comprend une cible visant à atteindre des émissions de gaz à effet de serre nettes nulles pour ses activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, conformément aux principes de l'Accord de Paris. En octobre 2021, la Banque s'est engagée à se joindre à l'alliance bancaire Net Zéro des Nations Unies, une initiative sectorielle mondiale visant à accélérer et à soutenir la mise en œuvre d'efforts de lutte contre les changements climatiques. Elle a également annoncé l'interdiction d'offrir des services financiers propres aux nouveaux projets pour des activités directement liées à l'exploration, à la mise en valeur ou à la production pétrolière et gazière dans le cercle polaire. La TD appuie les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Conseil de stabilité financière et a mis en œuvre de nouveaux outils à l'égard des emprunteurs et des transactions afin d'améliorer l'évaluation par la Banque de son risque environnemental et social, y compris des changements climatiques. La Banque fait également partie de groupes de travail sectoriels se penchant sur la conception de méthodes et d'approches d'analyse des scénarios climatiques.

Le risque environnemental et social pourrait avoir une incidence financière tant sur la Banque que sur ses parties prenantes (p. ex., ses clients, ses fournisseurs et ses actionnaires). Le risque de stratégie, le risque de réputation, le risque commercial, le risque juridique et le risque de réglementation pourraient découler des actions ou de l'inaction de la Banque, qu'elles soit réelles ou le résultat de perceptions, concernant les changements climatiques et d'autres enjeux liés au risque environnemental et social, ou des informations fournies à leurs égards, y compris le progrès réalisé par la Banque sur ses engagements environnementaux et sociaux. Ces risques pourraient également être la conséquence d'enjeux environnementaux et sociaux auxquels sont confrontées nos parties prenantes. La participation de la TD à des groupes de travail ou les engagements liés aux facteurs ESG pourrait accroître ces risques et faire en sorte qu'elle soit soumise à une surveillance plus étroite de la part de ses parties prenantes. En outre, la Banque pourrait être exposée à un risque de responsabilité en raison d'ordonnances réglementaires ou d'amendes, de l'application des exigences en matière de divulgation des valeurs mobilières et d'adéquation des fonds propres de surveillance financière et de poursuites intentées par des actionnaires ou d'autres parties prenantes.

AUTRES FACTEURS DE RISQUE

Procédures judiciaires

La Banque et ses filiales sont de temps à autre nommées à titre de défenderesses ou sont autrement impliquées dans diverses actions collectives et autres litiges ou différends avec des tiers, notamment des enquêtes et des poursuites de la part d'organismes de réglementation, liés à leurs entreprises et à leurs activités. La Banque gère les risques liés à ces procédures au moyen d'une fonction de gestion des litiges. Le volume des poursuites ou les montants des dommages et intérêts et des pénalités demandés dans le cadre de procédures judiciaires ou mesures réglementaires et d'arbitrage pourraient augmenter dans l'avenir. Les actions actuellement en instance contre la Banque pourraient se conclure par des jugements, des règlements, des amendes, des pénalités, des restitutions, des injonctions, des ordonnances exigeant des mesures d'amélioration d'entreprise, des limitations ou des interdictions d'exercer certaines activités commerciales ou d'autres issues défavorables pour la Banque, lesquels pourraient grandement nuire aux activités, à la situation financière, aux résultats d'exploitation, aux flux de trésorerie, aux fonds propres et aux notations de crédit de la Banque; exiger des changements importants aux activités de la Banque; entraîner la perte de clients; ou porter gravement atteinte à la réputation de la Banque, ce qui pourrait également entraver les perspectives commerciales de la Banque. De plus, certaines poursuites intentées contre la Banque peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer, dans certains cas, avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Par ailleurs, tout règlement ainsi que toute autre forme de résolution de litige sont souvent assujettis à une approbation externe, laquelle pourrait ou non être

accordée. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés. En tant que participant du secteur des services financiers, il est probable que la Banque continuera de faire l'objet de possibles procédures judiciaires et de poursuites importantes et d'enquêtes de la part d'organismes de réglementation concernant ses entreprises et ses activités. Les autorités de réglementation et d'autres organismes gouvernementaux examinent les activités de la Banque et de ses filiales en procédant tant à des examens routiniers qu'à des examens ciblés, si bien qu'ils pourraient tenter d'obtenir des règlements liés à la réglementation ou adopteront d'autres mesures coercitives contre la Banque dans l'avenir. Pour plus de renseignements sur les principales procédures judiciaires intentées contre la Banque, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2021 de la Banque.

Capacité de recruter des talents, de les former et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose sur la disponibilité de gens compétents et sur la capacité de la Banque à recruter, à former et à maintenir en poste les gens de talent clés. La direction de la Banque est consciente que la concurrence pour attirer les gens de talent continue de s'accentuer dans l'ensemble des régions, des industries et des nouveaux joueurs dans certains secteurs, comme celui des services financiers. La concurrence s'est intensifiée et devrait continuer à s'intensifier en raison de l'incidence de la COVID-19, y compris des possibilités de télétravail et de l'élimination des frontières géographiques. Chaque année, la Banque se soumet à un exercice d'évaluation des talents qui permet d'évaluer les besoins essentiels en matière de main-d'œuvre de tous les secteurs d'activité de l'entreprise. Dans le cadre de cet exercice, une évaluation des compétences en leadership, techniques et générales détenues actuellement par les cadres ainsi que des occasions de perfectionnement des gens de talent est réalisée en fonction des besoins à court terme et futurs de l'entreprise. Les conclusions tirées de cet exercice servent à dresser les plans visant à retenir, à perfectionner et à attirer les gens de talent dont les services sont requis, tant pour l'entreprise que pour ses secteurs d'activité. Ces plans sont mis en œuvre en tout temps pendant l'année. Bien que le but des politiques et des pratiques de gestion des ressources de la Banque soit de recruter et de former des gens de talent, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, la Banque pourrait ne pas y parvenir. La Banque continue de s'appuyer sur son exercice d'évaluation annuelle des talents ainsi que sur ses pratiques courantes de gestion efficace afin d'évaluer de façon proactive le risque lié au recrutement et à la rétention et de l'atténuer, et elle met l'accent sur la communication continue avec les talents afin de répondre adéquatement aux situations au cas par cas.

Taux de change, taux d'intérêt, écarts de crédit et cours des actions

Les variations des taux de change, des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des cours des actions au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque et sur ses résultats futurs. Les variations du dollar canadien par rapport aux autres monnaies étrangères à l'échelle mondiale peuvent aussi influer sur les résultats des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque. Une fluctuation des taux d'intérêt, des taux d'intérêt négatifs ou une longue période de faibles taux d'intérêt touchent l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les autres passifs, et les intérêts gagnés par la Banque sur les prêts, ce qui se répercute sur les produits d'intérêts nets de la Banque. Une variation des écarts de taux de crédit se répercute sur l'évaluation relative des actifs et des passifs et, par conséquent, a une incidence sur les résultats de la Banque. Une variation des cours des actions a un effet sur la situation financière de la Banque et ses résultats futurs en raison des positions non couvertes que la Banque détient dans des titres de capitaux propres négociables. Le cadre de gestion et les politiques permettent de gérer l'appétit pour le risque de marché connu de la Banque.

Transition liée à l'abandon du taux interbancaire offert

Divers taux d'intérêt et autres taux qui sont présumés être des « taux de référence » (y compris le taux interbancaire offert) étaient et continuent d'être assujettis aux lignes directrices réglementaires internationales et aux propositions de réforme. En raison de l'initiative de la réforme des taux d'intérêt de référence à l'échelle mondiale, les travaux visant à faire la transition des taux interbancaires offerts vers des taux de référence alternatifs se poursuivent dans différents territoires. La transition des taux interbancaires offerts vers des taux de référence alternatifs pourrait mener à un déséquilibre des marchés et avoir d'autres conséquences négatives pour la Banque, ses clients, les intervenants du marché et le secteur des services financiers.

La Banque détient des obligations, des expositions et des droits contractuels importants pour lesquels le taux de référence est le taux interbancaire offert, ainsi, l'abandon de ce taux de référence ou les changements apportés à ce taux pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation de la Banque. La Banque a mis en place une initiative à l'échelle des fonctions de l'entreprise, supervisée par la haute direction et le conseil d'administration, pour évaluer et surveiller l'incidence du risque de marché, du risque financier, du risque opérationnel, du risque juridique, du risque technologique et des autres risques sur ses produits, services, systèmes, modèles, documents, processus et cadres de gestion des risques, dans le but de la gérer au moyen de mesures d'atténuation appropriées. La Banque continue d'assurer le suivi des faits nouveaux relatifs au secteur et à la réglementation en ce qui concerne la cessation ordonnée de l'utilisation du LIBOR et intègre les meilleures pratiques des groupes de travail et des organismes de réglementation à l'échelle mondiale.

En plus des défis opérationnels à relever, les risques de marché sont également attribuables au fait que les nouveaux taux de référence différeront probablement des anciens taux de référence, ce qui entraînera un écart dans le calcul du taux d'intérêt ou du montant de paiement applicable. Il pourrait donner lieu à des rendements financiers différents de ceux déjà comptabilisés pour certaines transactions, exiger de nouvelles stratégies de couverture ou avoir une incidence sur la planification et la gestion des fonds propres et de la liquidité de la Banque. De plus, toute incidence négative sur la valeur et le rendement des instruments et des contrats existants touchant les clients de la Banque pourrait se traduire par un risque accru de litiges, d'interventions réglementaires et d'une possible atteinte à la réputation.

Méthodes comptables utilisées par la Banque

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Les révisions apportées à ces jugements et à ces estimations ainsi que les changements aux normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence néfaste marquée sur les états financiers consolidés de la Banque et, par conséquent, sur sa réputation. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique. Les principales méthodes comptables et les modifications de méthodes comptables courantes et futures sont décrites respectivement aux notes 2 et 4, et les jugements, estimations et hypothèses comptables importants sont décrits à la note 3 des états financiers consolidés de 2021.

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES Gestion des risques

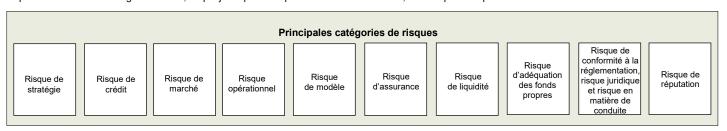
SOMMAIRE

Faire croître la rentabilité des résultats financiers en comptant sur l'équilibre entre les produits, les charges et la croissance des fonds propres implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans ses entreprises afin d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Le cadre de gestion des risques de la Banque renforce la culture de gestion des risques de la Banque, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation, et permet aux parties intéressées de bien comprendre la façon dont la Banque gère les risques. Le cadre de gestion des risques tient compte des aspects suivants : 1) la détermination des risques découlant de la stratégie et des activités de la Banque; 2) la manière dont la Banque définit les types de risque auxquels elle est exposée; 3) la gouvernance et l'organisation en matière de gestion des risques; et 4) la manière dont la Banque gère les risques au moyen de processus lui permettant de recenser, d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller les risques et de faire rapport sur ceux-ci. Les ressources et les processus de gestion des risques de la Banque sont conçus pour permettre à toutes ses entreprises à la fois de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de les gérer en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque.

RISQUES POUR LES ENTREPRISES DE LA TD

L'inventaire des risques de la Banque énonce les principales catégories de risques et sous-catégories de risques connexes de la Banque, auxquelles peuvent être exposées ses entreprises et ses activités d'exploitation. L'inventaire des risques facilite un recensement uniforme des risques et est le point de départ pour l'élaboration de stratégies et de processus de gestion des risques. Les principales catégories de risques de la Banque sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de modèle, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, et le risque de réputation.



APPÉTIT POUR LE RISQUE

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque est le principal moyen employé par la Banque pour définir le risque et pour déterminer le type et le niveau de risque qu'elle est prête à prendre pour exécuter sa stratégie et accroître la valeur pour les actionnaires. En définissant son appétit pour le risque, la Banque tient compte de sa vision, de son intention, de sa stratégie, de ses engagements communs et de sa capacité à supporter le risque dans des conditions normales et pendant une conjoncture de récession. Les principes généraux relatifs aux risques qui guident la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque sont comme suit :

La Banque prend les risques nécessaires pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques :

- 1. s'inscrivent dans la stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
- 2. n'exposent la Banque à aucune perte isolée importante; la TD ne met pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit pris isolément;
- 3. ne mettent pas la marque TD en péril.

Le cadre de gouvernance de la gestion de l'appétit pour le risque de la Banque décrit les hypothèses, les responsabilités et les processus établis afin de définir, de maintenir et de gérer l'appétit pour le risque de la TD. La Banque tient compte des conditions d'exploitation actuelles et de l'incidence des risques émergents découlant de l'élaboration et de l'application de sa politique en matière d'appétit pour le risque. Le respect de l'appétit pour le risque de l'entreprise est géré et surveillé à l'échelle de la Banque et est éclairé par la Prise de position en matière d'appétit pour le risque et sur un vaste ensemble de principes, de politiques, de processus et d'outils.

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque donne une description par principale catégorie de risque des principes de gestion des risques de la Banque et établit des mesures qualitatives et quantitatives, des seuils et des limites, selon le cas. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque tiennent compte à la fois de scénarios normaux et de scénarios de simulation de crise, incluant ceux qui peuvent être regroupés au niveau de l'entreprise ou séparés par secteur d'exploitation.

Le groupe Gestion du risque est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, à surveiller et à présenter les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. La fonction gestion des risques a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité de ces pratiques et processus ainsi que des mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque. Le respect des principes et des mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque est communiqué régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque. La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures pour le risque et les signale au besoin à la haute direction et au conseil d'administration. Le groupe Gestion du risque mesure régulièrement la performance de la direction par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques est une partie intégrale de la culture organisationnelle à l'échelle de la TD. Elle est intégrée au cadre de la culture de la TD et respecte les principes de ce cadre. L'ensemble de la supervision de la culture est sous la responsabilité du groupe Ressources humaines (RH) ainsi que de celle du groupe Gestion du risque et du groupe Conformité à l'échelle mondiale. Le comité du risque travaille avec le chef de la gestion du risque (CGR) qui dirige une équipe diversifiée de professionnels afin de favoriser une culture de gestion des risques proactive.

La culture de gestion des risques de la Banque tire son origine du ton exemplaire établi par le conseil d'administration, le chef de la direction et l'équipe de la haute direction (EHD), et repose sur la vision, l'intention et les engagements communs de la Banque. Ces objectifs généraux décrivent les comportements que la Banque cherche à instiller parmi les membres de son personnel comme culture qui n'amène à prendre que les risques qui peuvent être compris et contrôlés. La culture de gestion des risques de la Banque repose sur la responsabilisation, l'apprentissage des expériences passées ainsi que la communication franche et la transparence pour tous les aspects de la prise de risques. Les employés de la Banque sont invités à exprimer un désaccord ou à s'adresser à un échelon supérieur s'il leur semble que la Banque dévie de sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Un comportement éthique est une composante clé de la culture de gestion des risques de la Banque. Le Code de conduite et d'éthique de la Banque guide les employés et les administrateurs dans la prise de décisions qui répondent aux normes d'intégrité, de professionnalisme et de comportement éthique les plus élevées. Il appartient à chaque employé et administrateur de la Banque d'évaluer les décisions d'affaires et les mesures prises au nom de l'organisation à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable. La culture de gestion des risques voulue par la Banque est renforcée par une rémunération qui récompense l'équipe de direction pour son respect de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque et des comportements communs. La performance à l'égard de l'appétit pour le risque est un élément important à prendre en considération dans l'établissement de la rémunération des cadres, y compris les ajustements apportés à la rémunération incitative à la fois au moment de l'attribution de cette rémunération, puis à l'acquisition des droits dans le cas d'une rémunération différée. Le comité des RH se sert d'une évaluation consolidée annuelle de la performance de la direction à l'égard de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque qui est préparée par le groupe Gestion du risque et examinée par le comité du risque comme source de données clés pour prendre des décisions sur la rémunération. Tous les cadres sont évalués en fonction d'objectifs, qui tiennent compte des comportements sensibles aux risques et aux contrôles. Cette approche exhaustive permet à la Banque d'évaluer si les mesures prises par l'équipe de direction ont été la source d'événements liés aux risques et aux contrôles dans leur sphère de responsabilité.

De plus, les fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance exercent leurs activités indépendamment des secteurs d'exploitation et sont soutenues par une structure organisationnelle permettant une surveillance objective et des remises en question indépendantes. Les cadres responsables des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, y compris le CGR, ont librement accès aux comités du conseil d'administration pour soulever des questions liées au risque et à la conformité, ainsi que d'autres questions. Enfin, la Banque communique sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques aux fins de sensibilisation au moyen de programmes de communication des risques, de séminaires et de formations pour les employés à l'échelle de l'organisation, et par la participation à des conférences internes sur la gestion des risques. Ces activités d'ancrage de la culture de gestion des risques de la Banque permettent de mieux diffuser et comprendre les attentes de la Banque quant à la prise de risques.

RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES

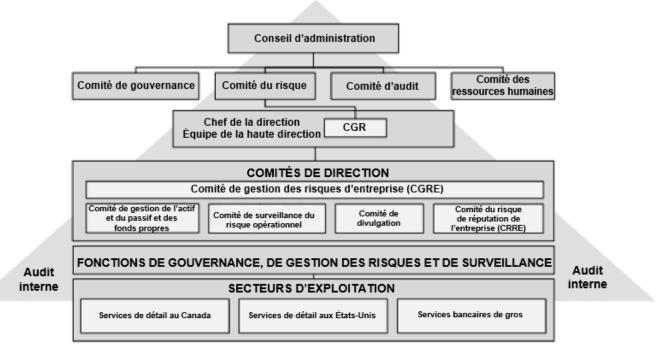
La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque met l'accent sur un équilibre entre une surveillance indépendante et la prise en charge claire des contrôles liés aux risques par les secteurs d'exploitation. Selon l'approche de la Banque en matière de gouvernance pour la gestion des risques, un modèle à « trois lignes de défense » est utilisé, pour lequel le propriétaire du risque constitue la première ligne de défense; la surveillance des risques, la deuxième ligne de défense; et le groupe Audit interne, la troisième ligne de défense.

Le modèle de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques comprend un comité composé de membres de la haute direction qui a pour mandat de discuter des risques de la Banque et d'assurer la communication transparente de l'information sur les risques, la surveillance globale des risques et des contrôles étant assurée par le conseil d'administration et ses comités. Le chef de la direction et l'EHD établissent l'orientation à long terme de la Banque qui est par la suite suivie par les secteurs d'exploitation en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de groupe et CGR, établit la stratégie et la politique en matière de risques pour l'entreprise, et assure une surveillance indépendante à l'appui d'une approche exhaustive et proactive de gestion des risques. Le CGR, qui est aussi membre de l'EHD, a librement accès au comité du risque.

La Banque a un cadre de gouvernance des filiales afin de soutenir sa structure de gouvernance générale pour la gestion des risques, qui englobe les conseils d'administration et les comités de diverses filiales, au besoin. Au sein du secteur Services de détail aux États-Unis, une surveillance additionnelle des risques et des contrôles est assurée par un conseil d'administration séparé et distinct, qui comprend un comité du risque et un comité d'audit du conseil d'administration entièrement indépendants. Le CGR aux États-Unis a un accès illimité au comité du risque du conseil d'administration.

La rubrique qui suit donne un aperçu des principaux rôles et responsabilités en gestion des risques. La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque est présentée dans l'organigramme suivant.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES RISQUES



Le conseil d'administration

Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de la Banque, la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques efficace et le cadre de contrôle interne à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et indirectement par l'entremise de ses quatre comités, le comité d'audit, le comité du risque, le comité de gouvernance et le comité des RH. Le conseil d'administration examine et approuve chaque année la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque, et les mesures qui s'y rattachent, et surveille le profil de risque et le rendement de la Banque par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Le comité d'audit

Le comité d'audit surveille la présentation de l'information financière ainsi que le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et des activités du groupe Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent (LMCBA), du groupe Conformité et du groupe Audit interne de la Banque.

Le comité du risque

Le comité du risque est chargé de revoir la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD et de la soumettre à l'approbation annuelle du conseil d'administration. Le comité du risque surveille la gestion du profil de risque et la performance de la TD en regard de son appétit pour le risque. De plus, il passe en revue et approuve certains cadres et certaines politiques de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise qui assurent le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et surveille la gestion des risques et les tendances en la matière.

Le comité des ressources humaines

Le comité des RH est responsable de superviser la gestion de la culture de la Banque. En plus de ses autres responsabilités, il s'assure que les risques liés aux RH sont identifiés, évalués et gérés de façon appropriée conformément aux programmes de gestion des risques de la Banque et veille à la réalisation à long terme des objectifs d'affaires de la Banque.

Le comité de gouvernance

Le comité de gouvernance, en plus de ses autres responsabilités, élabore des principes en matière de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique, visant le respect d'une culture de gouvernance saine à l'échelle de la Banque et, au besoin, recommande l'approbation de ces lignes directrices par le conseil d'administration et agit aussi comme comité de révision de la Banque, notamment en assurant la surveillance du risque en matière de conduite. Le comité doit également veiller à ce que la Banque agisse en conformité avec son objectif et sa stratégie, surveiller la performance et faire rapport sur la responsabilité de l'entreprise quant aux questions environnementales et sociales.

Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction (EHD)

Le chef de la direction et les membres de l'EHD tracent l'orientation stratégique à long terme de la Banque et les recommandent au conseil d'administration et définissent également l'appétit de la TD pour le risque avant de le soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'EHD établissent un ton exemplaire et gèrent le risque selon l'appétit de la Banque pour le risque tout en examinant l'incidence des risques émergents sur la stratégie et le profil de risque de la Banque. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants et les signaler au comité du risque.

Comités de direction

Le chef de la direction, en consultation avec le CGR, désigne les comités de direction de la Banque, qui sont présidés par les membres de l'EHD. Les comités se réunissent régulièrement pour superviser les activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et passer en revue et surveiller les stratégies de gestion des risques ainsi que les activités et pratiques connexes liées aux risques.

Le comité de gestion des risques d'entreprise (CGRE), présidé par le chef de la direction, surveille la gestion des principales activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et fait la promotion d'une culture de gestion des risques intégrée et efficace. Les comités de direction suivants ont été mis en place pour gérer des risques importants précis, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe :

- Comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres présidé par le membre de l'EHD responsable de Gestion de la trésorerie et du bilan, le comité de
 gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille directement et par l'entremise de ses sous-comités permanents (le comité de gestion des fonds
 propres de l'entreprise et le Forum général sur les liquidités et du financement) la gestion du risque de marché lié aux activités consolidées autres que de
 négociation de la Banque, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement, de placements et de capitaux propres consolidés.
- Comité de surveillance du risque opérationnel présidé par le chef de groupe et CGR, le comité de surveillance du risque opérationnel assure un suivi du recensement, de la surveillance et du contrôle des principaux risques compte tenu du profil de risque opérationnel de la Banque.
- Comité de divulgation présidé par le chef des finances, le comité de divulgation veille à ce que des contrôles et des procédures adéquats soient en place et fonctionnels pour présenter, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective aux organismes de réglementation (en ce qui a trait à l'information destinée au public), aux actionnaires et au marché.
- CRRE présidé par le chef de groupe et CGR, le CRRE surveille la gestion du risque d'atteinte à la réputation de l'entreprise en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque et fournit une tribune qui permet de discuter et de passer en revue les risques non traditionnels et de transmettre les questions touchant ces risques à un niveau supérieur.

Gestion des risques

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, assure une surveillance indépendante de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, de la gouvernance et du contrôle des risques, y compris l'élaboration d'une stratégie et de politiques en matière de risques pour veiller à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires de la Banque. L'objectif principal de la gestion des risques est de soutenir une approche exhaustive et proactive de la gestion des risques qui encourage une culture bien implantée de la gestion des risques. Ce groupe travaille en collaboration avec les secteurs d'exploitation et d'autres fonctions de surveillance du Siège social afin d'établir des politiques, des normes et des limites qui soient conformes à l'appétit de la Banque pour le risque, et surveille les risques existants et émergents ainsi que le respect de l'appétit de la Banque pour le risque, et en fait rapport. Le CGR mène et dirige une équipe diversifiée de professionnels spécialisés dans la gestion des risques qui s'occupe de surveiller les risques survenant dans chaque principale catégorie de risques de la Banque. Un processus établi pour l'identification et l'évaluation des risques principaux et émergents est en place. De plus, la Banque a des procédures précises qui indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

Secteurs d'exploitation

Chaque secteur d'exploitation a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à un haut dirigeant responsable des risques qui en rend lui-même compte au CGR. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance indépendante et les lignes de responsabilité des divers risques à l'intérieur du secteur d'exploitation. La direction de chaque secteur d'exploitation a la responsabilité d'établir pour son secteur un appétit pour le risque et les mesures qui s'y rattachent, lesquels sont revus et scrutés par le groupe Gestion du risque, avalisés par le CGRE et approuvés par le chef de la direction, afin qu'ils soient conformes à l'appétit de la Banque pour le risque, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées.

Audit interne

Le groupe d'audit interne de la Banque fournit au conseil d'administration une assurance indépendante et objective concernant la fiabilité et l'efficacité des principaux éléments des processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance de la Banque.

Conformité

Le Service de la conformité est responsable de promouvoir une culture d'intégrité, de respect de l'éthique et de conformité à l'échelle de la Banque, d'assurer la gestion indépendante du risque de réglementation et du risque en matière de conduite et la surveillance de ces risques à l'échelle de la Banque, de fournir des directives fiables et objectives, de faire rapport à la haute direction et au conseil d'administration sur l'état du risque de la réglementation et du risque en matière de conduite fondé sur des suivis et des tests indépendants effectués et de donner son avis sur le caractère suffisant de la solidité des contrôles portant sur la gestion de la conformité actuels pour se conformer aux exigences réglementaires applicables à l'échelle de l'entreprise.

Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent (LMCBA)

Le groupe LMCBA est responsable de la conformité à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA), de financement des activités terroristes, de sanctions économiques et de la lutte contre le trafic d'influence et la corruption et de la gestion prudentielle plus large du risque à l'échelle de la Banque conformément aux politiques de l'entreprise au chapitre de la LCBA, afin que les risques liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption soient identifiés et atténués adéquatement.

Trois lignes de défense

Afin d'améliorer la compréhension des responsabilités en matière de gestion des risques, la Banque utilise le modèle à « trois lignes de défense » suivant qui décrit les responsabilités respectives de chaque ligne de défense pour la gestion du risque à l'échelle de la Banque.

TROIS LIGNES DE I	DÉFENSE
PREMIÈRE LIGNE	PROPRIÉTAIRES DU RISQUE
RECENSEMENT	Sont responsables des risques actuels et émergents, en font le recensement, la gestion, l'évaluation et la surveillance dans le cadre
ET CONTRÔLE	des activités au quotidien et à l'échelle des produits et services.
	Conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles d'atténuation appropriés et évaluent l'efficacité de la conception et du
	fonctionnement de ces contrôles.
	Évaluent les activités afin d'assurer qu'elles respectent continuellement les lois et règlements applicables.
	Surveillent le profil de risque pour faire en sorte que les activités respectent l'appétit pour le risque et les politiques de la TD, et en
	font rapport.
	Mettent en place des processus d'approbation fondés sur le risque pour tous les nouveaux produits, processus et systèmes et
	toutes les nouvelles activités.
	Signalent aux échelons supérieurs les problèmes de risque, et élaborent et mettent en œuvre des plans d'action en temps opportun.
	Dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils afin de s'acquitter de leurs responsabilités.
	Encouragent une culture bien implantée de la gestion des risques.
DEUXIÈME LIGNE	SURVEILLANCE DES RISQUES
ÉTABLISSEMENT	Établit les stratégies, les cadres et les politiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entreprise, et en assure
DES NORMES ET	la diffusion.
EXAMEN	Assure une surveillance et un examen critique indépendant de la première ligne en effectuant une évaluation objective efficace, qui
CRITIQUE	est attestée et documentée lorsque les risques sont importants, entre autres :
	Fait un examen critique de la qualité et de l'exhaustivité des activités de gestion du risque de la première ligne.
	 Recense les risques actuels et émergents ainsi que les contrôles, et les évalue en utilisant une approche fondée sur le risque, selon le cas.
	 Surveille le caractère adéquat et l'efficacité des activités de contrôle interne.
	 Examine et analyse les hypothèses, les décisions importantes à l'égard du risque et leurs résultats.
	Rassemble les résultats et en assure la diffusion à l'ensemble des secteurs d'exploitation et de contrôle afin de recenser les
	événements et schémas qui sont similaires ou les tendances générales.
	Recense les changements réglementaires pertinents, les évalue et les communique.
	 Conçoit des outils de mesure du risque et les met en œuvre pour faire en sorte que les activités respectent la prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque.
	Surveille le respect de la prise de position en matière d'appétit pour le risque et des politiques de gestion des risques de la TD et
	en fait rapport.
	 Signale aux échelons supérieurs les problèmes de risque en temps opportun.
	Fait rapport au conseil d'administration et aux cadres supérieurs des risques de la Banque à l'échelle de l'entreprise et à un niveau
	non consolidé de la hiérarchie, sans égard aux lignes d'affaires et à la gestion opérationnelle.
	Donne de la formation et fournit des outils et des conseils pour appuyer la première ligne dans l'exercice de ses responsabilités.
	Encourage une culture bien implantée de la gestion des risques.
TROISIÈME LIGNE	GROUPE AUDIT INTERNE
ASSURANCE	Fournit une assurance indépendante de la conception et du fonctionnement efficace du cadre de gestion des risques de la TD.
INDÉPENDANTE	S'assure que les première et deuxième lignes ont rempli leur mandat et géré les risques de manière efficace.

Dans l'esprit d'une culture de gestion des risques solide, la Banque applique les principes suivants indiquant sa façon de gérer le risque :

Champ d'action illimité – Le groupe Gestion du risque vise tous les secteurs de la Banque, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises dans la mesure où elles peuvent avoir une incidence sur la Banque, et traverse toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.

Communication transparente et efficace – Les questions liées aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.

Responsabilité accrue – La responsabilisation à l'égard des risques incombe expressément à la direction de l'entreprise et à tous les employés, qui doivent s'assurer de bien les comprendre et en assumer la gestion active, individuellement et collectivement.

Surveillance indépendante – Les politiques de gestion des risques, la surveillance et la communication des risques sont établies et mises en œuvre de façon indépendante et objective.

Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle – Les règles de gestion des risques sont intégrées dans les tâches quotidiennes, le processus décisionnel et la formulation de la stratégie de la Banque

décisionnel et la formulation de la stratégie de la Banque. Équilibre stratégique – Les risques sont gérés jusqu'à un niveau acceptable d'exposition, compte tenu de la nécessité de protéger et d'accroître la valeur pour

Equilibre strategique – Les risques sont geres jusqu'a un niveau acceptable d'exposition, compte tenu de la necessite de proteger et d'accroître la valeur pour les actionnaires.

APPROCHE À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

L'approche exhaustive et proactive de la Banque en matière de gestion des risques comprend quatre processus : recensement et évaluation des risques, quantification des risques, contrôle des risques, et surveillance des risques et production de rapports.

Recensement et évaluation des risques

Le volet recensement et évaluation des risques consiste à reconnaître et à comprendre les risques existants, les risques qui pourraient découler de projets nouveaux ou en cours, les risques globaux et les risques non traditionnels ou émergents associés au contexte en constante évolution. L'objectif de la Banque est d'établir et de maintenir des processus de recensement et d'évaluation des risques intégrés qui permettent de mieux comprendre les interdépendances des risques, d'examiner la manière dont les risques se recoupent et de relever les risques émergents. Pour atteindre cet objectif, le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de la Banque permet à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités de recenser et d'articuler les risques qui sont présents à l'échelle de l'entreprise et de comprendre les vulnérabilités possibles de la Banque.

Quantification des risques

La capacité de quantifier les risques est un élément clé du processus de gestion des risques de la Banque. Le processus de quantification des risques de la Banque est aligné sur les exigences réglementaires comme les lignes directrices sur l'adéquation des fonds propres, les ratios de levier, les mesures de la liquidité, l'évaluation des facteurs de stress et les directives sur l'exposition au risque de crédit maximum établies par les organismes de réglementation. De plus, la Banque a mis en place un processus lui permettant de quantifier les risques dans le but de fournir des mesures précises et en temps opportun des risques qu'elle assume.

Pour quantifier les risques, la Banque utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque (VaR), des analyses de scénario, des évaluations des facteurs de stress et des limites d'évaluation des facteurs de stress. L'exposition aux risques de crédit, la provision pour pertes sur créances, la comparaison avec ses pairs, l'analyse des tendances, la couverture des liquidités, les ratios de levier, les paramètres d'adéquation des fonds propres et les indicateurs d'alerte d'occurrences de risque opérationnel sont d'autres exemples de quantification des risques. La Banque exige également que les fonctions de surveillance de ses secteurs d'exploitation et du Siège social évaluent les risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme structuré d'autoévaluation des risques et des contrôles. La Banque surveille les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes de la Banque. La Banque peut ainsi cerner les problèmes de risque importants, les signaler aux échelons supérieurs et les surveiller, au besoin.

Contrôle des risques

Les processus de contrôle des risques de la Banque sont établis et communiqués par la voie de politiques approuvées par le comité du risque et la direction, ainsi que de procédures connexes, limites de contrôle et pouvoirs délégués approuvés par la direction qui reflètent l'appétit pour le risque et la tolérance au risque de la Banque.

L'approche de la Banque en matière de contrôle des risques comprend également les évaluations des risques et des fonds propres pour prendre en compte de façon appropriée les principaux risques dans l'évaluation et la gestion de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Pour cela, les comités de la haute direction doivent critiquer et avaliser le cadre des programmes d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (PIEAFP) et les pratiques connexes touchant le capital économique. À la Banque, le rendement est mesuré d'après la répartition des fonds propres à risque entre les unités opérationnelles et des coûts correspondants imputés.

Surveillance des risques et production de rapports

La Banque surveille les niveaux de risque en regard de son appétit pour le risque et produit des rapports régulièrement sur ceux-ci tandis que le groupe Gestion du risque fait rapport de ses activités de surveillance à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités, et aux comités de direction et de gestion concernés. En complément des activités régulières de surveillance des risques et de production de rapports, des rapports spéciaux portant sur les risques nouveaux et émergents ou sur tout changement important du profil de risque de la Banque sont présentés à la haute direction, au comité du risque et au conseil d'administration. La Banque conçoit actuellement des méthodes et approches d'analyse des scénarios climatiques en s'appuyant sur le travail accompli par des groupes de travail sectoriels dont elle fait partie et voit à l'intégration de l'évaluation des occasions et des risques liés au climat dans les processus pertinents de la Banque.

Évaluation des facteurs de stress

L'évaluation des facteurs de stress fait partie intégrante du cadre de gestion des risques de la Banque et est une composante importante des processus de planification des fonds propres, de planification stratégique et de planification financière de la Banque. L'évaluation des facteurs de stress de la Banque comprend une évaluation annuelle des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise reposant sur une fourchette de degrés de sévérité, des évaluations des facteurs de stress prescrites par les organismes de réglementation de différents territoires pour diverses entités juridiques et une sélection d'évaluations ponctuelles des facteurs de stress. Les résultats de ces évaluations des facteurs de stress permettent à la direction d'évaluer l'incidence d'événements géopolitiques et de l'évolution des facteurs économiques et d'autres facteurs de marché sur la situation financière de la Banque et d'établir les cibles de fonds propres, les limites pour l'appétit pour le risque à l'égard des fonds propres et la suffisance des liquidités. De plus, l'identification des vulnérabilités et leur quantification, la surveillance des changements touchant le profil de risque, l'établissement de limites pour l'appétit pour le risque et l'évaluation de l'incidence des décisions d'affaires stratégiques et des mesures que pourrait prendre la direction sont également appuyés par la réalisation de ces évaluations des facteurs de stress.

La Banque se sert d'une combinaison de techniques de modélisation quantitatives et d'approches qualitatives pour estimer l'incidence de crises hypothétiques sur le rendement de la Banque. L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de l'ensemble des secteurs d'exploitation, des fonctions Finance, Gestion de la trésorerie et du bilan, Services économiques et Gestion du risque. Les résultats des évaluations des facteurs de stress sont examinés, remis en question puis approuvés par la haute direction, les conseils de gouvernance et les comités de surveillance de la haute direction. Le comité du risque de la Banque examine, remet en question et analyse également ces résultats. Les résultats sont remis ou présentés aux organismes de réglementation, au besoin et sur demande.

Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise

La Banque procède à une évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise dans le cadre de l'exercice stratégique et financier exhaustif de planification des fonds propres, élément clé du cadre des PIEAFP. Les résultats de l'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont pris en compte pour établir les cibles de fonds propres et les limites pour l'appétit pour le risque de la Banque. Ce programme repose sur une structure de gouvernance bien définie et rigoureuse qui favorise la surveillance et l'engagement à l'échelle de la Banque. Le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la Banque comprend l'élaboration, l'application et l'évaluation de scénarios de stress graves, mais plausibles, sur le bilan, l'état du résultat, les fonds propres, les liquidités et le levier. La direction peut ainsi recenser et articuler clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels et ainsi modifier le profil de risque de la Banque. La conception des scénarios de stress tient compte des principales activités, expositions, concentrations et vulnérabilités de la Banque. Les scénarios couvrent une grande variété de facteurs de risque qui sont significatifs pour le profil de risque de la Banque dans les économies nord-américaine et mondiale, entre autres les variations des taux de chômage, du produit intérieur brut, des prix des maisons et des taux d'intérêt.

Une évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise type comporte deux scénarios. L'un des scénarios est un scénario plausible et adapté en fonction de récessions passées survenues au Canada et aux États-Unis et a servi à évaluer les risques de détérioration. L'autre scénario est un scénario d'un degré de sévérité très élevé, mais de faible probabilité de survenance visant à évaluer les risques et les vulnérabilités propres à la TD dans le cadre du PIEAFP.

Pour le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de 2021, la Banque a déterminé que le scénario de récession n'était plus efficace pour lui permettre d'évaluer les risques de détérioration étant donné le contexte attribuable à la pandémie de COVID-19. Par conséquent, le programme

d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de 2021 a évalué un seul scénario d'un degré de sévérité très élevé, lequel mettait en scène une détérioration accrue de l'économie suivie d'une reprise prolongée attribuable à l'inefficacité des vaccins, au durcissement des mesures de confinements et à l'insuffisance de progrès accomplis à l'égard des plans financiers à long terme. L'évaluation de ce scénario a démontré que la Banque disposait de fonds propres suffisants pour faire face à des conditions prolongées de crise très sévère.

Autres évaluations des facteurs de stress

Des évaluations des facteurs de stress sont également effectuées au niveau de certaines entités juridiques et de certains territoires conformément aux exigences réglementaires prescrites. Le processus de planification des fonds propres des filiales bancaires de la Banque qui exercent leurs activités aux États-Unis tient compte des activités réalisées dans le cadre du programme de simulations de crise prévu aux fins de conformité à la loi américaine Dodd-Frank régi par l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) et des résultats obtenus à cet égard. Le processus de planification des fonds propres de la société de portefeuille bancaire américaine de la Banque tient compte des activités réalisées dans le cadre des évaluations des facteurs de stress aux fins de conformité aux exigences du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale en matière de plan de fonds propres et du processus connexe d'analyse et d'examen exhaustifs des fonds propres ainsi que des résultats obtenus à cet égard. De plus, certaines filiales de la Banque à Singapour, en Irlande et au Royaume-Uni effectuent des exercices d'évaluations des facteurs de stress dans le cadre de leurs PIEAFP respectifs. La Banque procède à d'autres évaluations des facteurs de stress qui sont élaborées en interne ou prescrites par des organismes de réglementation portant entre autres sur le risque de liquidité et le risque de marché, lesquelles sont décrites dans les rubriques respectives.

La Banque procède également à des analyses de scénarios et de sensibilité dans le cadre du programme de planification de reprise des activités et de résolutions en cas de crise afin d'évaluer des mesures possibles d'atténuation des risques et des stratégies de planification d'urgence, au besoin. En outre, la Banque effectue des évaluations ponctuelles des facteurs de stress, par exemple à l'échelle de la Banque ou d'un portefeuille en particulier, afin d'évaluer les points faibles éventuels découlant d'une certaine évolution de la conjoncture de l'économie et des marchés.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est le risque de résultats moins qu'optimaux (y compris la perte financière ou une atteinte à la réputation) découlant du choix des stratégies par la Banque, de la mise en œuvre inadéquate des stratégies privilégiées, de l'incapacité de mettre en œuvre les stratégies privilégiées, d'une réponse inadéquate aux bouleversements des stratégies de la Banque ou de la prise d'un risque extrême (c.-à-d. des événements à probabilité réduite qui peuvent donner lieu à des pertes quantifiables très importantes). Les stratégies comprennent les activités actuelles et les activités de fusion et d'acquisition.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'EHD et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'EHD, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise et aide à la prise de décision, sous la direction du chef des finances, est chargé d'élaborer la stratégie globale à long terme et les priorités stratégiques à court terme de la Banque avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants à l'échelle de la Banque.

Chaque membre de l'EHD est responsable d'établir et de gérer la stratégie à long terme et les priorités stratégiques à court terme dans sa sphère de responsabilité (secteur d'exploitation et fonction du Siège social) et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie globale à long terme et les priorités stratégiques à court terme de la Banque et tiennent compte de l'appétit pour le risque de l'entreprise. Chacun des membres de l'EHD est également responsable, devant le chef de la direction, du recensement, de l'évaluation, de la quantification, du contrôle et de la surveillance des risques connexes, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières.

Le chef de la direction, les membres de l'EHD et d'autres membres de la haute direction font rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la Banque, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la Banque de sorte que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE DE LA TD

Le chef de la direction et les membres de l'EHD examinent régulièrement les stratégies et le rendement opérationnel à l'échelle de la Banque et ceux des secteurs d'exploitation importants et des fonctions du Siège social en recourant au processus de planification stratégique et financière intégré ainsi qu'à l'examen des résultats d'exploitation.

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque permet d'établir des limites du risque de stratégie à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'exploitation. Les limites comprennent des évaluations qualitatives et quantitatives et sont établies pour surveiller et contrôler le risque de concentration, le risque de disruption stratégique et le risque environnemental et social.

Le processus annuel de planification intégré de la Banque permet d'établir des plans à l'échelle de l'entreprise, des secteurs d'exploitation et des lignes d'affaires stratégiques (sous-secteurs des secteurs d'exploitation). Les plans comprennent les principales tendances en matière d'exploitation, la stratégie à long terme, les stratégies à court terme, les mesures cibles, les principaux risques et les mesures d'atténuation de ces risques, les facteurs ESG et l'alignement sur la stratégie de l'entreprise et sur son appétit pour le risque.

Les résultats d'exploitation sont passés en revue à intervalles réguliers au cours de l'exercice afin de suivre le rendement des secteurs d'exploitation par rapport à la planification stratégique et financière intégrée. Ces examens comprennent une évaluation de la stratégie à long terme et des priorités stratégiques à court terme de chaque secteur d'exploitation, notamment : l'environnement opérationnel, la position concurrentielle, l'évaluation du rendement, les initiatives d'exécution de la stratégie et les principaux risques d'affaires. La fréquence des examens des résultats d'exploitation dépend du profil de risque et de la taille du secteur d'exploitation ou de la fonction du Siège social en cause.

Le CGRE ainsi que le conseil d'administration examinent le risque de stratégie et le respect de l'appétit pour le risque de la Banque dans le cadre normal des activités. De plus, les acquisitions importantes sont évaluées afin de déterminer si elles s'inscrivent dans la stratégie et l'appétit pour le risque de la Banque conformément à la politique de la Banque en matière de contrôle préalable. Cette évaluation est revue par l'EHD et le conseil d'administration dans le cadre du processus décisionnel.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité conformément à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés audités des exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la Banque et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la Banque à un certain degré de risque de crédit

Le principal objectif de la Banque est de procéder à une évaluation méthodique de son risque de crédit de façon à pouvoir comprendre, choisir et gérer ses expositions afin d'atténuer les variations importantes de ses résultats.

La stratégie de la Banque vise à inclure une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque secteur d'exploitation et à renforcer une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque secteur d'exploitation, mais relèvent aussi du groupe Gestion du risque.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur d'exploitation est responsable de ses décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes d'évaluation du crédit établies à l'échelle de l'entreprise et obtenir l'approbation du groupe Gestion du risque pour les décisions en matière de crédit qui dépassent son pouvoir discrétionnaire.

Le groupe Gestion du risque assume la responsabilité de la surveillance du risque de crédit en élaborant des politiques de gestion et de contrôle des risques de portefeuille et en approuvant les politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque est chargé de la surveillance de la gestion du risque de crédit et approuve chaque année certaines politiques importantes sur le risque de crédit.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT DE LA TD

Le cadre de gestion du risque de crédit décrit la structure interne de contrôle et de gestion des risques visant à gérer le risque de crédit et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque de crédit est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de crédit.

Les politiques sur le risque de crédit et les stratégies de prise de décisions en matière de crédit, ainsi que les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des dirigeants à l'échelle de la Banque, sont approuvées de façon centralisée par le groupe Gestion du risque et le conseil d'administration, le cas échéant.

Des limites sont fixées pour surveiller et contrôler le risque-pays, le risque lié à chaque industrie, le risque lié aux produits, le risque géographique et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques à l'échelle de l'entreprise.

Dans les entreprises de détail de la Banque, la Banque utilise des lignes directrices établies relativement au crédit (qui comprennent des contraintes à l'égard des sûretés et du ratio prêt-valeur) ainsi que des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard. Elle utilise des notations de crédit et des stratégies de décision dès le départ et pour la gestion continue des expositions au risque de crédit de détail nouvelles et existantes. Les modèles de pointage et les stratégies de décision font appel à une combinaison d'attributs de l'emprunteur, comme la situation d'emploi, le risque et le dossier de crédit existant et tiennent compte de la taille de la relation bancaire, ainsi que des données externes comme les renseignements provenant des bureaux de crédit, que la Banque utilise pour établir le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à un client de détail et pour estimer le dossier de crédit futur. Des politiques et des procédures établies régissent la bonne utilisation, la surveillance et l'évaluation des modèles de pointage et des stratégies de décision afin d'atteindre les résultats de performance prévus. Le groupe Gestion du risque de détail assure une surveillance continue des risques de crédit de détail approuvés au sein des centres de crédit régionaux aux fins d'évaluer l'efficacité des décisions et des contrôles des risques de crédit et de relever les tendances et les problèmes émergents ou systémiques. Les exceptions importantes d'application des politiques font l'objet d'un suivi et de rapports et les expositions les plus importantes en dollars et les transgressions importantes aux politiques sont signalées au groupe Gestion du risque de détail.

Les secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros de la Banque utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir une notation de risque par emprunteur et une notation de risque par facilité (NRE et NRF), à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à faciliter la gestion des risques connexes. Les notations de risque servent aussi à établir le montant de crédit que ces secteurs sont prêts à accorder à un emprunteur particulier. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives au risque-pays, au risque lié à chaque industrie et au risque-emprunteur ou risque de contrepartie, et ils comprennent des exigences d'examens quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels des risques de crédit. Les principaux paramètres utilisés dans les modèles de risque de crédit de la Banque font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la Banque du pays étranger. Actuellement, la Banque est exposée à un risque de crédit dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. La Banque quantifie le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les limites relatives au risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent ses diverses entreprises. Les notations de risque-pays sont gérées de façon continue et sont soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de la stratégie touchant le risque de crédit de la Banque, la Banque établit des limites quant au montant de crédit qu'elle est prête à accorder dans un secteur industriel en particulier. La Banque surveille sa concentration par secteur industriel afin de diversifier son portefeuille de prêts et de réduire le risque d'une concentration excessive. La Banque gère son risque au moyen de limites établies d'après une notation de risque interne fondée sur le modèle de notation du risque lié à chaque secteur industriel de la TD et une analyse du secteur, et elle passe régulièrement en revue les notations de risque par secteur pour évaluer que ces notations internes reflètent bien le risque lié à chaque industrie. La Banque attribue une limite d'exposition au risque ou de concentration maximale pour chaque secteur industriel important, exprimée en pourcentage de son exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux du secteur privé.

La Banque peut fixer également des limites sur le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à une entité ou à un groupe d'entités donné (également appelé « risque-entité »). Le risque-entité doit être approuvé par l'autorité décisionnaire appropriée, qui prend les décisions à l'aide de limites fondées sur la NRE de l'entité et, pour certains portefeuilles, la notation de risque du secteur industriel dans lequel l'entité mène ses activités. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, la Banque soumet ses portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves, mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante du marché.

Le dispositif Bâle

L'objectif du dispositif Bâle est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et de rendre les fonds propres réglementaires requis plus sensibles aux risques. Le dispositif Bâle établit plusieurs options qui représentent des approches de plus en plus sensibles aux risques pour calculer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, de même que les actifs pondérés en fonction des risques.

Risque de crédit et dispositif Bâle

La Banque a reçu du BSIF l'autorisation d'utiliser depuis le 1er novembre 2007 l'approche NI avancée pour le risque de crédit selon Bâle, avec certaines exceptions. Depuis le troisième trimestre de 2020, le BSIF a approuvé l'utilisation de l'approche NI avancée pour le portefeuille autre que de détail du secteur Services de détail aux États-Unis. Compte tenu de cette approbation, la Banque a recours maintenant à l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles importants.

Pour pouvoir continuer d'utiliser l'approche NI avancée, la Banque doit respecter les conditions et exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle. La Banque évalue régulièrement sa conformité à ces exigences.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée

Les banques qui adoptent l'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Ces types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation des états financiers consolidés de 2021 de la Banque. Les expositions au risque de crédit de la Banque sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille autre que de détail et le portefeuille de détail.

Paramètres de risque

Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est mesuré selon les paramètres de risque suivants :

- La probabilité de défaillance (PD) la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements sur un horizon de un an.
- La perte en cas de défaillance (PCD) la perte que la Banque subirait probablement en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.
- L'exposition en cas de défaillance (ECD) la valeur totale de l'exposition prévue à la date de la défaillance.

En appliquant ces paramètres de risque, la Banque peut mesurer et surveiller le risque de crédit afin de vérifier qu'il demeure dans les limites des seuils préétablis.

Expositions de détail

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Il y a trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (p. ex., les hypothèques individuelles et les lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (p. ex., les cartes de crédit individuelles, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de détail (p. ex., les prêts aux particuliers, y compris les prêts-auto garantis, les lignes de crédit pour étudiants et les produits de crédit bancaires pour petites entreprises).

La Banque calcule les actifs pondérés en fonction des risques de ses expositions de détail à l'aide de l'approche NI avancée. Tous les modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD de détail ne tiennent compte que de l'historique de défaillances internes et de pertes subies pour chacun des trois sous-types d'expositions de détail.

Des modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD sont réalisés pour chaque portefeuille de produits et calibrés d'après les statistiques de défaillances et de pertes observées pour les comptes individuels dans le portefeuille.

Conformément à l'approche NI avancée, la Banque définit, pour les expositions, une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des portefeuilles de crédit de détail. Les estimations de la PCD qui entrent dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques reflètent les pertes économiques, comme les coûts directs et indirects de même que les escomptes appropriés, afin de tenir compte des délais entre la défaillance et le recouvrement ultime. Les estimations d'ECD reflètent l'utilisation observée historique des limites de crédit au moment de la défaillance. Les modèles fondés sur la PD, la PCD et l'ECD sont calibrés à l'aide de méthodes statistiques reconnues, comme des techniques logistiques et de régression linéaire. Les caractéristiques prédictives des modèles peuvent comprendre des caractéristiques propres aux comptes, telles que la taille des prêts, les taux d'intérêt et la sûreté, le cas échéant; l'historique et la situation courante des comptes; l'âge des comptes; la notation de crédit du client; et les autres relations du client avec la Banque; ainsi que des données macroéconomiques, comme le taux de chômage. Pour ce qui est des produits garantis, comme les prêts hypothécaires résidentiels, les caractéristiques de la propriété, les ratios prêt-valeur et la valeur nette du client dans la propriété jouent un rôle important dans les modèles de PD et de PCD.

Toutes les estimations des paramètres de risque sont mises à jour chaque trimestre, selon les nouvelles données de modèles. Le processus d'estimation des paramètres est automatisé et se fait à partir des formules approuvées qui ne peuvent être contournées.

Les expositions sont ensuite distribuées à l'un des neuf segments de PD prédéfinis, inférées de la moyenne sur longue durée de la PD à un an.

La capacité des modèles de crédit de détail de la Banque pour l'évaluation des risques de façon prédictive est évaluée par rapport à l'historique trimestriel le plus récent disponible sur les défaillances et les pertes sur un an. Tous les modèles sont également soumis à une validation indépendante globale comme décrit dans la rubrique « Mode de gestion du risque de modèle de la TD » de la présente section.

Les estimations de la PD sur longue durée sont générées en incluant des indicateurs économiques clés comme les taux d'intérêt et de chômage et en utilisant leur moyenne sur longue durée sur le cycle de crédit pour estimer la PD.

Les estimations de la PCD sont nécessaires pour refléter un scénario de ralentissement. Les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement sont générées à l'aide de données macroéconomiques comme les variations des prix de revente des maisons et le taux de chômage attendus dans un scénario de ralentissement d'une sévérité appropriée.

Pour les produits non garantis, les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement reflètent les recouvrements moins élevés observés pour des expositions en défaut au cours de la récente récession de 2008 à 2009. Pour les produits garantis par un bien immobilier résidentiel (comme les prêts hypothécaires et les lignes domiciliaires), la PCD en cas de ralentissement reflète l'incidence possible d'un ralentissement sévère du secteur de l'immobilier. Les estimations de l'ECD reflètent aussi un scénario de ralentissement.

Le tableau suivant présente les fourchettes de PD par rapport aux niveaux de risque :

Évaluation du risque	Segment de PD	Fourchette de PD
Risque faible	1	De 0,00 à 0,15 %
Risque normal	2	De 0,16 à 0,41
	3	De 0,42 à 1,10
Risque moyen	4	De 1,11 à 2,93
	5	De 2,94 à 4,74
Risque élevé	6	De 4,75 à 7,59
	7	De 7,60 à 18,24
	8	De 18,25 à 99,99
Défaillance	9	100,00

Expositions autres que de détail

Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, la Banque gère les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries et d'après le jugement d'experts. La Banque a classé les expositions au risque de crédit dans son portefeuille autre que de détail selon les types de contreparties de Bâle, soit : entreprises, y compris les activités de gros et commerciales, emprunteurs souverains et banques. Selon l'approche NI avancée, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL sont considérés comme des expositions à des emprunteurs souverains et sont, par conséquent, classés dans les expositions au risque de crédit autre que de détail.

La Banque évalue le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail à la fois en attribuant une NRE et une NRF. La Banque procède de la sorte pour toutes les expositions aux grandes entreprises, aux emprunteurs souverains et aux banques. La Banque détermine les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux industries et aux secteurs qui sont fondés sur les données historiques internes. Au Canada, pour les portefeuilles de prêts de gros et de prêts commerciaux, les modèles de risque de crédit sont ajustés en fonction des données internes à partir de 1994. Aux États-Unis, les modèles de risque de crédit sont ajustés en fonction des données internes à partir de 2007. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année. Des données externes comme les taux de défaillance rapportés par les agences de notation ou des données tirées des bases de données sur les pertes servent à valider les paramètres.

Les notations de risque internes (NRE et NRF) font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations de risque internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances.

Notation de risque-emprunteur et PD

Une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, la Banque tient compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son rendement financier, des tendances de l'économie et de l'industrie, de la qualité de sa gestion et de son accès aux capitaux. Selon l'approche NI avancée, les emprunteurs sont groupés par catégories de NRE qui ont des PD similaires. L'utilisation de projections pour les notations de risque implicites du modèle est interdite et les NRE ne peuvent pas intégrer un renversement projeté, la stabilisation des tendances négatives, ni l'accélération des tendances positives existantes. Toutefois, les résultats financiers historiques peuvent être sensibilisés pour qu'ils tiennent compte d'événements survenus ou qui sont sur le point de survenir comme une nouvelle émission de titres de créance par un emprunteur depuis la date de ses plus récents états financiers. Pour l'évaluation des NRE, il faut tenir compte de tous les renseignements importants et pertinents et les renseignements utilisés doivent être à jour. Les modèles de notations quantitatives servent à classer la PD prévue pour tout le cycle, et ces modèles sont segmentés en catégories fondées sur l'industrie et la taille des emprunteurs. Les résultats des modèles quantitatifs peuvent être modifiés dans certains cas, selon un jugement d'expert, comme prescrit par les directives de la Banque en matière de crédit.

Afin de calibrer la PD de chaque fourchette de NRE, la Banque élabore des matrices de transition annuelles d'après des cohortes annuelles, puis estime la PD annuelle moyenne pour chaque NRE. La PD est établie à un niveau d'estimation moyen plus un rajustement approprié pour couvrir l'incertitude statistique et inhérente au modèle. Le processus de calibration de la PD est une approche qui s'étale sur un cycle. L'échelle de NRE en 21 points de la TD est largement alignée sur les notations de crédit externes, comme suit :

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investor Services
Première qualité	De 0 à 1C	De AAA à AA-	De Aaa à Aa3
	De 2A à 2C	De A+ à A-	De A1 à A3
	De 3A à 3C	De BBB+ à BBB-	De Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	De 4A à 4C	De BB+ à BB-	De Ba1 à Ba3
	De 5A à 5C	De B+ à B-	De B1 à B3
Actifs surveillés et classés	De 6 à 8	De CCC+ à CC et moins	De Caa1 à Ca et moins
Actif douteux ou en défaillance	De 9A à 9B	Défaillance	Défaillance

Notation de risque par facilité et PCD

La NRF établit une concordance avec la PCD et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt.

Différents modèles de NRF sont utilisés selon l'industrie et la taille des débiteurs. Les données prises en considération dans la calibration du modèle de PCD comprennent des variables comme la couverture de la sûreté, la structure de la dette et la valeur d'entreprise de l'emprunteur. La PCD moyenne et l'incertitude statistique de la PCD sont estimées pour chaque catégorie de NRF. Pour certains modèles de NRF, le manque de données historiques exige que le modèle génère un classement ordonné qui est ensuite mis en concordance, selon un jugement d'expert, avec l'échelle de PCD quantitative.

L'approche NI avancée requiert l'utilisation d'une PCD en cas de ralentissement où la période de ralentissement, selon l'expérience interne et/ou externe, suppose des taux de pertes plus élevés que la normale ou des recouvrements moins élevés que la normale. Pour refléter ces paramètres, les PCD calibrées tiennent compte à la fois de l'incertitude statistique qui entache les estimations et des PCD plus élevées que la normale subies pendant les périodes de ralentissement.

Exposition en cas de défaillance

La Banque calcule l'ECD sur la clientèle autre que de détail d'abord en mesurant le montant emprunté sur une facilité, puis en ajoutant à la tranche utilisée, le cas échéant, l'utilisation additionnelle potentielle en cas de défaillance. L'utilisation en cas de défaillance (UCD) correspond au pourcentage du crédit disponible engagé qui devrait être utilisé par l'emprunteur qui deviendrait en défaillance au cours de l'année suivante, en sus du montant déjà emprunté. Faute de facteurs d'atténuation du risque de crédit ou d'autres détails, l'ECD est établie au montant utilisé plus (UCD x montant inutilisé consenti), l'UCD étant un pourcentage situé entre 0 % et 100 %.

La NRE et le ratio de retrait jusqu'à un an avant la défaillance sont des indicateurs de l'UCD. Par conséquent, les estimations de l'UCD sont calibrées par NRE et ratio de retrait, ce dernier correspondant au ratio de retrait par rapport aux montants autorisés.

L'historique des UCD est étudié afin de repérer les impacts de ralentissement, comme pour l'analyse des PCD en cas de ralentissement. La Banque n'a pas découvert, dans un scénario de ralentissement, d'UCD qui sont significativement différentes de la moyenne des UCD, de sorte que les UCD sont établies au niveau moyen calibré, par ratio de retrait ou NRE, plus un rajustement approprié pour tenir compte de l'incertitude statistique et de l'incertitude liée au modèle.

Expositions au risque de crédit selon l'approche standard (AS)

L'AS à l'égard du risque de crédit est appliquée aux portefeuilles exemptés qui ne sont pas importants ou qui devraient être liquidés. Selon l'AS, les actifs sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de ses expositions aux emprunteurs souverains (gouvernements, banques centrales et certaines entités du secteur public) et aux banques (institutions de dépôts réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public), la Banque utilise les notations de crédit externes, notamment de Moody's et de S&P, pour établir le coefficient approprié de pondération en fonction des risques.

La Banque applique les coefficients de pondération en fonction des risques suivants pour les expositions au bilan selon l'AS:

Emprunteurs souverains	0 %¹
Banques	20 % ¹
Entreprises	100 %

¹ La pondération du risque peut varier selon la notation de risque externe.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour les prêts autres que de détail en souffrance depuis plus de 90 jours, le coefficient de pondération en fonction des risques est de 150 %. Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

Expositions sur dérivés

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé « risque de crédit de contrepartie », est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit que celles que la Banque utilise pour évaluer les prêts. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances.

La Banque utilise diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Elle utilise, entre autres, des méthodes statistiques pour mesurer le risque potentiel courant et futur, ainsi que des évaluations continues des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition dans le cadre de divers scénarios pessimistes. La Banque établit diverses limites pour gérer les volumes d'affaires et les concentrations. Le groupe Gestion du risque évalue et surveille de façon indépendante le risque de crédit de contrepartie par rapport aux politiques et aux limites du crédit établies. Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction examine à intervalles réguliers toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés, pour évaluer la valeur des instruments financiers sous-jacents et l'incidence que pourraient avoir les conditions changeantes du marché sur la Banque.

Pour atténuer son exposition au risque de crédit, la Banque a recours à des stratégies d'atténuation qui comprennent des accords-cadres de compensation, des sûretés affectées en garantie, des chambres de compensation centrales et d'autres techniques d'atténuation du risque de crédit. Les accords-cadres de compensation permettent à la Banque de compenser le montant de façon à obtenir le montant net de l'obligation tandis que les contrats de garantie lui permettent de garantir l'exposition de la Banque. En adoptant la position inverse pour chacune des opérations, les chambres de compensation centrales permettent également de réduire le risque de crédit bilatéral.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la PD des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la PD de la contrepartie en raison de la nature des transactions conclues avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière dans le cadre du processus d'approbation du crédit. La Banque évalue et gère les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et elle en assure le suivi en appliquant des limites approuvées par facilité de crédit.

La Banque applique l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie pour calculer le montant de l'ECD, qui est défini par le BSIF comme un multiple de la somme du coût de remplacement et du risque futur éventuel, servant à estimer le risque et établir les exigences de fonds propres réglementaires relatives aux expositions sur dérivés.

Validation du système de notation du risque de crédit

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font régulièrement l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque La PD, la PCD et l'ECD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles afin de vérifier que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles Les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.
- Qualité des données Les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses Les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille et la conjoncture actuels.

Le groupe Gestion du risque vérifie que le système de notation du risque de crédit est conforme à la politique en matière de modélisation des risques de la Banque. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la Banque.

Atténuation des risques de crédit

Les techniques que la Banque utilise pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la Banque de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des résidences, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des immeubles commerciaux, des automobiles et d'autres actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks et des immobilisations corporelles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne note de crédit et à qui l'on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne note de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la Banque pour évaluer les sûretés, établir la fréquence des recalculs, et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

La Banque utilise aussi des contrats de garantie, des conventions-cadres de compensation et des chambres de compensation centrales pour atténuer l'exposition aux contreparties de dérivés. Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements de première qualité et des émetteurs de bonne qualité. Cette approche comprend des décotes et procédures préétablies pour la réception, la garde et la libération des titres donnés en garantie.

Dans tous les cas sauf exception, la Banque protège les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où elle peut légalement faire valoir ses droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque la contrepartie de la Banque l'exige, la Banque garde les actifs ou les confie à un dépositaire indépendant acceptable. La Banque consigne tous les accords conclus avec les dépositaires dans un contrat standard pour le secteur.

Il arrive parfois que la Banque prenne des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Pour les expositions au risque de crédit soumises à l'approche NI avancée, la Banque ne comptabilise que les cautionnements irrévocables pour les risques de crédit des Services bancaires commerciaux et des Services bancaires de gros, qui sont fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La Banque utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque est de ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité et de demander des garanties de prêts. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties pour lesquelles elle a une exposition au risque de crédit.

La Banque utilise des évaluations et des modèles d'évaluation automatisés pour valider les valeurs immobilières lorsqu'elle accorde un prêt garanti par une résidence. Ces outils informatisés permettent d'estimer ou de valider la valeur de marché des résidences à l'aide de comparables de marché et de courbes de prix dans un marché local. L'utilisation de ces outils comporte comme risque principal celui que la valeur d'une propriété en particulier puisse être très différente de la moyenne du marché local. La Banque a des lignes directrices qui s'appliquent spécifiquement aux circonstances permettant l'utilisation de ces outils ainsi que des processus de validation périodique des évaluations et modèles, notamment l'obtention d'évaluations indépendantes.

Exposition brute au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée ECD, est le montant total auquel la Banque est exposée à la date de la défaillance d'un prêt et qui est évalué sans tenir compte des provisions relatives à une contrepartie particulière ou des radiations. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

Les expositions brutes au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présentent comme suit :

TABLEAU 42 : EXPOSITIONS BRUTES AU RISQU	E DE CRÉDIT – A	pproches standar	d et fondée sur le	s notations inte	rnes avancée ¹			
(en millions de dollars canadiens)	·	·	·	•		Aux		
	31 octobre 2021 31 octobre 2020							
	Standard NI avancée Total Standard NI avancée					Total		
Expositions de détail	•		•		•			
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	4 323 \$	433 144 \$	437 467 \$	3 594 \$	409 564	\$ 413 158 \$		
Expositions aux produits de détail								
renouvelables admissibles	-	151 006	151 006	_	153 820	153 820		
Autres expositions de détail	3 368	88 894	92 262	3 135	88 185	91 320		
Total – Risque de crédit de détail	7 691	673 044	680 735	6 729	651 569	658 298		
Expositions autres que de détail	•		•		•			
Entreprises	6 066	625 640	631 706	11 774	588 331	600 105		
Emprunteurs souverains	1	470 671	470 672	1	528 598	528 599		
Banques	519	136 004	136 523	446	149 117	149 563		
Total – Expositions autres que de détail	6 586	1 232 315	1 238 901	12 221	1 266 046	1 278 267		
Expositions brutes au risque de crédit	14 277 \$	1 905 359 \$	1 919 636 \$	18 950 \$	1 917 615	\$ 1 936 565 \$		

¹ Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

Autres expositions au risque de crédit

Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction

La Banque applique la méthode de la pondération simple des risques selon l'approche fondée sur le marché pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction. Selon la méthode de la pondération simple des risques, un coefficient de pondération des risques de 300 % est appliqué aux titres de participation détenus qui sont négociés sur une Bourse et un coefficient de pondération des risques de 400 % est appliqué à tous les autres titres de participation détenus. Un coefficient de pondération des risques de 0 %, 20 % ou 100 % prescrit par le BSIF continue d'être appliqué aux expositions sur titres de participation d'entités souveraines et sur titres de participations constitués dans le cadre de programmes créés en vertu de la loi.

Expositions de titrisation

Depuis le 1^{er} novembre 2018, la Banque applique des pondérations en fonction des risques à toutes les expositions de titrisation conformément au cadre de titrisation révisé publié par le BSIF. Le cadre de titrisation révisé comprend une hiérarchie des approches permettant de déterminer le traitement aux fins des fonds propres et les transactions qui respectent les critères des titrisations simples, transparentes et comparables et qui sont admissibles au traitement privilégié aux fins des fonds propres

Depuis le deuxième trimestre de 2021, la Banque a commencé à utiliser la SEC-IRBA pour les expositions admissibles. Selon la SEC-IRBA, les pondérations en fonction des risques sont déterminées suivant un modèle de couverture de la perte visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque. La SEC-IRBA tient également compte des rehaussements de crédit disponible pour la protection contre les pertes.

Pour les expositions notées par des agences externes qui ne sont pas admissibles à la SEC-IRBA, la Banque utilise l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA). Les pondérations en fonction des risques sont attribuées aux expositions selon les notations externes des agences externes, y compris Moody's et S&P. La SEC-ERBA tient aussi compte de facteurs additionnels, notamment le type de notation (long terme ou court terme), l'échéance et le rang de subordination de la position.

Pour les expositions qui ne sont pas admissibles à la SEC-IRBA ni à la SEC-ERBA et qui sont détenues par un conduit émetteur de PCAA, la Banque utilise l'approche fondée sur les évaluations internes (AEI).

Selon l'AEI, la Banque prend en compte tous les facteurs de risque pertinents au moment d'évaluer la qualité du crédit de ces expositions, y compris ceux publiés par les agences de notation Moody's et S&P. La Banque utilise également des modèles de couverture de perte et des politiques visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. L'AEI de la Banque consiste notamment à évaluer dans quelle mesure l'amélioration disponible de la protection contre les pertes couvre les pertes prévues. Les niveaux de couverture des facteurs de stress dont la Banque a besoin pour chaque notation de risque interne sont conformes aux exigences en matière de facteurs de risque publiées par les agences de notation pour des notations externes équivalentes par catégorie d'actifs. Selon l'AEI, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres.

Pour les expositions qui ne sont pas admissibles à la SEC-IRBA, ni à la SEC-ERBA ni à l'AEI, la Banque utilise l'approche standard de la titrisation (SEC-SA). Selon la SEC-SA, les principaux facteurs qui permettent de déterminer les pondérations en fonction des risques comprennent la catégorie d'actifs des prêts sous-jacents, le rang de subordination de la position, le niveau des rehaussements de crédit et les taux de défaillance historiques.

Sans égard à l'approche utilisée pour déterminer les pondérations en fonction des risques, toutes les expositions reçoivent une notation de risque interne fondée sur l'évaluation de la Banque, laquelle doit être passée en revue au moins une fois par année. L'échelle de notation que la TD utilise correspond aux échelles de notation à long terme utilisées par les agences de notation.

Le processus de notation interne de la Banque est assujetti à tous les principaux éléments et principes de sa structure de gouvernance du risque et est géré comme décrit dans la présente rubrique « Risque de crédit ».

La Banque utilise les résultats de la notation interne pour tous les volets de sa gestion du risque de crédit, y compris le suivi du rendement, les mécanismes de contrôle et la présentation de l'information de gestion.

Risque de marché

Le risque de marché de négociation est le risque de perte dans les instruments financiers détenus dans des positions de négociation qui est imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché comprennent les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et leur volatilité respective.

Le risque de marché autre que de négociation est le risque de perte dans le bilan ou le risque de volatilité des résultats provenant des activités autres que de négociation comme la gestion actif-passif ou des placements, qui sont imputables à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché sont principalement les taux d'intérêt, les écarts de taux, les taux de change et le cours des actions.

La Banque est exposée au risque de marché dans son portefeuille de négociation et dans son portefeuille de placements ainsi que dans ses activités autres que de négociation. La Banque participe activement à des transactions sur le marché par l'intermédiaire de portefeuilles de négociation et de placements afin d'obtenir des rendements pour la TD par la gestion prudente de ses positions et de ses stocks. Lorsque la Banque exerce des activités bancaires autres que de négociation, elle est exposée au risque de marché du fait des transactions bancaires courantes que des clients effectuent avec la TD.

Au 31 octobre 2021, la Banque se conformait aux exigences de Bâle III en matière de gestion du risque de marché selon l'approche des modèles internes.

LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins des fonds propres exposés au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

·									
-			31 octo	bre 2021			31 octo	obre 2020	
		Risque de	Risque de marché			Risque de	Risque de marché		Risque de marché autre que de négociation -
	Bilan		autre que de négociation	Autres	Bilan	marché de négociation	autre que de négociation	Autres	sensibilité au risque primaire
Actifs exposés au risque				7.00.00	D.I.G.I.	ogoo.ao		, , , , , , ,	printant
de marché									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	159 962	\$ 423	\$ 159 539 \$	- \$	164 149	\$ 435	\$ 163 714 \$	- \$	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	147 590	138 701	8 889	_	148 318	143 381	4 937	_	Risque de taux d'intérê
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du									
résultat net	9 390	-	9 390	-	8 548	-	8 548	_	Risque actions risque de change risque de taux d'intérê
Dérivés	54 427	52 352	2 075	-	54 242	51 722	2 520	-	Risque actions risque de change risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Actifs financiers à la juste valeur	4 564	-	4 564	-	4 739	-	4 739	-	Risque de taux d'intérê
par le biais des autres éléments du résultat global	79 066	-	79 066	-	103 285	-	103 285	-	Risque actions risque de change risque de taux d'intérê
Fitres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	268 939	-	268 939	-	227 679	-	227 679	-	Risque de change risque de taux d'intérê
/aleurs mobilières prises en pension	167 284	7 992	159 292	_	169 162	7 395	161 767	_	Risque de taux d'intérê
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	722 622	-	722 622	-	717 523	-	717 523	-	Risque de taux d'intérê
Engagements de clients au titre d'acceptations	18 448	_	18 448	_	14 941	_	14 941	_	Risque de taux d'intérê
Participation dans Schwab	11 112	_	11 112	_	12 174	_	12 174	_	Risque actions
Autres actifs ²	2 677	-	2 677	-	2 277	_	2 277	_	Risque de taux d'intérê
Actifs non exposés au risque de marché	82 591	_	_	82 591	88 828	_	_	88 828	
	1 728 672	\$ 199 468	\$ 1 446 613 \$		1 715 865	\$ 202 933			
Passifs exposés au risque de marché Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés	22 891 57 122	\$ 22 731 51 817	\$ 160 \$ 5 305	- \$ -	19 177 5 53 203	\$ 18 089 : 50 237	\$ 1 088 \$ 2 966	- \$ -	Risque actions, risque de taux d'intérê Risque actions risque de change
Passifs de titrisation à la juste valeur	13 505	13 505	_	_	13 718	13 718	_	_	risque de taux d'intérê Risque de taux d'intérê
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du									
résultat net Dépôts	113 988 1 125 125	7 -	113 981 1 125 125	-	59 665 1 135 333	15 -	59 650 1 135 333	_	Risque de taux d'intérê Risque de taux d'intérêt risque de change
acceptations	18 448	-	18 448	-	14 941	_	14 941	-	Risque de taux d'intérê
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	42 384	41 242	1 142	_	34 999	34 307	692	_	Risque de taux d'intérê
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	144 097	5 126	138 971	_	188 876	3 675	185 201	_	Risque de taux d'intérê
Passifs de titrisation au coût amorti	15 262	-	15 262	_	15 768	_	15 768	_	Risque de taux d'intérê
Billets et débentures subordonnés	11 230	_	11 230	_	11 477	_	11 477	_	Risque de taux d'intérê
Autres passifs ²	16 144	-	16 144	-	18 431	-	18 431	_	Risque actions risque de taux d'intérê
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	148 476	_	_	148 476	150 277	_	_	150 277	noque de laux d'intere

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les activités de négociation de la Banque ont pour objectif global de fournir des services bancaires de gros, notamment de facilitation et de liquidité, à ses clients. La Banque doit prendre des risques afin d'être en mesure de servir efficacement ses clients, là où ils font affaire. En particulier, la Banque doit tenir des stocks, agir à titre de contrepartiste dans l'exécution des transactions de clients et agir à titre de preneur ferme pour les nouvelles émissions de titres. En outre, la Banque exécute des transactions afin d'acquérir une connaissance approfondie des conditions des marchés afin d'offrir les meilleurs prix et le service le plus efficace aux clients, tout en équilibrant les risques inhérents à ses activités de négociation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION

La responsabilité de la gestion du risque de marché de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe Contrôle du risque de marché qui fait partie du groupe Gestion du risque. Le comité de contrôle du risque de marché se réunit à intervalles réguliers pour réviser le profil de risque de marché, les résultats des activités de négociation de la Banque et les modifications aux politiques sur les risques de marché. Le comité est présidé par le premier vice-président, Risque de marché et conception de modèles, et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros.

Il n'y a eu aucun reclassement important entre les portefeuilles de négociation et autres que de négociation au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION DE LA TD

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation de toute stratégie liée aux activités de négociation. La Banque lance de nouvelles initiatives de négociation ou étend celles qui existent seulement si le risque a été évalué de façon exhaustive et est jugé conforme à l'appétit pour le risque et aux compétences en affaires de la Banque, et si elle possède l'infrastructure adéquate pour surveiller, contrôler et gérer le risque. Le cadre de gestion du risque de marché dans les activités de négociation intègre l'appétit pour le risque, la structure de gouvernance du risque ainsi que le recensement, l'évaluation et le contrôle du risque. Ce cadre est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de marché dans les activités de négociation.

Limites de transaction

La Banque fixe des limites de transaction qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à sa tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, dans le respect de son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau global des Services bancaires de gros, ainsi qu'à des niveaux plus détaillés.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de transaction est la VaR que la Banque utilise pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille au cours d'une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risque de marché.

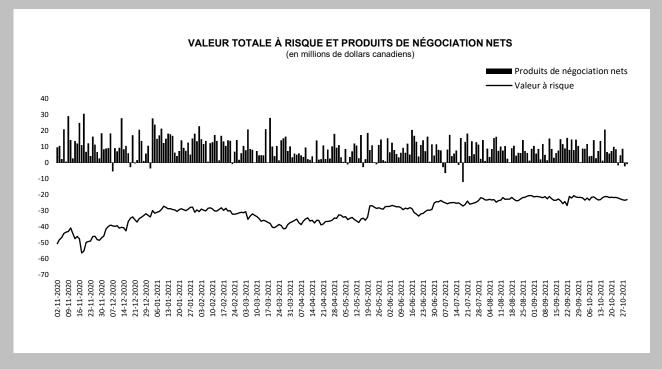
Calcul de la VaR

La Banque calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance qui est associé aux positions de négociation de la Banque.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée jusqu'à dix jours aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncrasique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncrasique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncrasique sur cinq ans. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente, à une date particulière, l'utilisation de la VaR quotidienne et les produits de négociation nets, présentés en équivalence fiscale, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits de négociation nets comprennent les produits de négociation et les produits d'intérêts nets liés aux positions des portefeuilles de négociation de la Banque utilisés pour la gestion des fonds propres exposés au risque de marché. L'exercice clos le 31 octobre 2021 a compté 16 jours de pertes de négociation et les produits de négociation nets ont été positifs pendant 94 % des jours de Bourse, ce qui reflète une activité de négociation normale. Au cours de l'exercice, les pertes pour un jour de Bourse donné n'ont jamais dépassé la VaR.



La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- la VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions;
- elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi;
- elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires. En 2021, la Banque a apporté des améliorations à l'infrastructure de la modélisation des taux d'intérêt de la VaR.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et pour les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les exigences supplémentaires liées au risque (IRC), le cadre de simulation de crise, ainsi que des limites fondées sur la sensibilité de divers facteurs de risque de marché.

Calcul de la VaR en contexte de crise

Outre la VaR, la Banque calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncrasique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de Bourse (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2021, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui inclut la crise financière de 2008. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est établie chaque trimestre. La VaR en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Calcul des exigences supplémentaires liées au risque (IRC)

Les IRC sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaillance. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La Banque applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les IRC, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Les IRC sont fondées sur l'hypothèse d'un « niveau de risque constant », qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. Les IRC font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Le tableau qui suit présente les mesures du portefeuille de la TD à la date de clôture de l'exercice, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

TABLEAU 44 : MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU	PORTEFEL	JILLE							
(en millions de dollars canadiens)	2021								2020
	Clôture	Moyenne		Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	11,9	\$ 15,7	\$	33,5 \$	6,8 \$	20,6	\$ 19,1	\$ 36,8 \$	7,6 \$
Risque d'écart de taux	9,0	14,7		37,2	5,4	37,3	35,1	109,3	6,9
Risque actions	9,2	9,5		14,1	6,0	12,0	12,7	42,8	3,5
Risque de change	1,8	1,9		5,3	0,4	4,0	3,9	10,4	0,9
Risque sur marchandises	4,7	4,7		9,4	1,9	3,8	3,7	7,9	1,2
Risque idiosyncrasique propre à des titres de créance	19,4	26,2		41,9	16,5	48,9	37,0	69,5	10,9
Effet de diversification ¹	(32,9)	(42,8)		négl.²	négl.	(75,2)	(64,9)	négl.	négl.
Valeur à risque totale (une journée)	23,1	29,9		44,7	20,6	51,4	46,6	118,8	15,1
Valeur à risque en contexte de crise (une journée)	63,9	39,5		63,9	28,5	49,5	57,4	126,9	31,3
Exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque (une année)	338,3	349,5		424,3	265,1	301,6	325,2	482,9	164,8

¹La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

Le déploiement à l'échelle mondiale des vaccins contre la COVID-19, l'assouplissement graduel des mesures de confinement et le soutien constant des organismes de réglementation ont permis de stabiliser les marchés mondiaux en 2021 et d'atténuer le risque de marché en raison de la diminution de la volatilité des prix dans toutes les catégories d'actifs. Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur les modèles de la VaR au cours de la période sont le rétrécissement des écarts de taux et l'application de nouvelles simulations chocs pour la période suivant les 259 derniers jours de Bourse. Compte tenu de ces facteurs, la VaR a diminué graduellement pour se stabiliser après le deuxième trimestre de 2021.

La Banque a géré efficacement le risque de marché en stabilisant ses expositions à ce risque, la VaR quotidienne étant demeurée largement dans les limites approuvées au cours de l'exercice.

La VaR moyenne a diminué par rapport à celle de l'exercice précédent, du fait de la stabilisation des marchés et des modèles de la VaR relatifs à la COVID-19 qui étaient inférieurs à la fourchette de un an de la période historique de VaR. La VaR moyenne en contexte de crise a diminué par rapport à celle de l'exercice précédent en raison du resserrement des écarts de taux et de la faible volatilité des marchés boursiers ainsi que des modifications des expositions aux risques.

L'augmentation des IRC moyennes par rapport à celles de l'exercice précédent découle de l'élargissement des écarts de taux ayant une incidence sur les positions dans des obligations de gouvernements et de sociétés.

Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin de vérifier qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les IRC doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels *ex post* standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les IRC, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

Simulations de crise

Les activités de négociation de la Banque sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress (chocs). En outre, les secteurs d'exploitation mondiaux doivent obéir à une limite d'évaluation des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risques est assortie d'un seuil global d'évaluation des facteurs de stress. Des scénarios de crise sont conçus pour modéliser des événements économiques extrêmes, reproduire les pires résultats historiques ou apporter des modifications hypothétiques importantes, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbation du marché, en plus des scénarios hypothétiques élaborés par le groupe Gestion du risque. Les événements que la Banque a reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquelles du 11 septembre 2001, la crise du PCAA en 2007, la crise du crédit à l'automne de 2008 ainsi que le référendum sur le Brexit de juin 2016 et la pandémie de COVID-19 de 2020.

Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers par le comité de contrôle du risque de marché.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES DE GROS

La Banque est également exposée à un risque de marché découlant de son portefeuille de négociation et de ses portefeuilles autres que de négociation. Le groupe Gestion du risque examine et approuve les politiques et procédures, lesquelles sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

Risque de marché (autre que de négociation) structurel

Le risque de marché (autre que de négociation) structurel concerne la gestion des risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la TD. Elle tient compte en général des risques de marché découlant des produits bancaires personnels et commerciaux (les prêts et les dépôts) ainsi que du financement connexe, des placements et des actifs liquides de haute qualité (HQLA). Elle n'inclut pas les activités des Services bancaires de gros ni les activités d'assurance de la TD. Les risques de marché structurels comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ (AUTRE QUE DE NÉGOCIATION) STRUCTUREL

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché des activités bancaires autres que de négociation de la Banque qui ne font pas partie des Services bancaires de gros, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. La fonction de contrôle des risques de marché assure une surveillance, une gouvernance et un contrôle indépendants de ces risques de marché. Le comité du risque revoit et approuve périodiquement les principales politiques relatives au risque de marché autre que de négociation, et reçoit des rapports sur la conformité aux limites de risque approuvées.

² Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ (AUTRE QUE DE NÉGOCIATION) STRUCTUREL DE LA TD

Le risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation est considéré comme un risque non productif, car il pourrait faire augmenter la volatilité des résultats et générer des pertes sans ajouter une valeur attendue à long terme. Par conséquent, l'objectif du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan est de structurer les positions d'actifs et de passifs du bilan afin d'atteindre un profil cible qui contrôle l'incidence des changements de taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique de la Banque, conformément à l'appétit pour le risque de la Banque.

Gestion du risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les résultats et la valeur économique de la Banque. La gestion du risque de taux d'intérêt est conçue de façon à obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps. La Banque a adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion des produits d'intérêts nets tirés de ses positions d'actif et de passif. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- Évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique, et élaborer des stratégies pour gérer la sensibilité globale aux taux selon divers scénarios de taux d'intérêt
- Modéliser l'incidence attendue des comportements des clients sur les produits de la TD (p. ex. la fréquence à laquelle les clients exercent les options incorporées, comme le remboursement d'un prêt ou d'un dépôt avant son échéance)
- Assigner des profils d'échéance modélisés selon une cible aux actifs, passifs et capitaux propres sans échéance
- Mesurer les marges des produits bancaires de la TD compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients
- Élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser les produits d'intérêts nets de tous les produits bancaires de détail et commerciaux

La Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt découlant des positions asymétriques lorsque les flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts de l'actif et du passif comportent des dates de paiement d'intérêts, de révision des taux ou d'échéance différentes. La Banque mesure ce risque en s'appuyant sur une évaluation des flux de trésorerie contractuels, des options incorporées dans les produits, des attentes à l'égard des comportements des clients et des profils d'échéance modélisés pour les produits sans échéance. Pour gérer ce risque, la Banque utilise principalement des instruments financiers dérivés, des placements de gros, des instruments de financement et d'autres solutions du marché des capitaux.

La Banque mesure aussi son exposition aux passifs sans échéance, comme les dépôts de base, en évaluant l'élasticité des taux d'intérêt et la permanence des soldes à l'aide de données historiques et de jugements d'affaires. Il est possible que surviennent des changements dans les dépôts sans échéance du fait de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, les variations du marché des titres de participation et les variations de la préférence des clients pour des placements liquides.

Les options rattachées aux produits bancaires, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou un dépôt, exposent la Banque à un risque financier considérable. Pour gérer ces expositions, la Banque achète des options ou utilise un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées.

- Engagements de taux : La Banque mesure son exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. La propension des clients à emprunter et leur préférence pour des produits hypothécaires à taux fixe ou variable sont influencées par des facteurs comme les taux hypothécaires du marché, les prix des maisons et les facteurs saisonniers.
- Remboursement anticipé d'actifs et autres options incorporées: La Banque modélise son exposition aux options vendues incorporées dans d'autres produits, comme un droit de remboursement anticipé de prêts hypothécaires résidentiels, d'après une analyse des comportements des clients. Des modèles économétriques sont utilisés pour modéliser les paiements anticipés et les effets des comportements de remboursement anticipé sur la Banque. En général, les remboursements anticipés de prêts hypothécaires sont aussi tributaires de facteurs comme l'âge des prêts, les prix des maisons et la croissance du PIB. En outre, les incidences combinées de ces paramètres sont évaluées pour établir la cadence de liquidation repère qui est indépendante des incitatifs liés au marché. Une analyse similaire est réalisée pour les autres produits comportant des options incorporées.

Mesures du risque de taux d'intérêt structurel

Les principales mesures utilisées pour évaluer ce risque sont la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et la sensibilité des produits d'intérêts nets.

La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires permet de mesurer l'incidence d'un choc donné des taux d'intérêt sur la valeur actualisée nette des actifs, des passifs et de certains éléments hors bilan du portefeuille bancaire de la Banque. Elle reflète la mesure de l'incidence possible de la valeur actualisée sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires en l'absence d'un profil d'échéances présumé pour la gestion des capitaux propres de la Banque et ne tient pas compte des marges sur les produits.

La sensibilité des produits d'intérêts nets permet de mesurer la variation des produits d'intérêts nets sur une période de douze mois pour une variation donnée des taux d'intérêt à l'égard des actifs, des passifs et de certains autres éléments hors bilan du portefeuille bancaire en supposant un bilan stable au cours de la période.

La politique sur le risque de marché de la Banque établit les limites globales pour les mesures du risque de taux d'intérêt structurel. Ces limites sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque. Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion du risque fixe des limites de risque au niveau des portefeuilles pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation de la Banque. Les expositions par rapport à ces limites font l'objet de contrôles réguliers qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et au comité du risque.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôt d'une augmentation ou diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt sur les mesures de la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et de la sensibilité des produits d'intérêts nets. Les taux plancher sont appliqués par devise à la diminution des taux de sorte que les taux utilisés n'excèdent pas les limites inférieures attendues, le plancher des devises les plus importantes étant fixé à -25 pdb.

TABLEAU 45 : SENSIBILITÉ AU	RISQUE DE	TAUX D'INTÉR	ÊT STRUCTURE	EL – MESURE	S					
(en millions de dollars canadiens)								Aux		
					3.	1 octobre 2021	31	31 octobre 2020		
			Sensibilité				Sensibilité			
			de la valeur				de la valeur			
			économique				économique			
			des capitaux				des capitaux			
			propres			Sensibilité	propres	Sensibilité		
			attribuables			des produits	attribuables	des produits		
			aux			d'intérêts	aux	d'intérêts		
			actionnaires			nets ¹	actionnaires	nets		
	Canada	États-Unis	Total	Canada	États-Unis	Total	Total	Total		
Avant l'incidence fiscale des										
éléments suivants :										
Augmentation de 100 pdb										
des taux	75	\$ (1 443)	\$ (1 368) \$	872 \$	985	\$ 1857	\$ (1 876)	\$ 1926 \$		
Diminution de 100 pdb										
des taux	(189)	527	338	(663)	(438)	(1 101)	277	(872)		

¹ Représente l'exposition des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivant un choc immédiat et soutenu des taux d'intérêt.

Au 31 octobre 2021, une augmentation immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait eu une incidence négative de 1 368 millions de dollars sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque, soit une diminution de 508 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, et une incidence positive de 1 857 millions de dollars sur les produits d'intérêts nets de la Banque, soit une diminution de 69 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait eu une incidence positive de 338 millions de dollars sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque, soit une augmentation de 61 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, et une incidence négative de 1 101 millions de dollars sur les produits d'intérêts nets de la Banque, soit une augmentation de 229 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La diminution du choc à la hausse d'un exercice à l'autre de la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires découle principalement de la baisse de la sensibilité découlant de la diversité des prêts aux États-Unis et de l'incidence positive de la conversion des monnaies étrangères. L'augmentation du choc à la baisse d'un exercice à l'autre de la sensibilité des produits d'intérêts nets est surtout attribuable à une augmentation du choc réel étant donné la hausse des taux d'intérêt et du plancher fixé à -25 pdb qui a été utilisé dans la mesure. De plus, cette variation a été en partie contrebalancée par des activités de couverture de dépôts. Au 31 octobre 2021, la sensibilité de la Valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et la sensibilité des produits d'intérêts nets comme présentés restent conformes à l'appétit de la Banque pour le risque et dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Gestion du risque de change hors du compte de négociation

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

La Banque est exposée à un risque de change hors du compte de négociation surtout en raison de ses investissements dans des établissements à l'étranger. Lorsque les actifs libellés dans une monnaie étrangère de la Banque sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent avoir une incidence sur le résultat net comme présenté, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ainsi que sur les ratios de fonds propres de la Banque.

Afin de réduire au minimum l'incidence de fluctuations défavorables des taux de change sur certains ratios de fonds propres, les investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger sont couverts de sorte que la variation de certains ratios de fonds propres ne dépasse pas un montant acceptable pour une variation donnée des taux de change. En règle générale, la Banque ne couvre pas les résultats des filiales à l'étranger ce qui donne lieu à des variations des résultats consolidés de la Banque lorsque les taux de change pertinents fluctuent.

Autres risques de marché autres que de négociation

Les autres risques de marché structurels qui sont passés en revue régulièrement comprennent ce qui suit :

- Risque de base La Banque est exposée aux risques posés par les écarts entre différents indices du marché.
- Risque actions La Banque est exposée au risque actions du fait de son offre de produits de certificats de placement garanti fondés sur le rendement d'indices boursiers. L'exposition est gérée par l'achat d'options pour reproduire le rendement versé sur les actions. La Banque est exposée aussi au risque lié au cours des actions détenues à des fins autres que de transaction du fait surtout de ses plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. Ces unités d'actions sont comptabilisées à titre de passif au cours de la période d'acquisition des droits et sont réévaluées à chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce qu'elles soient réglées en trésorerie. Les fluctuations du cours de l'action de la Banque peuvent avoir une incidence sur les charges autres que d'intérêts. Pour gérer le risque lié au cours des actions détenues à des fins autres que de transaction, la Banque a recours à des dérivés. En outre, la Banque est exposée au risque actions découlant des titres de placement désignés à la JVAERG.

Gestion des portefeuilles de placements

La Banque gère un portefeuille de titres qui est intégré dans le processus global de gestion de l'actif et du passif. Le portefeuille de titres est composé de titres de haute qualité comportant peu de risques et est géré de sorte à atteindre les objectifs suivants : 1) générer un crédit de fonds ciblé par rapport aux soldes des dépôts excédant les soldes des prêts; 2) procurer un bloc suffisant d'actifs liquides pour faire face aux fluctuations des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion de la liquidité; 3) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de sûreté et compatibles avec la gestion de la trésorerie; et 4) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Le comité du risque examine et approuve la politique de placement à l'échelle de l'entreprise qui établit les limites pour le portefeuille de placements de la Banque. En outre, les activités des Services bancaires de gros et les activités d'assurance détiennent également des placements qui sont gérés séparément.

LES RAISONS POUR LESQUELLES LA MARGE D'INTÉRÊTS NETTE FLUCTUE AU FIL DU TEMPS

Comme indiqué plus haut, la méthode de gestion du risque de marché (autre que de négociation) structurel de la Banque est conçue en vue d'obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps, compte non tenu de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options attribuées aux clients. Cette méthode crée également une certitude à l'égard des marges sur la rentabilité des prêts et des dépôts à mesure qu'ils sont comptabilisés. Malgré cette méthode, la marge d'intérêts nette de la Banque pourrait varier au fil du temps pour, entre autres, les raisons suivantes :

• Les écarts entre les marges gagnées sur les produits nouveaux et renouvelés et les marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance.

- La marge moyenne pondérée variera à mesure que la composition des activités changera.
- Les changements de taux de base entre les différents taux de référence (p. ex. le taux préférentiel, le taux CDOR et le LIBOR).
- Le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux d'intérêt de gros.
- Les changements de stratégies de couverture à l'égard de la révision des taux afin de gérer le profil de placements des dépôts de la Banque non sensibles aux taux.
- Les variations des marges de la tranche des dépôts de la Banque qui ne sont pas sensibles aux taux, mais qui ne devraient pas être de nature à long terme, ce qui se traduit par un profil de placements à plus court terme et à plus grande sensibilité aux taux à court terme.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que la Banque générera à partir de son profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base non sensibles aux taux et du profil de placements de sa position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques. La méthode de la Banque pour gérer ces facteurs tend à atténuer leur incidence au fil du temps, ce qui donne lieu à des résultats plus réguliers et plus prévisibles.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus ou des technologies ou des activités humaines ainsi que des sources externes. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et d'atteinte à la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités de la Banque, y compris les pratiques et contrôles utilisés pour la gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières (directes ou indirectes), nuire à la réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

La Banque cherche activement à atténuer et à gérer le risque opérationnel de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires de manière durable, exécuter avec succès les stratégies d'affaires de la Banque, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. La Banque maintient un cadre de gestion du risque opérationnel officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture bien implantée de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de la TD.

Pour l'exercice 2021, les pertes dues au risque opérationnel sont demeurées conformes à l'appétit pour le risque de la Banque. Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2021 pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales mesures réglementaires à l'encontre de la Banque.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La Gestion du risque opérationnel est une fonction indépendante qui assume la responsabilité du cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque et de sa mise à niveau. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise afin de recenser et d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller le risque opérationnel, de faire rapport sur ce risque et de communiquer aux échelons supérieurs toute problématique à l'égard de ce risque. La Gestion du risque opérationnel est conçue de façon à surveiller adéquatement le profil de risque opérationnel de la Banque et son exposition à ce risque, et fait rapport sur le risque opérationnel à la haute direction par l'entremise du comité de surveillance du risque opérationnel, du CGRE et du comité du risque.

Outre ce cadre, la Gestion du risque opérationnel est responsable des politiques de gestion du risque opérationnel de la Banque, et assume leur mise à niveau ou leur surveillance, y compris celles qui régissent la poursuite des activités et la gestion des crises, la gestion des tiers, la gestion des données, la gestion du crime financier et de la fraude, la gestion de projets, et la gestion des technologies et de la cybersécurité.

La responsabilité de la gestion courante du risque opérationnel incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social selon le cadre et les politiques de gestion du risque opérationnel ainsi que le modèle à trois lignes de défense de la Banque. Une fonction de surveillance de la gestion des risques indépendante apporte son soutien à chaque secteur d'exploitation et à chaque groupe du Siège social et fait le suivi de la mise en œuvre et de l'utilisation des programmes du cadre de gestion du risque opérationnel, procède à une analyse critique de la mise en œuvre et de l'utilisation de ces programmes, en fonction de la nature et de l'étendue des risques opérationnels qui sont propres au secteur d'exploitation ou groupe du Siège social. Chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social a un comité de gestion des risques composé de cadres supérieurs, qui voit à la bonne gestion des questions et initiatives touchant le risque opérationnel.

Tout compte fait, chaque employé a un rôle à jouer dans la gestion du risque opérationnel. Outre les politiques et lignes directrices qui guident les activités des employés, tout le personnel a accès à une formation concernant des types précis de risques opérationnels et son rôle dans la protection des intérêts et des actifs de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL DE LA TD

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque opérationnel et tient compte de l'appétit pour le risque opérationnel, de la gouvernance, des processus et des politiques. Le cadre de gestion du risque opérationnel est aligné sur le cadre de gestion des risques et l'appétit de la Banque. Le cadre intègre les pratiques appropriées ayant cours dans l'industrie et respecte les exigences réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

Gouvernance et politique

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque opérationnel de chaque groupe de chaque secteur d'exploitation et du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque et de la haute direction en matière de gestion du risque opérationnel.

Autoévaluation des risques et des contrôles

Les contrôles internes sont l'une des principales méthodes qui assurent la protection des employés, des clients, des actifs et de l'information de la Banque, et qui servent à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède à une évaluation complète des principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats de ces évaluations afin de déterminer que la gestion du risque et les contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes aux politiques de la Banque.

Surveillance des occurrences de risque opérationnel

Afin de réduire l'exposition à des pertes futures de la Banque, il est très important que la Banque demeure au fait de ses propres risques opérationnels et de ceux de l'industrie et qu'elle y réponde adéquatement. Les politiques et processus de la Banque exigent que les événements liés au risque opérationnel soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de faciliter l'analyse et la gestion par la Banque de ses risques et de servir de source d'information pour prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. De plus, la Banque examine, analyse et évalue ses propres résultats en regard des pertes dues au risque opérationnel qui sont survenues dans d'autres institutions financières, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

Analyse de scénario

L'analyse de scénario est un processus systématique et reproductible pour obtenir une opinion professionnelle sur l'entreprise et les risques afin de générer des évaluations sur la probabilité et les estimations de la perte possible découlant d'incidents opérationnels ayant de grandes conséquences qui sont imprévus et qui surviennent hors du cadre normal des activités. La Banque met en œuvre ce processus afin d'atteindre ses objectifs de quantification et de gestion des risques. Le processus requiert l'utilisation de données pertinentes relatives à une perte à la suite d'un incident opérationnel externe. Les données sont évaluées en fonction du profil de risque opérationnel et de la structure de contrôle de la Banque. Ce processus vise à informer et à former les responsables sur les risques existants et émergents, ce qui pourrait se traduire par l'élaboration de nouveaux scénarios et de plans d'action d'atténuation du risque visant à minimiser le risque extrême et par la mise en œuvre de ces plans.

Rapports sur les risques

Le groupe Gestion du risque, en collaboration avec la haute direction, surveille régulièrement le profil des risques à l'échelle de la Banque et les mesures prises à l'égard des risques afin d'en faire rapport à la haute direction et au comité du risque. Les mesures prises à l'égard du risque opérationnel font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle accorde le bon niveau d'attention aux enjeux courants et émergents.

Assurance

L'équipe Assurance du Siège social de la TD se sert de contrats d'assurance et d'autres mesures de transfert de risques pour atténuer et réduire les pertes futures éventuelles liées au risque opérationnel, sous la surveillance exercée par le groupe Gestion du risque de la TD. Le groupe Gestion du risque effectue notamment la surveillance de l'utilisation efficace des protections d'assurance conformément à la stratégie de gestion des risques et à l'appétit pour le risque de la Banque. Les dispositions des contrats d'assurance, y compris les types et les niveaux de couverture, sont évaluées régulièrement pour valider que la tolérance au risque de la Banque et, le cas échéant, les exigences réglementaires sont respectées. Le processus de gestion consiste à faire des analyses de risques et des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert d'éléments de risque de la Banque à des tiers, au besoin. La Banque négocie avec des assureurs externes qui respectent ses exigences en matière de notation financière minimale.

Technologie et cybersécurité

Pratiquement toutes les sphères des activités de la Banque utilisent des technologies et de l'information pour créer et soutenir de nouveaux marchés, des produits concurrentiels, des canaux de distribution ainsi que d'autres activités et possibilités d'affaires.

La Banque gère ces risques afin de soutenir le déroulement adéquat et approprié de ses activités courantes et de protéger les technologies, l'infrastructure, les systèmes, et l'information ou les données contre les accès non autorisés. Pour y arriver, la Banque surveille activement, gère et améliore constamment sa capacité à atténuer ces risques liés à la technologie et à la cybersécurité par des programmes à l'échelle de l'entreprise, selon les pratiques de gestion des cybermenaces reconnues par l'industrie, afin de permettre une détection et une résolution rapides.

Le sous-comité chargé de la cybersécurité de la Banque est formé de membres de la haute direction dont le rôle est d'assurer une surveillance et de fournir des lignes directrices et des directives à l'égard de la gestion du risque lié à la cybersécurité, y compris le cyberterrorisme et le cybermilitantisme, la cyberfraude, le cyberespionnage, l'extorsion au moyen de rançongiciel, le vol d'identité et de données. Ce sous-comité approuve les mesures et fait des recommandations au chef de la direction et au CGRE au besoin, y compris dans certains cas, à l'appui des recommandations subséquentes au comité du risque. Le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque ainsi que les programmes liés aux technologies et à la cybersécurité comprennent également une meilleure planification et la mise en œuvre des tests de résilience, de même que des processus liés à des pratiques méthodiques de gestion des changements.

Gestion des données

Les actifs informationnels de la Banque sont traités et gérés de façon à conserver leur valeur et à appuyer les objectifs d'affaires. Des pratiques irrégulières ou inadéquates en matière de gouvernance et de gestion des données pourraient compromettre les actifs de la Banque sous forme de données ou de renseignements, ce qui pourrait avoir des incidences sur la situation financière de la Banque et sur sa réputation. Le Bureau de la gouvernance des données de l'entreprise, le secteur Siège social et le groupe Technologie de la Banque élaborent et mettent en œuvre des normes et des pratiques à l'échelle de l'entreprise qui décrivent comment les actifs sous forme de données et de renseignements doivent être créés, utilisés ou conservés au nom de la Banque.

Gestion de la poursuite des activités et des crises

La Banque maintient un programme de gestion de la poursuite des activités et des crises à l'échelle de l'entreprise qui aide la direction à gérer les entreprises de la Banque et à mener ses activités (y compris maintenir l'accès des clients aux produits et aux services) en cas d'incident perturbant les activités. Tous les groupes de la Banque sont tenus de mettre à jour et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités pour maintenir la résilience et faciliter la poursuite ou la reprise des activités. Le programme de la Banque s'appuie sur des mesures de gestion des crises établies de façon à ce qu'un niveau approprié de leadership, de supervision et de gestion soit appliqué aux incidents ayant une incidence sur la Banque.

Gestion des tiers

Un fournisseur tiers est une entité qui fournit des produits, des services ou d'autres activités, fonctions ou processus d'affaires à la Banque ou en son nom. Ce type de relations est avantageux pour les activités et la clientèle de la Banque, mais la Banque doit également gérer et réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, la Banque a mis en œuvre un programme de gestion des risques liés aux tiers à l'échelle de l'entreprise qui vise à gérer les activités menées avec des tiers tout au long de la durée d'un contrat et à fournir un niveau de gestion des risques et de surveillance par la haute direction qui est à la mesure de la portée et de l'importance de l'entente conclue avec le tiers et du risque s'y rattachant.

Mise en œuvre du changement / Gestion des projets

La Banque a établi une approche rigoureuse pour la mise en œuvre du changement à l'échelle de l'entreprise qui est coordonnée par le groupe Excellence en livraison des projets de l'entreprise. Cette approche fait intervenir la haute direction pour ce qui est de la gouvernance et de la gestion du portefeuille de changements de la Banque et comporte des pratiques exemplaires de l'industrie, afin de guider l'application par la Banque d'une méthodologie de mise en œuvre standardisée, un cahier bien défini de responsabilités et de compétences et, pour assurer le succès de la mise en œuvre, des outils de gestion et de communication de l'information sur le portefeuille.

Gestion de la fraude

La Banque conçoit et met en œuvre des stratégies, des politiques et des pratiques de gestion de la fraude à l'échelle de la Banque qui visent à réduire le nombre, l'ampleur et l'étendue des activités frauduleuses exercées à l'encontre de la Banque. La Banque dispose de capacités de prévention, de détection et de suivi dans l'ensemble de l'entreprise qui sont conçues afin de protéger les clients, les actionnaires et les employés contre les risques de fraude de plus en plus sophistiquée. Les risques de fraude sont gérés au moyen de l'établissement de politiques et de procédures appropriées et de la communication de celles-ci, de formation sur les risques de fraude suivie par les employés et du suivi des activités afin de maintenir l'adhésion au cadre de gestion des risques de fraude. Le cadre de gestion des risques de fraude décrit la gouvernance, les politiques et les processus auxquels les entreprises de la TD ont recours pour gérer et régir activement les risques de fraude dans les limites de l'appétit pour le risque de la TD, laquelle fait partie intégrante des opérations quotidiennes et de la culture de la Banque.

Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel

Les fonds propres exposés au risque opérationnel de la Banque sont calculés selon l'approche standard de Bâle II (AS). Selon cette approche, la Banque applique des facteurs prescrits à une moyenne sur trois exercices des produits annuels bruts pour chacune des huit lignes d'affaires différentes représentant les différentes activités de l'institution comme les services bancaires de détail, les services bancaires commerciaux et la gestion de placements.

Risque de modèle

Le risque de modèle est défini comme étant la possibilité que des conséquences défavorables découlent de décisions prises à partir de modèles, d'autres méthodes d'estimation ou de résultats produits par ceux-ci erronés ou mal utilisés, ce qui pourrait aboutir à une perte financière, à un risque d'atteinte à la réputation ou à la prise de décisions d'affaires et stratégiques inappropriées.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MODÈLE

La responsabilité de la gestion du risque de modèle incombe principalement à la haute direction de chaque entreprise selon les modèles utilisés par cette dernière. Le Comité de gouvernance du risque de modèle assure une surveillance de la gouvernance, du risque et du contrôle, ce qui lui donne l'occasion de guider, mettre au défi et conseiller les décideurs et les propriétaires de modèle quant aux enjeux liés au risque de modèle. Les responsables de la gestion du risque de modèle guettent les risques de modèle existants et émergents, en font rapport, et traitent de l'état du modèle de la TD et de son alignement sur l'appétit de la Banque pour le risque de modèle dans leur rapport périodique à la haute direction, aux responsables de la gestion du risque, au comité du risque et aux organismes de réglementation. Le comité du risque approuve le cadre de gestion du risque de modèle et la politique en matière de risque de modèle de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MODÈLE DE LA TD

La Banque gère le risque de modèle conformément à des politiques approuvées par la direction en matière de risque de modèle et selon des règles de supervision qui couvrent le cycle de vie d'un modèle, notamment la validation du concept, l'élaboration, la validation, la mise en œuvre, l'utilisation et la surveillance continue du modèle. Le cadre de gestion du risque de modèle de la Banque intègre aussi les principaux processus qui peuvent être partiellement ou entièrement qualitatifs ou fondés sur le jugement d'un expert.

Les secteurs d'exploitation décident s'il faut un nouveau modèle ou un nouveau processus et sont responsables de l'élaboration et de la documentation du modèle selon les politiques et les normes de la Banque. Pendant l'élaboration du modèle, les contrôles relatifs à la génération de codes, aux tests d'acceptation et à l'utilisation sont définis et documentés avec un certain niveau de détail et d'exhaustivité convenant à l'importance et à la complexité du modèle. Une fois les modèles mis en œuvre, les responsables du secteur s'acquittent de leur responsabilité de surveillance continue de l'application en conformité avec la politique en matière de risque de modèle de la Banque. Si un modèle devient désuet ou ne convient plus à l'utilisation initiale, il est abandonné conformément aux politiques de la Banque.

Les groupes Gestion du risque de modèle et Validation de modèles exercent un rôle de surveillance, ont une collection centralisée de tous les modèles qui est mise à jour comme il est défini dans la politique de la Banque en matière de risque de modèle, valident et approuvent les modèles existants et les nouveaux modèles selon un calendrier préétabli convenant à la complexité, à l'importance et au caractère critique des modèles, établissent des normes de surveillance des modèles et dispensent de la formation à toutes les parties prenantes. Le processus de validation varie quant à la rigueur selon la notation de risque du modèle, mais il comprend au minimum une évaluation détaillée :

- du bien-fondé conceptuel des méthodes de modélisation et des hypothèses quantitatives et qualitatives sous-jacentes;
- du risque de modèle selon la complexité, l'importance et le caractère critique du modèle;
- de la sensibilité du modèle aux hypothèses sous-jacentes et aux modifications des données d'entrée, y compris les simulations de crise;
- des limites d'un modèle et des mécanismes compensatoires d'atténuation du risque qui sont en place pour pallier les limites.

Au besoin, la validation comprend une évaluation comparative, notamment la réalisation d'un modèle indépendant fondé sur une autre approche de modélisation. Les résultats de l'étude comparative sont comparés à ceux du modèle évalué afin de confirmer que la méthodologie employée et l'utilisation du modèle sont appropriées. Comme pour les approches de modélisation traditionnelles, les modèles d'apprentissage machine sont assujettis aux mêmes normes et pratiques rigoureuses de gestion des risques.

À la fin du processus de validation, un modèle sera approuvé aux fins d'utilisation ou sera rejeté et révisé ou d'autres mesures seront prises. Les modèles jugés désuets ou qui ne conviennent plus du fait de changements survenus dans les pratiques de l'industrie, l'environnement d'affaires ou les stratégies de la Banque, peuvent être abandonnés.

La Banque a instauré des politiques et des procédés conçus pour distinguer adéquatement les modèles des outils autres que des modèles de sorte que les modèles font l'objet d'une critique et d'une surveillance indépendante suffisante compte tenu de leur importance et de leur complexité.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou à l'égard de la conception, de la souscription et du provisionnement des indemnisations à la date de passation d'un contrat d'assurance, au cours du cycle de la demande d'indemnisation ou à la date de l'évaluation. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'importance ou de la fréquence des demandes d'indemnisation (p. ex., entraînée par le risque de prime et risque de réserve d'assurance sauf sur la vie, le risque de catastrophe, le risque de mortalité, le risque de morbidité et le risque de longévité) et du comportement des titulaires de police, ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent l'assurance de dommages, l'assurance de personnes et la réassurance par l'intermédiaire de diverses filiales; c'est dans le cadre de ces activités que la Banque est exposée au risque d'assurance.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité d'exploitation ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du CGR du secteur Assurance qui relève de Gestion du risque. Le comité d'audit agit comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration qui assure un suivi additionnel de la gestion du risque.

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE DE LA TD

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque sont élaborées de façon à appuyer une surveillance et un contrôle indépendants des risques dans le secteur Assurance. Le comité du risque de TD Assurance et ses sous-comités font un suivi essentiel des activités de gestion du risque pour le secteur Assurance et s'assurent de la conformité aux politiques sur le risque d'assurance. Le cadre de gestion du risque d'assurance et la politique liée au risque d'assurance de la Banque décrivent ensemble la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tiennent compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Ces documents sont maintenus par Gestion du risque et sont alignés sur l'appétit de la Banque pour le risque d'assurance.

L'évaluation des polices (primes et demandes d'indemnisation) au titre des passifs liés aux assurances est fondamentale dans les activités d'assurance. La Banque établit des provisions pour couvrir les paiements futurs estimatifs (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation ou des résiliations ou cessions de primes associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent les meilleures estimations de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, la Banque examine régulièrement les estimations par rapport à l'expérience réelle et aux résultats émergents et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les passifs liés aux assurances et aux primes sont régis par les politiques de la Banque en matière de provisionnement pour l'assurance générale et l'assurance de personnes.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est surtout à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance, l'environnement réglementaire, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques, les pandémies ou autres urgences liées à la santé publique et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques précises sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues.

Il existe aussi une exposition au risque de concentration en ce qui a trait à la couverture d'assurance générale et d'assurance de personnes. L'exposition à la concentration du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. La concentration du risque d'assurance est également atténuée par l'achat de réassurance. Les programmes de réassurance du secteur Assurance sont régis par des politiques de gestion du risque de catastrophe et du risque de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans les activités de réassurance de la Banque. Le risque de souscription de polices assumées est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes de réassurance sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Pour les activités de réassurance, le risque en cas de pandémie est revu et estimé chaque année afin de gérer le risque de concentration.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face aux obligations financières et de ne pas être en mesure de mobiliser des fonds ou de monétiser des actifs à des prix raisonnables en temps opportun. Les obligations financières peuvent découler de la sortie de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.

APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque maintient une approche prudente et disciplinée de gestion de son exposition éventuelle au risque de liquidité. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres aux banques et à l'échelle du marché, et des réserves minimales selon les exigences réglementaires prescrites par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. D'après cette norme, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio de liquidité à court terme (LCR) d'au moins 100 % sauf en période de tensions financières et doivent maintenir un ratio de liquidité à long terme (NSFR) d'au moins 100 %. Le programme de financement de la Banque privilégie les dépôts comme principale source de financement tout en offrant la possibilité d'accéder rapidement aux diverses modalités et devises et divers types de financement des marchés du financement de gros, soit une approche conçue de façon à assurer une exposition faible à toute contraction soudaine de la capacité de financement de gros et à réduire les écarts structurels de liquidité. En outre, la Banque maintient un plan de financement d'urgence afin d'être fin prête à la reprise par suite d'une éventuelle crise de liquidité. Les stratégies et les mesures de la Banque comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré, conçu de façon à assurer une exposition faible au risque de liquidité et la conformité aux exigences réglementaires.

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille le programme de gestion du risque de liquidité de la Banque. Ce programme veille à ce que des structures et des pratiques de gestion efficace soient en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, comprend des cadres supérieurs des groupes Gestion de la trésorerie et du bilan, Gestion du risque ainsi que du secteur Services bancaires de gros, et relève et surveille les risques de liquidité de la Banque. La gestion du risque de liquidité incombe au membre de l'EHD responsable de Gestion de la trésorerie et du bilan, alors que la surveillance et la remise en question sont assurées par le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et, de manière indépendante, par Gestion du risque. Le comité du risque revoit régulièrement la situation de trésorerie de la Banque et approuve semestriellement le cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque et annuellement les politiques connexes.

La Banque a établi TDGUS en tant que société de portefeuille intermédiaire de la TD aux États-Unis ainsi qu'une unité d'exploitation combinée aux États-Unis (CUSO) qui comprend la société de portefeuille intermédiaire et le réseau des succursales et d'agences de la TD aux États-Unis. TDGUS et la CUSO sont toutes deux soumises aux exigences de liquidité imposées par les nouvelles normes prudentielles américaines, en plus d'être soumises au cadre de gestion de la liquidité de la TD.

Les groupes suivants sont responsables d'évaluer, de superviser et de gérer les risques de liquidité des principaux secteurs d'exploitation :

- Gestion du risque est responsable de la politique de gestion du risque de liquidité et de la politique de cession d'actifs en garantie ainsi que des limites, normes et processus connexes, lesquelles sont établies afin d'assurer l'application uniforme et efficiente des approches de gestion du risque de liquidité dans l'ensemble des activités de la Banque. Le groupe Gestion du risque est responsable, avec le membre de l'EHD responsable de Gestion de la trésorerie et du bilan, du cadre de gestion du risque de liquidité. La fonction de contrôle du risque de marché de l'entreprise assure une surveillance du risque de liquidité à l'échelle de l'entreprise et offre une évaluation indépendante du risque et un examen critique de la gestion du risque de liquidité. Il revient au groupe Gestion du risque des marchés financiers de faire rapport sur les mesures indépendantes du risque de liquidité.
- Gestion de liquidité du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère la situation de trésorerie du secteur Services de détail au Canada (y compris des activités de gestion de patrimoine), du Siège social, du secteur Services bancaires de gros et du secteur Services de détail aux États-Unis, ainsi que la situation de trésorerie de la CUSO.
- D'autres services régionaux, notamment ceux compris dans les activités d'assurance de la TD, ses succursales à l'étranger et ses filiales, sont responsables de gérer leurs propres risques de liquidité conformément à leurs propres politiques et aux exigences réglementaires locales, tout en respectant le cadre de l'entreprise.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque gère le profil de liquidité de ses secteurs de façon à respecter l'appétit pour le risque de liquidité établi et maintient des cibles de liquidité pour assurer sa survie si celles-ci venaient à manquer au moyen d'une combinaison de mesures internes et de mesures réglementaires. Les exigences globales en matière de liquidité de la Banque sont définies comme la somme d'actifs liquides que la Banque doit détenir pour être en mesure de financer les besoins attendus futurs de flux de trésorerie, plus une réserve prudente visant à combler d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'autres événements qui pourraient influer sur l'accès à du financement de la Banque ou déstabiliser la base de ses dépôts.

La Banque a une vision interne de l'évaluation et de la gestion de la liquidité qui se fonde sur un scénario de stress combiné critique présumé. Le scénario de stress combiné critique tient compte des besoins en liquidités potentiels durant une crise provoquée par une perte de confiance dans la capacité de la Banque de s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Outre cet événement propre aux banques, le scénario de stress combiné critique intègre également l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui comporte des contraintes donnant lieu à une importante réduction de la disponibilité de financement pour toutes les institutions et d'une baisse de la négociabilité des actifs. La politique en matière de liquidité de la Banque stipule que la Banque doit maintenir un niveau suffisant d'actifs liquides pour soutenir la croissance des activités et pour répondre aux besoins en liquidités en contexte de crise relevés associés au scénario de stress combiné critique sur une période d'au plus 90 jours. La Banque calcule ses besoins en liquidités en contexte de crise pour ce scénario relativement aux conditions suivantes :

- Le financement de gros qui arrive à échéance dans les 90 prochains jours (suppose que la dette qui arrive à échéance sera remboursée au lieu d'être renouvelée).
- L'attrition ou la liquidation accélérée des soldes de dépôt.
- · L'utilisation accrue des facilités de crédit et de liquidité.
- Le rehaussement des exigences de sûreté en cas d'abaissement des notations de la Banque et de mouvements défavorables des taux de référence pour les cessions temporaires de titres et les dérivés.

La Banque gère aussi ses liquidités de façon à respecter les exigences de liquidité réglementaires incluses dans la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF (le LCR, le NSFR et l'outil de suivi des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF)). En matière de LCR, les banques doivent maintenir un ratio de liquidité d'au moins 100 % pendant une période de crise de 30 jours. Pour ce qui est du NSFR, elles doivent maintenir un financement stable disponible supérieur au financement stable requis sur des périodes d'au plus un an (un NSFR minimum de 100 %), tandis que l'outil de suivi des NCCF est employé pour surveiller les écarts que présentent les flux de trésorerie détaillés de la Banque pour différentes tranches d'échéance. Par conséquent, la Banque gère ses liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre ses besoins internes en liquidités et le niveau cible de réserves en sus des minimums réglementaires.

La Banque tient compte des restrictions réglementaires qui pourraient s'appliquer aux transferts de liquidités dans les calculs de la situation de trésorerie de l'entreprise. Par conséquent, les liquidités excédentaires détenues par des filiales réglementées peuvent être exclues de la situation de trésorerie consolidée, selon le cas.

Selon le processus de calcul de cession interne des fonds de la Banque, le risque de liquidité est un déterminant clé du coût ou du crédit des fonds attribués aux services de détail et aux services bancaires de gros. Les coûts de liquidité appliqués aux prêts et aux actifs détenus à des fins de transaction sont établis en fonction du profil des flux de trésorerie ou du profil de liquidité en contexte de crise, tandis que les dépôts sont évalués en fonction des réserves de liquidités requises et de la stabilité des soldes. Des coûts de liquidité sont aussi appliqués à d'autres obligations conditionnelles, comme des lignes de crédit non utilisées consenties à des clients.

ACTIFS LIQUIDES

Les actifs liquides non grevés que la Banque détient pour répondre à ses obligations en matière de liquidité doivent être des titres de haute qualité que la Banque croit être rapidement convertissables en liquidités en contexte de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. La valeur de liquidité des actifs liquides non grevés tient compte de la capacité d'absorption du marché, des délais de règlement et d'autres restrictions connues qui limitent la vente des actifs ou leur cession en garantie possible. Dans l'ensemble, la Banque ne s'attend qu'à un rajustement à la baisse modeste des valeurs de marché compte tenu de la qualité élevée du crédit et de la liquidité démontrée de son portefeuille d'actifs liquides sous-jacent.

Les actifs détenus par la Banque pour répondre à ses obligations en matière de liquidité sont présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la Banque puisqu'ils servent de soutien aux passifs propres aux assurances et aux exigences de fonds propres.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)						Aux
	Actifs	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement				
	liquides détenus par la Banque	sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides	% du total	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
					3′	octobre 2021
Trésorerie et réserves des banques centrales	70 271		70 271 \$	8 %	798 \$	69 473 \$
Obligations du gouvernement du Canada	26 176	92 825	119 001	14	83 456	35 545
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation Obligations de gouvernements provinciaux, d'entités du secteur public	23 615	2	23 617	3	1 104	22 513
et de banques multilatérales de développement ⁴	30 213	24 808	55 021	6	37 142	17 879
Obligations de sociétés émettrices	9 062	3 775	12 837	1	2 542	10 295
Actions	14 558	3 589	18 147	2	9 110	9 037
Total (libellé en dollars canadiens)	173 895	124 999	298 894	34	134 152	164 742
Trésorerie et réserves des banques centrales	84 956	_	84 956	10	120	84 836
Obligations du gouvernement des États-Unis	83 386	44 924	128 310	15	34 903	93 407
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	74 898	5 082	79 980	9	18 949	61 031
Obligations d'autres entités souveraines, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ⁴	63 400	60 623	124 023	14	57 530	66 493
Obligations de sociétés émettrices	79 108	3 143	82 251	9	10 268	71 983
Actions	41 961	33 280	75 241	9	38 077	37 164
Total (non libellé en dollars canadiens)	427 709	147 052 \$	574 761 \$	66 %	159 847 \$	414 914 \$
Total	601 604		873 655 \$	100 %	293 999 \$	579 656 \$
					2	1 octobre 2020
Trésorerie et réserves des banques centrales	94 640	\$ -\$	94 640 \$	11 %	1 689 \$	92 951 \$
Obligations du gouvernement du Canada	39 008	83 258	122 266	14	80 934	41 332
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation Obligations de gaugement application d'activité du costaur public	30 763	23	30 786	3	2 294	28 492
Obligations de gouvernements provinciaux, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ⁴	22 999	24 441	47 440	6	34 990	12 450
Obligations de sociétés émettrices	11 310	2 841	14 151	1	2 331	11 820
Actions	13 146	2 618	15 764	2	8 248	7 516
Total (libellé en dollars canadiens)	211 866	113 181	325 047	37	130 486	194 561
Trésorerie et réserves des banques centrales	69 183	_	69 183	8	51	69 132
Obligations du gouvernement des États-Unis	82 701	53 755	136 456	15	53 585	82 871
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	74 131	9 566	83 697	9	21 495	62 202
Obligations d'autres entités souveraines, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement ⁴	61 171	55 449	116 620	14	49 771	66 849
Obligations de sociétés émettrices	78 238	2 108	80 346	9	8 297	72 049
Actions	31 258	38 684	69 942	8	36 716	33 226
Total (non libellé en dollars canadiens)	396 682	159 562	556 244	63	169 915	386 329
Total	608 548		881 291 \$	100 %	300 401 \$	580 890 \$

- 1 Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée
- ² Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux cessions temporaires de titres.
- ³ Les actifs liquides comprennent des sûretés reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.
- ⁴ Comprennent les titres de créance émis ou garantis par ces entités.

Le total des actifs liquides non grevés a diminué de 1,2 milliard de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2020, sans qu'il y ait eu d'importants mouvements dans le portefeuille d'actifs liquides par rapport à l'exercice précédent. Des actifs liquides non grevés sont détenus par La Banque Toronto-Dominion et diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger et sont résumés dans le tableau suivant.

TABLEAU 47 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES					
(en millions de dollars canadiens)		Aux			
	31 octobre	31 octobre			
	2021	2020			
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	204 543 \$	230 369 \$			
Filiales bancaires	360 569	334 308			
Succursales à l'étranger	14 544	16 213			
Total	579 656 \$	580 890 \$			

La moyenne mensuelle des actifs liquides (compte non tenu de ceux détenus par les filiales d'assurances) de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020 est présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 48 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	<u> </u>	IT MOINTAIL			Marrana	
(en millions de dollars cariadiens, saur mulcation contraire)		Valeurs			Moyenne pour les	s exercices clos les
	Actifs liquides détenus par	mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et	Total des actifs	% du	Actifs liquides	Actifs liquides
	la Banque	sur dérivés	liquides	total		non grevés
						31 octobre 2021
Trésorerie et réserves des banques centrales	82 308	\$ -	\$ 82 308	\$ 10	% 1 204	\$ 81 104
Obligations du gouvernement du Canada	30 023	83 729	113 752	13	76 942	36 810
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la						
Loi nationale sur l'habitation	26 657	8	26 665	3	2 048	24 617
Obligations de gouvernements provinciaux, d'entités du secteur public et	00 500	04.400	50.000	•	04.000	45.000
de banques multilatérales de développement ⁴	26 500	24 188	50 688	6		15 868
Obligations de sociétés émettrices	8 392	3 373	11 765	1	2 658	9 107
Actions	14 575	3 795	18 370	2		7 921
Total (libellé en dollars canadiens)	188 455	115 093	303 548	35	128 121	175 427
Trésorerie et réserves des banques centrales	103 436	-	103 436	12	30	103 406
Obligations du gouvernement des États-Unis	67 427	49 317	116 744	13	45 680	71 064
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	71 426	5 304	76 730	9	17 032	59 698
Obligations d'autres entités souveraines, d'entités du secteur public et de						
banques multilatérales de développement ⁴	63 312	58 483	121 795	14		66 970
Obligations de sociétés émettrices	74 911	2 755	77 666	9	9 325	68 341
Actions	42 260	34 726	76 986	8	36 517	40 469
Total (non libellé en dollars canadiens)	422 772	150 585	573 357	65	163 409	409 948
Total	611 227	\$ 265 678	\$ 876 905	\$ 100	% 291 530	\$ 585 375
						31 octobre 2020
Trácororio et rácoryos des hangues controles	51 894	\$ -	\$ 51 894	¢ 7	% 1 755	
Trésorerie et réserves des banques centrales		•		*		•
Obligations du gouvernement du Canada	27 938	80 484	108 422	14	66 335	42 087
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation	36 761	15	36 776	4	2 207	34 569
Obligations de gouvernements provinciaux, d'entités du secteur public et	30 701	10	30 770		2 201	34 303
de banques multilatérales de développement ⁴	20 495	25 586	46 081	6	34 365	11 716
Obligations de sociétés émettrices	11 537	3 646	15 183	2	3 249	11 934
Actions	11 566	3 259	14 825	2		4 811
Total (libellé en dollars canadiens)	160 191	112 990	273 181	35		155 256
Trésorerie et réserves des banques centrales	63 235	112 000	63 235	8		63 195
·	55 676	50 406	106 082	13		56 348
Obligations du gouvernement des États-Unis	22 676	50 406	100 002	13	49 7 34	50 340
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires Obligations d'autres entités souveraines, d'entités du secteur public et de	69 063	9 950	79 013	10	21 202	57 811
banques multilatérales de développement ⁴	56 316	50 072	106 388	14	43 621	62 767
Obligations de sociétés émettrices	83 132	2 005	85 137	11	7 520	77 617
Actions	35 914	35 264	71 178	9		33 925
				<u>s</u> 65		
Total (non libellé en dollars canadiens)	363 336	147 697	511 033			351 663
Total	523 527	\$ 260 687	\$ 784 214	\$ 100	% 277 295	\$ 506 919

- 1 Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée
- ² Les actifs liquides comprennent des sûretés reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.
- 3 Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux cessions temporaires de titres.
- ⁴ Comprennent les titres de créance émis ou garantis par ces entités

La moyenne des actifs liquides non grevés détenus par La Banque Toronto-Dominion et par diverses filiales canadiennes et étrangères (compte non tenu des filiales d'assurances) et des succursales à l'étranger est présentée dans le tableau suivant :

TABLEAU 49 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES					
(en millions de dollars canadiens) Moyenne pour les exercices clos les					
	31 octobre 2021	31 octobre 2020			
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	213 662 \$	194 726 \$			
Filiales bancaires	347 779	290 573			
Succursales à l'étranger	23 934	21 620			
Total	585 375 \$	506 919 \$			

GRÈVEMENT D'ACTIES

Dans le cadre des activités courantes de la Banque, des actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement, soutenir les activités de négociation et de courtage et participer à des systèmes de compensation et de règlement. Un sommaire des actifs grevés et non grevés (compte non tenu des actifs détenus par des filiales d'assurances) figure dans le tableau ci-dessous pour indiquer les actifs utilisés ou disponibles à des fins de financement éventuel.

TABLEAU 50 : ACTIFS GREVÉS ET	ACTIFS NON GR	REVÉS ¹										
(en millions de dollars canadiens)											Aux	
			Total d	e l'actif				Grevés ²			Non grevés	
		Valeurs mobilières										
		obtenues en										
		garantie au										
		titre de transactions										
		transactions de										
		financement										
		sur valeurs						ı	Disponibles			
	Actifs détenus	mobilières et	T	otal de		Donnés en			comme			
	par la Banque	sur dérivés ³		l'actif		garantie ⁴		Autres ⁵	garantie ⁶		Autres ⁷	
_,										<u>31 o</u>	ctobre 2021	
Trésorerie et montants à recevoir de banques	5 931	\$ -	¢	5 931	¢	223	e	- \$	_	\$	5 708	¢
Dépôts productifs d'intérêts auprès	3 33 1	Ψ –	Ψ	3 33 1	φ	223	Ψ	– 4	_	Ψ	5 700	Ψ
de banques	159 962	_		159 962		6 478		102	150 262		3 120	
Valeurs mobilières, prêts détenus à												
des fins de transaction et autres8	509 549	354 874	8	364 423		355 391		12 433	474 164		22 435	
Dérivés	54 427	-		54 427		_		-	_		54 427	
Valeurs mobilières prises	167 284	(407.004)										
en pension ⁹ Prêts, déduction faite de la provision	167 264	(167 284)		_		_		-	_		_	
pour pertes sur prêts ¹⁰	722 622	(17 337)		705 285		37 935		47 763	56 810		562 777	
Engagements de clients au titre		(,										
d'acceptations	18 448	_		18 448		_		_	_		18 448	
Autres actifs ¹¹	90 449	_		90 449		475		_	_		89 974	
Total de l'actif	1 728 672	\$ 170 253	\$ 18	398 925	\$	400 502	\$	60 298 \$	681 236	\$	756 889	\$
										31 ^	ctobre 2020	
Total de l'actif	1 715 865	\$ 151 950	\$ 18	367 815	\$	393 439	\$	74 188 \$	686 464		713 724	\$
10101 00 1 0001	1 7 10 000	Ψ 101 300	ΨΙ	,01010	Ψ	000 700	Ψ	74 100 ψ	000 1 0 1	Ψ	7 10 724	Ψ

- 1 Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
- ² Le grèvement d'actifs a été analysé pour chaque actif pris isolément. Lorsqu'un actif en particulier est grevé et que la TD présente cet actif au bilan et hors bilan, aux fins de la présentation de cette information, l'actif présenté au bilan et hors bilan est classé comme grevé conformément à la pratique courante.
- 3 Actifs obtenus à titre de sûretés dans le cadre de transactions hors bilan, comme des prises en pension, des emprunts de valeurs mobilières, des prêts sur marge et d'autres activités de la clientèle.
- f Représentent les actifs qui ont été fournis à l'externe pour soutenir les opérations quotidiennes de la Banque, y compris les cessions temporaires de titres, la compensation et les paiements, et les transactions sur dérivés. Incluent également les actifs qui ont été affectés en garantie afin de soutenir les activités de la Federal Home Loan Bank (FHLB).
- ⁵ Actifs qui soutiennent des activités de financement à long terme de la TD, actifs affectés en garantie contre des passifs au titre de la titrisation, actifs détenus par des véhicules de titrisation consolidés ou dans des portefeuilles en vue de l'émission d'obligations sécurisées.
- 6 Actifs qui sont disponibles facilement dans leur forme juridique actuelle pour générer du financement ou soutenir les besoins en matière de sûreté. Cette catégorie inclut les actifs de la FHLB comptabilisés qui demeurent inutilisés et les titres de créance au coût amorti qui peuvent être cédés en garantie, quoique peu fréquemment cédés en pratique.
- Actifs qui ne peuvent pas servir à soutenir les besoins de financement ou les besoins en matière de sûreté dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont admissibles éventuellement comme sûreté de programme de financement ou qui peuvent être cédés en garantie aux banques centrales (p. ex., les prêts hypothécaires assurés par la SCHL qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation).
- Es valeurs mobilières comprennent les prêts détenus à des fins de transaction, les valeurs mobilières, les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN et les autres actifs financiers désignés à la JVRN, les valeurs mobilières à la JVRRQ et les titres de créance au coût amorti.
- 9 Les actifs présentés dans la catégorie « Actifs détenus par la Banque » représentent la valeur des prêts consentis et non la valeur de la garantie reçue. La valeur des prêts tirée des prises en pension est déduite de la catégorie « Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés » afin d'éviter de la compter en double avec les actifs au bilan.
- 10 La valeur des prêts relatifs aux activités de prêts sur marge et de la clientèle est soustraite de la catégorie « Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés » afin d'éviter de la compter en double avec les actifs au bilan.
- 11 Les autres actifs comprennent la participation dans Schwab, le goodwill, les autres immobilisations incorporelles, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables, les actifs d'impôt différé, les montants à recevoir des courtiers et des clients et les autres actifs du bilan qui ne sont pas présentés dans les catégories ci-dessus.

SIMULATIONS DE CRISE DE LIQUIDITÉ ET PLANS DE LIQUIDITÉ D'URGENCE

Outre le scénario de « stress combiné critique », la Banque effectue des simulations de crise de liquidité au moyen d'une multitude de scénarios différents. Ces scénarios de crise constituent une combinaison d'événements propres à la TD et d'événements de crise généralisés à l'ensemble des marchés, qui sont conçus pour tester l'incidence de facteurs de risque importants pour le profil de risque de la Banque. Les évaluations de la liquidité font également partie du programme d'évaluation des facteurs de crise à l'échelle de la Banque.

La Banque a en place des plans de liquidité d'urgence pour l'ensemble de la Banque et pour les filiales qui exercent leurs activités dans les territoires étrangers (plans de liquidité d'urgence régionaux). Les plans de liquidité d'urgence de la Banque fournissent un cadre formel afin de gérer les situations de liquidité imprévues qui, par conséquent, fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque. Ce cadre décrit les différentes étapes d'un plan d'urgence fondées sur la gravité et la durée de la situation de liquidité et énumère les mesures de sortie de crise appropriées pour chacune des étapes. Pour chaque mesure de sortie de crise, il fournit les principales mesures opérationnelles pour mettre en œuvre la mesure. Les plans de liquidité d'urgence régionaux énumèrent les mesures de sortie de crise visant à traiter les événements de crise particuliers à chaque région. Les mesures et la structure de gouvernance présentées dans les plans de liquidité d'urgence de la Banque sont alignées sur le plan de sortie de crise de la Banque.

NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit ont une incidence sur les coûts d'emprunt et la capacité à mobiliser des capitaux de la Banque. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement, accroître les obligations de fournir des sûretés, réduire l'accès aux marchés financiers et pourrait également nuire à la capacité de la Banque de conclure des transactions sur dérivés.

Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que de facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

TABLEAU 51 : NOTATIONS DE CRÉDIT1			
			Au
			31 octobre 2021
	Moody's	S&P	DBRS
Dépôts/contrepartie ²	Aa1	AA-	AA (haut)
Ancienne dette de premier rang ³	Aa2	AA-	AA (haut)
Dette de premier rang ⁴	Aa1	Α	AA
	•		

- Obligations sécurisées Aaa AAA Titres de créance subordonnés Α A2 AA (bas) Titres de créance subordonnés - FPUNV A2 (hyb) Actions privilégiées - FPUNV Baa1 (hyb) **BBB** Pfd-2 (haut) Billets avec remboursement de capital à recours limité - FPUNV Baa1 (hyb) BBB A (bas) Dette à court terme (dépôts) A-1+ R-1 (haut) Stable Stable Perspectives Stable
- Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Les notations des filiales sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/renseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.
- ² Représentent les notations des dépôts à long terme et la notation du risque de contrepartie attribuées par Moody's, la notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P et la notation d'émetteur à long terme attribuée par DBRS.
- 3 Comprend a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours et la plupart des billets structurés.
- ⁴ Assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. La Banque détient des actifs liquides pour s'assurer qu'elle peut effectuer des paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de trois crans des notations de l'ancienne dette de premier rang de la Banque. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles qui auraient pu être exigées aux termes de contrats par les contreparties de dérivés de gré à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

TABLEAU 52 : EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSI	MENT DES NOTATIONS ¹	
(en millions de dollars canadiens)	Moyenne pour les exerc	cices clos les
	31 octobre	31 octobre
	2021	2020
Abaissement de un cran	206 \$	212 \$
Abaissement de deux crans	264	275
Abaissement de trois crans	1 037	1 013

¹ Les exigences de sûretés ci-dessus sont fondées sur l'annexe de soutien au crédit pour chaque contrepartie figurant au contrat de gré à gré et sur les notations de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation pertinentes.

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

Le LCR, mesure selon Bâle III, correspond au quotient de l'encours des HQLA non grevés sur les besoins de sorties nettes de trésorerie pour les 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

Sauf en période de tensions financières, la Banque doit maintenir un LCR de plus de 100 % selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. Le LCR de la Banque est calculé selon les paramètres des scénarios de la ligne directrice sur les normes de liquidité, y compris selon les critères d'admissibilité et la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts, et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie prescrits par la ligne directrice. Les HQLA détenus par la Banque qui sont admissibles aux fins du calcul du LCR selon les normes de liquidité sont constitués essentiellement de réserves auprès de banques centrales, de titres émis ou garantis par des emprunteurs souverains et de titres de haute qualité émis par des entités non financières.

Le tableau ci-dessous présente la position quotidienne moyenne propre au LCR de la Banque aux dates indiquées.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	1	Moyenne pour les trois mois clos le
		31 octobre 2021
	Valeur non pondérée totale	Valeur pondérée totale
	(moyenne) ²	(moyenne) ³
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o. ⁴ \$	334 370 \$
Sorties de trésorerie		
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	665 403 \$	78 420 \$
Dépôts stables ⁵	251 668	7 550
Dépôts moins stables	413 735	70 870
Financement de gros non garanti, dont :	346 992	157 528
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de	105.000	00.040
banques coopératives ⁶	165 202	39 819
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	142 198	78 117
Dettes non garanties	39 592	39 592
Financement de gros garanti	S. O.	19 373
Exigences supplémentaires, dont :	259 446	70 541
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	32 035	21 647
Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	7 332	7 332
Facilités de crédit et de liquidité	220 079	41 562
Autres obligations de financement contractuelles	16 459	10 406
Autres obligations de financement conditionnelles ⁷	592 439	10 223
Total des sorties de trésorerie	s. o. \$	346 491 \$
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis	204 784 \$	21 477 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	14 308	6 654
Autres entrées de trésorerie	52 402	52 402
Total des entrées de trésorerie	271 494 \$	80 533 \$

Moyenn	Moyenne pour les trois mois clos les		
31 octobre 2021	31 juillet 2021		
Valeur ajustée totale	Valeur ajustée totale		
334 370 \$	329 875 \$		
265 958	265 517		
126 %	124 %		
	31 octobre 2021 Valeur ajustée totale 334 370 \$ 265 958		

- ¹ Le LCR pour le trimestre clos le 31 octobre 2021 représente la moyenne des 61 données quotidiennes du trimestre.
- ² Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.
- ³ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie prescrits par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.
- ⁴ Sans objet conformément au modèle de divulgation commun du LCR.
- ⁵ Selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des petites et moyennes entreprises (PME) représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants, soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent un retrait très improbable.
- ⁶ Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions de paiement et de règlement. Ces activités comprennent les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.
- 7 Comprennent les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les fonds de placement monétaires à capital garanti, l'encours des titres de créance ayant une échéance supérieure à 30 jours et d'autres sorties contractuelles de trésorerie. En ce qui a trait à l'encours des titres de créance ayant une échéance supérieure à 30 jours, la TD n'a aucune obligation contractuelle de racheter l'encours de ces titres de créance de la TD et, par conséquent, un taux de sorties de trésorerie de 0 % a été appliqué conformément à la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.
- ⁸ Le total des HQLA ajustés est présenté compte tenu de la décote des actifs et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les HQLA compte tenu de la décote sont plafonnés à 40 % pour le niveau 2 et à 15 % pour le niveau 2B).
- ⁹ Le total des sorties nettes de trésorerie ajustées est présenté compte tenu des taux des entrées et des sorties de trésorerie et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les entrées de trésorerie sont plafonnées à 75 % des sorties de trésorerie).

Le LCR moyen de la Banque de 126 % pour le trimestre clos le 31 octobre 2021 continue à satisfaire aux exigences réglementaires.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion des besoins de liquidités de l'organisation. Un bon nombre de ces actifs sont admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. La moyenne des HQLA de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2021 a été de 334 milliards de dollars (330 milliards de dollars pour le trimestre clos le 31 juillet 2021), les actifs du niveau 1 représentant 86 % (86 % au 31 juillet 2021). Les HQLA comme présentés de la Banque ne tiennent pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis, conformément aux exigences de la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux États-Unis et leurs sociétés affiliées en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

RATIO DE LIQUIDITÉ À LONG TERME

Le NSFR, mesure selon Bâle III, est calculé comme le ratio du montant total du financement stable disponible (FSD) sur le montant total de financement stable requis (FSR) conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. La Banque doit maintenir un ratio NSFR égal ou supérieur à 100 % selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. Le montant de FSD de la Banque comprend les passifs et les instruments de fonds propres (y compris entre autres les dépôts et le financement de gros). Le montant de FSR de la Banque comprend les actifs et les activités hors bilan de la Banque et est fonction des caractéristiques de liquidité et du profil d'échéance de ces actifs.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					Au
_					octobre 2021
		Valeur non	pondérée par duré	e residuelle	
	Aucune échéance ¹	Moins de 6 mois	6 mois à moins de 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée ²
Élément du financement stable disponible					
Fonds propres	96 948 \$	s. o. \$	s. o. \$	10 894 \$	107 841 \$
Fonds propres réglementaires	96 948	S. O.	S. O.	10 894	107 841
Autres instruments de fonds propres	S. O.	S. O.	S. O.	-	-
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	655 111	29 603	9 935	15 185	583 070
Dépôts stables ³	257 963	9 989	4 919	8 079	267 305
Dépôts moins stables	397 148	19 614	5 016	7 106	315 765
Financement de gros dont :	263 853	253 362	54 612	85 529	264 750
Dépôts opérationnels ⁴	139 051	2 304	0 4 012	00 020	70 677
Autre financement de gros	124 802	251 058	54 612	85 529	194 073
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants ⁵	124 002	2 105	1 634	20 696	194 073
Autres passifs dont :	55 515	2 103	1 034	67 117	2 565
Passifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR				3 453	
Toutes les autres catégories de passifs et de capitaux propres	s. o.			3 453	s. o.
non comprises dans les catégories ci-dessus	55 515	60 052	2 093	1 519	2 565
Fotal du financement stable disponible					958 226 3
,					
Élément du financement stable requis					
Total des HQLA aux fins du NSFR	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$	53 325
Dépôts détenus dans d'autres institutions financières à des fins					
opérationnelles	-	34	-	-	17
Prêts et titres productifs	84 982	175 344	102 164	562 673	606 455
Prêts productifs accordés à des institutions financières garantis					
par des HQLA de niveau 1	-	57 545	19 736	-	18 565
Prêts productifs accordés à des institutions financières garantis					
par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs					
accordés à des institutions financières non garantis	-	41 428	2 961	3 055	8 944
Prêts productifs accordés à des entreprises non financières,					
prêts à la clientèle de détail et de petites entreprises, et prêts					
aux entités souveraines, banques centrales et entités du					
secteur public dont :	30 659	40 475	32 548	231 451	262 935
Prêts présentant un risque de crédit pondéré inférieur ou égal					
à 35 % selon l'approche standard de Bâle II	S. O.	24 685	17 577	167	21 560
Prêts hypothécaires résidentiels productifs dont :	30 826	26 083	38 271	260 451	228 378
Prêts présentant un risque de crédit pondéré inférieur ou égal					
à 35 % selon l'approche standard de Bâle II ⁶	30 826	26 083	38 271	260 451	228 378
Titres qui ne sont pas en défaut et ne remplissent pas les					
critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées					
sur les marchés organisés	23 497	9 813	8 648	67 716	87 633
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants ⁵	-	1 840	2 199	20 397	-
Autres actifs dont :	62 252			96 243	81 845
Produits de base physiques, y compris l'or	15 045	S. O.	S. O.	S. O.	13 078
Actifs constituant la marge initiale des contrats dérivés				44	
contribuant au fonds de garantie de contrepartie centrale	S. O.			10 568	8 982
Actifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR	S. O.			6 773	3 320
Passifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR avant déduction					
				40 ***	
de la marge de variation constituée Tous les autres actifs non inclus dans les catégories ci-dessus	s. o. 47 207	56 234	1 457	16 417 4 794	821 55 644

	Au
	31 juillet 2021
Total du financement stable disponible	947 741 \$
Total du financement stable requis	752 494 \$
Ratio de liquidité à long terme	126 %

Les éléments présentés sous la catégorie « Aucune échéance » ne sont assortis d'aucune échéance précise. Cette catégorie regroupe notamment les fonds propres sans échéance, les dépôts sans échéance, les positions courtes, les positions courtes, les positions à échéance ouverte, les actions qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA et les produits de base physiques.

Total du financement stable requis

Ratio de liquidité à long terme

763 800 \$

125

Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations aux fins du NSFR prescrites par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

³ Selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des PME représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants, soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent les retraits très improbables.

⁴ Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions de paiement et de règlement. Ces activités comprennent les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

⁵ Certains éléments de l'actif et du passif réputés interdépendants par le BSIF, et à ce titre, leurs coefficients de FSR et de FSD sont ajustés à zéro. Les passifs interdépendants ne peuvent être échus pendant que l'actif demeure au bilan, ne peuvent servir à financer d'autres actifs tandis que le principal de l'actif ne peut servir qu'à rembourser le passif. Par conséquent, les seuls actifs et passifs interdépendants de la Banque qui sont admissibles à ce traitement sont les passifs découlant du Programme des Obligations hypothécaires du Canada et leurs actifs non grevés correspondants.

⁶ Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires.

Le NSFR de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2021 a été de 125 % (126 % pour le trimestre clos le 31 juillet 2021) et satisfait aux exigences réglementaires. Le NSFR varie d'un trimestre à l'autre en fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris la croissance des dépôts et des prêts, les variations des niveaux de fonds propres, le financement de gros, les émissions et les échéances ainsi que les variations du profil des échéances du financement de gros.

FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément à la politique de gestion de la liquidité, laquelle exige que tous les actifs soient financés selon la durée appropriée et selon un profil de diversification prudent.

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires personnels et commerciaux. Le tableau ci-dessous illustre l'importante réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque et les comptes de passage de ses activités de gestion de patrimoine et de Schwab (collectivement les dépôts personnels et commerciaux) qui comptent pour plus de 75 % du financement total de la Banque.

TABLEAU 55 : SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS		
(en millions de dollars canadiens)		Aux
	31 octobre	31 octobre
	2021	2020
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail au Canada	519 466 \$	471 543 \$
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail aux États-Unis ¹	472 742	477 738
Total	992 208 \$	949 281 \$

¹ Les dépôts personnels et commerciaux des Services de détail aux États-Unis sont présentés selon un équivalent en dollars canadiens, par conséquent les variations d'une période à l'autre reflètent la croissance sous-jacente et la variation du taux de change.

FINANCEMENT DE GROS

La Banque a différents programmes actifs de financement de gros externe à terme (plus de un an) inscrits pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. La Banque recourt à du financement à terme sous forme de billets de premier rang, de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, d'obligations hypothécaires du Canada et de billets adossés à des créances sur cartes de crédit (Fiducie de cartes de crédit Evergreen) et de lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II). Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par type de financement. La Banque recourt à du financement à court terme (un an ou moins) au moyen de certificats de dépôt, de papier commercial et d'acceptations bancaires.

Le tableau suivant présente les programmes de financement à terme et de titres de fiducie de capital inscrits de la Banque par région ainsi que le montant de financement de chacun.

Canada	États-Unis	Europe
Programme de titres de fiducie de capital (15 milliards de dollars)	Programme de titres de fiducie de capital et de créance inscrit à la SEC des États-Unis (F-3)	Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la United Kingdom Listing Authority (UKLA)
	(45 milliards de dollars américains)	(80 milliards de dollars)
Programme de billets à moyen terme de premier rang liés du Canada (4 milliards de dollars)		Programme de billets à moyen terme – marché européen inscrit à la UKLA
Programme de titres adossés à des créances – lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II) (7 milliards de dollars)		(20 milliards de dollars américains)

Le tableau ci-après présente la ventilation de la dette à terme de la Banque par monnaie et type de financement. Le financement à terme au 31 octobre 2021 s'élevait à 100,7 milliards de dollars (121,1 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

Il est à noter que le tableau 56 : Financement à long terme et le tableau 57 : Financement de gros ne présentent aucun financement obtenu par voie d'opération de rachat ou de financement sur valeurs mobilières.

TABLEAU 56 : FINANCEMENT À LONG TERME		
		Aux
Financement à long terme par devise	31 octobre 2021	31 octobre 2020
Dollar canadien	37 %	32 %
Dollar américain	38	40
Euro	18	20
Livre sterling	4	4
Autres	3	4
Total	100 %	100 %
Financement à long terme par type		
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	59 %	50 %
Obligations sécurisées	24	33
Titrisation de prêts hypothécaires ¹	15	13
Titres adossés à des créances mobilières à terme	2	4
Total	100 %	100 %

¹ La titrisation de prêts hypothécaires est présentée compte non tenu des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels.

La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas trop dépendre de déposants particuliers comme source de financement. Qui plus est, elle limite la concentration des échéances à court terme du financement de gros afin de réduire le risque de refinancement durant un événement de stress.

Le tableau ci-dessous présente la durée restante des diverses sources du financement en cours respectivement aux 31 octobre 2021 et 31 octobre 2020.

TABLEAU 57 : FINANCEMENT DE G	ROS ¹								
(en millions de dollars canadiens)									Aux
•							3	1 octobre	31 octobre
_								2021	2020
						Plus de			
	Moins de	De 1 à	De 3 à	De 6 mois	Jusqu'à	1 an	Plus de		
	1 mois	3 mois	6 mois	à 1 an	1 an	à 2 ans	2 ans	Total	Total
Dépôts auprès de banques ²	11 428 \$	2 794 \$	2 947 \$	1 321 \$	18 490 \$	- \$	13 \$	18 503 \$	
Billets de dépôt au porteur	139	234	218	9	600	_	_	600	1 595
Certificats de dépôt	6 860	8 757	12 193	24 142	51 952	1 127	_	53 079	41 923
Papier commercial	12 754	5 958	20 091	18 671	57 474	-	-	57 474	48 367
Obligations sécurisées	-	2 586	1 788	3 851	8 225	7 938	8 923	25 086	40 537
Titrisation de prêts hypothécaires ³	-	882	1 428	1 693	4 003	6 262	18 502	28 767	29 486
Anciens billets à moyen terme non									
garantis de premier rang ⁴	-	2 252	3 729	-	5 981	8 784	2 194	16 959	35 925
Billets à moyen terme non garantis de									05.000
premier rang ⁵	-	-	-	-	-	11 679	30 030	41 709	25 006
Billets et débentures subordonnés ⁶	-	-	-	-	-	-	11 230	11 230	11 477
Titres adossés à des créances mobilières à terme				530	530	618	661	1 809	4 171
Divers ⁷	8 235	- 419	2 839	1 061	12 554	192	1 832	14 578	13 912
Total	39 416 \$	23 882 \$	45 233 \$	51 278 \$	159 809 \$	36 600 \$	73 385 \$	269 794 \$	270 412 \$
Dont :									
Garantis	- \$	3 468 \$	3 216 \$	6 074 \$	12 758 \$	14 820 \$	28 092 \$	55 670	74 203 \$
Non garantis	39 416	20 414	42 017	45 204	147 051	21 780	45 293	214 124	196 209
Total	39 416 \$	23 882 \$	45 233 \$	51 278 \$	159 809 \$	36 600 \$	73 385 \$	269 794 \$	270 412 \$

- 1 Exclut les acceptations bancaires, lesquelles sont présentées dans le tableau Durée contractuelle restante figurant à la section « Gestion des risques » du présent document.
- ² Comprennent les dépôts à échéance déterminée auprès des banques.
- ³ Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires émises à des investisseurs externes et dans le cadre des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels du secteur Services bancaires de gros.
- ⁴ Comprennent a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours.
- ⁵ Comprennent la dette de premier rang qui est assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Excluent des billets structurés d'un montant de 1,4 milliard de dollars qui sont assujettis à une conversion au titre du régime de recapitalisation des banques (2,6 milliards de dollars au 31 octobre 2020).
- ⁶ Les billets et débentures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.
- 7 Comprend des dépôts à échéance déterminée auprès d'institutions autres que des banques (non garantis) de 14,6 milliards de dollars (13,9 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

À l'exclusion des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels du secteur Services bancaires de gros, au total en 2021, la Banque a émis à l'intention d'investisseurs externes des titres adossés à des créances hypothécaires s'élevant à 1,8 milliard de dollars (4,0 milliards de dollars en 2020), de même que d'autres titres adossés à des créances de 0,7 milliard de dollars (néant en 2020). La Banque a émis aussi 20,5 milliards de dollars de billets à moyen terme non garantis (11,1 milliards de dollars en 2020) et des obligations sécurisées de néant (4,4 milliards de dollars en 2020) dans différentes monnaies et différents marchés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021.

FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ ET LE FINANCEMENT

En mars 2021, le BSIF a lancé une consultation publique sur la mise en œuvre à l'échelle nationale des exigences de Bâle III. Dans le cadre de ses travaux, le BSIF a également proposé une révision de la ligne directrice sur les normes de liquidité. Les principaux changements proposés à cette ligne directrice visent le rehaussement de l'outil de suivi des flux de trésorerie nets cumulatifs afin d'améliorer la sensibilité au risque de la mesure. En novembre 2021, le BSIF a publié une mise à jour de la ligne directrice visant l'étalonnage figurant dans la proposition en réponse aux commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique. Les changements importants proposés comprennent l'ajout d'éventualités pour les engagements de prêts non utilisés, le retrait de certaines entrées de trésorerie issues de prêts et l'ajustement des facteurs de retrait à l'égard des dépôts. Le BSIF prévoit publier la règle définitive en janvier 2023 et la date d'entrée en vigueur des changements sera en avril 2023.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de certains contrats de location, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau suivant représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les instruments étaient entièrement épuisés ou utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins futurs attendus en liquidités. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas le degré de transformation des échéances de la Banque ni son exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. La Banque s'assure que les actifs sont financés de façon adéquate pour les protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts stables sans échéance (comptes chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme comme principale source de financement à long terme pour les actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque, y compris les prêts à terme aux particuliers et aux entreprises et la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables. La Banque accorde du financement à long terme d'après essentiellement la projection de croissance nette des actifs détenus à des fins autres que de transaction et a recours à du financement à court terme surtout pour financer des actifs détenus à des fins de transaction. La liquidité des actifs détenus à des fins de transaction quand ils sont soumis aux tensions des marchés est prise en compte pour déterminer l'échéance appropriée du financement.

TABLEAU 58 : DUREE CONTRACTUELLE RE	SIANIE									A.,
(en millions de dollars canadiens)									31 0	Au octobre 2021
					De	Plus de	Plus de		Aucune	octobre 2021
	Moins de	De 1 à	De 3 à	De 6 à	9 mois à	1 an à	2 à	Plus de	échéance	
A 015	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	1 an	2 ans	5 ans	5 ans	précise	Total
Actif	5004 6				•	•	•	•		A 5004 A
Trésorerie et montants à recevoir de banques Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	5 931 \$ 158 039	- \$ 373	- \$ 185	_	\$ -	\$ -	\$ -	\$ - \$	1 365	\$ 5 931 \$ 159 962
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins	130 039	3/3	103	_	_	_	_	_	1 303	133 302
de transaction ¹	2 020	4 382	5 059	2 275	2 874	12 293	21 299	23 119	74 269	147 590
Actifs financiers détenus à des fins autres que de										
transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	58	3	543	1 250	53	745	3 803	1 931	1 004	9 390
Dérivés	6 146	9 393	5 289	2 885	1 818	7 172	10 895	10 829	-	54 427
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	444	311	187	167	262	054	624	4 620		4 564
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres	441	311	107	167	363	851	624	1 620	_	4 564
éléments du résultat global	1 030	6 532	11 881	3 381	2 914	4 089	21 983	22 658	4 598	79 066
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la										
provision pour pertes sur créances	1 235	6 567	8 180	4 889	4 030	27 819	79 375	136 846	(2)	268 939
Valeurs mobilières prises en pension ²	92 356	30 580	22 332	14 191	7 441	140	244	-	-	167 284
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	930	2 389	5 050	10 061	10 077	34 004	166 855	38 974		268 340
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	641	987	2 029	4 049	3 254	14 333	81 413	27 126	56 032	189 864
Cartes de crédit	27 691	5 390	6 707	10 533	8 503	23 332	71 025	- 61 647	30 738 25 242	30 738 240 070
Entreprises et gouvernements Total des prêts	29 262	8 766	13 786	24 643	21 834	71 669	319 293	127 747	112 012	729 012
Total des prêts Provision pour pertes sur prêts	29 202	- 0 700	-		21034	71009	319 293	121 141	(6 390)	(6 390)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	29 262	8 766	13 786	24 643	21 834	71 669	319 293	127 747	105 622	722 622
Engagements de clients au titre d'acceptations	16 039	2 327	76	24 643	4	71009	319 293	121 141	105 622	18 448
Participation dans Schwab	10 039	2 321	-	_	-	_		_	11 112	11 112
Goodwill ³	_	_	_	_	_	_	_	_	16 232	16 232
Autres immobilisations incorporelles ³	_	_	_	_	_	_	_	_	2 123	2 123
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres										
actifs amortissables ³	-	3	10	4	4	19	466	3 664	5 011	9 181
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	2 265	2 265
Montants à recevoir des courtiers et des clients	32 357	-	-	-	-	-	-	-	-	32 357
Autres actifs	3 100	1 049	2 204	159	150	74	112	73	10 258	17 179
Total de l'actif	348 014 \$	70 286 \$	69 732 \$	53 846	\$ 41 485	\$ 124 871	\$ 458 094	\$ 328 487	233 857	\$ 1 728 672 \$
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	1 697 \$	5 373 \$	4 867 \$	2 953		\$ 2135			-	\$ 22 891 \$
Dérivés	7 387	9 392	4 581	2 969	2 244	7 403	10 792	12 354	-	57 122
Passifs de titrisation à la juste valeur	-	538	1 013	514	301	2 814	5 737	2 588	-	13 505
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	23 923	12 526	33 712	28 017	14 678	1 127	1	4	_	113 988
Dépôts ^{4, 5}										
Particuliers	5 799	9 750	8 491	5 999	6 148	7 611	7 254	29	582 417	633 498
Banques	8 903	338	135	25	-	2	2	4	11 508	20 917
Entreprises et gouvernements	15 795	12 080	8 268	5 433	1 311	28 880	37 255	6 079	355 609	470 710
Total des dépôts	30 497	22 168	16 894	11 457	7 459	36 493	44 511	6 112	949 534	1 125 125
Acceptations	16 039	2 327	76	2	4	-	-	-	-	18 448
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues	4		4 ===	4 0 4 0			40.040	4= -0-		
à découvert	1 096	729	1 753	1 648	432	4 574	12 640	17 505	2 007	42 384
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension ² Passifs de titrisation au coût amorti	120 938	13 904	7 255	1 700	272	28	7 043	2 125	-	144 097 15 262
Montants à payer aux courtiers et aux clients	28 993	344	414	475	403	3 448	7 043	3 135	_	28 993
Passifs liés aux assurances	158	273	405	405	425	982	1 673	872	2 483	7 676
Autres passifs	9 008	3 106	925	228	767	1 522	1 796	4 815	5 966	28 133
Billets et débentures subordonnés	-	-	-				200	11 030	-	11 230
Capitaux propres	_	_	-	_				-	99 818	99 818
Total du passif et des capitaux propres	239 736 \$	70 680 \$	71 895 \$	50 368						\$ 1 728 672 \$
Engagements hors bilan		-								
Engagements au titre du crédit et des liquidités ^{6, 7}	14 788 \$	24 189 \$	23 482 \$	19 887	\$ 15 616	\$ 38 639	\$ 115 624	\$ 3789 \$	1 327	\$ 257 341 \$
Autres engagements ⁸	59	170	185	244	170	591	1 303	541	_	3 263
Engagements à l'égard d'entités structurées										
non consolidées		859	20	557		127	510		_	2 073

Total des engagements hors bilan Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

non consolidées

20

23 687 \$

557

20 688 \$

510

4 330 \$

\$ 117 437

127

39 357

15 786 \$

14 847 \$

859

25 218 \$

2 073

262 677 \$

1 327 \$

Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie « moins de 1 mois ».

Certains contracts contracts contracts of the presentes comme n'ayant « aucune échéance précise ».

Sertains actifs non financiers ont été présentés comme n'ayant « aucune échéance précise ».

Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».

Comprennent 25 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 à 3 mois », une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 à 2 ans », une tranche de 7 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 a à 2 ans », une tranche de 7 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans » et une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».

⁶ Comprennent 326 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

7 Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

8 Comprennent divers engagements d'acquisition ainsi que des engagements au titre de contrats de location qui n'ont pas encore débuté et des paiements découlant de contrats de location.

TABLEAU 58 : DURÉE CONTRACTUELLE RES	SIANIE (SUIT	e)								
(en millions de dollars canadiens)										A
					5.	Diversion	Diversity			octobre 202
	Moins de	De 1 à	De 3 à	De 6 à	De 9 mois à	Plus de 1 an à	Plus de 2 à	Plus de	Aucune échéance	
	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	1 an	2 ans	5 ans	5 ans	précise	Tota
Actif				•						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	6 437 \$	8 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	_	\$ -	\$ -	\$ 644
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	161 326	656	_ •		_ *	_ `	_	_	2 167	164 14
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins										
de transaction ¹	4 363	6 920	7 866	6 913	3 867	9 732	23 624	27 554	57 479	148 31
Actifs financiers détenus à des fins autres que de										
transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	80	-	600	2 271	69	1 430	1 425	1 879	794	8 54
Dérivés	5 299	7 167	4 554	2 810	2 525	6 314	10 004	15 569	-	54 24
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du	200	400	004	204	407	000	4.050	504		4 70
résultat net Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres	820	183	631	234	107	930	1 253	581	_	4 73
éléments du résultat global	2 501	2 799	8 490	6 101	4 886	25 305	23 667	26 957	2 579	103 28
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la	2 00 1	2700	0 400	0 101	4 000	20 000	20 001	20 001	2010	100 20
provision pour pertes sur créances	6 444	23 449	16 052	5 855	5 498	12 386	62 145	95 852	(2)	227 67
Valeurs mobilières prises en pension ²	98 721	30 246	23 879	11 776	4 204	29	307	_	_	169 16
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	472	2 845	7 286	9 994	10 481	38 182	138 912	44 047	_	252 21
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	706	1 423	3 437	3 941	3 893	14 594	68 961	28 038	60 467	185 46
Cartes de crédit	_	-	-	_	_	_	_	_	32 334	32 33
Entreprises et gouvernements	27 193	4 938	8 973	11 653	8 672	35 439	70 478	65 144	23 309	255 79
Total des prêts	28 371	9 206	19 696	25 588	23 046	88 215	278 351	137 229	116 110	725 81
Provision pour pertes sur prêts	_	_	_	_	_	_	_	_	(8 289)	(8 28
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	28 371	9 206	19 696	25 588	23 046	88 215	278 351	137 229	107 821	717 52
Engagements de clients au titre d'acceptations	12 699	2 036	204	2	20 040	00 2 10	270 001	107 220	107 021	14 94
Participation dans Schwab	12 099	2 030	204	2	_	_	_	_	12 174	12 17
Goodwill ³	_	_	_	_	_	_	_	_	17 148	17 14
	_	_	_	_	_	_	_	_	2 125	2 12
Autres immobilisations incorporelles ³	_	_	_	_	_	_	_	_	2 125	2 12
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ^{3, 4}		1	6	91	9	29	299	4 384	5 317	10 13
Actifs d'impôt différé	_	'	U	91	9	29	299	4 304	2 444	2 44
Montants à recevoir des courtiers et des clients	33 951	_	_	_	_	_	_	_	2 444	33 95
Autres actifs	3 521	1 060	643	2 783	470	_ 150	125	171	9 933	18 85
Total de l'actif	364 533 \$	83 731 \$	82 621 \$	64 424 \$	44 681 \$	144 520 \$	401 200	\$ 310 176	\$ 219 979	\$ 1 715 86
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	1 802 \$	2 429 \$	2 065 \$	3 057 \$					\$ -	\$ 19 17
Dérivés	4 718	6 783	3 997	1 917	2 012	5 438	11 084	17 254	-	53 20
Passifs de titrisation à la juste valeur	-	608	243	652	345	2 495	6 706	2 669	-	13 71
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	18 654	7 290	12 563	15 892	5 251		4	11		59 66
Dépôts ^{5, 6}	10 054	7 290	12 303	10 092	5 251	_	4	- 11	_	39 00
Particuliers	6 240	8 996	9 139	9 550	7 288	10 095	7 923	37	565 932	625 20
	12 870	1 592	313	9 550 56	28	10 093	1 923	5	14 101	28 96
Banques						14.270				
Entreprises et gouvernements	25 387	24 703	24 841	15 274	7 214	14 378	52 852	3 386	313 129	481 16
Fotal des dépôts	44 497	35 291	34 293	24 880	14 530	24 473	60 779	3 428	893 162	1 135 33
Acceptations	12 699	2 036	204	2	_	_	_	_	_	14 94
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues	600	1.005	002	000	707	4.000	0.700	14.006	1 000	24.00
à découvert ¹	698	1 095	993	823	707 4 952	4 888	9 789 4	14 986	1 020	34 99
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension ²	122 433	23 944	30 879	1 791		4 873	-	2 225	_	188 87
Passifs de titrisation au coût amorti	-	1 055	221	422	404	1 642	8 799	3 225	_	15 76
Montants à payer aux courtiers et aux clients	35 143	-	-	-	-	-	4.070	4 000	- 0.050	35 14
Passifs liés aux assurances	306	350	382	316	305	963	1 676	1 033	2 259	7 59
Autres passifs ⁴	7 672	3 630	1 744	701	1 048	1 304	1 402	5 633	7 342	30 47
Billets et débentures subordonnés	_						200	11 277		11 4
Capitaux propres		_		_		_	_	_	95 499	95 4
Total du passif et des capitaux propres	248 622 \$	84 511 \$	87 584 \$	50 453 \$	31 193 \$	49 586 \$	103 898	\$ 60 736	\$ 999 282	\$ 1 715 86
Engagements hors bilan										
Engagements au titre du crédit et des liquidités ^{7, 8}	19 568 \$	23 526 \$	25 918 \$	20 089 \$	14 289 \$	43 760 \$	107 951	\$ 4 343	\$ 1309	\$ 260 75
Autres engagement ⁹	77	169	183	188	165	657	875	553	_	2 86
Engagements à l'égard d'entités structurées										
non consolidées	903	342	1 367	227	408					3 24

Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

non consolidées

Total des engagements hors bilan

1 367

27 468 \$

227

20 504 \$

408

14 862 \$

44 417 \$ 108 826 \$

4 896 \$

1 309 \$

266 867 \$

342

24 037 \$

903

20 548 \$

Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie « moins de 1 mois ». Certains actifs non financiers ont été présentés comme n'ayant « aucune échéance précise ».

⁴ Par suite de l'adoption d'IFRS 16, les actifs au titre de droifs d'utilisation comptabilisés sont inclus au poste Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables et les obligations locatives comptabilisées sont incluses au poste Autres passifs.

5 Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».

6 Comprennent 41 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée

contractuelle restante de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 5 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 6 à 9 mois », une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle de « plus de 9 mois à 1 an », une tranche de 9 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 à 5 ans » et une Tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans », une tranche de 1 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».

7 Comprennent 290 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements des actions de sociétés à capital fermé.

8 Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

9 Comprennent divers engagements d'acquisition ainsi que des engagements au titre de contrats de location qui n'ont pas encore débuté et des paiements découlant de contrats de location.

Risque d'adéquation des fonds propres

Le risque d'adéquation des fonds propres est le risque pour la Banque de ne pas disposer d'un niveau suffisant et d'une composition adéquate de fonds propres par rapport aux montants requis pour exécuter sa stratégie et répondre aux exigences réglementaires et internes en matière de fonds propres dans des conditions normales et en situation de crise.

Des fonds propres sont détenus afin de protéger la viabilité de la Banque en cas de pertes financières imprévues. Les fonds propres représentent le financement requis pour protéger les déposants et autres créanciers contre des pertes imprévues.

La gestion des niveaux de fonds propres exige de la Banque qu'elle détienne suffisamment de fonds propres dans les situations normales et les situations de stress afin d'éviter le risque de non-respect des niveaux de fonds propres minimums prescrits par les organismes de réglementation et des limites internes du conseil d'administration

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le conseil d'administration supervise la gestion de l'adéquation des fonds propres et la gestion des fonds propres en vérifiant si les cibles de fonds propres sont respectées et en approuvant le plan de financement annuel et la politique globale de gestion des fonds propres. Le comité du risque examine et approuve le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres. Le chef de la gestion des risques et le membre du EHD responsable de Gestion de la trésorerie et du bilan veillent à ce que le PIEAFP de la Banque permette de satisfaire efficacement aux exigences de fonds propres.

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres recommande et maintient le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, ainsi que la politique globale de gestion des fonds propres afin d'assurer une gestion efficace et prudente de la situation des fonds propres de la Banque et le maintien de fonds propres adéquats. Il supervise l'affectation des cibles de fonds propres pour les secteurs d'exploitation et s'assure que ceux-ci respectent les cibles établies.

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres, sur une base consolidée, sous la supervision du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan met à jour les prévisions de fonds propres, entre autres en apportant les changements appropriés aux émissions, aux rachats et aux remboursements de fonds propres. Les prévisions de fonds propres sont revues par le comité de gestion de l'actif et du passif. De plus, le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan dirige le PIEAFP et les processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les secteurs d'exploitation de la Banque sont responsables de la gestion des limites de fonds propres attribuées.

De plus, les filiales réglementées de la Banque, y compris certaines filiales d'assurances et filiales aux États-Unis et dans d'autres pays, gèrent leur risque d'adéquation des fonds propres conformément aux exigences réglementaires applicables. Les politiques et procédures de gestion des fonds propres de filiales doivent également être conformes à celles de la Banque. Les filiales réglementées de la Banque aux États-Unis doivent se conformer à plusieurs lignes directrices réglementaires, règles et attentes liées à la planification des fonds propres et à l'évaluation des facteurs de stress, y compris la réglementation YY de la Réserve fédérale des États-Unis qui énonce les normes prudentielles resserrées pour les organisations bancaires étrangères qui s'appliquent aux sociétés de portefeuille bancaires américaines. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques « Évolution future des fonds propres réglementaires » et « Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise » de la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES DE LA TD

Les ressources en fonds propres sont gérées de manière à ce que la situation des fonds propres de la Banque puisse soutenir les stratégies d'affaires dans le contexte d'affaires actuel et futur. La Banque gère ses activités selon des contraintes de fonds propres définies par les exigences de fonds propres tant internes que réglementaires, de façon à satisfaire les plus élevées de ces exigences.

Les exigences de fonds propres réglementaires représentent les niveaux de fonds propres minimums. Le conseil d'administration approuve des cibles de fonds propres qui prévoient des réserves suffisantes, de sorte que la Banque respecte les exigences minimales de fonds propres en périodes de crise. Les cibles de fonds propres visent à réduire le risque de manquement aux exigences minimales de fonds propres pouvant découler d'un événement de crise inattendu, donnant ainsi à la direction la possibilité de réagir à une baisse des niveaux de fonds propres avant que ceux-ci ne descendent sous les exigences minimales. Les cibles de fonds propres sont définies dans la politique mondiale de gestion des fonds propres.

Un processus de surveillance périodique est suivi pour planifier et prévoir les besoins en fonds propres. Dans le cadre du processus de planification annuel, une limite d'actifs pondérés en fonction du risque et de levier est attribuée aux secteurs d'exploitation. La génération et l'utilisation des fonds propres font l'objet d'une surveillance et de rapports au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres.

La Banque évalue la sensibilité de ses besoins en fonds propres prévus et la génération de nouveaux fonds propres aux diverses conditions économiques au moyen de son processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise.

Les résultats du processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont pris en compte dans l'établissement des cibles de fonds propres et des limites de l'appétit pour le risque lié aux fonds propres.

La Banque établit également ses besoins de fonds propres internes dans le cadre du PIEAFP, en utilisant des modèles pour mesurer les fonds propres à risque requis d'après sa propre tolérance au risque de pertes imprévues. La tolérance au risque est calibrée en fonction du niveau de confiance requis pour que la Banque puisse respecter ses obligations, même après l'absorption de pertes importantes et imprévues sur une période de un an.

De plus, la Banque a un plan de financement d'urgence conçu pour préparer la direction à assurer l'adéquation des fonds propres pendant des périodes de stress systémique ou propre aux banques. Le plan de financement d'urgence définit la gouvernance et les procédures à suivre si on prévoit que les niveaux de fonds propres consolidés de la Banque chuteront sous les cibles établies ou s'il existe des préoccupations liées aux fonds propres qui émergent de tendances ou d'événements perturbateurs. Il décrit aussi les mesures que pourrait prendre la direction pour empêcher qu'une telle situation se produise.

Risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite

Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite est le risque associé à l'incapacité de la Banque de se conformer aux lois, aux règlements, à la réglementation, aux directives réglementaires, aux obligations contractuelles, au Code de conduite et d'éthique de la TD ou aux normes en matière de conduite commerciale loyale ou de bonnes pratiques commerciales, ce qui pourrait engendrer une perte financière, des amendes, des sanctions, des obligations ou une atteinte à la réputation, lesquelles pourraient nuire grandement à la Banque.

La Banque est exposée au risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite dans la quasi-totalité de ses activités. L'incapacité à atténuer le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite et le non-respect des exigences légales et réglementaires peuvent nuire à la capacité de la Banque à atteindre les objectifs stratégiques, peuvent donner lieu à des amendes ou à des blâmes, mener à une poursuite, et poser un risque pour la réputation de la Banque. Les amendes, atteintes à la réputation et autres coûts associés aux poursuites judiciaires ainsi que les décisions défavorables d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation peuvent aussi avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite diffère des autres risques bancaires, comme le risque de crédit ou le risque de marché, car il ne s'agit pas d'un risque que la direction prend activement et consciemment en prévision d'un

rendement et que ce risque ne peut pas en général être atténué efficacement en tentant de limiter son incidence à un seul secteur ou territoire, puisque si ce risque survenait, il pourrait nuire à des secteurs ou territoires qui n'ont pas rapport avec le secteur ou le territoire touché. Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite est inhérent au cours normal des activités de la Banque.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION, RISQUE JURIDIQUE ET RISQUE EN MATIÈRE DE CONDUITE

Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite étant étendu et omniprésent, la gestion proactive et efficace de celuici est complexe. Le cadre de gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite s'applique à l'échelle de la Banque ainsi qu'à toutes les fonctions du Siège social, à tous ses secteurs d'exploitation, à toutes ses fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, et à ses filiales. Il incombe à chacun des secteurs d'activité de la Banque d'exercer leurs activités conformément aux exigences légales, réglementaires et en matière de conduite applicables aux pays où ils exercent leurs activités ainsi qu'aux exigences propres à l'entreprise et de se conformer aux exigences légales, réglementaires et en matière de conduite dans le cadre de leurs activités, notamment de donner le ton approprié aux fins de la gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Pour exercer cette responsabilité, les secteurs doivent évaluer le risque, concevoir et mettre en place des contrôles, surveiller leur efficacité continue et en rendre compte afin d'éviter de dévier de la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le Service de la conformité, le groupe LMCBA et les groupes chargés du risque réglementaire donnent des indications objectives et assurent la surveillance de ce qui touche la gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Le Service juridique et les groupes chargés du risque des relations avec les organismes de réglementation et des affaires gouvernementales donnent des conseils relativement à la gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Des représentants de ces groupes interagissent régulièrement avec les membres de la haute direction des secteurs de la Banque. Également, la haute direction du Service juridique, du Service de la conformité et du groupe LMCBA se réunit régulièrement avec le comité d'audit et lui fait rapport. Le comité d'audit supervise l'établissement et la mise à niveau des politiques et des programmes raisonnablement conçus de façon à permettre à la Banque de respecter en tout temps les lois et règlements applicables. Les cadres supérieurs du Service de la conformité font aussi rapport régulièrement au comité de gouvernance qui est responsable de la gestion du risque en matière de conduite de la Banque. De plus, la haute direction du groupe chargé du risque réglementaire présente des rapports périodiques au conseil d'administration et à ses comités.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION, RISQUE JURIDIQUE ET RISQUE EN MATIÈRE DE CONDUITE DE LA TD

La gestion efficace du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite résulte d'une collaboration à l'échelle de l'entreprise et exige : a) l'identification et l'évaluation indépendantes et objectives du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, b) des indications et services-conseils objectifs ou une analyse critique et une surveillance indépendantes afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite et c) une série approuvée de cadres, politiques, procédures, lignes directrices et pratiques. Bien que chaque secteur d'exploitation ait le devoir d'exercer ses activités conformément aux lois et règlements applicables et de gérer efficacement le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, chacun du Service juridique, du Service de la conformité, du groupe LMCBA et des groupes chargés du risque réglementaire joue un rôle essentiel dans la gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite de la Banque. Selon les circonstances, ces groupes remplissent divers rôles à différents moments : le rôle de conseiller de confiance, celui qui donne des indications objectives, celui qui assure une analyse critique indépendante et celui qui effectue la surveillance et le contrôle (entre autres celui de gardien ou d'approbateur).

En particulier, le Service de la conformité assume les fonctions suivantes : la gestion et la surveillance indépendantes du risque de réglementation et du risque en matière de conduite, la promotion d'une culture d'intégrité, de respect de l'éthique et de conformité à l'échelle de l'organisation pour gérer et réduire les risques de conformité à la réglementation et les risques en matière de conduite, l'évaluation du caractère adéquat, du respect et de l'efficacité des contrôles de gestion courants de la conformité à la réglementation de la Banque, la responsabilité de gérer la gouvernance et la surveillance du risque en matière de conduite à l'échelle de l'entreprise, et le soutien au chef de la conformité à l'échelle mondiale en fournissant un avis au comité d'audit sur le caractère suffisant de la solidité des contrôles de gestion de la conformité à la réglementation afin de respecter les exigences réglementaires applicables. Le Service de la conformité travaille en collaboration avec les Ressources humaines et la Gestion du risque opérationnel afin d'assurer la surveillance et l'examen des activités de gestion du risque en matière de conduite réalisées par les secteurs d'activité.

Le groupe LMCBA exerce une surveillance indépendante de la gestion du risque et de la conformité à la réglementation et est responsable de la conformité à la réglementation et des composantes globales de la gestion prudente du risque des programmes à l'égard du risque lié à la LCBA, au financement des activités terroristes et aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption (collectivement les « programmes LMCBA »), y compris de la conception, du contenu et de la mise en œuvre de ces programmes à l'échelle de l'entreprise; établit des normes, surveille et évalue les contrôles de ces programmes, leur conception et leur exécution, et en fait rapport; et fait rapport sur le caractère adéquat de l'efficacité de l'ensemble des programmes de lutte contre le blanchiment d'argent, y compris de leur conception et de leur exécution. En outre, le Service de la conformité et le groupe LMCBA ont élaboré des méthodes et des processus visant à mesurer et à grouper les risques de conformité à la réglementation et les risques en matière de conduite de façon continue afin d'établir un repère pour évaluer si les contrôles internes de la Banque sont efficaces pour atténuer ces risques et pour déterminer si l'appétit pour le risque de la Banque est respecté dans le cadre de la réalisation d'une activité en particulier ou de l'ensemble des activités de l'entreprise.

Le Service juridique offre des services et des conseils juridiques indépendants et protège la Banque contre tout risque juridique injustifié. Le Service juridique a élaboré également des méthodes pour vérifier que le risque de litiges respecte l'appétit pour le risque de la Banque.

Les processus dont se servent le Service juridique, le Service de la conformité et le groupe LMCBA (y compris les politiques et cadres, la formation et l'éducation et le *Code de conduite et d'éthique*) aident chaque secteur à assumer ses responsabilités afin de respecter les exigences légales, réglementaires et en matière de conduite.

Enfin, les groupes chargés du risque de réglementation et des affaires gouvernementales de la Banque établissent et facilitent la communication avec des représentants élus et des organismes de réglementation, surveillent les lois et règlements, veillent au maintien des relations d'affaires avec les gouvernements, coordonnent les examens réglementaires et l'établissement de mesures correctives découlant de constatations réglementaires, guident les discussions sur la réglementation visant les nouveaux produits, les propositions de produits ou les initiatives d'affaires et contribuent à la réalisation des objectifs d'intérêt général de la Banque.

Risque de réputation

Le risque de réputation est la possibilité que des perceptions de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions de la Banque, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur significative de la Banque ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle, ou qu'elles nécessitent l'adoption de mesures correctives coûteuses.

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation peut découler de perceptions négatives inspirées par les pratiques commerciales de la Banque qui touchent n'importe quel aspect des activités de la Banque et est habituellement lié à des préoccupations relatives à l'éthique et à l'intégrité, à la compétence, ou à la qualité ou à la pertinence des produits et services. Comme toutes les catégories de risque peuvent porter atteinte à la réputation de l'entreprise, le risque de réputation n'est pas géré à part des autres principaux risques auxquels la Banque est exposée puisqu'il pourrait aller jusqu'à ternir sa marque et miner son résultat et ses fonds propres.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

L'EHD et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leurs fonctions habituelles sont responsables en dernier ressort de la gestion des risques pouvant entacher la réputation de la Banque. Le CRRE est le comité de direction principal chargé d'examiner le risque de réputation à la TD. Son mandat est de surveiller la gestion du risque de réputation en fonction de l'appétit pour le risque de la Banque. Il est principalement responsable d'examiner et d'évaluer les initiatives et activités commerciales au niveau de l'entreprise et les activités pour lesquelles un profil de risque de réputation important a été établi et signalé. Le CRRE offre également un cadre de discussion, d'examen et de signalement en ce qui concerne les risques non traditionnels.

De plus, tous les employés et les représentants de la Banque doivent contribuer positivement à la réputation de la Banque et à la gestion du risque de réputation. Il appartient donc à chaque employé de la Banque de respecter des pratiques éthiques en tout temps, de se conformer aux politiques, aux lois et aux règlements applicables et aussi de favoriser des relations harmonieuses avec les parties prenantes de la Banque. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur de protéger et d'améliorer la réputation de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION DE LA TD

L'approche de la Banque en matière de gestion du risque de réputation combine l'expérience et la connaissance des unités d'exploitation individuelles, des secteurs de services communs du Siège social et des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance. Elle repose sur la capacité des entreprises de la Banque à bien comprendre leurs risques et à élaborer les politiques, processus et contrôles nécessaires à la gestion appropriée de ces risques conformément à la stratégie de la Banque et à son appétit pour le risque de réputation. Le cadre de gestion du risque de réputation de la Banque donne un aperçu complet de son approche à la gestion de ce risque. Comme les autres politiques importantes, la politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise de la Banque est approuvée par le chef de groupe et CGR et établit des exigences selon lesquelles les secteurs d'exploitation et les services communs de l'entreprise sont tenus de gérer le risque de réputation, notamment la mise en œuvre de procédures et le fait de charger un comité sectoriel (lorsque la politique le prévoit) d'examiner et d'évaluer le risque de réputation et de recommander le signalement des questions touchant ce risque, le cas échéant, au CRRE.

La Banque a également une politique d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités à l'échelle de l'entreprise qui est approuvée par le CGR et qui établit des pratiques courantes dans le but d'appuyer des processus uniformes pour l'approbation des nouvelles activités et des nouveaux produits et services à l'échelle de la Banque. La politique est soutenue par des processus propres aux secteurs d'exploitation, lesquels font intervenir un examen indépendant des fonctions de surveillance et consistent, entre autres, à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social est le risque de perte financière ou d'atteinte à la réputation découlant de l'incapacité de la Banque à s'adapter aux enjeux environnementaux ou sociaux en perpétuelle évolution, y compris aux changements climatiques, qui peuvent nuire à l'exploitation, aux activités commerciales, aux produits, aux clients de la Banque ou aux collectivités où elle exerce ses activités, ou qui sont associés à ceux-ci.

La gestion du risque environnemental et social est une priorité à l'échelle de l'entreprise. Parmi les principaux risques environnementaux et sociaux, citons : 1) les risques directs associés à la propriété et à l'exploitation des entreprises de la Banque, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère; 2) les risques indirects associés aux enjeux ou événements environnementaux et sociaux (y compris les changements climatiques), qui peuvent nuire aux clients de la Banque ou aux collectivités où elle exerce ses activités; 3) la détermination et la gestion des enjeux réglementaires écologiques et sociaux nouveaux ou émergents qui pourraient représenter un risque important; et 4) le fait de ne pas comprendre les tendances en matière environnementale ou sociale ni d'en tirer parti de façon appropriée dans le but de satisfaire aux demandes des consommateurs et des clients pour des produits et des services.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

La Banque intègre les capacités de gestion du risque environnemental et social dans chaque entreprise afin d'ancrer la prise en charge de ce risque et de soutenir l'entreprise dans l'évaluation, la présentation des informations à fournir et la communication aux échelons supérieurs à l'égard de ce risque. La stratégie ESG et le risque environnemental et social sont gérés au sein d'une structure de gouvernance qui assure l'équilibre entre l'engagement général à l'échelle de l'entreprise et les mesures prises en matière de responsabilisation. À l'échelon de la haute direction, la responsabilité de la stratégie et de la gestion à l'égard du risque environnemental et social incombe respectivement au premier vice-président, Développement durable et responsabilité sociale et au premier vice-président, Gestion des risques d'entreprise et opérationnels. En outre, le chef mondial, Diversité et inclusion, est consulté sur les risques sociaux émergents liés à la diversité et à l'inclusion. L'équipe Développement durable et responsabilité sociale collabore à l'élaboration de la stratégie environnementale, sociale et de gouvernance connexe de la Banque, des normes et des cibles de performance et fait rapport sur la performance. Le groupe Gestion du risque environnemental et social, exerçant ses activités sous la responsabilité du groupe Gestion du risque opérationnel, est responsable de la surveillance du risque environnemental et social, notamment de l'établissement de cadres, de politiques, de processus, et de la gouvernance afin de déceler, d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque environnemental et social de la Banque, y compris les risques liés au climat, et en rendre compte à la Banque. L'équipe Risque de crédit ESG sous la responsabilité du groupe Gestion du risque de crédit est chargée d'appliquer le cadre de gestion du risque environnemental et social de l'entreprise et de réaliser les activités de suivi et de contrôle connexes à l'égard du portefeuille de prêts de la Banque. Les différents comités de la B

MODE DE GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA TD

La Banque gère le risque environnemental et social grâce à un cadre de risque environnemental et social à l'échelle de la Banque, appuyé par les politiques et procédures mises en œuvre par l'ensemble des secteurs d'exploitation de la Banque, conformément à l'appétit pour le risque de la Banque à l'égard du risque environnemental et social.

Les mesures, les cibles et la performance environnementales et sociales de la Banque sont communiquées publiquement dans le rapport sur les enjeux ESG annuel. Les principales mesures de performance sont présentées selon l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) tandis que certaines mesures précises sont certifiées de façon indépendante.

Le Processus de gestion du risque environnemental et social lié au crédit pour les secteurs d'exploitation autres que de détail de la TD propose une série de mesures de diligence qui sont appliquées aux activités de prêts autres que de détail, ce qui inclut le financement à des fins générales d'exploitation d'entreprise, le financement de projets et d'immobilisations corporelles. Ce processus comprend l'évaluation des politiques, des procédures et du rendement des clients de la Banque à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux importants, comme le risque lié à l'air, au sol et à l'eau, la biodiversité, l'engagement des parties prenantes et le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones. La Banque évalue également les activités des emprunteurs par rapport à une liste d'activités et de transactions commerciales interdites en fonction des risques environnementaux et sociaux. En outre, au sein des Services bancaires de gros et des services bancaires commerciaux, des lignes directrices propres au secteur sont en place afin d'évaluer les clients des secteurs sensibles à l'environnement. Dans le cadre du financement de projets, la Banque est signataire des Principes de l'Équateur depuis 2007 et présente les projets liés aux Principes de l'Équateur dans son rapport ESG annuel. Les Principes de l'Équateur aident les institutions financières à déterminer, à évaluer et à gérer les risques environnementaux et sociaux et à en faire rapport en ce qui concerne les projets qui entrent dans le champ d'application des Principes de l'Équateur. La Banque utilise un ensemble complet d'outils et de guides pour identifier et classer de manière appropriée les opérations relevant des Principes de l'Équateur.

Risque lié au climat

Le risque lié au climat constitue le risque de perte financière ou d'atteinte à la réputation attribuable à la matérialisation du risque de crédit, du risque de marché, du risque opérationnel ou d'autres risques découlant des risques physiques et du risque de transition que comportent les changements climatiques pour la Banque, ses clients ou les collectivités où elle exerce ses activités. Dans son rapport sur la gestion des occasions et des risques liés au climat 2020 relatif au GIFCC, la Banque a fourni des informations sur l'harmonisation de ses pratiques en fonction des recommandations du GIFCC du Conseil de stabilité financière qui vise à uniformiser l'approche adoptée à l'égard de l'évaluation et de la présentation des risques et occasions que représentent les changements climatiques, y compris les risques physiques et de transition. La TD procède à l'élaboration de méthodes et d'approches, y compris à la conception d'outils et à la création de capacités connexes à l'égard de mesures quantitatives pour l'analyse des scénarios climatiques, en participant à des groupes de travail sectoriels. La Banque est membre de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE-IF) et participe aux études pilotes du GIFCC menées par le PNUE-IF dont les objectifs sont de concevoir des approches uniformes à l'échelle de l'industrie pour l'analyse des scénarios climatiques pour les portefeuilles de prêts, de placements et d'assurance des banques.

GPTD est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'Organisation des Nations Unies (ONU). D'après ces principes, les investisseurs s'engagent à tenir compte des questions ESG dans l'analyse et la prise de décisions liées à l'investissement. GPTD applique depuis 2009 sa politique d'investissement durable partout au sein de ses activités d'exploitation. La politique donne un aperçu de la façon dont GPTD respecte ses engagements à l'égard des six principes directeurs énoncés dans les PRI de l'ONU. En 2015, TD Assurance est devenue signataire des principes pour une assurance responsable élaborés par le PNUE-IF, qui définissent un cadre mondial permettant au secteur de l'assurance de gérer les risques ESG.

Code de conduite et droits de la personne

La Banque a mis en place plusieurs politiques, y compris le Code de conduite et d'éthique de la Banque qui reflète l'engagement de la Banque à gérer ses activités de façon responsable et conformément aux lois applicables. Pour des renseignements additionnels sur le Code de conduite et d'éthique, se reporter à la rubrique « Risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite » ci-dessus. La Banque a un énoncé de position à l'égard des droits de la personne qui reflète l'engagement de la TD à gérer ses activités de façon responsable et conforme à sa responsabilité d'entreprise de respecter les droit de la personne tels qu'ils sont énoncés dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies.

En outre, au moment d'inscrire des fournisseurs, la Banque demande à ces derniers de confirmer qu'ils exercent leurs activités conformément aux attentes décrites dans le Code de conduite des fournisseurs de la TD, lequel inclut la protection des droits de la personne. La Banque peut effectuer un contrôle préalable accru lorsqu'elle impartit des produits et des services dans le cas où des facteurs sociaux, éthiques, environnementaux et géographiques présentent des risques plus élevés. Le programme de diversité des fournisseurs en Amérique du Nord de la Banque vise à promouvoir l'égalité des chances et à favoriser l'inclusion des femmes, des noirs, des peuples autochtones et d'autres minorités, de la communauté LGBTQ2+, des personnes ayant une incapacité, des anciens combattants et d'autres groupes diversifiés dans le processus d'approvisionnement. Pour respecter cet objectif, en 2021, le chef de l'approvisionnement de la TD a publié une déclaration sur la diversité des fournisseurs qui reconnaît la diversité et l'inclusivité comme des valeurs fondamentales et des impératifs commerciaux.

De plus, la Banque a mis en place des politiques et des pratiques pour prévenir le risque d'esclavage et de traite des personnes dans ses activités. La TD fait publiquement rapport en vertu de l'article 54 (1) de la *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni dans le cadre de la Déclaration sur l'esclavage et la traite des personnes annuelle de la Banque, et le Code de conduite des fournisseurs de la Banque est conforme aux engagements pris à l'égard du respect des droits de la personne.

La Banque surveille et évalue de façon proactive les changements apportés au secteur et aux dispositions réglementaires et législatives, et évalue les incidences potentielles des changements climatiques et des risques connexes sur ses activités, ses portefeuilles de prêts, ses placements et ses entreprises. Par ailleurs, la TD maintient une politique de la « porte ouverte » avec des organismes communautaires et environnementaux, des associations industrielles et des organismes de placement responsables.

Des renseignements additionnels sur la gestion du risque environnemental et social et la performance de la TD à cet égard sont présentés dans le rapport ESG de la Banque, qui se trouve sur son site Web.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes et estimations comptables critiques

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Un sommaire des principales méthodes et estimations comptables de la Banque est présenté dans les notes aux états financiers consolidés de 2021. Les méthodes comptables critiques de la Banque sont régulièrement passées en revue avec le comité d'audit. Les méthodes comptables critiques qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent le classement et l'évaluation des actifs financiers, la comptabilisation des dépréciations d'actifs financiers, la comptabilisation des contrats de location, le calcul de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation, l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la comptabilisation des avantages du personnel, la comptabilisation de l'impôt sur le résultat, la comptabilisation des provisions, la comptabilisation des activités d'assurance, la consolidation des entités structurées et la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

Les états financiers consolidés de 2021 de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables ainsi que sur les jugements, estimations et hypothèses importants selon les IFRS, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2021 de la Banque.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Évaluation des modèles économiques

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel ses portefeuilles d'actifs financiers sont gérés. Pour des renseignements sur les modèles économiques de la Banque, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2021 de la Banque. Pour établir ses modèles économiques, la Banque prend en compte ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique de type détention aux fins de la perception sera réévalué par la Banque afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur plus que négligeable ou qu'elles sont plus qu'inhabituelles.

Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Banque tient compte des modalités contractuelles de l'instrument, notamment si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels et qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque tient compte des principales modalités comme suit et évalue si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Caractéristiques liées à la performance
- Modalités qui limitent les droits de la Banque aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours)
- Modalités de remboursement anticipé et de prolongation
- Caractéristiques liées à l'effet de levier
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit ou pour le portefeuille approprié et varient en fonction de l'exposition au risque de crédit à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la PD, un filet de sécurité absolu en cas de PD et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli.

Pour les expositions autres que de détail, la NRE est établie par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur des données historiques. Les informations actuelles et prospectives qui sont propres à l'emprunteur et aux industries sont prises en compte en fonction du jugement d'experts en matière de crédit. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour la segmentation appropriée et varient en fonction de la NRE à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la NRE, un filet de sécurité absolu relatif à la NRE et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli. Se reporter à la rubrique « Incidence de la COVID-19 » du présent document pour en savoir plus sur les considérations liées à la COVID-19.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Pour les expositions de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la PD, de la PCD et de l'ECD à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'actif financier, et actualisées à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif. Les estimations de la PD correspondent à la PD prospective et sont mises à jour trimestriellement en fonction des antécédents, des conditions actuelles et des informations prospectives pertinentes de la Banque sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie. Les estimations de la PCD sont fondées sur les radiations et les recouvrements de paiement passés, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les flux de trésorerie attendus des sûretés, des garanties et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue. L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie attendue restante de l'exposition. L'ECD incorpore les anticipations prospectives à l'égard des remboursements des soldes prélevés et des prélèvements futurs, le cas échéant.

Pour les expositions autres que de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. La PD pour la durée de vie est déterminée en établissant une concordance entre la NRE de l'exposition et la PD prospective sur la durée de vie attendue. Les estimations de la PCD sont déterminées en établissant une concordance entre la NRF de l'exposition et la PCD attendue, laquelle tient compte des caractéristiques propres à la facilité comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PD et la PCD attendues. Les flux de trésorerie attendus sont établis en appliquant la PCD attendue aux flux de trésorerie contractuels afin de calculer les insuffisances de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'exposition.

Informations prospectives

Pour calculer les pertes de crédit attendues, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs, y compris des facteurs propres aux régions, sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinent. Des scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario économique de base, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste fondés sur une conjoncture économique plausible tenant compte des sources d'incertitude entourant le scénario de base. Tous les scénarios macroéconomiques sont mis à jour trimestriellement en fonction de chacune des variables régionales, le cas échéant, et sont incorporés selon le cas dans la modélisation trimestrielle des paramètres de risque du scénario de base, du scénario optimiste et du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les Services économiques TD exerceront leur jugement pour recommander chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants des Services économiques TD et des fonctions Gestion du risque, Finances et Entreprise. La Banque applique des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Se reporter à la rubrique « Incidence de la COVID-19 » du présent document pour en savoir plus sur les considérations liées à la COVID-19 et à la note 8 des états financiers consolidés pour plus de re

Jugement d'expert en matière de crédit

Les pertes sur crédit attendues sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction du risque de défaillance et des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exercera un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs. Se reporter à la rubrique « Incidence de la COVID-19 » du présent document pour en savoir plus sur les considérations liées à la COVID-19.

La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation de la composante qualitative qui contribue aux pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances (au bilan).

Incidence de la COVID-19

En 2020, la Banque a mis en place des programmes d'allègement qui permettaient aux emprunteurs de reporter temporairement le paiement du principal ou des intérêts, ou des deux, sur leurs prêts, et a apporté son soutien à différents programmes d'aide gouvernementale qui lui ont permis de réduire son exposition aux pertes attendues. En vertu de ces programmes d'aide, et nonobstant toute autre variation du risque de crédit, la participation à un programme de report de paiements n'équivalait pas, en soi, à un événement déclenchant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (ce qui aurait entraîné une migration vers une autre étape) ni ne s'est traduite par un nombre supplémentaire de jours en souffrance ou en retard. La majorité de ces programmes d'aide ont maintenant pris fin.

En raison de la COVID-19, le degré d'incertitude est plus élevé quand vient le temps d'établir des informations prospectives raisonnables et justifiables. La direction exerce un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs. Le contexte actuel peut évoluer rapidement et dans la mesure où certaines répercussions de la COVID-19 ne sont pas totalement intégrées dans les calculs des modèles, des ajustements quantitatifs et qualitatifs temporaires accrus ont été pris en compte. Ces ajustements comprennent les notes de crédit de l'emprunteur, les répercussions de la COVID-19 propres à l'industrie et à la région, les initiatives de soutien aux paiements offertes par la Banque et les gouvernements et le maintien de la paralysie de l'économie dont les effets ne sont pas encore totalement reflétés dans les modèles quantitatifs. La Banque a effectué certaines évaluations quantitatives supplémentaires du risque de crédit au niveau des portefeuilles et des prêts pour déterminer s'il avait augmenté de manière importante.

CONTRATS DE LOCATION

La Banque exerce son jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle tient compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, le rendement des succursales et les pratiques commerciales antérieures. Les périodes visées par les options de prolongation ou de résiliation sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la Banque a la certitude raisonnable de les exercer. La direction considère le seuil de « certitude raisonnable » comme étant un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou l'industrie pourrait influer sur l'évaluation

par la Banque de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la Banque des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur le bilan consolidé et l'état du résultat consolidé de la Banque.

Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la Banque doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La Banque détermine le taux d'emprunt marginal de chaque bien loué ou portefeuille de biens loués en prenant en considération le degré de solvabilité de la Banque, la garantie, la durée et la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation ainsi que l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer principalement par suite de changements dans l'environnement macroéconomique.

ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur les mêmes instruments ou des instruments similaires, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de valeur appliqués aux justes valeurs déterminées à l'aide de modèles afin de tenir compte des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure, comme dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Les rajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les intervenants du marché pour évaluer les actifs ou les passifs. La Banque comptabilise différents types de rajustements de valeur, entre autres, des rajustements à l'égard des écarts cours acheteur-cours vendeur, du caractère inobservable des données utilisées dans les modèles d'évaluation, ou des hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de l'une ou l'autre des contreparties ainsi que les coûts de financement non garanti et avantages implicites du marché pour les dérivés négociés hors Bourse. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation. Par exemple, la réforme des taux interbancaires offerts pourrait également avoir une incidence sur la juste valeur des produits qui font référence à des modèles d'évaluation incorporant des taux interbancaires offerts à titre d'intrants ou qui utilisent ces modèles.

La Banque avait comptabilisé des rajustements de valeur de 226 millions de dollars au 31 octobre 2021 (543 millions de dollars au 31 octobre 2020) appliqués aux justes valeurs des instruments financiers, se rapportant surtout au risque de crédit, au risque de financement et aux écarts cours acheteur-cours vendeur des dérivés

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5 des états financiers consolidés de 2021 de la Banque.

DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte à la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes de crédit attendues du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés par la Ba

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises en interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur

les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations projetées est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

De plus amples renseignements sur les hypothèses utilisées pour établir le risque d'assurance sont présentés à la note 22 des états financiers consolidés de la Banque de 2021.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, elle doit comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer les principales activités économiques de cette dernière. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des garanties, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en considération sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel pour son propre compte si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La Banque porte des jugements pour déterminer quand les obligations de prestation sont remplies, ce qui influe sur le moment de la comptabilisation des produits, en évaluant le rythme auquel la Banque transfère le contrôle des services promis au client. Une obligation de prestation est remplie progressivement lorsque le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation des services par la Banque. Pour les obligations de prestation remplies progressivement, ce qui est le cas par exemple des produits tirés de forfaits liés aux comptes de dépôts des particuliers, les produits sont habituellement comptabilisés au moyen de la méthode du temps écoulé, laquelle se fonde sur le temps écoulé en proportion de la période au cours de laquelle le service est fourni. La méthode du temps écoulé reflète fidèlement le transfert du contrôle de ces services puisque le contrôle est transféré uniformément au client lorsque la Banque fournit un service consistant à se tenir prête pour la prestation d'autres services ou que les efforts de la Banque sont déployés uniformément pour fournir un service sur la durée du contrat. Dans le cas de contrats où la Banque a le droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur qu'ont pour le client les obligations de prestation que la Banque a remplies jusqu'à la date considérée, elle comptabilise les produits au montant qu'elle a droit de facturer.

La Banque remplit une obligation de prestation à un moment précis si le client obtient le contrôle des services promis au même moment. La détermination du moment où le contrôle est transféré exige l'exercice de jugement. Pour les services fondés sur les opérations, la Banque détermine que le contrôle est transféré au client à un moment précis lorsque le client obtient la quasi-totalité des avantages du service rendu et que la Banque a un droit actuel à un paiement, ce qui coïncide généralement avec le moment où l'opération est exécutée.

La Banque pose des jugements pour déterminer si les coûts engagés liés à l'obtention de nouveaux contrats générateurs de produits satisfont aux conditions pour être inscrits à l'actif comme des coûts marginaux d'obtention ou d'exécution d'un contrat conclu avec des clients.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Modifications de méthodes comptables courantes et futures

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

Les nouvelles normes et modifications de méthodes comptables ci-après ont été adoptées par la Banque le 1er novembre 2020.

Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2

Le 27 août 2020, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 – Modifications d'IFRS 9, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16* (« Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 »). Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. Aucun ajustement lié à la transition n'a été nécessaire par suite de l'adoption anticipée par la Banque de ces modifications le 1^{er} novembre 2020.

La Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 porte sur les questions touchant l'information financière lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels des instruments financiers ou aux relations de couverture découlant de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent que la modification aux actifs financiers, passifs financiers et obligations locatives du preneur requise en conséquence directe de la réforme des taux interbancaires offerts et apportée selon une base économiquement équivalente soit comptabilisée en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif. Si la modification ne respecte pas les dispositions relatives à la mesure de simplification, les dispositions des IFRS en vigueur doivent être appliquées. Des allègements sont également prévus à l'égard des relations de comptabilité de couverture d'une entité dans le cas où des changements aux éléments couverts et aux instruments de couverture découlent de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent aux entités de modifier la désignation formelle d'une relation de couverture et de mettre à jour la documentation relative à celle-ci afin de refléter ces changements sans mettre fin à la relation de couverture ou sans avoir à désigner une nouvelle relation de couverture. Les changements permis comprennent la redéfinition du risque couvert en fonction d'un taux de référence alternatif (spécifié contractuellement ou non contractuellement), la modification de la description de l'élément couvert et de l'instrument de couverture pour refléter le taux de référence alternatif et la modification de la description de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture par l'entité. Les relations de couverture qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 sont les mêmes que celles qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1. La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 a également modifié IFRS 7, ajoutant des obligations accrues d'informations qualitatives et quantitatives à fournir sur les risques découlant de la réforme des taux interbancaires offerts, la façon dont l'entité gère ces risques, son degré d'avancement dans la réalisation du passage aux taux de référence alternatifs et la manière dont elle gère ce passage.

La réforme des taux d'intérêt de référence à l'échelle mondiale dont l'objectif est le passage des taux interbancaires offerts à des taux de référence alternatifs pourrait mener à un déséquilibre des marchés et avoir d'autres conséquences négatives sur la Banque, ses clients, les intervenants du marché et le secteur des services financiers. Des risques de marché peuvent survenir puisque les nouveaux taux de référence différeront probablement de ceux existants, ce qui pourrait donner lieu à des rendements financiers différents de ceux générés par les transactions déjà comptabilisées, exiger d'autres stratégies de couverture ou avoir une incidence sur la planification et la gestion des fonds propres et de la liquidité de la Banque. Afin de gérer ces risques, la Banque a mis en place une initiative à l'échelle des fonctions de l'entreprise, supervisée par la haute direction et le conseil d'administration pour évaluer et surveiller l'incidence du risque de marché, du risque financier, du risque opérationnel, du risque juridique, du risque technologique et des autres risques sur ses produits, services, systèmes, modèles, processus et cadres de gestion des risques dans le but de la gérer au moyen de mesures d'atténuation appropriées.

Le plan de transition de la Banque progresse, et la Banque continue d'assurer le suivi des faits nouveaux relatifs au secteur et à la réglementation tout en intégrant au plan les meilleures pratiques sur les activités de transition des groupes de travail et des organismes de réglementation. De plus amples renseignements sur certains faits nouveaux sur le marché sont présentés ci-dessous :

- Pour soutenir la transition des anciens contrats dérivés, le courtier en swaps inscrit de la Banque et quatre autres sociétés affiliées de la Banque ont adhéré au International Swaps and Derivatives Association IBOR Fallbacks Protocol (protocole ISDA). Le protocole ISDA, qui est entré en vigueur le 25 janvier 2021, offre un mécanisme de transition efficace pour les contreparties qui y ont adhéré d'un commun accord afin d'incorporer des taux de substitution prescrits dans les anciens contrats dérivés.
- La Chambre de compensation de Londres et le Chicago Mercantile Exchange (CME) Group ont établi un processus avec les intervenants du marché permettant de convertir les swaps indexés au taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) en cours en des contrats standardisés du marché indexés à un taux de référence alternatif.
- En juillet 2021, l'Alternative Reference Rates Committee a officiellement recommandé les taux à terme prospectifs fondés sur le Secured Overnight Financing Rate (SOFR) du CME Group, après qu'un changement important a été apporté aux conventions de négociations entre courtiers le 26 juillet 2021 aux termes de l'initiative SOFR First.

En mars 2021, la ICE Benchmark Administrator (IBA) a annoncé qu'elle abandonnera immédiatement après le 31 décembre 2021 la publication de tous les taux LIBOR en livre sterling, en yen japonais, en franc suisse et en euro ainsi que les taux LIBOR en dollar américain à une semaine et à deux mois. La publication des autres taux LIBOR en dollar américain sera abandonnée immédiatement après le 30 juin 2023. En septembre 2021, la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni a confirmé qu'elle exigera que la IBA publie certains taux LIBOR en livre sterling et en yen japonais présentés sur une base synthétique non représentative après le 31 décembre 2021 en vue d'assurer une cessation ordonnée des anciennes expositions sur le marché. Afin de soutenir l'objectif réglementaire mondial visant l'abandon de l'utilisation des taux de référence LIBOR, les organismes de réglementation à l'échelle mondiale ont publié des lignes directrices et des énoncés de politique à l'intention des institutions relevant de leur juridiction pour limiter l'utilisation du LIBOR en dollar américain à titre de taux de référence dans de nouveaux contrats conclus après le 31 décembre 2021, sous réserve de rares exceptions.

Relations de couverture

Le 1er novembre 2020, la Banque a changé sa méthode comptable de façon rétrospective pour la présentation des variations de la juste valeur des instruments de couverture désignés dans certaines relations de couverture de juste valeur, en reclassant dans les produits d'intérêts nets et hors des produits autres que d'intérêts la composante exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture. Par suite de ce reclassement, les variations de la juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture connexe (à l'exclusion de l'inefficacité de couverture) sont présentées aux mêmes postes dans l'état du résultat consolidé. Afin de rendre conformes les montants comparatifs des exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019 à la présentation adoptée pour l'exercice considéré, la Banque a reclassé dans les produits d'intérêts nets et hors des produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé des pertes respectivement de 1 114 millions de dollars et 110 millions de dollars.

Regroupements d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Les modifications fournissent des indications supplémentaires sur la définition d'une entreprise qui permettent de déterminer si une acquisition constitue une acquisition d'entreprise ou d'un groupe d'actifs. Un acquéreur comptabilise un goodwill uniquement lorsqu'il acquiert une entreprise et non lorsqu'il acquiert un groupe d'actifs. La Banque a adopté ces modifications de façon prospective le 1^{er} novembre 2020, lesquelles n'ont eu aucune incidence importante sur la Banque.

Cadre conceptuel de l'information financière révisé

En mars 2018, l'IASB a publié le Cadre conceptuel de l'information financière révisé (le cadre conceptuel révisé), qui propose un ensemble de concepts en vue d'aider l'IASB à élaborer des normes et les préparateurs à appliquer des méthodes comptables cohérentes en l'absence d'une norme comptable précise. Ce cadre n'est pas une norme comptable et n'a pas préséance sur les dispositions contenues dans d'autres normes IFRS. Le cadre conceptuel révisé stipule que l'information financière doit être pertinente et donner une image fidèle de ce qu'elle doit représenter pour être utile, propose des définitions et des critères de comptabilisation révisés des actifs et des passifs et confirme que les différentes bases d'évaluation sont utiles et permises. La Banque a adopté le cadre conceptuel révisé de façon prospective le 1er novembre 2020, lequel n'a eu aucune incidence importante sur la Banque.

MODIFICATIONS DE MÉTHODE COMPTABLES FUTURES

La norme suivante a été publiée, mais n'était pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de cette norme sur les états financiers consolidés et adoptera la norme lorsqu'elle entrera en vigueur.

Contrats d'assurance

L'IASB a publié IFRS 17, Contrats d'assurance (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, Contrats d'assurance, et établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que pour les informations à fournir sur ceux-ci. Les contrats d'assurance sont divisés en groupes et ces groupes sont évalués à la valeur actualisée, ajustée en fonction du risque, des flux de trésorerie liés à l'exécution des contrats. Les produits sont comptabilisés à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis au cours de la période de couverture. Les pertes sont comptabilisées immédiatement si le groupe de contrats devait être déficitaire.

La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, soit le 1^{er} novembre 2023 pour la Banque. Selon le préavis connexe publié par le BSIF, l'adoption anticipée de la norme n'est pas permise. La norme sera appliquée de façon rétrospective avec retraitement des montants comparatifs, sauf si ce retraitement est impraticable.

L'adoption d'IFRS 17 représente une mesure importante prise par la Banque et est soutenue par une solide structure de gouvernance. Le comité directeur de la direction rassemble des représentants du secteur Assurance, des fonctions Finances, Actuariat, Risque, Technologie et des équipes de gestion de projet. Le conseil d'administration de la filiale TD Assurance, le comité de risque et le comité d'audit de la Banque sont également informés de la progression du projet par la communication de mises à jour.

La Banque procède à la mise en œuvre d'une solution logicielle, y compris à la préparation des données, à la mise à l'essai et à la configuration du système. De plus, la Banque participe à des consultations sectorielles, y compris à celle menée par le BSIF portant sur l'ébauche d'exigences de fonds propres réglementaires.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2021. Selon cette appréciation, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2021.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les IFRS, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace, selon les critères applicables, en date du 31 octobre 2021. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été auditée par les auditeurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi audité les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2021 et pour l'exercice clos à cette date. Dans leur rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) joint aux états financiers consolidés, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2021.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre clos le 31 octobre 2021, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière

Informations financières supplémentaires

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens et proviennent essentiellement des états financiers consolidés annuels de la Banque, qui sont dressés selon les IFRS publiées par l'IASB.

TABLEAU 59 : PORTEFEUILLE DE I (en millions de dollars canadiens)									Aux
·				Durée	restante jusqu'à				
	1 an	Plus de 1 an	Plus de 3 à	Plus de 5 à	Plus de	Aucune échéance			
<u>-</u>	et moins	à 3 ans	5 ans	10 ans	10 ans	précise	Total		Total
							31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement Obligations des gouvernements canadiens									
Fédéral	2 596	\$ 2005\$	4 811 \$	2 684 \$	423 \$	- \$	12 519 \$	14 126 \$	9 663
Juste valeur Coût amorti	2 590	1 990	4 763	2 663	423 \$	- +	12 428	13 967	9 603
Rendement	1,88		1,06 %		2,72 %	- %	1,37 %	1,79 %	2,15
Provinces	1,00	70 1,00 70	1,00 /	1,40 /0	2,72 70	- 70	1,01 /0	1,70 70	2,10
Juste valeur	1 120	2 596	3 635	9 940	852	_	18 143	16 502	12 927
Coût amorti	1 118	2 570	3 559	9 839	849	_	17 935	16 342	12 890
Rendement Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis	2,18		1,90 %		1,95 %	- %	2,05 %	2,95 %	3,20
Juste valeur	8 344	1 313	2 206	_	-	-	11 863	22 168	25 176
Coût amorti	8 340	1 299	2 196	-	-	-	11 835	22 074	25 166
Rendement Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres	1,83	% 2,05 %	1,64 %	- %	- %	- %	1,82 %	1,75 %	1,67
organismes américains	0.454	4 000	440	40				40.000	45.504
Juste valeur	2 151 2 150	1 383	419	13	3 471	_	7 437	10 866	15 561
Coût amorti	1,38	1 382 % 2,18 %	414 2,52 %	13 6 0,89 %	3 438 1,07 %	- %	7 397 1,45 %	10 801 1,54 %	15 537 2,33
Rendement Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1,30	76 2,10 76			1,07 /6	- /8	1,45 /6		2,33
Juste valeur	5 302	286	784	192	-	_	6 564	10 756	14 407
Coût amorti	5 296	285	780	190	-	_	6 551	10 720	14 394
Rendement Titres adossés à des créances hypothécaires canadiennes	1,60	% 1,89 %	1,55 %	% 2,13 %	- %	- %	1,62 %	1,58 %	1,68
Juste valeur	1 161	93	_	_	_	_	1 254	3 865	5 437
Coût amorti	1 159	92	_	-	_	_	1 251	3 855	5 407
Rendement	1,66	% 1,67 %	- %	- %	- %	- %	1,66 %	1,57 %	1,63
Autres titres de créance									
Titres adossés à des actifs	1 682	538	1 432	684	2 645		6 981	10 006	15 888
Juste valeur Coût amorti	1 683	538	1 425	683	2 628	_	6 957	10 000	15 890
Rendement	0,34		2,31 %		0,83 %	- %	1,20 %	1,57 %	2,27
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes ⁴	0,04	70 1,52 70	2,01 /	1,07 /0	0,00 /0	7,0	1,20 /0	1,57 70	
Juste valeur	-	-	-	-	-	_	-	-	247
Coût amorti	-	-	- _	-	_	_	_	-	247
Rendement	- 9	% - %	- %	- %	- %	- %	- %	- %	2,52
Obligations de sociétés et autres		2 222		4 =00	••		0.404	0.005	7.00:
Juste valeur	1 825	2 386	2 146	1 723	24	-	8 104	9 895	7 834
Coût amorti	1 820	2 358 % 1,90 %	2 135	1 711 6 1,94 %	30	- - %	8 054	9 853	7 832
Rendement Titree de coniteur propres	2,42	/0 1,90 %	1,70 %	1,94 %	0,60 %	- %	1,97 %	2,58 %	2,56
Titres de capitaux propres									
Actions ordinaires	_	_	_	_	_	4 117	4 117	2 387	1 598
Juste valeur Coût amorti	_	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	3 887	3 887	2 641	1 596
Rendement	_ (- % - %	- %	- %	- %	3,34 %	3,34 %	2,03 %	3,07
Actions privilégiées	_	,. – /6	- /	- /0	- /0	J,J- /0	J,J - /0	2,00 /0	3,07
Juste valeur	_	_	_	_	_	482	482	212	242
Coût amorti	_	_	_	_	_	470	470	303	302
Rendement	_ (% - %			- %	5,04 %	5,04 %	3,38 %	4,07
Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		//	,		76	2,0. 70	2,2. 70	0,00 /0	.,07
Juste valeur	24 181	\$ 10 600 \$	15 433 \$	15 236 \$	7 415 \$	4 599 \$	77 464 \$	100 783 \$	108 980
Coût amorti	24 158	10 514	15 272	15 099	7 365	4 357	76 765	100 607	108 862

Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de

l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

Aux 31 octobre 2021 et 2020, aucune valeur mobilière d'un émetteur donné n'avait une valeur comptable qui représentait plus de 10 %.

Aux 31 octobre 2021 et 2020, aucune valeur mobilière d'un émetteur donné n'avait une valeur comptable qui représentait plus de 10 %.
 Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

⁴ Obligations garanties par une hypothèque.

(en millions de dollars canadiens)									Aux
-				Durée	restante jusqu'				
	1 an	Plus de 1 an à	Plus de 3 à	Plus de 5 à	Plus de	Aucune échéance	T-4-1		Tatal
-	et moins	3 ans	5 ans	10 ans	10 ans	précise	Total 31 octobre 2021	31 octobre 2020	Total 31 octobre 2019
Titres de créance au coût amorti									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement									
Obligations des gouvernements canadiens Fédéral									
Juste valeur	13 070	\$ 1082	\$ 5435 \$	1 278 \$	1 787 \$	- \$	22 652 \$	17 989 \$	4 759
Coût amorti	13 060	1 079	5 392	1 288	1 774	_ `	22 593	17 981	4 771
Rendement	0,24	% 2,11			2,94 %	· - %	0,85 %	0,48 %	2,19
Provinces	- ,	,	,,	,	,		-,	-,	,
Juste valeur	65	925	2 502	7 435	22	_	10 949	5 666	2 268
Coût amorti	65	923	2 492	7 428	22	_	10 930	5 627	2 271
Rendement		% 2,21			2,19 %	· - %	1,64 %	3,05 %	3,92
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis et ses agences	.,	,,_,	,,_, ,	, 1,00 /0	2,10	,,,	1,0. 70	0,00 %	0,02
Juste valeur	1 007	25 131	7 287	24 450	14 862	-	72 737	53 574	2 809
Coût amorti	1 007	24 680	7 462	24 708	14 993	_	72 850	53 420	2 806
Rendement	0,12	% 0,39	% 0,67 %	1,04 %	2,07 %	- %	0,98 %	0,30 %	1,67
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains									
Juste valeur	583	6 245	11 034	22 318	22 381	_	62 561	60 755	40 349
Coût amorti	579	6 127	10 990	22 458	22 299	_	62 453	60 425	40 408
Rendement Autres obligations émises et garanties par des	2,28	% 2,27	% 2,64 %	1,39 %	0,51 %	- %	1,39 %	1,37 %	2,42
gouvernements de l'OCDE									
Juste valeur	7 489	14 757	13 467	3 315	_	_	39 028	37 518	28 190
Coût amorti	7 483	15 754	13 123	3 373	-	-	39 733	37 140	28 019
Rendement	0,12	% 0,45	% 0,41 %	0,66 %	- %	- %	0,39 %	0,47 %	0,63
Autres titres de créance Titres adossés à des actifs									
Juste valeur	654	4 994	8 200	6 504	12 854	_	33 206	27 126	28 698
Coût amorti	654	4 989	8 204	6 512	12 813	_	33 172	27 197	28 763
Rendement	0,10				0,93 %	6 - %	1,17 %	1,86 %	2,69
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	5,15	,,.,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	., ., ., .,	0,00	,,,	., /	1,00 %	2,00
Juste valeur	_	_	_	_	16 376	_	16 376	17 310	16 384
Coût amorti	_	_	_	_	16 214	_	16 214	16 992	16 236
Rendement	_	% -	% - %		2,77 %		2,77 %	2,85 %	2,83
Émetteurs canadiens				. 70	-,	- 70	- , 70	2,00 /0	2,50
Juste valeur	_	89	1 101	934	4	_	2 128	889	99
Coût amorti	_	88	1 110	931	4	_	2 133	887	99
Rendement	_				- %	- %	1,37 %	2,79 %	2,56
Autres émetteurs		.,50	., //	, /0	,	. 70	., ,0	2,.0 ,0	2,00
Juste valeur	1 941	2 997	1 841	2 036	_	_	8 815	8 046	7 189
Coût amorti	1 938	2 993	1 867	2 063	_	_	8 861	8 010	7 124
Rendement	0,61				- %	- - %	0,74 %	0,69 %	1,07
Total des titres de créance au coût amorti	5,01	,,,,	0,52 /	,, 70		- 70	÷, 70	0,00 /0	.,57
	24 809	\$ 56 220	\$ 50 867 \$	68 270 \$	68 286 \$	- \$	268 452 \$	228 873 \$	130 745
Juste valeur	24 786	56 633	τ 50 640	68 761	68 119		268 939	220 673 \$ 227 679	130 497
Coût amorti Rendement	0.28				1.54 %		1,13 %	1,10 %	2.07

Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

2 Aux 31 octobre 2021 et 2020, aucune valeur mobilière d'un émetteur donné n'avait une valeur comptable qui représentait plus de 10 %.

3 Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

(en millions de dollars canadiens)								Aux
·	Dure	ée restante jusqu'à	l'échéance					
	Moins de	De 1 an	Plus de					
	1 an	à 5 ans	5 ans	Total				Total
				31 octobre				
				2021	2020	2019	2018	2017
Canada								
Prêts hypothécaires résidentiels	27 056 \$	200 688 \$	3 931 \$	231 675 \$	213 239 \$	200 952 \$	193 829 \$	190 325
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	40 139	61 757	37	101 933	94 838	91 053	86 159	74 937
Prêts-auto indirects	846	13 492	13 242	27 580	27 350	25 697	24 216	22 282
Divers	17 753	889	615	19 257	18 277	18 453	18 570	17 347
Cartes de crédit	15 149	_	_	15 149	15 552	18 428	18 046	18 028
Total des prêts aux particuliers	100 943	276 826	17 825	395 594	369 256	354 583	340 820	322 919
Prêts immobiliers								
Résidentiels	9 211	9 314	6 191	24 716	22 698	19 801	18 336	17 951
Non résidentiels	9 360	5 949	3 532	18 841	17 514	15 827	13 540	12 721
Total des prêts immobiliers	18 571	15 263	9 723	43 557	40 212	35 628	31 876	30 672
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	70 572	36 725	14 805	122 102	115 472	112 600	104 501	90 793
Total des prêts – Canada	171 515	313 551	32 630	517 696	484 728	467 183	445 321	413 712
États-Unis								
Prêts hypothécaires résidentiels	1 350	293	34 930	36 573	38 832	34 501	31 128	31 460
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	7 714	49	963	8 726	10 937	11 526	12 334	12 434
Prêts-auto indirects	338	18 933	12 279	31 550	33 087	32 454	29 870	29 182
Divers	180	585	4	769	943	1 115	878	854
Cartes de crédit	15 584	_	_	15 584	16 777	18 129	16 964	14 972
Total des prêts aux particuliers	25 166	19 860	48 176	93 202	100 576	97 725	91 174	88 902
Prêts immobiliers								
Résidentiels	1 712	3 129	4 401	9 242	10 200	8 880	8 078	7 346
Non résidentiels	3 599	10 823	7 100	21 522	25 229	24 255	22 521	22 274
Total des prêts immobiliers	5 311	13 952	11 501	30 764	35 429	33 135	30 599	29 620
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *			*****				
(y compris les prêts immobiliers)	29 383	54 854	43 514	127 751	148 501	133 659	127 523	122 691
Total des prêts – États-Unis	54 549	74 714	91 690	220 953	249 077	231 384	218 697	211 593
Autres pays								
Prêts aux particuliers	34	_	_	34	12	12	14	14
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	8 573	1 654	_	10 227	9 206	5 781	5 469	4 478
Total des prêts – Autres pays	8 607	1 654	_	10 261	9 218	5 793	5 483	4 492
Autres prêts								
Titres de créance classés comme prêts	S. O.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	S. O.	3 209
Prêts dépréciés acquis	6	19	127	152	232	313	453	665
Total – Autres prêts	6	19	127	152	232	313	453	3 874
Total des prêts	234 677 \$	389 938 \$	124 447 \$	749 062 \$	743 255 \$	704 673 \$	669 954 \$	633 671 \$

TABLEAU 61 : POI (en millions de	RTEFEUILLE DE	PRÊTS – Ser	nsibilité aux t	aux						Aux
dollars canadiens)	31 oc	tobre 2021	31 o	ctobre 2020	31 oc	ctobre 2019	31 oc	ctobre 2018	31 o	ctobre 2017
	De 1 an	Plus de	De 1 an	Plus de	De 1 an	Plus de	De 1 an	Plus de	De 1 an	Plus de
	à 5 ans	5 ans	à 5 ans	5 ans	à 5 ans	5 ans	à 5 ans	5 ans	à 5 ans	5 ans
Taux fixe	277 593 \$	94 752 \$	269 533 \$	97 698 \$	228 904 \$	91 698 \$	218 098 \$	84 450 \$	197 483 \$	84 080 \$
Taux variable	112 345	29 695	97 391	35 943	99 430	34 991	95 861	34 018	79 447	36 093
Total	389 938 \$	124 447 \$	366 924 \$	133 641 \$	328 334 \$	126 689 \$	313 959 \$	118 468 \$	276 930 \$	120 173 \$

Les variations de la provision pour pertes sur prêts de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre sont présentées dans les tableaux ci-après.

en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020	2019	2018	2017
rovision pour pertes sur prêts – solde au début de l'exercice	8 290 \$	4 447 \$	3 549 \$	3 475 \$	3 873
Provision pour pertes sur créances	(225)	7 239	3 030	2 472	2 216
tadiations Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	13	13	17	15	22
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers		.0	••		
Lignes de crédit domiciliaires	8	9	11	8	11
Prêts-auto indirects	207	303	284	251	337
Divers	186	267	256	216	216
Cartes de crédit	402	620	585	557	595
otal des prêts aux particuliers	816	1 212	1 153	1 047	1 181
rêts immobiliers Résidentiels	_	2	2	2	1
Non résidentiels	1	1	1	1	2
otal des prêts immobiliers	1	3	3	3	3
otal des prets immobiliers otal des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	144	127	96	75	75
otal – Canada	960	1 339	1 249	1 122	1 256
tats-Unis		. 000	. 2.0		. 200
Prêts hypothécaires résidentiels	3	13	14	16	19
rêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	1	9	15	22	39
Prêts-auto indirects	285	476	450	387	315
Divers	161	197	204	192	152
Cartes de crédit	609	1 100	1 114	958	777
otal des prêts aux particuliers	1 059	1 795	1 797	1 575	1 302
Prêts immobiliers	-	-	•	4	_
Résidentiels	5 3	5 11	2 7	1 10	3
Non résidentiels	3 8	11 16	9	10 11	6
otal des prêts immobiliers	8 154	302	9 129	11 79	
otal des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers) otal – États-Unis	154 1 213	302 2 097	129 1 926		91 1 393
otal – Etats-Unis Lutres pays	1 213	2 097	1 920	1 004	1 393
nutres pays Prêts aux particuliers	_	_	_	_	
Prêts aux particuliers Prêts aux entreprises et aux gouvernements	_	_	_	_	_
otal – Autres pays	_	_	_	_	_
autres prêts					
itres de créance classés comme prêts	s. o.	S. O.	S. O.	S. O.	(
rêts dépréciés acquis ^{2, 3}	-	1	3	2	
otal – Autres prêts		1	3	2	10
otal des radiations en diminution du portefeuille	2 173	3 437	3 178	2 778	2 659
Reprises		0 101	0 110	2110	
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	1	1	_	1	2
rêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	1	_	_	1	1
Prêts-auto indirects	55	68	54	58	90
Divers	49	39	36	37	41
Cartes de crédit	97	91	87	87	98
otal des prêts aux particuliers	203	199	177	184	232
Prêts immobiliers					
Résidentiels	-	_	-	-	1
Non résidentiels		1			
otal des prêts immobiliers	-	1	-	- 47	1
otal des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	18	15	20	17	20
otal – Canada	221	214	197	201	252
itats-Unis rêts hypothécaires résidentiels	5	2	1	2	4
rets nypotnecaires residentiels rêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	э	2	ı	2	4
Lignes de crédit domiciliaires	7	5	4	4	11
Prêts-auto indirects	182	141	132	116	100
Divers	23	25	26	35	24
Cartes de crédit	206	216	210	173	154
otal des prêts aux particuliers	423	389	373	330	293
rêts immobiliers	*		*	*	
Résidentiels	1	2	2	2	2
Non résidentiels	4	2	2	7	8
otal des prêts immobiliers	5	4	4	9	10
otal des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	26	28	23	42	58
otal – États-Unis	449	417	396	372	351
autres pays					
Prêts aux particuliers	-	-	-	-	-
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	-				-
otal – Autres pays		_	_		
autres prêts					
itres de créance classés comme prêts	s. o.	s. o.	S. O.	S. O.	-
Prêts dépréciés acquis ^{2, 3}	5	9	16	16	22
otal – Autres prêts	5	9	16	16	22
otal des reprises portées au portefeuille	675	640	609	589	625
Radiations nettes	(1 498)	(2 797)	(2 569)	(2 189)	(2 034
Cessions	(4)	(22)	(3)	(46)	(83
carts de conversion et autres ajustements	(404)	(75)	(4)	49	(122
otal de la provision pour pertes sur prêts, y compris les positions	0.455	0.700	4.000	0.76	
	C 4E0	8 792	4 003	3 761	3 850
hors bilan	6 159		/ 4 4 4 1	212	
floins la variation de la provision pour les positions hors bilan ^{4, 5}	(231)	502	(444)	212	67
			(444) 4 447 \$	212 3 549 \$	3 783

¹ Avec prise d'effet le 1er novembre 2017, le solde d'ouverture de la provision pour pertes sur prêts est comptabilisé conformément à IFRS 9. La provision pour pertes sur prêts avant le 1er novembre 2017 était

comptabilisée conformément à IAS 39.

comptabilisée conformement à IAS 39.

2 Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

3 D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.

4 La provision pour pertes sur prêts pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

5 Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Banque a révisé sa méthode de répartition aux fins de présentation de la provision pour pertes sur créance pour les instruments hors bilan de certains portefeuilles de détail.

TABLEAU 63 : DÉPÔTS MOYENS1									
(en millions de dollars canadiens,								Exercice	s clos les
sauf indication contraire)		31 octo	bre 2021		31 oc	tobre 2020		31 octo	bre 2019
-		Total			Total			Total	
		des	Taux		des	Taux		des	Taux
	Solde	charges	moyen	Solde	charges	moyen	Solde	charges	moyen
	moyen	d'intérêts	versé	moyen	d'intérêts	versé	moyen	d'intérêts	versé
Dépôts comptabilisés au Canada ²									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	21 994 \$	•	- %	17 331 \$	•	- %	14 058 \$	- \$	- %
Dépôts à vue productifs d'intérêts	115 541	820	0,71	95 184	1 057	1,11	75 709	1 579	2,09
Dépôts sur préavis	307 910	175	0,06	256 708	384	0,15	222 249	786	0,35
Dépôts à terme	232 258	2 152	0,93	251 314	4 189	1,67	246 078	5 598	2,27
Total – Dépôts comptabilisés au Canada	677 703	3 147	0,46	620 537	5 630	0,91	558 094	7 963	1,43
Dépôts comptabilisés aux États-Unis									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	12 276	_	_	10 899	_	_	9 745	1	0,01
Dépôts à vue productifs d'intérêts	21 524	42	0,20	10 075	50	0,50	5 147	43	0,84
Dépôts sur préavis	444 995	330	0,07	405 965	1 678	0,41	330 301	3 862	1,17
Dépôts à terme	48 200	162	0,34	64 182	837	1,30	59 534	1 435	2,41
Total – Dépôts comptabilisés aux									
États-Unis	526 995	534	0,10	491 121	2 565	0,52	404 727	5 341	1,32
Dépôts comptabilisés dans									
d'autres pays									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	25	_	_	14	_	_	162	-	_
Dépôts à vue productifs d'intérêts	38	_	_	2 415	4	0,17	627	1	0,16
Dépôts sur préavis	-	_	_	_	_	_	_	_	_
Dépôts à terme	28 474	61	0,21	25 280	248	0,98	26 449	427	1,61
Total – Dépôts comptabilisés dans						·			
d'autres pays	28 537	61	0,21	27 709	252	0,91	27 238	428	1,57
Total – Dépôts moyens	1 233 235 \$	3 742 \$	0,30 %	1 139 367 \$	8 447 \$	0,74 %	990 059 \$	13 732 \$	1,39 %

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

2 Au 31 octobre 2021, les dépôts effectués dans les lieux bancaires de la TD au Canada par des déposants étrangers totalisaient 147 milliards de dollars (154 milliards de dollars au 31 octobre 2020; 152 milliards de dollars au 31 octobre 2019).

TABLEAU 64 : DÉPÔTS - Dépôts en coupure	es de 100 000 \$ ou plus ¹				
(en millions de dollars canadiens)					Aux
			Ourée restante jusqu	'à l'échéance	
	Moins de	De 3 à	De 6 à	Plus de	
	3 mois	6 mois	12 mois	12 mois	Total
				3	1 octobre 2021
Canada	62 340 \$	32 675 \$	30 006 \$	81 021 \$	206 042 \$
États-Unis	12 023	9 857	18 219	2 895	42 994
Autres pays	15 177	8 300	10 908	-	34 385
Total	89 540 \$	50 832 \$	59 133 \$	83 916 \$	283 421 \$
				3	31 octobre 2020
Canada	72 278 \$	30 196 \$	36 774 \$	79 758 \$	219 006 \$
États-Unis	19 326	9 577	17 495	3 288	49 686
Autres pays	11 261	4 135	3 039	_	18 435
Total	102 865 \$	43 908 \$	57 308 \$	83 046 \$	287 127 \$
				3	31 octobre 2019
Canada	64 039 \$	17 069 \$	43 559 \$	97 659 \$	222 326 \$
États-Unis	19 616	12 220	28 143	2 755	62 734
Autres pays	17 234	2 880	3 601	_	23 715
Total	100 889 \$	32 169 \$	75 303 \$	100 414 \$	308 775 \$

¹ Les dépôts au Canada, aux États-Unis et pour les autres pays incluent les dépôts de gros et de détail.

TABLEAU 65 : EMPRUNTS À COURT TERME				
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				Aux
	31 octobre 2021	31 octobre 2020		31 octobre 2019
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension				
Solde à la clôture de l'exercice	144 097 \$	188 876	\$	125 856 \$
Solde moyen au cours de l'exercice	181 950	165 653		119 782
Solde maximal à la fin du mois	182 144	198 705		126 115
Taux moyen pondéré aux 31 octobre	0,23 %	0,27	%	1,54 %
Taux moyen pondéré au cours de l'exercice	0,18	0,72		1,98

TABLEAU 66 : PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS (en millions de dollars canadiens, sauf indication co			2021			2020			2019
(Solde		Taux	Solde		Taux	Solde		Taux
	moyen	Intérêts4	moyen	moyen	Intérêts4	moyen	moyen	Intérêts4	moyen
Actifs productifs d'intérêts							,		
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	}								
Canada	86 745	191 \$	0,22 %	50 740 \$	\$ 142 \$	0,28 %	6 846 \$	128 \$	1,87 %
États-Unis	90 459	108	0,12	55 810	194	0,35	24 078	532	2,21
Valeurs mobilières			-,			-,			,
Détenues à des fins de transaction									
Canada	82 474	1 734	2,10	70 972	1 985	2,80	62 433	1 973	3,16
États-Unis	16 135	232	1,44	22 997	386	1,68	20 254	506	2,50
Détenues à des fins autres que de transaction			•						
Canada	76 788	840	1,09	64 357	1 257	1,95	46 854	1 387	2,96
États-Unis	227 702	1 877	0,82	199 395	2 948	1,48	169 275	4 641	2,74
Valeurs mobilières prises en pension			•						
Canada	76 690	214	0,28	76 533	752	0,98	66 015	1 250	1,89
États-Unis	40 788	124	0,30	47 797	592	1,24	45 423	1 381	3,04
Prêts			•			ŕ			•
Prêts hypothécaires résidentiels ⁵									
Canada	234 147	5 022	2,14	217 734	5 622	2,58	207 289	6 098	2,94
États-Unis	36 641	1 200	3,28	37 871	1 374	3,63	32 821	1 253	3,82
Prêts à la consommation et autres prêts			-,			-,			-,-
aux particuliers									
Canada	142 990	5 319	3,72	135 265	5 450	4,03	130 719	5 762	4,41
États-Unis	40 819	1 498	3,67	44 886	1 934	4,31	43 372	2 004	4,62
Cartes de crédit			,			,-			,-
Canada	15 338	1 926	12,56	17 512	2 245	12,82	19 197	2 422	12,62
États-Unis	14 559	2 234	15,34	16 976	2 764	16,28	17 679	2 913	16,48
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ⁵			-,-			-, -			-, -
Canada	112 195	2 461	2,19	116 263	2 975	2,56	100 408	3 506	3,49
États-Unis	129 583	3 882	3,00	141 387	4 352	3,08	125 914	4 800	3,81
Autres pays ⁶	126 147	719	0,57	106 613	861	0,81	105 401	1 397	1,33
Total des actifs productifs d'intérêts ⁷	1 550 200	29 581	1,91	1 423 108	35 833	2,52	1 223 978	41 944	3,43
			.,	20 .00	00 000	2,02	. 220 0.0		0, .0
Passifs portant intérêt									
Dépôts									
Particuliers ⁸									
Canada	283 118	564	0,20	252 704	1 167	0,46	224 374	1 624	0,72
États-Unis	314 428	129	0,04	297 021	1 318	0,44	246 986	3 246	1,31
Banques ^{9, 10}	014 420		0,04	20. 02.		0,	2.0000	02.0	.,
Canada	16 526	19	0,11	14 376	77	0,54	11 414	169	1,48
États-Unis	544	1	0,18	1 424	3	0,21	2 346	44	1,88
Dépôts des entreprises et des gouvernements ^{9, 10}	044	•	0,10		Ŭ	0,21	2010		1,00
Canada	313 980	2 564	0,82	303 449	4 386	1,45	279 571	6 170	2,21
États-Unis	134 326	404	0,30	127 150	1 244	0,98	101 874	2 051	2,01
Billets et débentures subordonnés	11 372	374	3,29	11 922	426	3,57	9 589	395	4,12
Obligations liées aux valeurs mobilières	11372	3/4	3,29	11 322	420	3,37	9 309	333	4,12
vendues à découvert et mises en pension									
Canada	105 769	592	0,56	95 110	1 044	1,10	60 173	1 281	2,13
États-Unis	56 450	168	0,30	61 484	583	0,95	57 028	1 602	2,10
			-	28 220	379	1,34	27 023	522	1,93
Passifs de titrisation ¹¹	29 105	343	1,18	20 220	313	1,54	21 023	JZZ	1,50
Autres passifs	4 000	^-	4.07	7 007	470	0.00	E 000	454	0.70
Canada Étata Unio	4 920	97	1,97	7 267	173	2,38	5 669	154	2,72
États-Unis	5 706	92	1,61	3 047	99	3,25	35	4	11,43
Autres pays ^{9, 10}	86 877	103	0,12	70 007	437	0,62	67 833	861	1,27
Total des passifs portant intérêt ⁷	1 363 121	5 450	0,40	1 273 181	11 336	0,89	1 093 915	18 123	1,66
Total des actifs productifs d'intérêts, des produits d'intérêts nets et de la marge									
d'intérêts nette marge d'intérêts nette	1 550 200	\$ 24 131 \$	1,56 %	1 423 108 \$	\$ 24 497 \$	1,72 %	1 223 978 \$	23 821 \$	1,95 %
Ajouter les actifs non productifs d'intérêts	180 360	_	_	181 000	_	_	165 884	_	_
Total des actifs, des produits d'intérêts nets et									
de la marge d'intérêts nette	1 730 560 9	24 131 \$	1,39 %	1 604 108 \$	\$ 24 497 \$	1,53 %	1 389 862 \$	23 821 \$	1,71 %

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les produits d'intérêts nets comprennent les dividendes sur les valeurs mobilières.

³ Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

⁴ Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

⁵ Comprennent des prêts détenus à des fins de transaction moyens de 13 milliards de dollars (13 milliards de dollars en 2020; 12 milliards de dollars en 2019).

⁶ Comprennent des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, des valeurs mobilières, des valeurs mobilières prises en pension et des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Les actifs productifs d'intérêts moyens et les passifs portant intérêt moyens constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière de la Banque et sont calculés à partir des soldes quotidiens. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financières » pour des renseignements supplémentaires sur la façon dont la Banque utilise les mesures financières non conformes aux PCGR.

⁸ Comprennent les charges engagées à l'égard de la convention sur les CDA avec Schwab de 1,6 milliard de dollars (charges engagées à l'égard de la convention sur les CDA avec Schwab de 136 milliard de dollars et charges engagées à l'égard de la convention sur les CDA avec Schwab de 136 millions de dollars en 2020; charges engagées à l'égard de la convention sur les CDA avec Schwab de 136 millions de dollars en 2020; charges engagées à l'égard de la convention sur les CDA avec TD Ameritrade de 2,2 milliards de dollars en 2019).

⁹ Comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction moyens d'une juste valeur de 34 milliards de dollars (24 milliards de dollars en 2020; 61 milliards de dollars en 2019).

¹⁰ Comprennent des dépôts désignés à la JVRN moyens de 76 milliards de dollars (95 milliards de dollars en 2020; 59 milliards de dollars en 2019).

¹¹Comprennent des passifs de titrisation à la juste valeur moyens de 14 milliards de dollars (13 milliards de dollars en 2020; 13 milliards de dollars en 2019) et des passifs de titrisation au coût amorti moyens de 15 milliards de dollars (15 milliards de dollars en 2020; 14 milliards de dollars en 2019).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation des produits d'intérêts nets découlant de la variation des volumes et des taux d'intérêt. Dans cette analyse, les variations découlant des variations des volumes et des taux d'intérêt ont été affectées au taux d'intérêt moyen.

(en millions de dollars canadiens)			ar rapport à 2020			oar rapport à 2019	
	Aug		ution) attribuable aux variations du	Augmentation (diminution) attribuable aux variations du			
	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette	
Actifs productifs d'intérêts							
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques							
Canada	102 9	,			\$ (809)	\$ 14	
États-Unis	121	(207)	(86)	702	(1 040)	(338)	
Valeurs mobilières							
Détenues à des fins de transaction							
Canada	321	(572)	(251)	270	(258)	12	
États-Unis	(115)	(39)	(154)	69	(189)	(120)	
Détenues à des fins autres que de transaction							
Canada	243	(660)	(417)	518	(648)	(130)	
États-Unis	418	(1 489)	(1 071)	826	(2 519)	(1 693)	
Valeurs mobilières prises en pension		, ,	, ,		,	,	
Canada	2	(540)	(538)	199	(697)	(498)	
États-Unis	(87)	(381)	(468)	72	(861)	(789)	
Prêts	()	(,	(100)		()	()	
Prêts hypothécaires résidentiels							
Canada	424	(1 024)	(600)	307	(774)	(467)	
États-Unis	(45)	(129)	(174)	193	(72)	121	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	(40)	(123)	(114)	130	(12)	121	
Canada	311	(442)	(131)	200	(512)	(312)	
États-Unis	(175)	(261)	(436)	70	(140)	(70)	
Cartes de crédit	(175)	(201)	(436)	70	(140)	(10)	
	(270)	(40)	(240)	(242)	35	(477)	
Canada	(279)	(40)	(319)	(212)		(177)	
États-Unis	(394)	(136)	(530)	(116)	(33)	(149)	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	(404)	(440)	(54.4)	554	(4.005)	(504)	
Canada	(104)	(410)	(514)	554	(1 085)	(531)	
États-Unis	(364)	(106)	(470)	590	(1 038)	(448)	
Autres pays	104	(246)	(142)	(41)		(536)	
Total des produits d'intérêts	483	(6 735)	(6 252)	5 024	(11 135)	(6 111)	
Passifs portant intérêt							
Dépôts							
Particuliers							
Canada	140	(743)	(603)	205	(662)	(457)	
États-Unis	77	(1 266)	(1 189)	658	(2 586)	(1 928)	
Banques							
Canada	11	(69)	(58)	44	(136)	(92)	
États-Unis	(2)	-	(2)	(17)	(24)	(41)	
Dépôts d'entreprises et de gouvernements							
Canada	152	(1 974)	(1 822)	527	(2 311)	(1 784)	
États-Unis	70	(910)	(840)	509	(1 316)	(807)	
Billets et débentures subordonnés	(20)	(32)	(52)	97	(66)	31	
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension							
Canada	117	(569)	(452)	744	(981)	(237)	
États-Unis	(48)	(367)	(415)	125	(1 144)	(1 019)	
Passifs de titrisation	12	(48)	(36)	23	(166)	(143)	
Autres passifs		` ,	. ,		. ,	. ,	
Canada	(56)	(20)	(76)	43	(24)	19	
États-Unis	87	(94)	(7)	366	(271)	95	
Autres pays	79	(413)	(334)	20	(444)	(424)	
Total de la charge d'intérêts	619	(6 505)	(5 886)	3 344	(10 131)	(6 787)	
Produits d'intérêts nets	(136) \$						

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

³ Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

GLOSSAIRE

Termes financiers et bancaires

Actifs administrés: Actifs appartenant aux clients pour lesquels la Banque fournit des services de nature administrative, comme la perception du revenu de placement et la transmission des ordres des clients (après sélection du placement par les clients). La majorité de ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque.

Actifs gérés: Actifs appartenant aux clients, gérés par la Banque, pour lesquels la Banque choisit des placements au nom des clients (selon une politique de placement). En plus de la famille de fonds communs de placement TD, la Banque gère des actifs au nom de particuliers, de caisses de retraite, de sociétés, d'institutions, de fonds de dotation et de fondations. Ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque. Certains actifs gérés qui sont également administrés par la Banque sont compris dans les actifs administrés.

Actifs pondérés en fonction des risques : Actifs calculés en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération des risques qui est prévu par la réglementation. Les facteurs de pondération des risques sont établis par le BSIF afin de convertir les risques au bilan et hors bilan à un niveau de risque comparable.

Actifs productifs d'intérêts moyens : Mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière de la Banque et est calculée comme la moyenne de la valeur comptable des dépôts auprès de banques, des prêts et des valeurs mobilières d'après les soldes quotidiens pour la période close le 31 octobre de chaque exercice.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) : Autorité de réglementation des institutions financières canadiennes à charte fédérale et des régimes de retraite de compétence fédérale.

Capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires: Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés à une participation dans Schwab et TD Ameritrade, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Cette mesure peut servir à évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires :

Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires des secteurs d'exploitation qui reflètent la répartition moyenne du capital. La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est essentiellement alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

Charges nettes du Siège social : Charges autres que d'intérêts liées aux groupes responsables des services et du contrôle de l'entreprise qui ne sont pas affectées à un secteur d'exploitation donné.

Contrats à terme de gré à gré : Contrats négociés hors Bourse entre deux parties obligeant une partie au contrat à acheter et l'autre partie à vendre un actif à un prix déterminé à une date ultérieure.

Contrats à terme standardisés : Contrats négociés en Bourse visant l'achat ou la vente de valeurs mobilières à un cours stipulé d'avance et à une date ultérieure donnée.

Conventions-cadres de compensation : Accords juridiques entre deux parties liées par de nombreux contrats de dérivés prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, dans une seule monnaie, dans le cas d'un défaut ou de la résiliation d'un contrat.

Coût amorti: Montant auquel est évalué un actif ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements sur le principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre le montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Couverture: Technique de gestion visant à réduire les risques auxquels les variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres facteurs du marché exposent la Banque. Ces risques sont éliminés ou réduits au moyen d'opérations sur les marchés financiers afin d'établir une position compensatoire.

Équivalence fiscale : Méthode de calcul (non conforme aux PCGR) qui consiste à majorer les produits et la charge d'impôt à l'égard de certains titres exonérés d'impôt afin de les porter à un montant équivalent avant impôt afin de pouvoir comparer les produits d'intérêts nets provenant de sources imposables et ceux provenant de sources non imposables.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation reflétant les cours en vigueur sur le marché à la date du bilan pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC): Agence fédérale américaine qui assure la sécurité des dépôts dans les comptes bancaires des déposants clients d'une banque membre. De plus, la FDIC examine et supervise certaines institutions financières à des fins de fiabilité et de rigueur, exerce des fonctions relatives à la protection des consommateurs et gère des banques mises sous séquestre (des banques défaillantes).

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : Mesure principale des fonds propres selon Bâle III composée essentiellement des actions ordinaires, des résultats non distribués et des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales admissibles. Les déductions réglementaires qui sont faites pour en arriver aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, les actifs d'impôt différé, les actifs des régimes de retraite à prestations définies et les déficits de provisionnement.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) : Instruments (actions privilégiées et titres de créance subordonnés) qui comportent une caractéristique ou une disposition permettant à une institution financière de convertir définitivement ces instruments en actions ordinaires ou de les déprécier en intégralité, si l'institution n'est plus viable.

Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements : Groupe constitué de banques, d'analystes, d'investisseurs et d'auditeurs mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en mai 2012 afin d'améliorer la présentation des informations sur les risques fournies par les banques ou autres institutions financières.

Juste valeur : Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG): Selon IFRS 9, lorsqu'un actif satisfait au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, l'évaluation du modèle économique permet de déterminer comment classer l'instrument. Lorsque l'instrument est détenu afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, donc que sa vente n'est pas prévue, il est évalué comme étant évalué au coût amorti. Si la détention de l'instrument s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente potentielle de l'actif, il est alors évalué comme étant à la JVAERG.

Juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) : Selon IFRS 9, le classement d'un actif dépend du respect de deux critères, soit les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et une évaluation du modèle économique. Lorsqu'un actif ne satisfait pas à ces deux critères à la fois, il est évalué à la juste valeur et toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Marge d'intérêts nette : Ratio non conforme aux PCGR correspondant aux produits d'intérêts nets exprimé en pourcentage des actifs productifs d'intérêts moyens aux fins de mesurer le rendement. Cette mesure est un indicateur de la rentabilité des actifs productifs de la Banque diminuée du coût de financement

Méthode du taux d'intérêt effectif : Technique servant à calculer le taux d'intérêt effectif sur une période donnée d'après la valeur comptable d'un instrument financier au début de la période comptable. Selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le *taux d'intérêt effectif*, élément clé du calcul, actualise les entrées et sorties de trésorerie futures attendues sur la durée de vie d'un instrument financier.

Notionnel: Montant de référence servant à calculer les paiements pour les instruments financiers dérivés.

Obligations garanties par une hypothèque: Titres garantis par des créances, composés de titres adossés à des créances hypothécaires distincts et émis sous forme de différentes catégories de titres hypothécaires transmis directement à l'investisseur dont l'échéance, les taux d'intérêt et les risques varient. Les obligations garanties par une hypothèque d'émetteurs privés sont collectivement appelées obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes.

Options : Contrats qui confèrent à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation future, d'acheter ou de vendre une valeur mobilière, un taux de change, un taux d'intérêt ou un autre instrument financier ou une marchandise à un prix stipulé d'avance, à une date prédéterminée ou avant cette échéance.

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA): Forme de papier commercial garanti par d'autres actifs financiers. Les investisseurs institutionnels achètent généralement ces instruments pour diversifier leurs actifs et générer des gains à court terme.

Perte en cas de défaillance (PCD) : Perte que subirait la Banque en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaillance.

Pertes de crédit attendues : Pertes de crédit attendues correspondant à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tenant compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur l'évaluation du risque de crédit de la Banque.

Points de base (pdb) : Unité équivalant à 1/100 de 1 %. Une variation de 1 % correspond donc à une variation de 100 points de base.

Prêts douteux : Prêts dont la qualité a subi, de l'avis de la direction, une détérioration au point où la Banque n'a plus l'assurance raisonnable de recouvrer en temps opportun la totalité du principal et des intérêts.

Probabilité de défaillance (PD) : Probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure d'effectuer les remboursements prévus.

Produits liés aux activités de négociation: Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au total des produits (pertes) de négociation, des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, et les produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la JVRN et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) du secteur Services bancaires de gros, composante du total des produits liés aux activités de négociation de la Banque, sont également une mesure financière non conforme aux PCGR et sont calculés de la même manière, en utilisant les rajustements de l'équivalence fiscale. Les deux mesures servent à évaluer le rendement des activités de négociation.

Provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) : Montant additionnel requis pour porter le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan) à un niveau que la direction juge adéquat pour refléter les pertes sur créances prévues du portefeuille.

Provision pour pertes sur créances (au bilan consolidé): Représente les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur créances consiste en une provision à l'étape 3 relative aux actifs financiers dépréciés et à une provision à l'étape 2 et à l'étape 1 relative aux actifs financiers productifs et aux instruments hors bilan. Cette provision est augmentée de la provision pour pertes sur créances inscrite à l'état du résultat consolidé, diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions et subit l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Rajustement de la valeur du crédit (RVC) : Représente une exigence pour les fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance de contreparties sur dérivés. Selon cette exigence, les banques sont tenues d'être capitalisées pour parer aux fluctuations potentielles de l'écart de crédit des contreparties pour les portefeuilles de dérivés.

Ratio cours/bénéfice: Ratio calculé en divisant le cours de clôture de l'action par le résultat par action des quatre derniers trimestres afin d'indiquer le rendement sur le marché. Le ratio cours/bénéfice rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat par action rajusté.

Ratio de versement de dividendes : Ratio représentant le pourcentage du résultat de la Banque payé aux actionnaires ordinaires sous forme de dividende et calculé en divisant les dividendes sur actions ordinaires par le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires. Le ratio de versement de dividendes rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Ratio d'efficience : Mesure l'efficience opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficience des activités. Le ratio d'efficience rajusté est calculé de la même manière, en utilisant les charges autres que d'intérêts rajustées et le total des produits.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 : De nature plus permanente, les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les résultats non distribués, les actions privilégiées et les instruments innovateurs. Ce ratio est le quotient des fonds propres de catégorie 1 par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : Principale mesure de la suffisance des fonds propres selon Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio du total des fonds propres : Correspond à la somme des fonds propres nets de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est le quotient du total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

Rendement de l'action : Ratio qui correspond au dividende par action ordinaire pour l'exercice divisé par la moyenne quotidienne du cours de clôture de l'action pendant l'exercice.

Rendement des actifs pondérés en fonction des risques : Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques moyens.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires: Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque consolidée qui correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires et sert à évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour les secteurs d'exploitation correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires d'un secteur d'exploitation donné exprimé en pourcentage de son capital attribué moyen. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO): Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté. Ces deux mesures peuvent être utilisées pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

Rendement total pour les actionnaires : Variation du cours du marché majorée des dividendes versés au cours de l'exercice, exprimée en pourcentage du cours de l'action ordinaire à la clôture de l'exercice antérieur.

Résultat de base par action : Mesure du rendement calculée en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat par action rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Résultat dilué par action : Mesure du rendement calculée en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles. Le résultat dilué par action rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Résultats rajustés : Mesure financière non conforme aux PCGR utilisée par la Banque pour évaluer chacun de ses secteurs et pour mesurer sa performance globale. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent.

Swaps : Contrats qui comportent l'échange de flux d'intérêt à taux fixe contre un taux variable et de monnaies différentes portant sur un notionnel pendant une période donnée.

Taux de croissance annuel composé (TCAC) : Mesure de croissance de la valeur d'un placement établie sur plusieurs périodes, soit depuis le début jusqu'à la fin du placement, en supposant un rendement composé.

Taux d'imposition effectif : Taux et indicateur de rendement correspondant à la charge d'impôt sur le résultat en pourcentage du résultat net avant impôt. Le taux d'imposition effectif rajusté est calculé de la même manière, en utilisant les résultats rajustés.

Taux d'intérêt effectif : Taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes.

Titre adossé à des actifs : Titre dont la valeur et les flux de revenus proviennent d'un ensemble déterminé d'actifs sous-jacents et sont garantis par cet ensemble d'actifs.

Titrisation : Opération par laquelle des actifs financiers, principalement des prêts, sont cédés à des structures qui financent habituellement l'achat de ces prêts en émettant différentes catégories de titres adossés à des actifs.

Uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels): Selon IFRS 9, les critères suivants doivent être satisfaits pour qu'un instrument financier soit classé au coût amorti:

- le modèle économique de l'entité a trait à la gestion des actifs financiers (comme dans le cadre des activités de négociation bancaires), et, par conséquent, un actif est détenu dans l'objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les flux de trésorerie contractuels d'un actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

Valeur à risque (VaR): Mesure utilisée pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée.

Valeur comptable : Valeur à laquelle un actif ou un passif est constaté dans le bilan consolidé

Valeur comptable par action : Mesure calculée en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

		Page	
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière			
Pannort do	l'auditeur indépendant – Normes d'audit généralement reconnues du Canada	3	
		3 7	
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Contrôle interne à l'égard de l'information financière		10	
Napport du	cabillet a experts-complables insert independant – controle interne a regard de i information infanciere		
États financ	ciers consolidés		
Bilan consoli	dé	11	
État du résul	tat consolidé	12	
État du résul	Itat global consolidé	13	
État des vari	ations des capitaux propres consolidé	14	
État des flux	de trésorerie consolidé	15	
Notos dos ó	etats financiers consolidés		
Notes des e	Nature des activités	16	
Note 2	Sommaire des principales méthodes comptables	16	
Note 3	Jugements, estimations et hypothèses comptables importants	28	
Note 4	Modifications de méthodes comptables courantes et futures	32	
Note 5	Évaluations à la juste valeur	34	
Note 6	Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	45	
Note 7	Valeurs mobilières	46	
Note 8	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances	49	
Note 9	Transferts d'actifs financiers	56	
Note 10	Entités structurées	57	
Note 10	Dérivés	60	
Note 11		70	
Note 12	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	70 72	
	Acquisitions et cessions importantes		
Note 14	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	72	
Note 15	Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	74 75	
Note 16	Autres actifs	75 75	
Note 17	Dépôts	75 76	
Note 18	Autres passifs	76 77	
Note 19	Billets et débentures subordonnés	77	
Note 20	Titres de fiducie de capital	77	
Note 21	Capitaux propres	78	
Note 22	Assurance	81	
Note 23	Rémunération fondée sur des actions	84	
Note 24	Avantages du personnel	85	
Note 25	Impôt sur le résultat	91	
Note 26	Résultat par action	93	
Note 27	Provisions, passifs éventuels, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés	93	
Note 28	Transactions entre parties liées	97	
Note 29	Informations sectorielles	98	
Note 30	Produits d'intérêts et charges d'intérêts	101	
Note 31	Risque de crédit	102	
Note 32	Fonds propres réglementaires	103	
Note 33	Gestion des risques	104	
Note 34	Renseignements sur les filiales	105	

résultats financiers États financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de La Banque Toronto-Dominion et de ses filiales (la « Banque ») est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe incluse aux présentes. Les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, de même que les exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possible quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités à l'échelle de la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2021. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque était efficace en date du 31 octobre 2021.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité d'audit qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité d'audit incluent la surveillance du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination de l'auditeur externe.

L'auditeur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité d'audit, procède à un vaste programme d'audits. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle d'auditeurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la Loi sur les banques relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l./s.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2021, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages suivantes des états financiers consolidés. Les auditeurs d'Ernst & Young s.r.l./s.E.N.C.R.L. ont pleinement et librement accès au comité d'audit, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur audit et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.

Bharat B. MasraniPrésident du Groupe et chef de la direction

Kelvin TranPremier vice-président à la direction et chef des finances

Toronto, Canada Le 1^{er} décembre 2021 Intentionnellement laissé en blanc

Intentionnellement laissé en blanc

Intentionnellement laissé en blanc

Intentionnellement laissé en blanc

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et administrateurs de La Banque Toronto-Dominion

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de La Banque Toronto-Dominion (la « TD ») aux 31 octobre 2021 et 2020, de même que des états du résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des états des flux de trésorerie consolidés connexes pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2021, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la TD aux 31 octobre 2021 et 2020, ainsi que des résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices de la période de trois ans close le 31 octobre 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB »), du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la TD en date du 31 octobre 2021, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013), et notre rapport daté du 1^{er} décembre 2021 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la TD. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la TD, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la TD conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit ci-dessous sont des questions relevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été ou doivent être communiquées au comité d'audit et qui 1) se rapportent à des comptes ou des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et 2) requièrent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons des opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

Description de la question

Provision pour pertes sur créances

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de la provision pour pertes sur créances à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 7 et à la note 8 des états financiers consolidés, la TD a eu recours à un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour comptabiliser une provision pour pertes sur créances de 7 255 millions de dollars à son bilan consolidé. Le montant des pertes de crédit attendues correspond à une estimation objective et fondée sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit qui devraient se réaliser dans l'avenir, laquelle est fondée sur la probabilité de défaillance (PD), la perte en cas de défaillance (PCD) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) ou les insuffisances de flux de trésorerie attendus liées à l'actif financier sous-jacent. Les pertes de crédit attendues sont déterminées par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles intégrant la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant correspondant i) aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir; ou ii) aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de la nature prospective des principales hypothèses et de l'interrelation entre les variables importantes ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité une grande part de jugement et la participation de spécialistes. Les principales questions faisant appel au jugement comprennent l'évaluation i) des modèles et méthodes utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues tant pour les 12 mois à venir que pour la durée de la vie; ii) des hypothèses utilisées dans les scénarios de pertes de crédit attendues, y compris les informations prospectives et l'attribution de pondérations probabilistes; iii) de la question de savoir si une augmentation importante du risque de crédit s'est produite; et iv) de la composante qualitative appliquée aux pertes de crédit attendues modélisées en fonction du jugement d'expert en matière de crédit de la direction. La direction a exercé une part importante de jugement pour les aspects mentionnés ci-dessus afin de déterminer l'incidence de la COVID-19 sur la provision pour pertes sur créances. Tout particulièrement, la direction a fait preuve de jugement pour évaluer l'incidence de la COVID-19 sur les pertes de crédit attendues en tenant compte de la migration des notes de crédit de l'emprunteur, les répercussions de la COVID-19 propres à l'industrie et à la région, les initiatives de soutien aux paiements offertes par la TD et les gouvernements et le maintien de la paralysie de l'économie.

Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de l'audit Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la provision pour pertes sur créances. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles sur l'élaboration la validation des modèles et la sélection des données d'entrée appropriées, y compris les prévisions économiques, la détermination des notations de risque-emprunteur autres que de détail, l'intégrité des données utilisées, y compris les contrôles connexes à l'égard des systèmes de technologie de l'information pertinents, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance en ce qui a trait aux résultats modélisés et à l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, l'évaluation de la méthode et des hypothèses utilisées, y compris des déclencheurs d'une augmentation importante du risque de crédit utilisés par la direction, dans les modèles importants ayant servi à estimer les pertes de crédit attendues dans l'ensemble des différents portefeuilles pour déterminer s'ils étaient conformes aux exigences des normes IFRS et des normes sectorielles. Elles ont compris la réexécution des procédures de validation des modèles pour un échantillon de modèles afin d'évaluer si les conclusions de la direction étaient appropriées. Avec l'aide de nos experts en économie, nous avons évalué les modèles, les méthodes et le processus mis en œuvre par la direction pour élaborer les prévisions des variables d'informations prospectives utilisées dans chaque scénario et les pondérations probabilistes appliquées aux scénarios. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons comparé les informations prospectives de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. À partir d'un échantillon, nous avons recalculé, les pertes de crédit attendues afin de vérifier l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues en vérifiant leur concordance avec les documents sources et les systèmes et avons évalué un échantillon des notations de risque-emprunteur autres que de détail de la direction par rapport à la politique en matière de notation des risques de la TD. Avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, nous avons également évalué la méthode et les processus de gouvernance de la direction en fonction de l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit en vérifiant si les montants comptabilisés représentaient la qualité sous-jacente du crédit et les tendances macroéconomiques, y compris l'incidence de la COVID-19. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies relatives aux pertes de crédit attendues.

Description de la question

Évaluation à la juste valeur des dérivés

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de l'évaluation à la juste valeur des dérivés à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 5 des états financiers consolidés, la TD détient des actifs dérivés totalisant 54 427 millions de dollars et des passifs dérivés totalisant 57 122 millions de dollars qui sont comptabilisés à la juste valeur. Parmi ces dérivés, certains découlent de transactions complexes et illiquides et nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui peuvent comprendre des modèles complexes et des données d'entrée non observables, qui font appel aux estimations et au jugement de la direction.

L'audit de l'évaluation de certains dérivés a exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation pour évaluer les modèles complexes et les données d'entrée non observables utilisés, y compris tout rajustement important de valeur. Certaines données d'entrée servant à l'évaluation, comme les volatilités, les corrélations et les écarts de crédit, utilisées pour déterminer la juste valeur peuvent de ne pas être observables. L'évaluation de certains dérivés est sensible à ces données d'entrée, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de l'audit Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction, y compris ceux liés à la technologie, sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la TD. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles à l'égard de la pertinence et l'exactitude des calculs des modèles ayant servi à l'évaluation des dérivés, les contrôles liés à l'évaluation indépendante de la juste valeur par la direction, y compris l'intégrité des données utilisées dans le cadre de l'évaluation, telles que les données d'entrée importantes mentionnées précédemment, les contrôles à l'égard des systèmes de technologie de l'information pertinents et des contrôles sur la revue des rajustements de valeur importants effectués.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, une évaluation des méthodes et des données d'entrée importantes utilisées par la TD. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données d'entrée importantes utilisées pour estimer leur juste valeur, ce qui a signifié obtenir des données d'entrée importantes à partir de sources externes indépendantes. Pour un échantillon des rajustements de valeur, nous avons eu recours aux services de nos spécialistes en évaluation afin d'évaluer la méthode appliquée par rapport à la pratique sectorielle et nous avons réalisé un calcul de ces rajustements. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations relatives fournies à l'évaluation de la juste valeur des dérivés.

Description de la question

Évaluation de la provision pour sinistres impayés

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de la provision pour sinistres impayés à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 22 des états financiers consolidés, la TD a comptabilisé des passifs liés aux assurances de 7 676 millions de dollars à son bilan consolidé. Les passifs liés aux assurances comprennent une provision pour sinistres impayés, laquelle est calculée conformément aux pratiques actuarielles reconnues.

L'audit de la provision pour sinistres impayés a compris l'application de modèles, de méthodes et d'hypothèses qui nécessite une grande part de jugement. La principale hypothèse servant de fondement aux estimations des passifs au titre des demandes d'indemnisation est le montant et l'échéancier liés aux événements assurés survenus, y compris ceux qui n'ont pas encore été déclarés par les assurés. Elle tient également compte des variables comme le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables, les pertes passées, les tendances actuelles en matière de demandes d'indemnisation et les incidences des changements survenus dans les contextes social, économique et juridique sur les sinistres.

Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de l'audit Nous avons évalué l'objectivité, l'indépendance et l'expertise de l'actuaire désigné par la direction. De plus, nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation de la provision pour sinistres impayés. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles liés aux processus de sinistres et aux processus actuariels de la TD, y compris les contrôles entourant l'exhaustivité et l'exactitude des flux de données dans les systèmes d'administration des sinistres ainsi que les contrôles visant la revue globale de la provision pour sinistres impayés effectuée par la direction.

Pour tester l'évaluation des sinistres impayés dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons notamment dû faire appel à nos actuaires afin de calculer de façon indépendante la provision pour sinistres impayés à partir d'un échantillon. Nos actuaires ont, entre autres, évalué l'exactitude des données de la TD en comparant un échantillon des données aux données des systèmes sources et effectué une analyse comparative des hypothèses par rapport aux tendances sectorielles. Nous avons fait appel à nos actuaires afin d'évaluer les méthodes actuarielles et les hypothèses importantes de la TD, y compris en comparant le raisonnement derrière les jugements appliqués par rapport aux pratiques actuarielles reconnues. Nous avons réalisé des tests d'intégrité des données tirées des sinistres survenus, des sinistres payés et des primes gagnées ayant servi à l'estimation de la provision pour sinistres impayés.

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines

Description de la question La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de l'impôt sur le résultat à la note 3 des états financiers consolidés. En tant qu'institution financière exerçant ses activités dans divers territoires, la TD est assujettie à des lois fiscales complexes et en constante évolution. L'incertitude à l'égard d'une position fiscale peut découler du fait que les lois fiscales peuvent prêter à interprétation. La TD exerce une grande part de jugement pour i) déterminer s'il est probable que la TD devra verser un paiement aux autorités fiscales par suite de leur examen de certaines positions fiscales incertaines; et ii) évaluer le montant du passif.

L'audit de la comptabilisation et de l'évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines de la TD a nécessité le recours au jugement et tient compte de l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de l'audit Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines de la TD, y compris les contrôles à l'égard de l'évaluation du fondement technique des positions fiscales et du processus appliqué par la direction pour calculer les provisions pour positions fiscales incertaines.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons évalué le fondement technique des positions fiscales adoptées et le montant comptabilisé à titre de provisions pour positions fiscales incertaines. Pour ce faire, nous avons dû avoir recours à nos connaissances et à notre expérience en matière d'application des lois fiscales par les autorités fiscales compétentes afin d'évaluer les interprétations et l'évaluation des lois fiscales par la TD à l'égard des positions fiscales incertaines. Nous avons évalué l'incidence des constatations issues de la correspondance reçue par la TD des autorités fiscales compétentes ainsi que les avis fiscaux et autres avis de tiers obtenus. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies relatives aux positions fiscales incertaines.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés Experts-comptables autorisés

Nous agissons en tant que seuls auditeurs de la TD depuis 2006. Avant 2006, nous avons agi ou notre société prédécesseure a agi en tant que coauditeurs de concert avec plusieurs autres cabinets depuis 1955.

Toronto, Canada Le 1^{er} décembre 2021

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et administrateurs de La Banque Toronto-Dominion

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque Toronto-Dominion (la « TD ») en date du 31 octobre 2021, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) (les « critères du COSO »). À notre avis, la TD maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2021, selon les critères du COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB »), des bilans consolidés de la TD aux 31 octobre 2021 et 2020, et des états du résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des états des flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2021, ainsi que des notes annexes et notre rapport daté du 1^{er} décembre 2021 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La direction de la TD est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui figure dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la TD sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la TD conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu à tous les égards importants.

Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board. Il comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada Le 1^{er} décembre 2021

États financiers consolidés

BILAN CONSOLIDÉ

Priss, yalaurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Note 5)	ctobre 2020	31 octobre 2021 31 o	(aux dates indiquées et en millions de dollars canadiens)
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques 159 962 1 Prèts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Note 5) 147 590 1 Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 5, 11) 147 590 4 427 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 5, 7) 4 54 4 54 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 5, 7) 4 56 7 9 066 1 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 5, 7) 268 393 2 Valeurs mobilières prises en pension 167 28 1 Prètes (Note 5, 8) 26 393 2 Valeurs mobilières prises en pension 46 38 4 Prètes (Note 5, 8) 26 340 7 Prètes (Note 5, 8) 26 340 1 Prètes (Note 5, 8) 26 340 1 Prètes (Note 5, 8) 26 300 2 Prètes (Note 5, 8) 26 300 2 2 2 1 2 2 2 1 2 2 2 2 2			
Petts valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Note 5) 147 590 147 590 147 590 154 147 590	6 445	5 931 \$	Trésorerie et montants à recevoir de banques
Prêts, valeurs mobilères et autres détenus à des fins de transaction (Note 5) 147 580 1 Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le blais du résultat net (Note 5, 11) 54 427 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le blais du résultat net (Notes 5, 7) 4 564 Actifs financiers à la juste valeur par le blais des autres déféments du résultat global (Note 5) 79 066 1 Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances (Notes 5, 7) 268 939 2 Valeurs mobilières prises en pension 167 284 1 Prêts (Notes 5, 8) 268 340 2 Prêts (Notes 5, 8) 288 440 2 Prêts de consommation et autres prêts aux particuliers 188 64 1 Cartes de crécité 30 37 38 2 Entreprises et gouvernements 240 070 2 Cartes de crécite 30 30 3 Prêts, jodiculoin faite de la provision pour pertes sur prêts (Note 8) (2 30) 2 Prêts, jodiculoin faite de la provision pour pertes sur prêts 22 26 5 7 Divers 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 2	164 149	159 962	
Actifs financiers défenus à des finas autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultan ret (Notes 5, 11) 454 427 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultan ret (Notes 5, 7) 456 427 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultant (Notes 5, 7) 289 33 2 3 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du vates éléments du résultat global (Notes 5, 7) 289 33 2 3 Yaleurs mobilières prises en pension 167 28 34 Prêts (Notes 5, 8) 289 340 2 2 Prêts Al consonmation et autres prêts aux particuliers 289 30 3 30 33 30 33 30 33 30 30 30 30 30 3	170 594	165 893	
Actifs financiers défenus à des finas autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultan ret (Notes 5, 11) 454 427 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultan ret (Notes 5, 7) 456 427 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultant (Notes 5, 7) 289 33 2 3 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du vates éléments du résultat global (Notes 5, 7) 289 33 2 3 Yaleurs mobilières prises en pension 167 28 34 Prêts (Notes 5, 8) 289 340 2 2 Prêts Al consonmation et autres prêts aux particuliers 289 30 3 30 33 30 33 30 33 30 30 30 30 30 3	148 318	147 590	Prêts. valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Note 5)
Derives (Notes 5, 11) 54.45 Actifis financiers als al juste valeur par le biais dur ésultat net (Notes 5, 7) 4 564 Actifis financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Note 5) 295 937 3 Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances (Notes 5, 7) 289 393 2 Prêts (Notes 5, 8) 7968 188 840 2 Prêts (Notes 5, 8) 280 300 2 Prêts (Notes 5, 8) 240 070 3 3 Prêts (As consommation et autres prêts aux particuliers 30 373 3 Enterprése et gouvernements 240 070 3 2 Provision pour pertes sur prêts (Note 8) 63 304 2 7 Prêts, éduction faite de la provision pour pertes sur prêts 68 304 2 7 7 Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts (Note 8) 18 148 8 4	8 548		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le bials du résultat net (Notes 5, 7) 456 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le bials des autres éléments du résultat global (Note 5) 295 03 3 Actifs financiers à la juste valeur par le bials des autres éléments du résultat global (Note 5, 7) 286 93 2 Valeurs mobilières prises en pension 167 28 1 Prêts (Notes 5, 8) 287 830 2 Prêts a la consommation et autres prêts aux particuliers 283 04 2 Carles de crédit 30 73 2 Carles de crédit 30 73 2 Entréprises et gouvernements 420 070 2 Présis déduction faite de la provision pour pertes sur prêts 72 26 22 7 Provision pour pertes sur prêts (Note 8) 72 2 622 7 Présis, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts 72 2 622 7 Présis, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts 18 48 4 Présis, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts (Note 8) 12 22 7 Présis, désuction faite de la provision pour pertes sur prêts (Note 8) 12 12 11 112 11 112 11 112 <td>54 242</td> <td></td> <td></td>	54 242		
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances (Notes 5, 7)	4 739	4 564	
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances (Notes 5, 7) 268 939 2 Véalueurs mobilières prises en pension 167 284 1 Prêts (Notes 5, 8) 2 283 30 2 Prêts a la consommation et autres prêts aux particuliers 188 864 2 2 20 070 2 2 240 070 2 2 240 070 2 2 240 070 2 2 240 070 2 2 240 070 2 2 240 070 2 2 240 070 2 2 240 070 2 2 240 070 2 2 240 070 2 2 240 070 2 2 240 070 2 2 240 070 2 2 240 070 2 2 260 070 2 240 070 2 2 260 070 2 240 070 2 240 070 2 240 070 2 240 070 2 240 070 2 240 070 2 240 070 2 240 070 2 240 070	103 285	79 066	Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Note 5)
Valuers mobilières prises en pension	319 132	295 037	
Préts (Notes 5, 8) 288 340 28 28 28 340 28 28 28 340 28 28 28 48 6 188 864 1 28 86 1 28 86 1 28 86 1 28 86 2 20 70 20 20 70 20 20 70 20 20 7	227 679	268 939	Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances (Notes 5, 7)
Préts (Notes 5, 8) 288 340 28 28 28 340 28 28 28 340 28 28 28 48 6 188 864 1 28 86 1 28 86 1 28 86 1 28 86 2 20 70 20 20 70 20 20 70 20 20 7	169 162		
Préts plat hocariers résidentiels 268 340 2 Crêtés à la consommation et autres préts aux particuliers 30 788 2 Carte de crédit 30 788 30 788 2 Entheprises et gouvernements 420 070 2 7 729 012 7 7 729 012 7 7 921 2 7 7 920 2 7 7 920 2 7 7 920 2 7 7 920 2 7 7 920 2 7 7 920 2 7 7 920 2 7 7 920 2 7 7 920 2 7 7 920 2 7 7 920 2 7 7 920 2 7 9 920 2 9			
Préts à consommation et autres préts aux particuliers 189 84 cartes de rédit 180 73 8 240 070 2 240 070 2 240 070 2 240 070 2 240 070 2 240 070 2 2 250 2 2 2 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	252 219	268 340	
Cartes de crédit 30 738 Intreprises et gouvernements 729 102 7 Provision pour pertes sur prêts (Note 8) 729 012 7 Provision pour pertes sur prêts (Note 8) 722 622 7 Divers 722 622 7 Divers 18 448 8 Particupation dans Schwab (Note 12) 11 112 16 232 Autres immobilisations incorporelles (Note 14) 2 123 17 22 281 Codwill (Note 14) 2 265 18 48 18 48 Carrians, Datiments, matriel et mobilier, et autres actifs amortissables (Note 15) 2 18 2 18 48 Actifs d'impôt différé (Note 25) 2 2 85 18 48 17 179 17 179 Autres actifs (Note 16) 2 2 85 1 17 179 17 179 17 179 17 179 1 17 17	185 460		
Entrepries et gouvernements 240 070 729 012 729	32 334		
Provision pour pertes sur prêts (Note 8)	255 799		
Provision pour pertes sur prêts (Note 8)	725 812		
Prêtis, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts 722 622 7 Divers 8 448 8 8 48 8 8 48 8 8 48 9 1 1 8 9 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	(8 289)		Provision nour nertes sur nrêts (Note 8)
Particulation Particulatio	717 523		
Engagements de clients au titre d'acceptations 18 448 Participation dans Schwab (Note 12) 11 112 Goodwill (Note 14) 16 23 Autres immobilisations incorporelles (Note 14) 2 123 Autres immobilisations incorporelles (Note 14) 2 123 Actrains, bătiments, materiel et mobilier, et autres actifs amortissables (Note 15) 2 265 Montants à recevoir des courtiers et des clients 32 37 Montants à recevoir des courtiers et des clients 178 87 Montants à recevoir des courtiers et des clients 18 887 Total de l'actif 178 87 Total de l'actif 22 891 PASSIF 22 891 Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 5, 17) 22 891 Passifs de titrisation à la juste valeur (Notes 5, 9) 13 505 Passifs funciers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17) 13 505 Passifs (bitrisation à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17) 13 505 Prépôts (Notes 5, 17) 13 505 Passifs (bit (Notes 5, 9) 12 91 Printiques 63 49 Banques 20 917 Entréprès et douv	111 323	1 22 022	
Participation dans Schwab (Note 12) 11 112 Goodwill (Note 14) 16 232 Autres immobilisations incorporelles (Note 14) 2 123 Terrains, bătiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables (Note 15) 9 181 Actifs d'impôt différe (Note 5) 32 357 Montans à recevoir des courtiers et des clients 32 357 Autres actifs (Note 16) 108 897 1 Total de l'actif 108 897 1 PASSIF 22 881 \$ Périvés (Note 15) 22 881 \$ Périvés (Notes 5, 11) 22 881 \$ Passifs de litrisation à la juste valeur (Notes 5, 9) 13 505 \$ Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17) 20 75 06 1 Particuliers 633 488 6 Baques 20 791 4 Entreprises et gouvernements 633 488 6 Brépôts (Notes 5, 17) 42 34 6 Entreprises et gouvernements 63 348 6 Divers 1125 125 1 Divers 12	14 941	40 440	
Goodwill (Note 14) 16 232 Autres immobilisations incorporelles (Note 14) 2 123 Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables (Note 15) 9 181 Actifs d'impôt différé (Note 25) 2 285 Montants à recevoir des courtiers et des clients 32 387 Autres actifs (Note 16) 17 179 Total de l'actif 1728 672 \$ 17 PASSIF 2 2811 \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	12 174		
Autres immobilisations incorporelles (Note 14) 2 123 Terrains, bătiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables (Note 15) 9 181 Actifs d'impôt différe (Note 25) 2 265 Montants à recevoir des courtiers et des clients 32 367 Autres actifs (Note 16) 17 179 Total de l'actif 108 897 1 PASSIF 22 891 \$ Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 5, 17) 22 891 \$ Passifs et trisation à la juste valeur (Notes 5, 9) 13 505 13 505 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17) 13 305 1 Passifs (Notes 5, 17) 21 307 1 1 Passifs (Intrisation à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 19) 13 505 1 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17) 13 505 1 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17) 13 505 1 Passifs (Notes 5, 17) 11 3 308 6 6 1 6 1 6 1 6 1 6	17 148		
Ternain, bătiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables (Note 15) 9 181 Actifs d'impôt différé (Note 25) 2 265 Montants à recevoir des courtiers et des clients 32 357 Autres actifs (Note 16) 17 179 Total de l'actif 1 278 672 1 7 PASSIF 2 891 \$ 7 Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 5, 17) 22 891 \$ 7 Passifs de titrisation à la juste valeur (Notes 5, 9) 13 505 13 505 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17) 20 750 1 Pépôts (Notes 5, 17) 20 750 1 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17) 20 750 1 Pépôts (Notes 5, 17) 20 750 1 Particuliers 63 348 6 Banques 20 917 1 Entreprises et gouvernements 40 917 4 Divers 11 25 125 1 Acceptations 13 448 6 Obligations liées aux valeurs mobilières misses en pension 14 209 1	2 125		· · · ·
Actifs d'impôt différ (Note 25) 2 265 Montants à recevoir des coufiers et des clients 32 357 Autres actifs (Note 16) 17 179 Total de l'actif 108 897 1 PASSIF 22 891 \$ Dérivés (Notes 5, 17) 22 891 \$ Passifs de litrisation à la juste valeur (Notes 5, 9) 13 305 1 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17) 27 00 1 Passifs (Notes 5, 17) 27 00 1 Particuliers 63 348 6 Banques 20 917 1 Entreprises et gouvernements 20 917 4 Divers 11 25 125 11 Acceptations 18 448 4 Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5) 42 344 Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5) 12 23 Passifs de titrisation au coût amorti (Notes 5, 9) 15 262 Montants à payer aux courtiers et aux clients 28 33 Passifs liée aux assurances (Note 22) 7 676 Autres passifs	10 136		
Montants à recevoir des courtiers et des clients 32 357 Autre actifs (Note 16) 17 17 179 Total de l'actif 1728 672 \$ 17 PASSIF Tobépois détenus à des fins de transaction (Notes 5, 17) 22 891 \$ 12 891	2 444		
Autres actifs (Note 16) 17 179 Total de l'actif 108 897 1 PASSIF PASSIF Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 5, 17) 22 891 \$ Dérivés (Notes 5, 11) 57 122 Passifs de titrisation à la juste valeur (Notes 5, 9) 13 505 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17) 13 988 Passifs (Notes 5, 17) 13 988 6 Particuliers 633 498 6 633 498 6 6 634 498 6 6 634 498 6 6 634 498 6 7 6 7 7 7 7 7<	33 951		• • •
Total de l'actif	18 856		
Total de l'actif 1 728 672 \$ 1.72 PASSIF Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 5, 17) 22 891 \$ 5.7122 Passifs de titrisation à la juste valeur (Notes 5, 9) 13 505 13 505 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17) 207 506 1 Dépôts (Notes 5, 17) 207 506 1 Particuliers 633 498 6 Banques 20 917 4 Entreprises et gouvernements 470 710 4 Divers 1 125 125 1 1 Acceptations 18 448 0 Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5) 42 384 0 Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5) 18 448 0 Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5) 28 993 1 Passifs de titrisation au coût amorti (Notes 5, 9) 15 262 1 Montants à payer aux courtiers et aux clients 28 993 2 Passifs liés aux assurances (Note 22) 7 676 Autres passifs (Note 18) <	111 775		Autres actins (Note 10)
PASSIF Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 5, 17) 22 891 \$ Dérivés (Notes 5, 11) 57 122 Passifs de titrisation à la juste valeur (Notes 5, 9) 13 505 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17) 113 988 Dépôts (Notes 5, 17) 207 506 1 Particuliers 633 498 6 Banques 20 917 1 Entreprises et gouvernements 470 710 4 Divers 470 710 4 Acceptations 18 448 1 Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5) 42 384 1 Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension 14 4 097 1 Passifs de titrisation au coût amorti (Notes 5, 9) 15 262 1 Montants à payer aux courtiers et aux clients 28 993 1 Passifs liées aux assurances (Note 22) 7 676 1 Autres passifs (Note 18) 28 4993 3 Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) 11 230 Total du passif 1628 854 16 CAPITAUX PROPRES			Total de l'actif
Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 5, 17) 22 891 Dérivés (Notes 5, 11) 57 122 Passifs de titrisation à la juste valeur (Notes 5, 9) 13 505 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17) 113 988 Dépôts (Notes 5, 17) 700 Particuliers 633 498 6 Banques 20 917 4 Entreprises et gouvernements 470 710 4 Divers 18 448 0 Acceptations 18 448 0 Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5) 42 384 Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension 14 4097 1 Passifs de titrisation au coût amorti (Notes 5, 9) 15 262 1 Montants à payer aux courtiers et aux clients 28 993 2 Passifs liés aux assurances (Note 22) 7 676 2 Autres passifs (Note 18) 28 193 3 Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) 11 230 1 Total du passif 1628 854 1 6 CAPITAUX PROPRES	1 715 865	1720 672 \$	
Dérivés (Notes 5, 11) 57 122 Passifs de titrisation à la juste valeur (Notes 5, 9) 13 505 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17) 207 506 1 Dépôts (Notes 5, 17) 833 498 6 Particuliers 633 498 6 Banques 20 917 1 Entreprises et gouvernements 470 710 4 Divers Acceptations 18 448 Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5) 18 448 Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension 14 4097 1 Passifs de titrisation au coût amort (Notes 5, 9) 15 262 1 Montants à payer aux courtiers et aux clients 28 93 2 Passifs liés aux assurances (Note 22) 7 676 2 Autres passifs (Note 18) 28 133 3 Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) 11 230 1 Total du passif 1 628 854 1 6 6 CAPITAUX PROPRES 1 628 854 1 6	40.4==		
Passifs de titrisation à la juste valeur (Notes 5, 9) 13 505 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17) 207 506 1 Dépôts (Notes 5, 17) Particuliers 633 498 6 Banques 20 917 4 Entreprises et gouvernements 470 710 4 Divers Acceptations 18 448 6 Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5) 42 384 6 Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension 144 097 1 Passifs de titrisation au coût amorti (Notes 5, 9) 15 262 9 Montants à payer aux courtiers et aux clients 28 993 2 Passifs liés aux assurances (Note 22) 7 676 2 Autres passifs (Note 18) 28 133 3 Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) 11 230 1 Total du passif 1 628 854 1 6 CAPITAUX PROPRES	19 177		
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17) 113 988 Dépôts (Notes 5, 17) 7 Particuliers 633 498 6 Banques 20 917 4 Entreprises et gouvernements 470 710 4 Divers 42 125 125 1 1 Acceptations 18 448 0 Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5) 42 384 0 Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension 14 097 1 Passifs de titrisation au coût amorti (Notes 5, 9) 15 262 9 Montants à payer aux courtiers et aux clients 28 993 9 Passifs liés aux assurances (Note 22) 7 676 2 Autres passifs (Note 18) 28 193 3 Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) 11 230 1 Total du passif 1628 854 1 6 CAPITAUX PROPRES	53 203		
Dépôts (Notes 5, 17) Particuliers 633 498 6 6 Banques 20 917 4 470 710 4 4 Entreprises et gouvernements 1 125 125 1 1 1 Divers Acceptations 18 448 Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5) 42 384 Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension 144 097 1 Passifs de titrisation au coût amorti (Notes 5, 9) 15 262 Montants à payer aux courtiers et aux clients 28 993 Passifs liée aux assurances (Note 22) 7 676 Autres passifs (Note 18) 28 133 28 493 3 28 4993 3 3 Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) 11 230 10tal du passif 1 1230 11 230 11	13 718		
Dépôts (Notes 5, 17) Particuliers 633 498 6 Banques 20 917 4 Entreprises et gouvernements 470 710 4 1 125 125 1 1 Divers Acceptations 18 448 Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5) 42 384 Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension 144 097 1 Passifs de titrisation au coût amorti (Notes 5, 9) 15 262 Montants à payer aux courtiers et aux clients 28 993 Passifs liés aux assurances (Note 22) 7 676 Autres passifs (Note 18) 28 133 Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) 11 230 Total du passif 1 628 854 1 6 CAPITAUX PROPRES	59 665		Passis financiers designes a la juste valeur par le biais du resultat net (Notes 5, 17)
Particuliers 633 498 Banques 6 Entreprises et gouvernements 20 917 470 710 470 710 470 710 470 710 470 710 470 710 510 710 710 710 710 710 710 710 710 710 7	145 763	207 506	T A D D D D
Banques 20 917 Entreprises et gouvernements 470 710 4 Divers Acceptations 18 448 8 Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5) 42 384 9 Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension 144 097 1 Passifs de titrisation au coût amorti (Notes 5, 9) 15 262 1 Montants à payer aux courtiers et aux clients 28 993 2 Passifs liée aux assurances (Note 22) 7 676 2 Autres passifs (Note 18) 28 133 3 Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) 11 230 1 Total du passif 1628 854 16 CAPITAUX PROPRES	005 000	202 402	
Entreprises et gouvernements 470 710 4 Divers 1 125 125 1 1 Acceptations 18 448 Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5) 42 384 Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension 144 097 1 Passifs de titrisation au coût amorti (Notes 5, 9) 15 262 Montants à payer aux courtiers et aux clients 28 993 Passifs liés aux assurances (Note 22) 7 676 Autres passifs (Note 18) 28 4993 3 Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) 11 230 Total du passif 1 628 854 1 6 CAPITAUX PROPRES	625 200		
Divers	28 969		·
Divers Acceptations 18 448 Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5) 42 384 Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension 144 097 1 Passifs de titrisation au coût amorti (Notes 5, 9) 15 262 1 Montants à payer aux courtiers et aux clients 28 993 28 993 Passifs liés aux assurances (Note 22) 7 676 24 993 3 Autres passifs (Note 18) 28 4 993 3 Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) 11 230 1 Total du passif 1 628 854 1 6 CAPITAUX PROPRES 1 628 854 1 6	481 164		Entreprises et gouvernements
Acceptations 18 448 Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5) 42 384 Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension 144 097 1 Passifs de titrisation au coût amorti (Notes 5, 9) 15 262 1 Montants à payer aux courtiers et aux clients 28 993 28 993 Passifs liés aux assurances (Note 22) 7 676 4 Autres passifs (Note 18) 28 133 Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) 11 230 Total du passif 1 628 854 1 6 CAPITAUX PROPRES	1 135 333	1 125 125	
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5) 42 384 Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension 144 097 1 Passifs de titrisation au coût amorti (Notes 5, 9) 15 262 Montants à payer aux courtiers et aux clients 28 993 Passifs liées aux assurances (Note 22) 7 676 Autres passifs (Note 18) 28 133 Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) 11 230 Total du passif 1 628 854 1 6 CAPITAUX PROPRES			
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension 144 097 1 Passifs de titrisation au coût amorti (Notes 5, 9) 15 262 Montants à payer aux courtiers et aux clients 28 993 Passifs liées aux assurances (Note 22) 7 676 Autres passifs (Note 18) 28 133 Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) 11 230 Total du passif 1 628 854 1 6 CAPITAUX PROPRES	14 941		·
Passifs de titrisation au coût amorti (Notes 5, 9) 15 262 Montants à payer aux courtiers et aux clients 28 993 Passifs liés aux assurances (Note 22) 7 676 Autres passifs (Note 18) 28 133 Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) 11 230 Total du passif 1 628 854 1 6 CAPITAUX PROPRES	34 999		
Montants à payer aux courtiers et aux clients 28 993 Passifs liés aux assurances (Note 22) 7 676 Autres passifs (Note 18) 28 193 Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) 11 230 Total du passif 1 628 854 1 6 CAPITAUX PROPRES	188 876		
Passifs liés aux assurances (Note 22) 7 676 Autres passifs (Note 18) 28 133 Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) 11 230 Total du passif 1 628 854 1 6 CAPITAUX PROPRES 1 628 854 1 6	15 768		
Autres passifs (Note 18) 28 133 Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) 11 230 Total du passif 1 628 854 1 6 CAPITAUX PROPRES 1 628 854 1 6	35 143		
Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) 11 230 Total du passif 1 628 854 1 6 CAPITAUX PROPRES 1 628 854 1 6	7 590		· · · · ·
Billets et débentures subordonnés (Notes 5, 19) Total du passif CAPITAUX PROPRES 11 230 1 628 854 1 6	30 476		Autres passifs (Note 18)
Total du passif CAPITAUX PROPRES	327 793		
CAPITAUX PROPRES	11 477		
	1 620 366	1 628 854	Total du passif
			CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres attribuables aux actionnaires			Capitaux propres attribuables aux actionnaires
Actions ordinaires (Note 21) 23 066	22 487	23 066	Actions ordinaires (Note 21)
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (Note 21) 5 700	5 650	5 700	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (Note 21)
Actions propres – actions ordinaires (Note 21) (152)	(37)	(152)	
Actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (Note 21) (10)	(4)	(10)	Actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (Note 21)
Surplus d'apport 173	121	173	
Résultats non distribués 63 944	53 845	63 944	Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat global 7 097	13 437	7 097	Cumul des autres éléments du résultat global
Total des capitaux propres 99 818	95 499	99 818	Total des capitaux propres
Total du passif et des capitaux propres 1728 672 \$ 17	1 715 865	1 728 672 \$	Total du passif et des capitaux propres

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Bharat B. MasraniPrésident du Groupe et chef de la direction

Alan N. MacGibbon Président, comité d'audit

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Pour les ex	xercices clos les	31 octobre
	2021	2020	2019
Produits d'intérêts1 (Note 30)			
Prêts	23 959 \$	28 337 \$	31 870
/aleurs mobilières			
Intérêts	3 721	5 432	7 844
Dividendes	1 594	1 714	1 547
Dépôts auprès de banques	307	350	683
	29 581	35 833	41 944
Charges d'intérêts (Note 30)			
Dépôts	3 742	8 447	13 732
Passifs de titrisation	343	379	522
Billets et débentures subordonnés	374	426	395
Divers	991	2 084	3 474
	5 450	11 336	18 123
Produits d'intérêts nets	24 131	24 497	23 821
Produits autres que d'intérêts			
Services de placement et de valeurs mobilières	6 179	5 341	4 872
Commissions sur crédit	1 453	1 400	1 289
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières (Note 7)	14	40	78
Produits (pertes) de négociation	313	1 404	1 047
Produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais	0.0	1 404	1 047
du résultat net	228	14	121
Produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(401)	55	
rais de service	2 655	2 593	2 885
Services de cartes	2 435	2 154	2 465
Produits d'assurance (Note 22)	4 877	4 565	4 282
Autres produits (pertes) (Note 12)	809	1 583	197
autres produits (pertes) (Note 12)	18 562	19 149	17 244
Fotal des produits	42 693	43 646	41 065
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances (Note 8)	(224)	7 242	3 029
ndemnisations d'assurance et charges connexes (Note 22)	2 707	2 886	2 787
Charges autres que d'intérêts	2 101	2 000	2101
Salaires et avantages du personnel	12 378	11 893	11 256
Charges d'occupation des locaux, amortissement compris	1 882	1 990	1 835
	1 694	1 634	1 481
Charges liées à la technologie, au matériel et au mobilier, amortissement compris	706		
Amortissement des autres immobilisations incorporelles		817	800
Communication et marketing	1 203	1 187	1 202
Frais (recouvrement de frais) de restructuration	47	(16)	175
Frais liés aux activités de courtage et honoraires de sous-conseiller	427	362	336
Services professionnels, services-conseils et services externes	1 620	1 451	1 666
Divers	3 119	2 286	3 269
Dán that a continua da conte de contenta de contenta de la contenta de la contenta de la Cabronhat	23 076	21 604	22 020
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade	17 134	11 914	13 229
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (Note 25)	3 621	1 152	2 735
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade (Note 12)	785	1 133	1 192
Résultat net	14 298	11 895	11 686
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	249	267	252
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans	243	201	232
des filiales	14 049 \$	11 628 \$	11 434
Attribuable aux :	-		
Actionnaires ordinaires	14 049 \$	11 628 \$	11 416
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	-	18
Résultat par action (en dollars canadiens) (Note 26)			
	7,73 \$	6,43 \$	6,26
De base			
De base Dilué	7,72	6,43	6,25

¹ Comprennent des produits d'intérêts de 26 217 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (32 476 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020; 34 828 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019) qui ont été calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ¹

(en millions de dollars canadiens)	Pour les e	xercices clos les	31 octobre
	2021	2020	2019
Résultat net	14 298 \$	11 895 \$	11 686 \$
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat			
Éléments qui seront reclassés par la suite dans le résultat net Variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Variation des profits latents (pertes latentes)	25	257	73
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets)	(59)	(6)	(31)
Variations de la provision pour pertes sur créances comptabilisées en résultat	` 1	2	(1)
	(33)	253	41
Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture			
Profits latents (pertes latentes)	(6 082)	855	(165)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets)	-	(1 531)	_
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures	1 955	(291)	132
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures	-	1 531	_
	(4 127)	564	(33)
Variation nette des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Variation des profits (pertes)	(2 411)	3 565	3 459
Reclassement en résultat de pertes (profits)	515	(1 236)	517
	(1 896)	2 329	3 976
Quote-part des autres éléments du résultat global de la participation dans Schwab et TD Ameritrade	(768)	(27)	39
Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le résultat net			
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	1 787	(390)	(921)
Variation des profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Profits (pertes) découlant des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre des passifs financiers	433	(212)	(95)
rionis (peries) decourant des variations de la juste valeur attribuables au risque de credit propre des passis infanders désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	51	(51)	14
¥ ,	2 271	(653)	(1 002)
Total des autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat	(4 553)	2 466	3 021
Total du résultat global, après impôt sur le résultat	9 745 \$	14 361 \$	14 707 \$
Attribuable aux :	•	<u> </u>	
Actionnaires ordinaires	9 496 \$	14 094 \$	14 437 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	249	267	252
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	<u> </u>		18

¹ Les montants sont présentés déduction faite des charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat figurant dans le tableau ci-après.

Charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat associés aux éléments de l'état du résultat global consolidé

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exe	rcices clos les 3	es 31 octobre	
_	2021	2020	2019	
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais			_	
des autres éléments du résultat global	2 \$	78 \$	21 \$	
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux actifs financiers à la juste valeur				
par le biais des autres éléments du résultat global	16	1	(1)	
Variations de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers à la juste valeur par le biais				
des autres éléments du résultat global comptabilisées en résultat	-	1	_	
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger	693	(102)	48	
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des investissements dans				
des établissements à l'étranger	-	(545)	_	
Variation des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(761)	947	1 235	
Moins le reclassement en résultat de pertes (profits) sur les couvertures de flux de trésorerie	(92)	121	(157)	
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	635	(140)	(324)	
Variation des profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les titres de capitaux propres désignés à la				
juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	154	(78)	(35)	
Profits (pertes) découlant des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre des passifs				
financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	18	(18)	4	
Total de l'impôt sur le résultat	817 \$	1 111 \$	1 107 \$	

Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

(en millions de dollars canadiens)		es exercices clos les	
	2021	2020	2019
Actions ordinaires (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	22 487 \$	21 713 \$	21 221
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	165	79	124
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	414	838	357 366
Actions émises dans le cadre d'acquisitions Rachat d'actions aux fins d'annulation et autres	_	(143)	(355)
Solde à la fin de l'exercice	23 066	22 487	21 713
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (Note 21)	23 000	22 401	21713
Actions privilegieses et autres instruments de capitaux propres (Note 21) Solde au début de l'exercice	5 650	5 800	5 000
Solide ad debut de l'exercite	1 750	3 800	800
Emission d'actions et d'autres instruments de capitaux propres Rachat d'actions et d'autres instruments de capitaux propres	(1 700)	(150)	-
Solde à la fin de l'exercice	5 700	5 650	5 800
Actions propres – actions ordinaires (Note 21)	0 100	3 030	3 000
Solide au début de l'exercice	(37)	(41)	(144)
Achat d'actions	(10 859)	(8 752)	(9 782)
Vente d'actions	10 744	8 756	9 885
Solde à la fin de l'exercice	(152)	(37)	(41)
Actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (Note 21)	(/	(5.7	(/
Solde au début de l'exercice	(4)	(6)	(7)
Achat d'actions et d'autres instruments de capitaux propres	(205)	(122)	(151)
Vente d'actions et d'autres instruments de capitaux propres	199	124	152
Solde à la fin de l'exercice	(10)	(4)	(6)
Surplus d'apport	\·-/	V·/	\-/
Solde au début de l'exercice	121	157	193
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions propres	-	(31)	(22)
Émission d'options sur actions, déduction faite des options exercées	6	_	(8)
Divers	46	(5)	(6)
Solde à la fin de l'exercice	173	121	157
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice	53 845	49 497	46 145
Incidence de l'adoption d'IFRS 16, Contrats de location	s. o. ¹	(553)	s. o.
Incidence de l'adoption d'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	s. o.	s. o.	(41)
Résultat net attribuable aux porteurs d'instruments de capitaux propres	14 298	11 895	11 668
Dividendes sur actions ordinaires	(5 741)	(5 614)	(5 262)
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(249)	(267)	(252)
Prime nette sur le rachat d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	(1)	(710)	(1 880)
Frais liés à l'émission d'actions et d'autres instruments de capitaux propres	(5)	-	(9)
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	1 787	(390)	(921)
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais			
des autres éléments du résultat global	10	(13)	49
Solde à la fin de l'exercice	63 944	53 845	49 497
Cumul des autres éléments du résultat global Profit net latent (perte nette latente) sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais			
rroin net ratemt, ipente neute tatemer, sur les acurs imaniciers a la juste valeur par le trials des autres éléments du résultat global :			
Solde au début de l'exercice	543	290	249
Autres éléments du résultat global	(34)	251	42
Provision pour pertes sur créances	1	2	(1)
Solde à la fin de l'exercice	510	543	290
Profit net latent (perte nette latente) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur			
par le biais des autres éléments du résultat global :			
Solde au début de l'exercice	(252)	(40)	55
Autres éléments du résultat global	443	(225)	(46)
Reclassement de la perte (du profit) dans les résultats non distribués	(10)	13	(49)
Solde à la fin de l'exercice	181	(252)	(40)
Profit (perte) découlant des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur			
par le biais du résultat net :	(27)	4.4	
Solde au début de l'exercice Autres éléments du résultat global	(37)	14	- 14
Autres éléments du résultat global Solde à la fin de l'exercice	51 14	(51)	14 14
Profit net latent (perte nette latente) de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger,	14	(37)	14
Proir net latent (perte nette latente) de change sur les investissements dans des établissements à l'etranger, déduction faite des activités de couverture :			
Solde au début de l'exercice	9 357	8 793	8 826
Autres éléments du résultat global	(4 127)	564	(33)
Solde à la fin de l'exercice	5 230	9 357	8 793
Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :	3 200	0 001	0.700
Solde au début de l'exercice	3 826	1 497	(2 479)
Autres éléments du résultat global	(1 896)	2 329	3 976
Nolde à la fin de l'exercice	1 930	3 826	1 497
Quote-part du cumul des autres éléments du résultat global de la participation dans Schwab et TD Ameritrade	(768)	-	27
Total du cumul des autres éléments du résultat global	7 097	13 437	10 581
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	99 818	95 499	87 701
	33 0 10	JJ 433	01 101
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales			993
Solde au début de l'exercice Récultat pat attribuable aux participations pe deposat pas le contrôle dans des filiales.	-	_	993 18
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	_	
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales Divers	-	_	(1 000) (11)
			(11)
Solde à la fin de l'exercice Total des capitaux propres	99 818 \$	95 499 \$	87 701 \$
	44 X1X 3	92 499 X	07 701 \$

¹ Sans objet.

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en millions de dollars canadiens)		les exercices clos	
	2021	2020	2019
Flux de trésorerie des activités d'exploitation			
Résultat net	14 298 \$	11 895	\$ 11 686
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation	(224)	7 242	3 029
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances (Note 8)	(224) 1 360	1 324	605
Amortissement (Note 15)		817	800
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	706		
Pertes nettes (profits nets) sur les valeurs mobilières (Note 7)	(14)	(40)	(78)
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade (Note 12)	(785)	(1 133)	(1 192
Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade (Note 12)	-	(1 491)	- (00
Impôt différé (Note 25)	258	(1 065)	(33)
/ariations des actifs et passifs d'exploitation	(000)	(400)	(00
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 16, 18)	(288)	(108)	(26)
Valeurs mobilières mises en pension	(44 779)	63 020	32 467
Valeurs mobilières prises en pension	1 878	(3 227)	(38 556)
Valeurs mobilières vendues à découvert	7 030	5 343	(9 822
Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction	1 177	(2 318)	(18 103
Prêts, déduction faite de la titrisation et des ventes	(3 660)	(39 641)	(41 693)
Dépôts	(6 494)	240 648	(52 281)
Dérivés	3 734	(2 196)	9 883
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	(842)	(2 045)	(2 397)
Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	54 498	(46 165)	104 693
Passifs de titrisation	(719)	2 342	(157)
Impôt exigible	239	280	(771)
Montants à recevoir des courtiers et des clients ou à payer à ceux-ci	(4 592)	(1 979)	1 726
Divers, y compris les (profits latents) pertes latentes de change	27 348	(1 896)	1 050
lux de trésorerie nets des activités d'exploitation	50 129	229 607	830
lux de trésorerie des activités de financement			
mission de billets et débentures subordonnés (Note 19)	_	3 000	1 749
Rachat de billets et débentures subordonnés	(7)	(2 530)	24
mission d'actions ordinaires, montant net	145	68	105
Emission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	1 745	_	791
Rachat d'actions ordinaires (Note 21)	-	(847)	(2 235
Rachat d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres (Note 21)	(700)	(156)	-
/ente d'actions propres et d'autres instruments de capitaux propres	10 943	8 849	10 015
Achat d'actions propres et d'autres instruments de capitaux propres (Note 21)	(11 064)	(8 874)	(9 933)
Dividendes versés sur les actions et distributions versées sur les autres instruments de capitaux propres	(5 555)	(3 660)	(5 157
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	_	(1 000)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	_	_	(11)
Remboursement des obligations locatives ¹	(543)	(596)	S. O.
Flux de trésorerie nets des activités de financement	(5 036)	(4 746)	(5 652)
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(729)	(138 266)	5 169
Activités relatives aux actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Achats	(21 056)	(50 569)	(24 898)
Produit tiré des échéances	33 541	49 684	37 835
Produit tiré des ventes	5 363	11 005	10 158
ctivités relatives aux titres de créance au coût amorti			
Achats	(153 896)	(146 703)	(51 202)
Produit tiré des échéances	92 131	51 400	28 392
Produit tiré des ventes	2 365	1 391	1 418
Achats nets de terrains, de bâtiments, de matériel et mobilier, d'autres actifs amortissables et d'autres			
immobilisations incorporelles	(1 129)	(1 261)	(1 385
résorerie nette acquise (payée) dans le cadre de dessaisissements et d'acquisitions (Note 13)	(1 858)		(540
lux de trésorerie nets des activités d'investissement	(45 268)	(223 319)	4 947
ncidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	(339)	40	3
ugmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques	(514)	1 582	128
résorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	6 445	4 863	4 735
résorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice	5 931 \$	6 445	\$ 4 863
nformations supplémentaires sur les flux de trésorerie des activités d'exploitation			
Nontant d'impôt sur le résultat payé (recouvré) au cours de l'exercice	4 071 \$		
nontant des intérêts payés au cours de l'exercice	5 878	11 587	18 013
nontant des intérêts reçus au cours de l'exercice	28 127	34 262	40 261
Montant des dividendes reçus au cours de l'exercice	1 614	1 675	1 583

Avant l'adoption d'IFRS 16, les paiements sur les obligations au titre de contrats de location-financement étaient inclus dans les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation.

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

NOTE 1 : NATURE DES ACTIVITÉS

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques*. Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par la *Loi sur les banques*. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). La Banque est issue de la fusion, le 1^{er} février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans trois secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ci-joints dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés à l'aide des méthodes comptables décrites aux notes 2 et 4. Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction exerce son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses et à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés ci-joints de la Banque ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une recommandation du comité d'audit, le 1er décembre 2021.

Certaines informations sont présentées dans les passages ombragés de la section « Gestion des risques » du rapport de gestion de 2021 ci-joint, comme le permettent les IFRS, et font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTE 2 : SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales, dont certaines entités structurées que la Banque contrôle.

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits latents et pertes latentes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

Filiales

Les filiales sont des sociétés ou d'autres entités juridiques contrôlées par la Banque, généralement parce qu'elle détient directement plus de la moitié des droits de vote de ces entités. Le contrôle des filiales est fondé sur l'exercice du pouvoir par la détention de droits de vote qui correspond généralement à l'exposition aux risques et aux rendements (désigné collectivement comme les « rendements variables ») de filiales absorbés par la Banque du fait de la détention de ces droits de vote. Par conséquent, la Banque contrôle et consolide les filiales lorsqu'elle détient la majorité des droits de vote de la filiale, à moins d'indications qu'un autre investisseur dispose du contrôle sur la filiale. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour apprécier si la Banque contrôle une entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et le sont jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

La Banque peut consolider certaines filiales lorsqu'elle détient la moitié ou moins des droits de vote. La plupart de ces filiales sont des entités structurées comme il est décrit à la rubrique ci-dessous.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Les entités structurées peuvent prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité morale. Elles sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités de l'entité. Généralement, les entités structurées sont contrôlées autrement que par la détention directe par la Banque de plus de la moitié des droits de vote de ces entités, puisque la détention des droits de vote peut ne pas correspondre à l'exposition aux rendements variables absorbés de l'entité. Par conséquent, les entités structurées sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que la Banque contrôle l'entité structurée. Pour déterminer si elle doit consolider une entité structurée, la Banque évalue trois critères importants afin de conclure si, dans les faits :

- elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité structurée ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité;
- elle est exposée à une forte proportion des rendements variables liés à l'entité;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La politique de la Banque est de tenir compte de l'incidence de tous les changements importants de circonstances sur la consolidation, surtout les suivants :

- · Modifications substantielles des droits de propriété, comme l'acquisition ou la cession de participations non négligeables dans une entité
- Modifications des accords contractuels ou des arrangements relatifs à la gouvernance inhérents à une entité
- Activités qui s'ajoutent à la structure, telles que l'octroi d'une facilité de trésorerie autrement qu'en vertu des modalités initiales ou la conclusion d'une transaction qui n'avait pas été envisagée initialement
- Modifications apportées à la structure de financement d'une entité

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont des entreprises associées et les entités sur lesquelles la Banque exerce un contrôle conjoint sont des coentreprises. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et d'exploitation de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces entités. La Banque présume exercer une influence notable lorsqu'elle détient entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité. L'influence notable pourrait aussi exister lorsque la Banque détient moins de 20 % des droits de vote, mais qu'elle a une influence sur les processus d'élaboration de politiques financières et d'exploitation par l'entremise d'une représentation au sein du conseil d'administration et d'accords commerciaux importants. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont portées au bilan consolidé initialement au coût, puis leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Banque dans le résultat net de l'entreprise associée ou de la coentreprise, les opérations portant sur les capitaux propres, y compris la réception de dividendes, et les moins-values afin de tenir compte de toute dépréciation de ces entreprises. Les augmentations et les diminutions, ainsi que les profits et pertes réalisés à la cession, sont présentés dans l'état du résultat consolidé. La valeur comptable des participations comprend également la quote-part de la Banque des autres éléments du résultat global de l'entreprise détenue, laquelle est présentée dans la section pertinente de l'état du résultat global consolidé.

À la date du bilan, la Banque détermine s'il existe une indication objective d'une dépréciation de la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise. La Banque calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre sa juste valeur ou sa valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé, et sa valeur comptable.

Participations ne donnant pas le contrôle

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions d'une entité consolidée, la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé parmi les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales présentées dans le total des capitaux propres, mais séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque. Le résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, après impôt, est présenté sous un poste distinct dans l'état du résultat consolidé.

TRÉSORERIE ET MONTANTS À RECEVOIR DE BANQUES

La trésorerie et les montants à recevoir de banques se composent de trésorerie et de montants à recevoir de banques qui sont émis par des institutions financières de première qualité. Ces montants sont remboursables à vue ou ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont comptabilisés au montant qui représente le montant de contrepartie auquel la Banque s'attend à avoir droit en échange de la prestation des services au client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers. La Banque comptabilise les produits lorsqu'elle transfère le contrôle du bien ou du service fourni au client à un moment précis ou progressivement. L'exercice de jugement est requis pour déterminer à quel moment les obligations de prestation sont remplies. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

La Banque identifie les contrats conclus avec des clients qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 et qui créent des droits et des obligations exécutoires. La Banque détermine les obligations de prestation en fonction des services distincts promis aux clients aux termes du contrat. Les contrats de la Banque ont en général une durée qui ne dépasse pas un an et constituent une seule obligation de prestation. Les obligations de prestation représentent généralement les services à fournir.

Pour chaque contrat, la Banque détermine le prix de transaction, en outre en estimant la contrepartie variable et en appréciant si une limitation s'applique au prix. La contrepartie variable est incluse dans le prix de transaction dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative au montant de contrepartie variable ne donnera pas lieu à un rajustement à la baisse important des produits comptabilisés. Par conséquent, une limitation s'applique à l'estimation de la contrepartie variable jusqu'à la fin de la période de facturation. Comme l'incertitude est généralement levée à la fin de la période de présentation de l'information financière, aucun jugement important n'est exercé pour la comptabilisation de la contrepartie variable dans les produits.

La réception du paiement des clients par la Banque survient habituellement lorsque la Banque a rempli ses obligations de prestation ou peu après qu'elle les a remplies. Par conséquent, la Banque n'a comptabilisé aucun actif sur contrat important (créances non facturées) ou passif sur contrat important (produits différés). De plus, aucune composante financement importante n'est associée à la contrepartie à payer à la Banque.

Lorsqu'un tiers intervient dans le transfert de services au client, une appréciation est réalisée afin de déterminer si la Banque agit pour son propre compte, ce qui entraîne la présentation des produits au montant brut, ou comme mandataire, ce qui entraîne la présentation des produits au montant net. La Banque agit pour son propre compte lorsqu'elle contrôle les services spécifiés dans le contrat avant qu'ils ne soient fournis au client. La Banque exerce un contrôle lorsque la responsabilité première de transférer les services au client lui incombe ou lorsqu'elle dispose d'une latitude pour fixer le prix des services, ou les deux.

Services de placement et de valeurs mobilières

Les produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les honoraires de services de placements bancaires. La Banque comptabilise les honoraires d'administration et de gestion d'actifs selon l'écoulement du temps, afin de refléter la manière dont sont rendus les services de gestion de placements et services connexes au fil du temps. Les honoraires sont principalement calculés à partir de la moyenne des actifs gérés quotidiens ou des actifs administrés quotidiens, ou en fonction des actifs gérés ou administrés à une date donnée, dépendamment du mandat de placement.

Les commissions englobent les commissions de courtage, de suivi et de vente. Les commissions de vente et de courtage sont habituellement comptabilisées au moment où la transaction est exécutée. Les commissions de suivi sont comptabilisées progressivement et sont généralement déterminées en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds au cours d'une période donnée.

Les honoraires de services de placements bancaires comprennent les honoraires de services-conseils et les honoraires de prise ferme, et sont habituellement comptabilisés au moment de la conclusion fructueuse des transactions.

Commissions sur crédit

Les commissions sur crédit comprennent les commissions de liquidité, les commissions de restructuration, les commissions de lettres de crédit et les commissions de syndication de prêts. Les commissions de liquidité, de restructuration et de lettres de crédit sont comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les commissions de syndication de prêts sont habituellement comptabilisées au moment de la conclusion du placement.

Frais de service

Les produits tirés des frais de service sont gagnés sur les comptes de dépôt de particuliers et d'entreprises et comprennent les frais de compte et les frais de service sur les opérations. Les frais de compte ont trait aux activités relatives à la gestion de compte et sont comptabilisés en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les frais de service sur les opérations sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, au moment où les opérations sont réalisées.

Services de cartes

Les produits tirés des services de cartes comprennent les frais d'interchange de même que les honoraires d'administration des cartes, notamment les frais annuels et les frais de transaction. Les frais d'interchange sont comptabilisés à un moment précis, soit au moment où les transactions sont autorisées et financées. Les honoraires d'administration des cartes sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés à la date des opérations, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 1

La Banque a adopté les dispositions du document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7* (« Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1 »), y compris les modifications applicables d'IFRS 7 relatives à la comptabilité de couverture adoptées au quatrième trimestre de 2019. En vertu de ces modifications, il est présumé que le taux d'intérêt de référence couvert ne change pas et, par conséquent, que la comptabilité de couverture reste en vigueur jusqu'à la date de remplacement du taux de référence actuel par le taux de référence alternatif. La Banque n'est pas tenue de cesser d'utiliser la comptabilité de couverture lorsque les résultats réels de l'opération de couverture ne respectent pas les contraintes d'efficacité en raison de la réforme des taux interbancaires offerts. Pour les relations de comptabilité de couverture de la Banque touchées par la réforme des taux interbancaires offerts. se reporter à la note 11.

Pour plus de renseignements sur le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 – Modifications d'IFRS 9, d'IFRS 7, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16* (« Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 ») publié le 27 août 2020, dont les dispositions ont été adoptées de façon anticipée par la Banque le 1^{er} novembre 2020, se reporter à la note 4.

Classement et évaluation des actifs financiers

La Banque classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- · Au coût amort
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)
- Détenus à des fins de transaction
- Détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)
- Désignés à la JVRN

La Banque comptabilise les actifs financiers à la date de règlement, à l'exception des dérivés et des valeurs mobilières, qui sont comptabilisés à la date de transaction.

Instruments de créance

Le classement et l'évaluation des instruments de créance sont fondés sur les modèles économiques de la Banque pour gérer ses actifs financiers et selon que les flux de trésorerie contractuels correspondent ou non uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels). Pour le jugement à l'égard de la détermination des modèles économiques de la Banque et de la question de savoir si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, se reporter à la note 3.

La Banque a établi ses modèles économiques comme suit :

- Détention aux fins de la perception : L'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels.
- Détention aux fins de la perception et de la vente : L'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers.
- Détention en vue de la vente ou autres modèles économiques : L'objectif ne correspond à aucun des objectifs susmentionnés.

La Banque vérifie le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels pour les actifs financiers qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception et de la vente. Si ces actifs financiers comportent des flux de trésorerie contractuels qui ne concordent pas avec un contrat de prêt de base, ils sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN. Dans un contrat de prêt de base, l'intérêt ne comprend qu'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit et les autres risques qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge raisonnable.

Titres de créance et prêts évalués au coût amorti

Les titres de créance et prêts détenus qui s'inscrivent dans un modèle économique de type détention aux fins de la perception et dont les flux de trésorerie contractuels satisfont au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces actifs financiers est ajustée pour tenir compte d'une provision pour pertes sur créances (au bilan) comptabilisée et évaluée comme il est décrit à la rubrique « Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues » de la présente note, ainsi que des radiations et des produits non gagnés, qui comprennent l'intérêt payé d'avance, des commissions et coûts de montage de prêts, des commissions d'engagement, des commissions de syndication de prêts et des primes ou escomptes non amortis. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes. Les commissions et coûts de montage de prêts sont considérés comme des ajustements du rendement du prêt et sont comptabilisées dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt. Les commissions d'engagement sont comptabilisées dans les commissions sur crédit sur la période d'engagement lorsqu'il est improbable que l'engagement soit appelé. Sinon, elles sont comptabilisées dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées dans les commissions sur crédit au moment de la conclusion du placement, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée

Titres de créance et prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de créance et prêts détenus qui s'inscrivent dans un modèle économique de type détention aux fins de la perception et de la vente et dont les flux de trésorerie contractuels satisfont au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont évalués à la JVAERG. Les variations de la juste valeur sont

comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des gains ou des pertes de valeur, des produits d'intérêts et des profits et pertes de change sur le coût amorti des instruments, lesquels sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues est comptabilisée et évaluée comme il est décrit à la rubrique « Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues » de la présente note. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, les profits et les pertes cumulés qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés hors des capitaux propres en résultat et inscrits au poste Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières. Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers sont inclus dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers dans un portefeuille de négociation s'inscrivent dans le modèle économique de type détention en vue de la vente lorsqu'ils ont été créés, acquis ou contractés principalement dans le but d'être vendus dans un proche avenir, ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications de prise de profits à court terme. Les actifs financiers qui s'inscrivent dans ce modèle économique comprennent les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les prêts détenus à des fins de transaction ainsi que certaines valeurs mobilières prises en pension.

Les actifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) de négociation. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts.

Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN comprennent les actifs financiers qui s'inscrivent dans le modèle économique de type détention en vue de la vente ou autres modèles économiques, comme les titres de créance et prêts gérés sur la base de leur juste valeur. Les actifs financiers qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception ou détention aux fins de la perception et de la vente et qui ne satisfont pas au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont également classés dans les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN. Les variations de la juste valeur ainsi que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN. Les produits d'intérêts tirés des instruments de créance sont inclus dans les produits d'intérêts selon la comptabilité d'engagement.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de créance qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception ou détention aux fins de la perception et de la vente peuvent être désignés au moment de leur comptabilisation initiale comme étant évalués à la JVRN, dans la mesure où cette désignation permet d'éliminer ou de réduire de façon importante une non-concordance comptable qui autrement découlerait de l'évaluation de ces actifs financiers sur une base différente. La désignation à la JVRN n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les actifs financiers ont été désignés à la JVRN, cette désignation ne peut être révoquée. Les variations de la juste valeur ainsi que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la JVRN. Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers sont inclus dans les produits d'intérêts selon la comptabilité d'engagement.

Engagements de clients au titre d'acceptations

Les acceptations représentent une forme de titres de créance à court terme négociables émis par des clients, que la Banque garantit moyennant une commission. Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. L'obligation éventuelle de la Banque est comptabilisée à titre de passif au poste Acceptations dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard de tels engagements est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres doivent être évalués à la JVRN, sauf si au moment de la comptabilisation initiale, la Banque a irrévocablement choisi de désigner une participation en actions, détenue à des fins autres que de transaction, à la JVAERG. Si ce choix a été effectué, les variations de la juste valeur, y compris les profits ou les pertes de change correspondants, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas ultérieurement reclassées en résultat net, même au moment de la cession de la participation. Les profits et pertes réalisés sont transférés directement dans les résultats non distribués au moment de la cession. Par conséquent, la participation n'est pas soumise à un test de dépréciation. En général, les dividendes seront comptabilisés dans les produits d'intérêts à moins que les dividendes ne représentent le recouvrement d'une partie du coût de la participation. Les profits et les pertes sur les participations en actions détenues à des fins de transaction et sur les participations en actions détenues à des fins autres que de transaction évaluées à la JVRN sont compris respectivement dans les produits (pertes) de négociation et dans les produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN.

Classement et évaluation des passifs financiers

La Banque classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes :

- Détenus à des fins de transaction
- Désignés à la JVRN
- Autres passifs

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les passifs financiers sont détenus dans un portefeuille de négociation s'ils ont été contractés principalement dans le but de les racheter dans un avenir proche ou font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profit à court terme. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont principalement les dépôts détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension.

Les passifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur, de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession, sont comptabilisées dans les produits (pertes) de négociation. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement et sont inclus dans les charges d'intérêts.

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains passifs financiers peuvent être désignés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Pour être désignés à la JVRN, les passifs financiers doivent satisfaire à un des critères suivants : 1) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation; 2) les

passifs financiers ou un groupe d'actifs et de passifs financiers sont gérés et leur performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; 3) l'instrument comprend un ou plusieurs dérivés incorporés à moins : a) que les dérivés incorporés ne modifient pas significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat, ou b) qu'il soit évident sans analyse approfondie, voire sans analyse, que la séparation du dérivé incorporé de l'instrument financier est interdite. En outre, la désignation à la JVRN n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les passifs financiers ont été désignés à la JVRN, cette désignation ne peut être révoquée.

Les passifs financiers désignés à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de la juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la JVRN, à l'exception du montant de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit propre à la Banque, lequel est présenté dans les autres éléments du résultat global. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne sont pas ultérieurement reclassés en résultat net au moment de la décomptabilisation du passif financier, ils sont plutôt transférés directement dans les résultats non distribués.

Les variations de la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à la Banque correspondent à la différence entre i) la variation d'une période à l'autre de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation globale reflétant tant la courbe de taux d'intérêt de référence que le risque de crédit propre à la Banque, et ii) la variation d'une période à l'autre de la valeur actualisée de ces mêmes flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation fondée uniquement sur la courbe de taux d'intérêt de référence.

Pour les engagements de prêt et les contrats de garantie financière qui ont été désignés à la JVRN, la variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans les produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la JVRN.

Les intérêts sont constatés selon la comptabilité d'engagement dans les charges d'intérêts.

Autres passifs financiers

Dépôts

Les dépôts, à l'exception des dépôts inclus dans le portefeuille de négociation et les dépôts désignés à la JVRN, sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les dépôts sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les intérêts, y compris les coûts de transaction incorporés à l'actif, sont comptabilisés à titre de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets et débentures subordonnés

Les billets et débentures subordonnés sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les billets et débentures subordonnés sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les intérêts, y compris les coûts de transaction incorporés à l'actif, sont comptabilisés à titre de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Reclassement des actifs et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à l'exception des actifs financiers pour lesquels la Banque change de modèle économique pour les gérer. Ces reclassements d'actifs financiers devraient, en principe, être rares.

Dépréciation - Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues

Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues s'applique aux actifs financiers, y compris aux prêts et titres de créance, évalués au coût amorti, aux prêts et titres de créance évalués à la JVAERG, aux engagements de prêts et contrats de garantie financière qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Le modèle des pertes de crédit attendues comprend trois étapes : étape 1 – pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir pour les actifs financiers productifs, étape 2 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs financiers dont le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, et étape 3 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs financiers qui sont dépréciés. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Banque aux termes d'un contrat et tous les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspondra alors aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, sinon elle correspondra aux pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir, soit la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui devraient être subies en fonction des cas de défaillance possibles dans les douze mois suivant la date de clôture. Si la qualité du crédit s'améliore dans une période ultérieure, au point où l'augmentation du risque de crédit attendues pour les douze mois initiale n'est plus considérée comme importante, la provision pour pertes est de nouveau évaluée en fonction des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir.

Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en fonction des variations de la probabilité de défaillance (PD) pour les douze mois à venir depuis la comptabilisation initiale, à l'aide d'une combinaison de renseignements individuels et collectifs qui intègre des attributs particuliers à l'emprunteur et au compte ainsi que des variables macroéconomiques prospectives pertinentes.

Pour les expositions autres que de détail, une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en fonction des variations des cotes de risque internes (notation de risque-emprunteur (NRE)) depuis la comptabilisation initiale. Pour plus de renseignements sur l'échelle de NRE en 21 points de la Banque s'alignant sur les notations de risque, se reporter aux passages ombragés de la section « Gestion des risques » du rapport de gestion de 2021.

Pour les expositions de détail et autres que de détail, le filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours sert également à déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante.

La Banque définit une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des produits de détail et une NRE de 9 pour les expositions autres que de détail. Les expositions sont considérées comme étant douteuses et sont transférées à l'étape 3 lorsque la définition de cas de défaillance est respectée ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu.

Pour évaluer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Banque prend en considération toutes les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiennent compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur l'évaluation du risque de crédit de la Banque. La durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit, y compris les options de prorogations que l'emprunteur peut exercer unilatéralement. Pour certains instruments financiers qui comprennent un prêt et un engagement de prêt non utilisé et pour lesquels la capacité contractuelle de la Banque d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement de prêt non utilisé ne limite pas l'exposition de la

Banque aux pertes de crédit à la période de préavis contractuelle, les pertes de crédit attendues sont évaluées sur la période pendant laquelle la Banque est exposée au risque de crédit. Par exemple, les pertes de crédit attendues sur les cartes de crédit sont évaluées en fonction du cycle de vie comportemental de l'emprunteur en y intégrant des hypothèses relatives à l'espérance de vie et les caractéristiques propres à l'emprunteur.

La Banque se sert de l'approche fondée sur les notations internes avancée (l'approche NI avancée) qu'elle utilise aux fins des fonds propres réglementaires et y apporte des ajustements au besoin afin de calculer les pertes de crédit attendues.

Informations prospectives et jugement d'expert en matière de crédit

Les informations prospectives sont prises en compte afin de déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante et d'évaluer les pertes de crédit attendues. Les facteurs macroéconomiques prospectifs sont intégrés aux paramètres de risque dans la mesure où ils sont pertinents.

Les facteurs qualitatifs qui ne sont pas déjà pris en compte par les modèles quantitatifs sont intégrés en exerçant un jugement d'expert en matière de crédit afin de déterminer les pertes de crédit attendues définitives. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

Prêts modifiés

Dans le cas où un emprunteur éprouve des difficultés financières, la Banque peut consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications peuvent comporter un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation de principal, une consolidation de dettes, une abstention et d'autres mesures visant à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. La Banque a des politiques pour établir les mesures correctives appropriées pour chaque emprunteur.

Si la Banque établit qu'une modification entraîne l'expiration des droits sur les flux de trésorerie, l'actif initial est décomptabilisé tandis que le nouvel actif est comptabilisé selon les nouvelles modalités contractuelles. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée par rapport au risque de défaillance à la date de la modification.

Si la Banque établit qu'une modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'augmentation importante du risque de crédit est évaluée selon le risque de défaillance au moment de la comptabilisation initiale de l'actif initial. Les flux de trésorerie attendus de la modification des modalités contractuelles sont pris en compte dans le calcul de la perte de crédit attendue pour l'actif modifié. Pour les prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, après une période de rendement et une amélioration de la situation financière de l'emprunteur, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir.

Provision pour pertes sur prêts, compte non tenu des prêts dépréciés acquis

La provision pour pertes sur prêts représente le calcul de la direction des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur prêts pour les portefeuilles de prêts présentés au bilan consolidé, qui comprend les provisions relatives au crédit pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les engagements de clients au titre d'acceptations, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur prêts pour les prêts évalués à la JVAERG est présentée dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties ou lettres de crédit et à certaines lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé. Les provisions pour les portefeuilles de prêts présentées dans les expositions au bilan et hors bilan sont calculées selon la même méthode. La provision au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des pertes de crédit attendues. Les pertes sur prêts pour les prêts douteux se retrouvant à l'étape 3 continuent d'être constatées au moyen d'une provision pour pertes sur prêts jusqu'à ce que le prêt soit radié.

Un prêt est radié à même la provision pour pertes sur prêts connexe lorsqu'il n'est plus réaliste d'envisager son recouvrement. Les prêts autres que de détail sont généralement radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été épuisés, y compris la vente du prêt, la réalisation des biens donnés en garantie ou le règlement de la question des garanties avec le séquestre ou devant le tribunal en matière de faillite. Les prêts de détail autres que pour des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque les versements sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le prêt est vendu. Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque la garantie est réalisée. La période au cours de laquelle la Banque accomplit des activités de recouvrement du montant contractuel dû au titre des actifs financiers qui sont radiés varie d'un territoire à l'autre et s'étale habituellement sur une période allant de moins de un an jusqu'à cinq ans.

Provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance

La provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance représente le calcul de la direction des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances dans le bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance évalués à la JVAERG est présentée dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. La provision pour pertes sur créances au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des pertes de crédit attendues.

Prêts productifs acquis

Les prêts productifs acquis sont initialement évalués à la juste valeur, compte tenu des pertes de crédit subies et attendues estimées à la date d'acquisition ainsi que des ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux de marché en vigueur. À l'acquisition, les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir sont comptabilisées pour les prêts productifs acquis, ce qui se traduit par une valeur comptable inférieure à leur juste valeur. Les prêts productifs acquis sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon les flux de trésorerie contractuels, et tout escompte ou prime lié à l'acquisition, y compris les escomptes relatifs au crédit, est considéré comme un ajustement du rendement du prêt et est comptabilisé dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt ou sur la durée de vie prévue du prêt pour les prêts productifs renouvelables acquis.

Prêts dépréciés acquis

Lorsque les prêts acquis ont manifestement déjà subi une perte de crédit et qu'il est probable dès la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils sont en général considérés comme étant des prêts dépréciés acquis, sans qu'une perte de crédit attendue soit comptabilisée à l'acquisition. Les prêts dépréciés acquis sont désignés douteux à l'acquisition en fonction des risques spécifiques qui les caractérisent, notamment le retard observé dans les paiements, l'historique de performance et les notes de crédit récentes de l'emprunteur. Les prêts dépréciés acquis sont comptabilisés d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels. La Banque établit la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux d'actualisation qui tient compte de facteurs qu'un intervenant du marché utiliserait pour établir cette juste valeur, y compris les hypothèses de la direction relatives aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des

marchés. Certains prêts dépréciés acquis qui sont individuellement significatifs sont comptabilisés individuellement. Les prêts dépréciés acquis restants sont regroupés, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils présentent des caractéristiques de risques communes. Les prêts regroupés sont comptabilisés comme un seul actif comportant des flux de trésorerie regroupés et un taux d'intérêt composé unique. Après l'acquisition, la Banque réévalue régulièrement son montant estimatif des flux de trésorerie et le met à jour pour tenir compte des changements apportés aux hypothèses liés aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie attendus entraînent la comptabilisation d'une dépréciation additionnelle, qui est déterminée en fonction de l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus révisés, calculée au moyen du taux d'intérêt effectif des prêts, et la valeur comptable des prêts. Le montant des pertes de crédit attendues excédant les escomptes initiaux relatifs au crédit est comptabilisé dans la provision pour pertes sur créances. Les produits d'intérêt sur les prêts dépréciés acquis sont calculés en multipliant le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit par le coût amorti des prêts dépréciés acquis.

CAPITAL SOCIAL ET AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

La Banque classe les instruments financiers qu'elle émet soit comme des passifs financiers, des instruments de capitaux propres ou des instruments hybrides.

Les instruments émis qui sont à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés dans le passif au bilan consolidé. Les versements de dividendes ou d'intérêts sur ces instruments sont comptabilisés dans les charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les instruments émis sont classés à titre de capitaux propres lorsqu'il n'y a aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. De plus, les instruments émis qui ne sont ni à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés à titre de capitaux propres dans le bilan consolidé. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont inclus dans les capitaux propres comme une déduction du produit, après impôt. Les dividendes et distributions sur ces instruments sont portés en déduction des capitaux propres.

Les instruments hybrides comportent des composantes passif et capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. La composante passif est initialement comptabilisée à la juste valeur, et tout montant résiduel est attribué à la composante capitaux propres. Les coûts de transaction sont répartis proportionnellement entre les composantes passif et capitaux propres.

Les actions ordinaires, les actions privilégiées ou les autres instruments de capitaux propres émis et détenus par la Banque sont classés à titre d'actions propres dans les capitaux propres, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres. Au moment de la vente des actions propres, la différence entre le produit de la vente et le coût de ces instruments est comptabilisée dans le surplus d'apport.

GARANTIES

La Banque émet des contrats de garantie qui exigent que des paiements soient effectués aux bénéficiaires de la garantie en raison : 1) de changements survenus dans les caractéristiques économiques sous-jacentes se rapportant à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; 2) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou 3) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les garanties sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur d'un passif au titre de garantie à sa comptabilisation initiale correspond généralement à la valeur actualisée des frais de garantie reçus sur la durée du contrat. Toute diminution de risques par la Banque est comptabilisée sur la durée de la garantie à l'aide d'une méthode d'amortissement systématique et rationnelle.

Si une garantie répond à la définition d'un dérivé, elle est comptabilisée à la juste valeur au bilan consolidé et présentée comme un dérivé dans les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur. Les garanties considérées être des dérivés sont des contrats dérivés de crédit négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

DÉRIVÉS

Les dérivés sont des instruments dont la valeur tient aux variations des taux d'intérêt, des taux de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, du cours des actions et autres mesures financières ou non financières sous-jacentes. Ces instruments comprennent les contrats de taux d'intérêt, les contrats de change, les dérivés d'actions, les contrats de marchandises et les contrats dérivés de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. Les dérivés sont portés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de fournir des liquidités et des activités de tenue de marché, et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques dans ses portefeuilles de négociation. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les produits (pertes) de négociation.

Dérivés détenus à des fins autres que de transaction

Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction sont surtout utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la Banque. Lorsque des dérivés sont détenus à des fins autres que de transaction et que les opérations satisfont aux exigences de comptabilité de couverture d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), les dérivés sont présentés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences de la comptabilité de couverture d'IAS 39, sont également présentés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Relations de couverture

Comptabilité de couverture

La Banque peut choisir d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IFRS 9 ou IAS 39. La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IAS 39, mais se conforme aux obligations d'information annuelle révisées relatives à la comptabilité de couverture énoncées dans les modifications corrélatives à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7).

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'a conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au début de la relation de couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des relations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables aux risques couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une

relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les variations de juste valeur liées à la composante du dérivé exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture sont comptabilisées dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts, selon le cas, à l'état du résultat consolidé. Le 1^{er} novembre 2020, la Banque a changé sa méthode comptable de façon rétrospective pour la présentation de la composante exclue dans certaines relations de couverture de juste valeur. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

Lorsque des dérivés sont désignés comme éléments constitutifs d'une couverture, la Banque les classe comme : 1) couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur); 2) couvertures de l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou 3) couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger (couvertures d'un investissement net).

Réforme des taux d'intérêt de référence

Une relation de couverture est touchée par la réforme des taux interbancaires offerts si cette réforme donne naissance à des incertitudes quant à l'un ou l'autre des éléments suivants ou aux deux : a) le taux d'intérêt de référence (spécifié contractuellement ou non contractuellement) désigné comme risque couvert; b) l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie fondés sur un taux d'intérêt de référence de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture.

Pour pareilles relations de couverture, les exceptions temporaires suivantes s'appliquent pendant la période d'incertitude :

- Pour évaluer si une opération prévue est hautement probable ou devrait se produire, la Banque suppose que la réforme des taux interbancaires offerts ne change pas le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts (spécifiés contractuellement ou non contractuellement).
- Pour évaluer si une couverture devrait être hautement efficace, la Banque suppose que la réforme des taux interbancaires offerts ne change pas le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts ou le risque couvert (spécifiés contractuellement ou non contractuellement) ou celui sur lequel sont fondés les flux de trésorerie de l'instrument de couverture.
- La Banque n'est pas tenue de mettre fin à une couverture si les résultats réels de la couverture sont à l'extérieur de la fourchette de 80 % à 125 % à la suite de la réforme des taux interbancaires offerts.
- Pour une couverture de la portion taux de référence contractuellement spécifiée d'un risque de taux d'intérêt, l'exigence voulant que la composante du risque soit séparément identifiable s'applique uniquement lors de la mise en place de la relation de couverture.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés comme protection contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à taux fixe amenées par des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur qui se rapportent à la partie inefficace de la relation de couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Le rajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert (l'ajustement au montant de base) est amorti dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, l'amortissement commençant au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, l'ajustement au montant de base sera immédiatement constaté selon le cas dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque est exposée aux variations de flux de trésorerie futurs attribuables aux risques liés au taux d'intérêt, au taux de change et au prix des actions. Les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations quant aux remboursements anticipés et aux défauts de paiement.

La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui est désigné et admissible comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée initialement dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts. Les montants dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés selon le cas dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé de la période au cours de laquelle l'élément couvert se répercute sur le résultat.

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les profits ou les pertes cumulés jusqu'alors dans le cumul des autres éléments du résultat global demeurent dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue se répercute dans l'état du résultat consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une transaction prévue soit réalisée, les profits et les pertes cumulés comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts, selon ce qui convient, à l'état du résultat consolidé.

Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts. Les profits et les pertes dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés à l'état du résultat consolidé lorsqu'une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger survient. La Banque désigne des instruments derivés et des instruments non dérivés (comme des passifs de dépôt en monnaies étrangères) à titre d'instruments de couverture dans le cadre des couvertures d'un investissement net.

Dérivés incorporés

Des dérivés peuvent être incorporés dans un passif financier ou un autre contrat hôte. Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas évalué à la juste valeur avec les variations de la juste valeur comptabilisées en résultat, comme dans le cas des instruments détenus à des fins de transaction ou désignés comme détenus selon l'option de la JVRN. Les dérivés incorporés, séparés du contrat hôte, sont comptabilisées à titre de dérivés au bilan consolidé et sont évalués à la juste valeur, toute variation subséquente de la juste valeur étant comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

CONVERSION ET PRÉSENTATION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés de la Banque sont présentés en dollars canadiens. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués selon la monnaie fonctionnelle de l'entité, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change prévalant à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité aux taux de change moyens de la période. Les profits et pertes de change sont inclus dans les produits autres que d'intérêts, à l'exception des profits et pertes de change latents sur les instruments de capitaux propres désignés à la JVAERG qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les établissements à l'étranger sont ceux dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Pour les besoins de la conversion dans la monnaie de présentation de la Banque, tous les actifs et passifs sont évalués dans un premier temps selon la monnaie fonctionnelle de l'établissement à l'étranger, et par la suite, convertis au taux de change prévalant à la date du bilan. Les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période. Les profits et pertes de change latents relatifs à ces établissements à l'étranger, déduction faite de tout profit ou de toute perte découlant des couvertures d'un investissement net et de l'impôt sur le résultat applicable, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits et pertes de change dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé quand survient une sortie totale ou partielle de l'établissement à l'étranger. Le solde de l'investissement dans des entités à l'étranger comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, y compris la participation de la Banque dans The Charles Schwab Corporation et TD Ameritrade, est converti en dollars canadiens au taux de change prévalant à la date du bilan, et les profits ou pertes de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans le bilan consolidé, seulement si la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut des actifs et passifs est présenté.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, comme la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les prix cotés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. S'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument ou un instrument semblable, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables

Lorsque les actifs et les passifs financiers présentent des risques de marché ou des risques de crédit qui se compensent, la Banque applique l'exception aux fins de l'évaluation, comme il est décrit à la rubrique « Exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille » de la note 5. La valeur obtenue par suite de l'application de l'exception aux fins de l'évaluation du portefeuille doit être répartie entre les instruments financiers individuels au sein du groupe pour parvenir à la juste valeur d'un instrument financier individuel. Les exigences de présentation relatives à la compensation au bilan, telles que décrites à la rubrique Compensation des instruments financiers ci-dessus de la présente note, sont alors appliquées, le cas échéant.

Les rajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les intervenants du marché pour évaluer les actifs ou les passifs. La Banque comptabilise différents types de rajustements de valeur, entre autres, des rajustements à l'égard des écarts cours acheteur-cours vendeur, du caractère inobservable des données utilisées dans les modèles d'évaluation, ou des hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de l'une ou l'autre des contreparties ainsi que les coûts de financement non garanti et avantages implicites du marché pour les dérivés négociés hors Bourse.

S'il existe une différence entre le prix de transaction initial et la valeur fondée sur une autre technique d'évaluation, cette différence correspond alors au profit ou à la perte initial. Le profit ou la perte initial est constaté à la comptabilisation initiale de l'instrument seulement si la juste valeur se fonde sur des données observables. Lorsqu'une technique d'évaluation fait appel à des données non observables importantes pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, toute différence entre le prix de transaction et la valeur établie par la technique d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est constatée à mesure que les données non observables deviennent observables.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est comptabilisé comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est comptabilisé à titre d'actif financier, ou jusqu'à ce qu'il soit éteint.

DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de cet actif ont expiré. Il peut aussi être approprié de recourir à la décomptabilisation lorsque le droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie futurs de l'actif a été transféré, ou lorsque la Banque conserve les droits aux flux de trésorerie futurs de l'actif, mais prend en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certains critères.

Quand la Banque transfère un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier, et comptabilise également un passif financier pour la contrepartie reçue. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Si la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier et comptabilise séparément comme éléments d'actif ou de passif tous les droits et obligations créés ou conservés au moment du transfert. La Banque détermine si la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée en effectuant une comparaison quantitative de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie ne change pas de façon importante par suite du transfert, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier si elle n'en a pas conservé le contrôle. La Banque est considérée comme ayant abandonné le contrôle de l'actif financier si le cessionnaire a la capacité pratique de vendre l'actif financier transféré. Si la Banque conserve le contrôle de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans l'actif financier. Dans ce cas, la Banque conserve généralement les droits aux flux de trésorerie futurs relatifs à l'actif par le biais d'une participation résiduelle et est exposée à un certain degré de risque associé à cet actif financier.

Les critères de décomptabilisation sont également appliqués au transfert d'une partie d'un actif, par opposition à la totalité de l'actif, ou à un groupe entier d'actifs financiers similaires, selon le cas. Dans le cas du transfert d'une partie d'un actif, la partie ne comprend que des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique, qu'une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique.

Titrisation

La titrisation est l'opération par laquelle des actifs financiers sont transformés en valeurs mobilières. La Banque titrise les actifs financiers en les transférant à un tiers et, dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers (collectivement, les « droits conservés ») peuvent être conservés et comprendre des coupons d'intérêts et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant. Si le transfert satisfait aux conditions de décomptabilisation, un profit ou une perte à la vente des actifs est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence des couvertures sur l'actif vendu, le cas échéant. Le montant du profit ou de la perte correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, de la juste valeur de tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et de tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour établir la valeur des droits conservés initialement comptabilisée, la valeur comptable antérieure de l'actif cédé est répartie entre le montant décomptabilisé au bilan et les droits conservés comptabilisés, en proportion de leur juste valeur relative à la date du transfert. Après la comptabilisation initiale, puisqu'il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, la Banque estime la juste valeur en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur. Pour plus de renseignements sur les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des droits conservés, se reporter à la note 3. Les droits conservés sont classés à titre de valeur mobilière détenue à des fins de transaction, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits de négociation.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est comptabilisé. De la même façon, lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est comptabilisé. Les actifs de gestion et les passifs de gestion sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite, au coût amorti.

Passifs financiers

La Banque décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation résultant du passif est éteinte ou annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre passif financier du même prêteur selon des termes substantiellement différents ou si des modifications substantielles ont été apportées aux termes du passif existant, le passif initial est décomptabilisé et un nouveau passif est comptabilisé, et la différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

Prises en pension, mises en pension, prêts et emprunts de valeurs mobilières

Les prises en pension consistent, pour la Banque, à acheter des valeurs mobilières qu'elle s'engage à revendre à une date ultérieure en vertu de contrats de revente. Ces contrats sont comptabilisés à titre de transactions de prêts garantis, qui consistent pour la Banque à prendre possession des valeurs mobilières acquises, sans toutefois acquérir les risques et avantages rattachés au droit de propriété. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières acquises par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats et, au besoin, exige l'apport d'une garantie additionnelle. En cas de défaillance de la contrepartie, la Banque a le droit contractuel de liquider le bien qu'elle détient en garantie et de porter le produit en diminution des paiements à recevoir de la contrepartie.

Pour ce qui est des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, elles consistent, pour la Banque, à vendre des valeurs mobilières à des contreparties qu'elle s'engage à racheter à une date ultérieure en vertu de contrats de rachat. Ces contrats ne représentent pas une renonciation aux risques et avantages rattachés au droit de propriété et sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunts garantis. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières vendues par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats de mise en pension et, au besoin, transfère une garantie additionnelle et peut exiger que les contreparties rendent les sûretés données en garantie. Certaines transactions qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont également incluses dans les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 9.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées initialement au bilan consolidé aux prix auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Par la suite, les contrats sont évalués au coût amorti dans le bilan consolidé, plus les intérêts courus, sauf lorsqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou désignés à la JVRN. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts engagés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur des prises en pension et des mises en pension détenues à des fins de transaction ou désignées à la JVRN sont comptabilisées dans les produits (pertes) de négociation ou les produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la JVRN à l'état du résultat consolidé.

Dans le cas des transactions de prêt de valeurs mobilières, la Banque prête à une contrepartie des valeurs mobilières et reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est prise en garantie, la Banque la comptabilise, de même qu'une obligation de remettre la trésorerie, à titre d'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension au bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont prises en garantie, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

Dans le cas des transactions d'emprunt de valeurs mobilières, la Banque emprunte des valeurs mobilières à une contrepartie en donnant des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est donnée en garantie, la Banque comptabilise les transactions comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières données en garantie demeurent au bilan consolidé de la Banque.

Quand des valeurs mobilières sont données ou prises en garantie, les frais d'emprunt de valeurs mobilières et les produits de prêt de valeurs mobilières sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé sur la durée de la transaction. Quand de la trésorerie est donnée ou prise en garantie, les intérêts reçus ou engagés sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les marchandises physiques achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui en prévoit la vente ou le rachat à une date ultérieure à un prix fixe sont aussi incluses respectivement dans les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, si les critères de décomptabilisation ne sont pas respectés. Ces instruments sont évalués à la juste valeur.

GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur nette des actifs identifiables et des passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, indifféremment du fait que des actifs acquis et des passifs repris sont assignés à l'UGT ou au groupe d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grand qu'un secteur d'exploitation. Si la composition d'une UGT ou d'un groupe d'UGT auquel le goodwill a été affecté change par suite de la vente d'une entreprise, d'une restructuration ou d'autres changements, le goodwill est réaffecté aux unités touchées en utilisant une approche fondée sur la valeur relative, sauf si la Banque peut démontrer qu'une autre méthode reflète mieux le goodwill lié aux unités touchées.

Le goodwill est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable peut avoir subi une perte de valeur. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT,

laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, est calculée. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé et ne peut pas être reprise au cours des périodes ultérieures.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables qui sont acquis séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou des logiciels internes. Les immobilisations incorporelles de la Banque sont principalement des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base et des immobilisations incorporelles relatives aux cartes de crédit et aux logiciels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement à la juste valeur et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée (3 à 20 ans) au prorata de leurs avantages économiques attendus, sauf pour les logiciels, qui sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (3 à 7 ans) de façon linéaire.

Chaque trimestre, la Banque soumet ses immobilisations incorporelles à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif en excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris isolément, la Banque estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif. Si l'UGT ne s'est pas dépréciée, la durée d'utilité de l'immobilisation incorporelle est évaluée et tout changement est comptabilisé de façon prospective. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

TERRAINS, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier et les agencements, le matériel divers et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les provisions pour dépréciation, le cas échéant. Les profits ou les pertes découlant des cessions sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Le 1er novembre 2019, la Banque a adopté IFRS 16, Contrats de location (IFRS 16). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Contrats de location » de la présente note.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle cette obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti sur une base linéaire sur sa durée d'utilité restant à courir, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs par catégorie d'actifs, comme suit :

Actif	Durée d'utilité
Bâtiments	15 à 40 ans
Matériel informatique	2 à 8 ans
Mobilier et agencements	3 à 15 ans
Autre matériel	5 à 15 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée restante du contrat
	et de la durée d'utilité restant à courir de l'actif

Chaque trimestre, la Banque évalue si la durée d'utilité de ses actifs amortissables a changé ou soumet ces actifs à un test de dépréciation. Lorsqu'une indication de dépréciation est présente et que l'actif amortissable ne génère pas d'entrées de trésorerie distinctes sur une base autonome, la dépréciation est estimée selon la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif amortissable. Si l'UGT ne s'est pas dépréciée, la durée d'utilité de l'actif amortissable est évaluée et tout changement est comptabilisé de façon prospective. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'actif amortissable qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants pris individuellement ou les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente et al vente de tels actifs ou groupes destinés à être cédés, et leur vente doit être hautement probable dans un délai d'une année. Pour qu'une vente soit hautement probable, la direction doit être engagée à l'égard d'un plan de vente et avoir mis en œuvre un programme actif de mise en vente des actifs non courants ou des groupes destinés à être cédés. Les actifs non courants ou les groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente dans le bilan consolidé. Les baisses de valeur des actifs non courants liés aux locaux et les baisses de valeur du matériel et mobilier lors du classement initial comme détenus en vue de la vente sont incluses respectivement aux postes Charges d'occupation, amortissement compris et Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris et présentées à titre de charges autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé. Par la suite, un actif non courant ou un groupe destiné à être cédé qui est détenu en vue de la vente n'est plus amorti et toute baisse de valeur subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou toute augmentation n'excédant pas le cumul des baisses de valeur est comptabilisée dans les autres produits dans l'état du résultat consolidé.

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque attribue des options sur actions à certains employés en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. La Banque utilise un modèle d'évaluation des options fondé sur un arbre binomial pour estimer la juste valeur de toutes les attributions d'options sur actions dans le cadre de la rémunération. Le coût des options sur actions repose sur la juste valeur estimée à la date d'attribution et est comptabilisé à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour que les employés soient entièrement admissibles aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les options sur actions de la Banque, la période est généralement de cinq ans. Lorsque les options sont exercées, le montant comptabilisé initialement dans le solde du surplus d'apport est diminué, puis une augmentation correspondante est comptabilisée dans les actions ordinaires.

La Banque a établi divers autres plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. L'obligation relative aux unités d'actions est incluse dans les autres passifs dans le bilan consolidé. La charge de rémunération est comptabilisée en fonction de la juste valeur des unités d'actions à la date d'attribution ajustée selon les variations de juste valeur survenues entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits, déduction faite des activités de

couverture, sur la période de prestation de services au cours de laquelle les employés acquièrent pleinement les droits rattachés aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les unités d'actions de la Banque, la période est généralement de quatre ans.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à prestations définies

Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin d'établir la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations projetées pour les régimes à prestations définies de la Banque. Entre les périodes d'évaluations actuarielles, une extrapolation est faite en fonction des dernières évaluations effectuées. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global, et les profits ou les pertes cumulés sont reclassés dans les résultats non distribués. Les charges liées aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du taux d'actualisation, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et des taux de mortalité, qui sont évalués annuellement avec les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. La charge comptabilisée inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice considéré, les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies, le coût des services passés liés aux modifications, aux réductions ou aux liquidations de régime et les charges administratives. Les coûts de modification de régime sont comptabilisées au cours de la période d'une modification de régime, que les droits soient acquis ou non. Les réductions ou liquidations sont comptabilisées par la Banque au moment où elles surviennent. Une réduction survient lorsque le nombre de personnes bénéficiant du régime baisse significativement. Il y a liquidation lorsque la Banque conclut une transaction éliminant toute

La juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations projetées sont évaluées au 31 octobre. L'actif ou le passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la différence entre les écarts actuariels cumulés, les charges et les cotisations comptabilisées et est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

L'actif net au titre des prestations définies comptabilisé par la Banque est assujetti à un plafonnement qui limite la valeur de l'actif inscrit au bilan consolidé au montant recouvrable par des remboursements de cotisations ou des congés de cotisations futurs. De plus, lorsqu'on détermine, à des fins réglementaires, qu'un déficit de capitalisation existe pour un régime à prestations définies, la Banque doit comptabiliser un passif équivalant à la valeur actualisée de l'ensemble des paiements futurs en trésorerie nécessaires pour éliminer ce déficit.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque à ces régimes.

ASSURANCE

Les primes de contrats d'assurance de courte durée sont différées comme primes non acquises et sont comptabilisées sur une base linéaire dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé sur la durée contractuelle généralement de douze mois des polices sous-jacentes. Ces primes sont comptabilisées, déduction faite des montants cédés en réassurance, et s'appliquent principalement pour les contrats d'assurance de dommages. Les primes non acquises sont comptabilisées dans les passifs liés aux assurances, déduction non faite des primes cédées aux réassureurs, lesquelles sont comptabilisées dans les autres actifs. Les primes pour les polices d'assurance de personnes sont comptabilisées en résultat à mesure qu'elles sont gagnées dans les produits d'assurance.

Pour l'assurance de dommages, les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les demandes d'indemnisation réelles et les estimations des demandes d'indemnisation futures relatives à des événements pouvant faire l'objet d'une réclamation d'assurance survenus au plus tard à la date du bilan consolidé. Elles sont calculées par l'actuaire désigné conformément aux pratiques actuarielles reconnues, et sont comptabilisées dans les autres passifs. Les indemnisations attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont évaluées individuellement et tiennent compte de variables comme les pertes passées, les tendances en matière de demandes d'indemnisation réelles et les changements survenus dans les contextes social, économique et légal en vigueur. Ces obligations sont passées en revue constamment et, au fur et à mesure que des événements surviennent et que de nouvelles informations sont disponibles, les obligations sont ajustées au besoin. Outre les informations sur les demandes d'indemnisation signifiées, les obligations comptabilisées par la Banque comprennent une provision pour tenir compte des prévisions de réclamations, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés par les titulaires de police. Les sinistres subis, mais non encore signifiés sont évalués en fonction des tendances de développement historiques et des méthodologies actuarielles pour les groupes de sinistres qui présentent des caractéristiques similaires. Les passifs actuariels pour l'assurance de personnes représentent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de la police établie au moyen de méthodes d'évaluation actuarielle standard. Les passifs actuariels sont comptabilisées dans les indemnisations d'assurance et charges connexes.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour l'éteindre.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction de la contrepartie qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et des incertitudes qui touchent l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation, au moyen d'un taux d'actualisation reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat est composé de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans la charge (le recouvrement) de l'impôt sur le résultat dans l'état du résultat consolidé, sauf dans la mesure où il est rattaché aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas cet impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et les valeurs attribuées à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs seront déclarés aux fins fiscales. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures, auxquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées, seront suffisants. Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires liées aux participations dans des filiales, succursales et entreprises associées et aux investissements dans des coentreprises si la Banque contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La Banque comptabilise une provision pour positions fiscales incertaines s'il est probable qu'elle devra verser un montant aux autorités fiscales par suite de leur examen d'une position fiscale. Cette provision est évaluée selon la meilleure estimation par la Banque du montant prévu à payer. Les provisions sont reprises dans la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat au cours de la période pendant laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

CONTRATS DE LOCATION

Un accord contient un contrat de location lorsqu'il comporte un bien déterminé et que la Banque a le droit d'en contrôler l'utilisation pour un certain temps moyennant une contrepartie. Un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur comme il est décrit ci-dessous. À la date de début du contrat de location, l'obligation locative est initialement comptabilisée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs sur la durée résiduelle du contrat de location, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Banque. L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé au coût, ce qui comprend un montant correspondant à l'obligation locative, sous réserve de certains ajustements. Ultérieurement, l'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte de toute réévaluation des obligations locatives, tandis que l'obligation locative est désactualisée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Banque. L'obligation locative est réévaluée s'il y a une modification, un changement de la durée du contrat de location, un changement des paiements de loyers (p. ex., modifications apportées aux paiements futurs par suite d'un changement d'indice ou de taux utilisé pour déterminer ces paiements de loyers) ou des changements dans les hypothèses ou les stratégies de la Banque relatives à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Les contrats de location de la Banque sont principalement composés de contrats de location visant des biens immobiliers, du matériel et d'autres actifs. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés au poste Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables, et les obligations locatives sont incluses dans les autres passifs au bilan consolidé. La charge d'intérêts liée aux obligations locatives est incluse dans les produits d'intérêts nets et l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les contrats de location à court terme, dont la durée est d'au plus douze mois, et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation, leurs paiements étant comptabilisés selon la méthode linéaire dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé de la Banque.

NOTE 3: JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Évaluation des modèles économiques

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel ses portefeuilles d'actifs financiers sont gérés. Pour des renseignements sur les modèles économiques de la Banque, se reporter à la note 2. Pour établir ses modèles économiques, la Banque prend en compte ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique de type détention aux fins de la perception sera réévalué par la Banque afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur plus que négligeable ou qu'elles sont plus qu'inhabituelles.

Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Banque tient compte des modalités contractuelles de l'instrument, notamment si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels et qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque tient compte des principales modalités comme suit et évalue si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Caractéristiques liées à la performance
- Modalités qui limitent les droits de la Banque aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours)
- Modalités de remboursement anticipé et de prolongation
- Caractéristiques liées à l'effet de levier
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit ou pour le portefeuille approprié et varient en fonction de l'exposition au risque de crédit à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la PD, un filet de sécurité absolu en cas de PD et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli.

Pour les expositions autres que de détail, la NRE est établie par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur des données historiques. Les informations actuelles et prospectives qui sont propres à l'emprunteur et aux industries sont prises en compte en fonction du jugement d'experts en matière de crédit. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour la segmentation appropriée et varient en fonction de la NRE à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la NRE, un filet de sécurité absolu relatif à la NRE et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli. Se reporter à la rubrique « Incidence de la COVID-19 » de la présente note pour en savoir plus sur les considérations liées à la COVID-19.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Pour les expositions de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la PD, de la perte en cas de défaillance (PCD) et de l'exposition en cas de défaillance (ECD) à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'actif financier, et actualisées à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif. Les estimations de la PD correspondent à la PD prospective et sont mises à jour trimestriellement en fonction des antécédents, des conditions actuelles et des informations prospectives pertinentes de la Banque sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie. Les estimations de la PCD sont fondées sur les radiations et les recouvrements de paiement passés, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les flux de trésorerie attendus des sûretés, des garanties et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue. L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie attendue restante de l'exposition. L'ECD incorpore les anticipations prospectives à l'égard des remboursements des soldes prélèvements futurs, le cas échéant.

Pour les expositions autres que de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. La PD pour la durée de vie est déterminée en établissant une concordance entre la NRE de l'exposition et la PD prospective sur la durée de vie attendue. Les estimations de la PCD sont déterminées en établissant une concordance entre la notation de risque par facilité (NRF) de l'exposition et la PCD attendue, laquelle tient compte des caractéristiques propres à la facilité comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PD et la PCD attendues. Les flux de trésorerie attendus sont établis en appliquant la PCD attendue aux flux de trésorerie contractuels afin de calculer les insuffisances de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'exposition.

Informations prospectives

Pour calculer les pertes de crédit attendues, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs, y compris des facteurs propres aux régions, sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinent. Des scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario économique de base, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste fondés sur une conjoncture économique plausible tenant compte des sources d'incertitude entourant le scénario de base. Tous les scénarios macroéconomiques sont mis à jour trimestriellement en fonction de chacune des variables régionales, le cas échéant, et sont incorporés selon le cas dans la modélisation trimestrielle des paramètres de risque du scénario de base, du scénario optimiste et du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les Services économiques TD exerceront leur jugement pour recommander chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants des Services économiques TD et des fonctions Gestion du risque, Finances et Entreprise. La Banque applique des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Se reporter à la rubrique « Incidence de la COVID-19 » de la présente note pour en savoir plus sur les considérations liées à la COVID-19 et à la note 8 pour plus de renseignements sur les variables m

Jugement d'expert en matière de crédit

Les pertes sur crédit attendues sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction du risque de défaillance et des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exercera un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs. Se reporter à la rubrique « Incidence de la COVID-19 » de la présente note pour en savoir plus sur les considérations liées à la COVID-19.

La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation de la composante qualitative qui contribue aux pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances (au bilan).

Incidence de la COVID-19

En 2020, la Banque a mis en place des programmes d'allègement qui permettaient aux emprunteurs de reporter temporairement le paiement du principal ou des intérêts, ou des deux, sur leurs prêts, et a apporté son soutien à différents programmes d'aide gouvernementale qui lui ont permis de réduire son exposition aux pertes attendues. En vertu de ces programmes d'aide, et nonobstant toute autre variation du risque de crédit, la participation à un programme de report de paiements n'équivalait pas, en soi, à un événement déclenchant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (ce qui aurait entraîné une migration vers une autre étape) ni ne s'est traduite par un nombre supplémentaire de jours en souffrance ou en retard. La majorité de ces programmes d'aide ont maintenant pris fin.

En raison de la COVID-19, le degré d'incertitude est plus élevé quand vient le temps d'établir des informations prospectives raisonnables et justifiables. La direction exerce un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs. Le contexte actuel peut évoluer rapidement et dans la mesure où certaines répercussions de la COVID-19 ne sont pas totalement intégrées dans les calculs des modèles, des ajustements quantitatifs et qualitatifs temporaires accrus ont été pris en compte. Ces ajustements comprennent les notes de crédit de l'emprunteur, les répercussions de la COVID-19 propres à l'industrie et à la région, les initiatives de soutien aux paiements offertes par la Banque et les gouvernements et le maintien de la paralysie de l'économie dont les effets ne sont pas encore

totalement reflétés dans les modèles quantitatifs. La Banque a effectué certaines évaluations quantitatives supplémentaires du risque de crédit au niveau des portefeuilles et des prêts pour déterminer s'il avait augmenté de manière importante.

CONTRATS DE LOCATION

La Banque exerce son jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle tient compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, le rendement des succursales et les pratiques commerciales antérieures. Les périodes visées par les options de prolongation ou de résiliation sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la Banque a la certitude raisonnable de les exercer. La direction considère le seuil de « certitude raisonnable » comme étant un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou l'industrie pourrait influer sur l'évaluation par la Banque de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la Banque des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur le bilan consolidé et l'état du résultat consolidé de la Banque.

Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la Banque doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La Banque détermine le taux d'emprunt marginal de chaque bien loué ou portefeuille de biens loués en prenant en considération le degré de solvabilité de la Banque, la garantie, la durée et la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation ainsi que l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer principalement par suite de changements dans l'environnement macroéconomique.

ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur les mêmes instruments ou des instruments similaires, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Les jugements exercés touchent entre autres la détermination des techniques d'évaluation à appliquer, des critères de liquidité et des données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de valeur appliqués aux justes valeurs déterminées à l'aide de modèles afin de tenir compte des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure, comme dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation. Par exemple, la réforme des taux interbancaires offerts pourrait également avoir une incidence sur la juste valeur des produits qui font référence à des modèles d'évaluation incorporant des taux interbancaires offerts à titre d'intrants ou qui utilisent ces modèles.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5.

DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte à la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes de crédit attendues du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés par la Ba

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises en interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après

des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations projetées est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

De plus amples renseignements sur les hypothèses utilisées pour établir le risque d'assurance sont présentés à la note 22.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, elle doit comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer les principales activités économiques de cette dernière. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des garanties, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en considération sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel pour son propre compte si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La Banque porte des jugements pour déterminer quand les obligations de prestation sont remplies, ce qui influe sur le moment de la comptabilisation des produits, en évaluant le rythme auquel la Banque transfère le contrôle des services promis au client. Une obligation de prestation est remplie progressivement lorsque le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation des services par la Banque. Pour les obligations de prestation remplies progressivement, ce qui est le cas par exemple des produits tirés de forfaits liés aux comptes de dépôts des particuliers, les produits sont habituellement comptabilisés au moyen de la méthode du temps écoulé, laquelle se fonde sur le temps écoulé en proportion de la période au cours de laquelle le service est fourni. La méthode du temps écoulé reflète fidèlement le transfert du contrôle de ces services puisque le contrôle est transféré uniformément au client lorsque la Banque fournit un service consistant à se tenir prête pour la prestation d'autres services ou que les efforts de la Banque sont déployés uniformément pour fournir un service sur la durée du contrat. Dans le cas de contrats où la Banque a le droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur qu'ont pour le client les obligations de prestation que la Banque a remplies jusqu'à la date considérée, elle comptabilise les produits au montant qu'elle a droit de facturer.

La Banque remplit une obligation de prestation à un moment précis si le client obtient le contrôle des services promis au même moment. La détermination du moment où le contrôle est transféré exige l'exercice de jugement. Pour les services fondés sur les opérations, la Banque détermine que le contrôle est transféré au client à un moment précis lorsque le client obtient la quasi-totalité des avantages du service rendu et que la Banque a un droit actuel à un paiement, ce qui coïncide généralement avec le moment où l'opération est exécutée.

La Banque pose des jugements pour déterminer si les coûts engagés liés à l'obtention de nouveaux contrats générateurs de produits satisfont aux conditions pour être inscrits à l'actif comme des coûts marginaux d'obtention ou d'exécution d'un contrat conclu avec des clients.

NOTE 4 : MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

Les nouvelles normes et modifications de méthodes comptables ci-après ont été adoptées par la Banque le 1er novembre 2020.

Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2

Le 27 août 2020, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 – Modifications d'IFRS 9, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16* (« Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 »). Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. Aucun ajustement lié à la transition n'a été nécessaire par suite de l'adoption anticipée par la Banque de ces modifications le 1^{er} novembre 2020.

La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 porte sur les questions touchant l'information financière lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels des instruments financiers ou aux relations de couverture découlant de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent que la modification aux actifs financiers, passifs financiers et obligations locatives du preneur requise en conséquence directe de la réforme des taux interbancaires offerts et apportée selon une base économiquement équivalente soit comptabilisée en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif. Si la modification ne respecte pas les dispositions relatives à la mesure de simplification, les dispositions des IFRS en vigueur doivent être appliquées. Des allègements sont également prévus à l'égard des relations de comptabilité de couverture d'une entité dans le cas où des changements aux éléments couverts et aux instruments de couverture découlent de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent aux entités de modifier la désignation formelle d'une relation de couverture et de mettre à jour la documentation relative à celle-ci afin de refléter ces changements sans mettre fin à la relation de couverture ou sans avoir à désigner une nouvelle relation de couverture. Les changements permis comprennent la redéfinition du risque couvert en fonction d'un taux de référence alternatif (spécifié contractuellement ou non contractuellement), la modification de la description de l'élément couvert et de l'instrument de couverture pour refléter le taux de référence alternatif et la modification de la description de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture par l'entité. Les relations de couverture qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 sont les mêmes que celles qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 1. La Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 a également modifié IFRS 7, ajoutant des obligations accrues d'informations qualitatives et quantitatives à fournir sur les risques découlant de la réforme des taux interbancaires offerts, la façon dont l'entité gère ces risques, son degré d'avancement dans la réalisation du passage aux taux de référence alternatifs et la manière dont elle gère ce passage.

La réforme des taux d'intérêt de référence à l'échelle mondiale dont l'objectif est le passage des taux interbancaires offerts à des taux de référence alternatifs pourrait mener à un déséquilibre des marchés et avoir d'autres conséquences négatives sur la Banque, ses clients, les intervenants du marché et le secteur des services financiers. Des risques de marché peuvent survenir puisque les nouveaux taux de référence différeront probablement de ceux existants, ce qui pourrait donner lieu à des rendements financiers différents de ceux générés par les transactions déjà comptabilisées, exiger d'autres stratégies de couverture ou avoir une incidence sur la planification et la gestion des fonds propres et de la liquidité de la Banque. Afin de gérer ces risques, la Banque a mis en place une initiative à l'échelle des fonctions de l'entreprise, supervisée par la haute direction et le conseil d'administration pour évaluer et surveiller l'incidence du risque de marché, du risque financier, du risque opérationnel, du risque juridique, du risque technologique et des autres risques sur ses produits, services, systèmes, modèles, processus et cadres de gestion des risques dans le but de la gérer au moyen de mesures d'atténuation appropriées.

Le plan de transition de la Banque progresse, et la Banque continue d'assurer le suivi des faits nouveaux relatifs au secteur et à la réglementation tout en intégrant au plan les meilleures pratiques sur les activités de transition des groupes de travail et des organismes de réglementation. De plus amples renseignements sur certains faits nouveaux sur le marché sont présentés ci-dessous :

- Pour soutenir la transition des anciens contrats dérivés, le courtier en swaps inscrit de la Banque et quatre autres sociétés affiliées de la Banque ont adhéré au International Swaps and Derivatives Association IBOR Fallbacks Protocol (protocole ISDA). Le protocole ISDA, qui est entré en vigueur le 25 janvier 2021, offre un mécanisme de transition efficace pour les contreparties qui y ont adhéré d'un commun accord afin d'incorporer des taux de substitution prescrits dans les anciens contrats dérivés.
- La Chambre de compensation de Londres et le Chicago Mercantile Exchange (CME) Group ont établi un processus avec les intervenants du marché
 permettant de convertir les swaps indexés au taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) en cours en des contrats standardisés du marché indexés
 à un taux de référence alternatif.
- En juillet 2021, l'Alternative Reference Rates Committee a officiellement recommandé les taux à terme prospectifs fondés sur le Secured Overnight Financing Rate (SOFR) du CME Group, après qu'un changement important a été apporté aux conventions de négociations entre courtiers le 26 juillet 2021 aux termes de l'initiative SOFR First.

En mars 2021, la ICE Benchmark Administrator (IBA) a annoncé qu'elle abandonnera immédiatement après le 31 décembre 2021 la publication de tous les taux LIBOR en livre sterling, en yen japonais, en franc suisse et en euro ainsi que les taux LIBOR en dollar américain à une semaine et à deux mois. La publication des

autres taux LIBOR en dollar américain sera abandonnée immédiatement après le 30 juin 2023. En septembre 2021, la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni a confirmé qu'elle exigera que la IBA publie certains taux LIBOR en livre sterling et en yen japonais présentés sur une base synthétique non représentative après le 31 décembre 2021 en vue d'assurer une cessation ordonnée des anciennes expositions sur le marché. Afin de soutenir l'objectif réglementaire mondial visant l'abandon de l'utilisation des taux de référence LIBOR, les organismes de réglementation à l'échelle mondiale ont publié des lignes directrices et des énoncés de politique à l'intention des institutions relevant de leur juridiction pour limiter l'utilisation du LIBOR en dollar américain à titre de taux de référence dans de nouveaux contrats conclus après le 31 décembre 2021, sous réserve de rares exceptions.

Le tableau ci-après présente les expositions de la Banque aux taux d'intérêt de référence importants assujettis à la réforme des taux interbancaires offerts qui n'ont pas encore été indexées à un taux de référence alternatif et qui viendront à échéance après le 30 juin 2023 pour certains taux LIBOR en dollar américain et après le 31 décembre 2021 pour certains autres taux interbancaires offerts assujettis à la transition. Elles comprennent aussi les expositions aux taux d'intérêt de référence assujettis à la réforme des taux interbancaires offerts dont l'indexation à un taux de référence alternatif n'est pas nécessaire.

Expositions aux taux d'intérêt de référence assujettis à la réforme des taux interbancaires offerts^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 octobre 2021
	Actifs financiers	Passifs financiers				Engagements
	non dérivés ⁴	non dérivés			Dérivés	hors bilan ⁵
	Valeur comptable	Valeur comptable	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant contractuel
Échéances du LIBOR en dollar américain qui seront						
abandonnées le 31/12/2021 Échéances du LIBOR en dollar américain qui seront	1 496	\$ - \$	172	\$ 1	\$ 16	\$ - \$
abandonnées le 30/06/2023	102 219	519	3 242 624	1 486	2 327	89 407
LIBOR en livre sterling	748	_	254 009	10	2	1 870
Autres taux interbancaires offerts ⁶	328	_	241 485	301	176	_
	104 791	519	3 738 290	1 798	2 521	91 277
Swaps de devises ⁷ LIBOR en dollar américain /						
autres taux ⁸ LIBOR en dollar américain / LIBOR	s. o.	s. o.	447 821	7 148	7 488	s. o.
en livre sterling LIBOR en dollar américain / LIBOR	s. o.	s. o.	122 832	438	408	s. o.
en yen japonais	s. o.	s. o.	34 335	486	525	s. o.
Autres taux interbancaires offerts ⁶	s. o.	s. o.	37 277	1 072	890	S. O.
	S. O.	S. O.	642 265	9 144	9 311	S. O.
Total	104 791	\$ 519 \$	4 380 555	\$ 10 942	\$ 11 832	\$ 91 277 \$

¹ Les taux de référence alternatifs pour les principaux taux d'intérêt de référence comprennent le SOFR (Secured Overnight Financial Rate) pour le LIBOR en dollar américain, le SONIA (Sterling Overnight Index Average) pour le LIBOR en livre sterling et le TONAR (Tokyo Overnight Average Rate) pour le LIBOR en yen japonais.

Relations de couverture

Le 1er novembre 2020, la Banque a changé sa méthode comptable de façon rétrospective pour la présentation des variations de la juste valeur des instruments de couverture désignés dans certaines relations de couverture de juste valeur, en reclassant dans les produits d'intérêts nets et hors des produits autres que d'intérêts la composante exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture. Par suite de ce reclassement, les variations de la juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture connexe (à l'exclusion de l'inefficacité de couverture) sont présentées aux mêmes postes dans l'état du résultat consolidé. Afin de rendre conformes les montants comparatifs des exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019 à la présentation adoptée pour l'exercice considéré, la Banque a reclassé dans les produits d'intérêts nets et hors des produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé des pertes respectivement de 1 114 millions de dollars et 110 millions de dollars.

Regroupements d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Les modifications fournissent des indications supplémentaires sur la définition d'une entreprise qui permettent de déterminer si une acquisition constitue une acquisition d'entreprise ou d'un groupe d'actifs. Un acquéreur comptabilise un goodwill uniquement lorsqu'il acquiert une entreprise et non lorsqu'il acquiert un groupe d'actifs. La Banque a adopté ces modifications de façon prospective le 1^{er} novembre 2020, lesquelles n'ont eu aucune incidence importante sur la Banque.

² L'EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) est exclu du présent tableau puisqu'il a fait l'objet d'un changement de méthode de calcul en 2019 et qu'il demeurera un taux d'intérêt de référence. Au 31 octobre 2021, le notionnel des dérivés indexés au taux EURIBOR s'élevait à 1 811 milliards de dollars et les valeurs comptables des actifs financiers non dérivés et des passifs financiers non dérivés au taux EURIBOR s'établissaient respectivement à 618 millions de dollars et 19 millions de dollars.

³ Certaines facilités à vue indexées au taux LIBOR en dollar américain n'ont aucune échéance précise, par conséquent elles sont exclues du tableau. Au 31 octobre 2021, les valeurs comptables des prêts à vue et des dépôts à vue indexés au taux LIBOR en dollar américain qui ne sont pas assortis d'une échéance précise s'élevaient respectivement à 2 milliards de dollars et 2 milliards de dollars.

⁴Les prêts présentés comme actifs financiers non dérivés représentent les montants empruntés et excluent la provision pour pertes sur prêts. Au 31 octobre 2021, la valeur comptable des actifs financiers non dérivés indexés au taux LIBOR en dollar américain pour les échéances qui seront abandonnées après le 30 juin 2023 s'élevait à 102 milliards de dollars, dont une tranche de 60 milliards de dollars se rapporte aux prêts, une tranche de 37 milliards de dollars, aux titres de créances au coût amorti, et une tranche de 5 milliards de dollars, aux actifs financiers à la JVAERG.

⁵ Bien des facilités de prêts consenties par la Banque à de grandes entreprises permettent à l'emprunteur de choisir le taux d'intérêt de référence au moment de l'emprunt sur la facilité. En fonction des antécédents que possède la Banque, le taux d'intérêt de référence choisi par l'emprunteur est souvent libellé dans la même devise que celle de la facilité, par conséquent, la Banque a présumé que le taux d'intérêt de référence pour ses engagements au titre du crédit non utilisé et des liquidités est libellé dans la même devise que celle de la facilité aux fins des informations présentées dans le présent tableau.

⁶La catégorie « Autres taux interbancaires offerts » comprend les taux d'intérêt de référence suivants qui sont assujettis à la réforme des taux interbancaires offerts : LIBOR en euro, LIBOR en franc suisse, LIBOR en yen japonais, EONIA (Euro Overnight Index Average) en euro, NIBOR (Norwegian Interbank Offered Rate) en couronne norvégienne, SGD (Singapore Dollar Swap Offer Rate) en dollar de Singapour, HIBOR (Hong Kong Interbank Offered Rate) en dollar de Hong Kong, JIBAR (Johannesburg Interbank Average Rate) en rand, STIBOR (Stockholm Interbank Offered Rate) en couronne suédoise et TIIE (Interbank Equilibrium Interest Rate) en peso mexicain.

⁷ Le LIBOR en dollar américain présenté sous Swaps de devises dans le tableau ci-dessus se rapporte aux échéances (à un jour, à un mois, à trois mois, à six mois et à douze mois) qui seront abandonnées après le 30 juin 2023. Au 31 octobre 2021, la Banque ne détenait aucun swap de devises indexé au LIBOR en dollar américain dont les échéances sont à une semaine et à deux mois qui seront abandonnées après le 31 décembre 2021.

⁸ La catégorie « Autres taux » se rapporte aux taux qui ne sont pas assujettis à la réforme des taux interbancaires offerts ou qui ont déjà fait l'objet d'une réforme.

Cadre conceptuel de l'information financière révisé

En mars 2018, l'IASB a publié le Cadre conceptuel de l'information financière révisé (le cadre conceptuel révisé), qui propose un ensemble de concepts en vue d'aider l'IASB à élaborer des normes et les préparateurs à appliquer des méthodes comptables cohérentes en l'absence d'une norme comptable précise. Ce cadre n'est pas une norme comptable et n'a pas préséance sur les dispositions contenues dans d'autres normes IFRS. Le cadre conceptuel révisé stipule que l'information financière doit être pertinente et donner une image fidèle de ce qu'elle doit représenter pour être utile, propose des définitions et des critères de comptabilisation révisés des actifs et des passifs et confirme que les différentes bases d'évaluation sont utiles et permises. La Banque a adopté le cadre conceptuel révisé de façon prospective le 1er novembre 2020, lequel n'a eu aucune incidence importante sur la Banque.

MODIFICATIONS DE MÉTHODE COMPTABLES FUTURES

La norme suivante a été publiée, mais n'était pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de cette norme sur les états financiers consolidés et adoptera la norme lorsqu'elle entrera en vigueur.

Contrats d'assurance

L'IASB a publié IFRS 17, Contrats d'assurance (IFRS 17), qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, Contrats d'assurance, et établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que pour les informations à fournir sur ceux-ci. Les contrats d'assurance sont divisés en groupes et ces groupes sont évalués à la valeur actualisée, ajustée en fonction du risque, des flux de trésorerie liés à l'exécution des contrats. Les produits sont comptabilisés à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis au cours de la période de couverture. Les pertes sont comptabilisées immédiatement si le groupe de contrats devait être déficitaire.

La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, soit le 1^{er} novembre 2023 pour la Banque. Selon le préavis connexe publié par le BSIF, l'adoption anticipée de la norme n'est pas permise. La norme sera appliquée de façon rétrospective avec retraitement des montants comparatifs, sauf si ce retraitement est impraticable.

L'adoption d'IFRS 17 représente une mesure importante prise par la Banque et est soutenue par une solide structure de gouvernance. Le comité directeur de la direction rassemble des représentants du secteur Assurance, des fonctions Finances, Actuariat, Risque, Technologie et des équipes de gestion de projet. Le conseil d'administration de la filiale TD Assurance, le comité de risque et le comité d'audit de la Banque sont également informés de la progression du projet par la communication de mises à jour.

La Banque procède à la mise en œuvre d'une solution logicielle, y compris à la préparation des données, à la mise à l'essai et à la configuration du système. De plus, la Banque participe à des consultations sectorielles, y compris à celle menée par le BSIF portant sur l'ébauche d'exigences de fonds propres réglementaires.

NOTE 5 : ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Certains actifs et passifs, surtout les instruments financiers, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur une base récurrente. Ces instruments financiers comprennent les prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction, les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, les actifs et passifs financiers désignés à la JVRN, les actifs financiers à la JVAERG, les dérivés, certaines valeurs mobilières prises en pension, les dépôts détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

a) GOUVERNANCE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION

Les processus d'évaluation suivent des politiques et des procédures approuvées par la haute direction et par des spécialistes en la matière. La surveillance par la haute direction du processus d'évaluation relève de divers comités responsables des questions d'évaluation. De plus, la Banque met en place un certain nombre de contrôles supplémentaires, notamment un processus de vérification indépendante des prix assurant l'exactitude des évaluations de la juste valeur présentées dans les états financiers. Les sources utilisées pour l'évaluation indépendante des prix respectent les critères établis dans les politiques approuvées touchant l'évaluation, qui prennent en compte l'évaluation de la fiabilité, la pertinence et la fréquence des données.

b) MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

Aux fins de l'évaluation et de la présentation de l'information financière, la Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses qui suivent.

Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement des obligations de gouvernements.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement américain et des titres de créance des organismes gouvernementaux américains est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie d'actifs pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus, mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les données de marché utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) repose sur des cours de courtiers et des prix de fournisseurs indépendants, ou lorsque ces cours ou ces prix ne sont pas disponibles facilement, d'autres techniques d'évaluation, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés, peuvent être utilisées. Les données de marché utilisées dans les autres techniques d'évaluation ou les cours de courtiers ou les prix de fournisseurs indépendants comprennent des courbes de rendement d'obligations de gouvernements et des données sur les transactions exécutées.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est établie à l'aide des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants et d'autres techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte-Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie et la liquidité.

Autres titres de créance

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance repose sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les autres techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de titres de référence et d'obligations de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des actifs sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de titres de référence et des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, comme pour les titres de capitaux propres privés, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, y compris l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les multiples du résultat avant impôt et amortissement, et d'autres techniques d'évaluation pertinentes.

S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de capitaux propres détenus, un rajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions. Cependant, les restrictions qui ne font pas partie du titre détenu et qui représentent un accord contractuel distinct conclu par la Banque et un tiers n'influent pas sur la juste valeur de l'instrument initial.

Droits conservés

Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur marchande relative. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

Prêts

La juste valeur estimée des prêts comptabilisés au coût amorti reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimée est établie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la JVRN, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours d'autres courtiers dignes de confiance ou utilise des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la JVAERG est présumée se rapprocher de leur coût amorti, étant donné que ces prêts sont habituellement des prêts productifs à taux variable et, par nature, sont à court terme.

Marchandises

La juste valeur des marchandises est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. La Banque négocie également des contrats de dérivés de marchandises qui peuvent être négociés sur une Bourse ou sur des marchés hors cote.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte-Carlo. Les modèles d'évaluation utilisent des données observables sur le marché ou qui peuvent être tirées de celles-ci.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des rajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les prix au comptant et à terme des marchandises, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Le rajustement de la valeur du crédit (RVC) est appliqué à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir le RVC, la Banque tient compte des conventions-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en utilisant les écarts de crédit observables sur le marché ou les écarts de crédit de remplacement pour apprécier les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

La juste valeur d'un dérivé est en partie une fonction du nantissement. La Banque utilise la courbe de swap indexé sur le taux à un jour pertinente pour actualiser les flux de trésorerie des dérivés garantis puisque la majorité des sûretés sont fournies sous forme de trésorerie et peuvent être financées au taux de financement à un jour.

Un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) est appliqué à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte des coûts de financement non garantis et avantages implicites du marché dans la fixation des prix et le calcul de la juste valeur. Certains des principaux facteurs du RVF comprennent l'écart du coût de financement implicite du marché et l'exposition moyenne attendue par contrepartie.

La Banque continuera à surveiller les pratiques de l'industrie en matière de rajustements de valeur et pourrait peaufiner la méthode qu'elle utilise en fonction de l'évolution des pratiques sur le marché.

Dépôts

La juste valeur estimée des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction et des dépôts désignés à la JVRN, qui sont compris dans les passifs financiers désignés à la JVRN, est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables comme les courbes de rendement de titres de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

Passifs de titrisation

La juste valeur des passifs de titrisation est calculée d'après les prix cotés ou les prix cotés d'instruments financiers similaires, s'ils sont disponibles. Si les prix cotés ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables comme les courbes de rendement des obligations hypothécaires du Canada et les courbes de rendement des titres adossés à des créances hypothécaires.

Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de capitaux propres ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour calculer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de capitaux propres et les titres de créance sous-jacents.

Valeurs mobilières prises en pension et obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension

Les marchandises et certaines obligations et actions achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui prévoit la vente ou le rachat des marchandises ou obligations à une date ultérieure à un prix fixe sont comptabilisées à la juste valeur. La juste valeur de ces contrats est établie d'après des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation des données de marché observables comme les courbes de swaps de taux et les prix à terme des marchandises.

Billets et débentures subordonnés

La juste valeur des billets et débentures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

Exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille

En vertu de l'exception aux fins de l'évaluation énoncée par IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, une entité peut évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers dont les risques se compensent sur la base de la vente ou du transfert de son exposition nette à un risque particulier ou à plusieurs risques. La Banque gère certains actifs financiers et passifs financiers, notamment des actifs dérivés et des passifs dérivés, selon leur exposition nette à un risque particulier ou à plusieurs risques, et utilise les cours moyens comme base d'établissement de la juste valeur des positions de risques qui se compensent et applique, selon le cas, le cours le plus représentatif à l'intérieur de l'écart cours acheteur-cours vendeur à la position nette ouverte. Pour plus de renseignements sur l'utilisation de l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille pour établir la juste valeur, se reporter à la note 2.

c) JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS NON COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur sont présentées dans le tableau ci-après. La juste valeur de ces instruments est calculée seulement aux fins de la présentation de l'information financière selon les techniques d'évaluation utilisées par la Banque. De plus, la Banque a déterminé que la valeur comptable de certains actifs et passifs financiers se rapproche de leur juste valeur, lesquels comprennent la trésorerie et les montants à recevoir de banques, les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, les engagements de clients au titre d'acceptations, les montants à recevoir des courtiers et des clients, les autres actifs, les acceptations, les montants à payer aux courtiers et aux clients et les autres passifs. La quasitotalité des valeurs mobilières prises en pension et des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension est évaluée au coût amorti, la valeur comptable se rapprochant de leur juste valeur.

Actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur¹

(en millions de dollars canadiens)						Aux	
	3′	l oc	tobre 2021	3	1 o	ctobre 2020	
	Valeur comptable		Juste valeur	Valeur comptable		Juste valeur	
ACTIFS FINANCIERS							
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances							
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	208 559	\$	207 927	\$ 174 592	\$	175 500	\$
Autres titres de créance	60 380		60 525	53 087		53 373	
Total des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes							
sur créances	268 939		268 452	227 679		228 873	
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	722 622		725 177	717 523		727 197	
Total des actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur	991 561	\$	993 629	\$ 945 202	\$	956 070	\$
PASSIFS FINANCIERS							
Dépôts	1 125 125	\$	1 124 762	\$ 1 135 333	\$	1 137 624	\$
Passifs de titrisation au coût amorti	15 262		15 202	15 768		16 143	
Billets et débentures subordonnés	11 230		11 838	11 477		12 374	
Total des passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur	1 151 617	\$	1 151 802	\$ 1 162 578	\$	1 166 141	\$

¹ Ce tableau ne tient pas compte des actifs et passifs financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

d) HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction du caractère observable des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés pour des actifs ou des passifs identiques qui sont négociés sur un marché actif ou qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

Niveau 3: La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement comptabilisés à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires.

Hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre 2021 et 2020, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif financier qui n'était pas comptabilisé à la juste valeur, mais dont la juste valeur est présentée.

Hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs non comptabilisés à la juste valeur¹

(en millions de dollars canadiens)								Aux
			31 oc	tobre 2021			31 oc	tobre 2020
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS								
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la								
provision pour pertes sur créances								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou								
liées à un gouvernement	20 \$	207 897 \$	10 \$	207 927 \$	919 \$	174 571 \$	10 \$	175 500 \$
Autres titres de créance	_	60 524	1	60 525	_	53 371	2	53 373
Total des titres de créance au coût amorti, déduction								
faite de la provision pour pertes sur créances	20	268 421	11	268 452	919	227 942	12	228 873
Total des prêts, déduction faite de la provision pour								
pertes sur prêts	_	251 034	474 143	725 177	_	236 287	490 910	727 197
Total des actifs dont la juste valeur est présentée	20 \$	519 455 \$	474 154 \$	993 629 \$	919 \$	464 229 \$	490 922 \$	956 070 \$
PASSIFS								
Dépôts	- \$	1 124 762 \$	- \$	1 124 762 \$	- \$	1 137 624 \$	- \$	1 137 624 \$
Passifs de titrisation au coût amorti	_ `	15 202	_ `	15 202		16 143		16 143
Billets et débentures subordonnés	_	11 838	_	11 838	_	12 374	_	12 374
Total des passifs dont la juste valeur est présentée	- \$	1 151 802 \$	- \$	1 151 802 \$	- \$	1 166 141 \$	- \$	1 166 141 \$

¹Ce tableau ne tient pas compte des actifs et passifs financiers dont la valeur comptable correspond à une estimation raisonnable de la juste valeur.

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre 2021 et 2020, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif évalué à la juste valeur sur une base récurrente.

Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente

(en millions de dollars canadiens)			31 00	tobre 2021			31 (Aux octobre 2020
-	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS ET MARCHANDISES	NIVOUG I	HIVOUU Z	11170000	Total	141VOUG 1	141VOGG Z	THIVOUG O	Total
rêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins								
de transaction¹ /aleurs mobilières émises par un gouvernement ou								
liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	294	\$ 10 902	\$ - \$	11 196 \$	351	\$ 21 141	\$ - \$	21 492
Provinces	-	8 326	_	8 326	_	8 468	_	8 468
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis,								
des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres								
organismes américains	-	13 241	-	13 241	_	22 809	16	22 825
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	_	7 785	_	7 785		4 563		4 563
Fitres adossés à des créances hypothécaires		1 500		1 500	_	1 690	_	1 690
Autres titres de créance		1 000		. 000		1 000		1 000
Emetteurs canadiens	_	5 970	_	5 970	_	5 613	2	5 615
Autres émetteurs	_	12 389	6	12 395	_	13 352	1	13 353
Fitres de capitaux propres	59 933	158	33	60 124	43 840	39	_	43 879
Prêts détenus à des fins de transaction	-	12 405	_	12 405	_	12 959	_	12 959
Marchandises	13 919	720	_	14 639	12 976	484	_	13 460
Proits conservés	-	9	-	9	-	14	_	14
	74 146	73 405	39	147 590	57 167	91 132	19	148 318
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction								
à la juste valeur par le biais du résultat net								
/aleurs mobilières	166	6 127	760	7 053	232	4 027	571	4 830
Prêts	_	2 334	3	2 337		3 715	3	3 718
	166	8 461	763	9 390	232	7 742	574	8 548
Périvés								
Contrats de taux d'intérêt	12	10 277	1_	10 290	22	17 937	_	17 959
Contrats de change	26	35 786	7	35 819	13	29 605	2	29 620
Contrats dérivés de crédit	-	57	-	57	_	19	-	19
Verivés d'actions	3	5 359	-	5 362	5	3 855	370	4 230
Contrats de marchandises	365	2 495	39	2 899	383	2 022	9	2 414
	406	53 974	47	54 427	423	53 438	381	54 242
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du								
résultat net /aleurs mobilières ¹	_	4 564	_	4 564		4 739		4 739
valeurs modifieres		4 564		4 564		4 739		4 739
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres		4 304		4 304		4 7 3 9		4 7 3 9
éléments du résultat global								
/aleurs mobilières émises par un gouvernement ou								
liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	_	12 519	_	12 519	_	14 126	_	14 126
Provinces	_	18 143	_	18 143	_	16 502	_	16 502
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis,								
des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres								
organismes américains	-	19 300	-	19 300	_	33 034	_	33 034
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements						40.750		40.750
de l'OCDE	-	6 564	-	6 564	_	10 756	_	10 756
Titres adossés à des créances hypothécaires	-	1 254	-	1 254	_	3 865	_	3 865
Autres titres de créance		C 004		C 004		10.006		10.006
itres adossés à des actifs	-	6 981	- 64	6 981 8 104	_	10 006 9 875	20	10 006 9 895
Obligations de sociétés et autres Fitres de capitaux propres	2 989	8 040 1	1 609	4 599	1 005	9 6 7 5	1 579	2 599
Prêts	2 909	1 602	1 003	1 602	1 003	2 502	1 37 9	2 502
1615	2 989	74 404	1 673	79 066	1 005	100 681	1 599	103 285
/alaura mahiliàraa prisas an panaian		7 992		7 992		7 395		7 395
/aleurs mobilières prises en pension	-	7 332	-	7 332		7 393	_	7 393
A COLEO ELLIA MOLEDO								
PASSIFS FINANCIERS			141	22 891	_	14 528	4 649	19 177
Dépôts détenus à des fins de transaction	-	22 750						
dépôts détenus à des fins de transaction dérivés								
	14	22 750 11 580	89	11 683	14	19 022	96	19 132
Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés				11 683 35 174	14 14	19 022 27 300	96 -	19 132 27 314
Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Contrats de taux d'intérêt Contrats de change	14	11 580	89					
Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Contrats de taux d'intérêt Contrats de change Contrats dérivés de crédit	14 28	11 580 35 146	89 -	35 174	14	27 300 327	-	27 314 327
Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Contrats de taux d'intérêt Contrats de change Contrats dérivés de crédit Dérivés d'actions	14 28 - -	11 580 35 146 347 7 932	89 - - 82	35 174 347 8 014	14 - -	27 300 327 3 360	- - 1 077	27 314 327 4 437
lépôts détenus à des fins de transaction lérivés contrats de taux d'intérêt contrats de change contrats dérivés de crédit lérivés d'actions	14 28 - - 300	11 580 35 146 347 7 932 1 596	89 - - 82 8	35 174 347 8 014 1 904	14 - - 355	27 300 327 3 360 1 611	- - 1 077 27	27 314 327 4 437 1 993
Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Contrats de taux d'intérêt Contrats de change Contrats dérivés de crédit Dérivés d'actions Contrats de marchandises	14 28 - - 300 342	11 580 35 146 347 7 932 1 596 56 601	89 - - 82 8 179	35 174 347 8 014 1 904 57 122	14 - - 355 383	27 300 327 3 360 1 611 51 620	1 077 27 1 200	27 314 327 4 437 1 993 53 203
Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Contrats de taux d'intérêt Contrats de change Contrats dérivés de crédit Dérivés d'actions Contrats de marchandises Cassifs de titrisation à la juste valeur	14 28 - - 300	11 580 35 146 347 7 932 1 596	89 - - 82 8	35 174 347 8 014 1 904	14 - - 355	27 300 327 3 360 1 611	- - 1 077 27	27 314 327 4 437 1 993
Pépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Contrats de taux d'intérêt Contrats de change Contrats dérivés de crédit Dérivés d'actions Contrats de marchandises Passifs de titrisation à la juste valeur Cassifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du	14 28 - - 300 342	11 580 35 146 347 7 932 1 596 56 601 13 505	89 - - 82 8 179	35 174 347 8 014 1 904 57 122 13 505	14 - - 355 383 -	27 300 327 3 360 1 611 51 620 13 718	1 077 27 1 200	27 314 327 4 437 1 993 53 203 13 718
Dépôts détenus à des fins de transaction Dérivés Contrats de taux d'intérêt Contrats de change Contrats dérivés de crédit Dérivés d'actions Contrats de marchandises Cassifs de titrisation à la juste valeur	14 28 - - 300 342	11 580 35 146 347 7 932 1 596 56 601	89 - - 82 8 179	35 174 347 8 014 1 904 57 122	14 - - 355 383	27 300 327 3 360 1 611 51 620	1 077 27 1 200	27 314 327 4 437 1 993 53 203

¹ Les soldes reflètent la diminution des valeurs mobilières détenues (positions acheteur) du montant équivalant aux valeurs mobilières identiques vendues mais non encore achetées (positions vendeur).

e) TRANSFERTS ENTRE LES NIVEAUX DE LA HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS DES ACTIFS ET PASSIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR SUR UNE BASE RÉCURRENTE

La politique de la Banque est de comptabiliser le transfert des actifs et des passifs entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon les justes valeurs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs sont transférés entre le niveau 1 et le niveau 2 si la fréquence et le volume de transactions sont suffisants sur un marché actif. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, la Banque a transféré des obligations des gouvernements canadiens à la JVAERG d'un montant de 400 millions de dollars hors du niveau 2 dans le niveau 1, lesquelles sont par la suite venues à échéance (aucun transfert important pour l'exercice clos le 31 octobre 2020).

Transferts des instruments du niveau 3

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

En raison de la nature non observable des données utilisées pour évaluer les instruments financiers de niveau 3, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments. La juste valeur d'instruments financiers de niveau 3 peut être déterminée au moyen de diverses hypothèses raisonnables possibles. Pour déterminer les niveaux appropriés pour ces données non observables, les paramètres sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, des transferts de dépôts détenus à des fins de transaction et de dérivés d'actions hors du niveau 3 dans le niveau 2 ont été effectués du fait de changements à l'égard du degré d'observabilité de certaines données dans l'évaluation de la juste valeur de ces instruments (aucun transfert important pour l'exercice clos le 31 octobre 2020).

f) RAPPROCHEMENT DES VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS DE NIVEAU 3

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 respectivement pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3 (en millions de dollars canadiens)

(en millions de dollars canadiens)									
			ofits réalisés et tes réalisées et latentes)		Activités		Transferts		Variation des profits latents (pertes
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2020	Inclus dans le résultat net	éléments du résultat	Achats/ émissions	Ventes/ règlements ⁴	Au niveau 3	Hors du	Juste valeur au 31 octobre 2021	latentes) sur les instruments encore détenus ⁵
ACTIFS FINANCIERS	2020	net	giobai	emissions	regiements	iliveau 3	Iliveau 3	2021	deterius
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction Valeurs mobilières émises par un									
gouvernement ou liées à un gouvernement	16	\$ 2	\$ -	\$ -	\$ (18)		(1)		\$ - \$
Autres titres de créance	3	-	-	23	(3)	7	(24)	6	-
Titres de capitaux propres	-			33				33	
Actifs financiers détenus à des fins autres	19	2		56	(21)	8	(25)	39	
que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net									
Valeurs mobilières	571	130	-	140	(81)	_	_	760	76
Prêts	3	-	-	-	-	-	-	3	-
	574	130	-	140	(81)	-	-	763	76
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global									_
Autres titres de créance	20	-	4	-	-	40	_	64	4
Titres de capitaux propres	1 579	_	32	161	(163)	_	_	1 609	20
	1 599	\$ _	\$ 36	\$ 161	\$ (163)	\$ 40 \$	_	\$ 1673	\$ 24 \$
PASSIFS FINANCIERS									
Dépôts détenus à des fins de transaction ⁶	(4 649)	\$ (999)	\$ -	\$ (790)	\$ 2 636	\$ (7) \$	3 668	\$ (141)	\$ (5) \$
Dérivés ⁷									
Contrats de taux d'intérêt	(96)	(9)	-	-	17	-	-	(88)	7
Contrats de change	2	5	-	-	-	1	(1)	7	6
Dérivés d'actions	(707)	(729)	-	(36)		3	1 152	(82)	52
Contrats de marchandises	(18)	55		-	(6)	-	-	31	32
-	(819)	(678)	_	(36)	246	4	1 151	(132)	97
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(24)	(51)	_	(263)	262	-	-	(76)	(44)
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	_	_	_	(8)	(1)	(1)	1	(9)	_

(en millions de dollars canadiens)

	Juste -		ofits réalisés et tes réalisées et latentes) Inclus dans		Activités		Transferts	Juste	Variation des profits latents (pertes latentes)
	valeur au 1 ^{er} nov. 2019	Inclus dans le résultat net ¹	les autres éléments du résultat global ^{2, 3}	Achats/ émissions	Ventes/ règlements ⁴	Au niveau 3	Hors du niveau 3	valeur au 31 octobre 2020	sur les instruments encore détenus ⁵
ACTIFS FINANCIERS					-				
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à									
un gouvernement		\$ (1)	\$ - \$		\$ (8) \$		_ \$		\$ - \$
Autres titres de créance	4		_	29	(41)	18	(7)	3	
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	12	(1)		29	(49)	35	(7)	19	-
Valeurs mobilières	493	12	_	118	(52)	_	_	571	(2)
Prêts	5	_	_	_	(2)	_	_	3	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	498	12	_	118	(54)		_	574	(2)
Autres titres de créance	24	_	(4)	_	_	-	_	20	(4)
Titres de capitaux propres	1 551		(23)	50	1			1 579	(24)
	1 575	\$ _	\$ (27) \$	50	\$ 1 \$	- \$	- \$	1 599	\$ (28) \$
PASSIFS FINANCIERS									
Dépôts détenus à des fins de transaction ⁶	(4 092)	\$ 214	\$ - \$	(3 334)	\$ 2558 \$	(3) \$	8 \$	(4 649)	\$ 328 \$
Dérivés ⁷									
Contrats de taux d'intérêt	(83)	(43)	_	_	30	_	_	(96)	(17)
Contrats de change	(1)	2	_	_	_	1	_	2	1
Dérivés d'actions	(925)	172	_	(101)	146	(1)	2	(707)	172
Contrats de marchandises	(17)	(42)	_		41			(18)	(16)
	(1 026)	89	_	(101)	217	_	2	(819)	140
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(21)	112	_	(202)	87	_	_	(24)	112
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	_	_	_	_	_	(6)	6	_	

¹ Les profits/pertes sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

g) ÉVALUATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Données non observables importantes des positions de niveau 3

La présente rubrique porte sur les données non observables importantes incluses dans les positions de niveau 3 et présente une évaluation de l'incidence potentielle que pourrait avoir une variation de chacune des données non observables sur l'évaluation de la juste valeur.

Équivalent de prix

Certains instruments financiers, surtout des titres de créance et des titres de capitaux propres, sont évalués au moyen d'équivalents de prix lorsqu'il n'y a pas de prix cotés, et la juste valeur est mesurée par comparaison avec des données observables sur le prix d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Pour les titres de créance, l'équivalent de prix est exprimé en points et représente un pourcentage de la valeur nominale, et les prix qui se retrouvent à la limite inférieure de la fourchette sont en général rattachés à des titres qui ont subi une perte de valeur. Pour les titres de capitaux propres, l'équivalent de prix se fonde sur un pourcentage d'un prix de référence. Il peut y avoir des écarts importants en fonction de la liquidité des titres. Pour les nouvelles émissions de titres de créance et de titres de participation, le prix équivaut à 100 % du prix d'émission.

Corrélation

Les variations de certaines données ne sont pas nécessairement indépendantes de celles d'autres données. Pareilles relations, lorsqu'elles sont importantes pour la juste valeur d'un instrument, sont intégrées dans les modèles d'évaluation sous la forme de données de corrélation. La Banque inclut la corrélation existant entre les actifs d'une même catégorie de même que la corrélation existant entre les catégories d'actifs. Par exemple, la corrélation de prix représente la relation entre les prix des titres de capitaux propres dans un panier de dérivés d'actions et la corrélation quanto représente la relation entre les instruments réglés dans une monnaie et les titres sous-jacents qui sont libellés dans une autre monnaie.

Volatilité implicite

La volatilité implicite désigne la valeur de la volatilité d'un instrument sous-jacent qui, si elle est utilisée dans un modèle d'évaluation des options (comme le modèle Black-Scholes), donnera une valeur théorique égale au prix courant du marché de l'option. La volatilité implicite est une mesure prospective et subjective, et elle diffère de la volatilité passée puisque celle-ci est calculée à partir de rendements passés connus d'un titre.

² Autres éléments du résultat global.

³ Comprennent les profits et pertes réalisés transférés dans les résultats non distribués au moment de la cession d'actions désignées à la JVAERG. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7.

⁴ Comprennent les variations de change.

⁵ Les variations des profits latents / pertes latentes sur les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

⁶ Les émissions et les rachats des dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.

⁷ Composés au 31 octobre 2021 d'actifs dérivés de 47 millions de dollars (381 millions de dollars aux 31 octobre 2020/1^{er} novembre 2020; 604 millions de dollars au 1^{er} novembre 2019) et de passifs dérivés de 179 millions de dollars (1 200 millions de dollars au 31 octobre 2020/1^{er} novembre 2020; 1 630 millions de dollars au 1^{er} novembre 2019), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Ratio de financement

Le ratio de financement est une donnée non observable importante requise pour évaluer les engagements de prêt contractés par la Banque. Le ratio de financement correspond à une estimation du pourcentage des engagements qui sont en fin de compte financés par la Banque. Le ratio de financement est fondé sur un certain nombre de facteurs tels que les pourcentages de financement passés observables au sein de divers canaux de crédit et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, la concurrence sur le plan des prix et l'écart entre le taux hypothécaire fixe et le taux hypothécaire variable. Une augmentation/diminution du ratio de financement fera augmenter/diminuer la valeur de l'engagement de crédit compte tenu des taux d'intérêt en vigueur.

Ratio cours/bénéfice, taux d'actualisation et escompte de liquidité

Le ratio cours/bénéfice, le taux d'actualisation et l'escompte de liquidité sont des données importantes utilisées pour évaluer certains titres de capitaux propres et certains droits conservés. Le choix des ratios cours/bénéfice se fait pour des entités comparables, et plus un ratio est élevé, plus la juste valeur sera élevée. Les taux d'actualisation entrent dans le calcul des prévisions de flux de trésorerie pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques associés aux flux de trésorerie. Plus un taux d'actualisation est élevé, moins la juste valeur sera élevée. Les escomptes de liquidité peuvent être appliqués quand il y a une différence de liquidité entre l'entité comparée et les titres de capitaux propres qui sont évalués.

Courbe de swaps propre à une devise

La juste valeur des contrats de change est établie au moyen de données comme les cours au comptant de devises et les courbes de swaps. En général, les courbes de swaps sont observables, mais certaines durations ou certains cours au comptant propres à une devise et certaines courbes de swaps propres à une devise ne sont pas observables.

Rendement de l'action

Le rendement de l'action est une importante donnée servant à évaluer les dérivés d'actions et il est en général exprimé en pourcentage du cours de l'action. Le rendement de l'action peut être obtenu à partir du prix d'une prise en pension ou des prix à terme de l'action dont on cherche à établir la juste valeur. Le rendement au comptant de l'action peut également être obtenu à partir de sources de prix, s'il peut être établi que le rendement au comptant de l'action est une bonne indication des dividendes à venir.

Courbe de swaps indexés sur l'inflation

La juste valeur des contrats de swaps indexés sur l'inflation résulte de l'échange de valeur entre la courbe de taux d'intérêt et l'indice d'inflation. L'écart de rendement d'un swap indexé sur l'inflation n'est pas observable et est établi à l'aide de données d'entrée de substitution telles que les taux de l'indice d'inflation et le rendement des obligations dans l'indice des prix à la consommation (IPC). Les courbes de swaps sont généralement observables; toutefois, il peut arriver que certaines courbes de swaps particulières ne le soient pas.

Valeur liquidative

La juste valeur de certains fonds privés est fondée sur la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds qui ont recours à des méthodes d'évaluation puisqu'aucun prix n'est observable pour ces instruments.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

Le tableau ci-après présente les actifs et passifs de la Banque qui sont comptabilisés à la juste valeur et classés dans le niveau 3 ainsi que les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur, les données importantes utilisées pour une technique d'évaluation qui sont considérées comme non observables et une fourchette de valeurs pour ces données non observables. La fourchette de valeurs représente l'échelle des données utilisées dans le calcul de la juste valeur, allant de la plus basse à la plus haute.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

reciniques à evaluation et données utili	occo pour i ovaración a la juoto i	arour dos domo ot passino do invoca					Aux
			31 o	ctobre 2021	31 o	ctobre 2020	
		Données non observables	D d. l.	Hand do la	Dec de la	Heat de la	
	Technique d'évaluation	importantes (niveau 3)	Bas de la fourchette		Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	Unité
Valeurs mobilières émises par un		(missas of					
gouvernement ou liées à un gouvernement	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	s. o.	s. o.	19	116	points
Autres titres de créance	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	-	102	_	111	points
Titres de capitaux propres ¹	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	100	100	%
	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	9	9	9	9	%
	Comparable de marché	Équivalent de prix	35	36	23	23	%
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste							
valeur par le biais du résultat net	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	100	100	%
	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	11	13	20	20	%
	Multiple du BAIIA	Ratio cours/bénéfice	2,8	20,0	1,5	16,0	fois
	Fondée sur le prix	Valeur liquidative ²	s. o.	s. o.	S. O.	S. O.	
Dérivés							
Contrats de taux d'intérêt	Flux de trésorerie actualisés	Courbes de swaps indexés sur l'inflation	1	3	1	2	%
	Modèle d'évaluation	Dette de Green en ent			00	7.5	0/
	des options	Ratio de financement	60	75	60	75	%
Contrats de change	Modèle d'évaluation					40	
	des options	Volatilité propre aux devises	4	33	4	18	%
Dérivés d'actions	Modèle d'évaluation						
	des options	Corrélation de prix	-	93	(16)	95	%
		Corrélation quanto	10	15	10	68	%
		Rendement de l'action	_	7	_	10	%
		Volatilité des actions	27	240	8	117	%
	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	s. o.	s. o.	100	100	%
Contrats de marchandises	Modèle d'évaluation						
	des options	Corrélation quanto Corrélation des options	(67)	(47)	(66)	(46)	%
		sur swap	s. o.	s. o.	73	85	%
Dépôts détenus à des							
fins de transaction	Modèle d'évaluation						
	des options	Corrélation de prix	_	93	(16)	98	%
	•	Corrélation quanto	s. o.	s. o.	(35)	68	%
		Rendement de l'action	_	2	` _	11	%
		Volatilité des actions	22	114	7	284	%
	Modèle d'évaluation	Volatilité propre aux devises	35	484	21	462	%
	des options sur swap						
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du							
résultat net	Modèle d'évaluation		_				
	des options	Ratio de financement	3	89	1	70	%
Obligations liées aux valeurs mobilières	Commonable de mon 1.7	Émployatant de volo d'altitudo	40-	100			materia.
vendues à découvert	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	100	100	S. O.	S. O.	points
	Prix de nouvelles émissions	Prix de nouvelles émissions	100	100	S. O.	S. O.	%

¹ Au 31 octobre 2021, les actions ordinaires ne comprenaient pas la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank (FHLB) de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2020), rachetables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché; ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité.

² Aucune information n'a été fournie sur la valeur liquidative des fonds privés en raison de la large fourchette de prix de ces instruments.

Le tableau ci-après présente l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 octobre. Pour les contrats de taux d'intérêt, la Banque a effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité implicite non observable. La sensibilité des dérivés d'actions a été calculée en utilisant des hypothèses raisonnablement possibles pour analyser les effets de la variation des dividendes, de la corrélation ou du prix de l'instrument de capitaux propres sous-jacent et de la volatilité de l'instrument en question. La sensibilité des titres détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN et des titres de capitaux propres à la JVAERG a été calculée en soumettant la juste valeur présentée à un choc à la hausse et à un choc à la baisse. La sensibilité des dépôts détenus à des fins de transaction a été calculée en faisant varier les données non observables qui peuvent inclure la volatilité, les écarts de crédit et la corrélation.

Analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)				Aux
		31 octobre 2021		31 octobre 2020
	Inciden	ce sur l'actif net	Incide	nce sur l'actif net
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
	de la juste	de la juste	de la juste	de la juste
	valeur	valeur	valeur	valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le				
biais du résultat net				
Valeurs mobilières	92	\$ 38	\$ 57	\$ 27 \$
Dérivés				
Dérivés d'actions	_	_	18	27
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres de capitaux propres	16	7	13	7
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction	_	_	33	72
Dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	12	10	12	10
Dérivés d'actions	2	1	71	52
	14	11	83	62
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	9	13	1	3
Total	131	\$ 69	\$ 205	\$ 198 \$

Le tableau ci-après résume la différence totale non encore comptabilisée dans le résultat net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données non observables importantes au moment de la comptabilisation initiale.

(en millions de dollars canadiens)	Exercices clos les 31 octob					
	2021	2020)			
Solde au début de l'exercice	36	\$ 15	5 \$			
Nouvelles transactions	47	87	7			
Comptabilisés dans l'état du résultat consolidé au cours de l'exercice	(51)	(66	3)			
Solde à la fin de l'exercice	32	\$ 36	3 \$			

h) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans les filiales de souscription d'assurances de la Banque ont été désignées à la JVRN. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance est établie au moyen d'un facteur d'actualisation fondé sur le rendement des actifs investis utilisés à l'appui des provisions, y compris les valeurs mobilières désignées à la JVRN, les variations du facteur d'actualisation étant comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les profits latents ou les pertes latentes sur les valeurs mobilières désignées à la JVRN sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé dans la même période que les pertes ou les profits résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs d'assurance.

En outre, certains titres de créance ont été désignés à la JVRN étant donné qu'ils sont couverts économiquement par des dérivés et que cette désignation permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une non-concordance comptable.

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains dépôts ont été désignés à la JVRN pour réduire une non-concordance comptable découlant des couvertures économiques connexes et sont inclus dans les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé. En plus, certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension ont été désignées à la JVRN étant donné que ces instruments sont compris dans un portefeuille qui est géré sur la base de la juste valeur; ces obligations sont incluses dans les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension au bilan consolidé. La juste valeur des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension désignées comme étant à la JVRN était de 1 491 millions de dollars au 31 octobre 2021 (néant au 31 octobre 2020).

Pour les passifs financiers désignés à la JVRN, le montant estimatif que la Banque serait contractuellement tenue de verser à l'échéance, lequel est calculé à partir des notionnels, était plus faible de 9 millions de dollars que sa juste valeur au 31 octobre 2021 (155 millions de dollars au 31 octobre 2020).

NOTE 6: COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

La Banque conclut des accords de compensation avec des contreparties (comme des chambres de compensation) pour gérer le risque de crédit associé principalement aux opérations de mise en pension et de prise en pension, de prêts et d'emprunts de valeurs mobilières et de dérivés négociés hors Bourse et en Bourse. Ces accords de compensation et accords similaires permettent généralement aux contreparties de compenser les passifs contre des actifs disponibles reçus. Le droit d'opérer compensation est un droit établi de régler ou d'éliminer de toute autre façon, en totalité ou en partie, un montant dû en imputant sur ce montant un montant à recevoir de l'autre partie. Ces accords réduisent effectivement le risque de crédit de la Banque autant qu'il le serait si les mêmes contreparties étaient responsables de l'exposition brute aux termes des mêmes contrats sous-jacents.

Les accords de compensation sont constitués habituellement d'une convention-cadre de compensation qui précise les modalités générales de l'entente entre les contreparties, y compris des informations sur le mode de calcul du montant compensé, le type de sûretés et la définition de cas de défaillance et d'autres circonstances entraînant la résiliation liés à des transactions relevant de l'entente. Les conventions-cadres de compensation comprennent les modalités visant toutes les opérations pertinentes (ou le plus grand nombre possible) entre les contreparties. Plusieurs transactions distinctes sont regroupées sous cette convention-cadre de compensation générale, qui agit comme contrat juridique unique qui régit la conduite des activités entre les contreparties. En plus d'atténuer le risque de crédit, le regroupement de transactions distinctes sous une seule convention-cadre de compensation qui permet de compenser les transactions visées, contribue aussi à atténuer les risques de règlement liés aux transactions couvrant plusieurs territoires ou comportant plusieurs contrats. Ces accords comprennent les accords de compensation, les conventions-cadres de pension livrée sur titres et les conventions-cadres de prêt de titres.

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut des contrats pour acheter et vendre des produits et des services avec divers fournisseurs. Certains de ces contrats peuvent comporter des dispositions en matière de compensation qui permettent la compensation de différentes dettes fournisseurs et créances clients en cas de défaillance de l'une des parties. Bien qu'il ne soit pas présenté dans le tableau ci-après, le montant brut de tous les montants à payer aux fournisseurs de la Banque ou à recevoir de ceux-ci est présenté au poste Créances clients et autres éléments dans le tableau à la note 16 et au poste Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments dans le tableau à la note 18.

La Banque conclut également des transactions normalisées sur actions et obligations. Dans certains cas, des mécanismes de compensation peuvent permettre de compenser les montants à payer aux courtiers et à recevoir des courtiers relativement à ces acquisitions ou cessions. Bien qu'ils ne soient pas présentés dans le tableau ci-après, les montants à recevoir sont présentés au poste Montants à recevoir des courtiers et des clients, et les montants à payer sont présentés au poste Montants à payer aux courtiers et aux clients.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des actifs et passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, y compris les montants qui ne sont pas autrement compensés dans le bilan consolidé ainsi que les actifs financiers affectés en garantie reçus pour atténuer le risque de crédit de ces actifs et passifs financiers. Les montants bruts des actifs et passifs financiers sont rapprochés aux montants nets présentés au poste pertinent du bilan consolidé, compte tenu des opérations réalisées avec les mêmes contreparties qui ont été compensées dans le bilan consolidé. Les montants connexes et les actifs affectés en garantie reçus qui ne sont pas compensés dans le bilan consolidé, mais qui autrement font l'objet de la même convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, sont alors présentés de façon à obtenir un montant net.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)						Aux
_						31 octobre 2021
_					ant l'objet d'une	
				convention-cadre d		
				exécutoire ou d'un a		
				qui ne sont pas con	npenses dans le lan consolidé ^{1, 2}	
	Montants bruts		_	U.	ian consonue	
	des instruments	Montants bruts				
	financiers	des instruments				
	comptabilisés,	financiers	Montant net des	Montants faisant		
	avant la	comptabilisés qui	instruments	l'objet d'une		
	compensation	sont compensés	financiers	convention-cadre		
	d'éléments	dans le bilan	présentés dans le	de compensation	Actifs affectés	
	du bilan	consolidé	bilan consolidé	exécutoire	en garantie	Montant net
Actifs financiers						
Dérivés	60 692 \$	6 265 \$	54 427 \$	34 239 \$	9 774	\$ 10 414 \$
Valeurs mobilières prises en pension	191 818	24 534	167 284	10 130	156 505	649
Total	252 510	30 799	221 711	44 369	166 279	11 063
Passifs financiers						
Dérivés	63 387	6 265	57 122	34 239	21 660	1 223
Obligations liées aux valeurs						
mobilières mises en pension	168 631	24 534	144 097	10 130	133 626	341
Total	232 018 \$	30 799 \$	201 219 \$	44 369 \$	155 286	\$ 1564 \$
Actifs financiers						31 octobre 2020
Dérivés	55 732 \$	1 490 \$	54 242 \$	34 970 9	8 914	\$ 10 358 \$
=						
Valeurs mobilières prises en pension	198 273	29 111	169 162	38 335	129 682	1 145
Total	254 005	30 601	223 404	73 305	138 596	11 503
Passifs financiers						
Dérivés	54 693	1 490	53 203	34 970	16 998	1 235
Obligations liées aux valeurs						
mobilières mises en pension	217 987	29 111	188 876	38 335	149 882	659
Total	272 680 \$	30 601 \$	242 079 \$	73 305 \$	166 880	\$ 1894\$

¹ La garantie excédante découlant du surdimensionnement n'est pas reflétée dans le tableau.

² Comprennent des montants dont les droits à compensation contractuels sont sujets à une incertitude en vertu des lois du territoire en cause.

NOTE 7: VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières sont détenues par la Banque à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. Les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction sont comprises au poste Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction sont comprises aux postes Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net, Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat global, ou Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances dans le bilan consolidé.

a) DURÉES CONTRACTUELLES RESTANTES JUSQU'À L'ÉCHÉANCE DES VALEURS MOBILIÈRES

Les durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs détenues par la Banque sont présentées dans le tableau suivant.

								Aux
							31 octobre 2021	31 octobre 2020
-				Durée res	tante jusqu'à l	'échéance ¹	2021	2020
_		Plus de	Plus de	Plus de		Aucune		
	1 an et moins	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	échéance précise	Total	Total
/aleurs mobilières détenues à des fins de transaction		V 4 V	<u> </u>			p. 00.00		
/aleurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens Fédéral Provinces	3 219 1 542	5 402 \$ 1 710	514 \$ 959	1 725 \$ 1 396	336 \$ 2 719	- \$ -	11 196 \$ 8 326	21 492 8 468
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	1 206	3 742	1 072	1 319	5 902	_	13 241	22 825
Autres obligations émises et garanties par des								
gouvernements de l'OCDE ïtres adossés à des créances hypothécaires	4 200	858	890	1 227	610	-	7 785	4 563
Résidentiel Commercial	236 -	554 57	556 36	61	_	_	1 346 154	1 527 163
Autres titres de créance	10 403	12 323	4 027	5 728	9 567	-	42 048	59 038
metteurs canadiens	698	1 597	1 312	1 510	853	-	5 970	5 615
Autres émetteurs	3 724 4 422	4 039 5 636	2 554 3 866	1 762 3 272	316 1 169		12 395 18 365	13 353 18 968
Fitres de capitaux propres Actions ordinaires				-		60 074		
Actions ordinalies Actions privilégiées						50	60 074 50	43 842 37
Proits conservés				3		60 124	60 124 9	43 879 14
otal des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	14 825	\$ 17 963 \$		9 003 \$	10 736 \$	60 124 \$	120 546 \$	
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat ne								
/aleurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des								
municipalités et d'autres organismes américains		\$ <u>- \$</u>	- \$ -	\$ _	155 \$ 155		155 \$ 155	388 388
Autres titres de créance					100			300
Emetteurs canadiens	- 131	67	211	1	-	359		
TITES SUDSESS SIDE SOURCE		3 555	699	1 056	174		638 5.615	652 3 292
	_	3 555 —	699 —	1 056 —	174 -	_ 67	5 615 67	3 292 170
outres émetteurs		3 555 - 3 622				_	5 615	3 292
utres émetteurs itres de capitaux propres	_	_	-	_	_	_ 67	5 615 67	3 292 170 4 114 293
Autres émetteurs Titres de capitaux propres Actions ordinaires	131 - -	3 622 - -	910 - -	1 057 - -	- 174 - -	67 426 561 17	5 615 67 6 320 561 17	3 292 170 4 114 293 35
itres de capitaux propres ctions ordinaires ctions privilégiées otal des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du	- 131 - - -	3 622 - - -	910 - - - -	1 057 - - -	- 174 - - -	67 426 561 17 578	5 615 67 6 320 561 17 578	3 292 170 4 114 293 35 328
itres de capitaux propres ctions ordinaires ctions privilégiées otal des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net cctifs financiers désignés à la juste valeur par le	131 - -	3 622 - - -	910 - - - -	1 057 - -	- 174 - - -	67 426 561 17	5 615 67 6 320 561 17	3 292 170 4 114 293 35 328
utres émetteurs itres de capitaux propres ctions ordinaires ctions privilégiées otal des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net ctifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net aleurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	- 131 - - -	3 622 - - -	910 - - - -	1 057 - - -	- 174 - - -	67 426 561 17 578	5 615 67 6 320 561 17 578	3 292 170 4 114 293 35 328
itres de capitaux propres ctions ordinaires ctions privilégiées otal des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net ctifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net aleurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement bligations des gouvernements canadiens Fédéral Provinces	- 131 - - -	3 622 - - - - - - -	910	1 057 - - -	174	67 426 561 17 578	5 615 67 6 320 561 17 578	3 292 170 4 114 293 35 328 4 830
itres de capitaux propres ctions ordinaires ctions privilégiées otal des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net ctifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net aleurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement biligations des gouvernements canadiens Fédéral Provinces	131	3 622 - - - - - \$ 3 622 \$	910 910 \$	1 057 - - - 1 057 \$	- 174 - - - - 329 \$	67 426 561 17 578 1 004 \$	5 615 67 6 320 561 17 578 7 053 \$	3 292 170 4 114 293 35 328 4 830
Autres émetteurs Titres de capitaux propres Actions ordinaires Actions privilégiées Total des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Deligations des gouvernement Deligations des gouvernements canadiens Fédéral Provinces Deligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains Autres obligations émises et garanties par des	131	3 622 - - - - \$ 3 622 \$	910 \$	1 057 - - - 1 057 \$	- 174 - - - - 329 \$	67 426 561 17 578 1 004 \$	5 615 67 6 320 561 17 578 7 053 \$ 247 \$ 1 525	3 292 170 4 114 293 35 328 4 830
cutres émetteurs Titres de capitaux propres cutions ordinaires cutions privilégiées Total des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net cutifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement cobligations des gouvernements canadiens Fédéral Provinces Cobligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains cutres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	131	3 622 - - - - - - \$ 3 622 \$	910 \$	1 057 - - - 1 057 \$	- 174 - - - - 329 \$	67 426 561 17 578 1 004 \$	5 615 67 6 320 561 17 578 7 053 \$	3 292 170 4 114 293 35 328 4 830
Autres émetteurs Titres de capitaux propres Actions ordinaires Actions privilégiées Total des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Aleurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement Diligations des gouvernements canadiens Fédéral Provinces Diligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	131 - - - 131 247 322 - 338 907	3 622 	910 	1 057 1 049	174 	- 67 426 561 17 578 1 004 \$	5 615 67 6 320 561 17 578 7 053 \$ 247 \$ 1 525 22 367 2 161	3 292 170 4 114 293 35 328 4 830 1 129 545 11 384 2 069
résultat net Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement Dbligations des gouvernements canadiens Fédéral Provinces Dbligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains Autres obligations émises et garanties par des	131 - - - 131 247 322 - 338	3 622 	910 \$	1057	- 174 	- 67 426 561 17 578 1 004 \$	5 615 67 6 320 561 17 578 7 053 \$ 247 \$ 1 525	3 292 170 4 114 293 35 328 4 830 1 129 545 11 384

le biais du résultat net 780 \$ 1 Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

946 \$

111 \$

1 533 \$

1 194 \$

4 739 \$

4 564 \$

Calendrier des échéances des valeurs mobilières (suite)

(en millions de dollars canadiens)												Aux
										31 octobre	31 oc	
_						Durée re	estante jusq	u'à l'éch	éance1	2021		2020
		Plus de		Plus de		Plus de	,,,,,,		Aucune			
	1 an	1 an à		3 ans à		5 ans à	Plus de		héance			
	et moins	3 ans		5 ans		10 ans	10 ans		orécise	Total		Total
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global												
/aleurs mobilières émises par un gouvernement ou												
liées à un gouvernement												
Obligations des gouvernements canadiens Fédéral	0.500	¢ 2005	•	4.044	•	0.004	£ 400			40.540	• 1	4 400
Provinces	2 596	\$ 2 005 2 596		4 811	Þ	2 684 9 940	\$ 423 852	\$ \$	- \$			4 126
	1 120	2 596		3 635		9 940	852	<u>-</u>	-	18 143	- 10	6 502
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités												
et d'autres organismes américains	10 495	2 696		2 625		13	3 471	1	_	19 300	2	3 034
Autres obligations émises et garanties par des	10 495	2 090		2 625		13	3 47 1		_	19 300	٥.	3 034
qouvernements de l'OCDE	5 302	286		784		192			_	6 564	11	0 756
Fitres adossés à des créances hypothécaires	1 161	93		704		192	-	•	_	1 254		3 865
Titles adosses a des creances hypothecanes	20 674	7 676		11 855		12 829	4 746			57 780		8 283
Autres titres de créance	20 074	7 070		11 000		12 023	4 / 40	,		37 700		0 203
Titres adossés à des actifs	1 682	538		1 432		684	2 645		_	6 981	11	0 006
Obligations de sociétés et autres	1 825	2 386		2 146		1 723	2 043		Ξ	8 104		9 895
obligations de societes et autres	3 507	2 924		3 578		2 407	2 669			15 085		9 901
itres de capitaux propres	3 307	2 324		3 370		2 407	2 003	<u> </u>		13 003		9 90 1
Actions ordinaires	_	_		_		_	_	_	4 117	4 117		2 387
Actions privilégiées	_	_		_		_	_		482	482		212
toucho pittinogioco	_	_		_		_	_		4 599	4 599		2 599
Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais												_ 000
des autres éléments du résultat global	24 181	\$ 10 600	\$	15 433	\$	15 236	\$ 7415	5 \$	4 599	77 464	\$ 100	0 783
Fitres de créance au coût amorti, déduction faite de la					<u> </u>		*	<u> </u>	,		*	0.00
provision pour pertes sur créances												
/aleurs mobilières émises par un gouvernement ou												
liées à un gouvernement												
Obligations des gouvernements canadiens												
Fédéral	13 060	\$ 1079	\$	5 392	\$	1 288	\$ 177	4 \$	- 5	22 593	\$ 17	981
Provinces	65	923		2 492	•	7 428		2	_ `	10 930	•	627
Obligations émises par le gouvernement fédéral des												
États-Unis, des gouvernements d'États, des												
municipalités et d'autres organismes américains	1 586	30 807		18 452		47 166	37 29	2	_	135 303	113	845
Autres obligations émises et garanties par des												
gouvernements de l'OCDE	7 483	15 754		13 123		3 373		_	_	39 733	37	140
•	22 194	48 563		39 459		59 255	39 08	8	-	208 559	174	1 593
utres titres de créance												
îtres adossés à des actifs	654	4 989		8 204		6 512	12 81	3	_	33 172	27	197
ortefeuille d'obligations garanties par une hypothèque												
non liées à des organismes	_	_		_		_	16 21	4	_	16 214	16	992
metteurs canadiens	_	88		1 110		931		4	_	2 133		887
autres émetteurs	1 938	2 993		1 867		2 063		_	_	8 861	8	3 010
	2 592	8 070		11 181		9 506	29 03	1	_	60 380		3 086
otal des titres de créance au coût amorti, déduction												
faite de la provision pour pertes sur créances	24 786	56 633		50 640		68 761	68 11	9	_	268 939	227	679

Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

b) PROFITS LATENTS (PERTES LATENTES) SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

Le tableau suivant présente un sommaire des profits latents et des pertes latentes aux 31 octobre 2021 et 2020.

Profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

(en millions de dollars canadiens)								Aux
_			31 oct	obre 2021			31 octo	obre 2020
_	Coût/	Profits	(Pertes		Coût/	Profits	(Pertes	
	coût	bruts	brutes	Juste	coût	bruts	brutes	Juste
	amorti ¹	latents	latentes)	valeur	amorti ¹	latents	latentes)	valeur
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	12 428	\$ 98	\$ (7) \$	12 519 \$	13 967 \$	160	\$ (1) \$	14 126 \$
Provinces	17 935	218	(10)	18 143	16 342	181	(21)	16 502
Obligations émises par le gouvernement fédéral des								
États-Unis, des gouvernements d'États, des								
municipalités et d'autres organismes américains	19 232	83	(15)	19 300	32 875	192	(33)	33 034
Autres obligations émises et garanties par des					40.700		(0)	40.750
gouvernements de l'OCDE	6 551	13	-	6 564	10 720	39	(3)	10 756
Titres adossés à des créances hypothécaires	1 251	3	-	1 254	3 855	11	(1)	3 865
	57 397	415	(32)	57 780	77 759	583	(59)	78 283
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs	6 957	30	(6)	6 981	10 051	26	(71)	10 006
Obligations de sociétés et autres	8 054	68	(18)	8 104	9 853	79	(37)	9 895
	15 011	98	(24)	15 085	19 904	105	(108)	19 901
Total des titres de créance	72 408	513	(56)	72 865	97 663	688	(167)	98 184
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	3 887	310	(80)	4 117	2 641	26	(280)	2 387
Actions privilégiées	470	43	(31)	482	303	_	(91)	212
<u> </u>	4 357	353	(111)	4 599	2 944	26	(371)	2 599
Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	76 765	\$ 866	\$ (167) \$	77 464 \$	100 607 \$	714	\$ (538) \$	100 783 \$

¹ Comprend la conversion des soldes au coût amorti au taux de change au comptant à la fin de la période.

c) TITRES DE CAPITAUX PROPRES DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres comme des titres de capitaux propres à la JVAERG. Le tableau suivant présente la juste valeur des titres de capitaux propres désignés à la JVAERG et les revenus de dividendes comptabilisés à l'égard de ceux-ci aux 31 octobre 2021 et 2020 et pour les exercices clos à ces dates.

Titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

(en millions de dollars canadiens)		Aux		Exercices clos les		
	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2021	31 octobre 2020		
	Juste valeur Revenus de divide					
Actions ordinaires	4 117 \$	2 387 \$	143 \$	93 \$		
Actions privilégiées	482	212	18	14		
Total	4 599 \$	2 599 \$	161 \$	107 \$		

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, la Banque a cédé certains titres de capitaux propres conformément à sa stratégie de placement d'une juste valeur de 146 millions de dollars (40 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, la Banque a dégagé des profits (pertes) cumulés de 15 millions de dollars ((18) millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020) à la cession de ces titres de capitaux propres et a comptabilisé des revenus de dividendes de 2 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021 (néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2020).

d) PROFITS NETS RÉALISÉS (PERTES NETTES RÉALISÉS) SUR LES TITRES DE CRÉANCE

La Banque a cédé certains titres de créance évalués au coût amorti et à la JVAERG au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les profits nets réalisés et les pertes nettes réalisées sur les titres vendus pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020.

Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les titres de créance

(en millions de dollars canadiens)	Exerc	cices clos les
	31 octobre	31 octobre
	2021	2020
Titres de créance au coût amorti	(61) \$	13 \$
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	75	27
Total	14 \$	40 \$

e) QUALITÉ DU CRÉDIT DES TITRES DE CRÉANCE

La Banque évalue le risque de crédit des expositions autres que de détail par emprunteur individuel, en utilisant la NRE et la NRF, comme il est décrit dans les passages ombragés de la section « Gestion des risques » du rapport de gestion de 2021. Ce système sert à évaluer toutes les expositions autres que de détail, y compris les titres de créance.

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des titres de créance évalués au coût amorti et des titres de créance à la JVAERG par notation de risque interne aux fins de la gestion du risque de crédit et ventile les titres de créance selon qu'ils font l'objet de provisions à l'étape 1, à l'étape 2 ou à l'étape 3. Pour de plus amples renseignements sur la provision pour pertes sur créances (au bilan et à l'état du résultat) à l'égard des titres de créance, se reporter au tableau « Provision pour pertes sur créances (au bilan) » de la note 8.

Titres de créance par notation de risque

(en millions de dollars canadiens)								Aux
	31 octobre 2021 31 octobre 2020							obre 2020
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Titres de créance								
Première qualité	339 426 \$	- \$	s. o. \$	339 426 \$	322 842 \$	- \$	s. o. \$	322 842 \$
Qualité inférieure	2 235	83	s. o.	2 318	2 762	244	s. o.	3 006
Actifs surveillés et classés	s. o.	62	s. o.	62	s. o.	17	s. o.	17
Défaillance	s. o.	s. o.	_	_	s. o.	s. o.	_	_
Total des titres de créance	341 661	145	-	341 806	325 604	261	-	325 865
Provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance au coût amorti	2	_	_	2	2	_	_	2
Total des titres de créance, déduction faite de la provision	341 659	145	_	341 804	325 602	261	_	325 863

Au 31 octobre 2021, le total des titres de créance, déduction faite de la provision, présenté dans le tableau ci-dessus comprenait des titres de créance évalués au coût amorti, déduction faite de la provision, de 268 939 millions de dollars (227 679 millions de dollars au 31 octobre 2020) et des titres de créances évalués à la JVAERG de 72 865 millions de dollars (98 184 millions de dollars au 31 octobre 2020).

Aux 31 octobre 2021 et 2020, la différence entre les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes et les pertes de crédit attendues selon le scénario de base sur les titres de créance à la JVAERG ou au coût amorti n'était pas significative. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

NOTE 8 : PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

a) Le tableau suivant présente les détails sur les prêts et les acceptations de la Banque aux 31 octobre 2021 et 2020.

Prêts et acceptations

(en millions de dollars canadiens)	Au	x 31 octobre
	2021	2020
Prêts hypothécaires résidentiels	268 340 \$	252 219 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	189 864	185 460
Cartes de crédit	30 738	32 334
Entreprises et gouvernements	240 070	255 799
	729 012	725 812
Engagements de clients au titre d'acceptations	18 448	14 941
Prêts à la JVAERG (Note 5)	1 602	2 502
Total des prêts et acceptations	749 062	743 255
Total de la provision pour pertes sur prêts	6 390	8 290
Total des prêts et acceptations, déduction faite de la provision	742 672	734 965

Aux fins de la présentation dans le tableau Prêts et acceptations par notation de risque, les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts à la JVAERG) et les engagements de clients au titre d'acceptations sont regroupés de la manière suivante :

Prêts et acceptations - Entreprises et gouvernements

(en millions de dollars canadiens)	Au	x 31 octobre
	2021	2020
Prêts au coût amorti	240 070 \$	255 799 \$
Engagements de clients au titre d'acceptations	18 448	14 941
Prêts à la JVAERG (Note 5)	1 602	2 502
Prêts et acceptations	260 120	273 242
Provision pour pertes sur prêts et acceptations	2 751	3 415
Prêts et acceptations, déduction faite de la provision	257 369	269 827

b) Qualité du crédit des prêts

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Pour les expositions autres que de détail, une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs d'évaluation des risques propres à une industrie ou un secteur et selon des jugements d'experts. Pour plus de renseignements, notamment sur les fourchettes de PD s'alignant sur les notations de risque des expositions de détail ainsi que sur l'échelle de NRE en 21 points de la Banque s'alignant sur les notations de risque et les notations de crédit externes pour les expositions autres que de détail, se reporter aux passages ombragés de la section « Gestion des risques » du rapport de gestion de 2021.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts, des acceptations et des expositions au risque de crédit sur les engagements de prêt et les contrats de garantie financière par notation de risque interne aux fins de la gestion du risque de crédit et ventilent les prêts et expositions selon qu'ils font l'objet de provisions à l'étape 2 ou à l'étape 3.

Prêts et acceptations par notation de risque

(en millions de dollars canadiens)								Aux
·			31 oct	obre 2021			31 oc	tobre 2020
_	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires résidentiels ^{1, 2, 3}								
Risque faible	208 030	\$ 4113	\$ s. o. \$	212 143 \$	169 710 \$	3 125 \$	s. o. \$	172 835 \$
Risque normal	38 922	9 768	s. o.	48 690	56 663	9 938	S. O.	66 601
Risque moyen	_	4 405	s. o.	4 405	_	7 690	S. O.	7 690
Risque élevé	_	2 380	266	2 646	_	4 120	443	4 563
Défaillance	s. o.	s. o.	456	456	S. O.	S. O.	530	530
Total des prêts	246 952	20 666	722	268 340	226 373	24 873	973	252 219
Provision pour pertes sur prêts	35	175	51	261	32	205	65	302
Prêts, déduction faite de la provision	246 917	20 491	671	268 079	226 341	24 668	908	251 917
Prêts à la consommation et autres prêts								
aux particuliers ⁴								
Risque faible	94 425	1 397	s. o.	95 822	77 178	1 199	S. O.	78 377
Risque normal	62 484	1 255	s. o.	63 739	59 349	1 360	S. O.	60 709
Risque moyen	18 201	3 917	S. O.	22 118	28 094	3 631	S. O.	31 725
Risque élevé	1 073	6 346	379	7 798	3 700	9 940	638	14 278
Défaillance	S. O.	S. O.	387	387	S. O.	S. O.	371	371
Total des prêts	176 183	12 915	766	189 864	168 321	16 130	1 009	185 460
Provision pour pertes sur prêts	520	914	139	1 573	567	1 265	187	2 019
Prêts, déduction faite de la provision	175 663	12 001	627	188 291	167 754	14 865	822	183 441
Cartes de crédit								
Risque faible	5 467	7	s. o.	5 474	3 916	49	S. O.	3 965
Risque normal	10 109	68	s. o.	10 177	7 027	129	S. O.	7 156
Risque moyen	8 909	1 158	s. o.	10 067	10 431	804	S. O.	11 235
Risque élevé	476	4 319	149	4 944	3 493	6 180	206	9 879
Défaillance	s. o.	S. O.	76	76	S. O.	S. O.	99	99
Total des prêts	24 961	5 552	225	30 738	24 867	7 162	305	32 334
Provision pour pertes sur prêts	671	996	138	1 805	624	1 726	204	2 554
Prêts, déduction faite de la provision	24 290	4 556	87	28 933	24 243	5 436	101	29 780
Entreprises et gouvernements ^{1, 2, 3, 5}								
Première qualité ou risque faible ou normal	110 129	699	s. o.	110 828	120 106	250	S. O.	120 356
Qualité inférieure ou risque moyen	125 638	12 149	s. o.	137 787	126 509	11 818	S. O.	138 327
Actifs surveillés et classés ou risque élevé	108	10 547	70	10 725	890	12 567	120	13 577
Défaillance	s. o.	s. o.	780	780	S. O.	S. O.	982	982
Total des prêts et acceptations	235 875	23 395	850	260 120	247 505	24 635	1 102	273 242
Provision pour pertes sur prêts et acceptations	1 037	1 407	307	2 751	1 321	1 706	388	3 415
Prêts et acceptations, déduction faite de								
la provision	234 838	21 988	543	257 369	246 184	22 929	714	269 827
Total des prêts et acceptations ⁶	683 971	62 528	2 563	749 062	667 066	72 800	3 389	743 255
Total de la provision pour pertes sur prêts ^{6, 7}	2 263	3 492	635	6 390	2 544	4 902	844	8 290
Total des prêts et acceptations, déduction faite								
de la provision ⁶	681 708	\$ 59 036	\$ 1928 \$	742 672 \$	664 522 \$	67 898 \$	2 545	734 965 \$

¹ Au 31 octobre 2021, aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour les prêts douteux d'un montant de 86 millions de dollars (111 millions de dollars au 31 octobre 2020), étant donné que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

² Au 31 octobre 2021, excluent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN d'une juste valeur respectivement de 12 milliards de dollars (13 milliards de dollars au 31 octobre 2020) et 2 milliards de dollars (4 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

³ Au 31 octobre 2021, comprennent les prêts hypothécaires assurés de 82 milliards de dollars (86 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

⁴ Au 31 octobre 2021, comprennent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 10 milliards de dollars (12 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

⁵ Au 31 octobre 2021, comprennent les prêts garantis par des organismes gouvernementaux de 26 milliards de dollars (27 milliards de dollars au 31 octobre 2020), qui sont principalement classés comme des prêts d'emprunteurs ayant une note de crédit de qualité inférieure ou de catégorie moindre selon le risque de crédit de l'emprunteur.

⁶ Au 31 octobre 2021, l'étape 3 comprenait les prêts dépréciés acquis d'un montant de 152 millions de dollars (232 millions de dollars au 31 octobre 2020) et la provision connexe pour pertes sur prêts d'un montant de 6 millions de dollars (10 millions de dollars au 31 octobre 2020) qui sont inclus dans la catégorie de notation de risque « Défaillance » puisque ces prêts étaient dépréciés au moment de leur acquisition.

⁷ Inclut la provision pour pertes sur prêts liée aux prêts qui sont évalués à la JVAERG de néant au 31 octobre 2021 (1 million de dollars au 31 octobre 2020).

Prêts et acceptations par notation de risque (suite) - Instruments de crédit hors bilan1

(en millions de dollars canadiens)								Aux
			31 octo	obre 2021			31 octo	bre 2020
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Expositions de détail ²								
Risque faible	222 348 \$	232 \$	s. o. \$	222 580 \$	200 226 \$	724 \$	s. o. \$	200 950 \$
Risque normal	80 529	501	s. o.	81 030	78 448	1 124	S. O.	79 572
Risque moyen	13 993	551	s. o.	14 544	35 187	1 444	S. O.	36 631
Risque élevé	890	1 004	_	1 894	2 004	3 025	_	5 029
Défaillance	s. o.	S. O.	-	-	S. O.	S. O.	_	_
Expositions autres que de détail ³								
Première qualité	195 293	_	s. o.	195 293	194 182	_	S. O.	194 182
Qualité inférieure	80 076	5 329	s. o.	85 405	76 280	6 553	S. O.	82 833
Actifs surveillés et classés	38	5 097	_	5 135	18	4 416	_	4 434
Défaillance	s. o.	S. O.	86	86	S. O.	S. O.	144	144
Total des instruments de crédit hors bilan	593 167	12 714	86	605 967	586 345	17 286	144	603 775
Provision pour les instruments de crédit hors bilan	386	467	3	856	381	672	34	1 087
Total des instruments de crédit hors bilan, déduction faite de la provision	592 781 \$	12 247 \$	83 \$	605 111 \$	585 964 \$	16 614 \$	110 \$	602 688 \$

¹ Compte non tenu des engagements hypothécaires.

c) Le tableau ci-après présente des informations sur les prêts douteux de la Banque aux 31 octobre 2021 et 2020.

Prêts douteux¹

(en millions de dollars canadiens)										Aux
(en millions de dollars canadiens)										Aux
				31 (octobre 2021				31 (octobre 2020
			Provisi	on	Moyenne				Provision	Moyenne
	Solde de		conne	хe	des prêts	Solde de		C	onnexe pour	des prêts
	principal non	Valeur	pour per	es	douteux	principal non	Valeur		pertes sur	douteux
	remboursé ²	comptable	sur créand	es	bruts	remboursé ²	comptable		créances	bruts
Prêts hypothécaires résidentiels	681	\$ 630	\$	51 \$	717	\$ 885	\$ 825	\$	67 \$	781 \$
Prêts à la consommation et autres										
prêts aux particuliers	799	746	1	39	850	1 068	988		186	1 067
Cartes de crédit	224	225	1	38	258	305	305		204	446
Entreprises et gouvernements	912	810	3	01	968	1 134	1 039		377	1 137
Total	2 616	\$ 2 411	\$ 6	29 \$	2 793	\$ 3 392	\$ 3 157	\$	834 \$	3 431 \$

d) Le tableau suivant présente les détails sur la provision pour pertes sur créances de la Banque aux 31 octobre 2021 et 2020 et pour les exercices clos à ces dates, y compris sur la provision pour les instruments hors bilan dans les catégories applicables.

Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)		Provision pour pertes		Écart de conversion,			Provision pour pertes		Écart de conversion,		
	Solde au début de la période	sur créances (à l'état du résultat)	Radiations, nettes des reprises	cessions et autres ajustements	Solde à la fin de la période	au début de	sur créances (à l'état du résultat)	Radiations, nettes des reprises	cessions et autres ajustements	Solde à la fin de la période	
	ia periode	resultaty	Терпзез	ajustements	ia periode	іа репоче	resultaty		ercices clos les		_
					2021					2020	
Prêts hypothécaires résidentiels Prêts à la consommation et autres prêts	302	\$ (26)	\$ (10)	\$ (5)	\$ 261	\$ 110	\$ 214	\$ (25)	\$ 3	\$ 302	\$
aux particuliers	2 112	135	(531)	(67)	1 649	1 309	1 798	(983)	(12)	2 112	
Cartes de crédit	3 184	(14)	(708)	(148)	2 314	1 929	2 691	(1 414)	(22)	3 184	
Entreprises et gouvernements	3 779	(320)	(249)	(188)	3 022	1 684	2 539	(378)	(66)	3 779	
Total de la provision pour pertes sur prêts, y compris les instruments											
hors bilan	9 377	(225)	(1 498)	(408)	7 246	5 032	7 242	(2 800)	(97)	9 377	
Titres de créance au coût amorti	2	-	-	-	2	1	-	_	1	2	
Titres de créance à la JVAERG	5	1	-	1	7	3		_	2	5	
Total de la provision pour pertes sur créances sur les titres de créances	7	1	_	1	9	4	_	_	3	7	
Total de la provision pour pertes sur créances	9 384	\$ (224)	\$ (1 498)	\$ (407)	\$ 7255	\$ 5 036	\$ 7 242	\$ (2 800)	\$ (94)	\$ 9384	\$
Dont:											
Provision pour pertes sur créances sur les prêts au coût amorti	8 289	\$			6 390	\$ 4 447	\$			8 289	\$
Provision pour pertes sur créances sur les prêts à la JVAERG	1	_					_			1_	_
Provision pour pertes sur prêts	8 290	=			6 390	4 447	=			8 290	
Provision pour les instruments hors bilan	1 087				856	585				1 087	
Provision pour pertes sur créances pour les titres de créance	7				9	4				7	

² Au 31 octobre 2021, comprennent des lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit de 318 milliards de dollars (321 milliards de dollars au 31 octobre 2020), lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

³ Au 31 octobre 2021, comprennent la tranche non utilisée de 48 milliards de dollars (43 milliards de dollars au 31 octobre 2020) des facilités de crédit et de liquidité sans engagement.

Les soldes excluent les prêts dépréciés acquis.
 Représente le solde exigible aux termes du contrat.

e) Le tableau suivant présente les détails sur la provision pour pertes sur prêts par étape de la Banque aux 31 octobre 2021 et 2020 et pour les exercices clos à ces dates.

Provision pour pertes sur prêts par étape

(en millions de dollars canadiens)				2001		Ex	ercices clos les 3	
-	Étape 1	Étape 2	Étape 31	2021 Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹	2020 Total
Duêta humathéasinas néaidentiala	старе і	Etape 2	⊏tape 3	TOTAL	старе і	Etape 2	старе з	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	20 €	205 6	CF #	200 6	20 f	00 f	FC	110
Solde au début de la période	32 \$	205 \$	65 \$	302 \$	28 \$	26 \$	56 \$	110
Provision pour pertes sur créances								
Transfert à l'étape 1 ²	126	(123)	(3)	-	66	(65)	(1)	-
Transfert à l'étape 2	(38)	56	(18)	-	(33)	46	(13)	-
Transfert à l'étape 3	-	(14)	14	-	-	(14)	14	-
Réévaluation nette en raison des transferts entre								
les étapes³	(20)	12	-	(8)	(20)	29	_	9
Nouveaux montages ou acquisitions ⁴	21	s. o.	s. o.	21	15	s. o.	S. O.	15
Remboursements nets ⁵	(4)	(4)	-	(8)	_	(1)	_	(1)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des	(0)	(0.5)	(55)	(0.0)	(4)	(44)	(00)	(07)
cessions et des radiations) ⁶	(6)	(35)	(55)	(96)	(4)	(11)	(22)	(37)
Modifications des risques, paramètres et modèles ⁷	(74)	83	56	65	(21)	196	53	228
Cessions	-	-	. 		-	-	. -	_
Radiations	-	-	(16)	(16)	_	_	(26)	(26)
Reprises	-	-	6	6	1	(1)	1	1
Écart de conversion et autres ajustements	(2)	(5)	2	(5)	_	_	3	3
Solde à la fin de la période	35 \$	175 \$	51 \$	261 \$	32 \$	205 \$	65 \$	302
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Solde, y compris les instruments hors bilan,								
au début de la période	595 \$	1 330 \$	187 \$	2 112 \$	717 \$	417 \$	175 \$	1 309
Provision pour pertes sur créances								
Transfert à l'étape 1 ²	1 154	(1 143)	(11)	_	490	(473)	(17)	_
Transfert à l'étape 2	(145)	201	(56)	_	(438)	504	(66)	_
Transfert à l'étape 3	(7)	(195)	202	_	(11)	(147)	158	_
Réévaluation nette en raison des transferts entre	(-,	(,			(11)	(1-17)	100	
les étapes ³	(332)	157	8	(167)	(216)	473	11	268
Nouveaux montages ou acquisitions ⁴	221	s. o.	s. o.	221	327	S. O.	S. O.	327
Remboursements nets ⁵	(96)	(96)	(14)	(206)	(92)	(62)	(11)	(165)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des	()	()	` '	(/	(02)	(02)	(,	()
cessions et des radiations) ⁶	(93)	(159)	(41)	(293)	(95)	(73)	(31)	(199)
Modifications des risques, paramètres et modèles ⁷	(727)	901	406	580	(83)	698	952	1 567
Cessions	` _′	_	_	_	_	_	_	_
Radiations	_	_	(848)	(848)	_	_	(1 261)	(1 261)
Reprises	_	_	317	317	_	_	278	278
Écart de conversion et autres ajustements	(20)	(36)	(11)	(67)	(4)	(7)	(1)	(12)
Solde, y compris les instruments hors bilan,	(20)	(00)	(11)	(0.)	(4)	(1)	(1)	(12)
à la fin de la période	550	960	139	1 649	595	1 330	187	2 112
Moins la provision pour les instruments hors bilan ⁸	30	46	_	76	28	65	_	93
Solde à la fin de la période	520 \$	914 \$	139 \$	1 573 \$	567 \$	1 265 \$	187 \$	2 019
Cartes de crédit ⁹	V2V V		.00 \$		σσ. ψ	. 200 ¢	.σ. ψ	
Solde. v compris les instruments hors bilan.								
au début de la période	799 \$	2 181 \$	204 \$	3 184 \$	934 \$	673 \$	322 \$	1 929
Provision pour pertes sur créances	,	,	•	,				
Transfert à l'étape 1 ²	1 509	(1 488)	(21)	_	1 000	(970)	(30)	
Transfert à l'étape 2	(180)	232	(52)	_	(598)	673	(75)	
•				_				_
Transfert à l'étape 3 Réévaluation nette en raison des transferts entre	(8)	(632)	640	-	(19)	(638)	657	_
les étapes ³	(478)	277	10	(191)	(356)	830	22	496
Nouveaux montages ou acquisitions ⁴	122			122	174			174
Remboursements nets ⁵		S. O.	s. o.			S. O.	S. O.	
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des	(98)	(20)	20	(98)	(35)	(7)	35	(7)
cessions et des radiations) ⁶	(50)	(131)	(219)	(400)	(145)	(174)	(378)	(697)
Modifications des risques, paramètres et modèles ⁷	(696)	973	276	553	(152)	1 814	1 063	2 725
	(000)	-		_	(132)		1 000	2 120
Cessions	_	_	(1 011)	(1 011)		_	(4.700)	(4.700)
Radiations			, ,		_	_	(1 720)	(1 720)
Reprises	- (40)	-	303	303	_	_	306	306
cart de conversion et autres ajustements	(42)	(94)	(12)	(148)	(4)	(20)	2	(22)
Solde, y compris les instruments hors bilan,		4 666	400		700	0.404	004	0.40:
à la fin de la période	878	1 298	138	2 314	799	2 181	204	3 184
Moins la provision pour les instruments hors bilan ⁸	207	302	-	509	175	455		630
Solde à la fin de la période	671 \$	996 \$	138 \$	1 805 \$	624 \$	1 726 \$	204 \$	2 554

¹ Comprend la provision pour pertes sur prêts liée aux prêts dépréciés acquis.

² Les transferts représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

³ Représente la réévaluation automatique entre des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir (étape 1) et des pertes de crédit attendues pour la durée de vie (étape 2 ou étape 3) en raison des transferts d'une étape à l'autre nécessaires du fait de la migration du risque de crédit, comme il est décrit à la rubrique « Augmentation importante du risque de crédit » de la note 2, Sommaire des principales méthodes comptables, et à la note 3, Jugements, estimations et hypothèses comptables importants, tous les autres facteurs ayant une incidence sur la variation des pertes de crédit attendues demeurant constants.

⁴ Représentent l'augmentation de la provision découlant des nouveaux montages de prêts, des prêts acquis ou des prêts renouvelés.

Représentent les variations de la provision liées aux variations des flux de trésorerie associées aux nouveaux octrois ou aux remboursements sur les prêts en cours.
 Représente la diminution de la provision découlant des prêts entièrement remboursés et exclut la diminution associée aux prêts qui ont été cédés ou radiés en totalité.

Représentent les variations de la provision liées aux modifications des risques (p. ex., la PD) de la période considérée découlant des modifications apportées aux facteurs

macroéconomiques, au niveau de risque, aux paramètres et/ou aux modèles après la migration d'une étape à l'autre. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques « Évaluation des pertes de crédit attendues » et « Informations prospectives et jugement d'expert en matière de crédit » de la note 2, Sommaire des principales méthodes comptables, et à la note 3, Jugements, estimations et hypothèses comptables importants.

⁸ La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

⁹ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux et sont transférés à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et radiés après 180 jours de retard.

Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2.

Provision pour pertes sur prêts par étape (suite)

(en millions de dollars canadiens)						Exer	cices clos les 3	1 octobre
·				2021				2020
-	Étape 1	Étape 2	Étape 31	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 31	Total
Entreprises et gouvernements ²								
Solde, y compris les instruments hors bilan,								
au début de la période	1 499 \$	1 858 \$	422 \$	3 779 \$	736 \$	740 \$	208 \$	1 684 \$
Provision pour pertes sur créances								
Transfert à l'étape 1 ³	476	(471)	(5)	_	255	(248)	(7)	_
Transfert à l'étape 2	(497)	508	(11)	_	(459)	482	(23)	_
Transfert à l'étape 3	(5)	(103)	108	_	(14)	(131)	145	_
Réévaluation nette en raison des transferts entre	· · ·	, ,			, ,	, - ,		
les étapes ³	(117)	122	(2)	3	(94)	256	(4)	158
Nouveaux montages ou acquisitions ³	1 123	s. o.	s. o.	1 123	871	s. o.	S. O.	871
Remboursements nets ³	(24)	(122)	(92)	(238)	(52)	(68)	(54)	(174)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion	, ,	. ,	` '	• •	• •	• •	` '	, ,
des cessions et des radiations)3	(813)	(758)	(358)	(1 929)	(459)	(503)	(242)	(1 204)
Modifications des risques, paramètres et modèles ³	(384)	578	527	721	727	1 334	827	2 888
Cessions	_	_	(4)	(4)	_	_	(22)	(22)
Radiations	_	_	(298)	(298)	_	_	(430)	(430)
Reprises	_	_	49	49	_	_	52	52
Écart de conversion et autres ajustements	(72)	(86)	(26)	(184)	(12)	(4)	(28)	(44)
Solde, y compris les instruments hors bilan,	•	•						•
à la fin de la période	1 186	1 526	310	3 022	1 499	1 858	422	3 779
Moins la provision pour les instruments hors bilan ⁴	149	119	3	271	178	152	34	364
Solde à la fin de la période	1 037	1 407	307	2 751	1 321	1 706	388	3 415
Total de la provision, y compris celle pour les								
instruments hors bilan, à la fin de la période	2 649	3 959	638	7 246	2 925	5 574	878	9 377
Moins le total de la provision pour les instruments								
hors bilan	386	467	3	856	381	672	34	1 087
Total de la provision pour pertes sur prêts								
à la fin de la période	2 263 \$	3 492 \$	635 \$	6 390 \$	2 544 \$	4 902 \$	844 \$	8 290 \$

La provision pour pertes sur créances pour tous les actifs financiers restants n'est pas importante.

¹ Comprend la provision pour pertes sur prêts liée aux prêts dépréciés acquis.
2 Comprennent la provision pour pertes sur prêts liée aux engagements de clients au titre d'acceptations.
3 Pour des explications sur ces postes, se reporter au tableau « Provision pour pertes sur prêts » figurant à la page précédente de la présente note.
4 La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

f) INFORMATIONS PROSPECTIVES

Des facteurs macroéconomiques pertinents sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels propres aux industries ou aux secteurs sont également incorporés, lorsque cela est pertinent. Les principales variables macroéconomiques qui sont utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues comprennent le taux de chômage par région pour toutes les expositions de détail et les indices d'accès à la propriété par région pour les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements, les principales variables macroéconomiques comprennent le produit intérieur brut (PIB), le taux de chômage, les taux d'intérêt et les écarts de taux. Se reporter à la note 3 pour en savoir plus sur la façon dont les informations prospectives sont générées et prises en compte pour déterminer si une augmentation importante du risque de crédit est survenue et pour évaluer les pertes de crédit attendues.

Variables macroéconomiques

Les variables macroéconomiques retenues sont projetées sur l'horizon prévisionnel. Le tableau suivant présente les valeurs moyennes des variables macroéconomiques pour les quatre trimestres civils à partir du trimestre considéré et les quatre années restantes de l'horizon prévisionnel pour le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste qui ont servi à la détermination des pertes de crédit attendues de la Banque aux 31 octobre 2021 et 2020. Plus l'horizon prévisionnel est long, moins les données prospectives sont faciles à obtenir et plus les projections qui reposent sur les hypothèses entourant les relations structurelles entre les paramètres économiques sont incertaines. Comparativement à il y a un an, l'économie a réalisé d'importants progrès pour se relever du choc provoqué par la pandémie de COVID-19. À mesure que le temps passe et que l'économie se remet du choc initial causé par la pandémie, l'incertitude entourant les perspectives économiques continue de se dissiper.

Variables macroéconomiques

								Aux
							3	1 octobre 2021
	Scé	nari	o de base		Scénari	o optimiste	Scénario	pessimiste
	Moyenne T4 2021- T3 2022 ¹		Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel ¹		Moyenne T4 2021- T3 2022 ¹	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel ¹	Moyenne T4 2021- T3 2022 ¹	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel¹
Taux de chômage								
Canada	6,3	%	5,7 %	%	6,3 %	5,4 %	8,0 %	7,3 %
États-Unis	4,3		3,5		4,3	3,2	5,7	4,8
PIB réel								
Canada	4,0		2,1		5,1	2,1	(0,1)	2,5
États-Unis	4,5		2,1		5,6	2,0	1,3	2,4
Prix des propriétés résidentielles								
Canada (prix moyen des propriétés résidentielles) ²	4,7		1,0		6,4	2,0	1,0	(0,4)
États-Unis (IPP CoreLogic) ³	10,6		3,1		13,5	3,2	7,4	1,9
Taux d'intérêt directeurs des banques centrales								
Canada	0,25		1,52		0,44	1,84	0,25	0,86
États-Unis	0,25		1,67		0,44	2,02	0,25	1,02
Rendement des obligations du Trésor américain à 10 ans	1,93		2,24		2,14	2,33	1,33	2,06
Écart des obligations américaines de notation BBB à 10 ans (points de pourcentage)	1,45		1,79		1,39	1,71	1,73	1,79
Taux de change (dollar américain/dollar canadien)	0,78	\$	0,79	\$	0,79 \$	0,80 \$	0,76 \$	0,77 \$

					3	1 octobre 2020
	Scénar	io de base	Scéna	rio optimiste	Scénario	pessimiste
	Moyenne T4 2020- T3 2021 ¹	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel ¹	Moyenne T4 2020- T3 2021 ¹	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel ¹	Moyenne T4 2020- T3 2021 ¹	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel ¹
Taux de chômage				-		
Canada	8,4 %	6,1 %	7,8 %	5,7 %	10,2 %	6,2 %
États-Unis	7,8	4,8	7,1	4,1	9,4	5,1
PIB réel						
Canada	2,4	2,2	3,2	2,8	(0,7)	2,9
États-Unis	1,8	2,4	2,3	3,0	(1,5)	3,1
Prix des propriétés résidentielles						
Canada (prix moyen des propriétés résidentielles) ²	6,0	1,1	7,4	3,1	(3,5)	3,5
États-Unis (IPP CoreLogic) ³	2,9	2,9	3,4	4,1	(2,4)	4,1
Taux d'intérêt directeurs des banques centrales						
Canada	0,25	0,50	0,25	0,64	0,25	0,39
États-Unis	0,25	0,50	0,25	0,72	0,25	0,39
Rendement des obligations du Trésor américain à 10 ans	0,96	1,82	1,39	2,78	0,69	1,71
Écart des obligations américaines de notation BBB à 10 ans (points de pourcentage)	1,87	1,80	1,77	1,53	2,14	1,81
Taux de change (dollar américain/dollar canadien)	0,78 \$	0,77 \$	0,78 \$	0,81 \$	0,76 \$	0,77 \$

¹ Les valeurs représentent les valeurs moyennes pour les périodes mentionnées et la moyenne de la croissance d'un exercice à l'autre du PIB réel et des prix des propriétés résidentielles.

² Le prix moyen des propriétés résidentielles correspond au prix de vente moyen des propriétés vendues publié par le Service inter-agences; les données sont colligées par l'Association canadienne de l'immeuble.

³ L'indice des prix des propriétés résidentielles de CoreLogic (IPP CoreLogic) est un indice fondé sur la méthode des ventes répétées qui suit l'évolution à la hausse ou à la baisse des prix des mêmes propriétés au fil du temps.

q) SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Les pertes de crédit attendues sont sensibles aux données utilisées dans les modèles internes, aux variables macroéconomiques des scénarios prospectifs et aux pondérations probabilistes respectives afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes, et à d'autres facteurs pris en compte lorsqu'un jugement d'expert en matière de crédit est exercé. Les variations de ces données, hypothèses, modèles et jugements auraient une incidence sur la détermination si une augmentation importante du risque de crédit est survenue et sur l'évaluation des pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements et en connaître davantage sur les jugements importants appliqués en raison de la COVID-19, se reporter à la note 3.

Le tableau suivant présente les pertes de crédit attendues selon le scénario de base et les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes, ces dernières étant tirées de trois scénarios de pertes de crédit attendues pour les prêts productifs et les instruments hors bilan. L'écart reflète l'incidence de l'utilisation de plusieurs scénarios élaborés à partir des pertes de crédit attendues selon le scénario de base et la variation des pertes de crédit attendues en découlant en raison de la sensibilité et de l'absence de linéarité résultant de l'utilisation des scénarios macroéconomiques.

Variations des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes par

rapport aux pertes de crédit attendues selon le scénario de base

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		Aux
	31 octobre 2021	31 octobre 2020
Pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes	6 608 \$	8 500 \$
Pertes de crédit attendues selon le scénario de base	6 412	8 157
Écart – en dollars	196 \$	343 \$
Écart – en pourcentage	3,0 %	4,0 %

Les pertes de crédit attendues pour les prêts productifs et les instruments hors bilan correspondent au montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes à l'étape 1 et à l'étape 2, soit respectivement les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Un transfert des pertes de crédit attendues de l'étape 1 à l'étape 2 survient à la suite d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale du prêt. Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence de la catégorisation par étapes des pertes de crédit attendues en indiquant les pertes de crédit attendues pour tous les prêts productifs et les instruments hors bilan calculées à partir des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir par rapport au montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes actuelles, tous les profils de risque demeurant constants.

Incidence supplémentaire des pertes de crédit attendues pour la durée de vie

(en millions de dollars canadiens)		Aux
	31 octobre 2021	31 octobre 2020
Pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes Tous les prêts productifs et instruments hors bilan selon des pertes de crédit attendues	6 608 \$	8 500 \$
pour les 12 mois à venir	4 903	6 482
Incidence supplémentaire des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	1 705 \$	2 018 \$

h) BIENS SAISIS

Les biens saisis sont des actifs non financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérées aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. La Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers pour établir la valeur comptable des biens saisis. Les biens saisis détenus en vue de la vente s'élevaient à 53 millions de dollars au 31 octobre 2021 (77 millions de dollars au 31 octobre 2020) et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

i) PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat. Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts en souffrance mais non douteux. Les prêts qui sont en souffrance depuis moins de 31 jours aux termes du contrat ne sont pas pris en compte puisqu'ils ne sont pas une indication, de façon générale, qu'un emprunteur ne respectera pas ses obligations de paiement.

Prêts en souffrance mais non douteux1, 2

(en millions de dollars canadiens)						Aux
	•	31 octo	bre 2021		31 octo	bre 2020
	De 31 à	De 61 à		De 31 à	De 61 à	
	60 jours	89 jours	Total	60 jours	89 jours	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	229 \$	62 \$	291 \$	221 \$	64 \$	285 \$
Prêts à la consommation et autres prêts						
aux particuliers	512	156	668	590	200	790
Cartes de crédit	186	113	299	218	149	367
Entreprises et gouvernements	785	139	924	723	329	1 052
Total	1 712 \$	470 \$	2 182 \$	1 752 \$	742 \$	2 494 \$

¹ Incluent les prêts qui sont évalués à la JVAERG.

² Les prêts faisant l'objet d'un report dans le cadre d'un programme d'allègement en raison de la COVID-19 offert par une banque ne sont pas considérés comme étant en souffrance ou en retard. Lorsque ces prêts étaient déjà en souffrance, les jours de retard ne continuaient pas à s'accumuler pendant la période de report. Le calcul des jours en souffrance pour les prêts faisant l'objet d'un report commence après la période de report.

i) ACTIFS FINANCIERS MODIFIÉS

Afin d'offrir un soutien financier aux clients qui subissent les répercussions économiques de la COVID-19, la Banque a mis en place certains programmes d'aide, y compris des options de report des paiements de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts sur lignes de crédit domiciliaires, de prêts aux particuliers, de prêts-auto et de prêts commerciaux et aux PME. Compte tenu des modifications en vertu des programmes d'aide en raison de la COVID-19, le coût amorti des actifs financiers comportant une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie et modifiés durant l'exercice clos le 31 octobre 2021 s'élevait à 489 millions de dollars (7,7 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020) avant la modification, les profits ou pertes découlant de la modification ayant été négligeables. La valeur comptable brute des actifs financiers modifiés pour lesquels la correction de valeur pour pertes est passée de pertes de crédit attendues pour la durée de vie à pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021 s'est élevée à 1,1 milliard de dollars (609 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020).

k) ACTIFS REÇUS EN GARANTIE

Au 31 octobre 2021, les actifs reçus en garantie à l'égard du total des prêts douteux bruts représentaient 83 % (86 % au 31 octobre 2020) du total des prêts douteux bruts. La juste valeur des actifs non financiers reçus en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers reçus en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. La direction prend en compte la nature de la garantie, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la garantie. Ces flux de trésorerie estimés sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si de nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir.

NOTE 9: TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

TITRISATIONS DE PRÊTS

La Banque titrise des prêts par l'intermédiaire d'entités structurées ou de tiers autres que des entités structurées. La plupart des titrisations de prêts ne sont pas admissibles à la décomptabilisation étant donné que, dans la plupart des cas, la Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit liés aux actifs financiers titrisés, et n'a pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Lorsqu'un prêt n'est pas admissible à la décomptabilisation, celui-ci n'est pas sorti du bilan, les droits conservés ne sont pas comptabilisés et un passif de titrisation est inscrit au titre du produit en espèces reçu. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels assurés aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par l'entremise du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation sont vendus à la Fiducie canadienne pour l'habitation (FCH) aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada, vendus à des investisseurs tiers ou détenus par la Banque. La FCH émet des obligations hypothécaires du Canada à des investisseurs tiers et affecte le produit tiré de cette émission à l'acquisition de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation émis par la Banque ou d'autres émetteurs de prêts hypothécaires sur le marché canadien. Les actifs acquis par la FCH sont regroupés dans une fiducie unique à partir de laquelle sont émises les obligations hypothécaires du Canada. La Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques liés aux prêts hypothécaires sous-jacents, ayant conservé un swap de titrisation en vertu duquel le risque lié au paiement du principal et d'intérêts aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation est transféré à la Banque en échange d'un coupon réglé à l'émission d'obligations hypothécaires du Canada; en conséquence, la vente des titres n'est pas admissible à la décomptabilisation.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels créés aux États-Unis par l'entremise d'organismes gouvernementaux des États-Unis. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Dans le cadre de la titrisation, la Banque conserve le droit de gérer les prêts hypothécaires transférés. Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par la titrisation sont habituellement vendus à des investisseurs tiers.

La Banque titrise aussi des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités qui pourraient être structurées. Par suite de ces titrisations, les actifs financiers peuvent être décomptabilisés selon les ententes individuelles portant sur chacune des transactions.

En outre, la Banque transfère des créances sur cartes de crédit ainsi que des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers à des entités structurées qu'elle consolide. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 10.

Le tableau suivant résume les types d'actifs titrisés qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation et les passifs de titrisation connexes aux 31 octobre 2021 et 2020.

Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation dans le cadre des programmes de titrisation de la Banque

(en millions de dollars canadiens)				Aux
	31	octobre 2021	31	octobre 2020
	Juste	Valeur	Juste	Valeur
	valeur	comptable	valeur	comptable
Nature de la transaction				
Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels	24 428	\$ 24 367 \$	25 622 \$	25 271 \$
Autres actifs financiers transférés dans le cadre de la titrisation ¹	4 209	4 207	4 101	4 084
Total	28 637	28 574	29 723	29 355
Passifs connexes ²	28 707	\$ 28 767 \$	29 861 \$	29 486 \$

¹ Comprennent des titres adossés à des actifs, du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), de la trésorerie, des mises en pension et des obligations du gouvernement du Canada qui sont utilisés pour répondre aux exigences de financement des structures de titrisation de la Banque après la titrisation initiale de prêts hypothécaires.

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

La Banque conclut certaines transactions dans le cadre desquelles elle transfère des marchandises et des actifs financiers déjà comptabilisés, comme des titres de créance et de capitaux propres, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs. Ces actifs transférés ne sont pas décomptabilisés, et les transferts sont inscrits comme des transactions de financement. Dans le cadre des transactions de cette nature, dont les plus fréquentes sont les mises en pension et les prêts de valeurs mobilières, la Banque conserve la quasi-totalité des risques de crédit, de prix, de taux d'intérêt et de change de même que des avantages inhérents aux actifs.

² Comprennent des passifs de titrisation comptabilisés au coût amorti de 15 milliards de dollars au 31 octobre 2021 (16 milliards de dollars au 31 octobre 2020) et des passifs de titrisation comptabilisés à la juste valeur de 14 milliards de dollars au 31 octobre 2021 (14 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs financiers et les transactions connexes qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation ainsi que les passifs financiers connexes aux 31 octobre 2021 et 2020.

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation¹

(en millions de dollars canadiens)			Aux	
	31 octobre	31 oct	obre	
	2021	2	2020	
Valeur comptable des actifs				
Nature de la transaction				
Mises en pension ^{2, 3}	20 849	\$ 28	665	\$
Prêts de valeurs mobilières	44 234	38	934	
Total	65 083	67	599	
Valeur comptable des passifs connexes ³	20 871	\$ 27	971	\$

- 1 Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.
- ² Comprennent des actifs de 2,0 milliards de dollars au 31 octobre 2021 (2,4 milliards de dollars au 31 octobre 2020) découlant de mises en pension ou de swaps garantis par des métaux précieux physiques.
- ³ Tous les passifs connexes découlent des mises en pension.

TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS ADMISSIBLES À LA DÉCOMPTABILISATION

Actifs financiers transférés décomptabilisés en totalité dans lesquels la Banque a une implication continue

Une implication continue peut survenir si la Banque conserve des droits ou des obligations contractuels par suite du transfert des actifs financiers. Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque sont décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait d'un droit conservé. Au 31 octobre 2021, la juste valeur des droits conservés s'établissait à 9 millions de dollars (14 millions de dollars au 31 octobre 2020). Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture sur les actifs vendus, le cas échéant. Le profit ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet du transfert, réparti entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date du transfert. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, les produits de négociation sur les droits conservés se sont établis à néant (néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2020).

Certains portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis créés par la Banque sont vendus et décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans certains cas, la Banque continue à s'impliquer dans la gestion de ces prêts. Au 31 octobre 2021, la valeur comptable de ces droits de gestion s'établissait à 87 millions de dollars (61 millions de dollars au 31 octobre 2020), et leur juste valeur, à 93 millions de dollars (56 millions de dollars au 31 octobre 2020). Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net. Le profit (la perte) à la vente des prêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 s'est élevé à 66 millions de dollars (78 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020).

Programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

En vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) financé par Sa Majesté du chef du Canada (le « gouvernement du Canada ») et par Exportations et développement Canada à titre d'agent du gouvernement du Canada, la Banque a consenti à ses clients admissibles des services bancaires aux entreprises un prêt jusqu'à hauteur de 60 000 \$ sans intérêt assorti d'une exonération partielle jusqu'au 31 décembre 2022. Si le prêt n'est pas remboursé d'ici le 31 décembre 2022, il sera prolongé de trois ans à un taux d'intérêt annuel de 5 %. La date limite pour demander un nouveau prêt en vertu du programme CUEC ou un prêt supplémentaire était le 30 juin 2021. Le financement fourni à la Banque par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme CUEC est assorti d'une obligation de remettre les montants recouvrés sur les prêts consentis aux termes du programme et est autrement sans recours pour la Banque. Par conséquent, la Banque doit remettre la totalité des montants de principal et d'intérêts recouvrés sur les prêts aux termes du programme CUEC au gouvernement du Canada, mais elle n'est pas tenue de rembourser les montants impayés des clients ou annulés. La Banque reçoit un remboursement des charges d'administration qu'elle engage pour administrer le programme au nom du gouvernement du Canada. Les prêts consentis en vertu de ce programme ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé de la Banque puisque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à ces prêts est transférée au gouvernement du Canada. Au 31 octobre 2021, la Banque avait consenti à environ 213 000 de ses clients (184 000 au 31 octobre 2020) des prêts dans le cadre du programme CUEC et financé des prêts dans le cadre de ce programme d'un montant d'environ 11,6 milliards de dollars (7,3 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

NOTE 10: ENTITÉS STRUCTURÉES

La Banque utilise des entités structurées à différentes fins, notamment 1) pour faciliter le transfert de risques précis aux clients; 2) comme véhicules de financement pour elle-même ou pour le compte de clients; ou 3) pour détenir distinctement des actifs au nom d'investisseurs. En règle générale, des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité structurée.

La Banque s'associe à des entités structurées qu'elle soutient ainsi qu'à des entités soutenues par des tiers. Pour établir si elle est le promoteur d'une entité structurée, la Banque évalue notamment si elle est le principal utilisateur de l'entité; si la marque ou l'appellation commerciale de l'entité est liée à la Banque; et si la Banque offre une garantie implicite ou explicite aux investisseurs ou autres tiers quant au rendement de l'entité. La Banque n'est pas considérée être le promoteur d'une entité structurée si elle n'offre à l'entité que des services dans des conditions normales de concurrence, par exemple en agissant comme gestionnaire, distributeur, dépositaire, gestionnaire d'actifs ou agent de prêt. Le soutien d'une entité structurée peut indiquer que la Banque détient un pouvoir sur l'entité au moment de sa création; toutefois, ce n'est pas suffisant pour déterminer si la Banque doit consolider l'entité. Que la Banque soutienne ou non une entité, la consolidation est déterminée au cas par cas pour chacune des entités.

a) ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES

La présente rubrique décrit les liens de la Banque avec les principales entités structurées soutenues.

Titrisations

La Banque titrise ses propres actifs et facilite la titrisation d'actifs de clients par l'entremise d'entités structurées, comme les conduits qui émettent du PCAA ou d'autres entités de titrisation qui émettent des valeurs mobilières à plus long terme. Les titrisations sont une source importante de liquidité pour la Banque, qui lui permet de diversifier ses sources de financement et d'optimiser son approche de gestion de son bilan.

La Banque soutient des conduits de titrisation monocédants et des conduits de titrisation multicédants. Selon les caractéristiques spécifiques de l'entité, les rendements variables absorbés par le PCAA peuvent être atténués de façon importante par les rendements variables conservés par les vendeurs. La Banque offre des facilités de liquidité à certains conduits en faveur des investisseurs dans le PCAA, lesquelles sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les entités soutenues par la Banque. Si une entité avait de la difficulté à émettre du PCAA en raison de l'illiquidité du marché pour le papier commercial, elle pourrait recourir à la facilité de prêt et affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Le PCAA qu'émet chaque conduit multicédant est émis au nom de ce dernier et est assorti d'un recours à l'égard des actifs financiers que détient le conduit multicédant et il ne confère aucun droit de recours à l'égard de la Banque, sauf par l'intermédiaire de notre participation dans les facilités de liquidité. L'exposition de la Banque aux rendements variables de ces conduits découlant des facilités de liquidité qu'elles leur offrent et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables, comme il est décrit ci-après. En raison des services administratifs et de distribution de valeurs mobilières que la Banque offre à ses conduits de titrisation soutenus, elle pourrait se retrouver à détenir un placement dans le PCAA émis par ces entités. Dans certains cas, la Banque pourrait également fournir des rehaussements de crédit ou négocier des dérivés avec les conduits de titrisation. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

La Banque vend des actifs aux conduits monocédants qu'elle contrôle et consolide. Le contrôle découle d'un pouvoir de la Banque sur les principales décisions économiques de l'entité, surtout, de la composition des actifs vendus au conduit et de l'exposition aux rendements variables des actifs transférés, généralement au moyen d'un dérivé ou de l'atténuation du risque de crédit qu'elle offre sous forme de réserves au comptant, de surdimensionnement ou de garanties sur le rendement du portefeuille d'actifs de l'entité.

Les conduits multicédants offrent aux clients des sources de financement alternatives par la titrisation de leurs actifs. Ces conduits sont semblables aux conduits monocédants; toutefois, les actifs sont acquis de plus d'un vendeur et sont regroupés dans un seul portefeuille d'actifs. Chaque opération est structurée à l'aide d'une protection de premier niveau contre les pertes liées à l'opération fournie par le tiers vendeur. Ce rehaussement peut varier, notamment un surdimensionnement, des écarts de taux excédentaires, des catégories subordonnées d'actifs financiers, des garanties ou des lettres de crédit. En général, la Banque est réputée disposer du pouvoir sur les principales décisions économiques de l'entité, notamment le choix des vendeurs et des actifs connexes vendus ainsi que sur d'autres décisions à l'égard de la gestion des risques courus par le conduit. L'exposition de la Banque aux rendements variables des conduits multicédants découlant des facilités de liquidité offertes et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables de l'entité. Lorsque la Banque dispose du pouvoir sur les conduits multicédants, mais qu'elle n'est pas exposée à des rendements variables importants, elle ne consolide pas ces entités. Lorsque la Banque est exposée aux rendements variables d'un conduit multicédant découlant des facilités de liquidité offertes, qu'elle dispose du pouvoir sur l'entité et qu'elle a la capacité d'utiliser son pouvoir pour influer sur les rendements variables importants, la Banque consolide le conduit.

Fonds de placement et autres entités de gestion de placements

Dans le cadre de ses activités de gestion de placements, la Banque crée des fonds et des fiducies de placement (y compris des fonds communs de placement), ce qui lui permet d'offrir à ses clients une exposition très diversifiée à différents profils de risque selon l'appétit pour le risque du client. Ces entités peuvent être gérées de façon active ou dirigées de façon passive, par exemple par le suivi d'un indice précis, en fonction de la stratégie de placement de l'entité. Le financement de ces entités est obtenu par l'émission de valeurs mobilières aux investisseurs, en général sous forme de parts de fonds. Selon la stratégie et le profil de risque propres à chacune des entités, les produits tirés de cette émission servent à l'achat par l'entité d'un portefeuille d'actifs. Le portefeuille d'une entité peut comprendre des placements en valeurs mobilières, en dérivés ou en autres actifs, y compris en trésorerie. À la création d'un nouveau fonds de placement ou d'une nouvelle fiducie de placement, la Banque investira généralement un montant du capital de départ dans l'entité, ce qui lui permet d'établir un historique de rendement dans le marché. Au fil du temps, la Banque vend sa participation dans le capital de départ à des investisseurs tiers, au fur et à mesure que les actifs gérés de l'entité augmentent. Par conséquent, la participation de la Banque dans le placement en capital de départ dans ses propres fonds et fiducies de placement soutenus n'est généralement pas importante par rapport aux états financiers consolidés. Outre les placements en capital de départ, la participation de la Banque dans ces entités est en général limitée aux honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion de placements. Habituellement, la Banque n'offre pas de garantie à l'égard du rendement de ces fonds.

En règle générale, la Banque est considérée disposer d'un pouvoir sur les principales décisions économiques des entités de gestion de placements soutenues; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. Le droit conférant un pouvoir est déterminé au cas par cas selon la politique de consolidation de la Banque.

Véhicules de financement

La Banque peut utiliser des entités structurées afin de financer ses activités de façon rentable, y compris en mobilisant des capitaux ou en obtenant du financement. Ces entités structurées comprennent : 1) Fiducie de capital TD IV (Fiducie IV) et 2) TD Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (l' « entité d'obligations sécurisées »). La Banque avait émis précédemment des titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 (TD CaTS III) par l'intermédiaire de Fiducie de capital TD III (Fiducie III) qui étaient présentés au poste Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales dans le bilan consolidé. Les TD CaTS III ont été rachetés en totalité le 31 décembre 2018 pour un montant de 1 milliard de dollars majoré de toute distribution payable non versée à la date de rachat.

Fiducie IV a émis des titres de fiducie de capital innovateurs qui font partie des fonds propres de catégorie 1 de la Banque, mais qui, selon Bâle III, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles pour lesquels les règles de retrait progressif de Bâle III s'appliquent. Le produit de ces émissions a été investi dans des billets de dépôt bancaires qui génèrent des bénéfices aux fins de distribution aux investisseurs. Fiducie IV détient des actifs qui ne sont exposés qu'au risque de crédit propre à la Banque. La Banque est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de Fiducie IV; toutefois, la Banque ne consolide pas la fiducie du fait qu'elle n'absorbe pas les rendements variables importants de la fiducie puisqu'elle n'est en fin de compte qu'exposée au risque de crédit qui lui est propre. Le 30 juin 2019, Fiducie IV a racheté la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 (TD CaTS IV – 1) en circulation d'un montant en principal de 550 millions de dollars. Le 30 juin 2021, Fiducie IV a racheté la totalité des billets de Fiducie IV a racheté la totalité des billets de Fiducie IV a racheté la totalité des billets de Fiducie IV a racheté la totalité des billets de Fiducie IV a racheté la totalité des billets de Fiducie IV a racheté la totalité des billets de Fiducie IV a racheté la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 (TD CaTS IV – 2) en circulation d'un montant en principal de 450 millions de dollars. Se reporter à la note 20 pour plus de renseignements.

La Banque émet, ou a émis, des titres de créance en vertu de son programme d'obligations sécurisées dont les remboursements de principal et les paiements d'intérêts des billets sont garantis par l'entité d'obligations sécurisées. La Banque a vendu un portefeuille d'actifs à l'entité d'obligations sécurisées et a consenti un prêt à cette dernière afin de faciliter l'achat. Des restrictions prévues dans la convention pertinente empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité d'obligations sécurisées. Les investisseurs dans les obligations sécurisées de la Banque peuvent avoir un recours contre la Banque dans le cas où les actifs de l'entité d'obligations sécurisées seraient insuffisants pour régler les passifs aux termes des obligations sécurisées. La Banque consolide l'entité d'obligations sécurisées puisqu'elle dispose d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de cette entité et conserve tous ses rendements variables.

b) ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES PAR DES TIERS

En plus des entités structurées soutenues par la Banque, la Banque a également des liens avec des entités structurées soutenues par des tiers. Les principaux liens avec les entités structurées soutenues par des tiers sont décrits à la section suivante.

Programmes de titrisation soutenus par des tiers

La Banque participe au programme de titrisation d'entités structurées soutenues par des gouvernements, y compris la SCHL, société d'État du gouvernement du Canada, et d'entités semblables soutenues par des gouvernements américains. La SCHL garantit les obligations hypothécaires du Canada émises par l'entremise de la FCH.

La Banque est exposée aux rendements variables de la FCH, parce qu'elle détient des swaps de titrisation en raison de sa participation au programme de la FCH. La Banque ne dispose pas d'un pouvoir sur la FCH puisque ses principales activités économiques sont contrôlées par le gouvernement du Canada. L'exposition de la Banque à la FCH est incluse dans le solde des prêts hypothécaires résidentiels, comme il est mentionné à la note 9, mais n'est pas présentée dans le tableau de la présente note.

La Banque participe à des programmes de titrisation soutenus par des organismes gouvernementaux américains. La Banque n'est pas exposée à des rendements variables importants de ces organismes et ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces organismes, lesquels sont contrôlés par le gouvernement des États-Unis.

Détention de placements et dérivés

La Banque peut détenir des participations dans des entités structurées de tiers, surtout sous forme de placements directs dans des valeurs mobilières ou de parts sociales émises par ces entités structurées ou de dérivés négociés avec des contreparties qui sont des entités structurées. Les placements dans des entités structurées et les dérivés négociés avec ces entités sont comptabilisés au bilan consolidé de la Banque. En général, la Banque ne consolide pas les entités structurées de tiers lorsque ses liens se limitent à détenir des placements ou des dérivés puisque la Banque n'a habituellement pas de pouvoir sur les principales décisions économiques de ces entités.

Transactions de financement

Dans le cadre normal des activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et habituellement ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note.

Relations de services dans des conditions de pleine concurrence

En plus des liens décrits ci-dessus, la Banque peut également offrir des services à des entités structurées dans des conditions de pleine concurrence, par exemple à titre de sous-conseiller d'un fonds de placement ou de gestionnaire d'actifs. De même, les services de gestion de placements de la Banque offerts aux investisseurs institutionnels peuvent comprendre des transactions avec des entités structurées. En raison de la prestation de ces services, la Banque peut être exposée aux rendements variables de ces entités structurées, par exemple parce qu'elle reçoit des honoraires ou qu'elle est exposée à court terme aux valeurs mobilières des entités structurées. Cette exposition est généralement atténuée par des sûretés ou un autre accord contractuel avec l'entité structurée ou son promoteur. Habituellement, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison de la prestation de services dans des conditions de pleine concurrence à une entité structurée et, par conséquent, ne consolide pas ces entités. Les honoraires et autres expositions découlant des relations de services sont inclus dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentés dans le tableau de la présente note.

c) LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

Titrisations

La Banque titrise les créances sur cartes de crédit, les prêts à la consommation et d'autres prêts aux particuliers par l'entremise d'entités de titrisation, surtout des conduits monocédants. Ces conduits sont consolidés par la Banque en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre l'exposition créée du fait qu'elle agit comme vendeur et promoteur des conduits de titrisation consolidés décrits ci-dessus, y compris en raison des facilités de liquidité fournies, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel l'engageant à fournir un soutien financier aux conduits de titrisation consolidés. Les participations de la Banque dans des conduits de titrisation sont généralement de rang supérieur aux participations détenues par d'autres parties, conformément aux politiques en matière de placement et de gestion des risques de la Banque. Par conséquent, la Banque n'a aucune obligation importante d'absorber les pertes avant les autres détenteurs d'émissions aux fins de titrisation.

Autres entités structurées consolidées

En raison de faits et circonstances précis à l'égard des liens de la Banque avec les entités structurées, la Banque peut consolider les entités de gestion de placements, les véhicules de financement ou les entités structurées soutenues par des tiers, en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre son exposition créée du fait qu'elle agit comme promoteur ou investisseur des entités structurées comme décrit précédemment, la Banque n'a habituellement pas d'autres accords contractuels ou non contractuels l'engageant à fournir un soutien financier à ces entités structurées consolidées.

d) LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-après présente des informations sur les participations de la Banque dans des entités structurées non consolidées. Les entités structurées non consolidées incluent à la fois la TD et des entités soutenues par des tiers. Les titrisations comprennent des titres dans des conduits multicédants soutenus par la TD, ainsi que des titrisations adossées à des créances hypothécaires et adossées à des actifs soutenues par des tiers, notamment des titres émis par des organismes soutenus par le gouvernement, comme les obligations hypothécaires du Canada, et des titres émis par des organismes gouvernementaux américains. Les fonds et les fiducies de placement incluent des titres dans des fonds et des fiducies gérés par des tiers, ainsi que des titres dans des fonds et des fiducies de gestion de placements soutenus par la TD et des engagements auprès de certains fonds municipaux aux États-Unis. Les montants présentés dans la colonne Autres sont liés en majorité à des placements dans des entités communautaires américaines comportant des avantages fiscaux, qui sont décrits à la note 12. Ces participations n'entraînent pas la consolidation de ces entités, la TD n'exerçant pas de pouvoir sur ces entités.

Valeur comptable des entités structurées non consolidées et risque maximal lié à l'exposition à ces entités1

(en millions de dollars canadiens)								Aux
			31 oct	tobre 2021			31 oc	tobre 2020
-	Titrisations	Fonds et fiducies de placement	Autres	Total	Titrisations	Fonds et fiducies de placement	Autres	Total
ACTIFS FINANCIERS								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction Actifs financiers détenus à des fins	10 060 \$	1 083 \$	- \$	11 143 \$	7 810 \$	845 \$	- \$	8 655 \$
autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	5 770	665	64	6 499	3 680	513	68	4 261
Dérivés ²	-	95	_	95	-	368	6	374
Actifs financiers désignés à la juste		•		•		000	Ü	07.1
valeur par le biais du résultat net Actifs financiers à la juste valeur par	-	6	-	6	-	23	-	23
le biais des autres éléments du résultat global Titres de créance au coût amorti,	23 446	2 247	3	25 696	30 278	2 395	7	32 680
déduction faite de la provision pour pertes sur créances	117 246	424	_	117 670	104 914	28	_	104 942
Prêts	2 399	4	_	2 403	2 134	5	_	2 139
Divers	4	_	3 021	3 025	8	_	3 098	3 106
Total de l'actif	158 925	4 524	3 088	166 537	148 824	4 177	3 179	156 180
PASSIFS FINANCIERS								
Dérivés ² Obligations liées aux valeurs	-	513	-	513	-	150	-	150
mobilières vendues à découvert	2 199	365	-	2 564	3 337	335	_	3 672
Total du passif	2 199	878	-	3 077	3 337	485	_	3 822
Exposition hors bilan ³	13 372	5 962	1 299	20 633	16 431	5 105	1 289	22 825
Risque maximal de perte découlant des liens avec les entités structurées non consolidées	170 098 \$	9 608 \$	4 387 \$	184 093 \$	161 918 \$	8 797 \$	4 468 \$	175 183 \$
Taille des entités structurées non consolidées soutenues ⁴	10 266 \$	42 834 \$	450 \$	53 550 \$		37 286 \$	1 200 \$	49 348 \$
10						-: ¥	+	· · · ·

Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucune participation importante à la fin de la période

Les entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucune participation importante à la fin de la période sont surtout des fonds et des fiducies de placement créés pour les activités de gestion de placements. En général, la Banque ne détient pas de placement, à l'exception du capital de départ, dans ces entités structurées. Toutefois, la Banque continue de gagner des honoraires sur les services de gestion de placements fournis à ces entités, dont certains peuvent être fondés sur le rendement du fonds. Les honoraires à payer sont généralement de rang supérieur dans la priorité de paiement des entités et sont également adossés à des sûretés, ce qui limite l'exposition de la Banque aux pertes de ces entités. Les produits autres que d'intérêts gagnés par la Banque en raison de ses liens avec ces entités de gestion de placements pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 se sont élevés à 2,3 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020), dont un montant de 2,0 milliards de dollars (1,8 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020) a été reçu directement de ces entités. Le total des actifs gérés dans ces entités au 31 octobre 2021 s'établissait à 286,8 milliards de dollars (241,4 milliards de dollars au 31 octobre 2020). Tous les actifs transférés par la Banque au cours de la période sont regroupés avec les actifs obtenus de tiers sur le marché. À l'exception de ce qui a été présenté précédemment, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel de fournir un soutien financier à des entités structurées non consolidées.

NOTE 11 : DÉRIVÉS

a) CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des transactions hors Bourse qui sont négociées de façon bilatérale entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en certaines options et en certains contrats à terme standardisés.

La Banque conclut des opérations sur dérivés à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction visent principalement à gérer les risques liés au taux d'intérêt, au taux de change et le risque actions en ce qui a trait aux activités de financement, de prêt et de placement, et aux autres activités de gestion des risques de marché structurel de la Banque. La stratégie de la Banque en matière de gestion de ces risques est présentée dans les passages ombragés de la section « Gestion des risques » du rapport de gestion.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, seule une composante de risque particulière ou une combinaison de composantes de risque est couverte, notamment les composantes relatives au taux d'intérêt de référence, au taux de change et aux actions. Toutes ces composantes de risque sont observables dans la conjoncture du marché pertinente et la variation de la juste valeur ou la variabilité des flux de trésorerie attribuable à ces composantes de risque peuvent être évaluées de façon fiable en ce qui a trait aux éléments couverts. La Banque conclut également des opérations sur dérivés pour couvrir économiquement certaines expositions qui ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture ou pour lesquelles il est impossible d'appliquer la comptabilité de couverture.

² Les dérivés exposés essentiellement au taux d'intérêt classique ou au risque de change ne sont pas inclus dans ces montants puisque ces dérivés sont conçus pour s'aligner avec les flux de trésorerie de l'entité structurée et les risques sont absorbés par les investisseurs et ne sont pas principalement conçus pour exposer la Banque aux rendements variables créés par l'entité.

³ Aux fins de la présentation, l'exposition hors bilan représente la valeur nominale des facilités de liquidité, des garanties et d'autres engagements hors bilan compte non tenu de l'incidence des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit

⁴ La taille des entités structurées non consolidées soutenues est fournie selon la mesure la plus appropriée pour la taille de ce genre d'entités : 1) la valeur nominale des billets émis par des conduits de titrisation et des émetteurs de titres de créance semblables; 2) le total des actifs gérés des fonds et des fiducies de placement; et 3) le total de la juste valeur de la société de personnes ou des titres de capitaux propres émis par des sociétés de personnes et des émetteurs de titres de capitaux propres semblables.

Dans les cas où les dérivés sont utilisés dans des relations de couverture, les principales sources d'inefficacité peuvent être attribuées aux écarts entre les instruments de couverture et les éléments couverts :

- Les écarts dans les taux fixes, lorsque les taux d'intérêt contractuels des éléments couverts à taux fixe sont désignés.
- Les écarts dans les facteurs d'actualisation, lorsque les dérivés de couverture sont garantis.
- Le RVC sur les dérivés de couverture.
- Les conditions essentielles ne concordent pas, par exemple la durée et l'échéancier des flux de trésorerie ne concordent pas entre les instruments de couverture et les éléments couverts.

Afin de réduire l'inefficacité, la Banque désigne la composante de risque de taux de référence des flux de trésorerie contractuels des éléments couverts et conclut des dérivés de couverture avec des contreparties de première qualité. La plupart des dérivés de couverture de la Banque sont garantis.

Dérivés de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un taux appliqué à un notionnel déterminé, pour une période donnée. Ils incluent les swaps de taux d'intérêt qui sont négociés et réglés par l'entremise d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le montant notionnel n'est pas échangé.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans l'avenir, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le montant notionnel n'est pas échangé.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse. Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standardisés, à des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

La Banque utilise des swaps de taux d'intérêt pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt de référence en modifiant les caractéristiques de refixation du taux ou d'échéance des actifs et passifs existants ou prévus, y compris les activités de financement et de placement. Ces swaps sont désignés comme couvertures de juste valeur d'actifs et de passifs à taux fixe ou comme couvertures de flux de trésorerie d'actifs et de passifs à taux variable. Pour ce qui est des couvertures de juste valeur, la Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert. En ce qui concerne les couvertures de flux de trésorerie, la Banque utilise un dérivé hypothétique ayant des modalités qui correspondent exactement aux conditions essentielles de l'élément couvert comme moyen pour évaluer la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans le cadre desquelles les parties s'échangent des flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à gérer le risque de change, le risque de taux d'intérêt, ou les deux.

Les contrats de change à terme standardisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants standardisés, avec des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

La Banque a recours à des instruments non dérivés, tels que des passifs de dépôt libellés en monnaies étrangères, et à des instruments dérivés, tels que des swaps de devises et des contrats de change à terme de gré à gré, afin de couvrir son exposition au risque de change. Ces instruments de couverture sont désignés comme couvertures d'un investissement net ou couvertures de flux de trésorerie. Pour ce qui est des couvertures d'un investissement net, la Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux profits et pertes de change de l'investissement net dans un établissement à l'étranger. En ce qui concerne les couvertures de flux de trésorerie, la Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture par rapport à la variation des flux de trésorerie de l'actif ou du passif libellé en monnaie étrangère attribuable au risque de change, au moyen de la méthode du dérivé hypothétique.

Dérivés de crédit

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaillance de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces ainsi que pour gérer le risque de crédit de contrepartie sur les dérivés. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une transaction ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par industrie et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque consiste à ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties à l'égard desquelles elle court un risque de crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit, qui comprennent les contrats qui sont négociés par l'entremise d'une chambre de compensation, et les swaps sur le rendement total. Dans un swap sur défaillance de crédit, l'acheteur du swap acquiert du vendeur du swap, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de la baisse de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou la variation de la notation de crédit ou de l'indice de crédit spécifié. Le règlement peut se faire en trésorerie ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur du swap. Dans le cadre d'un

swap sur le rendement total, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en trésorerie établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en trésorerie sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

Autres dérivés

La Banque est également partie à des transactions sur des dérivés d'actions et des dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en trésorerie en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme standardisés sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en trésorerie calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standardisés avec des dates de règlement standardisées.

Les contrats de marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options qui portent sur des marchandises comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie, qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, la Banque utilise des contrats à terme de gré à gré sur actions ou des swaps sur le rendement total pour couvrir son exposition au risque actions. Ces dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. La Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture par rapport à la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable à l'évolution des cours des actions, au moyen de la méthode du dérivé hypothétique.

Juste	va	leur	des	dérivés	

(en millions de dollars canadiens)	31 oct	tobre 2021	31 oct	obre 2020
		valeur à la		valeur à la
	Positive	te du bilan Négative	Positive	te du bilan Négative
Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction	Fositive	Negative	rosilive	ivegative
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats de garantie de taux d'intérêt	37 \$	68 \$	38 \$	71 \$
Swaps	7 430	9 450	12 290	15 068
Options vendues	-	698	-	1 321
Options achetées	774	_	1 322	_
Total des contrats de taux d'intérêt	8 241	10 216	13 650	16 460
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	9	1 849	818	1 361
Swaps	16 638	14 947	10 858	9 649
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	16 279	15 061	15 106	14 431
Options vendues	_	238	_	286
Options achetées	172	_	256	_
Total des contrats de change	33 098	32 095	27 038	25 727
Contrats dérivés de crédit				
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	1	207	3	165
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	67	-	7	9
Total des contrats dérivés de crédit	68	207	10	174
Autres contrats				
Dérivés d'actions	3 752	6 223	3 649	3 328
Contrats de marchandises	2 891	1 904	2 414	1 993
Total des autres contrats	6 643	8 127	6 063	5 321
Juste valeur – à des fins de transaction	48 050	50 645	46 761	47 682
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction				
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2	1	2	1
Swaps	2 000	1 465	4 299	2 671
Options vendues	1	1	_	2
Options achetées	38	-	9	_
Total des contrats de taux d'intérêt	2 041	1 467	4 310	2 674
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	1 475	267	608	187
Swaps	5	1	8	1
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	1 238	2 812	1 964	1 399
Total des contrats de change	2 718	3 080	2 580	1 587
Contrats dérivés de crédit	_			
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	2	138	9	153
Total des contrats dérivés de crédit	2	138	9	153
Autres contrats		4 ====	5 00	4 40=
Dérivés d'actions	1 616	1 792	582	1 107
Total des autres contrats	1 616	1 792	582	1 107
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	6 377	6 477	7 481	5 521
Total de la juste valeur	54 427 \$	57 122 \$	54 242 \$	53 203 \$

Le tableau suivant catégorise les dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été aux 31 octobre 2021 et 2020.

Juste valeur des dérivés à des fins autres que de transaction¹

(en millions de dollars canadiens)		-												Aux	_
														re 2021	
					Actifs	dérivés						Passi	fs (dérivés	
			érivés désignés		Dérivés non					Dérivés désignés		Dérivés non			
			 me constitutifs		désignés				СО	mme constitutifs		désignés			
			de relations de couverture		comme					de relations de couverture		comme			
			admissibles		onstitutifs de relations de					admissibles		constitutifs de relations de			
	Juste	Flux de	Investissement	_	couverture	•	Juste	Flux de		Investissement	_	couverture			
	valeur	trésorerie	net		admissibles	Total	valeur	trésorerie		net		admissibles		Total	
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction	•						•	•							
Contrats de taux d'intérêt	548		\$ -	\$	1 345 \$	2 041	\$ 346	\$ 213	\$	-	. \$		\$	1 467	\$
Contrats de change	-	2 631	-		87	2 718	-	2 887		-		193		3 080	
Contrats dérivés de crédit	-	-	-		2	2	-	-		-		138		138	
Autres contrats	_	927			689	1 616						1 792		1 792	
Juste valeur – à des fins autres que															
de transaction	548	\$ 3706	\$ _	\$	2 123 \$	6 377	\$ 346	\$ 3 100	\$	_	\$	3 031	\$	6 477	\$
												31 oc	tob	re 2020	
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction															
Contrats de taux d'intérêt	1 624	\$ 1061	\$ _	\$	1 625 \$	4 310	\$ 884	\$ 81	\$	_	\$	1 709	\$	2 674	\$
Contrats de change	_	2 503	_		77	2 580	_	1 546		_		41		1 587	
Contrats dérivés de crédit	_	_	_		9	9	_	_		_		153		153	
Autres contrats	_	200	_		382	582	_	142		_		965		1 107	
Juste valeur - à des fins autres que															_
de transaction	1 624	\$ 3764	\$ _	\$	2 093 \$	7 481	\$ 884	\$ 1 769	\$	-	. \$	2 868	\$	5 521	\$

¹ Certains actifs dérivés remplissent les conditions pour être compensés par certains passifs dérivés dans le bilan consolidé. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 6.

Couvertures de juste valeur

Le tableau suivant présente l'incidence des couvertures de juste valeur sur le bilan consolidé et l'état du résultat consolidé.

(en millions de dollars canadiens)					Aux 31 octob	re o	u pour les exercices	s clo	os les 31 octobre
									2021
	Variation de valeur des éléments couverts liée à l'évaluation de l'inefficacité	Variation de juste valeur des instruments de couverture liée à l'évaluation de l'inefficacité		Inefficacité de couverture	Valeur comptable des éléments couverts	éle	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éments couverts¹		Cumul des ajustements de couverture de juste valeur de éléments couverts dont la désignation a été annulée
Actif									
Risque de taux d'intérêt Titres de créance au coût amorti Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du	(2 039)	\$ 2 065	\$	26	\$ 86 716	\$	466	\$	58 9
résultat global	(1 952)	1 981		29	47 306		(277)		30
Prêts	(1 603)	1 661		58	61 346		(95)		25
Total de l'actif	(5 594)	5 707		113	195 368		94		113
Passif Risque de taux d'intérêt Dépôts Passifs de titrisation au coût amorti	2 529 20	(2 569) (20)		(40)	123 765 1 536		638 147		20
Billets et débentures subordonnés	91	(92)		(1)	1 326		(16)		11
Total du passif	2 640	(2 681)		(41)	126 627		769		31
Total	(2 954)			72	\$ 				
									2020
Actif Risque de taux d'intérêt									
Titres de créance au coût amorti Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du	1 377	\$ (1 384)	\$	(7)	\$ 59 095	\$	2 572	\$	215
résultat global	1 413	(1 414)		(1)	66 000		1 812		52
Prêts	1 834	(1 838)		(4)	36 019		2 059		37
Total de l'actif	4 624	(4 636))	(12)	161 114		6 443		304
Passif Risque de taux d'intérêt									
Dépôts	(3 962)	3 922		(40)	142 464		4 703		72
Passifs de titrisation au coût amorti	(201)	202		` 1 [´]	3 519		230		_
Billets et débentures subordonnés	(246)	246			2 658		111		(13)
Total du passif	(4 409)	4 370		(39)	148 641		5 044		59
Total	215	\$ (266)) \$	(51)	\$				
									2019
	,	44		(00)	 ·				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

^{(1 992) \$} La Banque détient des portefeuilles d'actifs et de passifs financiers à taux fixe pour lesquels le principal varie fréquemment en raison des montages, des octrois, des échéances et des remboursements anticipés. Les couvertures du risque de taux d'intérêt liées à ces portefeuilles sont rééquilibrées de manière dynamique.

(26) \$

1 966 \$

Total

Couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets

Le tableau suivant présente l'incidence des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissements nets sur l'état du résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé de la Banque.

Couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets

(en millions de dollars canadiens)							Exercices	clo	os les 31 octobre
<u>-</u>									2021
	Variation de		Variation de		Profits (pertes)	- 1	Montant du cumul		
	valeur des	j	uste valeur des		de couverture		des autres		
	éléments		instruments de		comptabilisés		éléments du		Variation nette
	couverts liée à	C	ouverture liée à		dans les autres		résultat global		des autres
	l'évaluation de		l'évaluation de	Inefficacité de	éléments du		reclassé en		éléments du
	l'inefficacité		l'inefficacité	couverture	résultat global ¹		résultat ¹		résultat global ¹
Couvertures de flux de trésorerie ²									
Risque de taux d'intérêt ³	2 084	\$	(2 087)	\$ (3)	\$ (1 682)	\$	1 162	\$	(2 844) \$
Risque de change ^{4, 5, 6}	1 962		(1 962)	-	(2 441)		(2 604)		163
Risque actions	(952)		952	-	952		836		116
Total des couvertures de flux de trésorerie	3 094	\$	(3 097)	\$ (3)	\$ (3 171)	\$	(606)	\$	(2 565) \$
Couvertures d'investissements nets	(2 649)	\$	2 649	\$ _	\$ 2 649	\$	-	\$	2 649 \$
									2020
Couvertures de flux de trésorerie ²									
Risque de taux d'intérêt ³	(3 884)	\$	3 891	\$ 7	\$ 4 222	\$	609	\$	3 613 \$
Risque de change ^{4, 5, 6}	(1 129)		1 122	(7)	650		1 043		(393)
Risque actions	364		(364)	_	(364)		(294)		(70)
Total des couvertures de flux de trésorerie	(4 649)	\$	4 649	\$ 	\$ 4 508	\$	1 358	\$	3 150 \$
Couvertures d'investissements nets	394	\$	(394)	\$ _	\$ (394)	\$	(2 077)	\$	1 683 \$
									2019
Total des couvertures de flux de trésorerie ²	(4 958)	\$	4 961	\$ 3	\$ 4 697	\$	(673)	\$	5 370 \$
Couvertures d'investissements nets	(180)	\$	180	\$ _	\$ 180	\$	_	\$	180 \$

¹ L'incidence sur les autres éléments du résultat global est présentée avant impôt.

Rapprochement du cumul des autres éléments du résultat global¹

(en millions de dollars canadiens)						Exercice	es (clos les 31 octobre
								2021
	Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice		Variation nette des autres éléments du résultat global	Cumul des autres éléments du ésultat global à la fin de l'exercice	_	umul des autres éléments du sultat global sur les couvertures désignées		Cumul des autres éléments du ésultat global sur les couvertures annulées
Couvertures de flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt	5 216	•	(2 844)	\$ 2 372	\$	(1 063)	\$	3 435 \$
Risque de change	(40)		163	123		123		-
Risque actions	(45)		116	71		71		-
Total des couvertures de flux de trésorerie	5 131	\$	(2 565)	\$ 2 566	\$	(869)	\$	3 435 \$
Couvertures d'investissements nets								
Risque de change	(3 826)	\$	2 649	\$ (1 177)	\$	(1 177)	\$	- \$
								2020
Couvertures de flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt	1 603	\$	3 613	5 216		1 881	\$	3 335 \$
Risque de change	353		(393)	(40)		(40)		_
Risque actions	25		(70)	(45)		(45)	_	
Total des couvertures de flux de trésorerie	1 981	\$	3 150	\$ 5 131	\$	1 796	\$	3 335 \$
Couvertures d'investissements nets								
Risque de change	(5 509)	\$	1 683	\$ (3 826)	\$	(3 826)	\$	- \$
¹ Présenté avant impôt.	· ·							

² Au cours des exercices clos les 31 octobre 2021, 31 octobre 2020 et 31 octobre 2019, les opérations prévues couvertes se sont réalisées dans tous les cas.

³ Les éléments couverts comprennent les flux de trésorerie d'intérêts prévus sur les prêts, les dépôts et les passifs de titrisation.

⁴ Pour les instruments non dérivés désignés comme des couvertures du risque de change, la variation de la juste valeur est évaluée comme étant les profits et les pertes attribuables aux fluctuations des taux de change au comptant.

⁵ Les swaps de devises peuvent servir à couvrir 1) le risque de change, ou 2) une combinaison du risque de taux d'intérêt et du risque de change dans une seule relation de couverture. Les swaps de devises pour ces deux types de relations de couverture sont présentés dans la catégorie de risque (risque de change) ci-dessus.

⁶ Les éléments couverts comprennent les flux de trésorerie qui correspondent au remboursement du principal et aux versements d'intérêts sur les valeurs mobilières, les prêts, les dépôts, les autres passifs, et les billets et débentures subordonnés libellés en monnaies étrangères.

b) NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuels liés au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse.

Dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(en millions de dollars canadiens)							Aux
						31 octobre	31 octobre
						2021	2020
			Détenus à des fins	de transaction	_		
	Négod	iés hors Bourse ²					
	Réglés par l'intermédiaire d'une	Non réglés par l'intermédiaire d'une			Détenus à des fins		
	chambre de compensation ³	chambre de compensation	Négociés en Bourse	Total	autres que de transaction4	Total	Total
Notionnel							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés	_	\$ -	\$ 896 396	\$ 896 396	\$ -	\$ 896 396	\$ 546 034 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	501 519	16 976	_	518 495	831	519 326	1 478 749
Swaps	10 575 475	358 754	_	10 934 229	1 586 445	12 520 674	10 366 800
Options vendues	_	71 408	37 057	108 465	493	108 958	366 308
Options achetées	_	74 010	41 807	115 817	3 133	118 950	453 038
Total des contrats de taux d'intérêt	11 076 994	521 148	975 260	12 573 402	1 590 902	14 164 304	13 210 929
Contrats de change							
Contrats à terme standardisés	-	-	-	_	-	-	_
Contrats à terme de gré à gré	-	189 096	-	189 096	32 500	221 596	148 254
Swaps	-	2 366 501	-	2 366 501	589	2 367 090	2 036 494
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	-	967 297	-	967 297	72 663	1 039 960	993 460
Options vendues	-	19 156	17	19 173	-	19 173	17 903
Options achetées	-	16 742	16	16 758	-	16 758	17 920
Total des contrats de change	_	3 558 792	33	3 558 825	105 752	3 664 577	3 214 031
Contrats dérivés de crédit							
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	8 014	87	_	8 101	3 563	11 664	12 742
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	2 805	158	-	2 963	-	2 963	1 544
Total des contrats dérivés de crédit	10 819	245	-	11 064	3 563	14 627	14 286
Autres contrats							
Dérivés d'actions	_	90 810	99 190	190 000	25 716	215 716	176 064
Contrats de marchandises	265	52 231	50 847	103 343	_	103 343	103 271
Total des autres contrats	265	143 041	150 037	293 343	25 716	319 059	279 335
Total	11 088 078	\$ 4 223 226	\$ 1 125 330	\$ 16 436 634	\$ 1 725 933	\$ 18 162 567	\$ 16 718 581 S

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

² Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le risque de crédit de contrepartie comprennent des actifs liquides de grande qualité, notamment de la trésorerie et des titres de grande qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

³ Les dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

⁴ Au 31 octobre 2021, comprennent 1 442 milliards de dollars de dérivés négociés hors Bourse réglés par l'intermédiaire de chambres de compensation (1 191 milliards de dollars au 31 octobre 2020) et 284 milliards de dollars de dérivés négociés hors Bourse non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation (357 milliards de dollars au 31 octobre 2020). Il n'y avait aucun dérivé négocié en Bourse aux 31 octobre 2021 et 2020.

Le tableau suivant catégorise le notionnel des dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été.

Notionnel des dérivés détenus à des fins autres que de transaction¹

(en millions de dollars canadiens)					Aux
					31 octobre 2021
		_	e constitutifs de ure admissibles	Dérivés non désignés comme	
Dérivés détenus ou émis à des fins de couverture (autres que de transaction)	Juste valeur	Flux de trésorerie²	Investissement net ²	constitutifs de relations de couverture admissibles	Total
Contrats de taux d'intérêt	343 266 \$	196 272	\$ - 9	1 051 364	\$ 1590902\$
Contrats de change	_	93 518	_	12 234	105 752
Contrats dérivés de crédit	_	_	_	3 563	3 563
Autres contrats	_	1 655	_	24 061	25 716
Total du notionnel des dérivés détenus à des fins autres que de transaction	343 266 \$	291 445	\$	1 091 222	\$ 1 725 933 \$
					31 octobre 2020
Contrats de taux d'intérêt	313 461 \$	193 897	\$ - 9	878 784	\$ 1 386 142 \$
Contrats de change	_	121 263	44	8 855	130 162
Contrats dérivés de crédit	_	_	_	4 197	4 197
Autres contrats	_	1 630	_	26 137	27 767
Total du notionnel des dérivés détenus à des fins autres que de transaction	313 461 \$	316 790	\$ 44.5	917 973	\$ 1 548 268 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse selon leur durée contractuelle jusqu'à l'échéance.

Dérivés selon la durée restante jusqu'à l'échéance¹

(en millions de dollars canadiens)					Aux
				31 octobre	31 octobre
_				2021	2020
	1 an	Plus de 1 an	Plus de		
Notionnel	et moins	à 5 ans	5 ans	Total	Total
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés	753 637	\$ 142 759 \$	- \$	896 396 \$	546 034 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	511 577	6 975	774	519 326	1 478 749
Swaps	3 709 285	5 940 843	2 870 546	12 520 674	10 366 800
Options vendues	61 295	42 264	5 399	108 958	366 308
Options achetées	68 691	44 084	6 175	118 950	453 038
Total des contrats de taux d'intérêt	5 104 485	6 176 925	2 882 894	14 164 304	13 210 929
Contrats de change					
Contrats à terme standardisés	_	_	_	_	_
Contrats à terme de gré à gré	209 208	10 872	1 516	221 596	148 254
Swaps	2 327 855	34 976	4 259	2 367 090	2 036 494
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	223 966	578 933	237 061	1 039 960	993 460
Options vendues	17 824	1 349	_	19 173	17 903
Options achetées	15 209	1 549	-	16 758	17 920
Total des contrats de change	2 794 062	627 679	242 836	3 664 577	3 214 031
Contrats dérivés de crédit					
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	1 887	3 807	5 970	11 664	12 742
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	542	1 636	785	2 963	1 544
Total des contrats dérivés de crédit	2 429	5 443	6 755	14 627	14 286
Autres contrats					
Dérivés d'actions	155 105	60 539	72	215 716	176 064
Contrats de marchandises	86 102	16 996	245	103 343	103 271
Total des autres contrats	241 207	77 535	317	319 059	279 335
Total	8 142 183	\$ 6887582\$	3 132 802 \$	18 162 567 \$	16 718 581 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

² Certains swaps de devises sont exécutés au moyen de multiples dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés servent à couvrir le risque de taux de change des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'un investissement net.

Le tableau suivant présente le notionnel et le prix moyen des dérivés désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture.

Instruments de couverture selon la durée restante jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					Aux
				31 octobre	31 octobre
				2021	2020
	1 an Pl	us de 1 an	Plus de		
Notionnel	et moins	à 5 ans	5 ans	Total	Total
Risque de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt					
Notionnel – payer (fixe)	39 887 \$	78 361 \$	86 540 \$	204 788 \$	161 022 \$
Taux d'intérêt fixe moyen (%)	1,14	1,41	1,50		
Notionnel – recevoir (fixe)	46 931	176 544	25 166	248 641	228 757
Taux d'intérêt fixe moyen (%)	0,64	1,27	1,24		
Total du notionnel – risque de taux d'intérêt	86 818	254 905	111 706	453 429	389 779
Risque de change ¹					
Contrats à terme de gré à gré					
Notionnel – USD/CAD	680	2 124	76	2 880	1 655
Taux de change à terme moyen	1,27	1,29	1,28		
Notionnel – EUR/CAD	2 625	10 834	613	14 072	17 027
Taux de change à terme moyen	1,61	1,65	1,62		
Notionnel – autres	=	_	_	_	44
Swaps de devises ^{2, 3}					
Notionnel – USD/CAD	17 567	21 476	1 287	40 330	54 679
Taux de change moyen	1,27	1,30	1,26		
Notionnel – EUR/CAD	329	15 411	2 549	18 289	21 916
Taux de change moyen	1,43	1,51	1,50		
Notionnel – GBP/CAD	2 117	847	334	3 298	5 375
Taux de change moyen	1,68	1,72	1,71		
Notionnel – autres paires de devises ⁴	6 509	7 698	457	14 664	20 608
Total du notionnel – risque de change	29 827	58 390	5 316	93 533	121 304
Risque actions					
Notionnel – dérivés d'actions	1 655	-	-	1 655	1 657
Total du notionnel	118 300 \$	313 295 \$	117 022 \$	548 617 \$	512 740 \$

¹ Les passifs de dépôt libellés en monnaies étrangères servent aussi à couvrir le risque de change. Au 31 octobre 2021, la valeur comptable de ces instruments de couverture non dérivés s'élevait à 32,4 milliards de dollars (27,9 milliards de dollars au 31 octobre 2020) pour les instruments désignés comme couvertures d'investissements nets.

Réforme des taux d'intérêt de référence

Les relations de couverture de la Banque sont exposées de façon importante aux taux de référence comme le LIBOR en dollar américain et le LIBOR en livre sterling. En raison de la réforme des taux interbancaires offerts, ces taux de référence peuvent être abandonnés, faire face à un changement de méthode ou devenir illiquides lorsque l'établissement des taux de référence alternatifs comme les nouveaux taux de référence sera plus répandu. L'exercice du jugement pourrait être nécessaire pour déterminer si certaines relations de couverture qui comportent une couverture des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables aux risques de taux d'intérêt ou de change sont toujours admissibles à la comptabilité de couverture.

Les relations de couverture affectées continueront de faire l'objet d'une surveillance pour chacun des taux de référence importants qui devraient être remplacés par des taux de référence alternatifs. Puisqu'il est probable que les nouveaux taux de référence alternatifs diffèrent des anciens taux de référence, de nouvelles stratégies de couverture pourraient être requises ou les stratégies de couverture en place pourraient devoir être modifiées afin de mieux aligner les instruments de couverture dérivés avec les éléments couverts. Compte tenu de l'évolution constante des conditions du marché, l'évaluation de l'incidence de ces changements sur les stratégies de couverture et les plans d'atténuation de la Banque se poursuit.

² Les swaps de devises peuvent servir à couvrir 1) le risque de change, ou 2) une combinaison du risque de taux d'intérêt et du risque de change dans une seule relation de couverture. Les swaps de devises pour ces deux types de relations de couverture sont présentés dans la catégorie de risque (risque de change) ci-dessus.

³ Certains swaps de devises sont exécutés au moyen de multiples dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt. Au 31 octobre 2021, le notionnel de ces swaps de taux d'intérêt, qui n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus, était de 86,1 milliards de dollars (117,6 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

⁴ Comprennent les dérivés conclus dans le cadre de la gestion des expositions aux devises détenues à des fins autres que de transaction, lorsque plus d'une devise est utilisée avant de couvrir le dollar canadien ou que la paire de devises ne représente pas un risque important pour la Banque.

Le tableau ci-après présente le notionnel des instruments dérivés désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture pour chaque taux de référence important, qui n'étaient pas encore indexés à un taux de référence alternatif relativement aux contrats échéant après le 31 décembre 2021, pour le LIBOR en livre sterling, et après le 30 juin 2023, pour le LIBOR en dollar américain.

Instruments dérivés désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens)		Aux	
	31 octobre 2021	31 octobre 2020	
	Dérivés de co	ouverture échéant	
		31 décembre 2021	
		R en livre sterling)	
Notionnel		23 (pour le LIBOR	
	eı	n dollar américain)	_
Risque de taux d'intérêt			
Swaps de taux d'intérêt			
LIBOR en dollar américain	183 399 \$	158 428	\$
LIBOR en livre sterling	_	-	
Risque de change			
Swaps de taux d'intérêt			
LIBOR en dollar américain	13 347	9 792	
LIBOR en livre sterling	1 694	1 726	
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises ³			
LIBOR en dollar américain	18 288	14 301	
LIBOR en livre sterling	1 694	2 589	
Total	218 422 \$	186 836	\$

¹ Passage du LIBOR en dollar américain au SOFR. Passage du LIBOR en livre sterling au SONIA.

c) RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

Risque de marché

En l'absence de paiements en trésorerie initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque.

Les risques de crédit liés aux dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Cela inclut l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation de conventions-cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les conventions-cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'elles lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de telles conventions si certains événements se produisent. Le coût de remplacement courant et le montant de l'équivalent-crédit présentés dans le tableau ci-après sont calculés selon l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie. Selon cette approche, les coûts de remplacement courants tiennent compte de la juste valeur des positions, des sûretés fournies et reçues et des clauses énoncées dans les conventions-cadres de compensation. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs établis par le BSIF au notionnel des dérivés. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application des coefficients de pondération des risques adéquats au montant de l'équivalent-crédit.

² Compte non tenu des dérivés de couverture dont les taux de référence se rapportent aux taux offerts dans plusieurs territoires, notamment le taux Canadian Dollar Offered Rate.

³ Les swaps de devises peuvent servir à couvrir le risque de change ou une combinaison du risque de taux d'intérêt et du risque de change dans une seule relation de couverture. Ces deux types de couvertures sont présentés sous le risque de change comme étant la catégorie de risque.

Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)						Aux
	-	3	1 octobre 2021		3	31 octobre 2020
			Montant			Montant
	Coût de	Montant de	pondéré en	Coût de	Montant de	pondéré en
	remplacement	l'équivalent-	fonction des	remplacement	l'équivalent-	fonction des
	courant	crédit	risques	courant	crédit	risques
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	15	\$ 275	\$ 164	\$ 20	\$ 325	\$ 229 \$
Swaps	2 117	7 817	1 710	4 347	10 607	2 641
Options vendues	4	71	18	33	129	36
Options achetées	33	114	31	5	75	23
Total des contrats de taux d'intérêt	2 169	8 277	1 923	4 405	11 136	2 929
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	558	2 799	465	465	2 364	353
Swaps	2 799	18 649	1 975	1 999	15 638	1 370
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	1 490	10 075	1 170	2 087	10 422	1 500
Options vendues	7	145	52	29	135	44
Options achetées	22	132	64	8	104	28
Total des contrats de change	4 876	31 800	3 726	4 588	28 663	3 295
Autres contrats						
Contrats dérivés de crédit	3	426	88	3	508	123
Dérivés d'actions	252	7 129	1 390	689	8 513	1 376
Contrats de marchandises	1 524	5 176	1 340	714	3 610	975
Total des autres contrats	1 779	12 731	2 818	1 406	12 631	2 474
Total des dérivés	8 824	52 808	8 467	10 399	52 430	8 698
Contrats conclus avec des contreparties centrales						
admissibles (CC admissibles)	5 937	20 945	611	3 274	14 150	410
Total	14 761	\$ 73 753	\$ 9 078	\$ 13 673	\$ 66 580	\$ 9 108 \$

Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadier	ns, sauf indicatio	n co	ntraire)						Aux
			Canada ¹		États-Unis¹		Autres pays1		Total
	31 octobre		31 octobre	31 octobre	31 octobre	31 octobre	31 octobre	31 octobre	31 octobre
Par secteur	2021		2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Institutions financières	2 962	\$	2 562	\$ 64	\$ 123	\$ 223	\$ 309	\$ 3 249	\$ 2 994 \$
Gouvernements	1 389		2 156	13	26	180	116	1 582	2 298
Autres	2 202		2 092	1 228	2 397	563	618	3 993	5 107
Total du coût de remplacement courant	6 553	\$	6 810	\$ 1 305	\$ 2 546	\$ 966	\$ 1 043	\$ 8 824	\$ 10 399 \$

			31 octobre		31 octobre	
			2021		2020	
	31 octobre	31 octobre	% de		% de	
Par région de risque	2021	2020	répartition		répartition	
Canada	2 419	\$ 3 752	\$ 27,4	%	36,1	%
États-Unis	3 336	4 078	37,8		39,2	
Autres pays						
Royaume-Uni	656	371	7,4		3,6	
Autres pays européens	1 243	1 414	14,1		13,6	
Autres	1 170	784	13,3		7,5	
Total – Autres pays	3 069	2 569	34,8		24,7	
Total du coût de remplacement courant	8 824	\$ 10 399	\$ 100,0	%	100,0	%

¹ D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre aux contreparties de la Banque d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable; ou 2) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement de la notation attribuée aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2021, la position globale de passif net de ces contrats aurait exigé : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 73 millions de dollars (120 millions de dollars au 31 octobre 2020) dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans de la notation des dettes de premier rang de la Banque; et 2) un financement total de néant (néant au 31 octobre 2020) à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans de la notation des dettes de premier rang de la Banque.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant aux contreparties de la Banque d'exiger la remise de sûretés en fonction de l'exposition nette à la réévaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par une pareille convention-cadre de dérivés. Certaines de ces conventions peuvent permettre aux contreparties de la Banque d'exiger des garanties supplémentaires en cas d'abaissement de la notation de crédit de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2021, la juste valeur de tous les dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif net était de 12 milliards de dollars (11 milliards de dollars au 31 octobre 2020). La Banque a fourni une sûreté de 15 milliards de dollars (14 milliards de dollars au 31 octobre 2020) pour cette exposition de risque dans le cadre normal des activités. Au 31 octobre 2021, l'abaissement de un cran de la notation de crédit de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté

de 182 millions de dollars (202 millions de dollars au 31 octobre 2020) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités. Un abaissement de deux crans de la notation de crédit de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 266 millions de dollars (249 millions de dollars au 31 octobre 2020) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités.

NOTE 12 : PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

PARTICIPATION DANS THE CHARLES SCHWAB CORPORATION

La Banque exerce une influence notable sur The Charles Schwab Corporation (« Schwab ») et a la capacité de participer aux décisions en matière de politiques financières et d'exploitation de Schwab en raison de la participation de la Banque, de sa représentation au conseil d'administration et de la convention sur les comptes de dépôt assuré entre la Banque et Schwab (la « convention sur les CDA avec Schwab »). Par conséquent, la Banque comptabilise sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de la Banque du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Schwab est présentée avec un décalage d'un mois. La Banque tient compte des changements survenus dans la période ultérieure qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats

Au 31 octobre 2021, la participation comme présentée de la Banque dans Schwab s'établissait à 13,41 % (13,51 % au 31 octobre 2020) des actions ordinaires avec droit de vote et des actions ordinaires sans droit de vote de Schwab en circulation, et sa juste valeur s'élevait à 26 milliards de dollars (21 milliards de dollars américains) (14 milliards de dollars (10 milliards de dollars américains) au 31 octobre 2020) selon le cours de clôture de 82,03 \$ US (41,11 \$ US au 31 octobre 2020) à la Bourse de New York.

La Banque et Schwab sont parties à une convention d'actionnaires (la « convention d'actionnaires ») en vertu de laquelle la Banque a le droit de désigner deux des membres du conseil d'administration de Schwab et elle a des représentants qui siègent à deux comités du conseil d'administration, sous réserve du respect de certaines conditions par la Banque. Les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprennent actuellement le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et le président du conseil d'administration de la Banque. La convention d'actionnaires stipule que la Banque ne peut détenir plus de 9,9 % des actions ordinaires avec droit de vote de Schwab et est soumise aux restrictions habituelles de statu quo et, sous réserve de certaines exceptions, à certaines restrictions de transfert. La date d'échéance initiale de la convention sur les CDA avec Schwab est le 1er juillet 2031. Pour plus de renseignements sur la convention sur les CDA avec Schwab, se reporter à la note 28.

Les états financiers résumés de Schwab, fondés sur les derniers états financiers consolidés publiés, sont présentés dans les tableaux ci-dessous. La valeur comptable de la participation de la Banque dans Schwab s'élevant à 11,1 milliards de dollars au 31 octobre 2021 (12,2 milliards de dollars au 31 octobre 2020) représente la quote-part de la Banque des capitaux propres de Schwab, rajustés en fonction du goodwill, des autres immobilisations incorporelles et du montant cumulé des écarts de conversion. La quote-part de la Banque du résultat net de sa participation dans Schwab de 785 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (sans objet pour l'exercice clos le 31 octobre 2020) tient compte du résultat net après les ajustements relatifs à l'amortissement après impôt de certaines immobilisations incorporelles.

Bilan consolidé résumé

(en millions de dollars canadiens)	Au
	30 septembre
	2021
Actif	
Montants nets à recevoir des clients de services de courtage	107 118 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente	466 536
Autres actifs	178 247
Total de l'actif	751 901
Passif	
Dépôts bancaires	489 192
Montants à payer aux clients de services de courtage	139 913
Autres passifs	51 706
Total du passif	680 811
Capitaux propres	71 090
Total du passif et des capitaux propres	751 901 3

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice clos le
(cir millions de dollars sanddichs, saar maisadish somialis)	30 septembre 2021
Produits nets	
Produits d'intérêts nets	9 726 \$
Honoraires d'administration et de gestion d'actifs	5 246
Produits liés aux activités de négociation et autres produits	7 759
Total des produits nets	22 731
Charges excluant les intérêts	
Salaires et avantages du personnel	6 894
Divers	6 788
Total des charges excluant les intérêts	13 682
Résultat avant impôt sur le résultat	9 049
Charge d'impôt sur le résultat	2 216
Résultat net	6 833
Dividendes sur actions privilégiées et autres	566
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 267
Autres éléments du résultat global	(5 676)
Total du résultat global	591 \$
Résultat par action ordinaire en circulation – de base (en dollars canadiens)	3,34 \$
Résultat par action ordinaire en circulation – dilué (en dollars canadiens)	3,32

PARTICIPATION DANS TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Le 6 octobre 2020, Schwab a réalisé son acquisition de TD Ameritrade Holding Corporation (« TD Ameritrade »), dont la Banque était un actionnaire important (la « transaction avec Schwab »). Aux termes de la transaction avec Schwab, tous les actionnaires de TD Ameritrade, y compris la Banque, ont échangé chaque action de TD Ameritrade qu'ils détenaient contre 1,0837 action ordinaire de Schwab. À la clôture, la Banque a échangé sa participation d'environ 43 % dans TD Ameritrade, contre une participation d'environ 13,5 % dans Schwab, dont 9,9 % en actions ordinaires avec droit de vote et le reste en actions ordinaires sans droit de vote, convertibles en actions ordinaires avec droit de vote si transférées à un tiers. La Banque a comptabilisé un profit net à la vente de sa participation dans TD Ameritrade de 1,4 milliard de dollars (2,3 milliards de dollars après impôt) au quatrième trimestre de 2020, lequel a été comptabilisé dans les autres produits (pertes) à l'état du résultat consolidé. Le profit découle principalement de la réévaluation à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, après l'élimination de la tranche latente se rapportant à la participation de la Banque dans Schwab et la sortie d'un passif d'impôt différé lié à la participation de la Banque dans TD Ameritrade, compte tenu des coûts de transaction. La Banque a également reclassé les profits latents (pertes latentes) de change cumulés classés dans le cumul des autres éléments du résultat global découlant de l'investissement à l'étranger de la Banque dans TD Ameritrade lors de la vente de sa participation, avec une reprise compensatoire dans le cumul des autres éléments du résultat global des éléments de couverture désignés et des taxes connexes se rapportant à cet investissement à l'étranger. La transaction a eu une incidence à peu près neutre sur les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au moment de la clôture.

Avant la clôture de la transaction avec Schwab, la Banque avait une influence notable sur TD Ameritrade et elle comptabilisait sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de la Banque du résultat de TD Ameritrade, compte non tenu des dividendes, était présentée avec un décalage d'un mois.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque avait le droit de nommer cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Immédiatement avant la clôture de la transaction avec Schwab, les administrateurs désignés par la Banque comprenaient le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et quatre administrateurs indépendants de la TD ou des filiales aux États-Unis de la TD.

Les états financiers résumés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés, sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Bilan consolidé résumé¹

(en millions de dollars canadiens)	Aux
	30 septembre
	2020
Actif	
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	2 070 \$
Montants nets à recevoir des clients	36 938
Autres actifs, montant net	36 223
Total de l'actif	75 231 \$
Passif	
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	4 307 \$
Montants à payer aux clients	50 382
Autres passifs	7 174
Total du passif	61 863
Capitaux propres	13 368
Total du passif et des capitaux propres	75 231 \$

Les valeurs mobilières des clients sont comptabilisées à la date de règlement alors que la Banque comptabilise les valeurs mobilières des clients à la date de transaction.

États du résultat consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercices clos les	30 septembre
	2020	2019
Produits		
Produits d'intérêts nets	1 873 \$	2 036 \$
Produits tirés des commissions et autres produits	6 202	5 947
Total des produits	8 075	7 983
Charges d'exploitation		
Salaires et avantages du personnel	1 905	1 756
Divers	2 388	2 245
Total des charges d'exploitation	4 293	4 001
Autres charges (produits)	143	94
Résultat avant impôt	3 639	3 888
Charge d'impôt sur le résultat	910	957
Résultat net ¹	2 729 \$	2 931 \$
Résultat par action – de base (en dollars canadiens)	5,04 \$	5,27 \$
Résultat par action – dilué (en dollars canadiens)	5,02	5,26

¹ La quote-part de la Banque du résultat de TD Ameritrade est fondée sur les états financiers consolidés publiés de TD Ameritrade après la conversion en dollars canadiens et est assujettie à des ajustements relatifs à l'amortissement de certaines immobilisations incorporelles.

PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU COENTREPRISES

À l'exception de Schwab présentée ci-dessus, la Banque ne détenait aucune participation significative lorsque prise individuellement dans des entreprises associées ou des coentreprises aux 31 octobre 2021 et 2020. La valeur comptable de la participation de la Banque dans d'autres entreprises associées et coentreprises s'établissait à 3,3 milliards de dollars au 31 octobre 2021 (3,4 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

Les autres entreprises associées et coentreprises étaient principalement composées de participations dans des fonds privés ou dans des sociétés de personnes qui effectuent des placements en actions, fournissent du financement par emprunt ou soutiennent les placements communautaires comportant des avantages fiscaux. Les participations dans ces entités génèrent des rendements surtout sous forme de crédits d'impôt du gouvernement fédéral américain et des

gouvernements d'États américains, y compris des crédits d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu, des crédits d'impôt pour les nouveaux marchés et des crédits d'impôt pour les travaux de restauration de bâtiment historique.

NOTE 13: ACQUISITIONS ET CESSIONS IMPORTANTES

La Banque a conclu deux acquisitions au cours de l'exercice 2021 :

Acquisition de la Société de financement direct d'équipement Wells Fargo au Canada

Le 1er mai 2021, la Banque a conclu l'acquisition de la Société de financement direct d'équipement Wells Fargo au Canada auprès de Wells Fargo & Company. Les résultats de l'entreprise acquise ont été consolidés à compter de la date d'acquisition et sont inclus dans le secteur Services de détail au Canada.

Acquisition de Headlands Tech Global Markets, LLC

Le 1^{er} juillet 2021, la Banque a conclu l'acquisition de Headlands Tech Holding Global Markets, LLC, entreprise de négociation quantitative de titres à revenu fixe de Chicago. Les résultats de l'entreprise acquise ont été consolidés à compter de la date d'acquisition et sont inclus dans le secteur Services bancaires de gros.

Ces acquisitions ont été comptabilisées comme des regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. L'excédent de la contrepartie comptable sur la juste valeur des actifs corporels nets acquis est affecté aux autres immobilisations incorporelles et au goodwill.

Entente pour l'émission des cartes de crédit du programme de fidélisation d'Air Canada

Le 10 janvier 2019, l'entente à long terme que la Banque a conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur (l' » entente sur le programme de fidélisation ») est entrée en vigueur conjointement avec la conclusion de l'acquisition par Air Canada d'Aimia Canada Inc., qui administre le programme de fidélisation Aéroplan (la « transaction »). Conformément à l'entente sur le programme de fidélisation, la Banque est devenue le principal émetteur de cartes de crédit pour le nouveau programme de fidélisation d'Air Canada au moment de son lancement en novembre 2020, et le sera jusqu'en 2030. Les titulaires de cartes de crédit TD Aéroplan sont devenus membres du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada, et leurs milles ont été transférés au moment du lancement du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada en 2020.

Dans le cadre de la transaction, la Banque a payé à Air Canada 622 millions de dollars plus les taxes de vente applicables, dont un montant de 547 millions de dollars (446 millions de dollars après taxes de vente et impôt sur le résultat) a été comptabilisé au poste Charges autres que d'intérêts – Divers dans l'état du résultat consolidé, et un montant de 75 millions de dollars, à titre d'immobilisations incorporelles qui sera amortie sur la durée de l'entente sur le programme de fidélisation. De plus, la Banque a effectué un paiement anticipé de 308 millions de dollars plus les taxes de vente applicables pour l'achat futur de points de fidélisation sur une période de dix ans.

Acquisition de Greystone Capital Management Inc.

Le 1^{er} novembre 2018, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Greystone Capital Management Inc., société mère de Greystone Managed Investments Inc. (« Greystone »), pour une contrepartie de 821 millions de dollars, dont une tranche de 479 millions de dollars a été réglée en espèces et une tranche de 342 millions de dollars a été réglée en actions ordinaires de la TD. La valeur de 4,7 millions d'actions ordinaires émises en contrepartie est fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Banque négociées au cours des dix jours précédant immédiatement le cinquième jour ouvrable avant la date d'acquisition et a été comptabilisée en fonction du cours des actions à la clôture de l'acquisition. Des actions ordinaires d'une valeur de 167 millions de dollars émises à l'intention des actionnaires employés dans le cadre de l'acquisition ont été entiercées jusqu'au 1^{er} novembre 2020, pour une période de deux ans après l'acquisition, sous réserve que les actionnaires employés demeurent à l'emploi de la Banque, et étaient comptabilisées à titre de charge de rémunération sur la période d'entiercement de deux ans.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Au 1er novembre 2018, l'acquisition représentait un ajout aux actifs de 165 millions de dollars et aux passifs, de 46 millions de dollars. Une tranche de 140 millions de dollars de l'excédent de la contrepartie comptable sur la juste valeur des actifs nets identifiables était affectée aux immobilisations incorporelles au titre des relations clients, une tranche de 37 millions de dollars, au passif d'impôt différé, et une tranche de 432 millions de dollars, au goodwill. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Les comptes de l'entreprise acquise ont été consolidés à compter de la date d'acquisition et inclus dans le secteur Services de détail au Canada.

NOTE 14: GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les taux de croissance, les taux de croissance finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises à l'interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. À la date du dernier test de dépréciation, le capital s'établissait à environ 25,3 milliards de dollars et avait principalement trait aux actifs de trésorerie et au capital excédentaire gérés dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

Principales hypothèses

La valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT a été établie d'après sa valeur d'utilité estimative. Pour l'appréciation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sur la base de la prévision interne de la Banque sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt approprié.

Les principales hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation du goodwill sont les suivantes :

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation avant impôt utilisés représentent les appréciations actuelles du marché des risques spécifiques à chaque groupe d'UGT et sont tributaires du profil de risque et des besoins en capitaux de chacun des groupes d'UGT.

Valeur finale

Le résultat inclus dans les tests de dépréciation du goodwill de chaque secteur d'exploitation est basé sur la prévision interne de la Banque, qui projette les flux de trésorerie attendus sur les cinq prochaines années. Au-delà de la prévision interne de la Banque, il a été présumé que les flux de trésorerie augmenteront selon un taux de croissance final fixe. Les taux de croissance finaux se fondent sur la croissance à long terme prévue du produit intérieur brut et sur l'inflation, et ils se situent entre 2,0 % et 3,8 % (2,0 % et 4,0 % en 2020).

Compte tenu de la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'une modification raisonnable de ces hypothèses ne ferait pas en sorte que la valeur recouvrable de l'un des groupes d'UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

Goodwill	nar	secte	ur

(en millions de dollars canadiens)	Services de détail au	Services de détail aux		Services bancaires		
	Canada	États-Unis¹		de gros	Total	
Valeur comptable du goodwill au 1 ^{er} novembre 2019	2 836 \$	13 980	\$	160 \$	16 976	\$
Écarts de conversion et autres	10	162		=	172	
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2020 ²	2 846 \$	14 142	\$	160 \$	17 148	\$
Ajouts (cessions)	40	_		116	156	
Écarts de conversion et autres	(62)	(1 008)		(2)	(1 072)	
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2021 ²	2 824 \$	13 134	\$	274 \$	16 232	\$
Taux d'actualisation avant impôt						
2020	9,7 – 11,0 %	9,2 – 11,8	%	12,7 %		
2021	9,6 – 11,0	9,4 - 10,0		13,3		

¹ Le goodwill se rapporte surtout aux services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres immobilisations incorporelles de la Banque aux 31 octobre 2021 et 2020.

Autres immobilisations incorporelles

(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles liées aux dépôts		mobilisations incorporelles ées aux cartes		Logiciels		Autres	Autres immobilisations		
0.01	de base		de crédit		internes		logiciels	incorporelles		Total
Coût	0.550	•	0.40	•	2 227	Φ	205			7.000 4
Au 1 ^{er} novembre 2019	2 576	\$	842	\$	2 927	Ф	295	\$ 743	\$	7 383 \$
Ajouts	_		_		327		44	41		412
Cessions	_		_		(55)		(25)	_		(80)
Immobilisations incorporelles					(004)		(07)			(400)
entièrement amorties	_		_		(391)		(37)	_		(428)
Écarts de conversion et autres	30		2		26		1	6		65
Au 31 octobre 2020	2 606	\$	844	\$	2 834	\$	278	\$ 790	\$	7 352 \$
Ajouts	-		_		401		58	310		769
Cessions	_		_		(275)		(5)	_		(280)
Immobilisations incorporelles										
entièrement amorties	-		_		(251)		(75)	-		(326)
Écarts de conversion et autres	(186)		(10)		(84)		(11)	(41))	(332)
Au 31 octobre 2021	2 420	\$	834	\$	2 625	\$	245	\$ 1 059	\$	7 183 \$
Amortissement et dépréciation Au 1er novembre 2019	2 481	\$	628	\$	1 167	\$	191	\$ 413	\$	4 880 \$
Cessions		Ψ	-	Ψ	(32)	•	(25)	Ψ 1.0 -	Ψ	(57)
Pertes (reprises de pertes) de valeur	_		_		4		(20)	13		17
Dotation aux amortissements pour l'exercice Immobilisations incorporelles	54		60		528		73	66		781
entièrement amorties	_		_		(391)		(37)	_		(428)
Écarts de conversion et autres	28		2		(1)		2	3		34
Au 31 octobre 2020	2 563	\$	690	\$	1 275	\$	204	\$ 495	\$	5 227 \$
Cessions	_		_		(272)		(5)	_		(277)
Pertes (reprises de pertes) de valeur	_		_		`		_	(4))	(4)
Dotation aux amortissements pour l'exercice Immobilisations incorporelles	29		61		487		53	76		706
entièrement amorties	-		_		(251)		(75)	_		(326)
Écarts de conversion et autres	(184)		(11)		(32)		(12)	(27))	(266)
Au 31 octobre 2021	2 408	\$	740	\$	1 207	\$	165	\$ 540	\$	5 060 \$
Valeur comptable nette :		-		<u>-</u>		_				
Au 31 octobre 2020	43	\$	154	\$	1 559	\$	74	\$ 295	\$	2 125 \$
Au 31 octobre 2021	12		94		1 418		80	519		2 123

² Le cumul des pertes de valeur était de néant aux 31 octobre 2021 et 2020.

NOTE 15 : TERRAINS, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables de la Banque aux 31 octobre 2021 et 2020.

Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables¹

(en millions de dollars canadiens)				Mobilier, agencements et		
			Matériel	autres actifs	Améliorations	
	Terrains	Bâtiments	informatique	amortissables	locatives	Total
Coût						
Au 1 ^{er} novembre 2019	987 \$	2 510	•	•		8 642 \$
Ajouts	1	152	233	149		915
Cessions	(1)	(16)	(76)	•	, , ,	(238)
Actifs entièrement amortis	-	(44)	(90)	(20) (69)	(223)
Écarts de conversion et autres	(19)	(107)	4	(10) 8	(124)
Au 31 octobre 2020	968	2 495	803	1 396	3 310	8 972
Ajouts	2	144	179	131	235	691
Cessions	(1)	(87)	(31)	(67) (137)	(323)
Actifs entièrement amortis	-	(27)	(126)	(68) (108)	(329)
Écarts de conversion et autres ²	(93)	(171)	(7)	(50) (143)	(464)
Au 31 octobre 2021	876 \$	2 354	\$ 818	\$ 1342	\$ 3157 \$	8 547 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur Au 1er novembre 2019	- \$	939	\$ 355	\$ 648	\$ 1502 \$	3 444 \$
Dotation aux amortissements pour l'exercice	_ `	179	172	156	170	677
Cessions	_	(28)	(48)	(62) (42)	(180)
Pertes de valeur	_	53	3	` =		56
Actifs entièrement amortis	_	(44)	(90)	(20) (69)	(223)
Écarts de conversion et autres	_	(123)	(18)	(3) 25	(119)
Au 31 octobre 2020	-	976	374	719	1 586	3 655
Dotation aux amortissements pour l'exercice	-	103	157	153	256	669
Cessions	_	(84)	(28)	(66) (135)	(313)
Pertes de valeur	_	54	_	_	_	54
Actifs entièrement amortis	_	(27)	(126)	(68) (108)	(329)
Écarts de conversion et autres ²	_	(115)	(2)	(17) (66)	(200)
Au 31 octobre 2021	- \$	907	\$ 375	\$ 721	\$ 1533 \$	3 536 \$
Valeur comptable nette, compte non tenu des actifs au titre de droits d'utilisation :						
Au 31 octobre 2020	968 \$	1 519	\$ 429	\$ 677	\$ 1724 \$	5 3 17 \$
Au 31 octobre 2021	876	1 447	443	621	1 624	5 011

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Le tableau ci-après présente de l'information sur les actifs au titre de droits d'utilisation de la Banque qui sont comptabilisés selon IFRS 16. Pour plus de renseignements sur les obligations locatives connexes, se reporter à la note 18, *Autres passifs* et à la note 27, *Provisions, passifs éventuels, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés.*

Valeur comptable nette des actifs au titre de droits d'utilisation

(en millions de dollars canadiens)			Matériel	
	Terrains	Bâtiments	informatique	Total
Au 1 ^{er} novembre 2019	1 027 \$	3 377 8	\$ 59 \$	4 463 \$
Ajouts	2	733	_	735
Amortissement	(98)	(476)	(17)	(591)
Réévaluations, modifications et ajustements des paiements de loyers variables	14	186	_	200
Résiliations et dépréciation	(2)	(18)	_	(20)
Écarts de conversion et autres	13	19	_	32
Au 31 octobre 2020	956 \$	3 821	\$ 42 \$	4 819 \$
Ajouts	-	119	52	171
Amortissement	(87)	(534)	(16)	(637)
Réévaluations, modifications et ajustements des paiements de loyers variables	19	84	-	103
Résiliations et dépréciation	(38)	(83)	(24)	(145)
Écarts de conversion et autres	(70)	(71)	-	(141)
Au 31 octobre 2021	780 \$	3 336	\$ 54 \$	4 170 \$

² Comprennent des ajustements liés au reclassement des locaux des actifs non courants détenus en vue de la vente aux autres actifs.

Total de la valeur comptable nette des terrains, des bâtiments, du matériel et mobilier et des autres actifs amortissables

(en millions de dollars canadiens)

Mobilier, agencements

		Matériel	Matériel et autres actifs		Améliorations		
Terrains	Bâtiments	informatique		amortissables	locatives	Total	
1 924	\$ 5 340	\$ 471	\$	677	\$ 1 724	\$ 10 136	\$
1 656	4 783	497		621	1 624	9 181	

¹Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

NOTE 16: AUTRES ACTIFS

Autres actifs

Au 31 octobre 2020 Au 31 octobre 2021

(en millions de dollars canadiens)		Aux
	31 octobre	31 octobre
	2021	2020
Créances clients et autres éléments	9 144 \$	10 799 \$
Intérêts courus	2 196	2 336
Actif d'impôt exigible	1 862	2 294
Actif au titre des régimes à prestations définies	637	9
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	2 040	2 268
Charges payées d'avance	1 300	1 150
Total	17 179 \$	18 856 \$

NOTE 17 : DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par les clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti, des créances de premier rang et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2021 s'établissait à 283 milliards de dollars (287 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

Dépôts

Depois								
(en millions de dollars canadiens)								Aux
							31 octobre	31 octobre
			Par type			Par pays	2021	2020
	À vue	À préavis	À terme ¹	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Total
Particuliers	23 116 \$	559 301 \$	51 081 \$	296 487 \$	337 011	- \$	633 498 \$	625 200 \$
Banques ²	11 312	196	9 409	18 082	25	2 810	20 917	28 969
Entreprises et gouvernements ³	135 764	219 845	115 101	316 879	151 584	2 247	470 710	481 164
	170 192	779 342	175 591	631 448	488 620	5 057	1 125 125	1 135 333
Détenus à des fins de transaction ² Désignés à la juste valeur par le	-	-	22 891	11 812	3 567	7 512	22 891	19 177
biais du résultat net ^{2, 4}	_	_	113 905	56 007	36 050	21 848	113 905	59 626
Total	170 192 \$	779 342 \$	312 387 \$	699 267 \$	528 237	34 417 \$	1 261 921 \$	1 214 136 \$
Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus								
Au Canada							72 705 \$	55 920 \$
À l'étranger							82 756	76 099
Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus								
Au Canada							626 562	604 625
À l'étranger							479 890	472 913
Fonds fédéraux								
américains déposés ²							8	4 579
Total ^{3, 5}							1 261 921 \$	1 214 136 \$

¹ Comprennent une dette de premier rang de 43,1 milliards de dollars (27,6 milliards de dollars au 31 octobre 2020) qui est assujettie au régime de recapitalisation interne des banques. Ce régime confère à la Société d'assurance-dépôts du Canada certains pouvoirs, y compris la capacité de convertir en actions ordinaires certaines actions et certains passifs admissibles dans le cas où la Banque serait en défaillance.

² Comprennent les dépôts et les avances auprès de la FHLB.

³ Comprennent une somme de 25,1 milliards de dollars (40,5 milliards de dollars au 31 octobre 2020) relative à des détenteurs d'obligations sécurisées et une somme de 0,5 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 31 octobre 2020) liée à Fiducie de capital TD IV.

⁴ Les passifs financiers désignés à la JVRN dans le bilan consolidé comprennent également des engagements de prêts et des contrats de garantie financière désignés à la JVRN de 83 millions de dollars (39 millions de dollars au 31 octobre 2020).

⁵ Comprend des dépôts de 719 milliards de dollars (708 milliards de dollars au 31 octobre 2020) libellés en dollars américains et de 44 milliards de dollars (44 milliards de dollars au 31 octobre 2020) libellés dans d'autres monnaies.

Dépôts à terme selon la durée restante jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens)										Aux	
							3	1 octobre	3	31 octobre	
								2021		2020	
_		Plus de	Plus de	Plus de	Plus de						
	1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	Plus de					
	et moins	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	5 ans		Total		Total	
Particuliers	36 187	\$ 7 611	\$ 4 570	\$ 1 099	\$ 1 585	\$ 29	\$	51 081	\$	59 268	\$
Banques	9 401	2	-	-	2	4		9 409		14 869	
Entreprises et gouvernements	42 887	28 880	21 276	8 488	7 491	6 079		115 101		167 883	
Détenus à des fins de transaction	16 086	2 135	1 598	1 087	831	1 154		22 891		19 177	
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	112 778	1 127	_	_	_	_		113 905		59 626	
Total	217 339	\$ 39 755	\$ 27 444	\$ 10 674	\$ 9 909	\$ 7 266	\$	312 387	\$	320 823	

Dépôts à terme encaissables dans un an ou moins

(en millions de dollars canadiens)					Aux
				31 octobre	31 octobre
				2021	2020
	' -	Plus de	Plus de		
	3 mois	3 mois	6 mois		
	et moins	à 6 mois	à 12 mois	Total	Total
Particuliers	15 549	\$ 8 491	\$ 12 147	\$ 36 187	\$ 41 213 \$
Banques	9 241	135	25	9 401	14 859
Entreprises et gouvernements	27 875	8 268	6 744	42 887	97 278
Détenus à des fins de transaction	7 070	4 867	4 149	16 086	10 993
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	36 375	33 708	42 695	112 778	59 626
Total	96 110	\$ 55 469	\$ 65 760	\$ 217 339	\$ 223 969 \$

NOTE 18 : AUTRES PASSIFS

Autres passifs

(en millions de dollars canadiens)		Aux	
	31 octobre	31 octobre	
	2021	2020	
Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments ¹	7 499	\$ 6 571	\$
Intérêts courus	714	1 142	
Charges salariales à payer	4 151	2 900	
Chèques et autres effets en voie de règlement	2 667	2 440	
Passif d'impôt exigible	82	275	
Passif d'impôt différé	244	284	
Passif au titre des régimes à prestations définies	1 592	3 302	
Obligations locatives ²	5 473	6 095	
Passifs liés aux entités structurées	4 407	5 898	
Provisions	1 304	1 569	
Total	28 133	\$ 30 476	\$

¹ Comprennent des dividendes et distributions à verser de 1 404 millions de dollars au 31 octobre 2021 (1 383 millions de dollars au 31 octobre 2020).

² Pour plus de renseignements sur l'échéance des obligations locatives et des paiements de loyers, se reporter à la note 27.

NOTE 19: BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débentures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Billets et débentures subordonnés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					Aux	
Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Écart de taux révisé (%)	Date de rachat au pair la plus rapprochée	31 octobre 2021	31 octobre 2020	
26 mai 2025	9,150	S. O.	_	200 \$	3 200	\$
14 septembre 2028 ¹	3,589 ²	1,0602	14 septembre 2023	1 749	1 743	
25 juillet 2029 ¹	3,2242	1,250 ²	25 juillet 2024	1 550	1 561	
22 avril 2030 ¹	$3,105^2$	2,160 ²	22 avril 2025	2 952	2 974	
4 mars 2031 ¹	4,859 ²	3,4902	4 mars 2026	1 271	1 279	
15 septembre 2031 ¹	$3,625^3$	$2,205^3$	15 septembre 2026	1 765	1 881	
26 janvier 2032 ¹	3,060 ²	1,330 ²	26 janvier 2027	1 743	1 839	
Total				11 230 \$	11 477	\$

- ¹ Les billets et débentures subordonnés comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) et sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 21.
- ² Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois (au sens donné dans le document de placement applicable) majoré de l'écart de taux révisé indiqué.
- ³ Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté à un taux équivalant au taux médian des swaps de cinq ans majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

La variation totale des billets et débentures subordonnés pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 découle surtout de la conversion des monnaies étrangères et de l'ajustement au montant de base des couvertures de juste valeur.

NOTE 20: TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL

La Banque a émis des titres de fiducie de capital innovateurs par l'entremise de Fiducie IV.

BILLETS DE FIDUCIE DE CAPITAL TD IV - SÉRIES 1 À 3

Le 26 janvier 2009, Fiducie IV a émis les billets TD CaTS IV – 1 venant à échéance le 30 juin 2108 et les billets TD CaTS IV – 2 venant à échéance le 30 juin 2108 et, le 15 septembre 2009, les billets TD CaTS IV – 3 venant à échéance le 30 juin 2108 (collectivement, les « billets TD CaTS IV »). Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt bancaires.

Le 30 juin 2019, Fiducie IV a racheté la totalité des billets TD CaTS IV – 1 en circulation. Le 30 juin 2021, Fiducie IV a racheté la totalité des billets TD CaTS IV – 3 en circulation. Le 1er novembre 2021, Fiducie IV a racheté la totalité des billets TD CaTS IV – 2 en circulation. La Banque ne consolide pas la Fiducie IV, car elle n'absorbe pas de rendements importants de la Fiducie IV, n'étant en fin de compte exposée qu'au risque de crédit qui lui est propre. Par conséquent, les billets TD CaTS IV ne sont pas présentés au bilan consolidé de la Banque, mais les billets de dépôt émis à la Fiducie IV sont présentés dans les dépôts au bilan consolidé. Se reporter aux notes 10 et 17 pour de plus amples renseignements.

Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)						Aux
	F	Dates de distribution /	Bd	Date de rachat	24	24
	En milliers de parts	paiement des intérêts	Rendement annuel	Au gré de l'émetteur	31 octobre 2021	31 octobre 2020
Billets TD CaTS IV émis par Fiducie IV						
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 déc.	10,000 % ¹	30 juin 2014	450	450
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750 30 juin, 31 déc. 6,631 % 31 déc. 2014 –	-	750			
	1 200				450	\$ 1200 \$

¹ Pour la période allant du 26 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2039 exclusivement. À compter du 30 juin 2039 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 9,735 %.

NOTE 21: CAPITAUX PROPRES

ACTIONS ORDINAIRES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES ET AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES Actions privilégiées

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, en une ou plusieurs séries, sans valeur nominale. Les dividendes privilégiés non cumulatifs sont payables chaque trimestre lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare. Toutes les actions privilégiées comprennent des dispositions relatives aux FPUNV, lesquelles sont nécessaires pour que les actions privilégiées soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Selon ces dispositions, les actions privilégiées sont converties en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur survient. Un événement déclencheur est un événement où le BSIF détermine que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, et qu'elle le redeviendra après la conversion de l'ensemble de ses instruments de fonds propres autres que ses actions ordinaires, ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial du Canada, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable.

Billets avec remboursement de capital à recours limité

Le 29 juillet 2021, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles à titre de FPUNV, série 1 (les « BRCRL ») d'un montant de 1 750 millions de dollars, dont le recours de chaque billet se limite aux actifs détenus dans une fiducie consolidée par la Banque (la « fiducie à recours limité »). Les actifs de la fiducie à recours limité sont constitués des actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 26 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (« actions privilégiées de série 26 ») d'un montant de 1 750 millions de dollars, à un prix de 1 000 \$ l'action, qui ont été émises parallèlement à l'émission des BRCRL. Les actions privilégiées de série 26 sont éliminées des états financiers consolidés de la Banque.

Les BRCRL portent intérêt à un taux fixe de 3,6 % par année, payable semestriellement, jusqu'au 31 octobre 2026, qui par la suite sera rajusté tous les cinq ans pour correspondre au rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans alors en vigueur majoré de 2,747 %, jusqu'à leur échéance le 31 octobre 2081. La Banque peut racheter les BRCRL, en totalité ou en partie, pendant la période allant du 1er octobre au 31 octobre, inclusivement, à compter de 2026 et chaque cinq ans par la suite, avec l'approbation préalable écrite du BSIF. Dans l'éventualité i) du non-paiement des intérêts après une date de paiement d'intérêts, ii) du non-paiement du prix de rachat dans le cas du rachat des BRCRL, iii) du non-paiement du principal majoré des intérêts courus et impayés à la date d'échéance des BRCRL, iv) d'un cas de défaillance aux termes des BRCRL, ou v) d'un événement déclencheur, le recours de chaque porteur de BRCRL se limitera à sa quote-part des actifs de la fiducie à recours limité.

Les BRCRL, en raison du recours qu'ils comportent à l'égard des actions privilégiées de série 26, comprennent des dispositions standards relatives aux FPUNV, lesquelles sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur survient. À la survenance d'un tel événement, chaque action privilégiée de série 26 détenue dans la fiducie à recours limité sera automatiquement et immédiatement convertie en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront remises aux porteurs de BRCRL en contrepartie du principal et des intérêts courus et impayés sur les BRCRL. Le nombre d'actions ordinaires émises sera déterminé en appliquant la formule de conversion énoncée dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de série 26.

Les BRCRL sont des instruments hybrides comportant des composantes capitaux propres et passif puisque le versement d'intérêts et le remboursement du principal en trésorerie sont effectués au gré de la Banque. Le non-paiement des intérêts et du principal en trésorerie ne constitue pas un cas de défaillance, mais déclenchera la remise des actions privilégiées de série 26. La composante passif a une valeur nominale et, par conséquent, le produit reçu à l'émission a été présenté dans les capitaux propres, et tout versement d'intérêts est comptabilisé à titre de distribution sur les autres instruments de capitaux propres.

Le tableau suivant présente un sommaire des variations des actions et autres instruments de capitaux propres émis et en circulation et des actions propres détenues pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020.

Actions et autres instruments de capitaux propres émis et en circulation et actions propres détenues

(en millions d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres et en millions de dollars canadiens)	31 oc	tobre 2021	31 octobre 2020		
,	Nombre		Nombre		
	d'actions	Montant	d'actions	Montant	
Actions ordinaires					
Solde au début de l'exercice	1 816,1	22 487 \$	1 812,5	21 713 \$	
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	2,8	165	1,5	79	
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	5,0	414	14,1	838	
Rachat d'actions aux fins d'annulation et autres			(12,0)	(143)	
Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires	1 823,9	23 066 \$	1 816,1	22 487 \$	
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres					
Actions privilégiées – catégorie A					
Série 1	20,0	500 \$	20,0	500 \$	
Série 3	20,0	500	20,0	500	
Série 5	20,0	500	20,0	500	
Série 7	14,0	350	14,0	350	
Série 9	8,0	200	8,0	200	
Série 12 ¹	_	_	28,0	700	
Série 14 ²	_	_	40,0	1 000	
Série 16	14,0	350	14,0	350	
Série 18	14,0	350	14,0	350	
Série 20	16,0	400	16,0	400	
Série 22	14,0	350	14,0	350	
Série 24	18,0	450	18,0	450	
	158,0	3 950 \$	226,0	5 650 \$	
Autres instruments de capitaux propres					
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 1 ³	1,8	1 750 \$	_	- \$	
Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	159,8	5 700 \$	226,0	5 650	
Actions propres – actions ordinaires ⁴					
Solde au début de l'exercice	0,5	(37) \$	0,6	(41) \$	
Achat d'actions	136,8	(10 859)	135,6	(8 752)	
Vente d'actions	(135,4)	10 744	(135,7)	8 756	
Solde à la fin de l'exercice – actions propres – actions ordinaires	1,9	(152) \$	0,5	(37) \$	
Actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres ⁴		•	<u>-</u>	-	
Solde au début de l'exercice	0,1	(4) \$	0,3	(6) \$	
Achat d'actions et d'autres instruments de capitaux propres	5,3	(1) ψ (205)	6,0	(122)	
Vente d'actions et d'autres instruments de capitaux propres	(5,3)	199	(6,2)	124	
Solde à la fin de l'exercice –actions propres – actions privilégiées et autres	(0,0)		(=,=)	121	
instruments de capitaux propres	0,1	(10) \$	0,1	(4) \$	

¹ Le 30 avril 2021, la Banque a racheté la totalité de ses 28 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 12 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les « actions privilégiées de série 12 »), à un prix de rachat de 25,00 \$ par action privilégiée de série 12, pour un coût de rachat total de 700 millions de dollars.

² Le 31 octobre 2021, la Banque a racheté la totalité de ses 40 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 14, comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les « actions privilégiées de série 14 ») à un prix de rachat de 25,00 \$ par action privilégiée de série 14, pour un coût de rachat total de 1 milliard de dollars; le produit du rachat a été payé après le 31 octobre 2021.

³ Pour les billets avec remboursement de capital à recours limité, le nombre d'actions correspond au nombre de billets émis. Parallèlement à l'émission des BRCRL, la Banque a émis 1,75 million d'actions privilégiées de série 26 à un prix de 1 000 \$ par action.

⁴ Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres instruments de capitaux propres, ceux-ci sont classés à titre d'actions propres, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

Conditions rattachées aux actions privilégiées

	Date d'émission	Rendement annuel (%)1	Écart de taux révisé (%)¹	Date du prochain rachat / de la conversion ¹	Convertible en¹
Actions privilégiées à taux rajusté comprenant des dispositions relatives aux FPUNV ²			(,		
Série 1	4 juin 2014	3,662	2,24	31 octobre 2024	Série 2
Série 3	31 juillet 2014	3,681	2,27	31 juillet 2024	Série 4
Série 5	16 décembre 2014	3,876	2,25	31 janvier 2025	Série 6
Série 7	10 mars 2015	3,201	2,79	31 juillet 2025	Série 8
Série 9	24 avril 2015	3,242	2,87	31 octobre 2025	Série 10
Série 16	14 juillet 2017	4,50	3,01	31 octobre 2022	Série 17
Série 18	14 mars 2018	4,70	2,70	30 avril 2023	Série 19
Série 20	13 septembre 2018	4,75	2,59	31 octobre 2023	Série 21
Série 22	28 janvier 2019	5,20	3,27	30 avril 2024	Série 23
Série 24	4 juin 2019	5,10	3,56	31 juillet 2024	Série 25

Les dividendes privilégiés non cumulatifs pour chaque série sont payables chaque trimestre lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare. À la prochaine date de rachat ou de conversion et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sur les actions privilégiées à taux rajusté sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de l'écart de taux révisé indiqué. Les actions privilégiées à taux rajusté sont convertibles en actions privilégiées à taux variable de la série correspondante, et vice versa. Si les actions privilégiées à taux rajusté sont convertibles en actions privilégiées à taux variable d'une série donnée, le taux de dividende pour le trimestre sera équivalent au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours alors en vigueur majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX FPUNV

Toutes les actions privilégiées de catégorie A comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, et compte non tenu des actions privilégiées de série 26 émises à l'égard des BRCRL, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 790 millions d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était impayé sur ces actions privilégiées au moment de la conversion

Les BRCRL, en raison du recours qu'ils comportent à l'égard de leurs actions privilégiées de série 26, comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Pour les BRCRL, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait de 350 millions d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était impayé sur les actions privilégiées de série 26 au moment de la conversion.

Pour les billets et débentures subordonnés admissibles comme FPUNV, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 3,2 milliards d'actions, en supposant qu'il n'y ait aucun intérêt couru ni impayé sur ces billets et débentures subordonnés.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cadre normal des activités.

En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

Le 13 mars 2020, le BSIF a publié un communiqué de presse annonçant une série de mesures visant à soutenir la résilience des institutions financières en réponse aux défis que pose la COVID-19. Dans le cadre de ces mesures, il était attendu que les institutions financières fédérales interrompent les augmentations de dividendes et les rachats d'actions. Le 4 novembre 2021, le BSIF a levé à compter de cette date l'attente quant au fait que les institutions financières fédérales interrompent les augmentations de dividendes réguliers ou les rachats d'actions.

DIVIDENDES

Le 1^{er} décembre 2021, le conseil d'administration a approuvé un dividende de quatre-vingt-neuf cents (89 cents) par action ordinaire entièrement libérée du capital social de la Banque pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2022. Ce dividende sera payable à compter du 31 janvier 2022 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 janvier 2022.

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou achetées sur le marché libre, au cours du marché.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, l'ensemble des 5,1 millions d'actions ordinaires émises sur le capital autorisé de la Banque aux termes du plan de réinvestissement des dividendes ont été émises sans escompte. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, 4,1 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque, sans escompte, et 10,0 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque, à un escompte de 2 %, aux termes du plan de réinvestissement des dividendes.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 1^{er} décembre 2021, le conseil d'administration a approuvé le lancement d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant jusqu'à 50 millions d'actions ordinaires de la Banque, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto. Le moment et le montant de quelque rachat aux terme du programme sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation et à l'appréciation de la direction en fonction des facteurs comme la conjoncture des marchés et l'adéquation des fonds propres.

² Sous réserve du consentement des organismes de réglementation, rachetables à la date de rachat indiquée et tous les cinq ans par la suite, à un prix de 25 \$ l'action. Convertibles à la date de conversion indiquée et tous les cinq ans par la suite si le rachat n'a pas lieu. Si ces actions sont converties, les porteurs d'actions ont la possibilité de les reconvertir en actions privilégiées de la série d'origine tous les cinq ans.

NOTE 22: ASSURANCE

PRODUITS ET CHARGES D'ASSURANCE

Les produits et les charges d'assurance sont présentés à l'état du résultat consolidé respectivement dans les produits d'assurance et les indemnisations d'assurance et charges connexes, déduction faite de l'incidence de la réassurance. Cela comprend les résultats liés à l'assurance de dommages, à l'assurance de personnes ainsi que les réassurances prises en charge et cédées au Canada et à l'échelle internationale.

Produits d'assurance et indemnisations d'assurance et charges connexes

(en millions de dollars canadiens)	Exercices clos les 31 oct					
	2021	2020	2019			
Produits d'assurance						
Primes gagnées						
Montant brut	5 186 \$	4 845 \$	4 632 \$			
Réassurance cédée	652	643	915			
Primes gagnées, montant net	4 534	4 202	3 717			
Produits tirés des commissions et autres produits ¹	343	363	565			
Produits d'assurance	4 877	4 565	4 282			
Indemnisations d'assurance et charges connexes						
Montant brut	2 841	3 380	2 987			
Réassurance cédée	134	494	200			
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 707 \$	2 886 \$	2 787 \$			

¹ Les commissions de réassurance reçues et payées sont incluses dans les produits tirés des commissions et autres produits. Les commissions de réassurance payées et portées en diminution des produits tirés des commissions ont atteint 85 millions de dollars en 2021 (92 millions de dollars en 2020; 123 millions de dollars en 2019).

RAPPROCHEMENT DES VARIATIONS DES PASSIFS LIÉS AUX ASSURANCES

Les passifs liés aux assurances englobent les montants bruts liés à la provision pour sinistres impayés (rubrique a) ci-après), les primes non acquises (rubrique b) ci-après) et les autres passifs liés aux assurances (rubrique c) ci-après).

a) Variation de la provision pour sinistres impayés

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour sinistres impayés relative à l'assurance de dommages au cours de l'exercice.

Variation de la provision pour sinistres impayés

(en millions de dollars canadiens)		31	octobre 2021		31	octobre 2020	
·		Réassurance / Autres		F	Réassurance / Autres		
	Montant	montants	Montant	Montant	montants	Montant	
	brut	à recouvrer	net	brut	à recouvrer	net	
Solde au début de l'exercice	5 142 \$	246 \$	4 896 \$	4 840 \$	141 \$	4 699 \$	
Coûts des demandes d'indemnisation pour l'année de survenance en cours	2 629	100	2 529	2 948	302	2 646	
Évolution (favorable) défavorable des sinistres pour les années de survenance antérieures	(354)	(13)	(341)	(354)	(5)	(349)	
Augmentation (diminution) liée à des modifications d'hypothèses :							
Taux d'actualisation	(84)	(1)	(83)	123	_	123	
Provision pour écarts défavorables	(3)	(1)	(2)	25	4	21	
Indemnisations d'assurance et							
charges connexes	2 188	85	2 103	2 742	301	2 441	
Indemnisations payées au cours de l'exercice :							
De l'année de survenance en cours	(1 085)	(33)	(1 052)	(1 346)	(179)	(1 167)	
Des années de survenance antérieures	(1 136)	(68)	(1 068)	(1 084)	(7)	(1 077)	
	(2 221)	(101)	(2 120)	(2 430)	(186)	(2 244)	
Augmentation (diminution) de la réassurance / des autres montants à recouvrer	(13)	(13)	=	(10)	(10)	_	
Solde à la fin de l'exercice	5 096 \$	217 \$	4 879 \$	5 142 \$	246 \$	4 896 \$	

b) Variation des primes non acquises

Le tableau suivant présente les variations des primes non acquises relatives à l'assurance de dommages au cours de l'exercice.

Variation des primes non acquises

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2021								31 octobre 2020	
	Montant				Montant	Montant				Montant
	brut		Réassurance		net	brut		Réassurance		net
Solde au début de l'exercice	2 123	\$	24	\$	2 099 \$	1 869	\$	17	\$	1 852 \$
Primes souscrites	4 044		146		3 898	3 879		127		3 752
Primes gagnées	(3 824)		(145)		(3 679)	(3 625)		(120)		(3 505)
Solde à la fin de l'exercice	2 343	\$	25	\$	2 318 \$	2 123	\$	24	\$	2 099 \$

c) Variations des autres passifs liés aux assurances

Au 31 octobre 2021, les autres passifs liés aux assurances s'élevaient à 237 millions de dollars (325 millions de dollars au 31 octobre 2020). La diminution de 88 millions de dollars (augmentation de 114 millions de dollars en 2020) est surtout attribuable aux ajustements apportés aux modèles et aux variations des taux d'intérêt, contrebalancés en partie par l'âge des contrats en vigueur et les modifications apportées aux hypothèses actuarielles ayant une incidence sur les passifs actuariels.

ÉVOLUTION DES SINISTRES LIÉS À L'ASSURANCE DE DOMMAGES

Le tableau suivant montre les estimations du cumul des sinistres subis, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés, ainsi que l'évolution au cours des périodes indiquées et le cumul des paiements à ce jour. Les estimations initiales relatives aux provisions sont évaluées mensuellement afin de déterminer s'il y a excédent ou insuffisance. L'évaluation repose sur les versements réels lors du règlement complet ou partiel des demandes d'indemnisation et sur les estimations actuelles des engagements d'indemnisation à l'égard des demandes non encore réglées ou des sinistres non encore déclarés.

Sinistres subis	par	année	de	survenance

(en millions de dollars canadiens)								Ann	ée de surv	enance	
	2012										
	et avant	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Coût final des indemnisations, montant											
net, à la fin de l'année de survenance	4 622	2 245	2 465	2 409 9	2 438	\$ 2 425 \$	2 631	2 727	2 646 \$	2 529	\$
Estimations révisées											
Un an plus tard	5 033	2 227	2 334	2 367	2 421	2 307	2 615	2 684	2 499		
Deux ans plus tard	4 957	2 191	2 280	2 310	2 334	2 258	2 573	2 654			
Trois ans plus tard	4 952	2 158	2 225	2 234	2 264	2 201	2 522				
Quatre ans plus tard	4 832	2 097	2 147	2 162	2 200	2 151					
Cinq ans plus tard	4 704	2 047	2 084	2 115	2 159						
Six ans plus tard	4 658	2 004	2 044	2 100							
Sept ans plus tard	4 563	1 982	2 037								
Huit ans plus tard	4 529	1 974									
Neuf ans plus tard	4 537										
Estimations actuelles du cumul											
des sinistres	4 537	1 974	2 037	2 100	2 159	2 151	2 522	2 654	2 499	2 529	
Cumul des paiements à ce jour	(4 380)	(1 931)	(1 946)	(1 941)	(1 925)	(1 808)	(1 978)	(1 883)	(1 588)	(1 052)	
Provision non actualisée, montant net, pour	r										
sinistres impayés	157	43	91	159	234	343	544	771	911	1 477	4 730
Incidence de l'actualisation											(278)
Provision pour écarts défavorables											427
Provision, montant net, pour											
sinistres impayés											4 879

SENSIBILITÉ AU RISQUE D'ASSURANCE

Diverses hypothèses sont formulées à l'égard du niveau futur des demandes d'indemnisation, du comportement des titulaires de police, des charges et des ventes au moment de la conception de produits et de l'établissement des prix ainsi que de la détermination de passifs actuariels. Ces hypothèses exigent beaucoup de jugement professionnel. La provision pour demandes d'indemnisation est sensible à certaines hypothèses. Il n'est pas possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude à l'égard du processus d'estimation. L'expérience réelle peut différer des hypothèses faites par la Banque.

Pour l'assurance de dommages, la principale hypothèse étayant les estimations des engagements d'indemnisation consiste à supposer que l'expérience passée peut servir à prévoir l'évolution des sinistres et, par conséquent, le coût définitif de leur indemnisation. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens d'indemnisation par sinistre et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée durant les années antérieures et de la sinistralité attendue. L'estimation des engagements d'indemnisation repose aussi sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables, la réassurance, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs externes.

L'incidence des facteurs qualitatifs et d'autres facteurs imprévus pourrait nuire à la capacité de la Banque d'évaluer avec exactitude le risque lié aux polices d'assurance émises par la Banque. En outre, il peut y avoir des décalages importants entre la survenance d'un événement assuré et le moment où cet événement est déclaré à la Banque ainsi que des décalages additionnels entre le moment de la déclaration d'un sinistre et celui du règlement définitif du sinistre.

Le tableau ci-après présente la sensibilité des engagements d'indemnisation pour l'assurance de dommages aux variations raisonnablement possibles du taux d'actualisation, de la marge pour écarts défavorables et de la fréquence et de la gravité des sinistres, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. Les variations de ces hypothèses peuvent être non linéaires.

Sensibilité des hypothèses critiques - Passifs au titre des contrats d'assurance de dommages

(en millions de dollars canadiens)					Aux
		3	1 octobre 2021		31 octobre 2020
	Incidence sur			Incidence sur	
	le résultat net		Incidence sur	le résultat net	Incidence sur
	avant impôt sur		les capitaux	avant impôt sur	les capitaux
	le résultat		propres	le résultat	propres
Incidence d'une variation de 1 % des principales hypothèses					
Taux d'actualisation					
Augmentation de l'hypothèse	126	\$	93	\$ 130	\$ 96 \$
Diminution de l'hypothèse	(135)		(100)	(140)	(103)
Marge pour écarts défavorables					
Augmentation de l'hypothèse	(47)		(35)	(47)	(35)
Diminution de l'hypothèse	47		35	47	35
Incidence d'une variation de 5 % des principales hypothèses					
Fréquence des demandes d'indemnisation					
Augmentation de l'hypothèse	(56)	\$	(42)	\$ (52)	\$ (39) \$
Diminution de l'hypothèse	56		42	52	39
Gravité des sinistres					
Augmentation de l'hypothèse	(226)		(167)	(225)	(166)
Diminution de l'hypothèse	226		167	225	166

Pour l'assurance de personnes, les processus servant à établir les hypothèses critiques sont comme suit :

- Les hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité et à la déchéance des polices reposent sur les données de l'industrie et sur les données historiques de l'entreprise.
- Les hypothèses relatives aux charges reposent sur une étude des charges mise à jour chaque année qui sert à déterminer les charges prévues pour les années à venir.
- Les taux de réinvestissement d'actifs reposent sur les taux de rendement projetés, et les passifs sont calculés selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

Une analyse de sensibilité aux variations possibles des hypothèses relatives à l'assurance de personnes a été effectuée, et l'incidence n'est pas importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de concentration est le risque attribuable à de fortes expositions à des risques similaires qui sont positivement corrélés.

Le risque associé aux produits automobiles, résidentiels et autres peut varier selon la région géographique du risque assuré. Le risque de concentration du risque d'assurance, selon le type de risque, est atténué en cédant ce risque par l'intermédiaire des contrats de réassurance ainsi que par une sélection prudente et la mise en œuvre de stratégies de souscription, qui sont elles-mêmes en grande partie réalisées au moyen de la diversification des activités et des régions géographiques. Pour l'assurance auto, des lois sont en place à l'échelle des provinces, ce qui entraîne des différences sur le plan des indemnités versées d'une province à une autre

Au 31 octobre 2021, pour les activités d'assurance de dommages, les polices d'assurance auto représentaient 65,8 % des primes nettes souscrites (66,3 % au 31 octobre 2020), suivies des polices d'assurance résidentielle qui représentaient 33,8 % (33,3 % au 31 octobre 2020). La distribution par province montre que les activités sont surtout concentrées en Ontario, avec 49,8 % des primes nettes souscrites (52,3 % au 31 octobre 2020). Les provinces de l'Ouest représentaient 32,5 % (31,7 % au 31 octobre 2020), les provinces de l'Atlantique, 10,8 % (9,4 % au 31 octobre 2020) et le Québec, 6,9 % (6,6 % au 31 octobre 2020).

Le risque de concentration n'est pas une préoccupation importante pour le secteur de l'assurance de personnes, celui-ci ne présentant pas un niveau important de caractéristiques propres aux régions, contrairement au secteur de l'assurance de dommages. La réassurance sert à limiter l'obligation par sinistre. Le risque de concentration est davantage atténué par la diversification des risques non corrélés, ce qui limite l'incidence d'une pandémie régionale et d'autres risques de concentration. Afin d'améliorer la compréhension de l'exposition à ce risque, un scénario de pandémie est testé chaque année.

NOTE 23: RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une durée de dix ans et dont les droits s'acquièrent sur quatre ans sont attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan, 12 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (14 millions au 31 octobre 2020; 16 millions au 31 octobre 2019). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 12 décembre 2030. Le tableau suivant présente un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices clos les 31 octobre 2021, 2020 et 2019, rajusté pour refléter rétrospectivement l'effet du dividende en actions de 2014.

Situation des options sur actions

(en millions d'actions et en		2021			2019	
dollars canadiens)	Pombre Nombre d'actions	rix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	13,1	61,27 \$	12,8	57,35 \$	13,1	53,12 \$
Attribuées	2,2	71,88	2,1	72,84	2,2	69,39
Exercées	(2,8)	50,67	(1,5)	43,60	(2,3)	44,07
Périmées/expirées	(0,3)	71,50	(0,3)	65,99	(0,2)	66,59
Options en cours à la fin de l'exercice	12,2	65,36 \$	13,1	61,27 \$	12,8	57,35 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	4,4	54,36 \$	5,4	48,50 \$	4,7	44,77 \$

Le cours moyen pondéré des actions visées par les options exercées en 2021 était de 80,95 \$ (70,21 \$ en 2020; 74,15 \$ en 2019).

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2021.

Fourchette des prix d'exercice

(en millions d'actions et en		0	ptions en cours	s Options exerg		
dollars canadiens)		Durée contractuelle	Prix		Prix	
	Nombre	résiduelle moyenne	d'exercice	Nombre	d'exercice	
	d'actions	pondérée	moyen	d'actions	moyen	
	en circulation	(en années)	pondéré	exerçables	pondéré	
36,64 \$ - 40,54 \$	0,5	0,9	40,26	0,5	40,26	
47,59 \$ - 52,46 \$	1,5	2,6	50,33	1,5	50,33	
53,15 \$ - 65,75 \$	2,4	4,5	59,79	2,4	59,79	
69,39 \$ - 71,88 \$	4,1	8,0	70,67	-	-	
72,64 \$ - 72,84 \$	3,7	7,1	72,75	_	_	

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions de 25,6 millions de dollars (11,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020; 11,1 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, 2,2 millions d'options (2,1 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2020; 2,2 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2019) ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 8,90 \$ l'option (5,55 \$ l'option en 2020; 5,64 \$ l'option en 2019) estimée selon un modèle d'évaluation des options fondé sur un arbre binomial.

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les exercices clos les 31 octobre 2021, 2020 et 2019.

Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options1

- 1/pourous aumosso pour roommunon de la juste ruitar des options						
(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021		2020		2019	
Taux d'intérêt sans risque	0,71	%	1,59	%	2,03	%
Durée contractuelle des options	10 ans		10 ans		10 ans	
Volatilité prévue ²	18,50	%	12,90	%	12,64	%
Rendement de l'action prévu	3,61	%	3,50	%	3,48	%
Prix d'exercice / cours de l'action	71,88	\$	72,84	\$	69,39	\$

Les informations présentées pour l'exercice comparatif ont été mises à jour afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquièrent généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. Au cours de la période d'acquisition, les équivalents de dividendes s'accumulent et sont dévolus aux participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera généralement entre 80 % et 120 % du nombre d'unités en circulation à l'échéance (soit les unités initiales attribuées plus les unités additionnelles en guise de dividendes) selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence de grandes institutions financières canadiennes. Au 31 octobre 2021, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 22 millions (22 millions en 2020).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants peut être différée, ou dans le cas des administrateurs externes, une tranche de leur rémunération annuelle peut être versée sous forme d'unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment de la cessation d'emploi du participant ou au terme de son mandat d'administrateur. Lorsque ces conditions sont remplies, les unités d'actions différées

²La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique.

doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant au plus tard à la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2021, 6,5 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (6,8 millions au 31 octobre 2020).

La charge de rémunération pour ces plans est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état du résultat consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 511 millions de dollars (500 millions de dollars en 2020; 546 millions de dollars en 2019). La charge de rémunération comptabilisée compte non tenu de l'incidence des couvertures s'est établie à 1,3 milliard de dollars (206 millions de dollars en 2020; 662 millions de dollars en 2019). Au 31 octobre 2021, la valeur comptable du passif lié à ces plans, fondée sur le cours de clôture de l'action, était de 2,4 milliards de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2020) et était présentée dans les autres passifs au bilan consolidé.

PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés au Canada. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source), sous réserve d'un plafond annuel de 10 % de leur salaire, au plan d'actionnariat des employés. Pour les employés participants sous l'échelon de vice-président, la Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 \$ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 \$. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, les cotisations de la Banque ont totalisé 81 millions de dollars (82 millions de dollars en 2020; 74 millions de dollars en 2019) et ont été passées en charges dans les charges salariales. Au 31 octobre 2021, 22 millions d'actions ordinaires étaient détenues en vertu du plan d'actionnariat des employés (22 millions au 31 octobre 2020). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du résultat de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

NOTE 24: AVANTAGES DU PERSONNEL

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La Banque finance un certain nombre de régimes de retraite et de régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts à ses employés et anciens employés admissibles. Les régimes de retraite comprennent des régimes de retraite à prestation définies, des régimes de retraite à cotisations définies et des régimes complémentaires, qui procurent des prestations de retraite en sus des plafonds établis par la loi. La Banque offre aussi certains avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'« Association ») et le volet à prestations définies du Régime de retraite TD (Canada) (le « RRTD PD »), sont des régimes de retraite pour les employés admissibles de la Banque au Canada qui ont choisi de participer à l'Association ou au RRTD PD. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le RRTD PD a été établi le 1er mars 2009. Depuis le 31 décembre 2018, le RRTD PD a cessé d'être offert aux nouveaux employés embauchés à partir de cette date. Tous les nouveaux employés permanents embauchés au Canada à compter du 1er janvier 2019 peuvent adhérer au volet à cotisations définies du RRTD (le « RRTD CD ») après un an de service. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite à prestations définies principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes. Les prestations prévues par le RRTD CD sont capitalisées à même le solde des cotisations accumulées du participant et de la Banque majoré des revenus générés par les placements du participant. La charge de retraite annuelle du RRTD CD est égale aux cotisations de la Banque au régime.

La capitalisation des régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes par l'intermédiaire d'une fiducie distincte. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en dernier ressort, il lui incombe de s'assurer que le passif des régimes fait l'objet d'une capitalisation appropriée au fil du temps. Tout déficit mis au jour par les évaluations aux fins de la capitalisation doit généralement être capitalisé sur une période pouvant aller jusqu'à quinze ans. La politique de capitalisation des régimes de retraite de la Banque consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon la loi. Les versements en sus des cotisations minimales exigées sont faits de façon discrétionnaire. Les régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque sont agréés auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et ils sont assujettis aux lois et règlements applicables aux régimes de retraite de compétence fédérale. Les cotisations de 2021, 2020 et 2019 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation respectivement en date du 31 octobre 2020, du 31 octobre 2019 et du 31 octobre 2018. Des évaluations aux fins de la capitalisation sont en cours de préparation en date du 31 octobre 2021.

Les régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies sont des régimes non capitalisés et, lorsqu'ils sont offerts, ils comprennent généralement l'assurance médicale et l'assurance dentaire ou un montant de remise annuel pouvant être utilisé pour réduire le coût de la couverture. Pour être admissibles aux avantages complémentaires de retraite, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages. Depuis le 1er juin 2017, le principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies de la Banque, qui couvrait ses employés admissibles au Canada, a cessé d'être offert aux nouveaux employés embauchés à partir de cette date.

a) STRATÉGIE DE PLACEMENT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

Les régimes de retraite à prestations définies principaux visent à atteindre un taux de rendement qui correspond à au moins la variation de la valeur des passifs respectifs du régime sur des périodes mobiles de cinq ans. L'objectif principal de la gestion des placements est d'obtenir des rendements raisonnables, conformes aux possibilités qui se présentent sur le marché, tout en prenant en considération la conjoncture économique et les passifs des régimes, en assurant une gestion de portefeuille prudente et en respectant les profils cibles de risque des régimes.

La répartition des actifs par catégorie d'actifs pour les régimes de retraite à prestations définies principaux est présentée ci-après.

Répartition des actifs des régimes

(en millions de dollars canadi	ens, sauf indication c	ontraire)	As	sociation ¹				RRTD PD ¹
	Fourchette	% du	Ju	ste valeur	Fourchette	% du		Juste valeur
Au 31 octobre 2021	cible	total	Cotée	Non cotée	cible	total	Cotée	Non cotée
Titres de créance	40-70 %	56 %	- \$	3 877 \$	20-50 %	34 %	- \$	1 023 \$
Titres de capitaux propres	19-45	26	589	1 238	30-60	51	461	1 055
Placements alternatifs ²	1-30	18	_	1 279	5-40	15	_	431
Divers ³	s. o.	s. o.	_	(532)	s. o.	S. O.	_	(79)
Total		100 %	589 \$	5 862 \$		100 %	461 \$	2 430 \$
Au 31 octobre 2020								
Titres de créance	30-70 %	55 %	- \$	3 670 \$	25-50 %	40 %	- \$	940 \$
Titres de capitaux propres	24-55	31	685	1 402	30-70	47	344	756
Placements alternatifs ²	6-35	14	_	899	5-35	13	_	301
Divers ³	S. O.	S. O.	_	(685)	S. O.	S. O.	_	(72)
Total		100 %	685 \$	5 286 \$		100 %	344 \$	1 925 \$
Au 31 octobre 2019								
Titres de créance	40-70 %	55 %	- \$	3 374 \$	25-50 %	34 %	- \$	634 \$
Titres de capitaux propres	24-42	32	1 002	976	30-70	54	368	639
Placements alternatifs ²	6-35	13	_	760	5-35	12	_	229
Divers ³	S. O.	S. O.	_	(276)	S. O.	S. O.	_	111
Total		100 %	1 002 \$	4 834 \$		100 %	368 \$	1 613 \$

Les régimes de retraite à prestations définies principaux investissent dans des véhicules de placement qui peuvent détenir des actions ou des titres de créance émis par la Banque.

Les instruments de créance d'entités gouvernementales détenus par les régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque doivent avoir une notation d'au moins BBB- au moment de l'achat.

Les portefeuilles en actions des régimes de retraite à prestations définies principaux sont largement diversifiés, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions. Des actions étrangères peuvent être acquises pour diversifier davantage le portefeuille d'actions.

Les instruments dérivés peuvent être utilisés par les régimes de retraite à prestations définies principaux pourvu qu'ils ne le soient pas pour créer un effet de levier, à moins que l'effet de levier vise à gérer les risques. Les régimes de retraite à prestations définies principaux sont autorisés à investir dans des instruments alternatifs, comme des actions de sociétés à capital fermé, des actions d'infrastructure et des biens immobiliers.

b) PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Les régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque sont sous la surveillance d'une seule structure de gouvernance des régimes de retraite mise en place par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de la Banque. La structure de gouvernance comprend la formation de comités de gouvernance des régimes de retraite qui sont responsables de surveiller les opérations et les placements des régimes, en agissant comme fiduciaire. Les changements importants et stratégiques apportés aux régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la Banque.

Les placements des régimes de retraite à prestations définies principaux comprennent des instruments financiers exposés à divers risques, notamment le risque de marché (y compris les risques de change, de taux d'intérêt, d'inflation, de prix et d'écart de taux), les risques de crédit et le risque de liquidité. Les principaux risques importants auxquels font face les régimes de retraite à prestations définies sont la baisse des taux d'intérêt ou des écarts de crédit, ce qui ferait augmenter la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations projetées d'un montant supérieur à la variation de la valeur des actifs des régimes, et le risque de longévité (c'est-à-dire la baisse des taux de mortalité).

Les stratégies de symétrie entre les actifs et les passifs sont utilisées afin d'obtenir en priorité un équilibre approprié entre un rendement adéquat et les variations des valeurs des passifs qui sont couvertes par les variations des valeurs des actifs.

Les régimes de retraite à prestations définies principaux gèrent ces risques financiers conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques écrites en matière de placements. Les pratiques de gestion des risques particulières qui font l'objet d'un suivi pour les régimes de retraite à prestations définies principaux portent sur le rendement, le risque de crédit et la composition de l'actif.

c) AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE IMPORTANTS Régime de retraite de Canada Trust (CT)

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc., la Banque finance un régime de retraite à prestations définies qui a cessé d'être offert aux nouveaux participants, mais pour lequel les participants actifs continuent d'accumuler des droits à prestation. La capitalisation du régime de retraite est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime.

Régimes de retraite de TD Bank, N.A.

TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations définies 401(k) qui couvre la totalité des employés. La charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

TD Bank, N.A. a également bloqué des régimes de retraite à prestations définies qui couvrent certains anciens employés de TD Banknorth et de Financement auto TD (auparavant de Services financiers Chrysler). TD Bank, N.A. a aussi des régimes d'avantages complémentaires de retraite fermés qui offrent une couverture restreinte d'assurance médicale et d'assurance-vie à certains groupes d'employés d'anciennes organisations.

² Les placements alternatifs des régimes de retraite à prestations définies principaux sont surtout des fonds de titres de participation privés, des fonds d'infrastructures et des fonds immobiliers.

³ Se compose principalement de montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci au titre de valeurs mobilières négociées mais pas encore réglées, d'obligations prises en pension, d'intérêts et de dividendes à recevoir et d'actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement et fonds en gestion commune, au choix des participants.

Régimes de retraite d'État

La Banque verse également des contributions aux régimes de retraite d'État, y compris le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et la sécurité sociale en vertu de la Federal Insurance Contributions Act des États-Unis.

d) CHARGES LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Le tableau suivant présente les charges liées aux régimes à cotisations définies de la Banque.

Charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies

(en millions de dollars canadiens)		E	xerc	cices clos les	
	31 octobre	31 octobre		31 octobre	
	2021	2020		2019	
Régimes de retraite à cotisations définies ¹	178 5	169	\$	150	\$
Régimes de retraite d'État ²	355	347		324	
Total	533 5	516	\$	474	\$

¹ Comprennent le RRTD CD et le régime à cotisations définies 401(k) de TD Bank, N.A.
2 Comprennent le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et la sécurité sociale en vertu de la Federal Insurance Contribution Act des États-Unis.

e) INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite à prestations définies principaux et du principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies de la Banque, ainsi que de ses autres régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages complémentaires de retraite importants. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

Obligations, actifs, situation de capitalisation et charges des régimes d'avantages du personnel à prestations définies

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Régin	nes d	e retraite	e princ	ipaux		Principal régime d'avantages complémentaires de retraite ¹			Autres régimes de retraite régimes d'avantag complémentaires de retrai			
	2021		2020		2019		2021		2020	2019	2021	2020	2019
Variation des obligations au titre des prestations projetées													
Obligations au titre des prestations projetées au début	0.000	\$	0.550	Φ.	C F20	Φ.	500	\$	620 \$	535 \$	2 967 \$	2 948 \$	0.500
de l'exercice Coût au titre des services rendus – prestations acquises	9 668 522	Ф	8 558 467	Ф	6 539 326	\$	506 9	Ф	620 \$ 17	535 \$ 14	2 967 \$ 8	2 948 \$ 9	2 569 S
Coût financier sur les obligations au titre des prestations projetées	210		236		240		11		17	20	56	80	106
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses financières	(1 460)		617		1 565		(45)		(101)	92	(86)	128	430
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses démographiques	(1400	'	017		1 303		(45)		(44)	(26)	5	(80)	430
(Profit) perte de réévaluation – nypothèses demographiques (Profit) perte de réévaluation – ajustements liés à l'expérience	137		56		83		(1)		9	(20)	(1)	9	6
Cotisations des participants	107		107		107		(.,		_	_	-	_	_
Prestations versées	(396)	1	(373)		(303)		(14)		(12)	(15)	(139)	(144)	(143)
Variation du taux de change	(555)	'	(0.0)		(000)		(···,		-	(.5)	(130)	20	(1)
Coûts des services passés (crédit) ³	_		_		1		_		_	_	11	(3)	(30)
Obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre	0.700		9 668		8 558		466		506	620		2 967	2 948
Obligations au titre des prestations projetées entièrement ou	8 788		9 008	-	8 558		400		506	620	2 691	2 907	2 948
partiellement capitalisées	8 788		9 668		8 558		_		_	_	1 879	2 067	2 073
Obligations au titre des prestations projetées non capitalisées	-		-		-		466		506	620	812	900	875
Total des obligations au titre des prestations projetées aux							700		000	020	0.2	000	010
31 octobre	8 788		9 668		8 558		466		506	620	2 691	2 967	2 948
Variation des actifs des régimes													
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	8 240		7 817		6 643		_		_	_	2 046	1 959	1 733
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	186		221		253		_		_	_	37	52	73
Profit (perte) de réévaluation – rendement des actifs des régimes											٠.	02	
moins les produits d'intérêts	740		15		773		-		-	_	106	96	205
Cotisations des participants	107		107		107		-		-	_	-	_	_
Cotisations de l'employeur	474		463		352		14		12	15	38	72	96
Prestations versées	(396))	(373)		(303)		(14)		(12)	(15)	(139)	(144)	(143)
Variation du taux de change	-		_		-		-		-	_	(118)	18	(1)
Charges administratives au titre des prestations définies	(9))	(10)		(8)		-		-	_	(3)	(7)	(4)
Actifs des régimes à la juste valeur aux 31 octobre	9 342		8 240		7 817		-		_	_	1 967	2 046	1 959
Excédent (déficit) des actifs des régimes à la juste valeur par													
rapport aux obligations au titre des prestations projetées	554		(1428)		(741)		(466)		(506)	(620)	(724)	(921)	(989)
Incidence du plafond de l'actif et de l'exigence de													
capitalisation minimale					_						(12)	(14)	(13)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	554		(1 428)		(741)		(466)		(506)	(620)	(736)	(935)	(1 002)
Comptabilisé dans :													
Autres actifs au bilan consolidé de la Banque	554		-		-		-		-	_	79	3	6
Autres passifs au bilan consolidé de la Banque			(1428)		(741)		(466)		(506)	(620)	(815)	(938)	(1 008)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	554		(1428)		(741)		(466)		(506)	(620)	(736)	(935)	(1 002)
Charge annuelle													
Inclus dans la charge nette liée aux avantages du personnel :													
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	522		467		326		9		17	14	8	9	9
Frais (produits) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre													
des prestations définies	24		15		(13)		11		17	20	19	28	33
Coûts des services passés (crédit) ³	-		_		1		-		-	_	11	(3)	(30)
Charges administratives au titre des prestations définies	11		10		10		_			_	3	5	6
Total	557	\$	492	\$	324	\$	20	\$	34 \$	34 \$	41 \$	39 \$	18 9
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la													
charge annuelle													
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des	2.05	0/	2.00	0/	4.40	0/	0.70	0/	2.07.0/	4.40.0/	0.74 %	2.42 0/	4.27 0
prestations projetées	2,85		3,08				2,76		3,07 %	4,10 %	2,74 %		4,37 9
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires Espérance de vie présumée à 65 ans, en années	2,53	%	2,57	%	2,54	%	3,00	%	3,00 %	3,00 %	1,03 %	1,00 %	1,03 %
Homme âgé de 65 ans	00.4		22.4		22.2		00.4		00.4	22.2	04.5	20.4	20.4
•	23,4		23,4		23,3		23,4		23,4	23,3	21,5	22,1	22,1
Femme âgée de 65 ans	24,2		24,1		24,1		24,2		24,1	24,1	23,1	23,7	23,7
Homme âgé de 45 ans	24,4		24,3		24,3		24,4		24,3	24,3	22,2	22,7	22,7
Femme âgée de 45 ans Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les	25,1		25,1		25,0		25,1		25,1	25,0	23,9	24,5	24,5
obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre													
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des													
	3,50	%	2,85	%	3,08	%	3,43	%	2,76 %	3,07 %	2,99 %	2,74 %	3,12 9
prestations projetées					2,57		2,80		3,00 %	3,00 %	0,98 %		1,00 9
prestations projetées	2,46	%	2,53	/0									,
	-	%	2,53	70	_,0.		_,00	,.	-,		*	ŕ	
prestations projetées Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	2,46	%		70				,,			•		22.1
prestations projetées Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires Espérance de vie présumée à 65 ans, en années	2,46 23,5	%	23,4	70	23,4		23,5		23,4	23,4	21,6	21,5	22,1 23,7
prestations projetées Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires Espérance de vie présumée à 65 ans, en années Homme âgé de 65 ans	2,46	%		70							•		22,1 23,7 22,7

¹ Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies est de 3,13 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 1,08 % d'ici 2040 et son maintien à ce niveau par la suite (en 2020, 3,26 % diminuant graduellement à 1,06 % d'ici 2040 et son maintien à ce niveau par la suite).

² Comprennent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, les régimes de retraite à prestations définies et les régimes d'avantages complémentaires de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires à prestations définies.

³ Comprennent un profit de 33 millions de dollars lié au régime d'avantages complémentaires de retraite de Financement auto TD qui a été modifié au cours de l'exercice 2019.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)			Aux
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	31 octobre	31 octobre	31 octobre
	2021	2020	2019
Autres actifs			
Régimes de retraite à prestations définies principaux	554	\$ -	\$ - \$
Autres régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages complémentaires de retraite	79	3	6
Autres régimes d'avantages du personnel ¹	4	6	7
Total	637	9	13
Autres passifs			
Régimes de retraite à prestations définies principaux	_	1 428	741
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies	466	506	620
Autres régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages complémentaires de retraite	815	938	1 008
Autres régimes d'avantages du personnel ¹	311	430	412
Total	1 592	3 302	2 781
Montant net comptabilisé	(955)	\$ (3 293)	\$ (2 768) \$

Se composent des autres régimes de retraite et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts par la Banque et ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

Le tableau suivant présente les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies de la Banque et les autres régimes de retraite et d'avantages complémentaires à la retraite de la Banque.

Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ayant trait à la

réévaluation des régimes de retraite à prestations définies1,2

(en millions de dollars canadiens)	Principaux	régimes de	retraite	d'avantages	•	•	Autres régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite		
							Exercices clos les 31		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Profits (pertes) de réévaluation – hypothèses financières Profits (pertes) de réévaluation	1 460 \$	(617) \$	(1 565) \$	45 \$	101 \$	(92) \$	86 \$	(128) \$	(430) \$
hypothèses démographiques Profits (pertes) de réévaluation	-	-	-	-	44	26	(5)	80	(2)
ajustements liés à l'expérience Profits (pertes) de réévaluation rendement des actifs des régimes	(137)	(56)	(83)	1	(9)	-	1	(9)	(6)
moins les intérêts	742	15	775	_	_	_	108	93	207
Total	2 065 \$	(658) \$	(873) \$	46 \$	136 \$	(66) \$	190 \$	36 \$	(231) \$

Les montants sont présentés avant impôt.

f) FLUX DE TRÉSORERIE

La Banque prévoit verser pour l'exercice se clôturant le 31 octobre 2022 des cotisations de 465 millions de dollars aux régimes de retraite à prestations définies principaux, de 20 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies et de 40 millions de dollars à ses autres régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages complémentaires de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente les paiements futurs prévus au titre des prestations pour les dix prochaines années.

Paiements futurs prévus au titre des prestations

(en millions de dollars canadiens)			Autres régimes
		Principal	de retraite et
	Régimes	régime d'avantages	d'avantages
	de retraite	complémentaires	complémentaires
	principaux	de retraite	de retraite
Paiements prévus au titre des prestations à verser en :			
2022	410	\$ 20	\$ 144 \$
2023	433	21	145
2024	453	22	148
2025	472	23	150
2026	490	24	150
2027 à 2031	2 672	131	750
Total	4 930	\$ 241	\$ 1 487 \$

² Excluent les profits (pertes) nets de réévaluation de 121 millions de dollars ((44) millions de dollars en 2020; (75) millions de dollars en 2019) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à l'égard des autres régimes d'avantages à prestations définies offerts par la Banque et certaines de ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

g) PROFIL DES ÉCHÉANCES

La répartition des obligations au titre des prestations projetées des régimes entre les participants actifs, les retraités et les participants dont les prestations sont différées se présente comme suit :

Répartition des obligations au titre des prestations projetées

(en millions de dollars canadiens	8)	d	Régimes e retraite incipaux		Principal régime d'avantages complémentaires de retraite			retraite et d'a complér	gimes de vantages nentaires le retraite
_								Aux 3	1 octobre
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Participants actifs Participants dont les	6 048 \$	6 812 \$	5 925 \$	191 \$	209 \$	318 \$	375 \$	503 \$	494 \$
prestations sont différées	596	650	577	_	_	_	497	579	588
Retraités	2 144	2 206	2 056	275	297	302	1 819	1 885	1 866
Total	8 788 \$	9 668 \$	8 558 \$	466 \$	506 \$	620 \$	2 691 \$	2 967 \$	2 948 \$

La duration moyenne pondérée des obligations au titre des prestations projetées se présente comme suit :

Duration des obligations au titre des prestations projetées

(nombre d'années)		d	Régimes e retraite rincipaux		d'a\ complém	Il régime vantages ientaires e retraite			vantages		
							Aux 31 octob				
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019		
Duration moyenne pondérée	15	16	16	14	15	18	12	13	13		

h) ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le tableau ci-après présente la sensibilité des obligations au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque, pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies, et pour les autres régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages complémentaires de retraite importants de la Banque aux hypothèses actuarielles qui sont considérées comme importantes par la Banque. Ces hypothèses actuarielles comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires, l'espérance de vie, ainsi que le taux de variation des coûts des soins de santé, selon le cas. L'analyse de sensibilité figurant dans ce tableau devrait être utilisée avec prudence, car elle est hypothétique et l'incidence des variations de chaque hypothèse clé pourrait ne pas être linéaire. Pour chaque test de sensibilité, l'incidence d'une modification raisonnable possible d'un seul facteur est présentée, et les autres hypothèses demeurent inchangées. Les résultats réels pourraient entraîner la variation simultanée de plusieurs hypothèses clés, ce qui pourrait accroître ou réduire le degré de sensibilité.

Sensibilité des hypothèses actuarielles des régimes d'avantages à prestations définies importants

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	A					
			31 octobre 2021			
	Augm	entation (diminution	n) des obligations			
		Principal régime	Autres régimes de retraite et régimes			
	Régimes de retraite principaux	d'avantages	d'avantages			
Incidence d'une variation absolue des principales hypothèses actuarielles						
Taux d'actualisation						
Diminution de 1 % de l'hypothèse	1 467	\$ 69	\$ 352 \$			
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	(1 136)	(56)	(292)			
Taux d'augmentation des salaires						
Diminution de 1 % de l'hypothèse	(287)	_1	_1			
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	276	_1	_1			
Espérance de vie						
Diminution de 1 an de l'hypothèse	(176)	(14)	(89)			
Augmentation de 1 an de l'hypothèse	173	14	89			
Hypothèse initiale utilisée pour le taux de variation des coûts des soins de santé						
Diminution de 1 % de l'hypothèse	S. O.	(11)	S. O.			
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	s. o.	13	S. O.			

¹Une variation absolue de cette hypothèse n'est pas importante.

NOTE 25 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat se compose de ce qui suit :

Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)		Exercices clos les	31 octobre
	2021	2020	2019
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – état du résultat consolidé			
Impôt exigible			
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour la période considérée	3 370 \$	2 287 \$	2 675 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	(7)	(70)	93
Total de l'impôt exigible	3 363	2 217	2 768
Impôt différé			
Charge (recouvrement) d'impôt différé afférent à la naissance et au renversement des			
différences temporaires	332	(1 075)	54
Effet des variations des taux d'imposition	2	(1)	10
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	(76)	11	(97)
Total de l'impôt différé	258	(1 065)	(33)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat – état du résultat consolidé	3 621	1 152	2 735
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – état des autres éléments du résultat global			
Impôt exigible	916	406	37
Impôt différé	(99)	705	1 070
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat - état des autres éléments du			
résultat global	817	1 111	1 107
Impôt sur le résultat – autres éléments ne se rapportant pas aux produits, y compris les regroupements d'entreprises et les autres ajustements			
Impôt exigible	(13)	(30)	(7)
Impôt différé	(20)	(194)	(6)
	(33)	(224)	(13)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	4 405	2 039	3 829
Impôt exigible			
Fédéral	2 226	1 170	1 256
Provincial	1 548	818	891
Étranger	492	605	651
	4 266	2 593	2 798
Impôt différé			
Fédéral	232	(143)	127
Provincial	160	(96)	87
Étranger	(253)	(315)	817
	139	(554)	1 031
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	4 405 \$	2 039 \$	3 829 \$

Le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif est présenté dans le tableau qui suit.

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		2021		2020		2019
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	4 498 \$	26,3 %	3 141 \$	26,4 %	3 502 \$	26,5 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	(120)	(0,7)	(120)	(1,0)	(104)	(8,0)
Écarts de taux liés aux activités internationales1	(787)	(4,6)	(1 927)	(16,2)	(728)	(5,5)
Divers – montant net	30	0,1	58	0,5	65	0,5
Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif	3 621 \$	21,1 %	1 152 \$	9,7 %	2 735 \$	20,7 %

¹ Reflètent l'incidence de la vente en 2020 de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, y compris un profit sur réévaluation non imposable, le reclassement de profits de change cumulés non imposables hors du cumul des autres éléments du résultat global et la reprise d'un passif d'impôt différé.

L'Agence du revenu du Canada (ARC), Revenu Québec et l'Alberta Tax and Revenue Administration (ATRA) refusent certaines déductions demandées par la Banque au titre des dividendes. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, Revenu Québec a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts additionnels et des intérêts de 8 millions de dollars pour l'année d'imposition de 2015. Au 31 octobre 2021, l'ARC avait établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts et des intérêts de 1 032 millions de dollars pour les exercices de 2011 à 2015, Revenu Québec avait établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts et des intérêts de 34 millions de dollars pour les exercices de 2011 à 2015 et l'ATRA avait établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts et des intérêts de 33 millions de dollars pour les exercices de 2011 à 2014. Le 30 novembre 2021, l'ARC a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts additionnels et des intérêts de 154 millions de dollars pour l'année d'imposition de 2016. La Banque a reçu des avis de nouvelles cotisations représentant des impôts additionnels et des intérêts totalisant 1 253 millions de dollars. La Banque s'attend à ce que l'ARC, Revenu Québec et l'ATRA continuent à établir de nouvelles cotisations pour les années non frappées de prescription pour les mêmes raisons. La Banque est d'avis que les positions prises dans ses déclarations fiscales étaient conformes et entend contester toute nouvelle cotisation.

Les actifs et passifs d'impôt différé comprennent ce qui suit :

Actifs et passifs d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)		Aux	
	31 octobre	31 octobre	
	2021	2020	
Actifs d'impôt différé	-		
Provision pour pertes sur créances	1 371	\$ 1 705	\$
Prêts détenus à des fins de transaction	35	43	
Avantages du personnel	863	834	
Régimes de retraite	-	516	
Pertes pouvant être reportées en avant	69	96	
Crédits d'impôt	35	133	
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	146	111	
Immobilisations incorporelles	182	87	
Divers	230	236	
Total des actifs d'impôt différé	2 931	3 761	
Passifs d'impôt différé			
Valeurs mobilières	657	1 404	
Régimes de retraite	75	_	
(Produit) charge différé	48	73	
Goodwill	130	124	
Total des passifs d'impôt différé	910	1 601	
Actifs d'impôt différé nets	2 021	2 160	
Pris en compte dans le bilan consolidé comme suit :			
Actifs d'impôt différé	2 265	2 444	
Passifs d'impôt différé ¹	244	284	
Actifs d'impôt différé nets	2 021	\$ 2 160	\$
	•		

¹ Inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

Le montant des différences temporaires, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé s'établissait à 668 millions de dollars au 31 octobre 2021 (669 millions de dollars au 31 octobre 2020), dont un montant de 25 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 octobre 2020) devrait expirer dans au plus cinq ans.

Certaines différences temporaires imposables liées aux participations de la Banque dans des filiales, des succursales et des entreprises associées, et liées aux investissements dans des coentreprises, n'avaient pas entraîné la comptabilisation de passifs d'impôt différé au 31 octobre 2021. Le montant total de ces différences temporaires s'établissait à 80 milliards de dollars au 31 octobre 2021 (81 milliards de dollars au 31 octobre 2020).

La variation de l'actif d'impôt différé net pour les exercices clos les 31 octobre se présente comme suit :

Charge (recouvrement) d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)				2021				2020
	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total	État du résultat consolidé	éléments du	Regroupements d'entreprises et autres	Total
Charge (recouvrement) d'impôt différé	consonae	resultat global	et duties	Total	consolide	resultat global	Ct duites	Total
Provision pour pertes sur créances	335	\$ -	\$ -	\$ 335	\$ (740)	\$ -	\$ - \$	(740) \$
Prêts détenus à des fins								
de transaction	9	_	_	9	7	_	_	7
Avantages du personnel	(46)	17	_	(29)	(23)	33	_	10
Régimes de retraite	(26)	617	_	591	(1)	(171)	_	(172)
Pertes pouvant être reportées								
en avant	27	_	_	27	(1)	_	_	(1)
Crédits d'impôt	98	_	_	98	95	_	_	95
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs								
amortissables	(35)	_	_	(35)	(159)	_	(194)	(353)
Immobilisations incorporelles	(95)	_	_	(95)	(127)	_	· -	(127)
Autres actifs d'impôt différé	25	_	(20)	5	(148)	_	_	(148)
Valeurs mobilières	(14)	(733)	· -	(747)	34	843	_	877
(Produit) charge différé	(25)	_	_	(25)	(18)	_	_	(18)
Goodwill	. 5	_	_	. 5	`16 [°]	_	_	`16 [°]
Total de la charge								
(du recouvrement)								
d'impôt différé	258	\$ (99)	\$ (20)	\$ 139	\$ (1 065)	\$ 705	\$ (194) \$	(554) \$

NOTE 26: RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2021, 2020 et 2019.

Résultat de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercices clos les 31 octobre				
	2021		2020	2019	
Résultat de base par action					
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	14 049	\$	11 628	\$ 11 416	\$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 817,7		1 807,3	1 824,2	
Résultat de base par action (en dollars canadiens)	7,73	\$	6,43	\$ 6,26	\$
Résultat dilué par action					
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	14 049	\$	11 628	\$ 11 416	\$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs	14 049		11 628	11 416	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 817,7		1 807,3	1 824,2	
Effet des titres dilutifs					
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions) ¹	2,5		1,5	3,1	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	1 820,2		1 808,8	1 827,3	
Résultat dilué par action (en dollars canadiens) ¹	7,72	\$	6,43	\$ 6,25	\$

¹ Pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2019, aucune option en cours n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, le calcul du résultat dilué par action exclut un nombre moyen d'options en cours de 7,5 millions, à un prix d'exercice moyen pondéré de 70,04 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

NOTE 27 : PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS, ENGAGEMENTS, GARANTIES, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

a) PROVISIONS

Le tableau suivant présente les provisions de la Banque comptabilisées dans les autres passifs.

Provisions

(en millions de dollars canadiens)		Litiges et	
	Restructuration	divers1	Total
Solde au 1 ^{er} novembre 2020	90 \$	392 \$	482 \$
Ajouts	58	203	261
Montants utilisés	(72)	(187)	(259)
Reprise des montants non utilisés	(11)	(8)	(19)
Écarts de conversion et autres	(8)	(9)	(17)
Solde au 31 octobre 2021, avant provision pour pertes sur créances pour les			
instruments hors bilan	57 \$	391 \$	448 \$
Ajouter la provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan ²			856
Solde au 31 octobre 2021			1 304 \$

¹ Comprennent les contrats de location déficitaires associés aux paiements non locatifs, notamment les taxes et charges d'exploitation estimées, qui sont inclus dans les charges d'occupation, amortissement compris, à l'état du résultat consolidé.

b) QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE LITIGES

Dans le cadre normal des activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites judiciaires et procédures administratives, dont des poursuites civiles, des examens des autorités de réglementation, des enquêtes, des audits et des demandes de renseignements de la part de divers organismes de réglementation gouvernementaux et autorités chargées de l'application des lois dans divers territoires. La Banque constitue des provisions lorsqu'il devient probable qu'elle subira une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. La Banque évalue aussi la fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles (c'est-à-dire celles qui ne sont ni probables ni peu probables) pouvant découler de poursuites judiciaires et procédures administratives, en sus des provisions. Au 31 octobre 2021, la fourchette estimative des pertes raisonnablement possibles allait de néant à environ 1,45 milliard de dollars (elles allaient de néant à environ 951 millions de dollars au 31 octobre 2020). Les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque représentent les meilleures estimations de la Banque en fonction des informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures pouvant faire l'objet d'estimations, bien qu'un certain nombre de facteurs puisse amener les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque à être très différentes de ses pertes réelles ou prévues. Par exemple, les estimations de la Banque exigent beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer, des nombreuses questions en suspens toujours en cause dans plusieurs procédures, dont certaines échappent à la volonté de la Banque ou portent sur des théories et des interprétations juridiques nouvelles, de l'incertitude planant sur les divers dénouements possibles de ces procédures et du fait que les procédures sous-jacentes évolueront au fil du temps. De plus, cert

² Pour plus de renseignements, se reporter à la note 8.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces procédures n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée ou sur les flux de trésorerie consolidés de la Banque. Toutefois, en raison des facteurs susmentionnés et d'autres incertitudes inhérentes aux litiges et aux questions d'ordre réglementaire, il est possible que l'incidence de l'issue des poursuites judiciaires ou procédures administratives puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Litige Stanford – La Banque a été nommée défenderesse dans l'affaire Rotstain v. Trustmark National Bank, et al., un recours collectif devant la United States District Court for the Northern District of Texas (la « cour de district du nord ») portant sur une combine à la Ponzi de 7,2 milliards de dollars américains qui aurait été montée par R. Allen Stanford, le propriétaire de Stanford International Bank, Limited (SIBL), une banque extraterritoriale ayant son siège à Antigua. Les requérants disent représenter une catégorie d'investisseurs dans des certificats de dépôt émis par SIBL. La Banque a fourni certains services de banque correspondante à SIBL. Les requérants allèguent que la Banque et quatre autres banques auraient aidé et encouragé M. Stanford, ou encore auraient conspiré avec lui, dans la perpétration de la fraude, et que les banques défenderesses auraient reçu des transferts frauduleux de SIBL en percevant des frais en contrepartie de certains services rendus.

L'Official Stanford Investors Committee (OSIC), un comité reconnu par la Cour comme représentant les investisseurs lésés, a reçu l'autorisation d'intervenir dans la poursuite et a entamé des poursuites semblables contre toutes les banques défenderesses.

La Cour a refusé en partie et accepté en partie la requête en rejet de poursuite présentée par la Banque le 21 avril 2015. La Cour a également établi un échéancier de certification du recours collectif, exigeant des parties qu'elles présentent leurs communications préalables et soumettent leurs exposés à l'appui de leur demande de recours collectif. La requête de certification du recours collectif a été déposée entièrement le 26 octobre 2015. Le 23 juin 2015, les requérants au recours collectif ont déposé une requête modifiée faisant valoir certaines autres lois étatiques dans leur poursuite contre la Banque. La requête présentée par la Banque visant le rejet de l'ensemble de la poursuite dans sa dernière version modifiée a été entièrement déposée le 18 août 2015. Le 22 avril 2016, la Banque a présenté une requête à la Cour pour que celle-ci revoie sa décision de rejet d'avril 2015 liée à certaines poursuites lancées par l'OSIC ayant trait à la *Texas Uniform Fraudulent Transfer Act*, en faisant valoir un changement législatif annoncé par la Cour suprême du Texas le 1^{er} avril 2016. Le 28 juillet 2016, la Cour a rendu sa décision et a rejeté la requête en rejet de poursuite présentée par les défenderesses visant la demande de recours collectif des requête visant la révision de sa décision de rejet relative aux requêtes de l'OSIC. La Banque a déposé sa réponse à la demande de recours collectif des requéte modifiée le 19 décembre 2016, l'OSIC a déposé une requête d'intervenant modifiée dans sa poursuite contre la Banque. Celle-ci a déposé sa réponse à cette requête modifiée le 19 décembre 2016.

Le 7 novembre 2017, la Cour a rendu une décision rejetant la requête de certification du recours collectif. La Cour a conclu que les requérants n'ont pas démontré que les questions de fait communes prévaudraient compte tenu des différentes présentations de ventes qui leur auraient été faites.

Le 21 novembre 2017, les demandeurs dans le cadre du recours collectif ont déposé une requête en vertu de la Rule 23(f) afin d'obtenir la permission de porter en appel devant la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit la décision de la Cour de district rejetant la requête en certification du recours. La Banque s'est opposée à cette requête le 4 décembre 2017. La United States Court of Appeals for the Fifth Circuit a rejeté cette requête le 20 avril 2018.

Le 28 février 2019, la Banque et les autres banques défenderesses ont déposé une requête en jugement sur les actes de procédure dans l'affaire OSIC visant à obtenir le rejet de trois allégations (aide et encouragement à la fraude, aide et encouragement à la conversion, et aide et encouragement à manquer à une obligation de fiduciaire). Au 4 avril 2019, le dossier de la requête avait été pleinement constitué. Le 10 septembre 2019, l'OSIC a présenté une requête pour permission de modifier sa poursuite contre la Banque et les autres banques défenderesses afin d'y ajouter d'autres allégations de fait. Au 15 octobre 2019, le dossier de la requête avait été pleinement constitué. Le 15 juin 2020, la cour de district du nord a accueilli la requête de l'OSIC pour permission de modifier sa poursuite contre la Banque et les autres banques défenderesses, et la deuxième requête d'intervenant modifiée de l'OSIC dans sa poursuite contre la Banque et certaines autres banques défenderesses a été déposée à la même date. Le 10 juillet 2020, la cour de district du nord a donc ordonné aux termes de la requête convenue entre les parties de prolonger jusqu'au 31 juillet 2020 l'échéance de la Banque pour produire une réponse à la deuxième requête d'intervenant modifiée. Le 31 juillet 2020, la Banque a déposé sa réponse à la deuxième requête d'intervenant modifiée. Le 7 juillet 2020, la Banque et les autres banques défenderesses ont demandé le retrait de la requête en jugement sur les actes de procédure et, le 14 août 2020, la cour a rendu une ordonnance déclarant la requête théorique.

Le 3 mai 2019, deux groupes de requérants composés de plus de 950 investisseurs dans des certificats de dépôt émis par SIBL et de ceux ayant acheté un ou plusieurs certificats de ces investisseurs ont déposé une requête pour être autorisés à intervenir dans la poursuite engagée par l'OSIC contre la Banque et les autres banques défenderesses. Le 18 septembre 2019, la Cour a rejeté la requête. Le 14 octobre 2019, un groupe de requérants (composé de 147 investisseurs) a déposé un avis d'appel auprès de la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit, et le dossier d'appel était pleinement constitué au 8 avril 2020. Le 7 octobre 2020, la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit a entendu les débats sur l'appel. Le 3 février 2021, la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit a confirmé la décision de rejet d'intervention prise par la cour de district du sud. Le 17 février 2021, la Banque et les autres banques intimées ont déposé une requête demandant une nouvelle audience à l'égard de la décision de la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit sur la qualité de l'OSIC de continuer les poursuites des intervenants. Le 12 mars 2021, la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit a rejeté la requête demandant une nouvelle audience. mais a clarifié sa décision antérieure concernant la qualité de l'OSIC de continuer les poursuites des intervenants.

Le 1^{er} novembre 2019, un deuxième groupe de requérants (composé de 1 286 investisseurs) a déposé une requête devant le tribunal de l'État du Texas contre la Banque et les autres banques défenderesses, soit l'affaire *Smith v. Independent Bank, et al.*, comportant des demandes semblables à celles présentées dans l'affaire *Rotstain v. Trustmark National Bank, et al.* Le 26 novembre 2019, le séquestre américain nommé pour la Stanford Receivership Estate a déposé une requête devant la cour de district du nord visant à empêcher l'introduction d'une instance devant la cour de l'État du Texas. Le 15 janvier 2020, la cour de district du nord a accueilli la requête. Le 26 février 2020, une autre banque défenderesse a fait renvoyer devant la United States District Court for the Southern District of Texas (la « cour de district du sud ») l'instance qui avait été portée devant la cour de l'État du Texas. Le 13 avril 2020, cette même banque défenderesse et les requérants ont demandé à la cour de district du sud de suspendre l'instance pour une période initiale de 120 jours. Le 20 avril 2020, la cour de district du sud a suspendu tous les délais jusqu'au 14 août 2020. Le 14 juillet 2020, la banque défenderesse et les requérants ont demandé que la cour de district du sud prolonge la suspension de l'instance pour une période additionnelle de 90 jours. Le 19 juillet 2020, la cour de district du sud a suspendu l'instance jusqu'au 14 novembre 2020. Le 30 octobre 2020, la banque défenderesse et les requérants ont demandé que la cour de district du sud prolonge la suspension de l'instance pour une période de 60 jours. Le 30 novembre 2020, la cour de district du sud a suspendu l'affaire *Smith v. Independent Bank, et al.*, et le dossier a été clos sur le plan administratif, sous réserve de son rétablissement sur requête des parties. Le 29 janvier 2021, la banque défenderesse et les requérants ont demandé à la cour de district du sud a prolonger cette suspension et cette fermeture administrative pour une période additionnelle de 6

Le 12 février 2021, la Banque et les autres banques défenderesses ont déposé une requête en jugement sommaire dans l'affaire *Rotstain v. Trustmark National Bank, et al.*, et le dossier de la requête était pleinement constitué au 9 avril 2021.

Le 19 mars 2021, les requérants dans l'affaire Rotstain v. Trustmark National Bank, et al. ont déposé un avis d'abandon de quatre des sept allégations formulées contre la Banque, soit i) avoir aidé et encouragé des transferts frauduleux et y avoir participé; ii) avoir aidé et encouragé un stratagème frauduleux et y

avoir participé; iii) avoir aidé et encouragé la conversion et y avoir participé; et iv) complot civil. Le 25 mars 2021, la cour de district du nord a annulé la date de mise en état du 6 mai 2021 afin de permettre au tribunal de première instance de fixer les délais appropriés après le renvoi.

Le 9 août 2021, la Banque a présenté une requête pour permission de déposer une deuxième requête en jugement sommaire sur les motifs que les allégations restantes intentées par l'OSIC sont interdites selon le jugement rendu par la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 8 juin 2021. Au 13 septembre 2021, le dossier de la requête avait été pleinement constitué.

La Banque a aussi été nommée défenderesse dans deux affaires devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario : 1) McDonald v. The Toronto-Dominion Bank, une poursuite déposée par les coliquidateurs de SIBL nommés par la Cour suprême des Caraïbes orientales, et 2) Dynasty Furniture Manufacturing Ltd., et al. v. The Toronto-Dominion Bank, une poursuite déposée par cinq investisseurs dans des certificats de dépôt émis par Stanford. Les poursuites faisaient valoir que la Banque aurait fait preuve de négligence et aurait aidé SIBL à commettre une fraude en connaissance de cause. Le procès de ces deux poursuites s'est déroulé du 11 janvier 2021 au 29 avril 2021. Le 8 juin 2021, la Cour supérieure a rendu son jugement en rejetant les deux poursuites. Le 8 juillet 2021, les coliquidateurs ont déposé une requête en autorisation d'appel à l'égard de leur poursuite devant la Cour d'appel de l'Ontario. Aucun appel n'a été déposé dans le cadre de l'affaire Dynasty Furniture. La Banque s'attend à ce que l'appel à l'égard de la poursuite des coliquidateurs soit entendu en 2022.

Frais de carte de crédit – Entre 2011 et 2013, sept projets de recours collectifs ont été initiés, dont cinq demeurent en cours en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec : Coburn and Watson's Metropolitan Home v. Bank of America Corporation, et al.; Macaronies Hair Club v. BOFA Canada Bank, et al.; Hello Baby Equipment inc. v. BOFA Canada Bank, et al.; Bancroft-Snell, et al. v. Visa Canada Corporation, et al.; et 9085-4886 Québec Inc. v. Visa Canada Corporation, et al.

Les membres du groupe formant le recours collectif sont des commerçants canadiens qui acceptent Visa Canada Corporation (Visa) ou MasterCard International Incorporated (MasterCard) (collectivement les « réseaux ») pour le paiement de produits et services. Bien que des différences existent entre les recours, il est allégué dans la majorité d'entre eux que, de mars 2001 jusqu'à présent, les réseaux auraient conspiré avec leurs banques émettrices et leurs acquéreurs pour fixer des frais excessifs et que certaines règles auraient eu pour effet d'accroître les frais des commercants.

La Banque avec les banques défenderesses restantes ont collectivement conclu un règlement national à l'égard des recours collectifs. Elles verseront collectivement un total de 120 millions de dollars en échange du rejet des recours portant sur les frais de cartes de crédit et d'autres litiges connexes. Le règlement est subordonné à l'approbation des cinq tribunaux auprès desquels les recours ont été déposés. Une audience d'approbation du règlement conjoint des cinq tribunaux est fixée au 6 décembre 2021.

Recours collectifs de consommateurs – La Banque, de même que plusieurs autres institutions financières canadiennes, a été nommée défenderesse dans un certain nombre de procédures engagées par des consommateurs pour lesquelles des demandes de recours collectifs à l'échelle provinciale ont été entamées visant différents frais et calculs de taux d'intérêt ainsi que différentes décisions relatives au crédit. Ces procédures en sont rendues à différentes étapes.

Litige avec un actionnaire de TD Ameritrade – Le 12 mai 2020, un actionnaire de TD Ameritrade Holding Corporation (« Ameritrade ») a déposé une demande de recours collectif (Hawkes v. Bettino, et al., CA No. 2020-0360-PAF) devant la Court of Chancery du Delaware contestant la transaction entre Ameritrade et The Charles Schwab Corporation (« Schwab »). Dans la demande initiale, il était, entre autres, allégué que la fusion était assujettie à la loi sur les actionnaires intéressés du Delaware et qu'elle violait cette loi, car la fusion n'avait pas été subordonnée à l'approbation par 66 % % des voix exprimées par les porteurs d'actions d'Ameritrade, compte non tenu des actions détenues par la Banque et Schwab. Le 4 juin 2020, un pourcentage suffisant de porteurs d'actions d'Ameritrade ont voté en faveur de la transaction, et le demandeur a donc retiré cette revendication. Le 5 février 2021, le demandeur a déposé une demande modifiée nommant comme parties défenderesses la Banque, certaines entités affiliées de la Banque TD, les cinq anciens administrateurs d'Ameritrade nommés par la Banque était l'actionnaire contrôlant d'Ameritrade et a manqué à son obligation fiduciaire en négociant avec Schwab une convention sur les comptes de dépôt assuré modifiée qui a permis de détourner indûment des autres actionnaires d'Ameritrade la contrepartie de la fusion. Réitérant ces mêmes allégations, la demande modifiée énonce que les administrateurs nommés par la Banque et les autres parties défenderesses individuelles ont manqué à leur obligation fiduciaire. Finalement, il est allégué dans la demande modifiée que Schwab a aidé et encouragé les violations commises par les autres parties défenderesses. Le 29 avril 2021, toutes les parties défenderesses ont demandé le rejet de cette demande pour absence de cause d'action. L'audience sur la requête en rejet a eu lieu le 18 novembre 2021.

c) ENGAGEMENTS

Arrangements relatifs au crédit

Dans le cadre normal des activités, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Les lettres de crédit de garanties d'exécution sont considérées comme des garanties non financières puisque le paiement ne repose pas sur la survenance d'un incident de crédit et est généralement lié à un incident déclencheur autre que financier.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 10 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)		Aux
	31 octobre	31 octobre
	2021	2020
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	31 153	\$ 30 849 \$
Lettres de crédit documentaires et commerciales	209	107
Engagements de crédit ¹		
Durée initiale de un an ou moins	54 563	66 902
Durée initiale de plus de un an	173 489	166 142
Total	259 414	\$ 264 000 \$

¹ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, au 31 octobre 2021, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 326 millions de dollars (290 millions de dollars au 31 octobre 2020).

Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux, le matériel et le mobilier. Le profil des échéances pour les obligations locatives non actualisées s'élève à 35 millions de dollars pour 2022; 45 millions de dollars pour 2023; 110 millions de dollars pour 2024; 233 millions de dollars pour 2025; 345 millions de dollars pour 2026; 6 115 millions de dollars pour 2027 et par la suite. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, le total des paiements de loyers, y compris 14 millions de dollars (19 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020) pour les contrats de location à court terme et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur, s'est élevé à 746 millions de dollars (754 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020).

d) ACTIFS VENDUS AVEC RECOURS

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents qui peuvent entraîner l'obligation de racheter les actifs. Ces déclarations et garanties indiquent que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, la Banque pourrait devoir racheter les prêts.

e) GARANTIES

Outre les lettres de crédit de soutien financier et de garanties d'exécution, les types de transactions suivants représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants

Ententes d'indemnisation

Dans le cadre normal des activités, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail, et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

f) ACTIFS AFFECTÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

Dans le cadre normal des activités, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, y compris de contrats de rachat, de passifs de titrisation, d'obligations sécurisées, d'obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et de transactions d'emprunt de valeurs mobilières. Des actifs sont également déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux institutions de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers, ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les actifs affectés en garantie contre des passifs et des actifs détenus comme sûretés ou réaffectés en garantie.

Sources et utilisations des actifs affectés en garantie et sûretés1

(en millions de dollars canadiens)		Aux
	31 octobre	31 octobre
	2021	2020
Sources des actifs affectés en garantie et sûretés		
Actifs de la Banque		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	223 \$	205 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	6 580	5 328
Prêts	85 698	112 190
Valeurs mobilières	98 199	103 334
Autres actifs	475	422
	191 175	221 479
Actifs de tiers ²		
Sûretés reçues et disponibles à la vente ou pouvant être réaffectées en garantie	354 873	336 325
Moins les sûretés qui ne sont pas réaffectées	(85 248)	(90 177)
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	269 625	246 148
	460 800	467 627
Utilisations des actifs affectés en garantie et sûretés ³		
Dérivés	14 864	12 002
Obligations liées à des valeurs mobilières mises en pension	170 314	189 659
Prêts et emprunts de valeurs mobilières	119 916	104 085
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	34 424	32 770
Titrisation	29 030	32 513
Obligations sécurisées	31 152	41 434
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt	9 261	8 976
Gouvernements et banques centrales étrangers	1 010	1 148
Autres	50 829	45 040
Total	460 800 \$	467 627 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

NOTE 28 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties sont considérées être liées lorsqu'une des parties a la capacité de contrôler directement ou indirectement l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions financières ou d'exploitation. Les parties liées de la Banque comprennent les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche et leurs entités liées, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages complémentaires de retraite pour les employés de la Banque.

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

Au 31 octobre 2021, l'encours des prêts à des parties liées accordés aux principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées s'élevait à 150 millions de dollars (449 millions de dollars au 31 octobre 2020).

RÉMUNÉRATION

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Rémunération

(en millions de dollars canadiens)		Exercices clos les 31 octobre				
	2021	2020	2019			
Avantages du personnel à court terme	31 \$	27 \$	33 \$			
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1	2			
Paiements fondés sur des actions	39	30	35			
Total	71 \$	58 \$	70 \$			

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 23.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

² Comprennent des sûretés reçues aux termes de prises en pension, d'emprunts de valeurs mobilières, de prêts sur marge et d'autres activités clients.

³ Comprennent des actifs au bilan d'un montant de 48,7 milliards de dollars au 31 octobre 2021 (56,3 milliards de dollars au 31 octobre 2020) que la Banque a affectés en garantie et que la contrepartie peut par la suite réaffecter en garantie.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, SCHWAB, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, Schwab, TD Ameritrade et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, Schwab, TD Ameritrade et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12.

i) TRANSACTIONS AVEC SCHWAB ET TD AMERITRADE

Une description des transactions importantes conclues entre la Banque et ses sociétés affiliées et Schwab et TD Ameritrade est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt assurés

La Banque est une des parties à la convention sur les CDA avec Schwab, qui est entrée en vigueur à la clôture de la transaction avec Schwab, le 6 octobre 2020, et dont la date d'échéance initiale est le 1er juillet 2031. Dans le cadre de la convention sur les CDA avec Schwab, la Banque met à la disposition des clients de Schwab des comptes de dépôt assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) (sous réserve de certaines limites). Schwab procure des services de tenue des registres et de soutien relativement à la convention sur les CDA avec Schwab. Les honoraires de gestion aux termes de la convention sur les CDA avec Schwab sont fixés à 15 points de base (pdb) par année sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage. Depuis le 1er juillet 2021, Schwab a l'option de réduire les dépôts effectués aux termes de la convention sur les CDA avec Schwab, qui étaient de 176 milliards de dollars (142 milliards de dollars américains) au 31 octobre 2021, d'un montant maximal de 10 milliards de dollars américains par an (sous réserve de certains ajustements), jusqu'à un plancher de 50 milliards de dollars américains. La Banque a versé à Schwab des honoraires de 1,6 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 relativement aux comptes de dépôt de passage (136 millions de dollars pour la période du 6 octobre 2020 au 31 octobre 2020). Le montant versé par la Banque est fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 186 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (194 milliards de dollars pour la période du 6 octobre 2020 au 31 octobre 2021), et de rendements selon des taux de référence du marché convenus, moins les intérêts réels versés aux clients de Schwab.

Avant l'entrée en vigueur de la convention sur les CDA avec Schwab à la clôture de la transaction avec Schwab, la Banque était partie d'une convention sur les comptes de dépôt assurés avec TD Ameritrade (la « convention sur les CDA avec TD Ameritrade »), en vertu de laquelle elle mettait à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés par la FDIC (sous réserve de certaines limites) à titre de comptes de passage désignés ou de comptes de dépôt autres que de passage. TD Ameritrade procurait des services de marketing et de soutien relativement à la convention sur les CDA avec TD Ameritrade. La Banque gagnait des honoraires de gestion équivalant à 25 pdb par année sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (sous réserve d'ajustements fondés sur une formule précise). La Banque a versé des honoraires de 1,9 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 avant la clôture de la transaction avec Schwab (2,2 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019) à TD Ameritrade à l'égard des comptes de dépôt de passage. Le montant versé par la Banque était fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 176 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019), et de rendements selon des taux de référence du marché convenus, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade.

Au 31 octobre 2021, les montants à recevoir de Schwab s'établissaient à 26 millions de dollars (75 millions de dollars au 31 octobre 2020). Au 31 octobre 2021, les montants à payer à Schwab s'établissaient à 195 millions de dollars (344 millions de dollars au 31 octobre 2020).

La Banque et d'autres institutions financières ont consenti à Schwab et à ses filiales des facilités de prêt renouvelables non garanties. L'engagement total que la Banque a fourni s'établissait à 95 millions de dollars, et aucun montant n'était prélevé au 31 octobre 2021 (305 millions de dollars, aucun montant prélevé au 31 octobre 2020).

ii) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés, et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, la Banque a versé 76 millions de dollars (78 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019) pour ces services. Au 31 octobre 2021, le montant à payer à Symcor s'établissait à 12 millions de dollars (12 millions de dollars au 31 octobre 2020).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était prélevé aux 31 octobre 2021 et 31 octobre 2020.

NOTE 29: INFORMATIONS SECTORIELLES

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, la Banque présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, des cartes de crédit au Canada, de Financement auto TD au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des cartes de crédit aux États-Unis, de Financement auto TD aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans Schwab; et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Le secteur Services de détail au Canada comprend les services bancaires personnels et commerciaux au Canada, lesquels offrent des produits et des services financiers aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces, Financement auto TD au Canada, les activités de cartes de crédit au Canada, les activités de gestion de patrimoine au Canada, lesquelles offrent des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail, et les activités d'assurance. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend les activités de services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis menées par TD Bank^{MD}, America's Most Convenient Bank^{MD}, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride, et les activités de gestion de patrimoine aux États-Unis, y compris Epoch et la participation en actions de la Banque dans Schwab. Le secteur Services bancaires de gros offre une vaste gamme de produits et services bancaires de marchés financiers, de placement et de financement de grandes entreprises, dont la prise ferme et la distribution de nouvelles émissions de titres de créance et d'actions, les conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et les solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement des clients de la Banque. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend l'incidence de certains programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les Services de détail au Canada et les Services bancaires de gros, l'élimination de certains ajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, l'impôt au niveau de l'entreprise, ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur d'exploitation reflètent les produits, les charges et les actifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéfices, les fonds propres et les charges indirectes, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur d'exploitation. La base de la répartition et les méthodes sont revues à intervalles réguliers afin de s'aligner sur l'évaluation de la direction quant à la performance des secteurs d'exploitation de la Banque. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs d'exploitation et avoisinent la juste valeur des services fournis. La charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat est en général ventilé entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et ils peuvent être ajustés compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises par suite de regroupements d'entreprises est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement de ces immobilisations incorporelles.

Les produits autres que d'intérêts de la Banque sont dérivés principalement des services de placement et de valeurs mobilières, des commissions sur crédit, des produits de négociation, des frais de service, des services de cartes et des produits d'assurance. La plus large part des produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières est gagnée par le secteur Services de détail au Canada et le reste de ces produits, des secteurs Services de gros et Services de détail aux États-Unis. Les produits provenant des commissions sur crédit sont principalement attribuables aux secteurs Services bancaires de gros et Services de détail au Canada. Les produits de négociation sont gagnés dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits tirés des frais de service et des services de cartes proviennent principalement des secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada. Les produits d'assurance sont gagnés dans le secteur Services de détail au Canada.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les exercices clos les 31 octobre 2021, 2020 et 2019.

Résultats par secteur^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens)				Exercices clo	s les	31 octobre	
						2021	
	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros ³	Siège social ³		Total	
Produits (pertes) d'intérêts nets	11 957	\$ 8 074	\$ 2 630	\$ 1 470	\$	24 131	\$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	13 549	2 684	2 070	259		18 562	
Total des produits	25 506	10 758	4 700	1 729		42 693	
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	258	(250)	(118)	(114)		(224)	
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 707	_	_	_		2 707	
Charges autres que d'intérêts	11 003	6 417	2 709	2 947		23 076	
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net							
de la participation dans Schwab	11 538	4 591	2 109	(1 104)		17 134	
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	3 057	504	539	(479)		3 621	
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab ^{4, 5}	-	898	-	(113)		785	
Résultat net	8 481	\$ 4 985	\$ 1 570	\$ (738)	\$	14 298	\$
Total de l'actif au 31 octobre 2021	509 436	\$ 559 503	\$ 514 681	\$ 145 052	\$	1 728 672	\$
						2020	
Produits (pertes) d'intérêts nets	12 061	\$ 8 834	\$ 1 990	\$ 1 612	\$	24 497	\$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	12 272	2 438	2 968	1 471		19 149	
Total des produits	24 333	11 272	4 958	3 083		43 646	
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	2 746	2 925	508	1 063		7 242	
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 886	_	_	_		2 886	
Charges autres que d'intérêts	10 441	6 579	2 518	2 066		21 604	
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net							
de la participation dans TD Ameritrade	8 260	1 768	1 932	(46)		11 914	
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 234	(167)	514	(1 429)		1 152	
Quote-part du résultat net de la participation dans TD Ameritrade ⁵	_	1 091	_	42		1 133	
Résultat net	6 026	\$ 3 026	\$ 1 418	\$ 1 425	\$	11 895	\$
Total de l'actif au 31 octobre 2020	472 370	\$ 566 629	\$ 512 886	\$ 163 980	\$	1 715 865	\$
						2019	
Produits (pertes) d'intérêts nets	12 349	\$ 8 951	\$ 911	\$ 1 610	\$	23 821	\$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	11 877	2 840	2 320	207		17 244	
Total des produits	24 226	11 791	3 231	1 817		41 065	
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 306	1 082	44	597		3 029	
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 787	_	_	_		2 787	
Charges autres que d'intérêts	10 735	6 411	2 393	2 481		22 020	
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net							
de la participation dans TD Ameritrade	9 398	4 298	794	(1 261)		13 229	
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 535	471	186	(457)		2 735	
Quote-part du résultat net de la participation dans TD Ameritrade ⁵		1 154		38		1 192	
Résultat net	6 863	\$ 4 981	\$ 608	\$ (766)	\$	11 686	\$
Total de l'actif au 31 octobre 2019	452 163	\$ 436 086	\$ 458 420	\$ 68 621	\$	1 415 290	\$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré

² La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuable à la Banque en vertu des conventions.

³ Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

⁴ Les montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises et la quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de TD Ameritrade par Schwab sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

⁵ La quote-part de la Banque du résultat de Schwab et de TD Ameritrade est présentée avec un décalage d'un mois. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et Autres pays. Les transactions sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des produits ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

Répartition géographique des résultats¹

(en millions de dollars canadiens)	Exercices clos les 31 octobre	Aux 31 octobre	
	2021	2021	
	Résultat net	Total de l'actif	
Canada	26 664 \$	935 856	-\$
États-Unis	14 091	652 829	
Autres pays	1 938	139 987	
Total	42 693 \$	1 728 672	\$
	2020	2020	
Canada	24 141 \$	916 798	\$
États-Unis	15 213	679 369	
Autres pays	4 292	119 698	
Total	43 646 \$	1 715 865	\$
	2019	2019	
Canada	23 681 \$	769 314	\$
États-Unis	15 396	524 397	Ψ
Autres pays	1 988	121 579	
Total	41 065 \$	1 415 290	\$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

NOTE 30 : PRODUITS D'INTÉRÊTS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente les produits d'intérêts et les charges d'intérêts par évaluation comptable.

Produits d'intérêts et charges d'intérêts1

(en millions de dollars canadiens)	Exercices clos les 31 octobre					
		2021		2020		
	Produits d'intérêts	Charges d'intérêts	Produits d'intérêts	Charges d'intérêts		
Évalués au coût amorti ²	25 641 \$	3 394 \$	30 933 \$	6 547 \$		
Évalués à la JVAERG	576	S. O.	1 543	S. O.		
	26 217	3 394	32 476	6 547		
Pas évalués au coût amorti ni à la JVAERG ³	3 364	2 056	3 357	4 789		
Total	29 581 \$	5 450 \$	35 833 \$	11 336 \$		

Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré
 Comprennent des charges d'intérêts sur les obligations locatives de 144 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (153 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020).

³ Comprennent les produits d'intérêts, les charges d'intérêts et les revenus de dividendes des instruments financiers évalués ou désignés à la JVRN et des actions désignées à la JVAERG.

NOTE 31 : RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la situation économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

Concentration du risque de crédit

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) Aux Prêts et engagements de clients Instruments financiers au titre d'acceptations1,2 Instruments de crédit3, 4 Dérivés5, 6 31 octobre 31 octobre 31 octobre 31 octobre 31 octobre 31 octobre 2021 2020 2021 2020 2020 2021 Canada 70 % 66 % 36 % 37 25 % 24 États-Unis 29 33 59 59 34 27 Royaume-Uni 1 13 22 1 2 18 Autres pays européens _ 3 18 Autres pays 1 10 9 100 % 100 100 % 100 % 100 % 100 Total 742 672 \$ 734 958 \$ 259 414 \$ 264 000 \$ 49 929 \$ 51 225 \$

¹ En ce qui concerne le total des prêts et engagements de clients au titre d'acceptations, la seule industrie dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2021 : immobilier, 10 % (10 % au 31 octobre 2020).

² Comprennent les prêts qui sont évalués à la JVAERG.

³ Au 31 octobre 2021, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 259 milliards de dollars (264 milliards de dollars au 31 octobre 2020), y compris des engagements de crédit totalisant 228 milliards de dollars (233 milliards de dollars au 31 octobre 2020), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

⁴ En ce qui concerne les engagements de crédit, les industries dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2021 : institutions financières, 21 % (21 % au 31 octobre 2020); automobile, 9 % (9 % au 31 octobre 2020); pipelines, pétrole et gaz, 8 % (10 % au 31 octobre 2020); énergie et services publics, 7 % (8 % au 31 octobre 2020); fabrication – divers et vente de gros, 7 % (7 % au 31 octobre 2020); services professionnels et autres services, 7 % (6 % au 31 octobre 2020); télécommunications, câblodistribution et médias, 6 % (6 % au 31 octobre 2020).

⁵ Au 31 octobre 2021, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés, compte non tenu de l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties, s'élevait à 50 milliards de dollars (51 milliards de dollars au 31 octobre 2020). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus. Le tableau ne tient pas compte de la juste valeur des dérivés négociés en Bourse.

⁶ La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès des institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires), soit 70 % du total au 31 octobre 2021 (64 % au 31 octobre 2020). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 19 % du total au 31 octobre 2021 (24 % au 31 octobre 2020). Aucune autre industrie ne dépassait 5 % du total.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

Risque de crédit maximal brut

(en millions de dollars canadiens)		Aux
	31 octobre	31 octobre
	2021	2020
Trésorerie et montants à recevoir de banques	5 931 \$	6 445 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	159 962	164 149
Valeurs mobilières ¹		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	2 161	2 069
Autres titres de créance	2 403	2 668
Détenues à des fins de transaction		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	42 048	59 037
Autres titres de créance	18 365	18 968
Droits conservés	9	14
Valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	155	388
Autres titres de créance	6 320	4 114
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	57 780	78 283
Autres titres de créance	15 085	19 901
Titres de créance au coût amorti		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	208 559	174 593
Autres titres de créance	60 380	53 086
Valeurs mobilières prises en pension	167 284	169 162
Dérivés ²	54 427	54 242
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	268 079	251 915
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	188 291	183 440
Cartes de crédit	28 933	29 778
Entreprises et gouvernements	237 319	252 390
Prêts détenus à des fins de transaction	12 405	12 959
Prêts détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	2 337	3 718
Prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 602	2 502
Engagements de clients au titre d'acceptations	18 448	14 941
Montants à recevoir des courtiers et des clients	32 357	33 951
Autres actifs	5 927	7 326
Total de l'actif	1 596 567	1 600 039
Instruments de crédit ³	259 414	264 000
Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit	318 025	320 823
Total du risque de crédit	2 174 006 \$	2 184 862

¹ Excluent les titres de capitaux propres.

NOTE 32 : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché de négociation et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

Objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
 - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
 - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents:
 - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, y compris l'analyse des facteurs de stress, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
 - protéger la Banque contre des événements générateurs de pertes inattendus;
 - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accès au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

² La valeur comptable des actifs dérivés représente l'exposition maximum au risque de crédit liée aux contrats de dérivés.

³ Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 27.

Dispositif sur les fonds propres de Bâle III

Les exigences en matière de fonds propres du comité de Bâle sur le contrôle bancaire sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. En 2015, Bâle III a également mis en œuvre un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché de négociation et le risque opérationnel. La Banque utilise l'approche NI avancée pour l'ensemble de ses portefeuilles importants. Au troisième trimestre de 2020, la Banque a obtenu l'autorisation du BSFI de se servir de l'approche NI avancée pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille autre que de détail du secteur Services de détail aux États-Unis.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les filiales de la Banque sont consolidées, sauf les filiales d'assurances qui sont déconsolidées et traitées selon les exigences prescrites par la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSFI. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres, comme la ligne directrice du BSIF sur le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de fonds propres qui pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces fonds propres ou des fonds à d'autres fins.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, la Banque s'est conformée aux lignes directrices du BSIF en vertu du cadre de Bâle III sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. Depuis le 1er janvier 2016, les cibles du BSIF pour les banques canadiennes désignées banques d'importance systémique intérieure (BISI) à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires et sont respectivement de 8 %, 9,5 % et 11,5 %. Le 25 juin 2018, le BSIF a accru la transparence associée aux réserves de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du deuxième pilier qui n'étaient pas communiquées par le passé en exigeant la présentation de la réserve pour stabilité intérieure. La réserve pour stabilité intérieure (RSI) est détenue par les BISI en vue de contrer les risques dont il est question dans le deuxième pilier. À l'heure actuelle, la réserve est établie à 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques et doit être constituée exclusivement de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, ce qui a fait passer à 10,5 % la cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires minimums du BSIF. En outre, le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une banque d'importance systémique mondiale (BISM). La cible du BSIF comprend le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM, lesquels s'établissent actuellement à 1 %.

Le tableau qui suit résume la situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 octobre 2021 et 2020.

Situation des fonds propres réglementaires¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		Aux
	31 octobre	31 octobre
	2021	2020
Fonds propres		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	69 937 \$	62 616 \$
Fonds propres de catégorie 1	75 716	69 091
Total des fonds propres	87 987	80 021
Actifs pondérés en fonction des risques servant à calculer les ratios de fonds propres	460 270	478 909
Ratios de fonds propres et de levier		
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	15,2 %	13,1 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1	16,5	14,4
Ratio du total des fonds propres	19,1	16,7
Ratio de levier	4,8	4,5

¹ Comprend les ajustements aux fonds propres prévus par le BSIF en réponse à la pandémie de COVID-19. Pour plus de renseignements, se reporter à la section « Situation des fonds propres » du rapport de gestion.

NOTE 33: GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section « Gestion des risques » du rapport de gestion, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque d'assurance, font partie intégrante des états financiers consolidés de 2021.

NOTE 34: RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement.

FILIALES IMPORTANTES¹

(en millions de dollars canadiens)		31 octobre 2021 Valeur comptable
	Emplacement du siège social	des actions détenues
Amérique du Nord	ou du bureau principal ²	par la Banque ³
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	2 354
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	
Primmum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	
TD Wealth Holdings Canada Limited	Toronto (Ontario)	5 085
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	
GMI Servicing Inc.	Regina (Saskatchewan)	
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	3 321
TD Group US Holdings LLC	Wilmington (Delaware)	68 575
	0 (,	00 5/5
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	
TD Prime Services LLC	New York (New York)	
TD Securities Automated Trading LLC	Chicago (Illinois)	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	
Toronto Dominion Investments, Inc.	New York (New York)	
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	
Epoch Investment Partners, Inc.	New York (New York)	
TDAM USA Inc.	New York (New York)	
TD Bank USA, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	
TD Bank, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	
TD Wealth Management Services Inc.	Mt. Laurel (New Jersey)	
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	38
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	93
a Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	11 041
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	
/aleurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	2 656
D Vermillion Holdings Limited	Toronto (Ontario)	27 487
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	
nternational	or dames (Barbado)	
D Ireland Unlimited Company	Dublin (Irlande)	1 322
TD Global Finance Unlimited Company	Dublin (Irlande)	1 022
TD Securities (Japan) Co. Ltd.	Tokyo (Japon)	12
Foronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	100
oronto Dominion Australia Elimited oronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	1 022
		1 022
TD Bank Europe Limited	London (Angleterre)	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	London (Angleterre)	
TD Securities Limited	London (Angleterre)	
Foronto Dominion (South East Asia) Limited À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion détient directeme	Singapour (Singapour)	1 054

¹ À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

² Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

³ Les valeurs comptables ont été calculées afin de satisfaire aux exigences de communication du paragraphe 308 (3)(a)(ii) de la Loi sur les banques. Des opérations intersociétés peuvent avoir été incluses aux présentes. Toutefois, elles sont éliminées à des fins de présentation de l'information financière consolidée.

FILIALES SOUMISES À DES RESTRICTIONS LIMITANT LE TRANSFERT DE FONDS

Certaines filiales de la Banque doivent satisfaire à des exigences réglementaires, conformément aux lois applicables, afin de pouvoir transférer des fonds, y compris pour le versement de dividendes, le remboursement de prêts ou le rachat de débentures subordonnées émises, à la Banque. Ces exigences usuelles comprennent, entre autres, sans s'y limiter:

- les exigences des organismes de réglementation locaux en matière d'adéquation des fonds propres et de l'excédent;
- les exigences du dispositif de Bâle relatives au pilier 1 et au pilier 2;
- les exigences d'approbation de l'organisme de réglementation local;
- les lois locales sur les sociétés et sur les valeurs mobilières.

Au 31 octobre 2021, les actifs nets des filiales assujetties à des exigences réglementaires ou à des normes de fonds propres s'établissaient à 90,5 milliards de dollars (95,0 milliards de dollars au 31 octobre 2020), compte non tenu des éliminations intersociétés.

En plus des exigences réglementaires décrites ci-dessus, la Banque peut devoir respecter des restrictions importantes qui limitent sa capacité à utiliser les actifs ou à régler les passifs de membres de son groupe. Des restrictions contractuelles importantes peuvent découler de la fourniture de sûretés à des tiers dans le cadre normal des activités, par exemple dans le cas de transactions de financement garanties; dans le cas d'actifs titrisés qui sont rendus non disponibles par la suite pour un transfert par la Banque; et dans le cas d'actifs transférés dans d'autres entités structurées consolidées ou non consolidées. L'incidence de ces restrictions a été présentée aux notes 9 et 27.

RENDEMENT DE L'ACTIF, RATIO DE VERSEMENT DE DIVIDENDES ET RATIO CAPITAUX PROPRES/ACTIF^{1, 2}

		Trois mois clos les				Exercices clos les	
	31 octobre	31 juillet	30 avril	31 janvier	31 octobre	31 octobre	31 octobre
	2021	2021	2021	2021	2021	2020	2019
Rendement de l'actif – comme présenté ³	0,84 %	0,81 %	0,86 %	0,73 %	0,81	0,72 %	0,82 %
Rendement de l'actif – rajusté ⁴	0,86	0,83	0,88	0,75	0,83	0,60	0,88
Ratio de versement de dividendes – comme							
présenté ⁵	38,7	41,2	39,5	44,6	40,9	48,4	46,2
Ratio de versement de							
dividendes – rajusté ⁶	37,8	40,2	38,7	43,2	39,9	57,9	43,1
Ratio capitaux propres/actif ⁷	5,7	5,6	5,4	5,4	5,6	5,7	6,1

¹ Calculés selon l'Industry Guide 3 de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

² La Banque dresse ses états financiers selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), soit les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS comme étant les résultats « comme présentés ». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR, telles que les résultats « rajustés » (c.-à-d. les résultats comme présentés compte non tenu des « éléments à noter »), et des ratios non conformes aux PCGR afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'activité et de mesurer la performance globale de la Banque. La Banque croit que les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR utilisés aux présentes ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs. Pour obtenir plus de renseignements, les résultats comme présentés, une liste des éléments à noter et un rapprochement des résultats rajustés et des résultats comme présentés, se reporter à la section « Aperçu des résultats financiers » du rapport de gestion de 2021 de la Banque (accessible à l'adresse www.td.com [onglet investisseur] ainsi qu'à l'adresse www.sedar.com), qui est intégré par renvoi aux présentes.

³ Quotient du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales par l'actif total moyen.

⁴ Quotient du résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales par l'actif total moyen.

⁵ Quotient des dividendes déclarés par action ordinaire par le résultat de base par action comme présenté.

⁶ Quotient des dividendes déclarés par action ordinaire par le résultat de base par action rajusté.

⁷ Quotient du total des capitaux propres moyens (y compris les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales) par l'actif total moyen.

Code d'éthique

Le Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs modifié est intégré par renvoi au formulaire 6-K déposé auprès de la SEC le 3 février 2021.

Consentement du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Nous consentons à ce qu'il soit fait mention de notre cabinet sous la rubrique « Experts » et à ce que soient utilisés dans le présent rapport annuel sur Formulaire 40-F nos rapports datés du 2 décembre 2021 sur le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion (la « Banque ») aux 31 octobre 2021 et 2020, et l'état du résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2021, et sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2021.

Nous consentons également à ce que soient intégrés par renvoi nos rapports datés du 1^{er} décembre 2021 figurant dans les déclarations d'inscription de la Banque suivantes :

- 1) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-83232),
- 2) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-231751),
- 3) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-239012),
- 4) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-12948),
- 5) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-120815),
- 6) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-142253),
- 7) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-150000),
- 8) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-167234),
- 9) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-169721).

(signé) Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada Le 2 décembre 2021

Attestation conformément à l'article 302 de la loi des États-Unis intitulée Sarbanes-Oxley Act of 2002

Je, Bharat Masrani, atteste ce qui suit :

- 1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.
- À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.
- 3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.
- 4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :
 - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;
 - b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et
 - d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et
- 5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs de l'émetteur et au comité d'audit du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes):
 - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
 - b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date: Le 2 décembre 2021

/s/ Bharat Masrani

Bharat Masrani

Président du groupe et chef de la direction

Attestation conformément à l'article 302 de la loi des États-Unis intitulée Sarbanes-Oxley Act of 2002

Je, Kelvin Tran, atteste ce qui suit :

- 1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.
- À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.
- 3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.
- 4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :
 - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;
 - b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et
 - d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et
- 5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs de l'émetteur et au comité d'audit du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes):
 - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
 - b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date: Le 2 décembre 2021

/s/ Kelvin Tran

Kelvin Tran

Premier vice-président à la direction et chef des

finances

Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Bharat Masrani, président du groupe et chef de la direction de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

- 1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée Securities Exchange Act of 1934; et
- 2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date: Le 2 décembre 2021

/s/ Bharat Masrani

Bharat Masrani

Président du groupe et chef de la direction

Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Kelvin Tran, premier vice-président à la direction et chef des finances de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

- 1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée Securities Exchange Act of 1934; et
- 2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date: Le 2 décembre 2021

/s/ Kelvin Tran

Kelvin Tran

Premier vice-président à la direction et chef des

finances